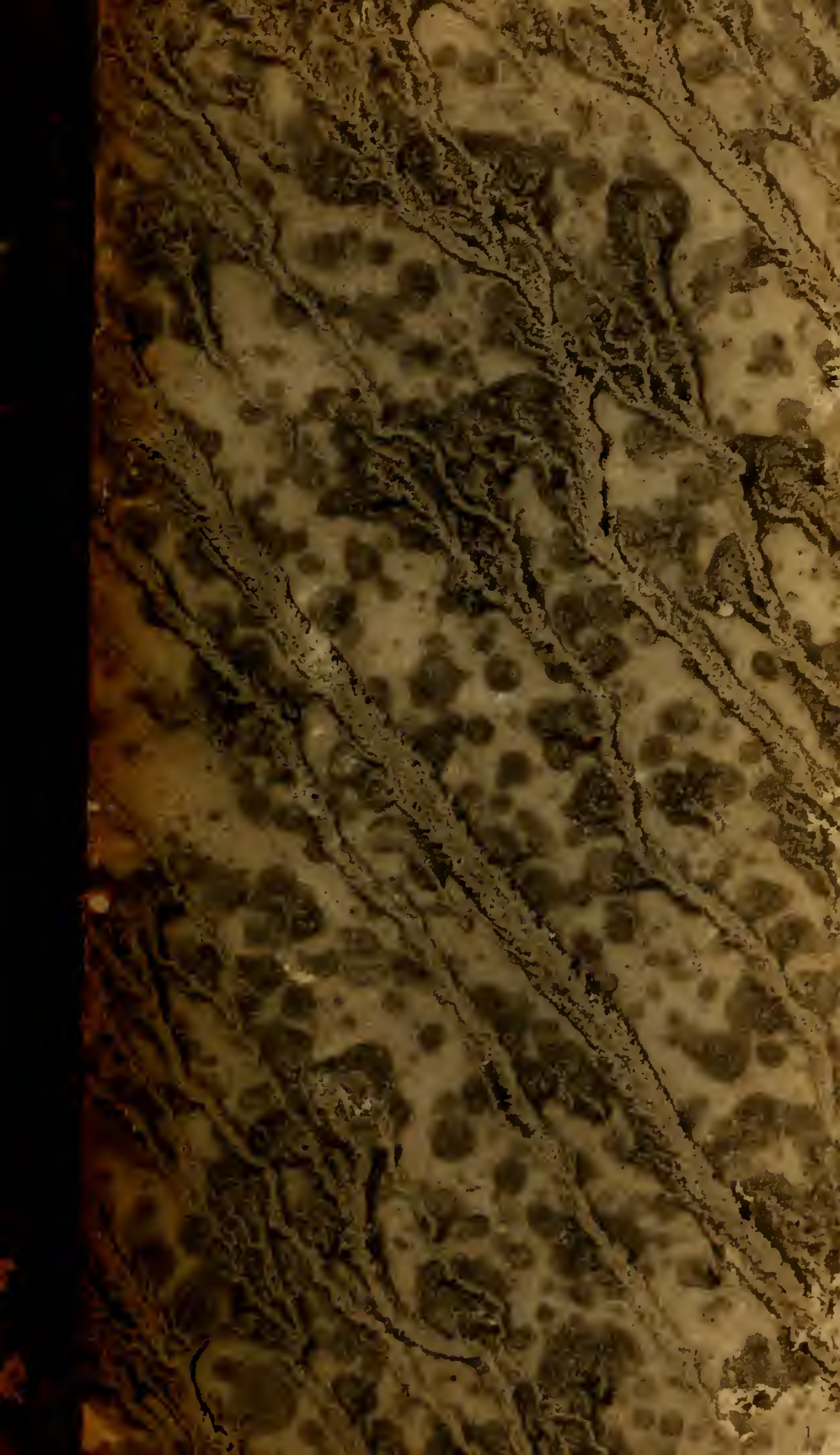
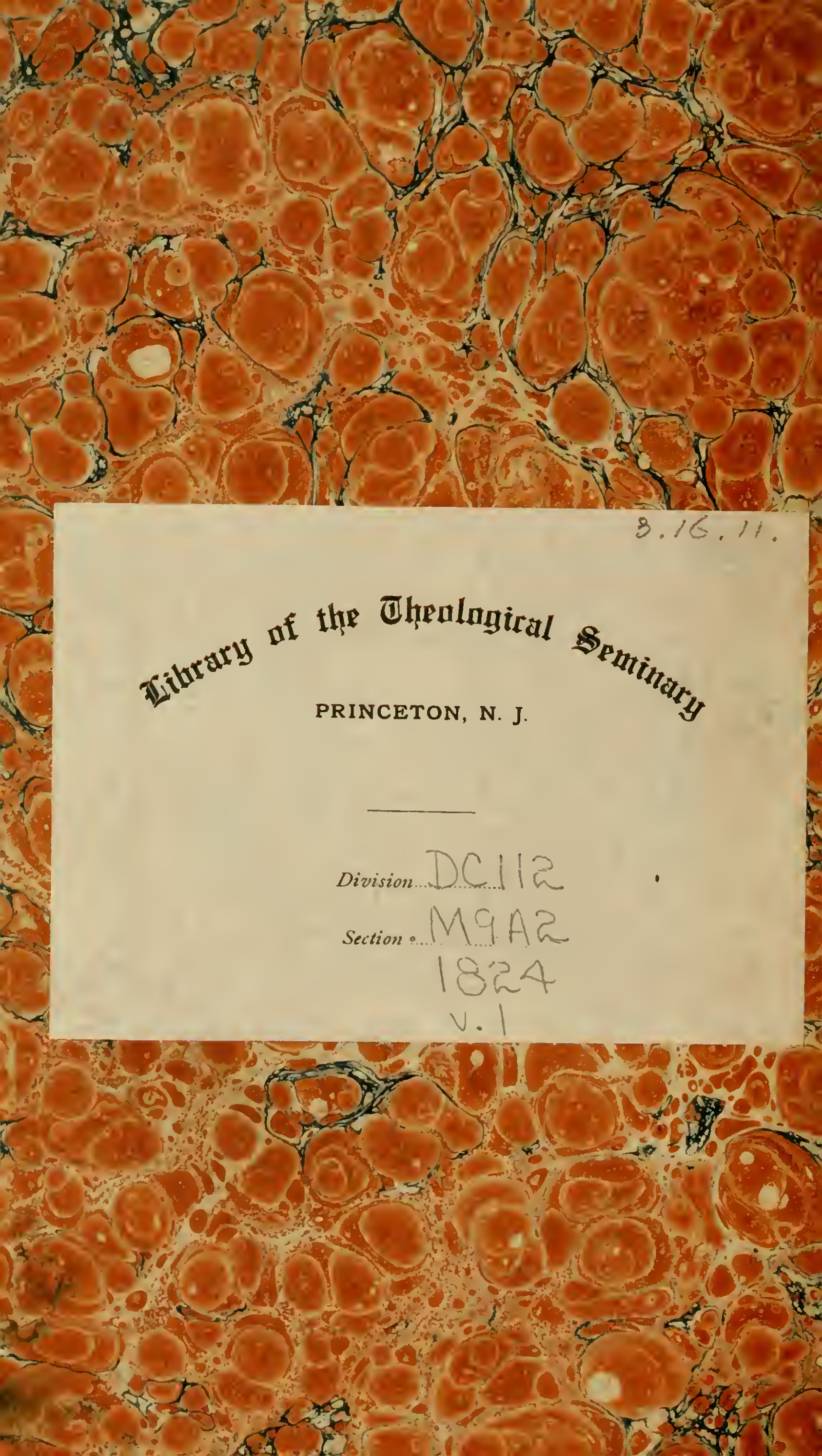
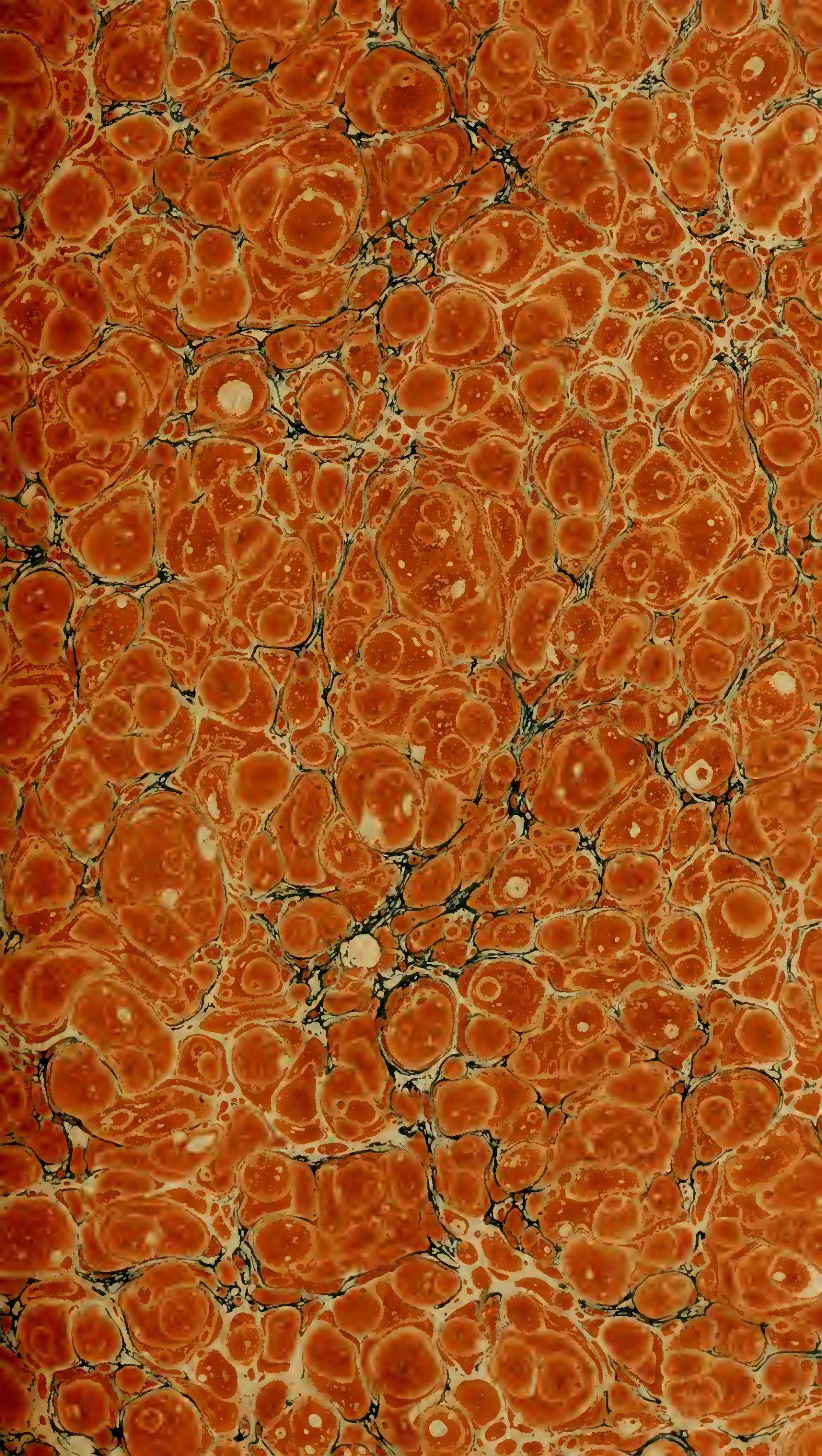



3.16.11.
Library of the Theological Seminary
PRINCETON, N. J.
Division DC112
Section M9A2
1824
v.1



12 vol. 20

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCE

DE DUPLESSIS-MORNAY.

TOME I.

VIE DE MORNAY.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.



MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCE

DE DUPLESSIS-MORNAY,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LA RÉFORMATION ET DES GUERRES CIVILES ET RELIGIEUSES EN FRANCE, SOUS LES RÈGNES DE CHARLES IX, DE HENRI III, DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII, DEPUIS L'AN 1571 JUSQU'EN 1623.

ÉDITION COMPLÈTE,

Publiée sur les manuscrits originaux, et précédée des MÉMOIRES DE MADAME DE MORNAY sur la vie de son mari, écrits par elle-même pour l'instruction de son fils.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,

RUE DE BOURBON, N° 17.

A STRASBOURG ET A LONDRES, même Maison de Commerce.

1824.

PRÉFACE.

Philippe de Mornay est, sans contredit, un des beaux caractères de l'Histoire moderne. Appelé à jouer un des premiers rôles, à l'une des époques les plus mémorables de l'Histoire de France, il allia un zèle ardent à une grande modération, et sut à la fois gagner l'amour des Protestans et l'estime de ses ennemis.

Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il apprit les langues savantes, et embrassa de bonne heure les principes de la Réformation : il fut le conseiller, l'ami de Henri IV, même après le changement de religion de ce grand roi, qu'il servit de sa plume et de son épée. La coopération de Mornay à l'édit de Nantes, qu'il avoit en quelque sorte provoqué, et qui rétablit la paix dans l'intérieur de la France, est un de ses plus beaux titres de gloire. Marie de Médicis et Louis XIII durent aussi plus d'une fois à l'intervention de Mornay, et à son habileté dans les négociations, le maintien de la tranquillité publique. Il mourut en 1623, dans son château de la Forêt-sur-Sèvre, en Bas-Poitou, et fut généralement regretté.

Mornay a composé un grand nombre d'ouvrages en faveur des opinions religieuses qu'il professoit : ceux-ci ne doivent point trouver place dans notre Collection, consacrée toute entière à l'histoire; mais ses écrits politiques, ses instructions, ses récits et sa correspondance avec les rois, les reines, les princes, les hommes d'état et les contemporains les plus célèbres, sont des documens trop précieux, et trop essentiels à l'histoire de la Réformation en

Europe et à celle des guerres civiles en France, pour ne pas mériter d'être recueillis avec soin.

Jusqu'à présent il n'en avoit paru que quatre volumes: deux furent publiés peu de temps après sa mort par le ministre Daillé qui avoit assisté à ses derniers momens; deux autres le furent quelques années après; mais par divers motifs on avoit élagué plus de la moitié des pièces, et notamment celles qui pouvoient compromettre des hommes vivans. On avoit retranché spécialement une grande partie de la correspondance avec Catherine de Parthenay, le duc de Rohan, la maison de La Trémouille, le président Jeannin, et des ambassadeurs étrangers: enfin, on avoit mis un grand intérêt à supprimer des dépêches de Henri IV, de Marie de Médicis, de Louis XIII et de leurs ministres. Nous offrons ici ces diverses pièces dont les anciennes suppressions attestent l'importance. Ce qui avoit été publié formoit un nombre d'environ trois mille; la Collection nouvelle en comprendra près de neuf mille.

Les manuscrits originaux de Duplessis-Mornay, conservés dans son ancien château de la Forêt-sur-Sèvre, et dans le château de Benais, appartenant au prince de Montmorency-Robecq (*voyez* la Bibliothèque historique du père Lelong, tome III, n° 30,473), nous ont été communiqués. De plus, M. le marquis de Mornay, digne descendant de l'ami et du ministre de Henri IV, avoit en sa possession un grand nombre de pièces originales de la correspondance de son illustre aïeul, et a bien voulu les mettre sans réserve à notre disposition. Nous aimons à reconnoître ici que nous avons été très utilement servis dans notre entreprise, non seulement par M. le marquis de Mornay, mais encore par feu M. le comte d'Esterno et par M. le marquis de Jaucourt, pair de France: leur zèle

plein de lumières a été pour nous un grand encouragement.

A l'aide de ces secours et de tant de documens inédits, nous sommes en état de présenter au public un plus grand nombre de lettres inconnues de Henri IV à Duplessis-Mornay; de nouvelles lettres d'Élisabeth, reine d'Angleterre, du prince et de la princesse de Nassau, de Henri de La Tour, prince de Bouillon, de la duchesse de Rohan, de Bongars, non moins habile négociateur que savant distingué, etc.; et c'est ainsi que nous sommes parvenus à compléter la galerie historique de tant de personnages célèbres.

Mais un objet plus intéressant encore peut-être, que nous pourrons offrir à nos lecteurs, ce sont les observations que Duplessis-Mornay avoit consignées sur son exemplaire de l'Histoire du président De Thou. Ces observations, dont tous les biographes avoient regretté la perte, comme d'un ouvrage qui auroit jeté un grand jour sur plusieurs événemens auxquels Duplessis avoit eu une part directe, nous avons eu le bonheur de les retrouver : le manuscrit est tout entier de la main de Mornay, écrit sur des feuilles de papier blanc interfoliées dans le texte de De Thou. Nous avons fait un relevé de ces observations. Le nom de leur auteur et l'importance des faits qu'elles rectifient, nous font espérer que cette précieuse découverte sera favorablement acccueillie.

Les bornes d'une Préface ne nous permettant pas de donner une énumération détaillée des pièces nouvelles et importantes dont cette édition sera enrichie, nous nous contenterons d'en citer quelques unes, en indiquant leur date.

En l'année 1583, le Mémoire que Mornay adressa à Henri III contre la maison de Guise, qui, à l'aide d'une

fausse généalogie qu'elle avoit fait faire par un certain Rosière, cherchoit à établir ses droits à la couronne de France, à l'exclusion du roi de Navarre.

Une lettre fort curieuse de Mornay à Michel Montaigne. Il y a entre ces deux hommes célèbres plus d'un rapport.

Dans la même année, la lettre singulièrement curieuse que le roi de Navarre écrit à l'archevêque de Rouen, depuis cardinal de Vendôme. (Tome I[er], page 230.) On y lit ce qui suit :

« Sur ce que vous adjoustés, que pour estre agreable « à la noblesse et au peuple, il fauldroit que je chan- « geasse de relligion, et me representés des inconveniens, » si je fais aultrement; j'estime, mon cousin, que les « gens de bien de la noblesse et du peuple, aulxquels je « desire approuver mes actions, m'aimeront trop mieux, « affectionnant une relligion, que n'en ayant du tout « poinct; et ils auroient occasion de croire que je n'en « eusse poinct, si sans consideration aultre que mondaine « (car aultre ne m'allegués vous en vos lettres), ils me « voyoient passer de l'une à l'aultre. Dites, mon cousin, « à ceulx qui vous mettent telles choses en avant, que la « relligion, s'ils ont jamais sceu que c'est, ne se depouille « pas comme une chemise; car elle est au cœur, et graces « à Dieu, si avant imprimee au mien, qu'il est aussi peu « en moi de m'en departir, comme il estoit au commen- « cement d'y entrer, estant ceste grace de Dieu seul, et « non d'ailleurs. »

En 1584, Duplessis fut chargé de demander à la cour de France réparation de l'insulte faite à Marguerite de Valois, épouse du roi de Navarre, par des officiers de la garde de Henri III son frère; ils avoient arrêté la voiture de cette reine, en lui tenant des discours injurieux, et avoient

enlevé deux de ses dames d'honneur. L'insulte avoit été faite à dessein, et la négociation se trouvoit très délicate; cependant, il obtint du roi une lettre qui contient des excuses.

Même année 1584, le cahier général des inexécutions et contraventions de l'édit de paix, dressé en l'assemblée générale tenue à Montauban, signé de tous les députés envoyés par les différentes provinces de France, et présenté au roi, à Saint-Germain-en-Laye, par le comte de Laval et autres députés, avec les observations de Henri III, écrites en marge, signées par ce jeune prince; pièce du plus haut intérêt, contenant une récapitulation de tout ce qui avoit été fait contre les réformés, depuis la promulgation de l'édit jusqu'à la tenue de l'assemblée.

Encore en 1584, on remarque une lettre de Duplessis au roi de Navarre, dans laquelle il lui dit, après lui avoir annoncé la mort prochaine du duc d'Alençon, frère de Henri III: « Sire, les yeux de la France sont ouverts sur vous; par le décès du frère du roi et la stérilité de la reine, Dieu prépare pour vous et pour nous de grandes choses, etc. »

Le 29 mars 1585, lettre de Duplessis à M. de Cheverny, chancelier de France, au moment où les troubles de la Ligue alloient éclater. Avec quelle sûreté de jugement Duplessis annonce les malheurs dont la France va devenir le théâtre! Avec quelle sagacité il signale les menées absurdes de l'Espagne, les ressorts secrets qu'elle emploie pour amener la France à se déchirer de ses propres mains!

La lettre que le roi de Navarre écrit à Henri III, au sujet de l'excommunication que le pape avoit lancée contre lui, est très remarquable. Plusieurs faits inconnus aux historiens sont mentionnés par Mornay; c'est lui qui

nous apprend que les Pays-Bas étoient à la veille de se donner à la France quand la Saint-Barthélemy éclata; qu'en Danemarck on encouroit la peine de mort pour posséder un exemplaire de l'ouvrage qui avoit pour titre: *De Ratione jucundæ concordiæ;* que Henri IV, épuisé de crédit, avoit engagé ses pierreries en Angleterre, etc.

Ce fut Duplessis qui composa la déclaration que le roi de Navarre publia en 1585, en réponse aux manifestes incendiaires, aux bulles foudroyantes que la Ligue et la cour de Rome lançoient contre lui. On croit entendre l'orateur romain dévoilant à la patrie la conjuration de Catilina. « François, s'écrie-t-il, considérez ces gens soudoyés du roi d'Espagne; ils parlent d'unir la foi, mais pour diviser l'état. Cette sainteté n'est qu'une pure hypocrisie. Cette Ligue n'est qu'une conjuration..... Ici, il fut question aussi de la réformation de l'état. Ces gens, quand ils y ont leur intérêt, ne s'en sont jamais mus; au contraire, ils n'ont montré qu'échantillons évidens de violence et de tyrannie; et puis pensez quel remède à nos maux de nous jeter à la guerre civile, c'est-à-dire de réformer le clergé par l'insolence du soldat, épargner le sang de la noblesse par une suite de cruautés; soulager le pauvre peuple par les contributions, les fonds, les rançonnemens; mais qui pis est, pensez que c'est de restaurer la France en l'ouvrant de toutes parts aux forces de l'Espagnol, c'est-à-dire chasser la France hors la France, pour y faire le logis de la maison de Lorraine et de l'Espagne. » (1)

---

(1) On sait que, dans ce manifeste, le roi de Navarre proposoit un combat singulier au duc de Guise, Mornay devoit être un des champions de Henri IV; mais le duc de Guise ne voulut pas exposer aux hasards d'un tel combat, une couronne qu'il attendoit du succès de ses plans.

On ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration, en lisant la lettre que Henri IV adressa le 1er janvier 1586, au clergé de France; il seroit difficile de trouver dans tout ce qui a été écrit à cette époque, quelque chose de plus noble, de plus digne, et de mieux pensé.

En l'année 1587, récit de la mort de la reine d'Écosse, envoyé d'Angleterre à la reine Louise de Lorraine, épouse de Henri III, roi de France.

La veille de la bataille de Coutras, le conseil du roi de Navarre et le roi lui-même ne vouloient pas qu'on marchât au-devant du duc de Joyeuse, qui àvoit des forces supérieures, par la raison que le jour étoit trop avancé. Mornay seul fut d'avis qu'on passât la rivière devant Coutras, pour s'emparer d'une position qui lui paroissoit avantageuse. Il soutint cet avis avec une constance qui donna de l'humeur au prince, occupé d'ailleurs à jouer avec quelques courtisans. « Et où logera l'armée ? dit Henri avec impatience. — Au piquet, en présence de l'ennemi; il n'est pas de meilleure place. » Étonnés de cette fermeté, le roi et les courtisans quittent leur partie, et l'armée se met en marche.

En 1589, 1er août, jour de l'assassinat de Henri III, Lettre extrêmement remarquable de ce prince, écrite le même jour à Duplessis pour le rassurer sur les suites de cet assassinat.

Même année 1589, peu de jours après cet événement, Mémoire d'une haute sagesse de Duplessis à Henri IV sur les mesures à prendre et la conduite à tenir *tant dedans que dehors du royaume*.

Mémoire de M. de Villeroy au duc de Mayenne, après la mort de Henri III, sur la fin de 1589, dans lequel on examine « si, pour remédier aux maux du royaume, l'on « doit ou composer avec le roi de Navarre, ou réunir tous

« les catholiques pour s'opposer à l'établissement du roi
« de Navarre, sous la connoissance et obéissance d'un
« prince du sang, élu et nommé régent du royaume, du-
« rant la prison de M. le cardinal de Bourbon, et déclaré
« son successeur du gré et consentement de notre saint
« père le pape, et du roi d'Espagne, et lui donner telle
« part et autorité en ce royaume, qu'il n'ait occasion de
« rien épargner pour nous protéger et garantir. »

En 1593, plusieurs lettres de la reine Marguerite de Valois. Mornay possédoit toute sa confiance; ce fut lui qui négocia le divorce de Marguerite, ainsi que nous l'apprend un Mémoire inédit tout entier de sa main, et ce qu'en raconte madame de Mornay, dans les Mémoires qu'elle a composés sur la vie de son mari : plus tard, en 1597, cette reine daigna même lui écrire qu'elle le reconnoissoit pour son protecteur auprès de Henri IV.

En 1594, Henri, fatigué d'une guerre dans laquelle il étoit presque toujours victorieux, et dont il ne voyoit pourtant point le terme, tenta de conquérir sa couronne par l'abjuration de son culte. La lettre que lui écrivit Mornay dans cette circonstance respire le plus touchant intérêt. Avec quel accent de douleur, et en même temps avec quelle force de raisonnement il reproche à Henri d'avoir changé de religion ! C'est la première pensée politique que le roi exécutoit sans le conseil de Mornay. On aime à voir cet excellent prince répondre aux reproches par des excuses. Le changement de religion de Henri IV donne lieu à plusieurs pièces très curieuses qui font partie de notre Collection.

A l'année 1594, on trouvera pour la première fois une lettre de Duplessis-Mornay à sa femme.

En l'année 1598, les pièces et les détails de la négo-

ciation de la paix traitée à Vervins, entre Henri IV et Philippe II.

Un règlement général pour les églises réformées de France, dont l'original, signé à Loudun, le 3 avril 1597, par les députés protestans des différentes provinces, et resté entre les mains de Duplessis, est une espèce de charte constitutive de l'union.

Sur la fin de cette même année, Saint-Phal, beau-frère du maréchal de Brissac, tenta d'assassiner Duplessis-Mornay (1). Un nombre considérable de lettres furent écrites à cette occasion; il y en a de Henri IV, qui sont extrêmement intéressantes; et toutes, à l'exception de deux ou trois, avoient été supprimées. « Je participe à l'outrage « que vous avez reçu, lui écrit Henri IV, comme roi et « comme votre ami; si je n'avois que le second titre, vous « n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégaîner, « ni qui portât sa vie plus gaiement que moi! » Henri ne ressentit pas seul cet indigne outrage. Les grands du royaume offrent à Mornay leurs épées, tous les protestans leurs bras et leurs fortunes.

Ce qui a trait à la fameuse conférence de Fontainebleau, du 4 mai 1600, jettera un très grand jour sur le degré de latitude laissée à Duplessis-Mornay pour établir ses moyens de défense.

En l'année 1602, une relation pleine d'intérêt de la mort et de l'exécution du maréchal de Biron. On y trouvera des détails et des circonstances qu'aucun autre historien n'a donnés. Cette relation est précédée d'une lettre du duc de Biron à Henri IV.

---

(1) *Voyez* les Mémoires de madame de Mornay sur la vie de son mari, tom. 1, p. 317 et suiv.

En 1605, lors de l'assemblée de Chatellerault, on répandit un Mémoire en faveur des Réformés, qui fut réputé séditieux. Sully en parut inquiet; et si on s'en rapporte aux Mémoires publiés sous son nom par l'abbé de l'Écluse, il fut disposé à croire que Duplessis y avoit pris part, bien que celui-ci se fût abstenu de paroître à l'assemblée. Mornay dédaigna de répondre à de vaines rumeurs; mais il adressa à Henri IV lui-même la plus complète justification, et le désaveu formel de ce que contenoit cet écrit; et nul n'osa le contredire.

C'est peut-être ici l'occasion de rappeler que Mornay et Sully n'ont pas toujours été d'accord dans leurs vues pour le bien public; mais il est à présumer que leur désunion a été fort exagérée. Au surplus, les Mémoires de Mornay serviront désormais de contre-partie aux *Économies royales* de Sully; et ces deux grands hommes, ces deux amis de Henri IV, n'auront jamais été mieux jugés que par leurs ouvrages.

Sully ne conserva point, comme Mornay, l'entière confiance de ses co-réligionnaires. Une lettre écrite par lui aux députés des églises protestantes réunis à Saumur en fournit la preuve.

En 1606, les affaires de Sedan fixèrent l'attention de l'Europe; Aubery du Maurier, qui fut chargé de négocier, tint Mornay au courant de ce qui se passoit.

En l'année 1607, une pièce très instructive, donnant un état circonstancié du revenu de la France.

Dans les années 1608, 1609 et 1610, l'ambassade de Venise révèle les secrets diplomatiques les plus singuliers: pas une seule des pièces de cette partie des papiers de Duplessis n'avoit été imprimée.

Le cruel événement qui enleva à la France, en 1610, le

meilleur de ses rois, fut le sujet de plusieurs pièces restées inédites. On y verra toutes les mesures qui furent prises dans l'intérêt des François protestans, pour gagner les bonnes grâces de Marie de Médicis. Jaucourt de Villarnoul, gendre de Duplessis, et alors député général des églises auprès du roi, dirigea, par les conseils de son beau-père, les démarches à faire. On s'attendrit à la lecture de la lettre écrite par Arnauld, peu après l'horrible attentat commis sur le bon Henri. Il annonce que la tranquillité publique n'a pas été troublée, comme on l'avoit craint, et il ajoute: « Mais la perte de ce grand prince se rafraîchit tellement « d'heure à autre, et le deuil est si public, que Paris n'est « rempli que de larmes. »

En cette même année 1610 commence un livre-journal de Duplessis-Mornay. Ce journal, tout entier écrit de sa main, fera connoître une foule de particularités; il ne s'arrête qu'en 1623, peu de jours avant la mort de Mornay.

En l'année 1611, un journal de l'assemblée tenue à Saumur par les députés des églises réformées.

En 1613, l'assemblée de La Rochelle donna beaucoup d'inquiétude à la cour. Des pièces non encore publiées révèlent ce qui se passa parmi les députés protestans.

En 1614, le prince de Condé prit une attitude hostile, et s'approcha de Saumur; on verra que Marie de Médicis eut alors le plus grand besoin de Mornay pour assurer la paix publique. Inébranlable dans son devoir, Mornay sut résister aux prières et aux menaces, et il n'usa de son immense crédit sur les réformés, que pour les entretenir dans des sentimens de paix et de soumission.

Les négociations entre Louis XIII et les protestans de son royaume continuoient toujours, et Duplessis étoit

l'intermédiaire employé, comme l'établissent les pièces qui paroîtront pour la première fois. C'est alors que montrant au fils de Henri IV des enfans et des sujets dans ces hommes que l'on poursuit avec tant de furie, il ose invoquer pour eux les lois éternelles de la justice et de la raison. « Je vous supplie pour vous-même, lui dit-il, parce que c'est votre maison qui brûle de tous côtés; parce que ce sont tous vos hommes qui se perdent, votre sang qui s'épand, votre subsistance qui s'épuise, vos triomphes qui tournent en funérailles; et, quand vos desseins réussiroient, il ne vous resteroit que des déserts et des ruines...... la force des armes ne se doit employer que contre un ennemi étranger. Le feu roi votre père eût envoyé à l'école ces nouveaux ministres, qui, comme les médecins ignorans, ne savent que courir au fer et au feu pour une légère défluxion, et faire couper un bras l'un par l'autre. »

On aime à voir, au milieu du délire général, un philosophe prononcer le doux nom de paix et de tolérance. Mornay, dans un écrit adressé aux états de Blois, s'élève avec force contre cette maxime que deux religions ne peuvent subsister ensemble; maxime funeste accréditée dès long-temps dans l'esprit du vulgaire, et qui seule causa toutes ces tristes et sanglantes dissensions. « Ce ne sont point, dit-il, nos religions, mais nos passions qui nous troublent, et nos passions provenantes pour la plupart de personnes qui n'ont amour de religion quelconque.... la diversité des religions pacifie le pays.... la religion ne veut être prêchée par les armes : la force peut engendrer des hypocrites, mais non des chrétiens. » Avec quel plaisir mêlé d'étonnement on retrouve les maximes chéries de Fénélon dans les écrits d'un homme qui vivoit au seizième siècle ! A la nouvelle de l'assassinat des Guise, on

se disposoit à faire des feux de joie dans le parti du roi de Navarre; mais Mornay ne permit pas qu'on approuvât une action contraire aux lois de la morale et de la justice. Au milieu des excès auxquels se portèrent les Brabançons, qu'avoit exaspérés la perfide cruauté du duc d'Alençon, une famille françoise échappa à la fureur du peuple, à Anvers, en montrant simplement une lettre de Mornay.

Comme il étoit d'une religion long-temps proscrite, la plupart des historiens, animés de l'esprit de parti, ou dominés par la crainte, ont passé sous silence ou dénaturé les plus beaux traits de sa vie. Il en est de lâches qui l'ont calomnié, presque tous ont négligé de retracer ses sentimens si nobles et si purs, son amour de l'humanité, son dévouement à son pays, sa loyauté et son inaltérable droiture. Philosophe et chrétien, il n'avoit approché des puissances de la terre que pour leur demander justice contre les persécutions, indulgence et appui pour la foiblesse, clémence et pardon pour l'erreur. (1)

En l'année 1621, le département des provinces qui furent distribuées selon l'ordre des synodes, avec les noms des personnages auxquels ces provinces furent remises, et les conditions auxquelles la remise leur en fut faite.

En la même année, la destruction du parti protestant

---

(1) Voir tome III, page 331, ce que La Noue dit de Duplessis; quelle plus belle preuve de la haute considération qu'il s'étoit acquise : « Il est le Sénèque et le Burrhus tout à la fois de son siècle; » et ces paroles sont dans la bouche de celui que ses contemporains ont surnommé Bras-de-Fer.

Il avoit la direction de toutes les entreprises importantes, l'administration des finances, l'expédition des dépêches secrètes. Le roi de Navarre disoit qu'il ne pouvoit pas plus se passer de lui que de sa chemise.

avoit été décidée; le roi s'étoit mis à la tête de ses troupes, et s'avançoit vers Saumur, avec le projet d'aller faire le siége de La Rochelle, ce boulevard formidable de la religion réformée. L'occupation de Saumur, place forte et importante par sa position, lui étoit nécessaire pour l'exécution de ses desseins. Il prévient Mornay de son arrivée, et de son intention de loger au château; il lui fait donner en même temps l'assurance qu'il ne sera rien changé à l'état de la place. Sur la parole du roi, le gouverneur de Saumur laisse préparer des logemens pour toute la cour; mais bientôt on ne cache plus les projets qu'on avoit sur la place; on lui fait offrir cent mille écus pour qu'il la cède au roi. « Si j'avois été, dit-il, un homme à argent, j'aurois gagné des millions; mais j'ai été plus soigneux de mériter les dignités que de les mendier. La place de Saumur a été donnée pour sûreté à ceux de la religion; je ne peux consentir à en altérer la nature; le roi ne peut avoir de meilleure assurance que de cette fidélité qui l'a gardée trente-deux ans au milieu des troubles et des partis... » Enfin, il fut décidé que la ville et le château de Saumur seroient remis entre les mains du roi; les ministres qui transmirent cet ordre à Mornay, ne purent s'empêcher de témoigner leur douleur à la vue de ce vieux guerrier, qu'on dépouilloit ainsi de la seule récompense de ses glorieux services. Il se retira à la Forêt-sur-Sèvre. C'est de là qu'il écrivit au roi une lettre touchante, mais que ses amis lui firent retenir: il demandoit la permission de sortir de France avec sa famille, et d'emporter les ossemens de ses pères, et il ajoutoit: Il se trouvera peut-être quelqu'un qui gravera sur ma tombe: « Ci gît, qui, âgé de soixante-treize « ans, après en avoir employé, sans reproche, quarante-« six au service de deux grands rois, fut contraint, pour

« avoir fait son devoir, de chercher son sépulcre hors de « sa patrie. »

Le dernier acte de vie de Duplessis fut son testament. En le lisant, on croit entendre Aristide léguant ses dernières volontés à ses enfans, son corps à la terre, et son âme à Dieu : ferme au bord de la tombe ainsi qu'il l'avoit été aux longs jours de la vie, il mourut comme il avoit vécu, fidèle à cette devise : FERREA VIRTUS, ET LABOR ET PIETAS.

Cette pièce, sans modèle comme sans copie, terminera l'ouvrage.

Mornay a composé quelques vers remarquables par l'originalité des images, et surtout par cette philosophie qui caractérisoit ses moindres discours.

Tous les momens de cette vie,
Tous les heurs qui en font envie,
Ne sont rien qu'infélicité ;
Tout ce que l'homme en l'homme honore,
Et que le monde au monde adore,
N'est que tourment et vanité.

L'enfant trempe ses ris de larmes ;
Du jeune les jeux sont alarmes,
De courts plaisirs, long repentir ;
Un seul instant dûre la liesse ;
Et l'aiguillon qu'elle lui laisse,
Long-temps après se fait sentir.

L'homme, rien que vent ne respire,
L'ambitieux au vent aspire,
S'en paît, s'enfle et ne peut s'emplir.
Cette grosseur n'est qu'une enflure ;
La peau se tend ; une piqûre
La fait à l'instant désemplir.

Ce qu'on vient de dire suffira sans doute pour prouver combien cet ouvrage doit offrir d'intérêt aux hommes qui

veulent étudier l'histoire dans les Mémoires du temps. Ceux de Duplessis-Mornay ne font point partie de l'ancienne collection des Mémoires sur l'histoire de France, ni de la nouvelle collection récemment publiée par M. Petitot; ils forment à eux seuls un ouvrage important et complet.

Ne voulant ni retrancher aucun des documens qui peuvent jeter un nouveau jour sur l'histoire des événemens de cette époque, ni trop multiplier les volumes, on se voit forcé, par la surabondance des matériaux, de ne donner que des notes explicatives, extrêmement succinctes : ces notes seront placées au bas des pages, ou renvoyées à la fin de l'ouvrage, quand elles seront d'une certaine étendue.

Nous avons placé en tête de cette importante collection les Mémoires de madame de Mornay, sur la vie de son mari, écrits pour l'instruction de son fils, et qui étoient restés inédits. Ces Mémoires forment le premier volume de la Collection : ils sont d'autant plus curieux, qu'ils ont été écrits par une femme dont les vertus et le savoir ne brillèrent pas d'un moindre éclat que ceux de son époux; ils ont cela de remarquable, qu'on y trouve sur la Saint-Barthélemy des détails qui ne se lisent nulle part ailleurs. L'ouvrage sera terminé par de courtes Notices biographiques sur les personnages qui s'y trouvent mentionnés, et par une table raisonnée des matières.

MON FILZ,

Dieu m'est tesmoing que, mesme auant vostre naissance, il m'a donné espoir que vous le seruiriez; et ce vous doibt estre quelque arre de sa grace, et vne admonition ordinaire à vostre deuoir. En ceste intention nous auons mis pene, vostre pere et moy, de vous nourrir songneusement en sa craincte, que nous vous auons, entant qu'en nous a esté, faict succer auec le laict, auons eu soin aussy, pour vous en rendre plus capable, de vous faire instruire en toutes bonnes lettres, et, graces à luy, auec quelque succez, afin que vous peussiez non seulement viure, mais mesmes reluire en son Eglize. Maintenant je vous voy prest à partir pour aller voir le monde, cognoistre les mœurs des hommes et l'estat des nations; ne vous pouuant suiure de l'œil, je vous suiuray de mesme soing, et prie Dieu que ceste mesme instruction vous suiue partout. Que vous croissiez en craincte et en amour de Dieu, profitiez en la cognoissance de toutes choses bonnes, vous fortifiez en la vocation que vous auez de luy pour son seruice, et rapportiez tout ce qu'il a mis en vous, et qu'il y mettra cy apres à son honneur et gloire. Il vous a donné d'estre nay en son Eglize, ce qu'il a desnié à tant de nations et à tant de grandz hommes. Adorez, mon Filz, reueremment ce priuilege d'estre nay chrestien; il vous a faict naistre en la lumiere de l'Eglize, sequestré du regne des tenebres, de la tyrannie de l'ante-christ, qui nous auoit enueloppez es siecles precedens. Cependant les grandz du monde, les

puissances de ce siecle, la plus part y croupissent encores. Adorez moy derechef ceste misericorde, ce soin special que Dieu a eu de vous, de vous exempter de ceste apostasie vniuerselle, qui a vsurpé et tant de nations, et tant de temps, mais il vous a faict naistre d'vng pere, duquel en ses jours il s'est voulu seruir, et seruira encores pour sa gloire, qui vous a, des vostre enfance, dedié à son seruice, qui, en cest espoir, vous a faict esleuer, selon vostre aage, en pieté et en doctrine; qui, en somme, n'a rien obmis par ardentes prieres enuers Dieu, par vng soin exquis en vostre instruction, pour vous rendre un jour capable de son œuure. Pensez que, par telz chemins, Dieu vous veut amener à grandes choses, pensez à estre instrument en vostre temps de la restauration qui ne peut plus tarder, de son Eglize; esleuez tout vostre esprit à ce but là, et ne doubtez, moiennant cela, mon Filz, que Dieu ne vous assiste, qu'en le cherchant, vous ne le trouuiez à la rencontre; qu'en poursuiuant son honneur, vous n'en trouuiez pour vous plus que le monde ne vous en sçauroit ny donner, ny promettre, mais apprehendez aussy ses jugemens; sy vous le negligez, sy vous possedez ses graces en ingratitude; car misericorde mesprisee retourne en condemnation, et plus les graces sont speciales, plus le mespris ou l'abus en seroit punissable. Vous estes jeune, mon Filz, et diuerses fantasies se presentent à la jeunesse; mais souuenez vous tousiours du dire du psalmiste, en quoy adressera le jeune homme sa voye, certes, en se conduysant selon ta parole, Seigneur, et n'aurez aussy faulte de personnes qui vous en vouldront destourner, ou à gauche, ou à droicte. Mais dites encores auec luy mesme, je frequenteray ceulx seulement qui obseruent tes loix. Tes loix, Seigneur, seront les gens de mon conseil. Mais afin encores que vous n'y ayez point faulte

de guide, en voicy vng que je vous baille par la main, et de ma propre main pour vous accompaigner. C'est l'exemple de vostre pere, que je vous adjure d'auoir tousjours deuant voz yeux ce que j'ay peu cognoistre de sa vie, non obstant que nostre compaignie ayt esté souuent interrompue par le malheur du temps, et en telle sorte toutesfois que vous y en auez assez pour cognoistre les graces que Dieu luy a faictes, de quel zele et affection il les a employés, pour esperer aussy pareille assistence de sa bonté, quand vous vous resouldrez de le seruir de tout vostre cœur. Je suis maladiue, et ce m'est de quoy penser que Dieu ne me veille laisser long temps en ce monde, vous garderez cest escrit en memoyre de moy, venant aussy quand Dieu le vouldra à vous faillir, je desire que vous acheuiez ce que j'ay commencé à escrire du cours de nostre vie; mais sur tout, mon Filz, je croiray que vous vous souuiendrez de moy quand j'oiray dire, en quelque lieu que vous aillez, que vous seruez Dieu, et ensuiuez vostre pere; j'entreray contente au sepulchre, à quelque heure que Dieu m'appelle, quand je vous verray sur les erres d'auancer son honneur en vng train asseuré, soit de seconder vostre pere en ses sainctz labeurs, tant que Dieu le vous conseruera (et je le supplie que ce soit longues annees pour seruir à sa gloire, et à vous de guide par les sentiers du monde), soit de le faire reuiure en vous, quand, par sa grace, il le vous fera suruiure; je vous recommende au reste vos sœurs; monstrez, en les bien aymant, que vous aymez et aurez aymé vostre mere. Pensez mesme, tout jeune que vous estes, Dieu nous retirant d'icy, que vous leur deuez estre pere, et je prie Dieu, mon Filz, qu'il vous doint à tous viure en sa craincte, et en vraye amytié l'vng enuers l'autre, et en ceste asseurance vous donne ma benediction, et le supplie de tout

mon cœur qu'il la benie en Jesus-Christ son filz, et qui vous communicque son Sainct-Esprit. Escrit à Saumur ce mardy vingt-cinquiesme d'apuril 1595.

Vostre tres affectionnee et bonne mere,

CHARLOTTE ARBALESTE.

MÉMOIRES

DE

CHARLOTTE ARBALESTE,

SUR LA VIE

DE DUPLESSIS-MORNAY

SON MARI.

Ceulx entre les anciens qui ont esté tenus les plus sages, ont confessé vng seul Dieu, createur du ciel et de la terre, et ont recognu que c'est luy qui conduit et gouuerne toutes choses par sa prouuidence; mais le peuple de Dieu passe plus outre, assuré de l'amour que Dieu luy porte en Jesus-Christ son filz, et non seulement à son Eglize en general, laquelle il ayme comme son espouze, mais à vng chacun de ses membres en particulier. Car il recognoist vng Dieu tout puissant, tout sage et tout bon, dont il apprend à se fier en sa puissante bonté, et à dependre de sa volonté tres sage. Ce qui nous donne aussy à vng chacun tranquillité en noz consciences au milieu des vagues de ce monde, constance et magnanimité en la lutte ordinaire contre le diable, le monde et la chair, en certitude de victoire, d'autant que Dieu est fidelle, qui ne nous laisse jamais outrer à quelconques tentations, bon, qui ne faict consequemment rien que pour le bien des siens. Or

venans à considerer chacun en son particulier, ce ne nous est pas vne petite benediction d'estre naiz de parens chrestiens, qui nous ayent precedé en la craincte de Dieu, et en la personne desquelz nous ayons comme receu les arres de ses misericordes, qui durent en mille generations; car alors nous pouuons dire auec le prophete, noz peres ont eu fiance en toy, ilz y ont eu fiance et tu les a deliurés, et de ceste misericorde premiere s'en engendre vne autre, suiuie aussy d'vne conforme confiance. C'est toy qui m'as retiré du ventre, qui m'as donné asseurance des que je succoy les mammelles, qui es mon Dieu, des les entrailles de ma mere, mais qui vient bien à croistre et à multiplier, quand nous venons à considerer le siecle où Dieu nous a faict naistre, tenebreux en ce qui est de son seruice, s'il en fut jamais, et auquel toutesfois il a faict reluire son Éuangile, et nous a daigné illuminer, confus en ce qui est de l'estat du monde, et plein de dangers et de trauerses, et esquelz toutesfois il nous a faict trauerser miraculeusement, tellement qu'il n'y a aage, annee, jour presque, ou moment de nostre vie, qui n'ait sa matiere de louer Dieu particuliere, à laquelle plusieurs vies ensemble ne pourroient pas fournir. Certes vne des plus belles louanges que nous en puissions donner à Dieu, c'est de mediter souuent le fil de nostre vie, le soin qu'il daigne prendre de nous, non comme du commun, sur qui il fait pleuuoir indifferemment, mais comme d'vng enfant qu'il mene par la main, qu'il prend la pene de reprendre et d'apprendre, sur lequel, par maniere de dire, il faict degoutter vne particuliere et

specialle rousee de sa grace et benignité. Nous cheminons par le milieu des vices; il nous a destournés de leurs allechemens; il nous en a mesmes violemment arrachés : c'est vne marque qu'il nous ayme, et qu'il se veut seruir de nous. Il nous a osté des biens, qui nous ostoient sans doute à luy; destourné des honneurs mondains, qui nous reculoient de luy. C'est signe qu'il ne nous veut pas perdre, signe qu'il nous veut garder au contraire pour luy. Il nous a mesme enuoyé du mal, mais dont nous auons receu du bien; des exilz, où nous auons appris à rechercher nostre vraye patrie; des pertes, qui nous ont enseigné d'acquerir au ciel; des dangers, qui nous ont ramenteu nostre infirmité, en les apprehendant; sa bonté en nous en deliurant; des necessités qui nous ont faict et reclamer et esprouuer ses abondances. Ceste extraordinaire conuersion des faux maux qu'on appelle, en vrays biens, nous faict apprendre que rien ne nous peut faire mal, quand nous sommes à Dieu; reciproquement aussy que toutes les benedictions mondaines ne nous sont que maledictions, si nous nous destournons de sa craincte. Mais surtout, si nous venons à songer à nostre election, qu'il nous a choisis pour ses enfans, pour estre ses heritiers, coheritiers de Christ, d'vng si riche pere, en vng si riche heritage, nous adorerons l'abysme de ses misericordes, et abhorrerons l'horreur de noz miseres tout ensemble, et soustenus toutesfois de ses justes bontés, dirons auec l'apostre, qui nous pourra jamais destourner du seruice de Dieu? oppression ou angoisse? persecution ou faim? nudité ou glaiue, etc.? Certes rien. Car ne mort ne

vie, ny anges, ny principautés, ny choses presentes, ny choses auenir, ny hauteur, ny profondeur, ne nous pourra separer de luy.

Or particulierement nous sommes ingratz, sy nous ne recognoissons cela en la conduite de nostre famille, sy nous ne l'auons assiduellement deuant noz yeux, sy mesmes, pour les obliger tant plus à la craincte de Dieu, nous n'en laissons la memoire à noz enfans, outre que la souuenance du passé, quand nous le nous rendons present par vne assiduelle meditation de la prouidence de Dieu sur nostre vie, nous ayde de beaucoup à surmonter les difficultés qui s'y peuuent presenter cy apres, pour nous y donner repos et consolation à l'aduenir. Car de combien de dangers Dieu nous a-t-il retirés? où il n'y auoit, selon les hommes, aucun espoir de vie? et en quel opprobre nous sommes nous veus, et au milieu de tout, Dieu nous a faict reluyre, et n'a point voulleu qu'ayons esté confus; et en quelles anxietés, en quelles nécessités nous sommes nous trouués, esquelles toutesfois il nous a faict abonder contre toute raison? Et tout cela, loué en soit-il, pour la confession de la pure religion, en laquelle prions le de nous faire la grace de perseuerer, comme pour icelle, il nous a faict cest honneur de souffrir.

Or auons nous à esperer, comme il est Dieu de nous, qu'il le sera aussy de noz enfans. Car sa promesse y est; mais comme il les saura bien conduire au but de leur election par sa misericorde, ne fault pas que, de nostre part, nous laissions de les acheminer par le soin paternel de leur instruction, les rendant heritiers de la cognoissance, et debteurs de la

recognoissance de tant de graces que nous auons receu de luy, et par consequent embrasés de son amour, touchés de sa craincte, dependans de sa prouidence, assurés en la fermeté de ses promesses, et ne pouuons mieux les en faire capables qu'en leur representant deuant les yeux ce que nous auons par la grace de Dieu experimenté en tout le cours de nostre vie en noz personnes, qui est ce que je leur veux icy descrire particulierement, ne doubtant point qu'ilz ne prennent plaisir vng jour de se rememorer les benedictions que Dieu a espandues sur nous, nommement sur la personne de M. Duplessis leur pere, en laquelle il a faict de sy notables deliurances (et j'oze dire plus), auquel chacun a recognu de telles graces, que ce leur sera heur et honneur de les bien imiter, à Dieu en soit gloire, que je prie les luy continuer et augmenter pour l'en seruir le reste de ses jours.

Je commenceray donc à leur en faire le discours des sa naissance. Il nasquit à Buhy, païs du Vexin le François, mil cinq cens quarente neuf, le cinquiesme nouembre, deux heures deuant le jour, et fut baptizé le onziesme jour dudit moys; son pere fut messire Jaques de Mornay, cheualier seigneur de Buhy, et J. sa mere, dame Françoise du Bec Crespin, fille de messire Charles du Bec, visadmiral de France; ses parains, messire Philippes de Ronserolles, baron de Heugueuille, messire Bertin de Mornay, son oncle paternel, grand doyen de Beauuais, abbé de Saumer au Boz, près Bolongne; ses maraines, madame Jehanne de Beauuillier, dame du Puyset, et Duplessis Marly sa grande tante du

costé maternel, et dame du Fretoy, dame de Moruillier, sa nourrisse, que je ne veux oublier, Marguerite Madon du lieu mesme de Buhy, femme de doulce humeur; feu M. de Buhy son pere uescut jusques à l'aage de quarente huit ans sans reproche, n'ayant jamais perdu en son temps aulcune occasion de se trouuer aux guerres, et y faire seruice à son prince, mais, la guerre finie, il se retiroit en sa maison, où il mesprisoit la court et l'ambition, encores qu'il luy en fust offert beaucoup d'occasions, il aymoit les cheuaux, et paix ou guerre, auoit tousjours vng bel equipage, prenoit plaisir auec ses voisins et amys, entre lesquelz il estoit estimé et tenu fort entier, et de conscience, selon le temps qui estoit lors, fort adonné aux deuotions de l'Eglize romaine, et auoit en recommendation que ses enfans fussent instruitz de mesmes; il aymoit les pauures, et leur estoit liberal, hayssoit extremement le mensonge et le blaspheme, et viuoit d'vne très doulce et honneste conuersation auec tous. Il mourut l'an 1559, le penultiesme de nouembre, Dieu luy faisant ceste grace qu'à l'article de la mort il se ressouuint de plusieurs bons propos que journellement madamoyselle de Buhy, sa femme, luy tenoit touchant les abus de l'Eglize romaine, dont elle auoit des lors cognoissance, et ne voulut auoir aulcun presbtre, ny receuoir aulcune ceremonie superstitieuse, s'asseurant de son salut par le merite et passion d'vng seul Jesus-Christ. Il feut visité, assisté et admonesté en sa maladie de MM. d'Ambleuille et de Villerceaux pere et filz, ses proches parens de mesme nom; aussy de maistre Anthoyne Quarré,

medecin de Gisors, et de madamoyselle de Buhy sa femme, qui les enuoya tous querir, d'autant qu'elle sauoit qu'ilz auoient lors cognoissance de la pure doctrine, et ainsy passa ceste vie pour aller auec les bienheureux, la veille saint André, sur le midy. Son corps fut enterré à Buhy, où il repoze jusques au dernier jour. Il ne voulleut point tester, disant à madamoyselle de Buhy sa femme, qu'il luy remettoit ses enfans et sa maison soubs sa conduitte, et s'en asseuroit en elle. Ainsy dame Françoise du Bec, sa femme, demeura veufue, aagee de vingt neuf ans, ayant esté mariee à seize, et dont elle auoit eu six filz et quatre filles. Il en restoit lors de son decès quatre filz et deux filles, tous fort jeunes. Or y auoit il six ou sept ans qu'elle auoit cognoissance des abus de la papauté, et desir de faire profession de la religion reformee; mais les feus qui estoient lors encores allumés en France, et la craincte qu'elle auoit de la ruyne de sa maison, la faisoit dissimuler, joint que feu M. de Buhy n'en monstroit aucun sentiment, elle ne laissoit toutesfoys de luy en parler par occasions, et quelquefois aussy il la trouuoit lisant en la Bible, ou aux psalmes, ou en quelque autre liure, dont il ne s'offensoit point; seulement il l'aduertissoit qu'elle ne le mist en pene, veu la rigueur du temps. Or, estant veufue, elle ne voullut monstrer sy tost changement, ny se declarer auant qu'elle eust faict faire l'enterrement, obseques et funerailles de feu M. de Buhy, et comme feu M. d'Ambleuille, pere de M. de Villerceaux, puisné de la maison de Mornay, et madame de Villerceaux sa belle fille, luy remonstroient qu'elle fa-

soit mal, cognoissant les abus d'y continuer, veu mesmes que le deffunct son mary les auoit à la mort mesprizees, elle respondit qu'elle ne desiroit commencer par là, et que quelques vns pourroient interpreter que ce seroit pour espargner douze ou quinze cens escus, à quoy pourroient monter les frais du dict enterrement. Ainsy elle obserua le dueil et funerailles selon la coustume; depuis, peu à peu, elle s'abstint d'aller à la messe, tantost soubs pretexte de son dueil, et tantost de quelque indisposition. Toutesfois ses enfans continuoient à y aller, et y enuoyoit ordinairement les plus petitz. Enfin, admonestee de Dieu par vne grefue maladie, où elle feit son testament, et pensa mourir, elle se declara ouuertement, l'an 1560, auec tous ses enfans, et du depuis en a tousjours faict, comme elle faict encores aujourd'huy profession ouuerte, et non obstant les guerres, persecutions et massacres, a continué et perseueré, et n'y a espargné chose qui ait esté en sa puissance, mesmement du temps de la Sainct Bartelemy, 1572, que l'Euangille se taisoit presques par toute la France, il continua tousjours en sa maison.

Quant à sa famille et maison, elle l'a tousjours gouuernee auec beaucoup d'honneur et de louange, et, continuant en son veufuage, a passé son temps à bastir et accommoder le bien de ses enfans, où elle a prins vng singulier plaisir, et continue tous les jours de mesme, a marié l'vne de ses filles qui luy restoit, Françoyse de Mornay, à Anthoyne le senechal, seigneur d'Auberuille, yssu d'vne des plus anciennes maisons de Normandie, faisant profession de la vraye religion, et dont sont yssus plusieurs enfans, et luy

reste encores deux filz, auec lesquelz elle est, à l'heure que j'escrips, empeschee pour faire leur partaige des biens de feu M. de Buhy et d'elle, s'estant eux deux ensemble accordés, et l'ayant suppliee d'estre elle seule leur arbitre, affin que, quand il plaira à Dieu la retirer, ilz continuent en l'amytié qui a esté entre eux de son viuant, et puissent se retirer chacun d'eux en paix en leur maison. L'aisné est messire Pierre de Mornay, seigneur de Buhy, etc., marié auec dame Anne Denlezy, seule heritiere d'vne bonne maison de Bourbonnois, et duquel le pere auoit beaucoup de bien en Normandie, dont elle a hérité; son second filz est messire Philippes de Mornay, seigneur du Plessis Marly, etc., mon tres honoré seigneur et mary, celuy duquel je veux, aydant Dieu, escrire, pour seruir après nous à nostre posterité, à craindre Dieu et esperer en luy. Or, iceluy ayant esté en la maison de ses pere et mere soubs la garde de sa nourrisse, esleué jusques à cinq ans, luy fust baillé un nommé Adrian, presbtre de Beauuais, pour commencer à luy apprendre à lire et escrire, et ses commencemens de la langue latine; car ilz se delibererent de le faire d'eglize, d'autant que messire Bertin de Mornay, grand doyen de Beauuais, et abbé de Saumer pres Boulongne, qui jouissoit de plus de vingt mil liv. en benefices, l'aymoit fort, et les luy voulloit resigner tous. Mais comme Dieu ne voulloit qu'il fust plongé en l'idolastrie, il luy osta tost telz allechemens par la mort de feu mon dict seigneur le doyen son oncle, qui mourut en sa ditte abbaye de Saumer, le jour d'octobre 1556, et se sentant malade, enuoya querir

M. de Buhy son frere, qui l'alla trouuer et assister; mais madamoyselle de Buhy sa belle sœur, laquelle il desiroit voir, n'y peust aller, estant lors fort grosse. Il lessa seul heritier son frere de tous ses biens patrimoniaux, et donna à son nepueu, Philippes de Mornay, tous ses meubles, acquetz et conquetz, et monstroit n'auoir regret de mourir que pour n'auoir pas encores faict pour son frere et ses nepueux ce qu'il auoit pretendu et desiré. Cependant, pour la facherie que receuoit M. de Buhy de la perte de son frere qu'il aymoit fort, il ne voulleut jamais que l'on luy parlast de resigner ses benefices, et le malade aussy ne s'en souuint, et n'en parla aucunnement, non obstant la bonne volonté qu'il temoigna jusques à la fin leur porter, surtout à M. Duplessis, pour lequel seul il testa. Luy estant mort, feu M. de Lizy, archeuesque d'Arles (de la maison de Monjay), qui leur estoit parent et bon amy, lors en credit à la court, s'employa si bien que les benefices furent donnés par le feu roy Henry à feu M. Disgue, chancelier de la royne Eleonor d'Austriche, en leur faueur (1), lequel estoit leur oncle maternel, en esperance qu'ilz retomberoient es mains du dict Philippes de Mornay; mais estant aagé près de quatre vingtz ans, à l'heure mesme le sieur d'Estree, grand maistre de l'artilherie, en demanda la reserve au roy Henry deuxiesme, tellement que, venant à mourir deux ans

(1) Cette princesse, veuve de François Ier, était alors restée à Talavera, près de Badajos. Elle mourut à peu près dans le même temps, 18 février 1558.

après, sans les resigner au proffit de ses petitz nepueux, ilz furent hors de leur maison, dont Dieu leur a faict euidemment misericorde ; car estant depuis venus à la cognoissance de la vraye relligion, ce leur eust esté vng grand empeschement pour s'en declarer, et en faire profession ouuerte, comme ilz font, par la grace de Dieu. A la mort de monsieur le doyen, M. Duplessis auoit près de sept ans, et estoit lors entre les mains de maistre Gabriel Prestát de Sedane en Brye, qui luy apprenoit sans en faire semblant les principes de la vraye relligion, dont il auoit cognoissance, et ne luy en parloit toutesfoys aulcunement, tant pour son bas aage que pour la craincte de M. de Buhy, qui ignoroit que son precepteur fust lutherien (comme l'on les nommoit lors). Mais c'estoit madamoyselle de Buhy leur mere, qui auoit mis pene, par le moyen de M. Morel (1), homme docte et reputé de ce temps là, de le recouurer, affin qu'il commenceast d'heure à instruyre ses enfans en la craincte de Dieu. Il auoit soubs sa charge Pierre de Mornay, et Philippes de Mornay, ses deux filz ; les autres estoient trop jeunes. Il auoit aussy vng de ses nepueux, George du Bec Crespin, à present seigneur de Bourry ; et affin que M. de Buhy ne s'apperceust point de la religion du dit Prestat et de l'instruction qu'il leur donnoit, quand ses escholliers auoient esté à Buhy quelque temps, madamoyselle leur mere les ennoyoit chez son frere aisné, M. de Bourry, qui le sauoit bien,

(1) Léonard Morel, célèbre ministre protestant. Il manqua d'être pendu en 1562, après le massacre de Vassy.

et trouuoit bon que son filz et ses nepueux fussent ainsy instruictz. M. Duplessis y apprint ses premieres lettres, et commencea on à esperer qu'il proffiteroit. A l'aage de huit ans, vers la fin de 1557, il feust mené par M. de Buhy son pere à Paris, au college de Lizieux, soubs la charge de maistre Paschal Diepart, aujourd'huy aduocat à Rouen, qui estoit de la relligion romaine, et l'instruisoit en icelle; il s'en alla quelque temps après estudier aux loix, et le lessa entre les mains de maistre Marin Liberge, natif du Mantz, aujourd'huy docteur regent à Angers, qui, oultre ce qu'il estoit fort adonné à la relligion romaine, auoit en sa compaignie un chanoine nommé La Chapelle, qui ne passoit jour qu'il ne feist dire à M. Duplessis ses heures et vigiles, et l'auoient tellement nourry à cela, que de luy mesmes il s'en rendoit tres songneux; M. de Buhy allant à Paris le voyoit songneusement, auquel il recommendoit sur tout d'estre homme de bien et aller tous les jours à la messe, en quoy sembloit alors consister toute relligion, et feust en ce college enuiron deux ans; mais ses estudes feurent interrompues par grandes maladies, tellement qu'il n'y paruint qu'à la quatriesme classe. Après la mort de feu M. de Buhy, madamoyselle sa mere l'enuoya querir au college, pour l'amener chez elle, pour le faire assister au dueil et ceremonie de feu M. de Buhy son pere. Pour l'amener elle enuoya vng maistre Jehan de Lus, presbtre, depuis curé de Magni, le quel commenceoit à s'apperceuoir que madamoyselle de Buhy n'affectionnoit point la relligion romaine, de sorte que par le chemin il se mettoit à prescher et admonester M. Duplessis de

continuer tousjours d'estre bon catholicque, et viure comme on l'auoit apprins, sans se guaster aux opinions lutheriennes de sa mere. Cela le mettoit en pene, et luy feit responce, selon son enfance, que, quant à luy, il y voulloit continuer; toutesfoys sy on luy mettoit quelque doubte, il liroit songneusement les Euangiles et Actes des Apostres, et s'y conformeroit selon ce qu'il y troueroit, et disoit cela de son instinct, sans y rien penser plus oultre. Alors le dict maistre Jehan de Luz luy respondit que, s'il faisoit cela, il estoit perdu, et qu'il falloit qu'il se contentast de ce que l'on luy auoit enseigné, et qu'il estoit trop dangereux de lire les liures. Arriué qu'il feut à Buhy auec madamoyselle sa mere, il y troua ses autres freres et sœurs. Son frere aisné, Pierre de Mornay, aujourd'huy seigneur de Buhy, reuenant de page de chez le roy Françoys second, peu auparauant decedé, auoit esté auec madamoyselle sa mere à quelques presches chez M. de Lizy, et auoit aussy apprins son catechisme, duquel il voulleut parler, et le bailler à son frere, mais il luy refusa de le prendre, ne voullant lire aucun liure suspect; seulement il recouura vng Noueau-Testament de l'impression de Rouuille de Lyon, latin et françoys, auec priuilege du roy et approbation de la Sorbonne, où il estudia très diligemment, et le leut plusieurs foys, ayant desir de s'esclarcir, et inuoquant Dieu pour estre adressé, et comme il en reiteroit la lecture, il remarquoit tantost que le purgatoire et prieres des sainctz n'y estoient point mentionnés, tantost que l'idolastrie y estoit expressement defendue, etc.; ce qui le feit entrer en doubte du

surplus, et lire plus songneusement, mesmes quelques aultres liures, tellement qu'il vint peu à peu jusques à s'esclarcir du sacrement de la saincte cene, et ainsy, piece à piece, par la grace de Dieu qui luy auoit donné la volonté de chercher, la verité y feut adressee; et de l'heure qu'il l'eust cognue, combien que madamoyselle sa mere allast encores à la messe, se rezolut de la quitter, mais tost après qui feut vng peu deuant le colloque de Poissy. Dieu leur feit à tous la grace de renoncer à l'idolatrie, et faire profession ouuerte de la religion, en laquelle nous voullons tous, moyennant sa grace, viure et mourir. En ce temps, messire Philippes du Bec, euesque de Vannes, et aujourd'huy de Nantes, auoit quelque cognoissance des abus, et en parloit à madamoyselle de Buhy sa sœur assez librement, Dieu s'estant mesmes seruy de luy pour l'instruyre, par quelques liures qu'il luy auoit aultresfoys apportés d'Angleterre. Or monstroit il d'aymer M. Duplessis son nepueu, et esperer de luy, et desiroit luy resigner partie de ses benefices, tellement qu'au commencement qu'il feut mis au college, on l'habilloit comme ceulx qui pretendent à l'Eglize; mais, depuis l'heure que Dieu luy eut tant soit peu manifesté les abus, il ne prit plus plaisir à en ouyr parler. Quelque temps après donq il feut renuoyé à Paris chez M. Prebet, qui logeoit derriere le college de Boncourt, et frequentoit lors les leçons de la seconde classe auec apparent progrez, et sans participer à l'idolastrie. Plusieurs enfans d'honneste maison estoient nourris ensemble, entr'aultres les plus jeunes de Rambouillet et ceulx de Bellenaue. Mais derechef,

par vng malheur qui sembloit poursuiure ses estudes, il n'y peut continuer que deux moys, parce que les troubles (1) qui commencerent alors en France, feurent cause qu'on le voulleut contraindre en sa conscience, comme de faict on contraignit ses compagnons, qui feut occasion que promptement il en aduertit madamoyselle sa mere, qui l'enuoya querir par Crespin Guaultrin, receueur de sa maison, et quelque aultre des siens (le dict Crespin feut affectionné à M. Duplessis, parce qu'il estoit esleu son curateur du viuant de feu M. de Buhy son pere, lorsque feu M. le doyen son oncle voulleut acquerir la terre de Ouatimesnil en son nom et pour son proffict : et d'aultant qu'il y auoit vne grande peste à Paris, et qu'en ceste maison là mesmes il y estoit mort de peste deux des escholliers, le dict Prebet feit prendre medecine à M. Duplessis, qui l'auoit fort affoibly, non obstant laquelle il ne laissa de partir le lendemain de Paris, où l'on gardoit, à cause des troubles, les portes. Il auoit serré vng catechisme grec entre son pourpoint et ses espaules. Estant à la porte Sainct-Honoré, comme l'on les interrogeoit, passa ce qu'ilz appellent le *corpus domini*, que l'on portoit à vng malade; il s'en eschappa passant oultre, le plus habillement qu'il luy feust possible; et sans que le dict Crespin qui estoit auec luy,

---

(1) Ces troubles eurent lieu en 1562, lorsque le prince de Condé prit les armes, sous le prétexte de délivrer Catherine de Médicis du joug des Guise. Les portes de Paris étaient soigneusement gardées par les catholiques, et l'on ne pouvait sortir de la ville qu'avec des passeports.

estant papiste, se meit à l'adorer, il luy eust esté malaizé d'en sortir sans danger. Car chacun sçait combien lors il y faisoit dangereux, et que, pour moindre suspition, au cry du moindre d'une populace, l'on tuoit hommes et femmes à Paris. Ainsy il arriua à Buhy, où tost après il tomba malade extremement d'vne pleurésie, au sortir de laquelle il feut menacé d'vne eticque, et estoit lors aagé de treize ans. Les medecins qui le penserent, jugeoient que cela procedoit du trauail prins après ceste grande purgation, et qu'il s'estoit eschauffé le sang. Cela luy dura enuiron troys moys, et durant icelle maladie, madamoyselle sa mere feut contraincte, à l'occasion des troubles, de s'en aller hors de sa maison, et se retira chez madame de Montagny, sa tante maternelle, à vne lieue de là, auec ses six enfans qui viuoient encores, dont les quattre estoient malades, et ses deux nepueux, enfans de M. de Boury aussy. Elle les mena tous, prenant auec elle en son chariot Philippes de Mornay et Anne de Mornay sa sœur, qui estoient en plus grande extremité, et passa vne partie des troubles à Montagny, où elle eut tous ses enfans et ses nepueux malades. La maladie de M. Duplessis, et les troubles, feut cause de luy interdire ses estudes, et oublia tout ce qu'il auoit auparauant apprins; ce que voyant, madamoyselle sa mere, et considerant qu'il auoit treize ans passés, elle le voulleut donner page, mais il la persuada et feit persuader de telle façon, qu'elle rompit ce desseing; car il desiroit sur tout de recommencer et continuer ses estudes. Depuis, cognoissant ce desir, elle delibera de le mettre auec

M. le cheualier d'Angoulesme, depuis grand prieur de France, qui estoit chez M. Morel, où il estudioit, esperant que là il apprendroit, auec les lettres, plus de ciuilité qu'ailleurs; mais enfin il la pressa tellement, qu'elle le renuoya à Paris, et luy donna pour précepteur M. Lazare Ramigny, natif de Liusle es montagnes de Nice de Prouence, homme relligieux et docte, mais vehement, selon l'humeur de son païs, lequel luy auoit esté adressé par M. Mercier, professeur du roy en la langue hebraicque : lors il se meit à trauailler beaucoup pour reguaigner le temps que les troubles et maladies luy auoient faict perdre, et combien qu'il feust presque à recommencer, et qu'il deust, selon sa capacité, aller aux colleges fermés, où les leçons ne sont sy hantees, la honte qu'il auoit se voyant grant, le faisoit aller aux leçons publicques; tant y a qu'en troys ou quattre ans qu'il y feut, il trauailla de telle façon, qu'il attrapa et passa ceulx de son aage. Sur le milieu de ces quattre ans qu'il estoit à Paris, y arriua M. de Nantes son oncle, lequel, après auoir sondé par l'ouuerture de diuers liures, ce qu'il auoit proffité en la langue grecque, luy entra en propos de la relligion; car, depuis les troubles, ayant esté au concile de Trente auec le cardinal de Lorraine, il auoit estouffé ceste cognoissance qu'auparauant il en auoit eue, et luy dict qu'il ne le voulloit point presser de changer de relligion tant qu'il eust plus de jugement, et que c'estoit vne opinion qui s'en yroit auec l'aage. Il luy respondit : « Monsieur, sy c'est « vne opinion, il n'est que de l'oster et l'arracher « d'heure; je suis tout prest d'estre instruict, et de

« vous rendre raison de ma foy ; » et pour l'heure ne passa oultre. Le lendemain il luy dict qu'il desiroit qu'il leust les docteurs anciens, et les luy feit bailler par vng libraire ; puis, quelques jours après, luy parla de luy voulloir resigner son euesché, et en attendant l'aage, que presentement il luy resigneroit la preuosté de Vertou pour jouir de laquelle il ne luy fauldroit point changer de relligion, et n'auroit besoing que de la simple tonsure qu'il auoit desjà. M. Duplessis l'en remercya, luy disant qu'il se fioit en Dieu, qui ne le lerroit despourueu de ce qui luy seroit besoing, car il craingnoit que, en l'acceptant, ce ne luy feust vng achoppement et vne obligation de suiure de là en auant ses conseilz. Or M. de Nantes s'estant retiré en Bretaigne, tous les quinze jours, M. Duplessis luy escriuoit, et luy remarquoit les passages qu'il auoit leus songneusement dans les anciens docteurs qu'il luy auoit commandé de lire, esquelz il se confirmoit de plus en plus en ce qui estoit de principal en la relligion. Ce mesme temps, M. de Meneuille, puisné de la maison d'Heugueuille, estoit à Paris, estudiant, et hantant quelquefois chez M. de Longueuille, et se vantoit en la presence de madame la marquize de Rothelin sa mere, qui faisoit profession de nostre relligion, de conuaincre en dispute les plus sauantz ministres. Cela la feit enquerir s'il ne se trouuerroit poinct quelque eschollier de ceste qualité et aage, qui feist profession de nostre relligion, affin de les faire entrer en conference. L'on luy nomma M. Duplessis qu'elle enuoya querir, et luy feit entendre son affection ; et comme il entendit que c'estoit pour disputer

auec le dict seigneur, il luy declara qu'ilz estoient parens, mais puisque c'estoit pour la relligion, qu'il n'y auoit parenté qui l'en destournast, veu mesmes que ce n'estoit que pour conferer amiablement. Elle donq les feit assembler chez elle à l'hostel de Rothelin, pres des Enfans Rouges, et s'y trouua auec elle M. de Longueuille son filz, le marquis de Rothelin, M. le comte de Rochefort, M. d'Entragues, et plusieurs aultres. On commença sur le purgatoire, sur lequel, les jours precedens, le propos s'estoit meu, et après quelques argumens de part et d'aultre, M. le comte de Rochefort interrompit la dispute, ne prenant plaisir qu'elle tirast plus auant sur ce poinct. Mais bien qu'il falloit voir qui auoit le mieux estudié des deux, l'on feit apporter des liures en hebreu et en grec, puis es mathematiques, et confessa M. de Meneuille n'y auoir pas estudié sy auant que M. Duplessis; puis l'on leur apporta le Timee de Platon, sur lequel la nuict separa la conference, et depuis M. de Meneuille luy porta tousjours quelque emulation.

L'an 1567, vng peu deuant les troubles Sainct-Denys, et à cause d'iceulx, il se retira de Paris à Buhy, et desiroit lors aller à la guerre, et y accompagner MM. de Bourry et de Ouardes ses oncles, qui y estoient employés des premiers, et meslés bien auant. Mais madamoyselle de Buhy ne luy voulleut permettre, se contentant d'y laisser aller M. de Buhy son frere aisné, qui portoit la cornette de M. de Ouardes, lequel chargea le premier à la bataille Sainct-Denys, du costé d'Auberuillier, deuant M. de Genlis : mais comme M. de Genlis se

feut retiré à Soissons, et M. de Ouardes en Normandie, qui auoit ramené M. de Buhy son nepueu, et voulloit essayer de remuer quelque chose pour le party de la relligion en son païs, les choses ne leur estant succedees, ilz cherchoient moyen de repasser la Seine pour aller trouuer l'armee qui estoit deuant Chartres, et lors M. Duplessis, par importuuité, obtint congé de madamoyselle sa mere pour aller auec eulx; mais Dieu, qui en voulloit faire aultre chose, ne permeit qu'il se desbauchast sy tost de ses estudes; car, presques au sortir du logis, en vng villaige qui est de leurs subjectz, qui s'appelle Buschet, il eut vne jambe rompue en deux endroitz, de la cheute d'vng cheual turq qui tomba sur luy, dont feut contrainct retourner au logis, et ne s'en peut ayder de troys moys, pource qu'il feut transporté en diuers lieux, à cause de l'armee du roy qui se vint loger es enuirons de Buhy. Pendant ce mal, il passa ses ennuys à faire vne deploration des guerres ciuilles de France, en vers françois, qu'il donna, aprez la paix, à M. le cardinal de Chastillon, auec quelques sonnetz à la louange des troys freres de Colligny. Cest essay de sa jeunesse feut perdu quand la bibliotheque du dict seigneur cardinal feut pillee à Bresle près Beauuais. La paix se feit deuant Chartres (1), laquelle feut, comme l'on sçait, plus fascheuse que la guerre mesmes; et, durant ce petit respit, il feit tant qu'il obtint congé de madamoyselle sa mere, pour aller voyaiger soubs la conduite du susdict La-

---

(1) Elle fut signée à Longjumeau le 27 mars 1568. On l'appela *la petite paix*, parce qu'elle ne dura que six mois.

zare Ramigny, et non toutesfoys sans vng extreme danger, pour les esmotions qu'il rencontroit par toutes les villes, nommement faillit à estre assommé sortant de Paris par la porte Saint-Marceau, puis à Montargis, tant tout estoit plein alors de deffiance; puis à Neuers, estant recognu de la relligion par les gens de M. de Neuers (1), lequel estoit lors en la plus forte douleur de sa blessure, qu'il auoit receue es guerres precedentes par ceulx de la relligion; puis eut grand pene à sortir de Lyon, où M. de Birague (2), lors gouuerneur de Lyonnois, ne luy voulleut donner passeport, et feut contrainct, pour en sortir, d'obseruer l'heure que les gardes se changeoient, pour couler entre deux; et enfin arriua à Geneue vers la my aoust 1568, enuiron le temps que monseigneur le prince partit de Noyers pour se retirer à La Rochelle. Il sejourna peu à Geneue, à cause de la peste, et passa par la Suisse; delà en Allemagne jusques à Francfort: il passa l'hyuer à Heydelberg, chez M. Emanuel Tremelius, l'homme de chres-

(1) Louis de Gonzagues. Après avoir enlevé aux protestans la ville de Macon, il avait obtenu du roi la permission de venir prendre quelque repos à Nevers. Ayant rencontré, dans les environs de la ville, quelques uns de ses vassaux qui allaient joindre l'armée protestante, il voulut s'opposer à leur passage, et fut blessé au genou d'un coup de pistolet.

(2) René de Birague, issu d'une famille milanaise qui s'était déclarée pour la France du temps de Louis XII. Quoique homme de robe, il était gouverneur du Lyonnais depuis le règne de François Ier. Il devint ensuite garde-des-sceaux, et fit partie du conseil où fut décidé le massacre de la Saint-Barthelemi.

tienté qui auoit cognoissance de plus de langues, mais particulierement très excellent en l'hebraicque, et s'estudia fort aussy à la langue allemande, qu'il apprint plus par art que par vzaige, pour euiter la compaignie des Allemans, qu'il estoit difficile d'auoir sans quelques foys boire oultre mesure; et non obstant, y proficta de telle sorte, qu'au bout de six moys n'y auoit liure qu'il ne leust et entendist. Aussy commencea ses estudes en droict, et eut familiarité auec les plus doctes de l'uniuersité en toutes professions, desquelz toutesfoys il frequentoit plus les deuis que les leçons.

L'an 69 il se trouua à Francfort à la foire de septembre, où il eut cognoissance de M. Hubert Languet, Bourguignon de nation (1), homme très cogneu en nostre temps pour sa pieté, doctrine et vertu, et pour auoir esté employé en ambassades grandes et honorables vers la plus part des princes de la chrestienté. Il receut beaucoup de bonnes instructions de luy, pour la conduicte de ses voyaiges. Ceste amytié commencee lors, a continué entre eulx deux jusques à l'heure derniere de feu M. Lan-

(1) Il était né en 1518, à Vitaux, près de Dijon. Ayant embrassé la religion protestante, il se retira en Allemagne, où il eut une grande liaison avec Mélanchton, et où il fit fortune. Il fut envoyé à deux reprises différentes par des princes d'Allemagne près de Charles IX. La seconde fois, il était venu le complimenter sur son mariage avec Isabelle d'Autriche, et il se trouvait encore à Paris le 24 août 1572, époque de la Saint-Barthélemi. Il fut sauvé du massacre par Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, qui lui donna asyle dans sa maison. Hubert Languet mourut à Anvers en 1581.

guet, lequel, à sa fin, parloit de luy de telle affection qu'vng bon pere peut parler d'vng enfant vnicque; et les derniers propos qu'il me tint, feurent qu'il n'y auoit homme au monde qu'il eust tant aymé, et duquel il eust plus honoré la vertu que de M. Duplessis, et qu'il se sentiroit tres content sy je luy promettois de le prier (car il estoit absent), en son nom, que le premier escrit qu'il mettroit en lumiere, il feist mention qu'ilz eussent esté amys, et qu'il le tiendroit à honneur. C'est ce qui a induict M. Duplessis d'adjouster vne petite epistre à la translation latine de son liure de la Verité de la Relligion chrestienne, où il faict digne mention du dict sieur Languet. Ayant esté à ceste foire de Francfort, il partit, et priut son chemin par les Suisses et Grisons pour aller en Italie, ou pour l'adresse qu'il auoit du dict sieur Languet : il cogneut M. de Foix, ambassadeur pour le roy vers la seigneurie de Venise, auquel, quelque temps après, succeda M. du Ferrier. Ces deux l'aymerent fort, et dure encores ceste amytié; et combien que la guerre feust en France pour la relligion, et qu'il en feist ouuerte profession, sy n'estoient ilz tant familiers à Françoys aulcun que à luy. Son premier sejour feut à Padoue, où il continua ses estudes de droict, plus en son estude qu'es leçons publicques, parce que les docteurs d'Italie luy sembloient lire plus tost pour se monstrer que pour monstrer à leurs disciples. Oultre ses estudes, il ne laissoit de s'exercer à tirer des armes, et à aultres exercices : aussy continuoit-il ses aultres estudes; et mesmes, pour n'auoir aulcune heure vuide, prenoit grand plaisir les soirs en la

cognoissance des simples. Or, comme, depuis la ligue faicte entre le pape, le roy d'Espaigne et les Venitiens contre le Turq, la seigneurie de Venize donnait plus d'auctorité au pape et à ses ministres que de coustume, l'euesque de Padoue, de la maison des Pisani, commenceoit à faire des recherches plus exactes, qui feut cause que, se sentant cognu pour plusieurs disputes et conferences qu'il auoit eues auec plusieurs par diuerses rencontres, il se retira à Venize, où il passa six ou sept moys, hantant fort familierement M. du Ferrier, ambassadeur, qui prenoit plaisir à conferer auec luy, nommement de la langue hebraicque et de la relligion, etc. etc. Aussy auoit-il pour amy M. de Mezieres, aultrement Françoys Perrot, Parisien, personnage de rare pieté et doctrine, et qui auoit esté employé en plusieurs honorables charges pour le seruice des roys. Ceste amytié dure encores entr'eulx, jusques aujourd'huy. C'est ce M. Perrot qui a traduict le liure de la Verité de la Relligion chrestienne de M. Duplessis, de françoys en italien, et pareillement le Traicté de l'Eglize à Venize : non obstant ne laissa d'auoir quelques petites trauerses pour la relligion; entre aultres, vng jour les seigneurs de l'inquisition, qui estoient quattre gentilzhommes deputés de la seigneurie pour auoir esgard à telles causes, enuoyerent pour luy faire faire vng serment sur certains articles : il leur respondit en italien que sa relligion ne luy permettoit point. Le commissaire, esquiuoquant sur ce mot de relligion, luy demanda s'il estoit relligieux, veu qu'il estoit sy jeune, voullant dire moyne : il leur respondit qu'il y en auoit de

plus jeunes que luy ; et ainsy print acte de sa response, et non ouit depuis parler. Cependant son intention n'estoit poinct de dissimuler, mais leur faire entendre franchement sa profession, et leur rendre raison de sa foy.

Aussy vng matin de Pasques, estant allé, pour quelques affaires, auec le secretaire de M. du Ferrier au Palais, le duc estant en solemnité auec toute la seigneurie, au bout de la court, soubs la gallerie, près de la petite porte qui va à Sainct-Marc, je luy ay plusieurs foys ouy conter que le sacrement, qu'ilz appellent, sortit de Sainct-Marc accompagné de plusieurs personnes de toutes quallités, à la façon d'Italie. On le venoit de porter à Sebastien Zeni, general de l'armee venitienne, qui estoit comme prisonnier au Palais, pour auoir peu versé honorablement en sa charge. Le duc, la seigneurie, et grand nombre de noblesse qui estoit là, se jetta à genoux; luy seul demeura debout, la teste couuerte au milieu d'eulx tous, plusieurs le regardant, et personne toutesfoys ne s'esmouuant contre luy. Plusieurs telles rencontres trouua il en Italie, esquelles Dieu luy feit la grace de n'offenser point sa conscience. Aussy luy ay je ouy dire souuent que jamais n'eut plus grand zele, et ne feut plus eslongné de toute espece de desbauche, pour ne scandalizer ses compagnons et amys qui le cognoissoient de la relligion. Il eust amytié, estant à Padoue, auec M. Calignon (1), lors encores enueloppé es abus de

(1) Il présenta, en 1578, au roi de Navarre un Mémoire pour les protestans du Dauphiné, et fut ensuite, en 1589,

la papauté, encores qu'il en eust quelque cognoissance. Leur conuersation se passoit en discours de la relligion pour l'y accourager et esclarcir ; et depuis iceluy, a beaucoup trauaillé pour les eglizes, nommement pour celles de Dauphiné. Comme c'est à la verité vng personnage doué de plusieurs rares et bonnes qualitez, M. Duplessis feut prest à partir de Venize pour aller en Leuant, mais il ne passa la coste d'Istrie et Dalmatie, estant suruenue la guerre de Cypre, qui ostoit la liberté aux chrestiens de hanter le Leuant.

L'an 71, il partit de Venize pour faire vng tour par toute l'Italie, costoyant la mer Adriatique, et retournant par la coste de Thoscane jusques à Gennes, et recherchant de lieu en lieu le dedans des terres, affin que rien ne luy eschappast à voir en tout le pays. Pour s'en mieux esclarcir, il auoit recherché et leu, tandis qu'il estoit de sejour, les plus notables histoires, tant generales que particulieres, de l'Italie, et de tous les estats, principautés et republicques d'icelle, remarquant non seulement, comme la plus part, les antiquités des lieux, mais surtout les mutations y suruenues, les fondations, naissances, progrez, accroissemens et causes d'icelles, pareillement les lieux où s'estoient donnees les batailles, et par où auoient esté assaillies les places, dont il auoit faict un recueil fort ample en italien, qui est à Colongne, entre les mains de

chargé par ce prince d'une mission près de la reine d'Angleterre et des princes protestans d'Allemagne. En 1598, il travailla, avec De Thou, à la redaction de l'édit de Nantes.

Jehan Metellus, Bourguignon de la Franche Comté, auec plusieurs aultres siens papiers, lesquelz je n'ay encores peu retirer, et alloit conferant ses Memoyres en faisant veue des lieux pour former son jugement, et proffiter d'aultant mieux. Ceste mesme methode suiuit-il en tous ses voyaiges d'Allemaigne, Hongrie, Pays-Bas, Angleterre, etc. etc., dont luy et moy taschons à retirer les Memoyres espars en diuerses mains, pour en soulager noz enfans. Ce voyage mesmes il feut à Ferrare, qui trembloit encores, et s'y arresta quelques jours, pour s'enquerir et obseruer les circonstances du tremblement qui dura sept ou huit moys, et le plus mémorable qui feut onq. De là poursuiuit jusques à Rome, et feut presques logé auec Cordeliers qui alloient à leur synode general à Rome. Ce ne feut pas sans entrer souuent en dangereux deuis des affaires de France, qui ne faisoit que sortir des troubles et guerres pour la relligion (1), ce qui luy auint sy auant à Ancone, ville de la Marque (2) subjecte au pape, auec vng abbé qui s'en alloit à Lorrete, qu'il feut contrainct de se soustraire secrettement de sa compaignie pour euiter l'idolastrie, prenant le vieux chemin de la poste, qu'on frequentoit rarement, à cause que c'estoit comme vng crime

(1) Charles IX avait accordé la paix aux protestans par le traité de Saint-Germain (8 août 1570); mais les passions étaient loin d'être calmées, car le massacre de la Saint-Barthélemi fut exécuté au milieu de la sécurité que pouvait donner cette paix trompeuse.

(2) La Marche.

de ne saluer Lorrete en passant. A Spoleto feut en danger, parce que, sur la fin d'vng tremblement de terre qui auoit duré deux moys, feut mis sur les rangz vne nostre dame, fondee à l'imitation de celle de Lorrete, es fauxbourgs de Spoleto, qu'on disoit faire miracles, et auoir pleuré, et par ses pleurs sauué la ville du tremblement; et accouroient à ceste idolastrie les villes circonuoisines en bataillons, soubs bannieres de toutes partz, et marchoient soubs crucifix, comme soubs enseignes, non sans danger de ceulx qui ne les saluoient. Comme souuent luy en cuyda mesauenir sur les chemins, Dieu l'en sauua à temps, parce que, comme il passoit par Spoleto, se publioit un edit du pape Pie cinquiesme, lequel, pour certaines impostures decouuertes, defendoit d'y aller en pelerinage, tant que ses miracles fussent deuement prouués et approuués par luy, sur pene d'excommunication. Ce neantmoins, comme il passa deuant l'oratoire, aulcuns vindrent prendre son estrier pour le faire descendre, mais, comme il refuza, ilz n'ozerent contester à cause du dict edit. Le bruit de ceste idolastrie auoit esté espandu par toute l'Italie, et disoit on merueille de ceste idole : mais, comme il entendoit qu'elle auoit guairy vng aueugle ou boyteux en certain village, il y alloit, et lors on luy disoit que c'estoit en vng aultre, où il en trouuait tout aussy peu, et sur les chemins, les interrogeant tous, n'en trouua jamais vng seul qui s'en louast. Ce que depuis il testifia à M. de Sauoye estant en sa court, qui en estoit emeu, et auquel on en auoit conté merueilles. Arriué que feut M. Duplessis à Rome, et logé à l'hostellerie de la Truye, soit qu'il

eust esté chevalé de Venize ou Padoue, où il auoit sejourné, soit qu'il eust esté descouuert par les chemins, par diuers propos auec ses Cordeliers, dès la seconde nuict, le barigel, ou le capitaine du guet, vint en son logis, l'interroge de son nom, pays, affaires, d'où il venoit, où il alloit, etc. Il respondit de tout à la verité, seulement il s'appela Philippes de Mornay, selon son vray nom, au lieu qu'il estoit plus cogneu par le nom du Plessis. Ses gens couchoient en vne garde robe; et affin qu'ilz ne se coupassent, et qu'ilz se conformassent à ses responces, il respondit à haute voix; ce qu'ilz remarquerent et s'y conformerent, lors qu'il les feut interroger. Ainsy le barigel s'en alla. Mais deux heures apres reuint, et recommencea ses interrogatoires, dont il luy redoubla l'alarme; et lors il feut sur le poinct de se jeter par la fenestre, pour essayer à se sauluer : mais enfin il se rezolut de respondre auec asseurance, comme, grace à Dieu, bien luy en prit; et se partirent d'aupres de luy pour la deuxiesme foys. Le matin, s'en alla sans bruit à Tiuoli, et s'esgara quelques jours; et depuis, reuint à Rome acheuer de voir ce qu'il n'auoit peu, pour la haste du premier voyaige. A Milan et Cremone, villes du roy d'Espaigne, courut presques semblable peril, où, estant sondé par quelques Espaignolz importuns, vng d'eulx luy dict que tous les François estoient lutheriens. Il respondit que c'estoit comme qui diroit que tous les Espaignolz feussent Marans (1). De là s'ourdit question, l'aultre maintenant les lutheriens

(1) Maures.

pires que les juifs, et par ce qu'au sortir de table l'Espaignol s'en alla trouuer l'inquisiteur de Cremone, grand persecuteur. L'ayant descouuert, par vng instinct de Dieu, il s'en alla à Plaisance, et s'absenta promptement. Il feut aussy en la court de M. de Sauoye, où il feut agreable à madame la duchesse, et à plusieurs personnes d'honneur, sans toutesfoys se manifester beaucoup, et puis, ayant faict ce tour, s'en reuint à Venize. En tout ce voyaige, il alloit saluer les gens doctes de ville en ville, en toutes facultés et professions, et y auoit adresse; mais surtout essayoit de recognoistre ceulx qui se sentoient aulcunement de la verité, et se confortoit auec eulx.

De Venize, prit son chemin par Trente, Ysbruclz, Lintz, et arriua à Vienne, où feurent faictes les nopces de l'archiduc Charles, auec la fille de Bauiere sa niepce; de là, auec lettres et passeportz necessaires, alla visiter la Hongrie, où il feut tres bien receu de tous les gouuerneurs, et suiuoit tousjours la susdicte procedure, pour recognoistre les personnes et lieux notables; puis continua par la Morauie, Boheme, Misne, Turinge, Hessé, Franconie, etc., tant qu'il reuint à la foire de Francfort en septembre, l'an 71, où il se rezolut d'aller passer son hyuer à Coulongne. En cest hyuer, il eut grande accointance auec Petrus Ximenes, grand theologien espaignol, homme modeste et sincere, plus en son intention qu'en sa relligion, et s'accordoient non obstant en beaucoup de poinctz particuliers de la doctrine. Mais il se retiroit tousjours comme en vng retranchement sur le poinct de l'Eglize visible,

de laquelle il ne pensoit estre licite de se despartir pour quelque abus que ce feust. Cela donna occasion à M. Duplessis de le prier de luy donner ses principaux fondemens par escrit, lesquelz il refuta par vng petit escrit latin, qui feut appelé par ceulx de Coulongne, *Scriptum Triduanum*, et coula es mains de plusieurs, et toutesfois ne feut imprimé. Le dict Ximenes demanda temps pour y respondre; ce qu'il n'a faict depuis, encores qu'il en ayt esté fort sollicité par ses amys. Là aussy il cognut Charles de Boisot, depuis gouuerneur de Zelande, et son frere, depuis amiral du dict pays, où ilz ont esté tenus en bonne et notable reputation. Aussy les sieurs de Rhumen, de Mansard, d'Ohaim, etc., refugiés pour les persecutions et feus allumés contre ceulx de la relligion es Pays Bas. Il cognut aussy vng docte homme, Bourguignon de la Comté, nommé Metellus, chassé, non pour la relligion, dont il ne faict profession, mais pour la haine du cardinal de Granuelle. La hantize de ses gens luy donna entree aux affaires des Pays Bas, qui, peu apres, commencerent à s'esmouuoir par la prise de la Briele, Flexingue, Camfer, et surtout par la perfidie commise par les Espaignolz à Rotterdam, sur laquelle M. Duplessis feit deux remonstrances l'vne apres l'aultre, qui feurent semees es deux langues flamande et françoise par tous les Pays Bas, l'vne pour les induire à refuser garnison, etc., l'aultre, apres leur refus, pour leur monstrer combien peu ilz se pouuoient fier aux Espaignolz, veu leur perfidie, lesquelles ne feurent pas sans fruict. Elles feurent enuoyees à M. le prince d'Orange, lors à Dil-

lembourg, lequel toutesfoys il ne vit pas de huit ans apres : et des lors, de tout ce qui se negocioit pour lesditz pays, on se fioit tout en luy. Il passa cest hyuer en la lecture du droict canon et des anciens docteurs, en diuerses conferences pour la relligion, et en diuers discours par escrit, qui, la plus part, sont entre les mains du dict Metel, dont je n'ay peu les retirer. Il auoit remarqué toutes les fausses allegations du dict canon, ce qui se perdeit à la Sainct Barthelemy, à Paris. Aussy auoit faict vng Commentaire sur les loix saliques, ripuaires, etc., qui se pourroit encores recouurer es mains de Metellus, auquel il expliquoit tous les motz estranges, ou plus tost non latins, qui s'y trouuent.

Au printemps de l'an 72, il s'achemina aux Pays Bas, où il rechercha fort curieusement l'estat du pays, trouuant moyen d'entrer es chasteaux et garnisons, etc., parce qu'il sembloit que le roy Charles se voulleust embarquer en la guerre contre le roy d'Espaigne (1). De là passa (non sans grand danger) jusques en Angleterre, au temps que Montz feut pris, duquel la prise auoit esmeu tout le pays, où, peu apres, arriuerent feu M. de Montmorency et M. de Foix, pour jurer la Ligue entre le feu roy Charles et la royne d'Angleterre. Il auoit faict vng poeme pour ladicte royne, dont quelque soixante vérs feurent perdeus, parce qu'il les auoit dechirés en pieces, et cachés en diuers endroitz, d'autant qu'ilz

(1) Quelque temps avant la Saint-Barthélemy, Charles IX feignait d'écouter Coligny, qui lui conseillait de faire une invasion dans les Pays-Bas.

estoient dangereux, et que les persecutions et recherches estoient grandes soubs le duc d'Albe. Il pouuoit estre de huit cens vers, et l'incitoit à la ruyne de l'antechrist, et retablissement de la vraye Eglize, etc. En Angleterre, on luy voulleut bailler vne charge d'aller, de la part du roy, visiter la royne d'Ecosse, prisonniere, ce qu'il refusa, craingnant qu'on ne le feist porteur de lettres prejudiciables à l'estat d'Angleterre, et partant de la relligion, etc. Ainsy arriua vers la fin de juillet en France; et ayant peu de jours sejourné à Buhy, auec madamoyselle sa mere, alla trouuer feu M. l'amiral à Paris, auquel il bailla l'estat de ce qu'il auoit obserué es Pays Bas, qui feut communicqué au feu roy Charles, puis presenta vne remonstrance (depuis imprimee, mais incorrecte, au Recueil des Memoyres de la France) de la justice, utilité et facilité de ceste guerre là contre le roy d'Espaigne; et, sur ce luy, feut proposé par feu M. l'amiral d'aller trouuer le prince d'Orange, qui lors s'acheminoit auec son armee, et l'asseurer du secours du roy, ce qui feut tost apres changé, sur la desfaicte de M. de Genlis. Allant à Montz, M. Duplessis estoit rezolu de passer vers le prince d'Orange, non obstant les dangers, et se voulloit desguiser en paysan : et comme M. l'amiral luy en parla (par auis de M. Languet, qui l'asseura de sa suffisance, non obstant son aage, qui pouuoit estre de vingt troys ans), il luy dict qu'il estoit tout prest, non pour auancement qu'il en attendist, veu le hazard euident, mais parce qu'il s'asseuroit que M. l'amiral ne le vouldroit pas employer en chose dont il ne vist vng apparent auance-

ment de la gloire de Dieu, lequel le sauroit bien conduyre quand il s'employeroit à son seruice. Le massacre, 24e d'aoust, jour Sainct Barthelemy, rompit et ce desseing et plusieurs aultres; et y auoit troys sebmaines, ou enuiron, qu'il estoit de retour en France, quand il feut faict. Et luy ay souuent ouy dire qu'il se desfioit tousjours d'vne mauuaize yssue ; mesmes le jour des nopces du roy de Nauarre, il ne sortit gueres, sy peu il y prenoit de plaisir. Quelques auertissemens aussy s'en adresserent à luy, qu'il declara, mais sans fruict. Le vendredy precedent Sainct Barthelemy, il estoit prest à s'en aller à Buhy auec madamoyselle sa mere (qui estoit venue à Paris), et auoit pris congé de feu M. l'amiral pour troys jours. Auint qu'estant chez M. de Foix, auquel il alloit dire adieu, vng sien seruiteur alleman, nommé Eberard Blanclz, luy veint dire que M. l'amiral venoit d'estre blessé. Il y court et le rencontre, et l'accompagne en son logis ; et de ceste heure se redoubla en luy le soubçon du mal prochain : non obstant lequel se rezolut de laisser la botte, et attendre l'yssue telle que Dieu ordonneroit, quelques commandemens et prieres que luy feist madamoyselle de Buhy sa mere, combien que luy mesmes feust cause, en luy disant le danger qu'il preuoyoit debuoir auenir, de la faire partir promptement de Paris, le sabmedy, veille de ce mauuais jour, sur les quattre heures du soir, dont elle alla coucher à Ponthoyze, moytié chemin de sa maison. Il luy sembloit ne pouuoir honnestement s'exempter du peril, pendant que ces princes, M. l'amiral, et tant de seigneurs de

qualité y estoient. Le sabmedy au soir, M. Duplessis reuint fort tard de chez M. l'amiral, et feut auerty que les armes se remuoient chez quelques bourgeois. Il estoit logé en la rue Sainct Jacques, au Compas d'Or, et s'estoit faict marquer le sabmedy, lendemain de la blessure de M. l'amiral, vng logis en la rue de Bestizy, proche du dict seigneur amiral, pour y pouuoir aller plus commodement à toutes heures. Dieu voulut que ce logis ne pouuoit estre prest jusques au lundy. Le dimanche matin, à cinq heures, le susdict Alleman, qu'il auoit enuoyé vers le logis de feu M. l'amiral, reuenant tout estonné, l'auertit du fracaz qui se faisoit. Il se leue promptement, et s'habille pour y aller; mais diuerses rencontres le retinrent au logis. Son hoste s'appelloit Poret, qui vit encores, catholicque romain, mais homme de conscience. Là, on le veint chercher, et à pene eut il loisir de brusler ses papiers : il se jetta entre deux toitz, et n'en sortit qu'il ne sentist partir les rechercheurs. Le reste du jour se passa en quelque patience; et, pendant iceluy, il enuoya chez M. de Foix, de l'amytié duquel il s'asseuroit, pour estre aydé de luy à sortir du danger; mais il s'estoit jà retiré au Louure, ne se sentant pas luy mesmes assez asseuré chez luy. Le lundy matin, la furie recommenceant, son hoste le veint prier de se retirer, disant qu'il ne le pourroit sauluer, et cependant, qu'il seroit cause de sa ruyne, qu'il n'eust pas plainct sy elle l'eust peu guarentir. Desjà les meurtriers estoient chez le plus proche voisin, nommé Odet Petit, libraire, qu'ilz tuerent et jetterent mort par les fenestres. Il prent donc vng

habillement noir fort simple, et son espee, et sort tandis qu'ilz estoient occupés au sac de la maison voisine, et de là passe jusques à la rue Sainct Martin, et entre en vne petite ruette dicte de Troussenache, chez vng huyssier nommé Girard, qui faisoit les affaires de leur maison. Le chemin estoit long, et ne passa sans plusieurs mauuaises rencontres. Il trouua l'huyssier à sa porte, qui feit bonne mine, et assez à propos, car le capitaine du guet passoit à cest instant, et luy promit le dict huyssier de le mettre le lendemain dehors. Il se met à escrire comme ses aultres clercz. Le mal feut que ses gens, que toutesfoys il n'auoit auertis du lieu de sa retraicte, s'en doubterent, et l'y vinrent trouuer l'vng apres l'aultre, et feurent remarqués entrer là dedans, qui feut cause que le capitaine du quartier manda, la nuict, l'huyssier, et luy commanda de mettre en ses mains celuy qu'il auoit chez luy. L'huyssier s'en estonna, et de grand matin le vient prier d'en sortir, dont il se rezolut, quelque danger qu'il vist, qui feut le mardy matin, laissant là le sieur Raminy, qui auoit esté son precepteur, lequel feit doubte de sortir auec luy, pour n'estre en danger l'vng pour l'aultre. Comme il descendoit tout seul (car l'huyssier ne vouloit plus ouyr parler de le tirer en sa compaignie hors de la ville), vng sien clerc se vient offrir à luy fort volontairement, disant auoir moyen de le faire sortir par la porte Sainct Martin, parce qu'il y estoit cogneu pour y auoir esté de garde ordinaire autrefoys. Il en feut bien aise; et, comme il feut à bas, s'apperceut qu'il n'auoit que des pantoufles, et le

pria de prendre des souliers, ne luy semblant propres pour faire voyaige; mais il n'en feit cas, et aussy ne l'en voulleut il importuner. Le malheur voulleut que la porte Sainct Martin n'ouuroit poinct ce matin là, dont feurent contraintz d'aller à la porte Sainct Denis, où le dict clerc n'auoit poinct de cognoissance, et apres diuers interrogatoires, on les laissa aller, ayant respondu, en somme, qu'il estoit de Rouen, clerc d'vng procureur, et qu'il s'en alloit voir ses parens pendant les vacations. Mais quelqu'vng s'estant aduisé des pantoufles du clerc, jugea que ce n'estoit pas pour aller loing, et que c'estoit vng catholicque romain qui donnoit voie à vng huguenot. Ainsy lascherent quattre harquebuziers apres eulx, qui les arresterent pres de la Villette, entre Paris et Sainct Denis : soudain accourent chartiers, carreyeurs et plastriers du faux-bourg, et des plastrieres et carrieres prochaines, en grant' furie. Dieu le sauua de leurs coups, et de ce premier abord : mais, comme il pense les adoucir de parole, ilz le traisnent vers la riuiere; le clerc commencea à s'estonner, et juroit de foys à aultre que M. Duplessis n'estoit point huguenot (en ces mesmes motz), quelquefoys l'appellant M. de Buhy, ne se souuenant plus qu'il s'estoit dict clerc d'vng procureur, comme ilz auoient arresté ensemble; et leur maison estoit prou cogneue es enuirons de Paris. Dieu leur bouscha les oreilles, et n'y prirent garde. Il cogneut aussy particulierement qu'ilz ne le cognoissoient poinct, et leur dict qu'il s'asseuroit qu'ilz seroient tous trop marris de tuer vng homme pour vng aultre; qu'il leur donneroit bonne cog-

noissance dans Paris; qu'ilz le menassent en quelque maison du fauxbourg, l'y laissant telle garde qu'ilz vouldroient, et cependant enuoyassent aulcuns d'eulx aux lieux qu'il nommeroit. Enfin, quelques vngz, moins forcenés, feurent de cest aduis, et le menerent en vng cabaret du dict fauxbourg, où il feit aporter à desjeuner. Les plus gracieuses paroles, c'estoient menasses de le noyer. Il feut sur le poinct de se jetter par vne fenestre; mais, tout consideré, se resoleut de sortir de leur main par asseurance, et leur offrit cognoissance chez MM. de Rambouïllet, mesmes chez M. le cardinal, leur frere, pour les esblouyr, et sçachant bien que gens de ceste qualité n'auoient pas accez à sy honnestes gens. Comme de faict ilz n'accepterent poinct ses offres, cependant ilz l'examinerent diuersement. Le chariot de Rouen passant, le feirent arrester, pour sauoir s'il seroit cogneu de quelques vngz de ceulx qui y estoient, d'aultant qu'il leur auoit dict qu'il estoit de Rouen; et n'ayant esté cogneu d'iceulx, le concluoient menteur, et continuoient à le voulloir noyer. Par ce aussy qu'il se disoit clerc (comme les idiotz appellent les doctes en leur vulgaire), feirent aporter vng breuiaire, pour voir s'il entendoit latin, et voyans qu'ouy, disoient que c'estoit assez pour infecter toute la ville de Rouen, et qu'il s'en falloit desfaire. Pour euiter toutes ces importunités, il leur dict qu'il ne respondroit plus à chose qu'ilz demendassent; que, s'il n'eust rien sceu, ilz eussent mal pensé de luy, et maintenant, le trouuant sçauoir quelque chose, qu'ilz en faisoient pis, qu'il voyoit bien qu'ilz n'estoient gens de raison, et qu'ilz feissent ce

que bon leur sembleroit. Mais, durant ce temps, ilz auoient enuoyé deux des leurs vers l'huyssier sus mentionné, auquel M. Duplessis leur auoit donné adresse pour trouuer tesmoignage, et luy auoit escrit en ces motz : « Monsieur, je suis retenu par ceulx de la porte et du fauxbourg Sainct Denis, qui ne veulent croire que je soye Philippes Mornay, vostre clerc, auquel vous ayez donné congé d'aller voir ses parens à Rouen pendant ces vacations. Je vous prie de le leur certifier, affin qu'ilz me laissent passer mon chemin, etc. » Ilz le trouuerent qui alloit au Palais, homme d'assez bonne apparence, et bien vestu : il les rabroua vng peu, puis testifia, sur le dos de la lettre, qu'il n'estoit rebelle ny seditieux (il n'oza dire huguenot), ce qu'il signa de sa main. Mais vng petit guarson de la maison faillit à guaster tout, leur disant qu'il n'y estoit que du lundy. Au milieu de tant de difficultez, nous debuons cognoistre comme la diuine bonté et prouidence de Dieu veille sur nous, et pour nous, contre tout espoir humain. Ce billet leur estant rapporté, il feut trouué, par ces barbares, fort authenticque, et soudain luy changerent de visage et de propos, et le reconduyrent jusques au lieu où ilz l'auoient pris. Ainsy, il se separa d'eulx sur les neuf heures du matin, et prit son chemin par Sainct Denis, à l'Isle Adam, et de là à Chantilly, à pied, où il trouua M. de Montmorency, mais irresolu et froid au possible, et non sans subject : il l'auoit retenu vng jour, esperant que le roy n'aduoueroit le meurtre de feu M. l'amiral, rezolu en ce cas d'en poursuiure la vengeance ; mais, sur la nouvelle qu'il eut

du contraire, il se rezolut de ployer du tout soubz la volonté du roy. Pourtant il prend son chemin droict à Buhy, leur maison paternelle, sur vng petit cheual que mon dict seigneur de Montmorency luy presta, et alla coucher à Yury le Temple, où il arriua fort harassé et trempé : c'estoit le jeudy apres le jour Sainct Barthelemy, que le temps, vers le soir, feut fort estrange (et durant lequel plusieurs s'eschapperent de Paris). L'heure du soupper, aulcuns qui estoient logez au mesme logis, entrent en sa chambre, et disoient, en blasphemant, qu'il y auoit vng huguenot pres d'eulx qui debuoit auoir belle peur, et l'entendoient de luy par souspeçon, mais ne leur tenant aulcun propos, ou le destournant ailleurs, comme s'il n'y eust pris garde. Cela se passa legerement, et se retirerent de sa chambre. Le lendemain, partit pour Buhy, et, en chemin, eschappa la rencontre du borgne de Montafié et de sa trouppe, qui auoit couru tout le Vexin françois, et mesmes emmené prisonniers quelques gentilzhommes voisins, et ce par la rencontre que Dieu luy enuoya d'vne vieille damoyselle nommee Dessaux, qui auoit seruy madamoyselle de Buhy sa mere, qu'vng paysan de Buhy conduisoit, lequel il recogneut, et le paysan luy, il luy dict qu'il se donnast garde, et que non loing de là (c'estoit pres de Montjauou, à vne lieue de Buhy), ilz auoient esté arrestés par ceste trouppe. A Buhy, il trouue toute la famille dissipee, et madamoyselle sa mere dehors, retiree en la maison du sieur du Lu, gentilhomme, son voisin, de petitz moyens, dont il eut nouvelles à Buschet, petit hameau proche de Buhy, par vng

nommé Saturny, vieux seruiteur de la maison. Il la feut voir, se consolerent ensemble, et luy declara son intention de sortir du royaume; et, apres l'auoir conduicte chez M. de Villerceaux, où elle se retira. Peu de jours apres, le baron de Montenay, leur allié, gendre du dict sieur de Villerceaux, luy feit offre de luy faire auoir vng passeport de M. de Guyse, pour aller où il vouldroit. Il le refusa, luy respondant qu'il ne voulloit deuoir sa vie à personnes pour lesquelles il feroit trop de conscience de l'employer; que Dieu luy ouuriroit les passages pour sortir de France, puis qu'il les luy auoit ouuertz pour sortir du massacre. Troys jours apres, passa en Angleterre, s'embarquant en vng fauxbourg de Dieppe, nommé le Polet, par le moyen de M. d'Auberuille, son beau frere, qui y employa le capitaine Montuit, auquel il s'en sentoit fort obligé. La tempeste feut sy grande, que les mariniers parloient de relascher à Calais, qui leur eust esté alors plus mal à propos que d'aller au Perou; mais Dieu l'appaisa, et les conduit au port de la Rie, où il feut bien receu des Anglois, et sa consolation, en ce bateau, c'estoit d'ouyr les cris de plusieurs femmes et enfans, qui fuyoient le mesme naufrage au trauers des ondes. Ce feut le neuvieme jour apres le massacre. J'adjousteray qu'il m'a souuent dict qu'à ce propre moment qu'il entendit qu'on massacroit, ayant leué son esprit à Dieu, il conceut certaine asseurance d'en sortir, et d'en voir vng jour la justice; et desjà, qui l'aura bien obseruée, en aura veu beaucoup. Au contraire, le sieur de Raminy ne peut se promettre que mort; comme de faict,

il feut meurtry le mescredy 27e d'aoust, pensant sortir par la porte Sainct Honoré pour le suyure.

Ce mesme temps, j'estois à Paris il y auoit deux ans, empeschee auec feu madamoyselle de la Borde, ma mere, mes freres, ma seur de Vaucelas, à faire partaige de la succession de feu M. de la Borde, mon pere, qui estoit mort le 15e d'aoust 1570, au mesme temps que la paix feut faicte des derniers troubles qui precederent le massacre. Feu mon pere, en son jeune aage, auoit estudié, et depuis voyaigé en Italie et Allemaigne. Je luy ay ouy dire qu'à Strasbourg il auoit ouy quelques presches, et veu disputer M. Martin Luther et quelques aultres docteurs. Là, il auoit appris les abus de l'Eglize romaine, mais non esté instruict en la vraye relligion. Il reuint à Paris, trouuer dame Magdelaine Desfeugeraiz sa mere, et, depuis, ne pensa plus de s'instruyre en la relligion, mais seulement feut parlé de le marier et auoir quelques estatz. Peu de temps apres, il feut marié à dame Magdelaine Cheualier ma mere, de laquelle il eut plusieurs enfans, et eut vng estat de president en la chambre des comptes de Paris, qu'il exercea auec beaucoup d'integrité, fort aymé des comptables qui auoient affaire à luy, hayssant les presens, et refusant des parties jusques à du fruict et confitures.

Vng peu deuant les premiers troubles, feu monseigneur le prince de Condé, et madame la princesse sa femme, prierent mon pere de leur donner logis pour estre plus proches du Louure. Il estoit logé à la Chasse, rue des Bourdonnetz. Monseigneur le prince, estant là dedans, y feit faire des presches,

ce qui feut fort remarqué, tost apres que les premiers troubles suruinrent en France. Car ayant esté feu mon pere malade, et estant allé prendre l'air à Arcueil, où il auoit quelque maison, il y feut enuironné de troys ou quattre mil hommes, qui estoient sortis de Paris pour le prendre; quoy voyant, et qu'il ne s'en pouuoit guarantir, feit deffoncer quelques pieces de vin pour donner aux soldatz, et demanda à parler à ceulx qui y commendoient. Le sieur Marcel, lors preuost des marchans de Paris, y estoit, qui protestoit toutesfoys qu'il n'auoit pris ceste charge que pour luy sauuer la vie, et le capitaine , ausquelz il bailla ce qu'il auoit de meilleur, comme vaisselle d'argent et bagues, pour les sauuer du pillage de ceste commune qui estoit auec eulx, qui s'estoit desjà saisie de la plus part de ses seruiteurs, les appellant predicans et huguenotz, gens toutesfoys qui alloient tous les jours à la messe, et n'auoient la plus part aulcune cognoissance de la verité. Feu mon pere, pensant monter à cheual, fut demonté, mené à pied, tantost luy presentoit on vng pistolet à la gorge, et tantost vne dague, et ainsy arriua au fauxbourg Sainct Marceau, où il demeura prisonnier. M. le mareschal de Brissac, lors gouuerneur de Paris, et qui aymoit fort feu mon pere, l'en feit promptement deliurer, mais ce feut en faisant abjuration de la verité, ce qui ne feut mal aisé à luy faire faire, parce qu'il n'auoit pas encores pensé à quitter la messe. Toutesfoys, voyant qu'il ne pouuoit demeurer seurement à Paris, se delibera de se retirer en sa maison de la Borde, où il passa tous les troubles. M. de Guyse voulleut faire

surprendre sa maison, et luy dedans, le trauersa fort en ses biens. La cause de ceste hayne particuliere, tant de M. de Guise, que du peuple de Paris, estoit des presches faitz en sa maison de Paris; que la premiere foys que monseigneur le prince auoit faict la cene auroit esté en sa maison de la Borde, où, l'apres dinee, M. de Guise, trauersant les bois de la maison pour aller à Fontainebleau, monseigneur le prince et luy se cuiderent battre. Plus, que feu M. de la Borde, mon pere, auoit presté, et faict prester par ses responces, somme notable de deniers à monseigneur le prince, lequel ilz pretendoient estre sy necessiteux, que s'il n'eust esté aydé de ses seruiteurs, il n'eust eu moyen de se deffendre aux guerres qu'on luy commençoit, et l'eust on plus aysement ruyné, comme ilz pretendoient.

Feu M. de la Borde, mon pere, se voyant affligé pour la relligion de laquelle toutesfoys il ne faisoit profession, recogneut la bonté de Dieu, qui se seruoit de ce moyen là, et print pene de s'instruire, conferant auec les ministres, M. Gaudet et M. de Miremont, qui se tenoient chez madame la marquize de Rothelin, à Blandy, à vne lieue pres de sa maison de la Borde. Estant instruict, il feit profession publicque de la vraye relligion, et Dieu luy a faict la grace d'y perseverer jusques au dernier soupir de sa vie. La paix estant faicte, le premier voyaige qu'il feit à Paris, il alla en la compaignie où on luy auoit faict abjurer, et ne sauoit on poinct encores lors qu'il feist profession de la relligion; il leur demanda le liure où ilz lui auoient faict signer son abjuration : ayant le liure, il leur declara ou-

uertement et publicquement le regret qu'il auoit d'auoir esté sy traistre à Dieu que, pour sauuer sa vie, et sy negligent que, par ne s'estre bien enquis de son salut, il auoit abjuré ce peu qu'il sçauoit de la verité. Et, parlant ainsy à eulx, il biffa son seing, disant que, pour le moins, ceulx qui sauroient sa faulte, sauroient aussy, par mesme moyen, le regret qu'il en auoit eu. Les annees de soixante neuf et septente, il feut quasy tousjours malade, et ne bougea de sa maison, où il eut tous ses biens saisis, ses meubles inuentoriés, et garnison. Toutesfoys, il estoit consolé par M. de Miremont, ministre de son Eglize, qui le venoit souuent visiter. M. de Moruillier, lors premier conseiller d'estat, sçachant sa maladie, et qu'il auoit eu enuie de changer d'air, luy enuoya offrir son abbaye de Sainct Pere, qui est lez Melun, où feu mon pere se feit porter dans vng brancart, et laissa mes troys freres en sa maison, tous troys extremement malades. Arriué qu'il feut à Melun, luy print vne syncope, que les medecins jugerent luy venir d'vne cheute qu'il auoit faicte par les chemins. Le lendemain matin, comme il depeschoit vng des siens pour sauoir nouuelles de mes freres, luy reprint vne aultre syncope, et n'eut loisir de dire, sinon : « Seigneur, il y a cinquante et huict ans que tu m'as donné vne ame, tu la m'as donnée nette et blanche; je te la rens impure et souillee ; laue la au sang de Jesus Christ ton filz. » Ainsy rendit son ame à Dieu à Melun, duquel lieu il estoit seigneur et vicomte; et feut porté son corps pour estre enseueli à Chastillon, paroisse de

la Borde, et qui appartient à messire Guy Arbaleste, mon frere aisné.

Peu de temps apres la mort de feu M. de la Borde, mon pere, madamoyselle de la Borde, ma mere, mes freres, ma sœur de Vaucelas et moy, allasmes à Paris, où noz partaiges feurent faitz. J'estois alors veufue, ayant esté mariee à messire Jehan de Pas, seigneur de Feuqueres, aagee de dix sept ans et demy, l'an soixante sept, à la Sainct Michel, que le feu roy Charles, se retirant de Meaux, entra à Paris, et que les troubles Sainct Denis commencerent (1). Or, iceluy (ce que je diray sommairement) auoit esté nourry page chez monseigneur d'Orleans; et, depuis sa mort, le feu roy Françoys, son pere, le print gentilhomme seruant de sa maison, et apres, feut donné au roy Françoys, selon lors dauphin de France, qui estoit jeune enfant, qui le print en amytié, et le faisoit ordinairement coucher à sa garderobbe auec le maistre d'icelle, d'autant que monseigneur le dauphin ne voulloit qu'il l'eslongnast; et ne le pouuant, pour son enfance, appeller par son nom Feuqueres, l'appelloit Frigallet. Estant fort jeune, il eut vne compaignie de cheuaux legers, et feut gouuerneur de Roye, place frontiere en Picardie. Madame du Peron, le voyant fort aymé de ses maistres, et bien voulleu de tous à la court, le feit pryer de donner sa cornette de cheuaux legers à son filz, aujourd'huy duc de Retz et mareschal de

(1) Madame Duplessis appelle ainsi ces troubles, parce qu'ils furent suivis de la bataille de Saint-Denis, où périt le connétable de Montmorency.

France. M. de Feuqueres feut quelque temps aulx guerres de Picardie, pres M. l'amiral, et non obstant son jeune aage, feut des lors vng des mareschaux de camp. Là, il ouyt souuent vng cordelier, qui, sous son habit, preschoit la verité, et des lors y print goust, et commencea à cognoistre les abus de l'Eglize romaine. Depuis, feut en Italie auec M. de Guise, auquel voyaige les sieurs Françoys, qui l'accompagnoient, feirent hommage au pape, et luy baizerent la pantoufle; remarqua aussy que, pour peu d'argent que l'on bailloit au pape, on estoit libre de manger de la viande en caresme, et aultres jours deffendus, et qu'ailleurs partout, par l'auctorité du pape, on brusloit vng homme pour auoir mangé vng œuf. Cela luy donna de grans debatz en sa conscience, pour l'enuye qu'il auoit de s'instruire et cercher la verité; et, d'aultre part, il se voyoit auancé en vne court, et sur le poinct de receuoir des biens et honneurs, lesquelz il ne pouuoit auoir ny esperer s'il faisoit profession de la verité, mais, bien au contraire, estre banny de France, où les feus estoient allumés. Je luy ay ouy souuent dire que, sur ces difficultez, et sur le choix qu'il deuoit faire des deux, il en auoit esté malade; enfin auoit rezolu, sur la lecture du pseaume deuxiesme, d'oublier toutes considerations, cognoissant, par iceluy, que c'estoit l'ordinaire que les roys et princes se banderoient contre Dieu et contre Jesus Christ, son roy bien aymé. Lors il se rezolut de quitter la messe et les abus, et faire profession de la verité, et n'abandonna pas toutesfoys la court; et souuent, luy et quelques aultres zelés, faisoient

faire la presche en la chambre de la royne, mere du roy, pendant son disner (1), estans aydés à ce faire par ses femmes de chambre, qui estoient de la relligion. Durant ce temps, feu M. de Feuqueres feut employé à l'entreprize d'Amboise, toutesfoys sy secretement et dextrement, qu'il n'en feut que souspçonné, et n'en peult estre apprehendé. Vng homme d'affaires estant prisonnier pour ce faict, la vie luy feut donnee par feu M. de Guise, à la charge que, habillé en presbtre, et entrant en la salle, chambre et antichambre du roy et de la royne, mere du roy, il descouuriroit ceulx qui estoient de la dicte entreprise, et de vray en accusa plusieurs, qui feurent pris et en pene, et ne peut jamais nommer M. de Feuqueres, encores qu'il le cogneust, Dieu luy en ostant tousjours le moyen, ce qu'il conta depuis plusieurs foys. Il estoit à Orleans, quand feu monseigneur le prince feut prins prisonnier, et recogneut que le roy son maistre le regardoit de mauuais œil, et feut aussy aduerty par ses amys de se retirer. Lors il s'en alla trouuer M. l'amiral à Chastillon, qui estoit sur son partement pour venir à Orleans se justifier, luy presenta de luy faire compaignie en ce voyaige, ce que M. l'amiral ne luy conseilla pas, et s'en alla à Paris, où il eut nouuelles de la mort du feu roy Françoys son maistre, qui le deliura de beaucoup de penes, aussy bien que plu-

(1) Voilà une particularité fort remarquable : il est probable qu'alors les protestans de la cour étaient protégés par la duchesse d'Usez, confidente de Catherine de Médicis, favorablement disposée pour les nouvelles doctrines.

sieurs aultres. Comme les premiers troubles suruinrent, il auoit esté enuoyé, par le feu roy Charles, vers M. de Lorraine et M. de Sauoye, qui, tous deux, luy faisoient parler d'estre leur domesticque, et prendre leur seruice, mesmement M. de Sauoye, qui luy faisoit de tres grandes offres, d'autant qu'il le tenoit pour capitaine, soit pour deffendre ou pour assaillir, et pour s'entendre aux fortifications des places. Reuenu qu'il feut en court, vers le roy et la royne sa mere, il trouua que monseigneur le prince s'estoit retiré et saisy d'Orleans; et, apres auoir rendu compte de son voyaige, feut commandé de la royne, mere du roy, d'aller trouuer monseigneur le prince, et l'asseurer de sa bonne volonté vers luy et ses affaires, le priant, durant la jeunesse de son filz, d'estre protecteur de la mere et de l'enfant, à l'encontre de messieurs de Guise. Il feut, suiuant ce commandement, trouuer monseigneur le prince, qui l'honora de l'estat de premier mareschal de camp en son armee, où il s'en acquitta auec beaucoup de louange. Il feut aussy, durant le siege d'Orleans, dans la ville, employé tant aux fortifications qu'aultres charges, et ceulx qui y estoient, recognoissoient que sa dexterité et diligence auoit esté cause de la plus grand' part de ce qui s'y estoit bien faict. Durant ces troubles, et à la fin, feut recherché de M. le prince de Portian, et accepta sa lieutenance en sa compaignie de gens d'armes, voyant d'vne part qu'il ne pouuoit estre sy tost bien en court, et d'aultre part, que le dict feu prince de Portian estoit tout plain de zele et affection à la relligion, et qui promettoit beaucoup. Et de vray, la paix estant faicte,

et voyant tous ceulx de la relligion generalement disgraciés en la court, il se retira auec luy en Champaigne, et luy feit fortifier la place de Linchamp, aux Ardennes, qui appartenoit à dame Catherine de Cleues sa femme, qui, depuis, espouza M. de Guise. Peu de temps deuant les troubles Sainct Denis, feu M. de Feuqueres vint à Paris, et eut enuye de se marier, et en feit parler à M. de la Borde mon pere, et luy monstra quelques donations, tant de terres, que dons testamentaires que luy auoit faict le dict prince de Portian, qui estoit mort il y auoit troys moys. Nostre mariaige feut concleu, et les annonces publiees le jeudy, dont nous debuions estre mariés le dimanche, jour de Sainct Michel. M. de Feuqueres feut mandé de monseigneur le prince, pour l'entreprize de Meaux (1) : il partit le vendredy matin auec son equipage, et assez heureusement des portes de Paris; mais M. de la Borde mon pere, voulant partir l'apres dinee, et nous amener auec luy, courut beaucoup de danger, et, sans M. le mareschal de Vieilleuille, qui arriua lors à Paris, feu mon pere et nous eussions esté retenus. Nous partismes, et allasmes à Brye Comte Robert. L'entreprize de monseigneur le prince rompue, feu M. de Feuqueres nous y veint trouuer, et fusmes mariez le dict jour Sainct Michel, que le

(1) Il s'agissait d'enlever le jeune roi Charles IX et toute sa cour. Les protestants eussent été alors les maîtres absolus de la France. La fidélité des Suisses, commandés par Louis Pfiffer, préserva le roi des suites de cet attentat, qui eut lieu au mois de septembre 1567.

roy Charles entra dans Paris, qui feut, comme je disoy, le commencement des secondz troubles. Nous allasmes à la Borde, maison de mon pere, d'où M. de Feuqueres partit le mardy suiuant, et alla trouuer monseigneur le prince et M. l'amiral, qui luy confirmerent l'estat de premier mareschal de camp en leur armee, auec vne compaignie de gens d'armes. Il exercea, durant les troubles, cest estat de mareschal de camp auec beaucoup d'honneur et de louange. Ce feut luy qui, le jour de la bataille Sainct Denis, apres les charges, feut recognoistre l'ennemy; et, sur l'asseurance qu'il donna à monseigneur le prince et M. l'amiral qu'il s'estoit retiré dans Paris auec son canon, le logis de Sainct Denis et de nostre armee feut gardé. En tout le voyaige de Lorraine, j'ay ouy remarquer à plusieurs que nostre armee auoit esté sy bien logee, que l'ennemy n'auoit sceu enleuer aulcun logis, ni battre aulcune trouppe; mais aussy fault il recognoistre Dieu luy faisant la grace de benir euidemment son industrie en sa charge; mesmes je luy ay ouy remarquer qu'à Nostre Dame de l'Espine il ne pensoit plus qu'il y eust aulcun moyen d'euiter le combat, qui eust esté au grand desauentage de monseigneur le prince et de toutes ses trouppes : et, comme monseigneur le prince y feut logé, voicy qu'vne forte gelee veint la nuict, qui leur donna moyen de partir au poinct du jour, et passer legerement vne lieue de mauuais chemin qui se rencontroit en cest endroict, et ne feurent pas presques sy tost partis, que l'ennemy arriua au dict lieu. Mais Dieu voulleut qu'aussy tost il arriua vng verglas qui retint l'ennemy tout le jour au

logis, et ne peut passer oultre. Ainsy, monseigneur le prince euita le combat, et joingnit ses forces estrangeres, et s'en reuint deuant Chartres, où la paix feut faicte (1). Durant ce voyaige, j'estoy à Orleans, où s'estoit retiré feu mon pere pour passer les troubles. Madamoyselle de la Borde, ma mere, qui ne faisoit profession de la relligion, estoit à Paris, et aultres de ses maisons libres, pour conseruer les biens de feu mon pere, autant que le temps luy pouuoit permettre. Feu M. de Feuqueres nous vint trouuer à Orleans; de là allasmes tous ensemble à la Borde, où nous passasmes tout nostre printemps. L'esté, nous prismes congé de feu mon pere, que je ne viz depuis. Nous allasmes aux Ardennes, où nous eusmes plusieurs difficultez par les gouuerneurs du pays, qui cognoissoient M. de Feuqueres affectionné à la relligion, et homme de seruice, et tous les jours taschoient, par diuers moyens, de le faire assassiner. Le moys d'aoust, il feut mandé de monseigneur le prince, qui estoit à Noyers, et sur son partement pour se retirer à La Rochelle (2). M. de Feuqueres n'eut pas sy tost assemblé ses amys, et monté à cheual pour l'aller trouuer, qu'il sceut que monseigneur le prince auoit esté contraint de s'auancer, et n'auroit eu moyen, pour sa seurté, d'attendre le jour du rendés vous qu'il leur auoit

(1) Traité de Longjumeau. (27 mars 1568.)

(2) Condé, qui s'était retiré à Noyers après le traité de Longjumeau, allait être arrêté par Tavannes, qui commandait en Bourgogne. Après avoir été joint par Coligny, il partit furtivement pour La Rochelle, où il ralluma la guerre civile. (Septembre 1568.)

donné. Ainsy, M. de Feuqueres patienta quelques sepmaines, et enuoya negocier auec M. de Genlis et aultres seigneurs, qui auoient trouué le mesme empeschement que luy; et tous ensemble envoyerent vers M. le prince d'Orange, pour sauoir s'il auroit agreable qu'ilz le joingnissent, ce qu'il eut fort à gré; car ce secours luy veint fort à propos : et comme il s'enqueroit de M. de Malberg, des seigneurs françoys, qui particulierement le venoient trouuer, il luy parla affectionnement, et auec beaucoup d'honneur, de feu M. de Feuqueres, qui feut cause que, quand la trouppe feut jointe au dict seigneur prince, il le caressa fort, et l'employa en toutes occasions de guerre. M. le prince d'Orange partit du Pays Bas auec son armee, composee d'Allemans et Françoys, et passa par la Picardie et Champaigne, puis veinrent joindre le duc des Deux Pontz sur la frontiere d'Allemaigne; et, en ce temps, Dieu nous donna Suzanne de Pas, nostre fille aisnee, et l'unicque de feu M. de Feuqueres. J'accouchay d'elle à Sedan, le 29e decembre 1568, et feut son parrain M. Doncher, et madamoyselle sa femme feut sa maraine. M. de Feuqueres ne me peut voir en tout ce voyaige, estant retenu en l'armee pour son estat de mareschal de camp, qu'il exercea aupres de M. le duc des Deux Pontz, qui s'achemina vers la Charité, laquelle feut recogneue de M. de Feuqueres; et ayant esté la batterie toute preste à battre ceulx qui commandoient dedans, se rendirent au moys de may 69, auquel lieu feu M. de Feuqueres feut blessé à la jambe d'vng coup de pied de cheual, et luy en print la fiebure continue, de

laquelle il rendit son ame à Dieu, au grand regret des gens de bien qui le cognoissoient, laissant apres luy vne tres heureuse memoyre. Ce feut le 23e de may au dict an : j'auois lors dix neuf ans, et passay tout ce temps à Sedan, fort affligee, hors de mon pays et de tous moyens, et auec vng nombre infiny d'affaires. J'y receus la nouuelle, estant veufue et grandement affligee, de la mort de feu M. de la Borde mon pere, d'vne mienne seur, qui estoit à marier, de feu M. de Feuqueres mon beau pere. Sy peu de biens que j'auois estoit saisy, à cause des troubles : de celuy de feu M. de Feuqueres, je n'en touschay vng seul denier. Au milieu de tant d'afflictions, Dieu me suscita des amys, et me retira de toutes ces difficultez. Toutesfoys, depuis ce temps là, j'ay esté quasy tousjours trauaillee de maladie; et la plus part des medecins qui m'ont pansee, ont jugé que s'auoit esté des melancholies que j'auois eues. La paix estant faicte, je m'en vins, par le commandement de madamoyselle de la Borde ma mere, à Paris, où, apres auoir faict noz partaiges de la succession de feu mon pere, je demeuray pour tascher à nettoyer le bien de ma fille, et y estois encores lorsque le massacre Sainct Barthelemy surueint.

Je faisois estat, pour me diuertir d'affaires et pour ma santé, d'aller passer mon hyuer chez madamoyselle de Vaucelas ma seur; et, pource que je debuois partir le lundy apres la Sainct Barthelemy, je voullois aller le dimanche au Louure, prendre congé de madame la princesse de Condé, madame de Bouillon, madame la marquize de Rothelin et madame de Dampierre. Mais, comme j'estois encores au lict,

vne mienne seruante de cuysine, qui estoit de la relligion, et venoit de la ville, me veint trouuer fort effrayee, me disant que l'on tuoit tout. Je ne m'estonnay pas soudainement; mais, ayant prins ma cotte, et regardé par mes fenestres, j'apperceus à la grant rue Sainct Anthoyne, où j'estois logee, tout le monde fort esmeu, plusieurs corps de garde, et chacun à leur chapeau des croix blanches. Lors je vis que c'estoit à bon escient, et enuoyai chez ma mere, où estoient logés mes freres, sauoir que c'estoit. L'on les trouua tous fort empeschés, à cause qu'alors mes freres faisoient profession de la relligion. Messire Pierre Cheualier, euesque de Senlis, mon oncle maternel, me manda que je meisse à part ce que j'auois de meilleur, et qu'il m'enuoyeroit incontinent querir: mais, comme il y voulloit enuoyer, il eut nouuelles que messire Charles Cheualier, seigneur d'Esprunes, son frere, qui estoit fort affectionné à la relligion, auoit esté tué à la rue de Betizy, où il s'estoit faict loger pour estre proche de M. l'amiral. Cela feut cause que M. de Senlis m'oublia, joinct que luy, voullant aller par la rue, feut arresté, et, sans vng signe de croix que l'on luy veit faire (car il n'auoit poinct cognoissance de la relligion), il eust esté en danger de sa vie. L'ayant attendu quelque demye heure, et voyant que la sedition s'esmouuoit fort en la dicte rue Sainct Anthoyne, j'enuoyay ma fille, qui lors auoit troys ans et demy, au col d'vne seruante, chez M. de Perreuze, qui estoit maistre des requestes de l'hostel du roy, et vng de mes meilleurs parens et

amys, qui la feit entrer par vne porte de derriere et la receut, et me manda que, sy j'y voullois aller, je serois la bien venue. J'acceptay son offre, et m'y en allay moy septiesme. Il ne sçauoit poinct encores lors tout ce qui estoit arriué; mais, ayant enuoyé vng des siens au Louure, il luy rapporta la mort de M. l'amiral et de tant de seigneurs et gentilzhommes, et que la sedition estoit allumee par toute la ville : il estoit lors huict heures du matin. Je ne feus pas sy tost partie de mon logis, que des domesticques du duc de Guise y entrerent, appellerent mon hoste pour me trouuer, et me chercherent par tout : enfin, ne me pouuant trouuer, enuoyerent chez ma mere luy offrir que sy je leur voullois apporter cent escus, ilz me conserueroient et la vie, et tous mes meubles. Ma mere m'en enuoya donner aduis chez M. de Perreuze; mais, apres y auoir vng peu pensé, je ne trouvay poinct bon qu'ils seussent où j'estois, ny que je les allasse trouuer; mais bien supplie ma mere de leur faire entendre qu'elle ne sçauoit que j'estois deuenue, et leur faire offre toutesfoys de la somme qu'ilz demandoient. N'ayant peu auoir de mes nouuelles, mon logis feut pillé. Chez M. de Perreuze se veindrent refugier M. des Landres et madame sa femme, madamoyselle Duplessis Bourdelot, madamoyselle de Chaufreau, M. de Matho, et toutes leurs familles. Nous y estions plus de quarente; de sorte que M. de Perreuze estoit contraint, pour oster tout souspçon de sa maison, d'enuoyer querir des viures à vng aultre bout de la ville, et aussy se

tenir, luy ou madame de Perreuze sa femme, à la porte de son logis, pour dire quelque mot en passant, à M. de Guise ou à M. de Neuers, et aultres seigneurs qui passoient et repassoient par là, et aussy aux capitaines de Paris, qui pilloient les maisons voisines de ceulx de la relligion. Nous feusmes là jusqu'au mardy, et ne peut M. de Perreuze faire sy bonne mine qu'il ne feust souspçonné, de sorte qu'il feut ordonné que sa maison seroit visitee des le mardy apres disnee. La plus part de ceulx qui s'y estoient sauués s'estoient retirés ailleurs, et n'y estoit demeuré que feue madamoyselle de Chanfreau et moy. Il feut contraint de nous cacher, elle et sa damoyselle, dans vng buscher dehors, moy auec vne de mes femmes dans vne voulte creuze; le reste de noz gens desguisés et cachés comme il auoit peu. Estant en ceste voulte au hault du grenier, j'oyois de sy estranges crys d'hommes, femmes et enfans que l'on massacroit parmy les rues, et ayant laissé ma fille en bas, j'entray en telle perplexité, et quasy desespoir, que, sans la crainte que j'auois d'offenser Dieu, j'eusse aymé plus tost me precipiter que de tomber viue entre les mains de ceste populace, et de voir ma fille massacree, que je craingnois plus que ma mort. Vne mienne seruante la print et la trauersa au milieu de tous ces dangers, et alla trouuer feue dame Marie Guillard, dame d'Esprunes, ma grant mere maternelle, qui viuoit encores, et la luy laissa, et a esté depuis auec elle jusqu'à sa mort. Ceste apres disnee du mardy, feut tué en la mesme rue où M. de Perreuze se tenoit, vieille rue du Temple, feu d'heureuse memoire M. le pre-

sident de la Place (1), feignant le mener au roy pour luy conseruer la vie. M. de Perreuze se voyant menacé et assailly de sy pres, pour nous conseruer et sauuer le sac de sa maison, employa M. de Thou, aduocat du roy, et à present president en sa court de parlement. Ceste furie estant passee plus legerement qu'il ne s'attendoit, il feut question de nous desguiser et nous faire desloger. D'aller chez ma mere je ne pouuois, car on luy auoit mis garde en sa maison. Je m'en allay chez vng mareschal qui auoit espouzé vne sienne femme de chambre, homme seditieux, et qui estoit capitaine de son quartier; je me promis qu'ayant receu du bienfaict d'elle, il ne me feroit desplaisir. Ma mere me veint voir le soir là dedans, qui estoit plus morte que viue, et plus transie que moy. Je passay ceste nuict chez ce capitaine mareschal : ce ne feut qu'à mesdire des huguenotz, et voir apporter le butin que l'on pilloit dans les maisons de ceulx de la relligion : il me parla fort qu'il falloit aller à la messe. Le mescredy matin, ma mere enuoya chez M. le president Tambonneau, et chez madamoyselle la lieutenante Morin sa belle mere, qui viuoit encores, s'il n'y auroit pas moyen de me saulner là dedans. Sur le midy, je m'y en allay toute seule; et pource que je ne sçauois pas le chemin, je suiuoy vng petit garçon qui alloit deuant moy. Ilz estoient logés au cloistre Nostre Dame, et

---

(1) Pierre de la Place, premier président de la cour des aides. On a de lui une production historique fort curieuse intitulée : *Commentaire de l'Estat de la Relligion et de la Republicque*, depuis 1556 *jusqu'en* 1561.

n'y auoit que madamoyselle la lieutenante Morin, mere de madame la chanceliere de l'Hospital, M. et madame la presidente Tambonneau, M. de Paroy leur frere, et vng de leurs seruiteurs nommé Jacques Minier, qui sceussent que je feusse là dedans. J'entray secretement, et me logerent dans l'estude de M. le president Tambonneau, où je feus tout le mercredy, jusques au jeudy la nuict; mais, le jeudy au soir, ilz eurent aduis que l'on voulloit chercher là dedans M. de Chaumont Barbezieux, qui estoit leur allié, et madame de Belesbat leur seur; et, craingnant qu'en cherchant ceulx là, ilz ne me trouuassent, feurent d'aduis que je deslogeasse; ce que je feis sur la minuict, entre le jeudy et le vendredy, et me feirent conduire chez vng marchant de bled qui leur estoit seruiteur et homme de bien. Je feus là dedans cinq jours, assistee de M. et madame la presidente Tambonneau, et de toute ceste maison, de laquelle je receus tant d'amytié et d'ayde en ce besoing, qu'oultre la parenté qui est entre madame la presidente Tambonneau et moy, il ne sera jour de ma vie que je ne leur demeure tres obligee. Le mardy suiuant, madamoyselle de la Borde ma mere, ayant vng peu reprins alaine, et trouué moyen, pour sauluer mes freres de ce naufrage, de les faire aller à la messe, pensa me sauluer par ce mesme moyen, et m'en feit parler par M. de Paroy nostre cousin, lequel, apres plusieurs propos que nous eusmes ensemble, m'en trouua, par la grace de Dieu, tres eslongnee. Le mercredy matin, apres que ma mere eust uzé de quelques moyens pour m'y faire condescendre, n'ayant de moy telle responce

qu'elle voulloit, mais seulement vne supplication pour me faire sortir de Paris, m'enuoya dire qu'elle seroit contrainte de me renuoyer ma fille. Je ne peus que respondre, sy non que je la prendrois entre mes bras, et qu'en ce cas nous nous lairrions massacrer tous deux ensemble : mais, à la mesme heure, je me resolus de partir de Paris, quoy qu'il m'en deust aduenir, et priay celuy qui m'auoit faict ce message, d'aller arrester vne place pour moy au basteau du corbillard, ou en quelque aultre montant sur la riuiere de Seine. Le temps que je feus en ce logis du marchant de bled, ce ne feut pas sans pene; j'estois logee en vne chambre au dessus d'vne que tenoit madame de Foissy, qui empeschoit, craignant d'estre descouuerte, de pouuoir marcher en la dicte chambre, et n'y ozoit on aussy alumer de la chandelle, tant à cause d'elle que des voisins. Quand l'on me portoit à manger, c'estoit en cachette quelque morceau dans vng tablier, feignant venir querir du linge pour la dicte dame de Foissy. Enfin, je partis de ce logis le mercredy, onziesme jour apres le massacre, sur les onze heures du matin, et entray dans vng basteau qui alloit à Sens, et ne voulleut celuy là m'arrester place dans le corbillard, d'aultant qu'il estoit tout public, et qu'il craingnoit que quelqu'vng ne m'y recogneust. Comme j'entray dans ce basteau qui alloit à Sens, j'y trouuay deux moines et vng presbtre, deux marchans auec leurs femmes : comme nous feusmes aux Tournelles, où il y auoit garde, le basteau feut arresté, et le passeport demandé; chacung monstra le sien, fors moy, qui n'en auois poinct. Ilz commencerent

lors à me dire que j'estois huguenotte, et qu'il me falloit noyer; et me font descendre du basteau : je leur priay de me mener chez M. de Voysenon, auditeur des comptes, qui estoit de mes amys, et faisoit les affaires de feu madamoyselle d'Esprunes ma grant mere, lequel estoit fort catholicque romain, leur asseurant qu'il respondroit de moy. Deux soldatz de la compaiguie me prinrent, et me menerent à la dicte maison : Dieu voulleut qu'ilz demeurerent à la porte, et me laisserent monter. Je trouuay le pauure M. de Voysenon fort estonné, et, encores que je feusse desguisee, m'appelloit madamoyselle, et me comptoit de quelques vnes qui s'estoient sauuees là dedans. Je luy dis que je n'auois loisir de l'ouir (car je pensois que les soldatz me suiuissent), qu'il y auoit apparence que Dieu se voulloit seruir de luy pour me sauuer la vie, aultrement que je pensois estre morte. Il descend en bas, et trouue ses soldatz, ausquelz il asseura de m'auoir veue chez madamoyselle d'Esprunes, qui auoit vng filz euesque de Senlis, qu'ilz estoient bons catholicques, et cogneus de tous pour telz. Les soldatz luy repliquerent fort bien qu'ilz ne demandoient pas de ceulx là, mais de moy : il leur dict qu'il m'auoit veue aultrefoys bonne catholicque, mais qu'il ne pouuoit respondre sy je l'estois lors. A l'heure mesmes arriua vne honneste femme, qui leur demanda que c'est qu'ilz me voulloient faire ; ilz luy dirent : Pardieu, c'est vne huguenotte qu'il fault noyer, car nous voyons comme elle est effrayee; et, à la verité, je pensois qu'ilz m'allassent jetter dans la riuiere. Elle leur dict : Vous me cognoissez, je ne suis pas hu-

guenotte ; je vays tous les jours à la messe ; mais je suis sy effrayee, que, depuis huict jours, j'en ay la fiebure. L'vng des soldatz respond : Pardieu, et moy et tout, j'en ay le bec tout galeux. Ainsy me remettent dans le basteau, me disant que si j'estois vng homme, que je n'en rechapperois pas à sy bon marché. Le mesme temps que j'estois arrestee au basteau, le logis où je venois de sortir estoit fouillé, et, sy j'eusse esté trouuee dedans, j'eusse couru danger. Nous feismes nostre voyaige, et la nuict nous print en vng lieu qui s'appelle le Petit la Borde. Toute l'apres disnee, ces moines et ces marchans ne faisoient que parler en resjouissance de ce qu'ilz auoient veu à Paris ; et, comme je disois vng mot, ilz me disoient que je parlois en huguenotte : je ne peus faire aultre chose que faire la dormeuze, pour n'auoir subject de leur respondre. Comme je feus descendue, j'apperceus le dict Minier, qui estoit enuoyé de madame la presidente Tambonneau pour sauoir que je deuiendrois, estant en pene de ce qu'elle auoit sceu que j'auois esté arrestee. Il me feit signe que je ne feisse semblant de le cognoistre ; mais c'estoit luy qui m'auoit faict les messages que ma mere m'auoit enuoyés, et qui m'auoit aussy arresté place au basteau, qui feut cause qu'il feut recogneu par ces femmes auec qui j'estois; et, ayant trouué moyen de le luy dire sans qu'ilz s'en apperceussent, entra où nous estions, et me dict que ma maistresse l'auoit enuoyé pour faire vandanges. A soupper, il s'assit à table, faisant bonne mine, m'appellant par mon nom Charlotte pour luy donner à boire : ainsy leur leua tout le soubçon qu'ilz auoient eu de moy.

Il n'y auoit qu'vne chambre en ceste hostellerie, là où il y auoit troys litz, où ces deux moines et ce presbtre coucherent en l'vng, les deux marchans en l'aultre, et les deux femmes et moy au troysiesme. Je ne feus pas sans pene; j'auois vne chemize de toille de Hollande, accommodee de poinct couppé, que m'auoit prestee madame la presidente Tambonneau : je craingnois fort qu'estant couchee entre ces deux femmes, elle ne me feist recognoistre pour aultre que je n'estois habillee. Le jeudy matin, comme nous entrasmes au basteau, le dict Minier n'y voulleut entrer, disant tout haut qu'il auoit accoustumé de s'y trouuer mal; mais il me dict tout bas que je me donnasse garde d'aller à Corbeil, ny à Melun, dont nous estions seigneurs, craingnant que je n'y feusse cogneue, et que je courusse danger; mais que je me souuinsse de descendre au village d'Yuri, à vne petite lieue de Corbeil. Comme je vois le villaige, je demanday au batelier à descendre, dont il me refuza; mais Dieu voulleut que, vis à vis du village, le basteau agraua, ce qui le contraingnit de nous faire tous descendre. L'ayant payé, nous allasmes, le dict Minier et moy, au dict village d'Yuri, où estant, il print resolution de me mener au Bouschet, à vne lieue pres de la maison de M. le chancelier de l'Hospital, maison appartenante à M. le president Tambonneau, et me meit chez son vigneron. Ainsy feismes cinq lieues à pied; et, m'ayant laissee chez ce bon pauure homme, il alla à Vallegrand, chez M. le chancelier (1), pour sauoir

(1) Le chancelier de l'Hôpital était retiré à Vignay, près

s'il y auoit moyen que je me retirasse auec madame la chanceliere sa femme; mais il les trouua tous fort estonnés, ayant esté enuoyé du roy, soubs ombre de le garder, vne forte garnison en sa maison. Madame la chanceliere, qui faisoit profession de la religion reformee, auoit desjà esté contraincte d'aller à la messe. M. le chancelier m'enuoya offrir, par le dict Minier, sa maison; toutesfoys que je n'y pouuois demeurer sans aller à la messe, ce qu'il ne pensoit pas que je voulleusse faire, voyant la resolution que j'auois prise de sortir de Paris auec tous ces dangers. Je demeuray chez le dict vigneron quinze jours, et le dict Minier s'en retourna à Paris. J'eus vng malheur qu'aussy tost que je feus arriuee au dict lieu du Bouschet, les Suisses de la royne Elizabeth (1) veinrent fourager tout le villaige pour trouuer quelque pauure huguenot; mais Dieu voulleut qu'ilz n'entrerent en ceste maison où j'estois, à cause qu'il y auoit sauue garde : ces Suisses me seruirent d'excuse pour ne sortir du logis tandis que je feus là, et n'estre pressee d'aller à la messe, encores qu'ilz feissent leur procession generale. Ce pauure vigneron regrettoit fort des maisons de gentilzhommes, ses voisins, qui auoient esté tués et

d'Etampes. A la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemi, les habitans de la campagne se soulevèrent contre lui, et Charles IX envoya un détachement de cavalerie pour le protéger. Quand cette troupe arriva, on crut, dans le château, qu'elle venoit enlever le chancelier, et on lui proposa d'en fermer les portes : « Non, dit-il; si la petite n'est construite pour les faire entrer, qu'on ouvre la grande. »

(1) Il s'agit d'Isabelle d'Autriche, femme de Charles IX.

massacrés, recognoissant que au pays n'y auoit poinct plus grans aumosniers ni gens de bien qu'eulx. Il me permit tousjours de dire la benediction et l'action de graces en françois, et me pensoit estre seruante de madame la presidente Tambonneau, comme le dict Minier lui auoit dict. Au bout du temps, j'auois enuye de gaigner la Brye, et auiser à ce que je pourrois deuenir : j'empruntay vng asne du vigneron, et le pryai de me venir conduyre, ce qu'il feit, et passasmes la riviere de Seine entre Corbeil et Melun, en vng lieu qui s'appelle Sainct Port, et m'en veins à Esprunes, maison appartenante à feu ma grant mere. Arriuee que je feus là, les seruantes du logis me sautoient au col d'aize, me disant : Madamoyselle, nous pensions que vous feussiez morte! Ce pauure vigneron demeura fort estonné, me demandant sy j'estois damoyselle, et enfin, partant d'auec moy, m'offrit sa maison, et qu'il me cacheroit et empescheroit que je n'allasse à la messe, s'excusant à moy de ce qu'il ne m'auoit faict coucher au grant lit. Ainsy il s'en retourna, et je demeuray à Esprunes deux sebmaines. Je ne veux oublier à remarquer que vng presbtre chapelain du dict lieu, et qui se tenoit à Melun, me veint voir, et me consolant, entre aultres propos, me dict : Puis que les jugemens de Dieu commencent en sa maison, les meschans et iniques doibuent auoir grant peur. Au bout des quinze jours, je remontay sur vng asne, et m'en allay à quattre lieues de là, chez M. de la Borde, mon frere aisné, que je trouuay en vne grande perplexité, tant pour auoir esté contrainct, pour se conseruer, d'aller à la

messe, comme estant lors poursuiuy pour faire d'estranges abjurations. Noz amys de Paris, sçachantz que j'estois là, et craingnant que je ne le destournasse de faire les dictes abjurations, luy donnerent auis de sa ruyne, s'il me retenoit là sans aller à la messe; de sorte que, le dimanche, comme son presbtre estoit en sa chapelle, me faict entrer auec luy dedans. Voyant le presbtre, je luy tournay le dos, et m'en allay assez esploree; mon frere eust voulleu lors ne m'en auoir jamais parlé. Je prins resolution de n'y faire plus long sejour, et d'autant qu'au partir de Paris, je n'auois que quinze testons dans ma bourse, et rien de ce que j'estois vestue à moy, parce qu'il auoit fallu me desguiser. J'employai la sebmaine à chercher vng chartier pour me conduire à Sedan; et, sur quinze cens francz qui m'estoient deubs là autour, j'en receus quarente escus; et, durant le sejour que je feis à la Borde, vne mienne femme de chambre et vng de mes gens me veinrent trouuer : je feis entendre à mon frere ma resolution, qu'il trouuoit hazardeuse. Toutesfoys il m'ayda de faire promettre mon chartier à me conduyre, qui auparauant en faisoit difficulté, me pryant toutesfoys que ma mere et noz aultres amys ne sceussent pas que je feusse partie de son sceu, d'autant qu'il craingnoit qu'ilz n'en feussent offensés contre luy. L'adieu qu'il me feit feut qu'il s'asseuroit qu'estant poussee de zele et d'affection de seruir à Dieu, il beniroit et mon voyaige, et ma personne, comme, par la grace de Dieu, il m'est ainsy aduenu. J'arriuay à Sedan le jour de la Toussainctz, premier de nouembre, sans auoir receu

aulcun empeschement ny destourbier; et, à mon arriuee au dict Sedan, je trouuay beaucoup d'amys qui m'offrirent leurs moyens. Je ne feus pas vne heure à Sedan, que je ne feusse habillee en damoyselle, chacun m'aydant de ce qu'il auoit : je receus aussy beaucoup d'honneur et d'amytié de M. le duc et madame la duchesse de Bouillon, et feus au dict lieu de Sedan jusques à nostre mariaige de M. Duplessis et de moy, comme il sera dict cy apres.

Je reuiens maintenant à M. Duplessis, qui, apres le massacre, passa en Angleterre, où il feut bien receu et embrassé de toutes personnes de qualité et doctrine, et y feit des amys, qui depuis luy ont seruy beaucoup en diuerses negotiations. Les premieres consolations luy veinrent de la sincere amytié de deux amys qui se souuinrent de luy au besoing : l'vng feut M. Hubert Languet, Bourguignon, duquel a esté cy deuant parlé, qui, lors de la Sainct Barthelemy, estoit à Paris, negotiant auec le roy Charles, de la part du duc Auguste, electeur de Saxe, et aultres princes de l'empire, protestans. Iceluy, soubs la confiance de son ambassade, pendant la fureur du massacre, au danger de sa vie, l'alla chercher par Paris pour le sauluer, et luy donner moyen de se retirer en Allemaigne; quoy faisant, feut saisy du peuple par les rues, mené prisonnier à la Magdeleine, et de là retiré par M. de Moruillier, premier conseiller d'estat, non sans graut pene. Comme il entendit que M. Duplessis estoit sorty de la ville, ne sçachant quel chemin il auroit peu prendre, et toutesfoys qu'en quelque lieu que ce feust, ce ne pourroit estre sans besoing

de ses amys, escriuit en Allemaigne, Angleterre et ailleurs, à ses amys es bonnes villes, qu'on luy deliurast en son nom telle somme qu'il demanderoit, dont toutesfoys, par la grace de Dieu, il ne s'ayda poinct. L'aultre feut messire Françoys de Vualsingham, lors ambassadeur pour la royne d'Angleterre en France, et depuis secretaire d'estat, lequel, de son propre mouuement, despescha vng courier expres auec lettres à la royne sa maistresse, et à tous les plus notables seigneurs du conseil d'Angleterre, par lesquelles il le recommandoit comme personne de laquelle ilz pouuaient prendre toute confiance, en quelque affaire que ce feust, recommandation non vulgaire alors, pour la reputation de mauuaise foy que le massacre auoit donné aux Françoys, et mesmes veu son aage, n'estant lors M. Duplessis aagé que de vingt troys ans. De là en auant, il passa les miseres communes en Angleterre sur les liures, et feit quelques remonstrances à la royne, tant en latin qu'en françoys, l'exortant à la manutention de l'Eglize, lesquelles se lisent encores en diuerses mains, et quelques apologies des calomnies qu'on mettoit à sus à ceulx de la relligion reformee de France; mesmes feut employé en quelques negotiations vers la royne, tant par le prince d'Orenge et les estatz de Hollande et Zeellande, qui toutesfoys ne l'auoient jamais veu, que par monseigneur le duc d'Alençon, qui des lors projettoit diuerses pratiques contre le roy Charles, et se proposoit, en cas qu'icelles ne reussissent, de passer en Angleterre, et releuer le party de ceulx de la relligion.

La face de la France estoit sy horrible, qu'il ne

pouuoit penser à y retourner qu'elle ne feust changee, encores que ses parens l'y conuiassent assiduellement; et là dessus, tenté de diuers desseingz, tantost d'aller en Suede, où estoit en credit Charles de Mornay, seigneur de Varennes, grand maistre du royaume, yssu de sa maison; tantost en Irlande, pour s'employer en la nouuelle conqueste contre les sauuages (1), et tantost mesmes au Perou ou en Canada, à laquelle entreprinse il estoit induict par feu Charles de Boisot, son singulier amy, depuis gouuerneur de Zeellande, qui estoit presques en pareil desespoir des Pays Bas que luy de la France. Dieu voulleut espargner son Eglize, et deliura La Rochelle, en appellant le duc d'Anjou (qui regne à present) à la couronne de Poulongne, auec lequel il feut sollicité de s'acheminer, parce qu'il recherchoit personnes qui eussent la cognoissance des regions et langues estrangeres; et luy ay plusieurs foys ouy dire qu'estant en vne profonde meditation, il eut vng instinct de la prochaine et certaine deliurance de La Rochelle, ne pouuant imaginer d'où elle pouuoit uenir. Car, qui eust peu alors penser aux Polonois, qui eulx mesmes n'y pensoient pas? Mais le duc d'Alençon, continuant ses desseingz, soubs l'aisle duquel plusieurs seigneurs de la relligion commençoient à se rechauffer, il se rezolut, à l'instance particuliere de M. de la Noue, de repas-

(1) Les protestans anglais regardaient les Irlandais catholiques qui ne voulaient pas se soumettre à eux, comme des sauvages, et n'observaient à leur égard aucune des lois de la guerre.

ser en France. Tost apres doncq se brassa la reprinse des armes, pour laquelle il tracassa beaucoup, contestant toutesfoys tousjours, par plusieurs raisons, auec le dict seigneur de la Noue, qu'il ne falloit poinct mesler les affaires de la relligion auec celles de monseigneur le duc d'Alençon, mais faire son cas à part, et se contenter d'auoir bonne intelligence auec luy. Le contraire feut suiuy, et ce qui s'en ensuiuit ne luy feit repentir de son aduis. De là, par la precipitation de quelques vngs, s'ourdit l'entreprinse de Sainct Germain, auquel lieu il estoit allé pour tirer de là messieurs de Thore et de Turene, pour l'execution de quelques notables entreprinses en Normandie, qu'ilz auoient resolu d'exploiter au dixiesme mars mil cinq cens septente quattre, comme plusieurs aultres en France. La conclusion en estant prise auec eulx, arriue vng homme de la part de M. de Guitry, annonceant à monseigneur le duc d'Alençon qu'il prenoit les armes, parce qu'elles estoient prises en Poictou, et luy conseillant de se retirer à Mantes, pour aussy les prendre. Ceste nouuelle feut trouuee crue, d'autant qu'il sembloit que le dict sieur de Guitry eust bien peu attendre vne responce de monseigneur le duc, premier que prendre les armes. Sur ce, toutesfoys, feut prise resolution, telle qu'on peult en ceste precipitation, que monseigneur le duc, le roy de Nauarre, monseigneur le prince et aultres seigneurs, prendroient leur chemin à Mantes, sortans de la court en vng matin, vne trompe au col en fasçon de chasseurs, M. Duplessis les conduysant, lesquelz, sans doubte, eussent trouué la porte ouuerte, estant ville de

l'apennage de mon dict seigneur le duc, et y estant en garnison la compaignie de feu M. le duc de Montmorency, commandee par M. de Buhy, frere de M. Duplessis. Mais, comme il pensoit dormir deux heures pendant qu'ilz se prepareroient à partir, ceste resolution feut changee, à son grand regret, et non sans protester, quand on luy en declara le changement, que c'estoit l'emprisonnement ou arrest certain d'eulx tous, comme il s'ensuiuit. Ilz manderent doncq par luy à M. de Buhy son frere, qu'il teinst la porte de Mantes ouuerte au sieur de Guitry, et au dict sieur de Guitry qu'il s'y acheminast auec ses trouppes, qu'il esperoit estre de troys cens gentilzhommes et quelques gens de pied, et que, la ville prinse, ilz s'y en iroient, sans considerer qu'il ne pouuoit s'auancer auec trouppes sans que l'allarme en veinst à la court, qui lors se retireroit à Paris, et se saisiroit de leurs personnes pieça suspectes. M. de Buhy doncq teint la porte du costé de Rhosny ouuerte, et M. Duplessis se trouua à celle du Pont, entre cinq et six heures du matin; mais M. de Guitry n'y peut arriuer qu'à huict heures, et n'auoit qu'enuiron quarente cheuaux, plusieurs l'ayant quitté au rendez vous, quand ilz veirent que mon dict seigneur ne s'y trouuoit poinct; et ayant faict vng tour par la ville, la quitta et se retira en Normandie. M. de Buhy s'y conduit sy prudemment, que, pour l'heure, on ne s'apperceut de rien de sa part, de sorte qu'il en sortit le mesme jour assez doulcement, soubs ombre de porter la nouuelle à la court de ce qui s'estoit passé, sans que le peuple se doubtast de luy; car il faisoit entendre que M. de Guitry

auoit vne vieille querelle à luy, comme de faict aultrefoys ilz en auoient eu ensemble. M. Duplessis print son chemin vers Chantilly, maison de M. de Montmorency, où ilz se rencontrerent. M. de Buhy ne voulloit aisement quitter sa maison, se fondant sur certaines lettres que le roy et la royne luy auoient escrit, louans le bon deuoir qu'il auoit faict en la conseruation de la place de Mantes. M. Duplessis luy remonstroit que ceste feincte ne pouuoit durer que quattre jours, et que la verité s'en descouuriroit sons doubte, dont il se trouueroit en pene; tellement qu'ilz prinrent leur chemin vers Sedan, passans chez M. de Conflans leur allié, frere du vicomte d'Auchy, lequel leur ouurit volontairement sa bouette, en laquelle ilz prinrent deux centz escus, n'ayans peu passer chez eulx pour prendre argent: mais, arriués à Sedan, pour ne faire pene à feu M. le duc de Bouillon, qui voulloit encores temporizer, ilz se retirerent (changeans de nom) en sa terre de Jametz, d'où ilz ne partirent qu'apres la mort du roy Charles, qui feut en may 1574. Pendant ce sejour, monseigneur d'Alençon, qui brassoit de sortir de la court, et desiroit d'estre recueilly de quelque force raisonnable à son sortir, luy escrivit, le priant instamment de passer vers le comte Ludouic (1), qui lors estoit deuant Maestricht, poûr l'induyre à amener ses trouppes en France. Il y auoit diuers perilz à passer, et toutesfoys il s'y resolut. Il se faict doncq raire la barbe fort pres, prend vng des siens, et vng guide qui ne le cognois-

(1) Louis de Nassau, frère du prince d'Orange.

soit poinct, et se delibere de jouer le page, et que son homme feindroit le mener en Allemaigne, pour apprendre la langue chez le comte de Newenaer, beau frere du prince d'Orange. En ceste façon, passe les Ardennes, et vient à Liege, où on luy feit diuers interrogatoires; puis, auec vng passeport de l'euesque, trauerse jusques à Aix, chemin lors battu ordinairement des trouppes espaignolles. A Aix, prend langue, achepte des escharpes pour aller en l'armee du comte Ludouic, qui estoit logee à deux lieues de Maestricht, en vng bourg nommé Gulpen. En chemin, trouue des reystres qu'il interroge en allemand; et lors son guide, qui n'entendoit que vng peu d'allemand, feut fort estonné, l'oyant ainsy parler à eulx, d'autant qu'il estimoit M. Duplessis page, allant apprendre la langue, et auoit ignoré, durant le voyaige, qu'il en sceust vng seul mot; tellement qu'il commencea à s'escrier qu'il estoit trahy; mais, apres qu'il eust parlé à luy, il se rasseura, et demeura auec luy. Ainsy, M. Duplessis alla trouuer le comte Ludouic, et là traicta fort secretement auec luy plusieurs jours; et enfin ne le peut induyre à son intention, ne rapportant aultre jugement de ceste armee que vne attente prochaine de sa ruyne, pour le peu d'ordre qu'il y apperceuoit, à cause qu'elle n'estoit, pour la plus part, composee que d'hommes empruntés des comtes et princes ses parens et alliés. Ainsy, n'ayant peu rien faire, reuient à Aix, et reprend ses erres vers Liege; mais, à vne lieue ou plus de la ville d'Aix, en vng villaige nommé Henry Chapelle, tombe, au sortir, en vne embuscade de deux cens arquebuziers sortis de Lembourg,

de sy pres, qu'à pene peut il ressortir du villaige par où il estoit entré, que la barriere de l'entree ne feust fermee. Au pied de la montaigne, il s'apperçoit suiuy de six cheuaulx, et se met au galop : auient que ses pistolles luy tombent, la couroye s'estant rompue, et meit pied à terre pour les ramasser; par ce moyen, gaignans ceulx qui le suyuoient tousjours aueutage sur luy. A peu de là, le cheual de son homme tombe, qu'il eut pene à faire releuer, et lors le feit mettre deuant luy. Il se veit lors attainct de pres; et est à noter qu'il estoit monté sur vng cheual auquel il soulloit faire porter vne camare, laquelle il luy auoit couppee ce jour, affin qu'au besoing il peust franchir vng fossé. Comme il vient à enfoncer ce cheual, il prend à quartier pour se tirer de la fange (c'estoit au commencement de mars, et apres de grandes pluyes), et l'emporte dedans vne plonse hors du chemin, et ne le peut retenir, quelques saccades de bride qu'il luy donnast. Au bout de ceste plonse, il trouue vng precipice, d'où le cheual se jette à bas, rompant selle, bride, etc., puis le porte dans des saux le long d'vng ruisseau, où il luy pensa plusieurs fois rompre les reins : enfin, se prend à vne branche et le laisse passer, dessoubs laquelle luy faillant, tomba sur les reins, et en feut assez long temps mal, encores qu'à la chaude il n'en sentist presque rien. Le cheual se sentant deliuré de luy, s'arresta court, et eut moyen de le reprendre, en se resoluant toutesfoys à la mort, car il ne voyoit aulcune yssue, à cause du susdict ruisseau assez large et profond, ny aultre apparence que d'estre attrapé là par ceulx qui

le poursuiuoient de sy pres. En ceste extremité, il prie Dieu, puis se remet à renouer son harnois, et enfin mene son cheual en lieu facile pour reprendre son chemin, et voyant son chapeau en ce champ qui luy estoit tombé, descend pour le reprendre, parce qu'il ne voyoit plus personne. Comme il remontoit, son guide sort d'vng buisson, et luy vient tenir l'estrier, et, s'enquerant de ceulx qui le poursuiuoient, luy dict qu'ilz auoient tourné bride de l'heure qu'ilz l'auoient veu se destourner du chemin (asçauoir que le cheual l'emportoit), comme de faict ilz priurent vng homme de pied nommé La Roche, aultrement Emery, depuis huyssier du conseil du roy de Navarre à Paris, qui s'estoit adjoint à luy chez le comte Ludouic, et luy dirent qu'il les auoit voulleu attirer en une embuscade, mais qu'ilz s'en estoient bien sceu garder, Dieu usant (comme il le faict souuent) des accidens qui nous semblent conduyre à la mort, pour nostre conseruation et salut. Ainsy doncq il reprint son chemin vers Aix, là où il print vng guide pour passer par le pays de Luxembourg, qui le perdit le premier matin es grandz maretz de Lembourg, et oyoit partout sonner le tambour des Espaignolz, dont les trouppes remplissoient tous les enuirons. De là, apres plusieurs trauaux, il sortit, et apperceut vng monastere de premonstré, appellé Renneberg, où il sceut qu'il n'y auoit que cinq moines, et, parce que ses cheuaulx n'en pouuoient plus, se resolut d'y aller : ilz feirent au commencement difficulté d'ouurir; mais, s'estant dict escholier venant de Couloigne, et leur ayant parlé latin, et tenu plusieurs propos vraysemblables,

ilz ouurirent, luy donnerent à disner, et feirent repaistre ses cheuaulx. Il les entretenoit de diuers propos, et entrerent en telle priuauté, qu'ilz luy offrirent leurs cheuaulx et beaucoup d'honnesteté. Mais il leur demanda seulement vne lettre de recommendation à la prochaine frontiere, qui feut cause qu'ilz escriuirent au maire de Mudersheid, cestuy cy à celuy de Sainct Vit, et ainsy consequemment, tellement que, de maire en maire, et de place en place, il trauersa le Luxembourg sans pene, et veint à sauueté à Giuonne, pres Sedan, et de là à Jametz; et feut en mars 1574 qu'il feit ce dict voyaige. Arriué qu'il feut à Jametz, il entendit la sortie de monseigneur le prince de Condé de la court (1), qui se retiroit en Allemaigne, lequel il alla rencontrer de nuict entre Sedan et Mouzon, et l'accompagna deux lieues au delà de Juuigny, duquel lieu, à la priere de toute sa trouppe, monseigneur le prince s'en separa pour sa seureté, et feut conduit secretement, et par voyes obliques, à Jametz, où il se teint caché quelque sebmaine, tant que l'allarme feust passee, sa trouppe neantmoins tirant tousjours son chemin par le pays Messin vers l'Allemaigne, comme s'il y eust esté en personne. Là aussy, peu de jours apres, passa M. de Meru, de la maison de Montmorency, lequel, M. de Buhy et luy, recelerent en leur logis à Jametz, quinze jours ou enuiron, tant que l'esmeute

(1) Le prince de Condé s'était échappé de la cour au commencement de 1574, peu de temps avant la mort de Charles IX. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre avaient été retenus prisonniers.

en feust passee, d'où ilz le feirent seurement conduire en habit de fauconnier en Allemaigne, par vng messaiger de Meruille en Luxembourg, qui ne le cognoissoit poinct. Ilz feurent, M. de Buhy et M. Duplessis, à Jametz jusques à la mort du roy Charles, qui feut au moys de may ensuyuant, et passoit son temps M. Duplessis à faire quelques escrits; entre aultres il feit en latin vng liure intitulé : De la Puissance legitime d'vng Prince sur son Peuple, etc., lequel a esté depuis imprimé et mis en lumiere, sans toutesfoys que beaucoup en ayent seu l'autheur. M. de Buhy son frere, et luy, voyoient souuent feu madame de Moruillier et madamoyselle de Franqueuille sa fille, aujourd'huy madame de Vallieres, lesquelles estoient retirees à Jametz pour les troubles; aussy feu M. de Chelandre, capitaine du lieu, homme jà fort vieil, et auquel son filz a succedé depuis. Incontinent apres la mort du roy Charles, ilz se retirerent à Sedan, pour estre plus proches des affaires qu'elle ameneroit, et feurent logés chez le capitaine de Sedan, appellé le sieur de La Mothe, tres honneste gentilhomme, et affectionné à la relligion, en vne tour sur la porte de la ville. Or, pour les troubles de France, depuis le massacre, s'estoient retirés à Sedan beaucoup d'honorables familles, plusieurs gens d'honneur et de toutes professions; tellement qu'ilz y trouuerent beaucoup de noblesse de leurs cartiers, et entre aultres M. de Bourry, n'agueres decedé, leur cousin germain. M. Duplessis y voyoit souuent feu M. d'Heudreuille, auec lequel il auoit eu familiarité

et amytié en son sejour d'Angleterre, lequel l'aymoit et honoroit fort. Iceluy estoit vng des premiers conseillers de la court de parlement de Rouen, grandement estimé et honoré tant qu'il a vescu, et tenu pour homme d'honneur, bon juge, sans passion, charitable et vray amy, et encores est il tous les jours regretté de ceulx qui l'ont cogneu, tant d'vne que d'aultre relligion. M. Duplessis estoit aussy visité journellement de plusieurs ministres et aultres gens de lettres, et ne se passoit affaires, tant pour les troubles de France et la cause de la relligion, que pour l'estat particulier de feu M. de Bouillon, qui ne luy feust communicqué. En ce sejour feit aussy plusieurs escritz, selon que les affaires de France et les troubles luy en donnoient le subject, et pareillement les troubles du Pays Bas, entre aultres vne Remonstrance apres la mort du grand commandeur de Castille, qui auoit succedé au duc d'Albe es Pays Bas, laquelle feut enuoyee à M. le prince d'Orange, et feut imprimee en langue flamande et françoise, non sans quelque fruict et effect, et le subject estoit d'inciter les estatz des Pays Bas à se releuer de dessoubs la tyrannie par ceste occasion, et se joindre en cause auec ceulx de Hollande et Zeelande, puisqu'ilz estoient jointz en interestz, ce qui auint peu de temps apres, ainsy qu'il se peult voir en l'histoire. En ce temps j'estois à Sedan, et voyois quelquefois M. de Buhy et M. Duplessis, pareillement M. des Bauues leur jeune frere; j'estois logee chez le sieur de Verdauayne, medecin de feu M. de Bouillon, assez pres d'eulx.

Au moys d'aoust ensuyuant, M. de Buhy feit quelque voyaige secret en sa maison, et, pendant son absence, qui feut enuiron deux mois, M. Duplessis et M. des Bauues continuoient tous les jours à me venir voir, et prenois grand plaisir aux bons et honnestes propos de M. Duplessis. Toutesfoys, ayant vescu solitaire depuis l'espace de plus de cinq ans que j'estois veufue, et ayant enuye de continuer de mesme, je voulleus, de propos deliberé, sonder son desseing, luy disant comme je trouuois estrange d'aulcuns suyuantz la guerre qui pensoient à se marier en temps sy calamiteux; mais l'en ayant trouué fort esloingné, et cognoissant la bonne reputation en laquelle il estoit, je pensay que ceste hantize estoit à cause du voisinage : et puis j'auois pris plaisir, depuis que je m'estois retiree à Sedan pour passer plus doulcement ma solitude, en l'arithmeticque, en la peincture et en aultres estudes, dont quelquefoys nous deuisions ensemble, de sorte que je feus bien ayse qu'il continuast à me venir voir; et en peu de temps, l'affectionnay autant que pas vng de mes freres, combien que je ne pensasse poinct à mariaige. M. de Buhy estant de retour, il feit entendre à M. Duplessis comme il auoit resolu auec madamoyselle sa mere et sa femme, d'aller passer le reste du mauuais temps en vne terre qu'il auoit en Bourbonnois, nommee Mouuerin; M. Duplessis ayma mieux demeurer à Sedan, proche de l'Allemaigne, où s'estoit retiré monseigneur le prince de Condé, et d'où l'on attendoit vne armee de reystres. Ainsy ilz se separerent, mais M. des Bauues, leur jeune frere, ne voulleut laisser M. Duplessis.

Tout cest hyuer, feu M. de Bouillon (1) ne feit que languir et traisner, et estoit tout commun qu'il ne pouuoit reschapper, et qu'il auoit esté empoisonné au siege de La Rochelle. Cependant madame de Bouillon sa mere l'estoit veneu voir, et craingnoit on fort que, suruenant la mort de M. de Bouillon son filz, elle se saisist du chasteau de Sedan, attendu mesmes que plusieurs auoient mauuaise opinion du sieur des Auelles, qui en estoit gouuerneur. L'eglize de Sedan estoit belle pour le nombre des refugiés. M. Duplessis, qui en preuoyoit, auec beaucoup de gens, la dissipation, apres auoir tenté plusieurs et diuers moyens, s'auiza d'en communicquer auec le sieur de Verdauayne, mon hoste, medecin de mon dict seigneur de Bouillon, homme fort relligieux et zelé : ilz prinrent resolution que le sieur de Verdauayne declareroit à madame de Bouillon sa femme, qui estoit lors en couche, l'extreme maladie de M. de Bouillon son mary, et le danger qu'il y auoit, au cas qu'il pleust à Dieu de l'appeller, que madame sa belle mere, qui estoit fort contraire à la relligion, par le moyen du sieur des Auelles ne se saisist de la place pour en faire selon la vollonté du roy. Elle, apres l'auoir ouy, toute affligee qu'elle estoit, se delibere d'en escrire à M. de Bouillon, qui estoit en vne aultre chambre, lequel, apres auoir veu sa lettre, la voulleut voir pour en communicquer auec elle. Elle se feit doncq

(1) Henri Robert, duc de Bouillon, mourut le 2 decembre 1574. Il eut pour successeur Guillaume Robert, son fils aîné, âgé de douze ans.

porter en sa chambre, et, apres resolution prise entre eulx, feut reportee en son lict. Le lendemain, feu M. de Bouillon enuoye querir ses plus confidens, particulierement faict pryer M. Duplessis de s'y trouuer, et, auec eulx, esclarcit les moyens d'effectuer sa dicte resolution; puis appelle tous ceulx de son conseil et les principaux de sa maison, et leur declare que, pour certaines causes, M. des Auelles ne pouuoit plus exercer sa charge, et pour ce, sur l'heure mesme, luy ayant demandé les clefz, les mit es mains de MM. Duplessis, de la Laube, d'Espau, d'Arson et de la Marcilliere, conseiller au grand conseil, pour, appellés les officiers et gardes du chasteau, leur declarer l'intention du dict seigneur duc de Bouillon, et les remettre es mains du dict sieur de la Laube, lieutenant de sa compaignie. Ainsy ceste place feut asseuree, et le sieur des Auelles s'en partit dans vingt quattre heures; et, deux jours apres, mourut feu M. de Bouillon fort chrestiennement, remettant madame sa femme, MM. ses enfans, et son estat, soubs la conduite de Dieu, et y demeurasmes, non obstant sa mort, non moins paisiblement que auparauant. Quelque temps apres la mort de M. de Bouillon, madame sa femme eut besoing d'enuoyer en quelques lieux pour les affaires que la mort de M. son mary luy auoit apportés; entre aultres vers M. le duc de Cleues, que feu M. de Bouillon auoit, comme parent et de mesme nom, auec feu monseigneur l'electeur palatin Frederic, laissé executeur de son testament. Elle prya M. Duplessis de faire ce voyaige, et luy bailla le testament en main, pour porter au

dict seigneur duc, lequel il prya d'accepter la tutelle des enfans, et l'execution du dict testament. Il y auoit à craindre pour ceste princesse veufue, de mettre le roy en jalouzie, la voyant auoir recours aux estrangers, et il estoit penible de negotier auec le dict seigneur duc, à cause de sa maladie, qui luy ostoit la parole et partie du sens; et, à cause de ce, son conseil estoit composé de diuerses humeurs, l'vng tirant à l'Espaigne, et l'aultre ailleurs, etc.

Les choses toutesfoys s'y passerent au contentement de la dicte dame et bien des jeunes seigneurs, et, au bout des troys sebmaines, feut de retour à Sedan, où peu apres arriuerent les ambassadeurs du dict seigneur duc auec la responce promise, et charge d'aller vers le roy, pour luy recommander les affaires de la dicte dame veufue et des pupilles. En ceste court il feit amytié principalement auec M. de Wachtendouclz, mareschal de Cleues, etc., auec M. Szettell et M. de Pallant de Bredebent, gentilzhommes qualifiés et officiers principaulx, tant de l'estat que de la maison du dict seigneur duc, faisans profession de la relligion reformee, et depuis l'a entreteneue souuent par lettres auec le dict sieur de Pallant de Bredebent, qui a sa maison non loing de Hambach et Juliers, où il le receut. M. Duplessis, de retour, continuoit à me venir voir, et y auoit pres de huict moys qu'il ne se passoit jour que ne feussions deux ou troys heures ensemble; mesmes, durant son voyaige de Cleues, il m'auoit escrit. Je projettois lors de faire vng voyaige en France pour mes affaires, et le voullois auancer, affin de nous oster ceste familiarité, pour la craincte que j'auois

que quelques vngs en feissent mal leur proffit. Comme j'estois sur ce pensement, il me declara l'enuie qu'il auoit de m'espouzer, ce que je receus à honneur, et toutesfoys luy declaray qu'il ne pouuoit entendre ma volonté que premierement je ne sceusse par lettres la volonté de madamoyselle de Buhy sa mere, et de M. de Buhy son frere, pour estre asseurée par eulx qu'ilz eussent nostre mariaige pour agreable. Madamoyselle de Buhy estoit en Bourbonnois, et M. de Buhy, qui auoit prins les armes pour les troubles qui continuoient en France, estoit gouuerneur de Sainct Lienart en Limosin. M. Duplessis enuoya vng de ses gens expres, et eut responce de madamoyselle sa mere et de M. de Buhy son frere telle qu'il demandoit, auec lettres qu'ilz m'escriuoient, m'asseurant que, sy Dieu permettoit nostre mariaige, ilz l'auroient pour agreable, et qu'ilz le desiroient : ilz escriuirent aussy à M. de Lizi, seigneur de qualité, et aultrefoys fort fauory du roy Henry deuxiesme, leur proche parent et entier amy, le pryant, en leurs absences, d'assister M. Duplessis en cest endroict comme pere. M. de Lizi doncq me bailla leurs lettres, et, me parlant affectionnement de M. Duplessis, me dict n'auoir qu'vng filz, mais qu'il eust voulleu qu'il luy eust cousté la meilleure partie de son bien, et qu'il eust ressemblé à M. Duplessis. Apres luy auoir respondu comme je m'estimerois heureuse sy Dieu permettoit que la chose se trouuast agreable à ceulx desquelz je dependois, je luy demanday temps, auant que luy declarer ma resolution, d'en escrire à madamoyselle de la Borde ma mere et à mes parentz, affin d'en

sauoir leur vollonté. Ainsy, je leur en escriuis à tous comme de chose que j'affectionnois, et en laquelle toutefoys je ne passerois oultre sans leur permission. Aussy en demanday je conseil aux parens de feu M. de Feuqueres mon mary, et aultres de mes amis. En quoy il se passa du temps assez, tellement qu'il estoit le moys de juin 1575 quand nous eusmes responce de tous. Dieu nous monstra tellement qu'il auoit ordonné nostre mariaige pour mon grand bien, que nous eusmes vng consentement reciproque de tous ceulx à qui nous le demandasmes. Ceulx qui cognoissoient M. Duplessis, m'en escriuant, m'estimoient heureuse de ceste rencontre, et me conseilloient de me diligenter; les aultres, qui ne le cognoissoient pas, s'en remettoient à moy. Ainsy, ayans eu de part et d'aultre vng consentement des nostres respectiuement en nostre mariaige, nous auisasmes ensemble de dresser quelques articles, lesquels nous communiquasmes à M. de Lizi, qui les trouua bons, de sorte que nous n'y appellasmes aulcung aduocat, et luy aussy n'y changea rien; lesquelz articles feurent ainsy enuoyés à madamoyselle de Buhy sa mere, pour les approuuer et rattifier, qui enuoya à M. de Lizi vne procuration mot pour mot, rattifiant le tout, sur laquelle nostre contract de mariaige feut dressé et passé par les notaires de Donchery, ville assise sur la Meuze en France, à vne lieue de Sedan. Or, durant ces allees et venues, il se passoit du temps, et plusieurs à Sedan, voyant que M. Duplessis continuoit tousjours à me venir voir, commenceoient à croire qu'il pensoit à m'espouzer; quelques vngs aussy luy par-

loient d'aultres mariaiges de filles riches et heritieres, et eussent bien desiré le pouuoir destourner de moy pour le faire penser ailleurs, voyant, oultre les graces qu'il auoit receues de Dieu, et auec lesquelles il estoit né, qu'il estoit pour paruenir plus hault. Mais il ne voulleut, depuis qu'il m'eust ouuert la bouche, jamais prester l'oreille à aultre proposition qu'on luy feist. L'on luy offrit mesme, pour sentir s'il pensoit à moy, au cas qu'il me voulleust espouzer, de luy faire voir tout mon bien à la verité, tant par mon contract de mariaige que celuy des partaiges de la succession de feu M. de la Borde mon pere; mais il feit responce que, quand il vouldroit en estre esclarcy, il ne s'en adresseroit que à moy mesme, et que le bien estoit la derniere chose à quoy on deuoit penser en mariaige; la principale estoit les mœurs de ceulx auec qui l'on auoit à passer sa vie, et surtout la craincte de Dieu et la bonne reputation.

En ce temps aussy, qui feut 1575, M. Duplessis, à ma requeste, feit le Discours de la Vie et de la Mort, auec la traduction de quelques epistres de Seneque, qui a esté depuis imprimé, premierement à Geneue, puis à Paris et en plusieurs aultres lieux, et traduit presque en toutes langues, et fort bien receu de tous, tant d'vne que d'aultre relligion.

A la fin du moys d'aoust, on eut aduertissement certain à Sedan d'vne leuee de reystres conduite par M. de Thoré (1), pour entrer en France au

(1) Guillaume de Montmorency, cinquième fils du connétable.

secours de monseigneur le duc (1). M. Duplessis, qui estoit demeuré expres pour seruir à la premiere occasion, se delibere d'y aller. Auparauant son partement, nous nous promismes mariaige en la presence de M. de Lizi, M. d'Heudreuille, MM. de Luynes, conseiller de parlement, et Du Pin, depuis secretaire de Nauarre, et aujourd'huy intendant des finances de France; et, eulx et nous, nous signasmes le tout. Ainsy, il partit de Sedan, et feirent leur premier logis au bourg de Buzancy, où ilz se meirent pour recueillir leurs trouppes, et feurent tousjours en ce voyaige ensemble, feu M. de Mouy et luy, ne faisans qu'vng logis; car, oultre qu'ilz estoient proches parens et grans amys, ilz auoient eu plusieurs entreprizes à communs fraiz durant le dict sejour de Sedan, sur quelques places, pour fauorizer la venue de ceste armee, auxquelles entreprizes ilz auoient beaucoup despendu : et je luy ay souuent ouy dire qu'elles feurent perdues par personnes qui ne voulloient qu'auoir la reputation d'entreprendre sans voulloir venir à l'effect. Ilz pouuoyent estre cinq cens harquebuziers et cinquante gentilzhommes, et, pour y tenir ordre, feut nommé M. d'Espau pour chef, et MM. de Mouy et Duplessis pour luy assister. Ilz tirerent par le Pays Messin et la Lorraine, et passerent plusieurs riuieres, tousjours costoyans l'armee de M. de Guise, à quattre ou cinq lieues pres, dont vne partie de leurs gens

(1) Le duc d'Alençon, brouillé avec son frère Henri III, en prenant, quoique catholique, le parti des protestans, ne s'échappa de la cour que le 15 septembre 1575.

de pied s'escarterent; et feut proposé par quelqu'vng de se rompre et tirer arriere. Toutesfoys leur resolution feut suiuye, et vinrent jusques à l'entree d'Allemaigne sans dommage, mais auec beaucoup d'alarmes et de pene, où arriués, et ne trouuans nouuelles de M. de Thoré au lieu où ilz le deuoient trouuer, auoient pris resolution d'enuoyer vers le comte de Nassau pour estre receus en ses terres, viuans à leurs despens, payant celuy qui auoit de l'argent pour qui n'en auoit poinct; et estoit nommé M. Duplessis pour aller porter ceste parole au dict seigneur comte, lorsque luy parut partie de la trouppe de M. de Cleruant, de laquelle il print langue, et sceut que l'armee estoit prochaine, qu'ilz joignirent le lendemain auec grand' joye; et n'est à oublier ce que je luy ay ouy souuent dire, que ce mesme soir qu'ilz eurent ceste nouuelle, se veit au ciel vng combat comme de lances de feu, qui dura plus de deux heures, auquel chacung auoit les yeux arrestés, et non sans en prendre mauuais augure, que M. Duplessis taschoit de destourner par causes naturelles. Estans doncq jointz auec M. de Thoré, ilz entrent en France et passent la Meuze, prenans leur chemin droict à Attigny, villaige assis sur la riuiere d'Ayne, où ilz sejournerent quelques jours, tant qu'ilz donnerent à M. de Guise moyen de les atteindre. En ce sejour, non loin de Sedan, M. de Thoré se trouuant pressé de ses reystres, qui demandoient argent premier que d'arborer leurs cornettes, prya M. Duplessis d'aller jusques à Sedan pour tascher de recouurer argent des plus aisez et volontaires, lequel luy accorda, toutesfoys, apres luy auoir faict entendre

qu'il n'y auoit aulcun espoir, et qu'il n'y auoit que personnes refugiees qui n'auoient que leurs necessités. Quelques jours auparauant, M. Duplessis preuoyant ce malheur, luy auoit donné aduis de se loger auec toutes ses trouppes plus serrés, en exemptant et reseruant les plus riches bourgs, leur enuoyant signifier de journee en journee que, s'ilz ne se rachetoient de raisonnable somme, l'on leur enuoyeroit les reystres, ce que, sans doubte, ilz eussent volontiers faict, et n'eust laissé l'armee d'estre prou bien logee pour vne passade; et moyennant ce, il n'y a doubte que M. de Thoré n'eust eu de quoy payer ses reystres, qui n'estoient qu'enuiron quinze cens, lesquelz, à faulte d'argent, ne voulloient faire serment. M. Duplessis doncq arriué à Sedan, voyant, comme il préuoyoit assez, qu'il n'y auoit aulcun moyen de toucher argent, s'en retourna le lendemain, et M. d'Heudreuille, qui le conduit hors la ville, le prya, en se separant, de luy dire son aduis de ceste armee; M. Duplessis luy respondit : Quand l'orgueil vient, l'ignominie le suit de pres! puis luy adjousta (car il parloit à luy fort confidemment) que, dans troys jours, ilz seroient defaicts par la presomption de leur chef, et le peu de conduite tout ensemble. Il reuint doncq à Attigny, où estoit M. de Thoré, où il ne se trouua rien qui luy donnast espoir de mieulx qu'il n'auoit laissé, et estoient logés M. de Mouy et luy ensemble en vng petit villaige prochain. L'armee s'auança tirant vers la Marne, et, en troys logis, paruint à troys lieues ou enuiron du bord, logee es enuirons de Fismes et Bazoches, entre la Marne et la riuiere d'Aisne; et l'armee du roy, conduite par

M. de Guise, la suiuoit à grans' journees. Le soir doncq qu'elle arriua aux dicts lieux, M. de Feruagues, mareschal de camp de l'armee du roy, auec cinquante cheuaulx, la veint recognoistre et remettre assez pres du logis, et ayant passé la riuiere d'Aisne à Pontauer, en suyuant l'armee contraire pas à pas, se feit vne petite charge entre Roussy et Pontauer, en la prairie où M. Duplessis et M. de la Mothe Juranuille combattirent et emmenerent quelques prisonniers, desquelz ilz sceurent que M. de Guise estoit resolu de les combattre sur le passage de Marne. Le lendemain doncq ilz partirent de grand matin, et tirerent pays, mais harassés de foys à aultre de l'ennemy, qui leur jettoit des harquebuziers à cheual à gauche et à droicte dedans les foretz, pour les rendre plus lentz en leur chemin. On leur attaquoit de legeres escarmouches sur la queue pour les faire tourner visage, et en la plus part s'y trouua M. Duplessis; mesmes y eut vne arquebuzade en sa cuirasse, mais qui ne faussa poinct. Il feut conseillé à M. de Thoré de se resouldre du tout ou à combattre, ou à se retirer, et enclinoit plus à se retirer sans combat, ce qu'ilz pouuoient faire, à ce qu'ilz disoient, en renforceant ceulx qui demeuroient à la retraicte, en sorte qu'ilz peussent bien soustenir les coureurs de l'ennemy, sans que le gros de l'armee en arrestast son pas, et cependant la faire acheminer, et faire passer l'eau premierement au bagage, puis à l'infanterie, en apres aux reystres, puis enfin à tout le reste; et le lieu y fauorisoit, parce que les trouppes qui eussent eu à passer les dernieres, eussent couronné le hault

d'vne colline à laquelle l'ennemy ne pouuoit venir que par deux passaiges fort fascheux, mesmes à vng seul cheual, sans qu'il peust percer de la veue, ny juger ce qui estoit derriere. Cest aduis feut trouué bon, et l'armee disposee à le suiure; mais n'estant le dict seigneur de Thoré plenement resolu de l'vng ou de l'aultre, et tantost faisant ce qui appartenoit à la resolution de combattre, tantost ce qui estoit propre à qui se voulloit retirer, et n'estant determiné à toutes fins de combattre plutost que se retirer en desordre, l'ennemy feit proffit de ses irresolutions, continuant tousjours son desseing, tant qu'à vne demye lieue de la riuiere de Marne, il se presenta en bataille en quattre compaignies de gens d'armes de front, flanquees de quelques harquebuziers à cheual qui tiroient de la forest prochaine à leur main droicte, et lors se fallut resouldre au combat, quelque desauentage qu'il y eust. M. de Thoré doncq commanda au sieur de Pontillaut, son enseigne, d'aller à la charge; M. de Mouy et M. Duplessis y donnerent ensemble, et à pene se trouuerent dix huict à ceste charge, qui tous feurent ou tués, ou blessés, ou prisonniers. M. de Cleruant chargea, mais suiuy de peu de rangz de ses reystres, et y feut pris. M. de Thoré se retira sans combattre, et tout le reste, les reystres pareillement, qui fuirent jusques à Marigny sur Orbaiz, et, des le soir, enuoyerent parlementer et se rendirent. M. de Guise feut blessé en poursuyuant la victoire, et les particuliarités en sont en l'histoire. En ceste charge, M. Duplessis, duquel j'escritz sans m'arrester aux aultres, feut pris de la compaignie de M. le vicomte

de Tauannes, renforcee de partie de celle de M. de Tauannes son frere aisné; mais celuy auquel M. Duplessis se rendit, gentilhomme bourguignon, nommé la Borde, de la compaignie du dict sieur de Tauannes. M. Duplessis estoit allé à la charge sur vng cheual fort harassé, et auoit quitté son casque et ses brasars et tassettes. Dieu le preserua, et n'eut qu'vng coup de lance qui n'estoit rien, parce que l'ennemy ne veint à la charge qu'au trot. Estant pris, vng de la dicte compaignie le voulleut tuer, mais le dict de la Borde l'empescha : il luy demanda sa bourse qu'il luy bailla, et y auoit enuiron trente quattre doubles ducatz, et deux lettres de moy, l'vne inscrite à M. Duplessis, l'aultre à M. de Boinuille (qui est le nom d'vne terre en Beausse), et le prya de les garder, disant que c'estoient lettres d'vne maistresse. On le faict monter sur vng cheual desferré, et marcher en bataille auec les aultres; mais il se recognoissoit prou pour prisonnier, car il estoit armé à cru. La blessure de M. de Guise en aigrissoit plusieurs, et courut danger de sa vie plusieurs foys à ceste occasion. La riuiere passee, on feit halte sur vne colline pres Marigny sur Orbaiz : là veit on les trompettes des reystres sortir du villaige, et pensoit on qu'ilz reuinssent à la charge, mais c'estoit pour capituler. Cela pensa esbranler tout ce qui poursuyuoit la victoire, parce que ceulx qui auoient chargé n'estoient suyvis de la bataille que de bien loing. Pendant ceste halte, on l'interroge qui l'auoit meu de prendre les armes; respond, sa relligion : on luy demande s'il ne voulloit pas changer; respond qu'il quitteroit plus tost sa vie : s'il n'estoit poinct de ces

politiques; respond qu'il se voyoit prou à son aage qu'il ne s'enqueroit pas de cela : sy doncq il estoit de ces malcontens; se voyant pressé, leur dict qu'à la verité il estoit tres malcontent de ce que chacung n'auoit faict ce qu'il debuoit, mesmes les reystres, et que peult estre les aultres eussent esté en sa place tres malcontent aussy de ce que l'on les receuoit, apres vng tel acte, à composition, qui debuoient estre renuoyés auec vng baston blanc; leur parlant tousjours toutesfoys auec respect tel, qu'aulcungs mesmes monstroient y prendre plaisir : et ces propos luy estoient teneus la plus part par MM. les mareschaulx de Biron et de Rhetz, qui ne le cognoissoient poinct, ny aulcungs d'eulx. Pendant la capitulation auec les sus ditz reystres, passa deuant luy le filz du sieur des Auelles, duquel le pere auoit esté gouuerneur (et depuis tiré) hors du chasteau de Sedan (comme dessus); et, depuis cestuy cy, son filz auoit pris party auec M. de Guise. Il cognoissoit M. Duplessis, et l'auoit veu long temps à Sedan, et luy eust faict desplaisir, mais il ne le recogneut poinct. Passa aussy vng espion qui auoit, le jour de deuant, desjeuné auec luy, nommé Baron, lequel estoit veneu aduertir l'ennemy, et n'apperceut M. Duplessis : de là il print confiance que Dieu le voulloit ayder. Le quartier de ceulx qui le tenoient estoit à Damery sur Marne. En y allant, M. Duplessis estoit en fort grand' pene de se deliurer de papiers dangereux et de lettres de diuers princes et pays, qu'il auoit sur luy; ce qu'il ne peut, estant tousjours fort esclairé d'eulx : mais estant arriué, il desbride promptement son cheual, et sortant, les fourre dedans le chaume

du logis en vng toict bas : c'estoit le dixiesme d'octobre 1575. Or, en souppant, il commenceoit à s'appriuoiser auec eulx; mais, le lendemain matin, onziesme d'octobre, le mareschal de Rhetz commande au sieur de la Borde de fouiller son prisonnier s'il n'auoit poinct de papiers, parce qu'aulcungs des prisonniers s'en estoient trouués chargés. Le dict sieur de la Borde vient à M. Duplessis auec prefaces qu'il luy desplaisoit bien de faire ce qui luy estoit commandé, mais que la chose luy auoit esté enjoincte sy expressement, qu'il n'ozoit faillir : M. Duplessis doubtoit qu'il eust charge de le tuer, et luy respond qu'il estoit entre ses mains. Enfin, il parla plus clairement, et le prya de monstrer et vuyder ses posches deuant luy, mais il le prya de les fouiller luy mesmes, pour en respondre plus asseureement; et luy veint à propos d'auoir pourueu à ses papiers à temps. Le douziesme, ilz viennent à Ventueil, où la dame du lieu estoit de la relligion, et amye de M. Duplessis : elle festoya M. le vicomte de Tauanes, auquel, ce jour, M. Duplessis feut presenté, lequel prenoit plaisir à deuiser auec luy, et le voulloit mener à ce festin. Il s'excusa sur ce qu'il se trouuoit mal, et auoit l'espaule froissee d'vng coup de lance qu'il auoit eu à la charge, et le lendemain de mesmes. Enfin, il le prya de ne le mener en triomphe deuant les dames, etc. : c'estoit pour euiter d'estre recogneu d'elle, laquelle, sans y penser, luy eust faict cognoissance, à cause qu'il estoit lors fort recommandé pour quelques negotiations desquelles il s'estoit meslé. De là viennent en vng villaige nommé Champaigne, non loing de

Chasteau Thierry, où il feut presenté à M. de Tauanes l'aisné. Là, pour le recognoistre, feut auizé de le confronter auec les aultres prisonniers. Dieu luy ayda derechef, car M. de Mouy, grieuement blessé, feut mené chez M. de Liancourt son cousin; M. de Pontillant mourut; le sieur de Longjumeau s'eschappa, et feurent ainsy diuertis qui çà qui là. Ainsy, s'estans enquis de luy qui il estoit, et d'où, et leur ayant respondu qu'il s'appelloit Boinuille, pauure cadet de Beausse, d'enuiron troys cens liures de rente, etc., le sieur de Beauuoisin, lieutenant de M. de Tauanes l'aisné, eut charge de s'en enquerir des sieurs de Orgenis et Jaudray, gentilzhommes de Beausse qui suiuoient lors M. d'Aumalle, lesquelz certifierent le semblable, qu'ilz le cognoissoient, que, s'il auoit les troys cens liures de rente, c'estoit tout, qu'il estoit de la relligion, cadet, se rapportant en tout à ce que M. Duplessis leur auoit dict, equiuoquant sur Boesuille, auquel ces circonstances conuenoient, et de la conceut le dict sieur de Beauuoisin vne grande opinion de son integrité, et l'en loua fort à M. de Tauanes et à eulx tous, et feut mis à cent escus de rançon. Des ce jour là, M. de Tauanes luy monstroit prendre plaisir à deuizer auec luy, et ordinairement le faisoit manger en sa compaignie. M. Duplessis luy parloit aussy fort librement, surtout du differend de la relligion, tant qu'il luy feit parler de demeurer auec luy, et que sa conscience et sa relligion luy demeureroient libres, mesmes que, durant les troubles, il demeureroit en ses maisons sans porter les armes : M. Duplessis l'en remercya, et s'en excusa.

Ceulx qui le tenoient prisonnier, le goustoient aussy, et se fioient fort en luy, et le laissoient aller proumener seul : bien est vray qu'au commencement ilz y faisoient prendre garde; mais il leur dict que resoluement il voulloit sauoir comment il estoit auec eulx; s'il estoit sur sa foy, qu'il aymeroit mieulx estre mort que de l'auoir rompue, mais, s'ilz le voulloient garder, qu'il se tiendroit pour quitte de sa foy; et, depuis, ilz le laissoient aller tout le jour où il voulloit; non qu'il ne retournast tousjours au giste, mais il estoit bien ayse de ceste commodité de s'escarter, pour euiter que quelqu'vng, suruenant, ne le cogneust; puis il s'ennuyoit des blasphesmes et desbordemens qui estoient au milieu de quelques vngs d'eulx, dont toutesfoys il les reprenoit et leur remonstroit, quand il s'y rencontroit, fort librement, et de telle façon, que nul d'eulx ne le trouuoit mauuais. Deux inconueniens l'affligerent durant le sejour de sa prison; l'vng feut que le roy escriuit que tous prisonniers luy feussent enuoyés, tellement que M. de Tauanes, qui luy auoit promis de le deliurer, et mesmes n'estoit pas eslongné de l'enuoyer sur sa parole, s'en refroidit, tant que M. Duplessis le prya de le faire mourir plus tost que de l'enuoyer consumer son peu de bien en vne prison, sur quoy il luy promit qu'il ne sortiroit de ses mains en tant qu'il peust : l'aultre feut que, marchant par pays vers la Brye, à costé de M. de Tauanes qui le pouuoit ouyr, vng laquais de M. d'Espau le vient recognoistre, l'appelle par son nom, et l'acoste, puis va dire de ses nouuelles à tous ceulx de la compaignie. Ce laquais auoit laissé son maistre, et auoit veu à Sedan M. Du-

plessis long temps, et ne leur cela rien de ce qu'il sauoit, tellement qu'ilz vinrent à le menacer, s'il ne leur payoit deux mille escus de rançon. Il se rezoleut à faire bonne mine, et à mesprizer les propos d'vng laquais, et eut tousjours le susdict sieur de Beauuoisin pour luy, qui maintenoit la verité de ce qu'il en auoit rapporté, et asseuroit (ce qui est à noter) qu'il estoit cogneu au nom de Boesuille, mais non Duplessis la Part. Ceste faulte procedoit de ce qu'il auoit leu sur les lettres *là part*, sans regarder qu'apres y auoit *où il sera*. En ces difficultez, les sieurs de Vidart Basque, et le sieur de Cormon oncle, Bourguignon, luy presentent chacung à part, et à diuers jours, moyen de se sauluer, et l'y exortent, veu les gens auxquelz il auoit affaire, ce qu'il ne voulleut, alleguant sa foy donnee, et cogneut depuis qu'ilz y procedoient de bonne foy. Enfin, on luy permet d'enuoyer querir sa rançon de cent escus, ce qu'il n'oza chez luy, pour ne manifester sa maison; mais il enuoya à Sedan, et en escriuit à M. d'Heudreuille, qui feit sy bien gouuerner le porteur, qu'il ne peut prendre langue. J'enuoyai doncq l'argent par vng des miens, nommé Dalen, et vng petit cheual, auec vng meschant manteau, et arriua sur le poinct qu'on auoit redoublé le commandement de le mener à M. de Mayenne à Mommiral. La Borde ne le voulleut laisser aller; mais le sieur de Vidart dict resoluement qu'il partiroit, puisqu'il auoit satisfaict à sa foy, et le conduict quelques mille pas, plus contre le gré du dict la Borde qu'aultrement. Lors, en se departant de luy, M. Duplessis remercya le sieur de Vidart des bons offices qu'il auoit receus de

luy, et luy declara secretement entre eulx deux qui il estoit, puisqu'il l'auoit tant obligé. Le sieur de Vidart le pressa fort de s'en aller promptement, craingnant qu'il ne luy auinst mal s'il estoit cogneu. Ce feut le 20e octobre 1575 au soir qu'il sortit de prison, et print son chemin vers Sedan, accompagné de celuy que je luy auois enuoyé, et y entra secretement, d'autant que madame de Bouillon, qui ne voulloit offenser le roy, ne receuoit ouuertement ceulx qui portoient les armes. Il se logea chez le sieur de Verdauayne mon hoste, en vng corps de logis de derriere, et ne se pouuoit mettre ailleurs qu'il n'eust esté descouuert en me venant voir. Madame de Bouillon sauoit bien qu'il y estoit, mais elle estoit bien ayse qu'il en uzast ainsy discretement, affin que les aultres ne prinssent subject sur luy d'en uzer aultrement, et que le roy n'en feust offensé. Or, il y feut quelque temps sans que ses gens, qui auoient esté escartés à la desfaicte, sceussent qu'il estoit deuenu; puis ilz le veinrent trouuer les vngs apres les aultres, et redressoit son equipage, qu'il auoit tout perdeu, attendant quelque occasion pour s'en pouuoir aller, soit pour joindre l'armee des reystres, que debuoit mener monseigneur le prince, soit pour passer et aller trouuer monseigneur le duc, qui estoit vers le Berry et Auuergne. Cela feut cause que je ne pensois sy tost à nous marier, jusques à ce que ces troubles feussent assouppis; mais, voyant que cela tardoit, M. Duplessis, M. de Lizi, et aultres de noz amys, feurent d'aduis de paracheuer nostre mariaige. Nostre contract feut donc passé par les notaires de Donchery,

noz annonces faictes, et feusmes mariés le troisiesme de janvier mil cinq cens septante six. Mais comme nous eusmes prins jour pour nostre mariaige, ilz eurent nouuelles que l'armee des reystres, conduicte par monseigneur le prince, estoit leuee, et s'acheminoit en Lorraine pour entrer en France; de sorte que, la sebmaine mesmes que nous feusmes mariés, M. Duplessis partit deux heures deuant le jour auec M. de Lizi, qui recueillit à Sedan, et es environs, tous ceulx qui eurent enuye de marcher. Ils estoient enuiron quattre vingtz cheuaux, et peu de gens de pied; et prinrent leur chemin par Jametz : de là, vers le diocese de Verdun, et entrerent en Vosge. Mais, comme ilz pensoient joindre l'armee au jour nommé, vers Chaumont en Bassigny, ilz eurent nouuelles qu'elle ny auoit sejourné, ains passé oultre. Ce qu'on imputoit à aulcuns qui lors gouvernoient monseigneur le prince, qui ne prenoient pas plaisir que plus gens de bien qu'eulx en approchassent, ainsy ils feurent contraintz de se retirer; mais, auant qu'ilz receussent ceste nouuelle, ilz eurent aduertissement de deux cornettes de reystres, logees sur le chemin, qu'ilz se resoleurent d'aller deffaire en passant, en les releuant de plein jour en leur villaige, et eulx et leurs gens de pied y alloient fort resoleuement donner, apres avoir tous faict la priere. La difficulté de la retraicte feit changer cest aduis par les plus vieulx; et à la verité il succeda bien, veu la nouuelle qui veint apres, de l'eslongnement de monseigneur le prince, ilz se rompirent donc à Louppy, et prindrent vng chacung party chez les terres de madame

de Bouillon; et M. de Lizi et la plus part de ceulx qui estoient partis de Sedan, se retirerent à Francheual. Le jour mesmes j'en feus aduertie par vng mot de lettre que m'escriuit M. Duplessis, et le feus trouuer là. Le lendemain M. de Lizi et les aultres estoient d'aduis d'entrer ouuertement à Sedan; mais M. Duplessis ne le trouuant bon, craignant d'offenser madame de Bouillon, delibera se retirer pour quelques jours à Bazeille, dont elle luy sceut gré, et luy manda neantmoins d'y entrer, mais secrettement. Nous feusmes donc de retour à Sedan, et y sejournasmes jusqu'au 20e de mars, que M. Duplessis et moi en partismes pour aller en France, luy nommeement en intention d'aller joindre l'armee de feu monseigneur le duc d'Alençon; et, pour luy ayder à passer plus facilement, je montay à cheual auec vne de mes femmes, laissant le reste à Sedan, qui me veinrent trouuer. Nostre premiere couchee feut au Chesne le Poulleux, pres duquel lieu les reystres du roy estoient logés. Toutesfois nous passasmes toute la Champaigne heureusement, sans aulcune mauuaise rencontre, et paruinsmes à la Borde au vicomte, pres Melun, chez mon frere aisné, d'où, le lendemain, je partis pour aller à Paris essayer d'auoir quelque passeport pour M. Duplessis, soubs vng aultre nom que le sien, afin qu'il peust passer la riuiere de Seine à Paris, pour, puis apres, aller trouuer monseigneur le duc, qui estoit pres Moulins en Bourbonnois. Estant à Paris, par le moyen de nos amis, j'eus le passeport; je presentay aussy à M. d'Areines, president en parlement, et lors deputé auec M. de

Beauuais la Nocle, pour noz eglizes vers le roy, pour negotier la paix, vne remonstrance que M. Duplessis auoit faicte, contenant que l'on ne se debuoit poinct contenter, pour l'asseurance de ceulx de la relligion, de l'appannage qu'on pourroit accorder à monseigneur le duc, mais que l'on debuoit procurer d'auoir aultres villes de seureté et lieux assignés pour les presches; d'aultant que monseigneur le duc, venant à abandonner nostre party, comme on debuoit preuoir, nous serions frustrés de toute la seureté que nous pretenderions par son appannage. Mais MM. de Beauuais et d'Areines, aussy bien que beaucoup d'aultres, ne pouuoient pas penser que monseigneur le duc peust jamais quitter nostre party, dont ilz feurent trompés comme ilz se conneurent tost apres; et puis tesmoigner que jamais M. Duplessis n'en peut conceuoir ny attendre aultre chose. Ayant eu vng passeport, je feus trouuer M. Duplessis chez mon frere, où je l'auois laissé, dont nous partismes incontinent pour passer à Paris, où l'on auoit adjousté grosses gardes aulx portes depuis que j'en estois partie. Toutesfoys, ayant monstré son passeport, nous entrasmes, et sejournasmes deux jours en la ville, puis allasmes au Plessis, et de là à Leuainuille, chez madamoyselle de Vaucelas, ma sœur, d'où, troys jours apres, M. Duplessis partit pour paracheuer son voyaige, et me laissa auec ma sœur à Leuainuille. Il alla coucher à la Briche, maison de M. de Cheruille, puis prit son chemin par le Gastinois, par Montargis, et trouua monseigneur le duc non loing de Sainct Fargeau; et est à noter que, passant par les

villes, il feignoit aller negotier la paix de la part du roy, entroit partout, et y estoit bien receu, les exhortoit à composer auec l'armee des reystres plus tost que de s'exposer à l'extremité; que le roy l'aimoit mieulx ainsy, attendeu qu'il n'auoit armee suffisante pour les garantir pour le present, etc. Et par ces propos en induict plusieurs à enuoyer au deuant de l'armee, offrir viures, et argent bonnes sommes, qui pouuoient estre mieulx menagees qu'elles ne feurent. Passant aussy pres de Beslebat, non loing d'Estampes, il eut nouuelles que le roy n'en estoit qu'à vng quart de lieue, visitant quelques maisons qu'il voulloit acheter, fort seul et en estat qu'on le pouuoit attaquer; et, à peu de là, trouua vng gentilhomme, qui, depuis, luy a dict plusieurs fois que sy l'eust cogneu, il luy pouuoit faire prendre alors, sans danger, les principaulx seigneurs de la court, qui ne pensoient à rien. Arriué pres de monseigneur, il luy proposa qu'il avoit moyen de luy mettre Verdun entre les mains, s'il y voulloit entendre, et l'ouyt volontiers. Mais, apres tout, le pria fort de n'en parler à personne, surtout au duc Casimir, parce que, par la capitulation, on promettoit de luy bailler en ostage Metz, Thoul et Verdun, et qu'on esperoit la paix, en laquelle on trouueroit moyen de les contenter sans cela. Et pourtant M. Duplessis s'en teut. Il y avoit lors vng differend entre M. de Turenne et M. de Bussy en l'armee, qui y apportoit, pour la qualité des contendans, grande diuision. Le sieur de Bussy estoit colonel général des trouppes de mon dict seigneur, auquel appartenoit de porter l'enseigne blanche.

M. de Turenne auoit amené de belles trouppes d'infanterie de Guienne, que les Eglizes luy auoient mis en main auec vne enseigne blanche, que le sieur de Bussy pretendoit aultre ne pouuoir porter que luy. M. de Turenne, au contraire, que l'enseigne qu'il auoit receue, comme toutes aultres, estoit sacree, laquelle il estoit teneu de rendre telle qui l'auoit receue; et monseigneur enclinoit plus vers le sieur de Bussy. M. Duplessis feut employé à la composer, et feut proposé vng expedient, attendeu que toutes enseignes d'vne seule couleur sont colonnelles; que M. de Turenne portast la sienne bleue ou violette, etc., et laissast la blanche au sieur de Bussy, chose pratiquee entre le colonel de l'infanterie françoyse et celuy de Piedmont. Mais la paix surueint, laquelle, faicte, les trouppes de M. de Turenne se retirerent mal contentes.

La paix enfin feut faicte à Chastenoy en Gastinois, le septiesme may 1576, où M. Duplessis assista en la plus part des deliberations; et lors print congé de monseigneur, pour pouruoir à ses affaires domesticques, preuoyant, par les humeurs de plusieurs, que ceste paix ne seroit de longue duree; mais comme il estoit à soupper auec M. de Laual, duquel il estoit allé prendre congé, pensant partir le lendemain, monseigneur le manda, et luy donna le choix d'aller en Angleterre ou en Allemaigne, pour porter les nouuelles de la paix, et declarer aulx princes estrangers, qui auoit meu monseigneur le duc d'Alençon à la faire, comme auparauant aussy il les auoit aduertis de la prinse des armes. M. Duplessis prefera l'Angleterre, parce

que le voyaige estoit plus court, et pour ce, eut sa depesche, et alla à Sens trouuer la royne mere qui le receut assez bien, luy monstrant toutesfoys par ses propos le bien cognoistre pour l'vng de ceulx qui auoient esté employés es entreprises de Sainct Germain et de Mantes, et de là alla trouuer le roy à Paris (où j'estois allee l'attendre). Nous y sejournasmes plus de deux moys, à cause que le thresorier de monseigneur ne luy voulleut bailler argent pour son voyaige, ny faire faire les presens qu'il debuoit porter à aulcuns seigneurs d'Angleterre; et la cause feut que, depuis, la royne mere auoit trouué moyen d'en degouster feu monseigneur, craignant que ce voyaige ne seruist de plus en plus à l'unir auec la royne d'Angleterre, tellement que le thresorier, filz de Marcel, eut vng contremandement; et, sur les plainctes que M. Duplessis en faisoit à monseigneur, il luy mandoit tousjours qu'il voulloit qu'il y allast, et l'en pressoit. Enfin, apres vng long sejour à Paris, et vne grande despense, le voyaige feut rompeu, et nous nous retirasmes à Buhy. M. de Buhy, son frere aussy, auoit eu promesse du gouuernement de Loches, en l'apannage de monseigneur, et n'y peut oncq estre receu pour mesmes occasions. De la rupture de son voyaige d'Angleterre, plusieurs prinrent mauuais augure, mesmes voyant que celuy du sieur de la Vergne auoit continué en Allemaigne, lequel estoit catholicque romain.

Lors, la ligue pretendeue saincte commença à se former en Picardie (1), dont il donna, des sa

(1) Cette ligue fut formée par d'Humières, gouverneur de

naissance, plusieurs aduis, tant à feu monseigneur qu'au roy de Navarre, et particulierement à M. de la Noue. Le but premier d'icelle feut de conuertir l'assemblée des estatz, obteneue par l'edict, à la confusion et condamnation de ceulx de la relligion; et pour ce, on alloit monopolant toutes les villes, le clergé et la noblesse, à ce qu'es estatz prouinciaulx, ilz conclussent à vne seule relligion, et en chargeassent les memoyres de leurs deputés, affin que mesme rezolution se prist es estats generaulx. A ce mal il s'opposa en beaucoup de manieres : premierement, dissuadant de presser l'assemblee des estatz (1), n'estimant que le peuple y feust encores preparé, sortant tout fraischement d'vne guerre, etc.; que ceste medecine ne se debuoit prendre qu'apres diuers apozemes, etc.; qu'il falloit attendre qu'on se feust vng peu rappriuoisé ensemble, etc., et de ce, eut diuerses disputes, mesmes auec M. de la Noue; secondement, trauersant par memoyres secretz es estatz prouinciaulx les sus dictes rezolutions, et particulierement au bailliage de Senlis d'où il dependoit, feit prendre concluzion pour l'entretenement de l'edict, et feut esleu des vngs et des aultres, mesmes du clergé, pour comparoistre aulx estatz generaulx, dont il s'excusa,

Péronne. Les habitans de la Picardie y adhérèrent d'autant plus volontiers, qu'ils étaient irrités de ce que Henri III, conformément au dernier traité, venait de donner le gouvernement de cette province au prince de Condé, l'un des chefs les plus redoutables des protestans.

(1) Les premiers états de Blois s'ouvrirent le 10 novembre 1576.

estant mandé de monseigneur pour affaires d'importance; tiercement, publiant des nullités des estatz, tant prouinciaulx que generaulx; quartement, faisant vne remonstrance aulx estatz par escrit, qui feut imprimee et tres bien receue de la plus part, par laquelle il prouuoit que toutes les belles ordonnances qui se pouuoient faire aulx estatz, seroient en vain sans la paix, et que la paix dependoit de l'entretenement de l'edict, etc. Et feut icelle imprimee auec le consentement du feu chancelier de Birague, s'estant endormy, quand on la luy leut, sur la premiere page qui estoit indifferente, etc.; et estant assisté de quelques maistres des requestes, qui la leurent tout du long, et prinrent plaisir qu'elle feust imprimee, parce qu'ilz desiroient la paix. Cependant elle faillit à luy couster la vie entre Blois et Chasteaudun, par la rencontre d'aulcungs de la ligne, ses voisins, qui le pressoient de fort pres, sans qu'il tira à l'escart vers Ougues, villaige et maison d'vng gentilhomme de la relligion, lors estant à Blois.

Sur tous les mouuemens, M. Duplessis feut mandé en diligence par monseigneur qui estoit à Tours, qui le voulloit à bon escient alors enuoyer en Angleterre. Mais, apperceuant son intention d'aller en court, et quitter le party, il s'en demesla, print congé de luy, declara franchement qu'il le voyoit prendre vng chemin, auquel il ne pensoit pas le pouuoir seruir, selon son honneur et conscience, et des lors se rezoleut d'aller trouuer le roy de Navarre (1), qui le luy auoit commandé par lettres,

---

(1) Ce prince, retenu comme prisonnier après la Saint-

sur la recommandation spéciale de MM. de Foix et de la Noue, diuers de relligion, et unis en ceste recommandation, dont le roy de Nauarre s'esbahyssoit. Mais M. de Foix luy respondit en riant, qu'il n'estoit pas inconuenient qu'ilz s'accordassent en vne verité sy manifeste. Il alla donc trouuer le roy de Navarre à Agen, où il feut quelques jours, et le retint à son service, et voullent que des lors il assistast à son conseil et à ses affaires. La rezolution des armes se print lors, pour s'opposer à ce qui feut deliberé à Blois, et signifié au roy de Nauarre, de la part du roy, qu'il estoit resoleu de n'endurer qu'vne relligion en France; mais le roy de Nauarre renuoya M. Duplessis pour traicter auec M. de Montmorency, pour luy faire prendre les armes pour son party, dont il eut vollonté, et en feut sur le poinct : mais enfin s'excusa, voyant que le roy se rendoit luy mesmes chef de la ligue; et considerant aussy l'indisposition de sa personne pour les trauaux de la guerre, il parla secrettement, à Chantilly, auec luy; les chefs de la ligue de Picardie et de l'Isle de France y estans. A son retour de Gascongne, il me trouua accouchee de nostre fille aisnee, qui feut appellee Marthe, et feut baptisee au Plessis, où j'auois faict ma couche, et feut son parrain M. de Sauseuse, personnage de grande et insigne pieté et doctrine. Et est à noter que le mesme jour que j'estois en trauail et accou-

---

Barthélemy, s'était échappé de la cour au commencement de 1576. A peine libre, il avait abjuré la religion catholique, que Charles IX l'avait forcé d'embrasser.

chee, M. Duplessis en chemin pour s'en revenir, il eut au cœur que j'estois en peine, et escriuit sur ses tablettes le jour que cela luy estoit aduenu, qui estoit le dix septiesme decembre 1576; de sorte qu'à son arrivee, sans en auoir parlé à personne, il nous dict le jour de mon accouchement, qui se trouua estre le mesme jour.

Le temps s'eschauffant, il se rezoleut de retourner trouuer le roy de Navarre au trauers de la France et de la guerre; passa au Chastellier en Tourraine, chez M. de la Noue, qu'il trouua jà party; mais bien y estoit encores madame de la Noue, et s'y rencontra M. de Chassincourt, depuis agent vers le roy pour les affaires de la relligion. De là, M. Duplessis escriuit vne lettre à monseigneur, qui estoit à Blois auec le roy, luy remonstrant le tort qu'il se faisoit, se retranchant les esperances comme certaines qu'il auoit d'estre tres grant en Angleterre, es Pays Bas et Allemaigne, etc. Et feurent monstrees les dictes lettres à la royne mere, qui en feut fort offensee. Les effectz s'en sont veus depuis es difficultés que mon dict seigneur rencontra es negotiations estrangeres, qui lors luy estoient faciles; et parce que madame de la Noue desiroit aller trouuer son mary, ilz partirent ensemble du Chastellier. La premiere journee, veinrent à la Tricherie, entre Chastellerault et Poictiers, où feurent inuestis de la compaignie du vicomte de la Guierche, qui estoit à Chastellerault; mais, sachant que c'estoit madame de la Noue, pour la reuerence du mary, il la feit laisser. Quelques vngz de la compaignie, qui se descouurirent par

leurs propos estre de la Rochelle, où des enuirons, feurent menés à Blois, dont ilz sortirent auec peine. Luy feut relasché encores qu'vng sien palefrennier (qu'il auoit eu bien de la peine par les chemins à accoustumer le nommer aultrement) eust declaré son nom par vng soudain effroy; mais ce que plusieurs ont ce mesme nom, et sa contenance, y feirent moins prendre garde. Pour esuiter le danger de là en auant, aduiserent d'escrire à M. de Saincte Solene à Poictiers, amy de M. de la Noue, de venir receuoir la dicte dame à Jaulnay, villaige entre Poictiers et la Tricherie, auec vingt ou vingt cinq cheuaux, et là dessus partirent.

A Jaulnay, au lieu du sieur de Saincte Solene, trouuerent la compaignie de Landreau logee, principal ligueur en ce pays là; le dict sieur de Saincte Solene n'ayant peu sortir de Poictiers, à cause d'vng tumulte qui y estoit. Ilz passerent oultre, et, à cinq cens pas de là, tirant vers Monstreuil le Bonnin, maison de M. de la Noue, trouuerent le dict sieur de Landreau luy mesmes auec feu M. de la Trimouille, qui auoit enuiron deux cents lances. Là feurent en grand danger, pendant quelques heures, d'estre recogneuz; toutesfoys on les laissa passer, et coucherent au dict Monstreuil. Mais, le lendemain, entre Monstreuil et Couhé, s'estans vng peu amusés à regarder les ruynes de Lusignan, feurent à peu de là chargés de partie de la compaignie du sieur de Chemeraut, qui estoient enuiron vingt cuirasses. Ilz tournent, et marcherent en asseurance vers eulx; et, apres diuers propos, font encores si bonne mine, qu'on les laissa aller. Ces troys dangers se passe-

rent en troys jours, et en vne saison tres fascheuse, tant pour l'esmeute des ligues, que pour la haine particuliere de sa personne entre eulx, qui le cognoissoient homme de seruice et affectionné à sa relligion. Enfin paruinrent à Sainct Jehan d'Angely, d'où il alla trouuer le roy de Nauarre à Agen; et feut pres de luy vne partie de ceste guerre. Lors il escriuit la declaration du dict seigneur roy de Nauarre, concernant les justes causes qui l'auoient meu de prendre les armes; l'assista au siege de Marmande, et traicta en partie la tresue qui feut faicte pour vng moys, pour en leuer le siege auec M. le mareschal de Biron et M. de Foix, joint auec MM. de Segur Pardailhan et de Gratemx, chancelier de Nauarre. Sur la fin de la tresue, feut depesché vers la royne d'Angleterre, auec pouuoir absoleu pour tous les affaires du dict seigneur roy en Angleterre, Escosse, Pays Bas, Allemaigne, etc., mesmes auec nombre de commissions et lettres en blanc, et auec vng signet, pour signer en vng besoing toutes depesches; chose accordee à peu de personnes. Il passa par le trauers de l'armee de M. de Mayenne en Xaintonge, estans toutesfoys aduerty par M. de Foix, que M. l'amiral de Villars, lors lieutenant general en Guienne, auoit receu commandement du roy de veiller à l'attrapper par les chemins, parce que son voyaige ayant esté différé de temps à aultre, auoit donné loizir d'en estre aduerty. Il veint non obstant, non sans grant danger, à la Rochelle; et, apres auoir esté reteneu quelques jours de monseigneur le prince, qui desiroit, pour certaines occasions (nommeement pour

vne pretention de rechercher la royne d'Angleterre), que le capitaine Lisle y arriuast de sa part premier que luy, et par ce moyen luy feit perdre la commodité d'vne flotte d'Angleterre, il s'embarqua en l'isle de Rhé, au premier vaisseau qu'il trouua, qui estoit chargé de sel, ennuyé d'auoir perdeu ceste commodité. Estant en mer, par vng instinct extraordinaire, dict au sieur du Ronday de Loudun, personnage notable qui estoit auec luy, que, dans peu de temps, ilz seroient en extreme danger, mais qu'il l'asseuroit que Dieu les en deliureroit tous; et le mesme soir, pres l'isle Dieu, feurent attaquez des vaisseaux du roy, et de la Coste d'Aulonne, qui les prinrent, faillirent d'abordee à le tuer de coups d'espee, le mirent à nud, et tous ses gens, en pendirent par les pieds aulcuns, les plongeans en l'eau attachés à vne corde, faisans semblans de les noyer, et leur faisant diuerses menaces pour leur faire dire qui il estoit. Mais, par la grace de Dieu, ilz teinrent tous serré, se ressouuenans de ce qu'il leur auoit commandé de dire qu'ilz estoient marchans; et n'eut loizir, tant feurent preuenus, que de jeter ses commissions, instructions, lettres et blancz, en la pompe. Il eschappa au dict sieur du Ronday, qui estoit auec luy, pressé rigoureusement de dire qui il estoit, de respondre en ces motz : Je suis à monsieur, parlant de M. Duplessis. Ce qu'ilz remarquerent bien, et en feut en extreme danger. Vng aultre de ses gens, la dague sur la gorge, ne vouloit poinct bailler vne ceinture qu'il auoit autour du corps, où y auoit huit cens escus. Mais enfin M. Duplessis la luy feit bailler, craignant qu'on ne l'outrageast. Il

y auoit aussy quelques malles pleines d'habillemens de soye, qui tesmoignoient assez qu'il n'estoit pas marchant, et ce qu'il pouuoit estre. Mais Dieu ne voulleut qu'ilz y prinssent garde. Pour l'attirer en leur retz, luy estant enfermé en vng coing au bas du nauire, ilz faisoient mine de le voulloir mener à la Rochelle ou en l'isle de Rhé, et en parloient tout hault; et là dessus ses gens le pryoient de se declarer et monstrer son passeport; mais ils considera, s'ilz estoient ennemys, que c'estoit sa mort, et sy amys, que ce pourroit estre tout de mesme, quand ilz considereroient la faulte qu'ilz auroient faicte. Enfin le laisserent, luy emportans tout, mesmes ses voiles, appareilz, ancre, sonde, etc. Et y a apparence qu'ilz ne le voulleurent mener à terre, pour ne rendre compte à Landreau, amiral de la Coste, de leur prinse, dont ilz eussent eu la moindre part; et luy, au contraire, faisoit bonne mine d'y voulloir estre mené, qui luy eust esté tres dangereux; car, oultre les commandemens du roy, qui auoient esté enuoyés partout pour l'attrapper, la Coste estoit enragee pour ce qu'elle auoit esté traictee rudement par M. de Mouy, son cousin, et vng de ses meilleurs amys, à la prinse des Sables, où il estoit encores auec toute l'infanterie de Poictou, dont il estoit colonel : et de faict les habitans s'estoient jettés en mer de desespoir. Il retourna donc en cest equipage à la Rochelle, où on luy feit ouuerture d'estre payé ou recompensé par le beau pere de celuy qui l'auoit prins sur mer, au moins qui y commandoit; mais il ne voullent poinct que l'innocent en portast la pene. Ce feut en auril 1577.

Et est à noter que, plus de six ou sept moys deuant, M. Duplessis m'auoit dict plusieurs foys qu'il auoit à passer par vng tres grant danger; mais qu'il estoit asseuré que Dieu l'en retireroit. Ce mesme propos auoit il teneu à madame de la Noue; de sorte que s'en souuenant lorsqu'ilz feurent arrestez à la Tricherie, et eurent passé tant de dangers sur le chemin, elle luy demanda à son aduis sy c'estoit le danger dont il luy auoit parlé où il debuoit tomber; il lui dict que non, mais que, dans peu de temps, il y tomberoit, tres asseuré que Dieu l'en sauueroit. Huict jours apres qu'il feut arrivé à la Rochelle, s'estant remis en equipage, et emprunté argent pour paracheuer son voyaige, qui luy feut volontiers presté par M. de Rohan, il reprint vng petit vaisseau, et passa en Angleterre, où il m'auoit mandee. Je le veins donc trouuer à Londres, où nous feusmes plus de dix huict moys auec plus de repos, et non toutesfoys sans plusieurs affaires. Au commencement il y feut fort bien receu; et sur ce qu'il demandoit cent mille escus, la royne luy en accorda quattre vingtz mille; mais entre la promesse et l'effect, sa negotiation feut trauersee par la prinse de la Charité et le changement de M. le mareschal de Montmorency, gouuerneur de Languedoc, tellement que ses amys luy conseilloient de se retirer sans plus rien y pretendre. Il respondit que l'inconstance de la mer aydoit ceulx qui en sauoient user; qu'vne vague abbaissoit, et l'aultre releuoit; enfin qu'il voulloit vaincre de patience : et de faict ramena par divers moyens la royne à ceste premiere bonne volonté; et feut la somme

enuoyee à Hambourg en Allemaigne, pour estre employee à vng secours estranger. L'amytié priuee qu'il auoit auec les principaulx, luy aydoit beaucoup; la confiance aussy que ceulx qui gouuernoient prenoient de luy, jusques à luy demander conseil es affaires de leur propre estat.

Pendant ce sejour, les affaires des Pays Bas, qui auoient esté aulcunement composés par vng edict de paix, veinrent à se retroubler pour les menees descouuertes de don Jehan d'Austria (1), qui feut cause que les prouinces, mesmes catholicques, appellerent le prince d'Orange à leurs secours, et s'unirent auec celles de Hollande et Zeellande; puis, pour se maintenir contre la puissance du roy d'Espaigne, se voulleurent appuyer de l'alliance et secours de la royne d'Angleterre. En ceste negociation, se trouuant sur les lieux, il feut pryé de s'employer par le prince d'Orange et les estatz, et non moins par la royne d'Angleterre et son conseil, s'asseurant les vngz et les aultres qu'il y prefereroit le bien publicq de la vraye relligion à toutes aultres choses. Ses plus confidens amys estoient messire Françoys Walsingham, secretaire d'estat d'Angleterre, et sir Philippes Sidney, filz du vice roy d'Irlande, nepueu du comte de Lecestre, et depuis gendre du dict seigneur Walsingham, le plus accomply gentilhomme d'Angleterre, qui luy feit cest honneur quelque temps apres de traduire en

(1) Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, avait succédé au duc d'Albe et à Requescens dans le gouvernement des Pays-Bas.

anglois son œuure de la Verité de la Relligion chrestienne; aussy MM. Polet, Izelligreu, Dauidson, Bolus, Roger, et aultres personnages lors employés aux plus notables ambassades; et entre les Françoys, les pasteurs de l'eglize estrangere, Françoys l'Oyseleur, dict de Villiers, qui depuis mania les affaires du feu prince d'Orange, et Robert le Maçon, dict de la Fontaine, tous deux tres excellens en leur profession.

Alors le roy de Nauarre n'estoit pas cogneu es pays estrangers, selon ses vertus. Mesmes l'artifice de quelques mauuais espritz auoit tant gagné, qu'ilz l'auoient rendeu suspect à la plus part, comme s'il n'eust pas procedé sincerement en la deffense de la relligion; ains reteneu tousjours quelque intelligence auec les ennemys d'icelle; et cela luy trauersoit fort ses affaires, d'aultant plus que ces impressions procedoient de personnes mesmes de la relligion. Il feit tant, qu'il la deracina partout, et le meit en telle reputation entre tous, que sur ce fondement il feut plus aysé de bastir à ceulx qui veinrent apres.

En septembre 1577 feut faicte la paix en France (1), dont il eut moins d'occupation en Angleterre, et non obstant ne trouuoit à propos de repasser sy tost

---

(1) Cette paix fut moins favorable aux protestans que celle de l'année précédente, parce qu'ils avaient perdu l'appui du duc d'Alençon et de ses partisans. Elle fut conclue le 17 septembre. Henri III se vantait d'avoir mis beaucoup d'adresse dans la négociation, et il donnait à cet arrangement le nom de *son traité*.

en France, que les ardeurs ciuiles ne feussent vng peu refroidies. Ce feut pendant ce loizir qu'il s'occupa à composer le Traicté de l'Eglize, parce qu'il voyoit que ceulx qui se desbauchoient de la verité, ou qui croupissoient en mensonge, s'aheurtoient principalement sur ce poinct là. L'ayant faict, il le bailla à lire et à examiner aulx sieurs de la Fontaine et du Saulsay, ministres tres doctes, puis à dix ou douze aultres, les pryant d'y remarquer songneusement ce qu'ilz y verroient à reprendre : ce qu'ilz feirent, et en confererent au bout d'vng moys ensemble; et tomberent d'accord de toutes choses. Ce Traicté, peu apres, feut traduict en toutes langues; et par la grace de Dieu feit du fruict, et n'y a esté jusques icy respondu par aulcung, qui soit veneu en lumiere. Vng moine de Rouen, nommé Corneille, trauaillant sur la refutation, par le commandement du baron de Meneuille, parent proche de M. Duplessis, et docte gentilhomme, receut la cognoissance de la verité par iceluy; en y contredisant quitta le froc, et s'en alla à Geneue, où il feut receu ministre. Quelque temps apres, il feut approuué et imprimé à Geneue, receu auec applaudissement au synode general de Vitray en France; et particulierement seruit en Angleterre, pour empescher la distraction de l'Eglize, pour cause des ceremonies qui sont encores reteneues en Angleterre.

En ce pays, et en l'an 1578, le 1er jour de juing, nous nasquit aussy nostre fille Elizabeth, dont feurent parains sir Philippes Sidney, et le sieur de Zillegreu, cy dessus nommés; marraine, madame de Stafford, dame d'honneur de la royne d'Angleterre.

La cause principale qui hasta M. Duplessis de partir d'Angleterre, feut vne negotiation du mariaige de monseigneur le duc d'Alençon, auec la royne d'Angleterre, pour laquelle feut enuoyé le sieur de Rames de la maison de Bagueuille, parce que M. Duplessis n'approuuoit pas en son cœur ce mariaige, ny selon la relligion, ny selon l'estat; et ce nonobstant, voyoit la royne s'y affectionner peu à peu (1), qui luy faisoit cest honneur de luy en parler auec quelque confiance, il jugea doncq qu'il valloit mieulx s'en eslongner et passer en Flandres, où il se presenteroit occasion de faire plus pour le seruice de son maistre. Il print donc congé de la royne en la ville de Norwich, soubs ombres d'aulcungs affaires qu'il auoit pour les biens du dict seigneur roy, situés es Pays Bas; et feut congedié de la royne auec honnestes presens, mais surtout auec insignes tesmoignages de confiance, luy donnant vng chiffre pour entretenir communication des choses plus secrettes. Et cependant me laissa auec noz enfans à Londres, jusques à ce qu'il eust recogneu la seureté et commodité des lieux où il alloit. Dieu eut, comme plusieurs aultres foys, vng soing insigne de luy en ce voyaige; car s'estant rezoleu de passer en vng vaisseau où estoit son equippage, de Grauesande à Flessinghue, il s'escheut que le vent estant contraire, il piqua jusqùes à Douure; et à force de louier, trauersa à Donlzerlze. Et le vaisseau, au contraire, où estoit son equippage, le

(1) Tout fait présumer que la reine Élisabeth ne pensa jamais sérieusement à épouser le duc d'Alençon.

maistre pour vng petit gain y ayant receu trente soldatz, qui feignoient voulloir aller à Flessinghue, feut pillé par eulx en pleine mer, l'ayans destourné à aultre route, et saisy tant les passagers que l'equippage. En ce pillage, M. Duplessis feit naufrage de plusieurs labeurs; entre aultres je luy ay souuent ouy regretter vne Histoire latine, par luy commencee, des troubles de France, et deux Remonstrances pour la paix, lesquelz il tascha, par tous moyens, de recouurer du sieur Wilson, secretaire d'Angleterre, parceque, peu de temps apres, les dictz voleurs auroient esté prins et executez, et tous les papiers remis entre ses mains; mais il protesta qu'il ne les auoit poinct.

M. Duplessis arriua en Flandres en l'an 78, vers la fin de juillet, lorsque la grande armee estrangere estoit campee à Rimenem, de laquelle peu apres se departit le duc Casimir, auec quelques cornettes de reystres, appellé à Gand par la menee d'vng factieux nommé Embise, qui troubla estrangement tout l'ordre du pays. Cest Embise manioit l'advancement de la relligion auec vne extreme violence, contre la pacification de Guand, juree contre les prouinces, et feut cause enfin de la desunion d'icelles. Or, M. Duplessis feut lors pryé de M. le prince d'Orange et des estatz, de se pourmener par la prouince de Flandres de ville en ville, où il avoit jà acquis des amys. Ce qu'il feit tout doulcement, conferant auec les plus gens de bien et plus capables de raison, et leur remonstrant que ceste methode n'estoit propre pour edifier, ains pour detruire. Mesmes en feit vng petit traicté qui encores se trouue en ses

memoyres, dont le subject est que la relligion veult estre preschee et non forcee, l'idolatrie combattue par la parole de Dieu, et non abbatue par les marteaux des hommes. L'effect de ce voyaige feut que troys membres de Flandres, Bruges, Ypres et le Franc, se separerent de la desunion de Guand, et reueinrent au corps de l'estat, que Guand mesmes appella peu de jours apres le prince d'Orange, reueint à l'union plus obeyssante que deuant, osta l'auctorité à Embise, et prya le duc Casimir de les laisser en paix.

J'etois lors auec M. Duplessis, m'estant embarquee en la riuiere de Londres pour venir à Anvers; et en ce voyaige, sentismes l'ire et la misericorde de Dieu tout ensemble; car la peste se mit en nostre vaisseau, qui en feit mourir quelques vngs, non des nostres, mais qui beuuoient et mangeoient auec nous. Le lendemain de nostre arriuee à Anuers, la peste prend aulx deux filles de la nourrice de nostre fille Elizabeth, et dont l'vne tettoit souuent auec elle; et en moins de vingt quattre heures les emporta. Le mary effrayé nous en aduertit, qui estoit M. Trescat, homme docte, ministre de la parole de Dieu en l'eglize de Bruxelles. Apres beaucoup de pene, Dieu nous pourueut d'vne aultre nourrice, sans que d'icelle contagion nostre famille receust aulcung dommage.

Alors le duc de Guise commençoit à voulloir brouiller la France, et ne sauoit bonnement par quel bout s'y prendre. Aulx catholicques romains, il parloit de l'estat; pour y attirer ceulx de la relligion, il leur promettoit plus ample liberté, et s'a-

dressoit mesmes aulx principaulx de la relligion. Le roy de Nauarre enuoya M. de Chassincourt exprès en Flandres pour en auoir l'aduis de MM. de la Noue et Duplessis, lequel se trouue encores par escrit. C'estoit que, quelque mauuais traictement qu'on leur feist, qu'vne paix tolérable valloit mieulx qu'vne guerre pour aduantageuse qu'elle feust; que M. de Guise ne pouuoit rien promettre à ceulx de la relligion qu'en fraude; s'il auoit rien à traicter, qu'il debvoit s'adresser à luy tout droict, et non à aultres, qui ne pouuoit estre que pour les distraire. Et de faict, ces menageries là feurent rompeues, ne voullant, M. de Guise, s'adresser à vng chef qui voulloit estre le chef mesmes.

Cecy estoit en l'an 79, auquel, nonobstant les affaires ausquelz il estoit employé, il entreprint son œuure de la Verité de la Relligion chrestienne, que de long temps il auoit en l'esprit, et auquel il s'estoit preparé des ses premieres etudes, ayant tousjours eu ce but de seruir à l'auancement du nom de Jesus Christ. Mais il feut interrompeu enuiron le moys d'aoust d'une grosse et longue maladie, n'estant encores parveneu qu'au cinquiesme chapistre. Auquel tempz aussy nous nasquit Philippes de Mornay, nostre filz aisné, le 20e de jeuillet, en la ville d'Anuers, en la Camaerstrate, au logis d'vng nommé Landmeter, colonel de la jeunesse de la ville. Et feurent ses parains Messires Françoys de la Noue et Artus de Vaudray, seigneur de Mouy; sa maraine, damoyselle Marie de Nassau, fille aisnee de M. le prince d'Orange. M. de la Noue et madamoyselle d'Orange eurent enuye de luy donner le

nom de mon dict seigneur le prince son pere; mais je les feis pryer de luy donner le nom de M. Duplessis, et d'aultant plus j'affectionnay cela, que, quelques moys deuant que d'accoucher, j'auois eu en songe que j'estois grosse d'vng filz, que M. Duplessis et moy le donnerions à Dieu, et qu'il ne pouuoit auoir nom que Samuel ou Philippes. M. de Mouy les trouuant sur la dispute du nom, les prya de ma part de ne luy en donner aulcung aultre que celuy de M. Duplessis son pere.

Sa maladie qui feut vne fiebure, presque sans fiebure, accompagnee de plusieurs dangereux accidens, entre aultres d'vne veille presque perpetuelle, et de signes fort extraordinaires, feut attribuee partie au trauail d'esprit qu'il prenoit, nommeement sur son liure, auquel il passoit les soirs, occupant les jours aulx depesches et affaires; partie à restes d'vng poison qui luy auoit esté donné l'an precedent par vng Marseillois, qui veint impudemment souper auec luy, s'insinuant soubs la compaignie de M. d'Auantigny le jeune, n'estant toutesfoys cogneu de l'vng ny de l'aultre, et chascung d'eulx pensant qu'il feust à son compaignon. Des le soir il en feut à l'extremité, et en eut tous les accidens, sans se doubter de rien; et plusieurs jours apres s'en alloit languissant, sans que les medecins y vissent cause. La jeunesse et la bonne nature, et surtout les grantz et continuelz vomissemens, en veinrent à la fin à bout. Ce Marseillois feut, quelque temps apres, arresté à Anuers, venant pour empoisonner le prince d'Orange, suborné par l'abbé de Sainct Gertruden, depuis qu'il eut quitté le party des estatz; et ce mesme abbé luy

auoit faict empoisonner don Jouan d'Austria (1), moyennant la somme de vingt mille florins, auant sa revolte du dict party, dont toutesfoys ne luy auoit auancé que la moitié; les preuves, comme en telles choses, feurent defectueuses, bien que la chose tres certaine. Ce galant se vantoit de faire mourir vng homme au seul toucher; et de faict, vng colonel d'Anuers, nommé Adam Vor Hulst, en moureut frenetique troys jours apres, l'ayant examiné avec M. Duplessis, qui lors le recogneut. La part qu'auoit M. Duplessis es affaires des Pays Bas, et en l'amitié du prince d'Orange, en pouuoit estre cause. D'ailleurs monseigneur d'Alençon estoit à Montz, pretendant au Pays Bas, assisté de tres mauuais conseil, et qui luy rendoit suspectz en ses pretentions ceulx de la relligion, comme il pareut mieulx depuis en son endroict.

Ceste maladie luy dura quattre moys, et ne laissoit de faire affaires, tant qu'il perdit mesmes l'usage d'escrire. Durant icelle, le roy de Nauarre enuoya vers luy pour auoir son aduis de la responce qu'il auoit à faire aulx instances tres expresses que le roy Henry III de France luy faisoit pour remettre la messe et ceremonies de l'Eglize romaine en Bearn; matiere perplexe et espineuse de tous cos-

---

(1) Quelques auteurs ont prétendu que Philippe II avait fait empoisonner don Juan d'Autriche, son frère naturel. Les preuves qu'on pourrait tirer du récit de madame Duplessis, ne sont pas concluantes. Au reste, la mort de ce prince fut presque subite; sa maladie ne dura que peu de jours, et il mourut à trente-trois ans.

tés : et cest aduis se trouue encores en ses memoyres. C'estoit en somme, que, pour satisfaire à sa majesté, il conuoquast vng synode à l'exemple de plusieurs grantz princes, en son pays souuerain, y donnast seureté à tous les theologiens de l'Europe, tant d'vne que d'aultre confession, les deffrayast en leur voyaige, en feist attacher les proclamatz, mesmes à Rome et en Espaigne, etc.; dont s'ensuiuroit, s'ilz y venoient, que la verité seroit cogneue de son peuple par la methode qu'il pretendoit enseigner au dict seigneur roy; s'ilz refuyoient, qu'il auroit matiere de s'excuser enuers le roy, et son peuple de se desgouster du mensonge. Quelques considerations mondaines l'en destournerent, alleguans aulcungs qu'il estoit trop foible prince pour embrasser cela. Luy, au contraire, que le duc de Saxe, Hans Frederic, en la face d'vng empereur, et en vng temps plus perilleux, auoit faict plus.

Au milieu de sa maladie, partie la peste qui print à son logis, partie le desir de changer d'air, le tira d'Anuers, d'où ceulx de Guand le veinrent querir, pour le mener en leur ville, et nous meublerent vng tres beau logis expres. Là, aussytost qu'il commencea à estre mieulx, il remit la main à la continuation de son liure, lequel, quelque temps apres, il acheua à Anuers. Or, pendant tout ce temps, je ne feus pas sans affliction, moy mal saine, luy en danger, nostre famille en pays estrange, noz affaires domesticques en France, fort descousus, pressés de debtes en Angleterre et en Flandres, qu'il nous auoit conueneu faire pour les affaires publicques. Toutesfoys Dieu me donna tous-

jours et patience et soulagement, et me suscita des moyens et des amys, tellement que sans luy en trauailler l'esprit, que au moins que je peus, je pourueu à tout cela.

Pendant ce sejour de Guand, les armes feurent reprinses en auril 1580, et luy redepescha, le roy de Nauarre, le feu sieur d'Hagranuille, depuis maistre de camp, qu'il auoit enuoyé vers luy pour aultres affaires, auec commandement de passer en Angleterre, pour justifier la prinse des armes, et en consequence demander secours. Et ceste commission luy desplaisoit, parce qu'à la verité il ne jugeoit pas ses armes là justes, d'aultant qu'il ne les cognoissoit pas necessaires; il s'en va donc dire adieu à M. de la Noue, qui lors alloit executer vne entreprinse sur Lille en Flandres, qu'ilz avoient projettee ensemble, et laissoit son infanterie au siege d'Inghelmonster, soubs la conduicte du sieur de Marguettes; dont aduint qu'estant le dict seigneur de la Noue aduerty que le vicomte de Guand leur venoit leuer le siege, quitta son entreprinse pour venir secourir les siens, où il feut defaict et prisonnier. Il me souuient que jamais M. Duplessis n'eut bonne opinion de ce siege pour l'inexperience de celuy qui le conduisoit, et en dict son aduis à M. de la Noue; aussy ne feut il pas sy tost à Donlzerlze, qu'il receut ceste mauuaise nouuelle. Les estatz du pays depeschans vers luy deux des principaulx d'entre eulx, pour le pryer de rebrousser chemin sur cest effroy : ce qu'il varioit de faire, veu le commandement qu'il auoit du roy de Nauarre. Toutesfoys le consentit pour quelques jours, et

auec eulx donna sy bon ordre à rasseurer les places, rassembler les trouppes, faire receuoir garnison aulx lieux necessaires, que le mal ne passa poinct plus oultre; M. le prince d'Orange l'en remercia, les estatz generaulx aussy; et enuoyerent le sieur de Sainct Aldegonde, premier conseiller d'estat, grant personnage, pour conferer des affaires de la Flandres auec luy. Quant aulx estatz de la comté de Flandres, ilz le prierent en corps de prendre leur conduicte en l'absence et pendant la prison de M. de la Noue, auec mesme auctorité et appoinctement; mais il s'excusa, preferant la necessité des affaires de son maistre à sa commodité et consideration particuliere. Ses amys principaulx à Guand estoient les sieurs d'Utenhouen, de Rioue, de Boucle, de Borluyt, de Mesnage; à Bruges, les sieurs de Meetlzerlze, de Boursaut, de Groue, le baillif de Nieuport, nommé Marchant, qui tenoient les premieres charges.

Les premiers mouuemens apres la dicte desroute, estans arrestez, il reprint son voyaige en Angleterre, où il n'eut pas peu de difficulté à persuader la royne, jà imbue que les armes n'auoient pas esté prinses en France auec aultant de meureté qu'il estoit necessaire (1); non que les ennemys n'en don-

---

(1) Cette guerre, qui eut pour cause des propos tenus par Henri III sur la conduite de Marguerite de Valois, femme du roi de Navarre, fut considérée par les hommes sages de tous les partis comme imprudemment entreprise. On l'appela la *Guerre des Amoureux*, parce que le dépit d'une femme galante l'avait allumée.

nassent prou d'occasions par leurs contrauentions ordinaires, mais que non suffisantes, ce sembloit aulx plus sages, de nous amener à vng trouble publicq. Ce nonobstant, il obtint d'elle cinquante mille escus pour estre employés en Allemaigne, et qu'elle assisteroit de son auctorité par ambassades expres la poursuite d'une leuee. Mais, sur ces entrefaictes arriua monseigneur le prince en Angleterre, sans que M. Duplessis en feust preauerty, partie conduict de ses premieres intentions, et partie induict par le duc Casimir, qui ne demandoit que de s'en descharger; lequel, contre l'aduis de M. Duplessis, demanda à la royne troys cent mille escus, esperant par l'auctorité de sa personne grossir l'effect de sa liberalité; ce qui la rebuta tellement, qu'elle s'en refroidit du tout, veint à luy disputer la justice des armes, à blasmer le mauuais conseil de ses seruiteurs, et l'en renuoya refusé tout à plat. M. Duplessis voulleut demeurer apres luy pour y releuer les affaires, et en estoit conseillé par ses amys; mais monseigneur le prince luy commanda absolument de le suyvre, et luy declara qu'il ne voulloit qu'aulcung Françoys y demeurast auec charge, et luy moins que tout aultre, d'aultant que la royne se plaignoit particulierement de ses deportemens, qui feut cause qu'il suyuit le dict seigneur prince, et, en se departant, escriuit à la royne, se plaignant de ce que dessus, laquelle luy depescha vng gentilhomme expres en poste, auec vne lettre en partie de sa main, qui se trouue encores en ces papiers, par laquelle elle recognoist n'y auoir jamais eu gentilhomme estranger en Angleterre, duquel elle feist plus d'estime;

n'auoir jamais teneu telz propos, ny mesmes songé; et ne les voullant attribuer à aultre occasion, les impute à la surdité du dict seigneur prince.

Le dict seigneur prince aborda à l'Escluse en Flandres, et de là feut conduict à Bruges et à Gand, où il sejourna vng jour, tres bien receu par tout. La nuict suiuante, les ennemys, sur le poinct du jour, conduictz par le vicomte de Gand, et la Motte, gouuerneur de Grauelines, viennent presenter vne escalade à la ville, à l'espaule d'un bastion où on trauailloit, dont souuent M. Duplessis les auoit aduertis auant son partement : Dieu les ayda, de sorte qu'il en feut repoussé, et continuerent le lendemain leur voyaige en Anuers. Courant à cest alarme, seul et presque tout nud, il me resouuient qu'il n'eut loisir que de commander à vng des estatz de Flandres, nommé Burgraue, deputé du Franc, qui luy veint rapporter nouuelle que l'ennemy auoit gaigné le bastion, ce qui toutesfoys estoit faulx, demander les regimens françoys qui estoient logés à Audenarde, les Escossois à Menin, et aultres gens de guerre en diuers lieux, et qu'il se falloit resouldre de donner bataille dans la ville, sy l'ennemy y estoit entré, plus tost que de la laisser perdre; aussy qu'il falloit rompre quelques pontz dedans la ville pour auoir plus de loisir de la disputer, en attendant le secours qu'il mandoit, et puis me dict que je me retirasse vers la porte d'Anuers auec mes enfans, parce que ce seroit le dernier lieu où il se rallieroit sy on estoit forcé; ce que je feis, et que je sauluasse son liure qui estoit lors bien auancé.

En ce temps commença fort à s'eschauffer la negotiation de feu monseigneur, pretendant premierement au secours, puis à la protection, et finalement à la seigneurie des Pas Bays; et les fondemens d'icelle estoient que le pays ne pouuoit se deffendre tout seul, et que, contre l'Espaignol, il ne pouuoit estre secoureu que des Françoys. M. Duplessis, cognoissant partie le naturel de feu monseigneur d'Alençon, et partie la malice et imprudence de ses conseillers, et surtout la haine contre la religion, jugeoit leurs conseilz et intentions incompatibles, et souuent disoit à feu M. le prince d'Orange, s'il s'en pouuoit passer, que c'estoit le meilleur; s'il ne pouuoit, qu'il l'eust pour ayde, plus tost que pour maistre; sy pour maistre, qu'au moins il l'obligeast à telles conditions, qu'il ne feust pas possible de nuire, quand il le vouldroit.

Le dict seigneur prince estoit las de partir, battu, tant de la longueur de la guerre, que de la rigueur de la calomnie; tellement, qu'il s'y rezoluoit du tout, et le prya de l'assister à ceste intention. Apres plusieurs protestations, le premier effect en pareut à Gand, où il feut rezoleu de renoncer à l'obeyssance du roy d'Espaigne, et proceder à l'election d'vng nouueau prince; à quoy il s'employa auec asseurance qu'il seroit obligé à certaines conditions qui feurent dressees, moyennant lesquelles il n'en pouuoit humainement arriuer inconuenient; mais lesquelles on relascha aussy tost, parce que l'on s'aydoit à estre trompé : particulierement, je le voyois fort scandalisé de ce qu'vng sy graut affaire estoit manié sy nonchalamment. Les deputés qui

allerent traicter auec feu monseigneur, se laissant conduire par des desertz jusques en Gascongne, où on leur faisoit festins partout, au lieu de passer à Paris et prendre langue des amys qu'on leur adressoit, pour sçauoir ce qu'ilz auoient à attendre de feu monseigneur.

De retour à Anuers, où il estoit appellé sur la chaleur de ces affaires, il acheua le liure de la Verité de la Relligion chrestienne, qui y feut imprimé par Plantin; et cela faict, parce que ses affaires domestiques, et les publicques, l'y appelloient instamment, feit vng voyaige en France, auquel il feut chargé en passant, de la part de M. le prince d'Orange et des estatz, d'ouurir à feu monseigneur les moyens de secourir Cambray, et de là passer triomphant jusques à Anuers; ce qu'il feit premierement à la Ferté Gaucher (où il rencontra mon dict seigneur) en secret, et depuis à Chasteau Thierry en plein conseil; mais il se contenta de deliurer Cambray, sans passer oultre, conseillé de tenir ses peuples en necessité pour en cheuir plus à propos. De là passa en Gascongne vers le roy de Nauarre, qui luy declara qu'il voulloit qu'il se rapprochast de luy pour plus n'en partir, usant de ces mots, que ce feust au plus viuant des deux. Sur quoy il luy donna congé d'aller requerir sa famille en Flandres, qu'il ne trouua pas peu affligee à son retour. Dieu nous auoit donné vng filz qui feut nommé Maurice, duquel feurent parains le comte Maurice, filz de M. le prince d'Orange, et M. Languet; maraine, madamoyselle de Perez, Espaignole de la maison de Lopez, femme de grand' pieté, lequel,

troys moys apres, et pendant ceste mesme absence, nous feut rauy. Tous noz aultres enfans malades en toute extremité; M. Languet aussy, que nous tenions pour pere, moureut en mesme temps, ne regrettant rien plus que n'auoir veu M. Duplessis, premier que partir du monde, et qui luy eust laissé son cœur s'il eust peu.

Aduint enuiron ce temps, que les Françoys qui estoient soubs le regiment du colonnel La Garde, en garnison à Berghes sur Zom, se mutinerent faulte de payement, et y en auoit qui parlerent jusques là, de la donner à l'Espaignol; non les capitaines, qui retenoient tousjours leur fidelité, bien ayses toutesfoys de faire profit des rumeurs de leurs soldatz. M. Duplessis est pryé, par les estatz, d'y aller pour les ramener au deuoir : ce qu'il fit. Le soir qu'il y arriua, y eut aduis que l'ennemy estoit à cinq lieues de là, et puis ilz feurent bien ayses de luy monstrer les gardes fortes, afin qu'il en feist bon rapport aulx superieurs. Cela veint à propos, car le matin deuant le jour, par vne intelligence que l'ennemy auoit auec deux charpentiers de la ville, les escluzes du Zom qui passent en la ville, soubs vne tour, feurent leuees : l'ennemy y passa à l'eau jusques au genouil, et se veint emparer de la place au bled. M. Duplessis, qui estoit logé chez le sieur de Fouquerolles, l'vng des capitaines, y coureut presques nud, et se rendit sur la place, où il rallia ce qu'il peut. Et Dieu voulleut que par la valeur de plusieurs capitaines, l'ennemy feut repoussé auec vne notable perte des meilleurs hommes qu'il eust, et en grand nombre. L'equivoque, humainement,

les saulua; car ilz auoient rendez vous à la porte du Haure, qu'ilz deuoient ouurir à la caualerie, porte aysee à enfoncer, et on les mena à celle d'Vauue, qui auoit pont leuiz et herse, où ilz se trouuerent tout nouueaux et confeus; mais cela se lira plus au long en l'histoire.

M. Duplessis, partie pour la promesse qu'il auoit faicte au roy de Nauarre, partie pour le peu de bien qu'il attendoit du traicté de monseigneur, ne pensoit qu'à s'en retourner en France, paye ses debtes, satisfaict à tous, prend congé de monseigneur le prince d'Orange et de tous ses amys. Comme je suis au chariot, sur le bord de l'eau, preste à passer la riuiere de l'Escau, M. Junius, burgmaistre d'Anuers, accompagné de quelques escheuins, me vient arrester, disant qu'ilz auoient besoing de M. Duplessis, et ne souffriroient qu'il les laissast; je contestay fort, et enfin ilz me ramenerent, et luy feirent mesme harangue. M. le prince d'Orange, qui estoit allé à Gand, luy escrit de mesmes; madame la princesse d'Orange, qui estoit à Anuers, est pryee de nous en parler. Et ce nous estoit vne grande incommodité apres auoir donné ordre à noz affaires. La conclusion feut qu'il ne pouuoit sans le congé du roy son maistre. Et pour ce, feut enuoyé vers sa majesté vng courrier expres, lequel le luy rapporta tres honorable d'y demeurer six moys, attendeu la priere des estatz, qui l'y jugeoient necessaire, lequel est encores en noz papiers. Cela redoubla le soupçon de monseigneur et la jalouzie des siens contre luy, lorsqu'il feut receu aulx Pays Bas, quelque contenance qu'il

feist du contraire, joinct ce qui feut dict et mandé au prince d'Orange par la royne d'Angleterre et ses plus speciaulx seruiteurs, que, selon que monseigneur le duc se seruiroit de M. Duplessis, on jugeroit bien ou mal de ses intentions. Qui feut cause qu'en apparence, et deuant le peuple, il luy faisoit tres bon visage, mais luy celoit neantmoins ses conceptions. Il auoit esté conuenu que monseigneur auroit deux conseillers françoys admis au conseil d'estat du pays, au choix des estatz : parce qu'il se doubtoit que M. Duplessis en seroit infailliblement l'vng, il ayma mieulx du tout n'en auoir poinct. Les quattre membres de Flandres auoient besoing de personne qui y commandast ; ilz requirent que M. Duplessis leur feust donné. Il respond qu'il ne se pouuoit passer de luy. Le peuple pensoit de là qu'il y feist, et peust toutes choses ; et cependant il s'y en faisoit de mauuais, et en preuoioit de pires. Cela feut cause qu'il s'en descouurit à aulcungs de ses amys ; et pour n'estre instrument de tromperie au peuple, et à soy occasion de blasme, se rezoleut de s'en aller ; mais monseigneur craingnant que cela prejudiciast à ses affaires, luy embrassa vne occasion non moins frauduleuse que honorable ; car estant proposé au conseil d'estat d'enuoyer vers l'empereur et l'empire, à la diette d'Augsbourg, vne ambassade solemnelle pour y disputer les droitz et justice des estats, en la creation d'vng nouueau prince, et y offrir la foy et hommage de la duché de Brabant et aultres prouinces de l'empire, mon dict seigneur nomma M. le duc de Bouillon et M. Duplessis pour ce voyaige, sçachant

bien qu'ilz seroient approuués de tous. Il en dressa les instructions, pouuoirs et depesches, prepara mesmes ses harengues qui se trouuent encores, et nonobstant tousjours en opinion que ce voyaige n'iroit poinct plus auant, et que ce n'estoit que pour le tirer honnestement des Pays Bas; ce qu'il ne peut dissimuler à feu monseigneur mesmes, et particulierement je l'en voyois quelquefoys contester auec M. de Buhy son aisné, qui y estoit abusé. Leurs logis feurent faictz à Augsbourg, son train dressé; mais estant à Paris, où il falloit receuoir argent, et prendre depesches du roy fauorables pour auctorizer ceste ambassade, le thresorier qui estoit lors nommé Renaud, aujourd'huy thresorier de l'extraordinaire des guerres, luy declara en l'oreille auoir contremandement de monseigneur, tant pour son estat que celuy de M. de Bouillon, et pour les presens qu'il y conuenoit porter; tellement qu'il renuoya les originaulx des depesches, par vng gentilhomme, à monseigneur, et se dispensa de ce voyaige.

Or, pendant ce peu de temps qu'il sejourna à Anuers, depuis que monseigneur y feut, il se sequestra volontiers des affaires pour les raisons cy dessus, et lors traduict en latin luy mesmes son liure de la Verité, lequel feut imprimé depuis par Plantin, à Leyden, et lequel nous auons tout escrit de sa main. Aussy luy estant tombé en main certain volume imprimé à Paris, contenant les genealogies de Lorraine, il trouua, par la lecture, qu'il n'estoit faict à aultre but que pour monstrer que la couronne appartenoit à la maison de Lorraine, qui

feut cause qu'il en feit vng extraict, lequel il enuoya cotté page pour page au roy de France Henry III, lequel l'en remercya, mit en son cabinet, et luy commanda de le refuter; ce qu'il feit. L'aucteur, nommé Rozieres, archidiacre de Toul, en feit amende honorable au conseil priué du roy, et on a veu ce qui s'est ensuivy depuis. Adueint aussy le premier assassinat de M. le prince d'Orange, duquel il feut en extreme danger, et auquel il l'assistoit assiduellement; mesmes pensant mourir, luy dict adieu, auec grande demonstration d'amytié, et pryere de continuer la mesme affection enuers ses enfans. Je ne celeray poinct icy quelques affaires que nous eussions eu en Flandres, que j'en partis toutesfoys auec grand regret, tant pour l'apprehension des miseres de la France, que particulierement pour l'imagination, qui ne m'a pas trompee que je seroy plus distraicte de la compaignie de M. Duplessis que parauant.

C'estoit en l'an 82, au moys de jeuillet, et ne feut sy tost de retour à Paris, M. Duplessis, qu'il receut vng paquet du roy de Nauarre, par expres, par lequel il luy commandoit de se trouuer à Vitray en Bretagne, pour representer sa personne au synode general tres celebre, qui lors s'y tenoit, auquel presidoit M. Merlin, personnage de rare pieté, prudence et doctrine. Il y assista auec grant contentement de la compaignie, à toutes les sessions, et luy feirent cest honneur sur tous poinctz, de voulloir auoir son aduis; mesmes de luy dire que s'il y feust veneu sans charge aulcune, ilz n'eussent laissé de le pryer de les honorer de sa presence. Les eglizes

de Flandres, par ministres enuoyés à ceste fin, s'unirent là de confession auec celles de France. Particulierement il leur proposa certains moyens d'auancer le regne de Christ en ce royaume, qui sont encores par escrit, et qui feurent rezoleus en la compaignie; de laquelle aussy il feut pryé de mettre la main à vng œuure necessaire en ce temps, où il traitast de l'origine, progres et accroissement de chacung abus en l'Eglize, auquel, par la malice des troubles et des affaires, il n'a peu encores mettre la main.

La charge que le roy de Nauarre luy auoit donnee, consistoit en deux poinctz; l'vng qu'ilz procedassent en chacune prouince à l'election de quelque personnage qualifié pour l'assister de conseil en la conduicte des affaires de l'Eglize, l'aultre qu'ilz feissent choix de quelques ministres doctes et modestes, pour accompagner en Angleterre, Allemaigne, Suisse, etc., vne ambassade, que le dict seigneur roy y voulloit enuoyer, pour les exhorter à vng synode general, auquel les differens des confessions feussent decidez par la parole de Dieu, pour paruenir de là à vne plus estroicte union de volontés et affaires, et feurent escrites lettres au nom du dict synode au dict seigneur roy, à son desceu, par lesquelles il estoit supplié de le destiner à ceste negotiation; ce que toutesfoys il ne feit, parce que M. de Segur de Pardailhan, qui pouuoit lors beaucoup vers le dict seigneur roy de Nauarre, eut enuie de le faire. De là il retourna trouuer le dict seigneur roy en Gascongne, pour luy en rendre compte, et en tout ce voyaige, estoit auec luy

le sieur de Buzenual, gentilhomme docte et de rares qualitez, fort son amy, qui depuis a manié les affaires du dict seigneur roy, premierement de Nauarre, et puis de France, auec tres bon succez, en Angleterre et es Pays Bas. J'estoy grosse durant cela, et accouchay, au Plessis, d'vne fille, qui feut baptisee et nommee Anne, dont feurent parrains M. de Buhy, son frere aisné; marraine, Anne d'Anlezy, dame de Buhy, ma belle sœur; et auoit eu congé, M. Duplessis, de venir à Paris pour peu de jours. Comme il estoit prest, à l'instance de plusieurs lettres du dict seigneur roy, de retourner en Gascongne, il luy feut proposé par le roy de Nauarre, tres instamment, d'administrer les sceaux de Nauarre, mesmes auec condition de ne changer de robbe; ains les exercer comme en Angleterre, Escosse, Pouloigne et aultres grants estatz, où les principaulx seigneurs du pays les ont entre les mains; dont il s'excusa au dict seigneur roy, n'estimant à propos de bigarrer sa vie ny sa profession. Et alors, pour quelque degoustement qu'auoit le dict seigneur roy, de feu M. de Gratenx, son chancelier, luy mit en opinion de luy donner, non pour successeur, mais pour collegue, messire Arnoud du Ferrier, conseiller du roy en son conseil d'estat, revenant lors fraischement de l'ambassade de Venise, lequel accepta la charge; et en l'acceptant, feit profession de la pure relligion, que de long temps il cachoit, mais non en la forme que M. Duplessis luy persuadoit, qui estoit, comme nous en auons encores les lettres, que sa conuersion deuoit estre aultre que d'vng homme priué,

et pourtant, que publicquement en vne eglize celebre, il deuoit declarer en vng certain jour nommé à cest effect, les causes pour lesquelles, à aage de quattre vingtz ans, il se retiroit de l'Eglize romaine, et icelles enuoyer à tous les princes et estatz, aulsquelz il auoit esté cogneu : la timidité naturelle l'empescha, combien que d'ailleurs il auoit du zele beaucoup. En ce mesme temps aussy, sur le poinct qu'on pretendoit faire publier le concile de Trente en France, M. Duplessis feit vne remonstrance au contraire, laquelle feut imprimee et bien receue de tous les bons Françoys.

En ce temps, le vicomte de Chaux, navarrois, et Undiano, son beau frere, veinrent en Bearn de la part du roy d'Espaigne, et feut, M. Duplessis, enuoyé par le dict seigneur roy, qui estoit lors à Nerac, pour sçauoir ce qu'ilz voulloient dire. Leur proposition estoit en somme, que, sy le roy de Nauarre voulloit, le roy d'Espaigne luy donneroit troys-centz mille escus comptans, et cent mille par moys, pour faire la guerre au roy de France. Sans s'enquerir au reste de sa relligion, l'aduertissoit, le dict roy d'Espaigne, que sa rezoleution estoit prinse de luy renouueller la guerre, s'il ne rendoit les villes de seureté, et de l'opprimer, s'il les rendoit; qu'il y en auoit de ses gardes pratiquez pour le tuer, etc. Passoit plus oultre, que, s'il voulloit changer sa relligion, il luy donneroit sa fille en mariaige, et espouzeroit madame sa sœur, et alleguoient pour causes de ces grants offres, la vengeance conceue au cœur du roy d'Espaigne, des mauuais offices receus des Françoys en Flandres,

et le desir d'appuyer en sa vieillesse la jeunesse de son filz de quelque alliance certaine. Le roy de Nauarre ne voulleut, et ne feut conseillé d'y entendre, cognoissant que tout cela ne tendroit qu'à la ruyne de l'estat. Et sur les mariaiges, moyennant changement de relligion, feut respondeu que le roy d'Espaigne estoit vng prince auquel il cederoit en puissance, mais non jamais en conscience, ny en honneur. Et nonobstant, pour ne rompre, feut faicte offre au roy d'Espaigne d'engager les biens des Pays Bas jusques à cinq cens mille escus, s'il les luy voulloit faire prester, à l'exemple du roy François, au duc de Wirtemberg; mais sans s'obliger à vne guerre peult estre non necessaire, encores que, des lors, grandes apparences se monstroient de temps tres dangereux. Les sus dictz reueinrent vne seconde foys, et n'ayans peu obtenir que la guerre se feist au roy, se departirent auec ces motz : Vous ne sçavez pas bien ce que vous faictes; car noz marchands sont tous prestz, voullant dire qu'au default du roy de Nauarre, leur traicté estoit tout asseuré auec ceulx de Guise.

Particulierement leur feut offert trente mille escus par le roy d'Espaigne, s'il voulloit entreprendre la reconciliation de ses subjectz des Pays Bas auec luy, et seureté d'aller receuoir et entendre ses intentions de sa propre bouche en Espaigne; mesmes ilz ne s'esloignoient pas d'accorder quelque chose pour la relligion, tant ilz auoient enuye de tirer monseigneur d'Alençon de là; mais il ne se voulleut ingerer à cela pour plusieurs raisons; et monseigneur, à cest instant mesmes, se laissa empor-

ter à ce mauuais conseil, de se rendre maistre d'Anuers par force, qui ruyna ses affaires là, et sa reputation partout. Je luy ay souuent ouy dire, lorsqu'on parloit de la trahison d'Anuers, qu'il n'eut jamais joye plus profonde que quand il en sceut l'yssue, vengeresse d'vne telle perfidie; et M. le prince d'Orange auouoit ordinairement qu'il luy auoit souuent predict cela, et l'auoit trouué veritable en toutes choses; sauf, toutesfoys, en la bonne opinion qu'il luy auoit laissee du comte Sainct Aignan, son cousin, qu'il auoit trouué chargé des premiers de la dicte entreprinse d'Anuers.

En ce temps, le roy de Nauarre depescha M. de Segur, de la maison de Pardailhan, en Allemaigne, pour traicter l'union de la relligion, et vne association pour la deffense d'icelle auec la royne d'Angleterre, roy de Dannemarc, et princes d'Allemaigne, dont les memoyres et instructions feurent dressez par M. Duplessis, et ce, d'aultant qu'il estoit tout euident que ceulx qui ont depuis remué la France, y voulloient troubler la relligion pour dissiper l'estat. Or, auoit, le dict sieur de Segur, la surintendance des maisons, affaires et finances de Nauarre, et partant, falloit pouruoir à sa charge, qui feut cause que le roy de Nauarre feit choix de MM. de Cleruant et Duplessis pour cest effect, dont M. Duplessis faisoit grant' difficulté, alleguant qu'il estoit là comme estranger, noueau à son seruice, peu praticqué des finances, et surtout d'vng naturel qui ne deplaisoit pas volontiers à personne, et qui seroit obligé en vne maison affairee de desplaire pour son debuoir à ses meilleurs amys. Enfin, tou-

tesfoys, il l'accepta auec M. de Cleruant sans diuision, et luy ay souuent ouy dire que la compaignie d'vng personnage de telle qualité, et preud'homme, la luy auoit faict prendre plus que toute aultre occasion. Il estoit fort homme d'honneur, de l'illustre maison de Vienne, plein d'integrité, et vescurent tousjours en ceste charge comme freres; ilz auoient de grantz et beaulx desseingz de remettre ceste maison en splendeur, accablee de mauuais mesnages que les troubles y auoient engendrez, mais qui ont esté jusques icy interrompeus par la continuation des miseres.

La royne de Nauarre marchandoit à reuenir trouuer le roy, son mary; et le roy Henry III, son frere, ne prenoit pas plaisir à la voir en sa court, et auoit suspectes ses remises. Les choses passerent enfin sy auant, qu'il la congedia assez rudement; et, à deux lieues de Paris, feit visiter ses coches et prendre la dame de Duraz, et de ses damoyselles prisonnieres, qui feurent depuis interroguées en l'abbaye de Ferrieres, mesmes contre sa reputation. Le roy de Nauarre en sceut la nouuelle à Nerac, et luy estoit dur de receuoir sa femme apres vng tel affront, receu en la face de tout le monde. Sur quoy il se rezoleut d'enuoyer vers le roy, comme vers le chef de la famille; qu'il s'asseuroit qu'il ne l'auroit pas voulleu deshonorer que pour vne faulte en l'honneur. Sy elle l'auoit faicte, qu'il luy en feist justice; sy non, qu'il la luy feist des aucteurs d'vne telle injure. M. Duplessis feut, pour cest effect, trouuer le roy à Lyon, et ceste ambassade estoit fort espineuse, y allant d'vng

frere et d'vne sœur, d'vng mary et d'vne femme, en choses sy chatouilleuses. Toutesfoys, le roy de Nauarre en receut contentement, et le roy ne s'offensa de chose qu'il luy dict, encores qu'il luy parlast fort librement. Les discours en sont au long en ses Memoyres, et y eut plusieurs allees et veneues sur ce subject.

Le roy print opinion, apres les propos de sa charge, de luy parler de sa relligion, dont il luy respondit auec beaucoup de franchise, que, s'il eust creu sa chair, il eust aymé son plaisir et son repos; et, s'il eust suyui son esprit, eut coureu apres l'honneur et les biens; et peult estre non innutillement, et n'ignoroit pas qu'au party qu'il tenoit, le contraire de tout cela se rencontroit; mais qu'il auoit obey à sa conscience, qui luy auoit faict mespriser tout ce que humainement il eust recherché, et sa majesté l'en loua, et le print de bonne part.

Pendant ce voyaige, le roy de Nauarre, aduerty qu'on luy voulloit faire vng mauuais tour par les chemins, eut soing de luy depescher vng courrier, afin qu'il y prinst garde, et de faict il coureut graut danger entre Paris et Lyon, d'vne entreprinse faicte sur luy par ceulx qui aymoient la royne de Nauarre. Mais Dieu eut euidemment soing de luy; je le veins trouuer alors à Paris, où il ne sejourna qu'vng jour; et bien que je feusses fort grosse, le conduis en mon coche jusques au delà d'Orleans, d'où il print son chemin à Limoges. J'eus opinion que le trauail de ce voyaige sur le paué auoit nuy à ma grossesse. Comme de faict, quelque temps apres, auec vng incroyable danger de ma vie, et regret

extreme de l'absence de M. Duplessis, je feus deliuree à Rouen de deux filz que j'avoy reteneus quelque temps mortz dedans mon ventre; de sorte que je feis mon testament; et mon principal but estoit d'y inserer ma confession de foy, remettant le surplus à la volonté de M. Duplessis, auquel j'escriuis vne lettre pour luy dire adieu, et luy recommander noz enfans; le tout escrit de ma main, et qui est encores en noz papiers; et ne pensoy pas jamais auoir ce bien de le reuoir. J'y feus fort assistee de Dieu, qui se seruit de feu M. de Laigle, l'vng des premiers hommes de ceste profession.

Vers le commencement de l'an 84, s'offrit vne aultre occasion de renuoyer M. Duplessis en France; car j'eus ce malheur tout ce temps de ne le voir que par occasions, et la pluspart perilleuses pour luy, pour la malice du temps et des affaires. Le roy de Nauarre eut diuers aduis des remuemens du roy d'Espaigne et du duc de Sauoye, par le moyen de la maison de Lorraine en France. Vng capitaine, Beauregard, dauphinois, le veint trouuer, qui luy descouurit toutes les entreprinses esquelles le duc de Sauoye l'auoit employé sur le Dauphiné et Prouence, nommeement vne grande sur Arles, conduicte par le capitaine Espiard; vng aultre luy declara les menees sur Orleans et sur Chaalons sur Sonne; d'Espaigne il sceut les pensions qui se distribuoient à plusieurs, eut mesmes aduis de chez le viceroy de Valence, que la guerre estoit concleue contre la France; et se ramenteuoit là dessus les propos de ceulx qui auoient traicté pour le roy d'Espaigne; que, s'il ne voulloit entendre à leur

negotiation, leurs marchans estoient prestz. Il n'appella à ceste deliberation que M. de Chastillon et M. Duplessis; et feut resoleu qu'il ne falloit pas laisser perdre la France; qu'il falloit vaincre le roy de debuoir, et qu'il iroit luy declarer tout ce que dessus, afin qu'il y pourueust. Il s'y en alla en poste, et rencontra en chemin le sieur de Lansac, grant monopoleur du roy d'Espaigne en France, qui depuis a confessé à M. Duplessis auoir esté sur le poinct de lui faire un mauuais tour. Arriué, feut ouy du roy patiemment et secretement, et commencea par ceste preface : Qu'il sauoit bien que ce qui luy viendroit des huguenotz, luy seroit suspect; mais qu'il le supplioit de croire que ce n'estoit pas chose incompatible d'estre bon huguenot et bon Françoys tout ensemble; et est certain que le roy feut esmeu de ses aduis, jusques à luy dire qu'il estoit le premier qui luy auoit donné lumiere à ses affaires. De faict, il commanda mille depesches pour y remedier, feit attrapper les engins qui estoient preparés pour celle d'Arles, changea le gouuerneur de Briançon en Dauphiné, pensa auoir pourueu à Orleans; et mesmes luy feit cest honneur de luy demander quel ordre il pensoit pouuoir estre donné à vng sy grand affaire; sur quoy il eut la hardiesse de luy respondre qu'aultresfoys auoit on faict prendre des mareschaulx de France qui ne pouuoient pas tant luy nuire, et qui ne l'auoient pas sy bien merité que ceulx de Lorraine. Mais ce qui le feit peu esperer, feut qu'il luy commanda de communicquer tout à la royne sa mere; et sur ce qu'il en feit difficulté, le mena luy mesmes parler à elle; veint aussi monseigneur abruptement

en court, auquel le roy en parla, et toutes les depesches en estoient concertees auec le sieur de Villeroy, secretaire d'estat. Aussy en veint la nouuelle bientost aux oreilles de M. de Guise, qui lors estoit en court, lequel feit loger le capitaine Johannes, son assassin à gages, à l'Oyson bridé, rue de Bussy, deuant le logis de M. Duplessis, pour l'attrapper; mais il en feut aduerti, et auec passeport du roy, prit son chemin et sa route vers Montargis, de là à Gien, et par eau jusques pres de Tours, et paruint seurement en Gascongne. Le roy, en consideration de ce bon seruice, luy feit offrir cent mille francz, qu'il refusa, encore qu'ilz se pouuoient prendre honnestement de son prince; mais il craignoit la jalouzie du temps. En contreschange il demanda au roy qu'il en recogneust le roy son maistre, auquel il accorda cinquante mille escus payables sur le sel de Pecaiz, sur lesquelz le roy de Nauarre luy feit don de cinq cens escus. Sa majesté taschoit fort de luy faire confesser que M. de Montmorency trempoit en ses entreprinses, à quoy il contredict tousjours. Aussy commencea des lors sa majesté d'auoir M. de Chastillon en quelque bonne odeur. Ce feut ce voyaige qu'ilz feirent leurs partages M. de Buhy, son frere et luy, auec vng notable exemple de fraternité, s'en estans tous deux remis à ce qui en seroit dict par madamoyselle de Buhy leur mere, encores qu'ilz ne feussent pas sans difficulté, pour plusieurs raisons, sans qu'il y entreuinst aultre que le notaire; et en ce mesme temps je commençay cest escrit.

Les remuemens de ceulx de Lorraine, le temps

qui approchoit de la rendition des villes de seureté, l'esprit de monseigneur d'Alençon, desireux de noueauté, et telles aultres causes, luy faisoient croire que la France ne pouuoit demeurer long temps en paix; tellement qu'auec ce qu'il desiroit qu'aultant que la misere du siecle le porteroit, nous passissions nostre vie ensemble; il se rezoleut de me faire venir en Gascongne, et y disposasmes noz affaires au mieulx que nous pusmes, pour le suiure au plus tost que je pourrois. Vouleut aussy que je menasse nomméement mon filz, affin qu'il ne perdist son temps, et qu'il feust hors de la prinse des ennemys, lequel je n'eus pas peu de pene d'arracher des mains de madamoyselle de Buhy, sa grand' mere. Je n'auois jamais apprehendé de le suiure en Angleterre, en Flandres, et par tout ailleurs; mais la Gascongne me faisoit horreur, et eusse presques volontiers tiré en arriere, pour ce que vne vision que j'auoy eue il y auoit plus de dix ans, et plus de deux deuant que feussions mariez, me reuenoit tousjours au ronge (1), que le royaume seroit diuisé, et que, pour me sauluer de cest esclandre, je me retireroy en Gascongne, chose à quoy je n'auoy jamais eu subject de penser. Je partis doncq auec nostre petit train, et en chemin sceusmes la mort de feu monseigneur d'Alençon (2); et estant à Saincte Foy, M. Duplessis m'y vint recueillir, et me mena à Montauban, où il

(1) A l'esprit.

(2) Ce prince mourut à Château-Thierry le 10 juin 1584, âgé de trente ans. On prétendait, dans le temps, qu'une de ses maîtresses lui avait fait respirer un bouquet empoisonné.

choisit ma residence plus ordinaire, joinct qu'en ce mesme tempz s'y debuoit tenir vne assemblee generale des Eglizes de France, auec le consentement du roy, pour aduiser à ce qui estoit de l'establissement de la paix, et à ce qui se deburoit respondre au roy, demandant les villes de seureté (dont le terme estoit expiré) par la bouche de M. de Bellieure, conseiller d'estat de sa majesté.

En ceste assemblee où se trouuerent le roy de Nauarre, monseigneur le Prince, M. le comte de Laual, M. de Turenne, M. de Chastillon, plusieurs seigneurs et gentilzhommes et personnaiges qualifiez de toutes les Eglizes du royaume, feut faict vne remonstrance au roy, par laquelle il estoit tres humblement supplié de pouruoir aulx inexecutions et contraventions de ses edictz de pacification, en ce qui estoit de la relligion, de la justice et des seuretez; et feut ycelle dressee par M. Duplessis, eslu à ceste fin de tous. Sur les memoyres des prouinces, feut aussy rezoleu de requerir sa majesté de laisser encores les villes de seureté à ceulx de la relligion pour quelques annees, attendeu que les mesmes causes pour lesquelles elles auoient esté accordees duroient encores. A sçavoir les animositez et deffiances à l'occasion des interruptions de paix et inexecutions et contrauentions susdictes. Pour porter ces remonstrances, cahyers et requestes à sa majesté, feurent nommez unanimement de toute l'assemblee, M. le comte de Laual et M. Duplessis, lequel s'en excusa sur ce que sa presence estoit requise pour la conduicte de la maison de Nauarre, et partie sur ce que sa famille ne faisoit que d'arriuer en

vng pays où elle n'auoit aulcune habitude. Toutesfoys le roy de Nauarre de sa bouche le condemna à accepter ceste charge, joinct que M. de Laual protestoit de n'y aller poinct aultrement. De faict, ce voyaige m'estoit dur, estant veneue de sy loing en espoir de le voir plus commodement. Toutesfoys il fallut ceder au publicq, et Dieu leur feit la grace aussy d'obtenir du roy, apres auoir conferé quelques jours auec MM. le chancellier de Vuillequier et Bellieure, la pluspart des expeditions qu'ilz desiroient pour la relligion, et de s'accorder auec messieurs les presidens de la court, de certains reglemens pour les chambres de justice, apres en auoir par deux foys conferé auec eulx et messieurs les gens du roy, en la chambre Sainct Louys; mais surtout obtinrent du roy particulierement (apres vng refus tout plat et absoleu) les villes de seureté pour deux ans, ce qui feut acquerir vne justice à ceulx de la relligion, quand tost apres la guerre feut suscitee par la ligue; car, sans cela, ilz auoient vng pretexte tres apparent de la commencer, soubs ombre de la retention des villes de seureté; en quoy nous eusmes à recognoistre la prouidence de Dieu, pour la condemnation de la cause de la ligue. Tous ces memoyres sont encores entiers entre noz mains; et est à noter que M. Duplessis, prenant congé du feu cardinal de Bourbon, il s'enquit fort de ce qu'il auoit fait auec le roy; et comme il entendit qu'il auoit obteneu les places, et qu'elles seroient entreteneues aulx despens du roy, demeura fort court, et lui donna par là vng grand signe de sa mauuaise volonté, qui paroissoit en ses aultres actions, ce qu'il remarqua

fort au roy de Nauarre à son retour; combien que, peu de jours auparauant, il lui eust commandé de l'asseurer qu'ayant cest honneur d'estre son oncle, il estoit toutesfoys son seruiteur, et le recognoissoit pour chef de sa maison. Le roy aussy enqueroit souuent, pendant tout ce voyaige, qui dura pres de cinq moys, M. Duplessis, de ce qu'il entendoit de ceulx de Guise, des menees desquelz il luy donna de grandz auertissemens; et pour cest effect, feut introduict quelquesfoys tout seul vers sa majesté, dont il se faschoit, craingnant de donner jalouzie à M. de Laual : cela n'empescha point qu'ilz ne contractassent vne amytié tres estroicte en ceste negotiation, telle que le roy de Nauarre la cognoissant, ne voulleut poinct qu'on lui escriuist sa mort; et de faict, comme il la sceut, je l'en vis presques demeurer malade; et aujourd'hui il continue aulx siens le seruice affectionné qu'il lui auoit voué.

La mort de feu monseigneur le duc engendroit nouuelles pensees au cœur de plusieurs, qui feut cause que le roy de Nauarre, se doubtant que la royne mere vouldroit estre appuyee contre vne mutation, donna charge à M. Duplessis en ce voyaige de l'asseurer de son seruice; et la royne de Nauarre sa fille, lors reconciliee auec le roy son mary, lui en escriuoit; mais elle ne respondit sur ses offres que paroles generales et froides, tellement qu'approfondissant dauantaige, il s'apperceut qu'elle auoit jà pris party auec la maison de Lorraine et feu monseigneur le cardinal de Bourbon, comme il pareut au moys de mars suyuant. Estant M. Duplessis à Paris sur la fin de l'an 84, à l'entree de sa trente

cinquiesme annee, considerant la fragilité de la vie humaine, et l'incertitude particuliere de la sienne, subjecte à tant de dangers extraordinaires, oultre les communs, il feit son testament tout escrit de sa main, qu'il feit signer à deux notaires, et plus toutesfoys pour l'instruction de noz enfans que pour aultre subject; car, au surplus, pour la conduicte de leurs personnes, et administration des biens, il m'en remettoit toute la charge. De ce mesme temps aussi sont ses Méditations sur le Psalme sixiesme, trente quatriesme et trente deuxiesme; celle sur le vingt cinquiesme feut faicte puis apres à Montauban, au commencement de la guerre de la Ligue.

Sur le commencement de l'an 85, il feut de retour vers le roy de Nauarre, de ceste negotiation, lequel il trouua à Saincte Foy, assisté de tous les principaulx de la relligion, qui en attendoient l'yssue, et la leur exposa à tous publicquement, et le succez dont ilz avoient tous grant contentement. M. le comte de Laual s'estoit retiré en sa maison et s'en estoit remis sur luy, mais il leur adjousta d'abondant qu'il ne falloit point s'arrester à cela; qu'infailliblement la guerre alloit commencer par vng aultre bout; ceulx de Lorraine estans pres d'esclatter, et partant qu'ilz ne pouuoient trop tost penser à leurs affaires; particulierement exhorta fort sa majesté à se deporter de l'acquisition de la Ferté au vidame, qui luy estoit proposee par feu M. de Segur; qu'il falloit enuoyer ces deniers là en Allemaigne, pour vng secours estranger, dont il ne feut poinct creu. M. de Turenne qui estoit sorti fraischement de prison des Pays Bas, estoit lors pres du roy de Nauarre, vers

lequel la malignité de quelques vngs luy auoit faict de mauuais offices, au moyen desquelz on auoit tramé, durant son abscence, de le leur donner, à M. de Cleruant et à luy, pour superieur en leurs charges. Sa responce feut qu'il seroit trop marry qu'à son occasion le roy de Nauarre perdist vng seruiteur de telle qualité, ou le rendist moins content. Et partant qu'il estoit prest à la lui remettre, mais qu'il lui estoit plus aysé de n'auoir poinct de charge, que de la posseder auec moins de dignité et d'auctorité que parauant. Sy on leur voulloit bailler plusieurs compaignons, que ce leur seroit aultant de tesmoings de leur intégrité, etc. Et là dessus, sa majesté ne voulleut passer plus oultre; M. de Turenne recogneut fort depuis ce mauuais conseil, et feit depuis plus d'estat de l'amytié de M. Duplessis, que de ceulx qui lui en estoient aucteurs.

Nous voicy maintenant entrez en la guerre de la Ligue, qui feut sur la fin de mars 1585, et Dieu nous en donnera la fin quand il lui plaira. Je ne le veis jamais esbranlé en ceste guerre, et tousjours eut une opinion constante qu'elle reussiroit à l'honneur et reputation de nostre roy à present regnant, et de faict luy en demandant son opinion, sur la premiere nouuelle il luy dict ces motz, dont plusieurs foys il s'est ressouuceneu : Vous auez à louer Dieu, sire, que vos ennemys commencent ceste guerre, car tousjours la deuiés vous auoir; elle est plus à propos soubs le regne de roy qu'à l'auenement du vostre, et vous sera plus aysé de la porter jeune que vieil. Et pour nous, sy nous trauaillons, au moins lairrons nous du repos à noz enfans. Ilz abu-

sent du nom de Dieu, qui vengera sa gloire. Vous aurez, à la verité, de grants maulx à passer, mais qui vous reussiront à bien; et ne sortit jamais prince plus glorieux d'aulcune guerre, que je suis certain que vous sortirez de celle cy, sy vous continuez à craindre Dieu. Pour mon particulier, je vous prometz que je ne troueray rien chaud ni froid, lorsqu'il me sera commandé, et il luy a souuent rendeu tesmoignaige qu'il luy auoit teneu promesse. L'apparence estoit que le roy se banderoit contre la Ligue qui l'attaquoit; mais il creut tousjours que tout retomberoit sur la relligion, seullement que ceste mutation ne se pouuoit faire en moins de quattre ou cinq moys, pendant lesquelz, il se falloit unir et munir le plus doulcement qu'on pourroit. Car, de faict, toutes les places estoient sy degarnies de bledz, par les traictes, qu'auant la moisson on les pourroit affamer sans difficulté.

Ceulx de la Ligue auoient prins leur pretexte, partie sur le bien publicq, et partie sur la relligion, et en auoient semé leurs escritz, sur lesquelz print subject M. Duplessis de faire vne remonstrance aulx Françoys, qui ne feut sans fruict. Mais, comme il feut apparent que tout l'orage alloit fondre sur le roy de Nauarre et ceulx de la relligion, le dict seigneur roy se rezoleut, par vne declaration, de monstrer à toute l'Europe sa justice (1) et le tort qui luy estoit faict, laquelle aussy M. Duplessis dressa. C'est celle où il faisoit offre au roy, pourueu qu'il

(1) Cette déclaration fut publiée à la suite d'un grand conseil tenu à Bergerac par le roi de Navarre, le 10 juin 1585.

gardast les gages, de luy faire raison des insolences de ceulx de Lorraine, ou plus tost pour espargner le pauure peuple, de venir en duel avec eulx, ou dix à dix, ou vingt à vingt, ainsy qu'il seroit aduisé, en tel lieu que sa majesté ordonneroit; laquelle declaration feut leue en plein conseil, escrite de la main du roy de Nauarre, et envoyee à tous les princes chrestiens, au grand honneur du dict seigneur roy, et sans que, par ceulx de Lorraine et de Guise, il y ayt esté satisfaict ny respondu. M. Duplessis, lors que l'offre de ce duel feut rezoleue, feut commandé de mettre la main à la dicte declaration; ce qu'il ne voulleut qu'à condition que l'offre d'ycelle estant acceptee, quelque nombre qu'il feust conueneu, il seroit de la partie, et le roy le lui accorda trez volontiers. Il seroit long à desduire les escritz qu'il feist durant toute ceste guerre; car il ne laissoit passer aulcung subject de seruir à la France, aulx eglizes et à son maistre; et y en a plusieurs volumes entiers, et surtout la plus part des depesches estrangeres et escritz publicqs, sortoient de sa main. Il y en a vng dont il me souuient, qui, faict à propos de son jugement touchant ceste guerre, auquel il concleut, pour plusieurs raisons, quelques edictz de reunion qui se fissent entre le roy et M. de Guise, qu'ilz ne seroient jamais unis de volontez, et par consequent, que leurs coups en seroient plus mal asseurés et plus foibles; ce qui a pareu en tout le fil de la guerre, et finalement en la mort du duc de Guise. M. Duplessis auoit basti vng desseing sur Thoulouze, et premier qu'en rien ouvrir au roy de Nauarre, le voulleut luy mesmes aller recognoistre, où il rencontra de

grant' traverses. Arriuant vng soir à vne lieue de la ville auec dix cheuaux, sans armes, vne villette nommee Sainct Geniz, où il passoit, comme il feust dedans, prend allarme de lui, se met en armes, et eut pene à gagner l'aultre porte pour sortir. En la maison où il deuoit repaistre, se trouue arriué le sieur de Vordale, colonel de l'infanterie du mareschal de Joyeuse, et lui falleut passer oultre. Le signal auoit esté donné de Sainct Geniz par vne barique allumee au clocher, tellement que tout le pays estoit en feu. Les cors sonnans de toutes partz, les chemins assiegez, nonobstant ne pouuant rien recognoistre pour ceste nuict là, il passa jusqu'en Foix, où il feut tres bien receu en la maison de M. de Benergue, filz du feu president de Mansencal, qui ne le cognoissoit poinct, mais à l'adueu d'vng de ceulx qui estoient auec luy. Le lendemain repassa la Garonne au dessus de Thoulouze, et s'en alla par dedans des isles à cheual, jusques aulx lieux qu'il voulloit voir de sy pres, et au clair d'vne sy belle lune, qu'il peut rapporter au roy que c'estoit chose tres faisable. Là dessus, il en feit faire vng plan, qu'il luy presenta, et rezoleut sa majesté, plusieurs foys, d'y donner, luy ayant promis qu'il commanderoit les premiers cinq cens qui y entreroient. Mais l'infanterie estant occupee en la deffence de tant de places, et en si divers lieux, feut cause que sa majesté ne le peut effectuer.

Sur le commencement de l'an 1586, le duc de Mayenne entrant en la Guyenne, auec une armee que le bruict rendoit fort redoutable, le roy de Nauarre estant à Caumont sur Garonne, où il auoit

mandé tous les principaulx seigneurs et capitaines du pays, ordonna M. de Turenne pour deffendre la riuiere de Dordongne, où il acquit beaucoup de reputation, de prudence et valeur. Mais parce qu'on estoit incertain sy le dict duc de Mayenne passeroit poinct la Dordongne vers Souillac, pour de là entrer en Quercy, le roy de Nauarre, qui voulloit pouruoir en tout cas, depescha M. Duplessis à Montauban pour veiller à toutes occurrences, et toutesfoys presques sans forces, parce que les meilleures estoient occupees aulx frontieres qui sembloient debuoir estre premieres attaquees. Ce neantmoins, le dict duc de Mayenne passa à Souillac, et veint au Haut Quercy, où l'on n'eut pas peu de pene à rapporter toutes pieces pour secourir Figeac et Caiart, et Cordillac, qui, sans doubte, eussent esté emportees, sy l'ennemy en eust cogneu l'estat, et les eust voulleu tant soit peu opiniastrer, vne occasion tirant l'aultre. Il feut plus de quinze moys au dict lieu de Montauban, où j'estoy et nostre famille, pendant lesquelz, pour ne conter les choses par le meneu, feurent acheuees par sa sollicitation les fortifications de la nouuelle ville. La ville Bourbon mise en deffence, edifiee de noueau, et le fauxbourg de Tarn transporté dedans, il mit plusieurs foys le canon dehors, pour nettoyer les bicoques qui tenoient la ville subjecte, tousjours auec bon succez, et quelquefoys auec des marques d'vne speciale grace de Dieu. Il rauitailla la ville du Maz de Verdun de toutes sortes de viures et munitions par troys foys. Il passa en Gascongne, et ayant esmeu M. de Fontrailles, qui commandoit

en Armaignac, deliurerent ensemble la ville de l'Isle en Jourdain, blocquee de neuf fortz, auec vne incroyable diligence, qui n'auoit plus à manger que pour six jours; repassa soubdainement à Montauban, et s'alla jetter à temps dedans Willemur, où commandoit M. de Reneiz; place, au jugement de tous, non deffensable et nullement fortifiee, où il feut assisté des sieurs de Sauaillan et de Sus, auec bon nombre de gentilzhommes, et arresta le cours des prosperités du feu duc de Joyeuse, qui ne le menaçoit pas de peu; mesmes feit ce qu'il peut là dedans pour secourir Saluaignac, comme chacung sçait qu'il se le pouuoit, sy on l'eust secondé; et diray vne particularité là dessus : Que le roy de Nauarre le trouuant estrange, luy manda qu'il louoit sa bonne affection; et toutesfoys ne pouuoit qu'il ne le blasmast d'auoir vng si mauuais vaisseau. Mais choysi sur ce que tous ses amys l'en dissuadoient, il repliquoit que ceste place, toute mauuaise qu'elle estoit, estoit la liaison de Languedoc et Guyenne; qu'icelle prinse, demeureroient sans communication, et partant meritoit en ceste consideration que quelqu'vng se perdist pour la sauluer. Descouurit, au reste, vne entreprinse pendant ce sejour de Montauban, tramee par les sieurs du Claux et de Bressolles freres, nepueux de M. de Tarride, gouuerneur de Montauban, qui auoient leur maison à vne lieue de la ville, laquelle il verifia par leurs propres lettres au duc de Mayenne, seneschal de Thoulouze, et aultres, qui auoit grande apparence de reussir, sy Dieu n'y eust pourueu par ce moyen, parce que le sieur de Tarride se fioit infiniment de ses nepueux. Ces

choses luy auoient donné vne grande creance, mais aussy vne grande enuye, et d'aultant plus que tout le peuple auoit recours à luy. Sortant de Willemur, il passa en Gascongne pour le secours de Leyrac, menacé de siege par M. le mareschal de Matignon, et y mena du secours dedans; puis la craincte du siege passee, s'en veint à Nerac, où je le veins trouuer auec nostre famille, soubs vng passeport de mon dict sieur le mareschal de Matignon, duquel je feus fort bien receue passant à Agen. Et ce feut sur le commencement de l'annee 1587 enuiron, lequel temps (ou peu apres) veint aussy M. de Turenne au mesme lieu, lequel il assista en plusieurs bons effectz. Mais ilz feurent abbregés par le malheur d'vne harquebuzade qu'il receut au fort de Nicole sur Garonne, reuenant la nuict de visiter les gardes; et M. Duplessis, à l'heure mesmes, parloit auec luy. Pendant nostre sejour de Montauban, 1586, le dix neufuiesmes de jung, Dieu nous donna vne fille qui ne vescut que troys moys. Nous auions pryé M. de Chastillon d'en estre parrain, mais estant reteneu en Rouergue, pour s'opposer au feu duc de Joyeuse, il n'y peut venir; et la teint en son nom, messire Antoine de Chandieu, dict Sadeel, gentilhomme de Dauphiné, et tres excellent ministre de la parole de Dieu; et pour marraine, Suzanne de Pas, ma fille de mon premier mariaige.

Le roy de Nauarre commanda à M. Duplessis de l'aller trouuer à La Rochelle, à quoy il se rezoleut, d'aultant plus qu'il voyoit necessaire de le preparer à aller rencontrer son armee estrangere. Et pour ce, partit sur la fin de juing 1587, et en chemin eut cest

heur d'ayder à faire leuer le siege de la Linde sur Dordongne, que la noblesse de Perigord avoit assiegee; il arriua auec vng petit nombre de ses amys pres de sa majesté, et depuis n'en partit plus; et ne se passa acte ny exploict au reste de ceste guerre, jusques à son auenement à la couronne, auquel il ne participast auprez de luy; mesmes luy faict cest honneur de dire plusieurs foys qu'il avoit deliberé ses principales entreprinses auec lui seul, et s'en estoit bien trouué. Il trouua le dict seigneur roy bien auant en la guerre contre le duc de Joyeuse, lequel, depuis son retour en court, de Rouergue et Albigeois auoit esté renuoyé auec vne armee en Poictou, et mesmes auoit gagné de notables aduantaiges sur le roy de Nauarre, par la prinse de Sainct Maixant, Maillezay et aultres places. L'orgueil de ce seigneur croissoit jusques là que, par lettres de luy et à lui interceptees, et deschiffrees par M. Duplessis mesmes, il ne pretendoit pas moins que de se faire chef de la ligue. Comme il feut prest à s'en aller en court, on preueint que, des qu'il seroit parti, son armee se romproit, au moins se dissiperoit fort, sur quoy sa majesté se rezoleut de se mettre à la queue, qui lui reussit sy bien (contre l'aduis presque de tous, qui, n'ozant blasmer le maistre, s'en prenoient aulx serviteurs) qu'il defeit plusieurs trouppes de ceste armee, alla prendre au delà de Chinon, la cornette de M. de Joyeuse, blocqua son armee, conduicte par le sieur Laverdin; dedans la Haye en Tourraine, veint dresser vng passaige sur la Loire à Monsoreau, pour recueillir monseigneur le comte de Soissons, et les forces de Normandie et

de Beausse, et tout cela auec deux cens cheuaulx et trois cens harquebuziers au plus. Et c'est à noter que ceulx qui acquirent de l'honneur en ceste caualcade, estoient ceulx qui plus la condamnoient auparavant. Ce premier bonheur fut cause d'vng second; car le duc de Joyeuse, pour s'en venger, se rezoleut de combattre le roy de Nauarre à quelque prix que ce feust, dont le 20 du moys d'octobre ensuiuant se donna la bataille de Courtray, dont ledict seigneur roy eut victoire tres entiere, et eut cest honneur M. Duplessis d'y combattre pres de sa majesté. Il remarquoit cela de particulier, que, douze ans auparavant, à mesme jour, tenant compte des dix jours retranchés par le pape, il avoit esté prisonnier en la defaicte de Dormans; j'ay veu plusieurs lettres en ses papiers, qu'il escriuoit, partant de La Rochelle, à ses amys, tant dedans que dehors le royaume, que six jours apres la bataille se donneroit, dont Dieu leur donneroit la victoire, et luy ay souuent ouy dire que tout ce qu'il craingnit, feut que M. de Joyeuse ne la donnast poinct ce matin là, parce que le roy de Nauarre eust esté ruyné entre deux armees et deulx riuieres. Sa majesté escriuit au roy par le sieur de la Burthe, maistre des requestes, tendant à luy monstrer combien ce sang espendeu luy desplaisoit, et à le requerir d'y apporter un restrainctif pour le bien de son estat; mais les choses n'estoient encores meures, et n'y voulleut entendre. M. Duplessis eut commandement de faire vng petit discours de la dicte bataille, qui feut envoyé partout, et parce qu'vng clerc de M. Du Pin, secretaire d'estat, qui en transcriuit vne copie

qui feut enuoyee à La Rochelle, en oublia deulx lignes, esquelles il se parloit de feu monseigneur le prince (1), auec l'honneur et le rang qu'il se debuoit, le dict seigneur prince s'en offensa, jusqu'à en faire plaincte au roy de Nauarre fort violente; lequel print cette cause en main fort asprement, et feut verifié par la minute escrite de sa main, qu'il n'auoit eu occasion de s'offenser. Il feut trouué estrange que ceste victoire ne feust plus utilement poursuyuie. La verité est qu'il feut proposé par le roy de Nauarre d'aller au deuant des estrangers, qui estoit le plus beau fruict qui s'en peust recueillir; mais ses forces assemblees à la haste, voulleurent auoir respit d'aller chez elles, sauf à se retrouuer ensemble en Perigord dans vng moys, pendant lequel le roy de Nauarre alla voir madame sa sœur en Bearn; et au retour feut incommodé du mareschal de Matignon, qui s'estoit auancé pour secourir Aire; qui feut cause qu'il manda M. Duplessis, qui estoit demeuré à Nerac pour se reposer auec sa famille; Dieu voulleut que, sur l'heure qu'il voulloit monter à cheual, auec sa trouppe, le septiesme de decembre 1587, les douleurs me prinrent, dont j'accouchay la mesme nuict d'vne fille; et deux heures apres il partit. Elle feut baptisee et nommee Sara; mais elle ne vescut que troys moys. Son parrain feut messire de Houquetot, seigneur du Breuil de Normandie, parent de M. Duplessis, et descendeu d'vne

---

(1) Il mourut à Saint-Jean-d'Angély le 5 mars 1588. Sa jeune épouse, Charlotte de la Trémouille, fut injustement accusée de l'avoir empoisonné.

fille de Mornay, gentilhomme de valeur, relligion et preud'hommie. Sa marraine, dame Georgette de Montenay, sa parente aussy, veufue du feu sieur de Sainct Germain, en Gascongne, femme de grande vertu, et qui mesmes a escrit quelques choses. Sur le retour de ce voyaige, qui approchoit de la fin 87, le roy de Navarre eut nouuelles de la desroute de son armee estrangere, dont plusieurs des siens feurent esmeus, particulierement ceulx qui l'estoient veneus trouuer de delà la Loire. Cela feut cause que, pour deliberer des remedes, il s'achemina à Montauban, où il pensoit voir monseigneur le prince et M. de Montmorency, ce qui ne se peut faire, et là par quelques deputez, feut requise vne assemblee generale des Eglizes, pour consolider ceste playe, à laquelle sa majesté ne voulloit entendre. Toutesfoys y feut parsuadé par M Duplessis, lui allegant que ce grant desastre requeroit ce remede pour retenir les hommes en debuoir, qui aultrement se chercheroient des prouisions particulieres. Et nonobstant, par la negligence des prouinces, elle ne peut estre teneue jusques sur la fin de l'annee suyuante. Sa majesté, retournee à Nerac, apres la prinse de quelques places, tant deçà que delà Garonne, receut la nouuelle de la mort de feu monseigneur le prince, aueuue par poison, laquelle lui feut prononcee par M. Duplessis à part auec ces motz : « Qu'il faisoit vne notable perte, qu'aulcune foys noz nerfz et noz bras nous sont douloureux, mais que neantmoins ce sont nerfz et bras; et qu'à la verite ce prince lui donnoit quelquefoys des trauerses; mais sy luy estoit il vng bras, la perte duquel

il ne pouuoit pas recouurer. » Ce que sa majesté ouyt et receut auec larmes non croyables; et tost apres feit venir en son cabinet monseigneur le comte de Soissons, et pleurerent ensemble longuement. Ce mesme jour se rezoleut d'aller à La Rochelle en diligence, et n'y peut sy tost arriuer que Marans ne feust prins par le sieur de Lauerdin. Uzant de l'occasion, M. Duplessis, auec vne petite trouppe de ses amys, le suiuit vng jour apres. Il trouua le procez jà remué contre dame de la Trimouille, veufue de monseigneur le prince, comme coulpable de sa mort, et sa personne prisonniere. Affaire perplex, et du commencement mal enfournee, dont il eut beaucoup de pene puis apres. Ceste annee se passa en diuerses negotiations et entreprinses. Marans feut reprins auec beaucoup d'industrie et de valeur; et le roy particulierement se fia à M. Duplessis de tout ce qu'il falleut recognoistre et preparer pour l'execution de cest affaire.

Le regiment de Gerzay feut deffaict par vne grande canalcade à troys lieues de Nantes. Beauuais sur mer feut assiegé et emporté auec tout l'ordre et l'artifice qui se peult. Mais l'entreprinse estoit plus grande; car M. Duplessis auoit faict trouuer bon au roy qu'il feist vne descente à Sainct Nazare en Bretaigne, et s'y logeast pour maistriser la riuiere de Loire, en intention de le fortifier en peu de jours, et pour soubstenir les premiers efforts du pays. Il portoit vne fortification pour fermer la teste du lieu, qui seule est accessible, de courtines et de flancz à preuue de mousquet, qui se portoient en vng basteau. Oultre ce qu'il menoit auec luy troys cens pionniers, quan-

tité d'outilz, toutes sortes de viures et munitions pour troys moys. Le baron de Salignac, auec son regiment, le debuoit assister, et le roy de Nauarre donnoit le commandement du pays à M. Duplessis. Dieu, qui voulloit faire d'aultres choses, se monstra contraire à ce desseing; car il repoussa troys foys les vaisseaux de la mer, et envoya de telles tourmentes, qu'il n'y eut moyen de s'embarquer; et suruenoit là dessus l'armee conduicte par M. de Neuers, deuant laquelle il falloit faire sa retraicte. Mais les merueilles de Dieu feurent bien plus grandes en vng aultre sens; car au temps que le roy preparoit ses effortz pour faire proffict à noz despens de la routte des estrangers, le duc de Guise (1) le chasse de Paris par la journee des Barricades; et comme ilz s'en feurent reconciliez par le second edict d'union (2), ayant couuoqué l'assemblee de Blois, pour la faire passer en loy fondamentale, à l'heure que M. de Guise y minute ses lettres de connestable, et la degradation du roy de Nauarre contre le jugement d'ung chacung; le roy le faict tuer en sa chambre (3). J'estoy peu auparauant veneue à La Rochelle auec nostre famille, apres auoir esté en Bearn, tant pour saluer Madame, sœur unique du roy, que pour uzer des eaux chauldes, et me souuient qu'enuiron ce

(1) Henri fut obligé, par le duc de Guise, de fuir de Paris le 13 mai 1588.

(2) Ce traité, où Henri III se livrait désarmé aux Guise, fut publié à Rouen le 21 juillet 1588.

(3) Cette sanglante exécution eut lieu le 23 décembre 1588.

temps plusieurs des amys de M. Duplessis, les vngz par lettres, les aultres de bouche, l'exhortoient d'escrire contre l'assemblee de Blois, et proposer nullitez contre icelle. Aulcungs mesmes s'offensoient de ce qu'il ne le faisoit pas; et les responses qu'il leur faisoit sont encores en ses Memoyres. Sy en l'assemblee il se faisoit quelque chose de bon, l'ayant condamnee, il ne pourroit estre à nostre proffict; sy quelque chose de mal, n'y estans ouys ni appelez, qu'il ne pouuoit estre à nostre dommaige; que la premiere nullité estoit de n'y auoir poinct appellé le roy de Nauarre, et cela seroit les aduertir de le faire, et le faisant, qu'il n'y pouuoit satisfaire. Au reste, quoiqu'on veist, qu'il attendoit quelque chose de ceste assemblee, qui tourneroit à la gloire de Dieu et soulagement de son Eglize.

Or, peu devant la mort du duc de Guise, et presques en mesme temps que l'assemblee de Blois, se tenoit celle des Eglizes à La Rochelle, en laquelle le roy de Nauarre ne feut pas peu assisté du seruice de M. Duplessis contre quelques nouueautez qui estoient à craindre, procedant du mauuais succez qu'on auoit veu en quelques affaires, nommeement en l'armee estrangere, sur lequel aulcungs prenoient occasion d'accuser le dict seigneur roy de Nauarre, et limiter son auctorité en la conduicte des affaires (1). M. Duplessis eut lors vne fiebure quarte de peu d'accez, et ne laissoit pas d'y trauailler plus que

(1) On dit qu'à cette occasion un des serviteurs du roi de Navarre, faisant allusion à la situation où se trouvait en même temps Henri III, dont les états de Blois voulaient détruire

jamais; particulierement parce qu'il sçauoit que les charges ne pouuoient estre sans calomnies, mesmes celles des finances (car le dict seigneur roy l'auoit constitué surintendant des finances publicques des le commencement de la guerre).

Sy tost qu'en l'assemblee on commencea à entrer sur le reglement des finances, il se leua au milieu d'icelle, et adressant sa parole à sa majesté, le supplia tres humblement de trouuer bon qu'il s'en deportast, et cependant qu'il luy feist cest honneur de commander à vng chacung de proposer ce qu'il auroit à dire contre luy librement et apertement, sauf à l'appeller apres pour y respondre, et là dessus sortit; mais tant s'en falleut qu'il feut instamment pryé de tous de la continuer auec mesme auctorité. Et venans à la limitation de ses gages, au lieu de douze cens escus par an, dont il s'estoit contenté, luy en ordonnerent seize cens, et le constituerent premier du conseil qui feut estably pour la direction des affaires de l'Estat et de l'Eglize, pres du roy de Nauarre, non sans enuie et regret de plusieurs qui voulloient abuzer de la dicte assemblee contre luy. Et sy, je puis dire auec verité, qu'il ne desiroit rien plus qu'en estre deschargé, comme il pareut depuis; et, à la verité, son naturel estant de faire plaisir à vng chacung, ceste charge ne lui pouuoit qu'apporter de la fascherie, en vng estat necessiteux. Et, pour le regard de ses affaires, il est certain qu'en quatorze ans de seruice, il ne se trouuera poinct qu'il

---

entièrement le pouvoir, laissa échapper ces mots : *Voicy le temps où l'on veut rendre les roys serfs et esclaves.*

ait mis vng denier en sa bourse, acquitté vne debte, ny acquis vng pied de terre. Au contraire, on a admiré depuis comment il pouuoit faire; car il ne venoit rien au roy de Nauarre de Languedoc et de Dauphiné. Toute la Guyenne de là l'Isle estoit disposee par M. de Turenne; et quant au patrimoine de sa majesté, il estoit totallement saisy; tellement qu'il ne restoit aultres finances que celles de Xaintonge et Poictou, dont on ne tenoit pas la moityé, et n'y levoit on que les tailles seulles et quelques proffitz qui venoient de la mer. Et toutesfoys, la maison du roy alla tousjours son train accoustumé; les officiers bien payés, grant nombre de gentilzhommes extraordinairement entreteneus. Les garnisons ne perdoient vng jour, quattre cenz cheuaulx payés de mesme dedans les garnisons, qui estoient pretz à toutes occasions, et aultant d'harquebuziers à cheual, qui estoit le fondement des heureuses caualcades que faisoit le roy de Nauarre. L'artilherie, au besoing, ne demeuroit poinct, et se faisoit vne infinité de voyaiges, tant dedans que dehors le royaume, pour diuerses negotiations qui reuenoient à grandes sommes.

La prinse de Nyort suiuit tost apres fort heureusement en mesme sepmaine que la mort du duc de Guise, laquelle feut concleue par le roy de Nauarre au cabinet de M. Duplessis, et luy en commanda les eschelles. Puis le roy s'en allant pour secourir la Ganache, assiegee par M. de Neuers, tomba malade en vne maison champestre en Poictou, nommee la Motte Freslon, qui lui empescha d'en faire leuer le siege, comme apparemment il

eust faict. Ceste maladie feut vne pleuresie, qui surprint le roy à cheual, entre Marueil et le dict lieu de la Motte Freslon, et ne reteint pres de luy que M. Duplessis, lequel, en l'absence de M. Dortoman, son medecin, tres excellent, entreprint de le faire seigner, d'aultant plus hardiment, qu'estant jeune, il auoit esté troys foys atteinct de pareille maladie; et sa majesté s'en trouua bien. Il n'auoit consolation en son mal que de faire chanter des psalmes, et parler de sainctz et bons propos, et ne feut pas sans doubte de sa vie, comme de faict le bruict courcut de sa mort. Ce feut aussy pendant ceste maladie que la royne mere moureut à Blois(1), peu de jours apres l'execution du sieur de Guise.

Or, pensoient plusieurs que ces maulx deussent esteindre totalement la guerre en France; ce que M. Duplessis ne se pouuoit figurer, comme il appert par deux lettres qu'il escriuit de La Rochelle à Sainct Jean au roy de Nauarre, par le sieur de Fontenac, qui leur apporta la mort du dict duc de Guise. La lettre est en somme : Qu'il a à louer Dieu, non tant d'estre deffaict d'vng tel ennemy, que de l'estre sans en auoir souillé sa main, ny son ame; qu'il ne fault que pour cela il pense auoir la paix, parce que, sans doubte, l'horreur de ce coup animera le peuple, et armera le duc de Mayenne, que le roy, de quattre moys, n'ozera pas se seruir de luy pour ne se monstrer moins catholicque, et que mesmes, il luy est à souhaiter que le duc de

(1) Catherine de Médicis mourut le 5 janvier 1589, à l'âge de soixante-dix ans.

Mayenne ait du courage, afin que le roy ait plus de matiere et de necessité de l'appeller à son seruice. Ce que lisant le roy de Nauarre sur ceste fraische joye, prononcea ces motz : C'est escrire trop de sens froid, sur vne telle nouuelle; aussy sur ce qu'on parloit à La Rochelle d'en faire feu de joie, n'en feut d'aduis, et le rompit, disant qu'il y auoit de quoy adorer les jugemens de Dieu, mais non de quoy s'en esjouir comme d'vne victoire humaine, et regrettoit souuent que le feu roy, contrainct de preuenir la conjuration par ceste violence, n'auoit esté mieux seruy, en justifiant par vng proces bien solemnel, comme il pouuoit, à toute la chrestienté, la necessité et justice d'vng tel acte.

Le duc de Mayenne doncq continua à presser le roy, et plusieurs villes se reuolterent, et feurent amenees les choses à tout desespoir de negotiations entre eulx. Le roy de Nauarre estoit allé à La Rochelle, et, pour s'exempter d'affaires, auoit laissé expres M. Duplessis auec le conseil à Nyort, où je l'estois allé trouuer. Ce mesme jour il le mande en diligence, tellement qu'il marcha toute la nuict, et arriua à son leuer. Il le mene seul en vne galerie, luy disant qu'il n'auoit rien voulleu conclure sur le gros de ses affaires sans luy, qu'on luy proposoit divers desseings, les ungs sur Brouage, les aultres sur Xainctes, et luy en deduict les moyens, que premier que passer oultre, il auoit voulleu auoir son aduis. Il luy respond que Brouage et Xainctes estoient desseingz beaulx et dignes de luy, mais que c'estoit ouurage de deux moiz, et que cependant la France se perdoit sans ressource; qu'il falloit

desormais penser à la saulner, et que, s'il estoit creu, il marcheroit droict à la riuiere de Loire, auec le meilleur equippaige de pieces, et les plus belles forces qu'il pourroit, qu'il auoit vne entreprinse sur Saumur; sy elle reussissoit, qu'il auoit le passaige de Loire, synon qu'il prendroit toutes les villes jusques là, et que le roy, se sentant entre deux forces, et ne pouuant subsister, s'accorderoit auec le moins offencé, c'est à dire auec luy. Le dict seigneur roy y print tel goust, qu'il luy donna la main qu'il le feroit, et que nul ne l'en destourneroit (car, à la verité, tous ceulx de son conseil y estoient contraincts, et l'ont souuent confessé depuis), et de ce pas luy commanda de retourner à Nyort, y tenir prestz quattre canons et l'equippaige, ce qu'il feit sans argent, et auec vng attellage ramassé de toutes pieces, et qu'il falloit changer à chaque journee, et puis dire ne l'auoir jamais veu en plus grand' pene. Mais il voyoit qu'il falloit faire de necessité vertu; aussy succeda ce voyaige sy heureusement que la France en receoit encores aujourd'huy les fruicts; car, sçachant en chemin que l'entreprinse de Saumur estoit faillie, il ne laissa de suiure; et se rendirent, sans voir le canon, Loudun, Chastellerault, Monstreuil-Bellay, Lisle Bouchard, Thouars, etc. Le roy de Nauarre, auec son armee, veint jusqu'à troys lieues de Tours, et abbreuuait, par vng naturel ressentiment de leur mutuel besoing, les forces du roy et du roy de Nauarre, en mesme ruisseau, sans se rien demander, premier qu'on eust entré en aulcung traicté, entre Saincte Maure et Chastellerault, arriua M. de Buhy, frere

aisné de M. Duplessis, soubs ombre de voir son frere, par permission du roy, dont aduerti M. Duplessis, dict au roy de Nauarre, sans toutesfoys qu'il en sceust que par jugement, Sire, louez Dieu, voz affaires sont faictes : mon frere ne vient poinct pour me voir ; il vient pour traicter auec vous de la part du roy. Le roy de Nauarre uoyoit que ce traicté procedoit d'article en article auec quelques longueurs, et monstra à M. Duplessis desirer qu'il veist le roy pour l'abbreger, ce qui n'estoit sans difficulté, veu les choses passees. Nonobstant, se confiant qu'il alloit pour le bien commun de la France et salut du roy et du royaume, sans passeport, il entre en vng soir à Tours, en aduertit le roy (qui craingnoit infiniment qu'il feust descouvert, pour ne scandalizer le nonce), et est mandé de sa majesté sur les dix heures du soir; il recogneut au roy vne facilité toute aultre que celle dont il l'auoit aultresfoys veu negotier auec ceulx de la relligion, et en print bonne augure, dont s'ensuiuit qu'à peu de jours delà, la trefue feut concleue entre les deux roys, et les articles en feurent publiés le quinziesme auril 1589. Moyennant ycelle feut mise la ville de Saumur entre les mains du roy de Nauarre, et, du consentement des deux roys, M. Duplessis establi en ycelle pour y commander en qualité et estat de lieutenant de roy ; le feu roy protestant souuent que la consideration de sa personne, et du bon traictement qu'en receuoient ses subjects, n'estoit pas la moindre pour l'y faire condescendre. Les articles secrets de la trefue (car les aultres sont cogneus) feurent : Que ceulx de la relligion ne se-

roient plus inquietez par toute la France; que, premier que la trefue expirast, sa majesté leur rendroit la paix; qu'en attendant ilz auroient le presche en l'armee du roy de Nauarre, au lieu où seroit sa personne, et en la place ordonnee pour son passaige, et parce qu'au commencement il auoit esté accordé que ce seroit le pont de Sec, et que le sieur de Gossein, gouuerneur, tergiuersant, falleut auoir recours à Saumur; feut dict qu'on ne prescheroit publicquement de quattre moys à Saumur, ce qui feut exactement observé par M. Duplessis, ne faisant prescher tout ce temps qu'en sa maison; pour les aultres villes et prouinces feut dict qu'en chacung bailliage le roy de Nauarre auroit vne place pour l'exercice de la relligion, la reduisant à l'obeissance du roy, pourveu qu'ycelle ne feust euesché ou chef de bailliage; pour les ministres des prouinces où ceulx de la relligion auoient esté armez, feit trouuer bon au roy que leur entretenement feust continué à deux cens escus par an, chacung d'eulx, et nommeement sur les decimes des generalités d'ycelles prouinces, non sans grant' opposition, et parce qu'il y auoit des rentes constituees là dessus. Feut ordonné que, pour fournir à tous les deux effectz, on les leueroit doubles; n'est croyable quelles trauerses feurent donnees de toutes partz à ceste negotiation, et elles se voient par les lettres que le roy de Nauarre luy escriuoit, et luy au roy de Nauarre, fort particulierement sur ce subject, jusques là que plusieurs persuadant au roy de Nauare qu'il estoit trompé, et que c'estoient bayes de court, il traicta auec vng capitaine Pol, lieutenant du sieur de Les-

sart, gouuerneur à Saumur, lequel, moyennant huict mille escus, luy debuoit livrer la place, et pretendoit l'attrapper et les siens soubs ombre de bonne foy; ce que M. Duplessis rompit à temps, à Gonor arriuant comme on estoit prest de marcher pour l'execution, remonstrant qu'il attireroit sur luy la malediction de la France, et qu'il perdoit ses affaires de gayeté, aymant mieulx jouir par force de ceste ville du passaige, qu'auec la bonne grace du roy qui l'appelloit et l'introduisoit dedans la France. M. de Buhy seruit infiniment, de l'aultre part, à oster toute deffiance au roy, et à le faire entrer en confiance du secours du roy de Nauarre; alleguant, tantost les vngz, qu'il estoit trop offensé pour le voulloir; tantost les aultres, qu'il estoit trop foible pour le pouuoir; tant y a que, le quinziesme auril 1589, M. Duplessis entra à Saumur, et y introduit la garnison prinse du regiment du sieur de Preaux, fort paisiblement, ayant baillé son obligation pour le roy de Nauarre aulx sieurs de Lessart et de L'Estelle, de la somme de huict mille escus, qu'il leur a faict payer depuis, alleguant yceulx qu'elle leur estoit mieulx deue qu'à ce capitaine Pol, auquel le roy de Nauarre l'auoit promise, et feut receu son serment à la porte de la ville, par M. de Beaulieu Ruzé, secretaire d'estat, qui lui en liura les clefz; tous les gens de bien jugerent cest effect sy necessaire qu'il se trouua nombre de volontaires à Tours, qui, au desceu du roy, feirent collecte entre eulx, baillerent dix mille escus au sieur de Lessard, gouuerneur, en pur don, affin qu'il ne feist difficulté de faire ouuerture de Saumur, et ce, oultre et par

dessus la digne recompense que luy en feit le feu roy, tant en deniers qu'en terre de son domaine. Lors aussy feut publiee la declaration du roy de Nauarre sur son passaige de Loire, à laquelle M. Duplessis meit la main par le commandement et au gré du feu roy, deuant lequel elle feut leue de mot à mot, premier que de la faire imprimer. Le dix septiesme, le roy de Nauarre y feit son entree, et troys jours apres feit vne caualcade vers Chasteau du Loir, en esperance de donner sur quelques trouppes du duc de Mayenne; mais il feut contremandé par le roy, qui eut aduis que le duc de Mayenne marchoit auec toutes ses forces, et s'en veint à Maillé. Delà, non sans grand' contradiction des siens, ny mesmes sans perplexité en soy mesmes, il s'en veint baizer les mains au roy au Plessis de Tours, conduict par M. le mareschal d'Aumont, et s'asseurant fort sur sa prud'hommie; et feut la rencontre de ces deux roys tres remarquable, non seullement pour l'ouuerture de cœur qu'ilz se feirent l'vng à l'aultre apres les choses passees; mais mesmes par la joye qui se lisoit au visage de tous les spectateurs : jugeans tous naturellement que d'ycelle dependoit le salut de la France. Particulierement ilz auoient l'œil jetté sur le roy de Nauarre, duquel la magnanimité estoit esprouuee; et, sortant de ceste entreueue, il escriuit de sa main à M. Duplessis ce qui s'y estoit passé, et le contentement qu'il en auoit receu, lequel luy respondit par une lettre qui commence par ces motz : Sire, vous avez faict ce que vous deuiez faire, et ce que nul ne vous debuoit conseiller, etc.

Peu de jours apres, le roy de Nauarre estant

auec ses trouppes vers Chinon, M. de Mayenne donna au fauxbourg Sainct Siphorian de Tours, et le rauagea fort; et se passa là vne grande escarmouche, non sans estonnement de la ville, qui reclamoit fort le roy de Nauarre, encores que le roy feust present. La faulte de munitions s'y trouua telle que le roy enuoya toute la nuict à Saumur vng courier à M. Duplessis, qui luy enuoya en diligence deux milliers de poudre. Le roy l'aduertissoit qu'il prist garde au fauxbourg de la Croix Vert, où M. Duplessis feit loger quattre compaignies de gens de pied, en le barriquant legerement; et quelques jours apres on commencea la fortification de terre auec vne extreme diligence, telle qu'elle est aujourd'huy. Enuiron ce temps j'arriuay pres de M. Duplessis, à Saumur, auec nostre famille; et fault que je confesse que souuent j'auoy desiré, puis qu'il falloit pour vne sy bonne cause estre chassé de sa maison, que nous eussions quelque lieu arresté pour retirer nostre famille; et auoit esté parlé des gouuernemens de Castres et puis d'Albret, apres la mort des comte des Gurson et aultres, dont le roy de Nauarre s'estoit departy, pour n'eslongner le seruice de M. Duplessis d'aupres de sa personne; mais Dieu qui veult que nous nous remettions à luy, nous donna ceste retraicte à temps, et en lieu plus commode pour seruir à son Eglize et aulx nostres.

Or, ne peut, M. Duplessis, accompagner le roy au voyaige qu'il feit vers Paris auec le feu roy, parce que les labeurs passés luy donnerent vne fiebure tierce fort violente qui luy donna quarante

neuf accez. Mais aussy feust plus tost l'humeur du temps que la sienne, parce que les mutations qui surueinrent pendant icelle, auoient plus de puissance pour empirer son mal, que le regime ou les medicamens pour l'amender. Je le conduisy à Tours, malade en vng bateau, tant pour quelques affaires concernant son gouuernement, que pour consulter de sa maladie. A deux lieues de là, en vne petite hostellerie, il receoit deux billetz coup sur coup, l'vng de M. de Sainct Martin de Villangluse, l'aultre de Montlouet qui estoit à Tours, et par personnes qui venoient à toute bride. Le premier disoit, en quelque lieu qu'il feust, qu'il ne bougeast, jusques à ce qu'il eust veu vng gentilhomme qui l'alloit trouuer; le second, qu'en quelque lieu qu'il feust, il s'acheminast en toute diligence. Cela le rendoit perplex, et d'aultant plus, qu'enquerant celuy de M. de Montlouet, il sceut qu'il auoit entre ouy que l'vng des roys estoit mort, dont il receut vne fort violente douleur, et se jetta sur vng lict. A l'heure entrent au logis les sieurs de Lambert de Perigord, gentilhomme seruant du roy de Nauarre, et Armaignac le jeune, premier valet de chambre, depeschés du roy et du roy de Nauarre vers luy, qui luy conterent toute l'histoire. Le roy lui escriuoit sa blessure, mais deux heures apres il estoit mort (1). Le roy de Nauarre l'aduertissoit de la mort du roy par eulx, luy recommandoit son seruice sans luy rien limiter, sy non qu'il se reposoit

(1) Henri III, assassiné par Jacques Clément, mourut à Saint-Cloud le 2 août 1589.

sur luy de tout ce qu'il verroit estre à faire deçà, en regrettant fort sa maladie; et toutesfoys, estimant estre veneu à propos, qu'elle l'eust reteneu où il estoit, et particulierement le chargeoit, à quelque prix que ce feust, d'aduiser aulx moyens de retirer M. le cardinal de Bourbon de Chinon, où il estoit entre les mains de M. de Chauigny, sans y rien espargner, feust tout son bien, parce qu'il se porteroit incontinent pour le roy, s'il pouuoit estre deliuré. Sur ceste noüuelle, il retourne toute la nuict à Saumur, sans passer plus oultre, et la fiebure luy redoubla; mais en chemin, dans le bateau, preuoyant bien que, pour contenir les villes, les seruiteurs du roy auroient besoing de force, il feit plusieurs depesches; et à mesure qu'elles estoient faictes, faisoit mettre à terre quelqu'vng des siens pour prendre la poste au premier lieu : ce qui luy veint tres à propos; car M. de Parabere, gouuerneur de Nyort, marcha incontinent droict à Saumur auec partie de son regiment et les bons seruiteurs du roy à Tours, demandans secours à M. Duplessis. Il prya M. de Parabere de s'y acheminer, lequel y feut tres bien receu. D'aultres de ses amys aussy le veinrent assister par le moyen desquelz il secoureut M. de Chauigny à Chinon, et pour le regard de Saumur, quoyqu'il veist tous les gouuerneurs et les voisins desarmer les habitans, il n'y voulleut rien innouer, pour ne leur monstrer signe de craincte ou de foiblesse. Et feust ceste pauure ville au milieu des apprehensions de toutes les voisines, la retraicte de toutes les princesses et dames de qualité qui estoient parauant à Tours.

Durant ceste grande mutation, je puis dire auec verité que jen e le veis presques vng moment sans faire affaires, mesmes au milieu de ses accez. Aussy estoit il le secours de la plus part des bons seruiteurs du roy et de l'estat en ces pays, qui, tous les jours, luy escriuoient, ou enuoyoient prendre aduis de luy, mesmes ceulx de la court de parlement, à Tours, où presidoit M. d'Espesses, l'vng des plus grantz personnages de ce temps, auec lequel il auoit communicquation à toute heure. Il se peult dire maintenant que les choses estoient vng jour veneues jusques là, mesmes entre les meilleurs, qu'ilz se rezolnoient de conseiller au roy, à present, de trouuer bon que monseigneur le cardinal de Bourbon et luy regnassent ensemble, l'vng pour contenir les catholicques, et l'aultre pour entretenir ceulx de la relligion, tous deux neantmoins par vng mesme accord et mesme conseil, alleguans quelques empereurs qui en auoient ainsy uzé; et vng conseiller de la court de parlement, des plus apparans, veint proposer cela à M. Duplessis de leur part, auec protestation toutesfoys qu'ilz ne passeroient oultre s'il ne l'approuuoit. Sa response feut qu'ilz luy faisoient trop d'honneur, mais qu'ilz luy pardonnassent s'il disoit qu'ilz parloient comme personnes non accoustumees à telles trauerses; que le temps demesle beaucoup de choses, ausquelles le conseil des hommes ne semble pouuoir remedier; que Dieu abbrege en vng moment ce que le temps ne peult produire qu'auec vng long progres seulement; qu'ilz eussent patience, et qu'ilz se verroient bien tost hors de ceste anxieté. Or, alors il negotioit de tirer mon-

seigneur le cardinal de Bourbon de Chinon, et se feit porter à Monsoreau, où je feus auec luy, et traicta (moyennant aussy la bonne entremise de madame la duchesse d'Angoulesme) auec madame de Chauigny, qu'il luy seroit remis entre les mains pour en faire ce que le roy luy commandoit. Les conditions feurent qu'il luy bailleroit presentement deux mille escus pour la necessité de sa garnison de Chinon, lesquelz M. Duplessis emprunta aussy tost, affin de n'y manquer; qu'en receuant monseigneur le cardinal, il luy fourniroit six mille escus comptant et quatorze mille six moys apres, dont il bailleroit sa parole pour cautions. Quelques jours auparauant, le sieur de Manou, frere de M. d'O, estoit veneu de la part du roy à present vers M. de Chauigny, pour mesme effect, qui n'auoit rien voulleu faire auec luy.

Le jour doncq feut prins que M. Duplessis le debuoit aller receuoir; et pour faire tout plus seurement, il prya MM. de la Boulaye, de Parabere, de Feuqueres, nepueu de feu mon mary, et de Chouppes, de se rendre à poinct nommé sur le bord de la Vienne, à ce jour là, proche de Chinon, ce qu'ilz feirent tres à propos, et auec de belles forces. La matiere n'estoit sans difficulté; car M. de la Chastre auoit entreprinse sur Chinon pour sa deliurance, et soubs main la negotioit par argent. Messeigneurs le cardinal de Vendosme et comte de Soissons menaçoient viuement M. de Chauigny, et par lettres expresses, en cas qu'il le laissast aller de ses mains; mesmes sur le jour prins, se trouuoit monseigneur le comte de Soissons, auec forces à Lan-

gest, et M. le duc d'Espernon, auec les siennes à Noastre, qui estoient bien suffisans de rompre cest effect. Nonobstant, il estima que le differer ny pouuoit que nuire; et montant à cheual tout malade qu'il estoit, l'alla receuoir auec vng petit nombre de ses amys au chasteau de Chinon, où il feut tres bien recueilli de M. de Chauigny et auec vne extreme confiance; puis luy feit passer la Vienne, au delà de laquelle les sieurs de la Boulaye, de Parabere et de Chouppes estoient en bataille, et le conduict jusques à Loudun. Les six mille escus feurent liurés comptant à M. de Chauigny, pour les quatorze mille escus qui luy ont esté constitués, depuis quatorze cens escus de rente sur les tailles de l'election de La Rochelle. Je luy ay ouy conter que monseigneur le cardinal voulloit fort differer, mais il luy coupa court qu'il falloit partir dans demy heure; et comme il alleguoit qu'il n'auoit pas sa littiere, ses muletz, son carrosse, il se trouua qu'il luy auoit amené, pour coupper toutes escuses, tout ce dont il pouuoit dire auoir affaire. Il craignoit d'estre mené à La Rochelle; mais il l'asseura fort que non, et desiroit d'aller à Saumur, ce que le roy auoit mis à la discretion de M. Duplessis; et plusieurs de ses amys allegans de grantz raisons, le luy conseilloient asprement : mais il ne voulloit poinct, en gardant vng tel prisonnier, deuenir prisonnier luy mesmes. Le mal feut que, le soir, il tombe malade à Loudun, d'vne grande diarrhee, qui estoit estimee dangereuse à cause de sa foiblesse, apres quattre moys de fiebure tierce, qui feut cause qu'il ne peut conduire monseigneur le cardinal plus

oultre, dont il feut extremement en pene, parce qu'il se fioit fort entre ses mains, et feut concleu entre eulx tous de le mener en l'abbaye de Mallesaiz, et l'ordre qui seroit obserué en sa garde ; M. de la Boulaye et M. de Parabere en entreprinrent la conduicte, et M. de la Boulaye la garde, et bailla sa promesse sur sa foy et honneur, signé de sa main, à M. Duplessis de la restablir entre les mains du roy, ou de tel que sa majesté luy commanderoit toutes es quantesfoys qu'il luy plairoit. M. Duplessis bailla particulierement deux de ses Suisses qui couchoient tousjours à la porte de sa chambre. M. Duplessis ayant faict ce coup, en aduertit sa majesté par l'vng des siens nommé du Morier, lequel trouua le roy à Dieppe, qui feut fort joyeux de ceste nouuelle, et s'enquit fort des particularitez. Ses motz feurent : Voilà vng des plus grantz seruices que je pouuoy receuoir : M. Duplessis faict les affaires bien seurement. Et à la verité cela feut faict en vng temps qu'il estoit comme assiegé à Dieppe, et que ses plus affectionnez desesperoient, non seullement de ses affaires, mais de sa personne.

Il se trouue encores, entre ses papiers, plusieurs memoires des aduis qu'il donnoit à sa majesté sur son auenement à la couronne, des depesches qu'il auoit à faire dedans et dehors le royaume, etc. Je me ressouuiens de deux poincts. L'vng que, pour euiter vne declaration que, sans doubte, on lui voudroit faire faire au prejudice de la relligion, il protestast ne voulloir penser à aulcune affaire ny reglement, que la mort du roy ne feut vengee, et qu'il conuiast, à son exemple, tous les bons François de

se croiser auec luy pour vne si juste vengeance; l'aultre que, pour euiter les depesches qui se feroient auec des termes mal conuenables à la relligion qu'il tenoit, qui le scandalizeroient vers ceulx de mesme profession, tant dedans que dehors, il feit choix de l'vng de ses secretaires d'estat anciens, auquel il commanderoit celles aulxquelles il seroit question d'en parler; et de faict, à faulte de cela, plusieurs à ce commencement feurent offensés, qu'on eut pene à esclaircir. Estant à Loudun, MM. de la court de parlement de Tours le feirent aduertir par M. de Vallegran, conseiller, frere de M. Belesbat, chancelier de Nauarre, rapporteur en ce procez, qu'vng certain cordelier, nommé frere Marcel, executé à Tours, auoit deposé que deux aultres estoient partiz de Vendosme avec lui, en habit deguisé, et la couronne effacée, pour le tuer; à quoi ayant ordonné de prendre garde, feut arresté à Loudun l'vng d'iceulx nommé André Fouquet, par les marques que le dict Marcel en auoit donnees, et interrogé par le juge de la preuosté de Loudun, confessa son desseing et ceulx qui le luy auoient mis à l'opinion. Toutesfoys craingnant, à cause de la relligion contraire, et que c'estoit son faict, que la procedure qui s'en feroit à Loudun, feust imputee à animosité, il le feit conduyre à Tours à MM. de la court, qui depuis le condamnerent. L'aultre, à la diligence de mes dicts sieurs de la court, feut prins à Chastellerault; mais, par la malice ou conniuence du sieur de Rouet, gouuerneur de la ville, feut deliuré par vne mutinerie de quelques vngz, suscitee à ceste fin en la ville.

Retourné à Saumur, et ayant recouuré ses forces, il nettoya quelques fortz, dont la Ligue s'estoit saisie le long de la riuiere, pres de Saumur; puis, feut mandé de sa majesté à Tours, et la suivit au siege du Mans, et aultres exploitz qui se presenterent lors. Sa majesté qu'il n'avoit poinct eu cest honneur de voir depuis son auenement à la couronne, lui monstra de grantz signes d'auoir son seruice agreable; et la premiere chose que M. Duplessis luy proposa, dont il acquit l'enuye de plusieurs, feut le restablissement de l'Eglise par vng edict publicq; luy remonstrant que, par voyes particulieres et obliques, il n'y paruiendroit jamais, ains n'y rencontreroit que des oppositions à chaque bout de champ, ce que sa majesté print en tres bonne part. Sa majesté faisant prescher en l'abbaye de la Cousture, au fauxbourg du Mans, l'appella au milieu de l'assemblee, et luy dict à l'oreille : Qui vous eust dict, il y a deux ans, qu'on eust presché l'Euangile au Mans? Mais à vous, sire, dict il, qu'on l'eust presché en la salle du roy de France?

Aulcungs lors pressoient fort sa majesté de reunir son patrimoine au domaine de la couronne, ce qu'aussy il empescha; mesmes en consideration de madame sa sœur unique, il luy remonstra, faisant cela, que son patrimoine deviendroit inalienable comme le domaine de France; s'il n'auoit poinct d'enfans, que madame sa sœur en seroit frustree; s'il n'auoit que des filles, qu'elles n'auroient rien ny en l'vng ny en l'aultre; s'il auoit des puisnez, qu'il ne les pouuoit aduantager que sur son patrimoine; s'il auoit besoing d'argent, que son patrimoine,

demeurant en sa nature, se vendroit au denier soixante, quattre vingt et cent; passant en nature de domaine de France, au denier dix ou douze seullement. Au reste, qu'il feroit tort à plusieurs ausquelz il debuoit, desquelz il changeroit les actions et droictz, en changeant la nature de ses terres. Surquoy sa majesté luy respondit : Qu'aussy ne le feroit il poinct, quoy qu'on luy dict; et appellant M. le mareschal de Biron, luy dict : J'auoy tousjours bien sceu que je ne deuoy pas unir mon patrimoine, mais je ne sauoy pas les raisons qu'il m'a dictes, que je vous prye d'entendre de luy, et mon dict sieur le mareschal feut tousjours, depuis, de ce mesme aduis. Ce que j'ai remarqué ici plus particulierement pour vng signalé service, faict en cest endroict à ma dicte dame. Delà ensuiuit vne declaration de non reunion, non encores verifiee en parlement, et je luy ay souuent ouy dire qu'il eust desiré qu'on se feust contenté de maintenir la possession, sans poursuivre la verification en la court qui a des raisons pour le refuser en ce temps.

Delà eut commandement du roy de conduire, auec sa compaignie de gensdarmes, Madame la duchesse de Montmorency jusques en Xaintonge, ce qu'il feit, laquelle s'en retournoit vers monseigneur, son mary, en Languedoc, luy portant parole de la connestablerie de France, et son retour tomba sur la fin de l'annee 89, qu'il acheua à Saumur, jusques aulx premiers jours de la suiuante, en acheuant de nettoyer assez heureusement tout ce qui restoit à l'ennemy, en la seneschaussee de la dicte ville et estendue de sa charge.

L'an 90 se passa presques tout entier pres du roy; il partit, mandé en diligence du roy, pour se trouuer à la bataille de Chasteaudun ; il m'escriuit ces motz :

M'amye, je reçois lettres de sa majesté qui me haste, M. de Mayenne faict mine de passer l'eau; Dieu est pour nous, qui abregera noz miseres. En ce lieu le presche s'est faict publicquement, plusieurs baptesmes, grant' consolation à tous les gens de bien. C'est bon augure, ce n'a peu estre sans murmure, ny sera peult estre sans plaincte, mais en l'armee de sa majesté il est loisible, et je la presuppose où sont ses trouppes. J'escris à M. d'Espina pour les prieres publicques, je sais que les domestiques ne manquent pas, reposons nous en Dieu qui dispose toutes choses, nous sommes plus fortz de Dieu, de nature et de droict, les moyens humains ne nous defaillent poinct; s'y on en vient là, la victoire est certaine. Tu auras bien tost de noz nouuelles. Mais ne t'affliges poinct, car Dieu te donnera joye, et noz pryeres se conuertiront en actions de graces.

De Chasteaudun, ce 9e mars 1590, à 9 heures du soir.

Il arriua pres de sa majesté justement le treiziesme de mars; et, le quatorziesme, la bataille se donna à Iury, entre le roy et le duc de Mayenne; il menoit au roy quatrevingts maistres, et aultant d'harquebuziers à cheual, et quarante mille escus qui lui veinrent à propos pour contenter ses Suisses. Sa majesté voulleut qu'il combattist en son esquadron, sur sa main gauche, laquelle sousteint le plus grant effort de l'esquadron des Bourguignons (1), conduict par le

(1) On donnait ce nom aux soldats levés en Flandre, parce

comte d'Egmont, qui estoit de quinze cens cheuaulx, comme sa majesté l'a tesmoigné plusieurs foys. Premier que d'aller à la charge, il fit pryer Dieu à la teste de sa trouppe par monsieur de Fleury, ministre qu'il auoit mené auec luy ; puis exhorta ses compaignons à leur debuoir, et les mena au combat, costoyé seullement de M. de Feuqueres, nepueu de feu mon mary. Ayant percé fort avant dans ceste presse, vng cheual d'Espaigne gris, sur lequel il estoit monté, lui feut tué d'vng coup de lance entrant par le flanc droict, et ressortant par le fondement. Vng des siens, nommé la Vignolle, de Saumur, des plus valeureux de ce temps, le recogneut à bas, et le remonta sur son cheual, à quoy l'ayda vng lansquenet de l'ennemy, qu'ilz prinrent, par ce que la pesanteur de ses armes et le patouillis de la terre l'empeschoit. De là il ayda à remonter le dict la Vignolle sur vng cheual sans maistre qu'ilz rencontrerent ; et à dix pas de là, M. de Feuqueres, sur vng aultre, le rencontrant pied à terre, vng tres bon cheual que luy auoit presté M. Duplessis, luy ayant esté tué à la charge ; mais le dict sieur de Feuqueres, mon nepueu, voyant passer quelques Bourguignons qui se retiroient, et en voullant attaquer l'vng, feut tué par luy d'vng coup d'espee dans le visaige, qu'il auoit descouuert, et sa mort sur l'heure vengee par le dict la Vignolle. M. Duplessis estoit en pene de juger de la bataille, parce qu'à la verité elle auoit esté fort esbranlee; toutefoys le ralliement qu'il veit plus gros de nostre

---

que ce pays avait autrefois appartenu aux ducs de Bourgogne.

costé que de l'aultre, luy feit juger en bien, et de là passant par les gens de pied de M. de Vignolles, maistre de camp, et proche des lansquenets de l'ennemy, s'alla rejoindre au roy, lequel il salua victorieux à la teste de ce qu'il auoit rallié; et depuis ne l'abandonna plus. Il estoit en grand' pene de sa cornette, qui estoit portee par le sieur de Graury, gentilhomme de Poictou, plein de valeur. Mais elle eut ce bonheur de passer oultre, et d'estre la premiere qui rallia l'armee, et qui se trouva à Iury, à la poursuite de la victoire. Monsieur Duplessis eut à louer Dieu ce jour particulierement, qu'ayant à soustenir vng tel effort, il ne perdit vng seul des siens, sauf le pauure M. de Feuqueres (qu'il regretta fort), encores feust ce hors de l'effort du combat. Il y en eust mesmes peu de blessés. Mais jusques à treize chevaulx tués au combat, et la plus part de coups de main. Poursuiuant, il eut encores vne joye de rencontrer M. de Buhy, son frere, qui s'enqueroit de luy, lequel n'estoit arriué en l'armee qu'au premier coup de canon.

Le roy arriua à Rhosny, se retira en son cabinet, et loua Dieu de ceste victoire sy signalee, et demandant à M. Duplessis ce qui luy en sembloit : Vous auez faict, sire, luy dict il, la plus braue folie qui feut jamais faicte; car vous auez joué vostre royaume en vng coup de dez; mais vous auez eu à cognoistre que le sort est en la main de Dieu, et fault à bon escient que les fruictz luy en soient consacrés. Au reste, nous vous faisons serment tous de combattre pour vostre conseruation; mais nous en requerons de vous vng aultre doresnauant pour

la nostre : c'est que vous nous promettiez de ne combattre poinct, et plusieurs raisons et à ce propos, que sa majesté print en bonne part, et promit de le faire. Mais à la veue de l'ennemy ne souffre poinct qu'on le luy ramentoyue, et ne s'en souuient poinct ; il feit des ce mesme soir, de sa main, toutes les depesches pour aduertir de ceste victoire, parce qu'il n'y auoit poinct de secretaire d'estat pres de sa majesté, et le lendemain matin eut nouuelles que son bagage et de sa trouppe auoit esté prins par ceulx de Vernon, en son quartier, qui estoit à troys lieues du combat, l'y ayant laissé par commandement du roy pour ne faillir à l'heure de la bataille. J'auoy prins grant' peine à le luy dresser, et non sans grant' despence, preuoyant la longueur de son voyaige, lequel nonobstant dura neuf moys, et à faulte de cela, luy et les siens souffrirent de grandes incommoditez.

M. de Buhy son frere et luy reduirent Vernon à l'obeissance du roy, par la confiance que les habitans prinrent d'eulx, ce qui seruit fort à esbranler ceulx de Mantes, qui receurent le roy deux jours apres; et à Mantes le roy commanda à M. Duplessis d'entrer en son conseil d'estat, et à M. le mareschal de Byron de l'y installer; ce qui feut au gré de touz, dont il feit le serment quelques jours apres, ce qu'aulcung de la relligion n'auoit encores faict. Je ne veulx obmettre icy que du champ de la bataille il me depescha son valet de chambre, nommé d'Aulay, natif de Buhy, auec vng enseigne qui estoit entre nous, afin que je le creusse; et le soir m'escriuit sommairement tout le succez. J'enuoyay l'ori-

ginal de ses lettres à M. le mareschal de Matignon, lequel sur icelny recognoissant sa main, en feit faire ses rejouissances publicques à Bordeaux, et lesquelles suinirent partout ailleurs.

Peu de jours apres la bataille, M. de Villeroy, secretaire d'estat du feu roy, tenant le party de la Ligue, feit supplier le roy de trouuer bon qu'il peust conferer auec M. Duplessis, en intention de faire quelques ouuertures de paix, ce que sa majesté ne rejetta poinct, et s'aboucherent ensemble en vne maison à vne lieue de Mantes, nommee Suindre, appartenante à vng beau frere de M. de Rozieres, intendant des finances. Il parla assez franchement à M. Duplessis tant de la condition de son party que de la sienne propre, et asseuroit que le duc de Mayenne desiroit la paix, s'il la pouuoit obtenir auec honneur. Il trouuoit la difficulté es seuretés que toutesfoys il ne pouuoit auoir plus grandes qu'en la foy d'vng prince, qui l'auoit tousjours teneu inuiolable, et en son conseil, et en sa force, composez la pluspart de catholicques romains, lesquelz ne consentiroient jamais à la ruyne de la relligion romaine, de la seureté de laquelle il s'agissoit, et cela confessoit il bien aussy. Mais c'estoit la moindre consideration qui mouuoit ce party; il se departit en somme en resolution d'aller trouuer le duc de Mayenne, luy faire entendre que sa majesté ne desiroit plus grant fruict de sa victoire que le repos de son peuple, particulierement ayant cest honneur de luy estre parent, il ne voulloit sa ruyne; et ces propos feurent encores continuez et eschauffez le lendemain de la prinse de Melun, où le dict sieur

de Villeroy, conduict par M. Duplessis, veit le roy, et ouyt son intention de sa bouche propre, et ainsi qu'il disoit auec vng extreme contentement. Mais, estant allé trouuer M. de Mayenne à Soissons, il luy respondit qu'il ne pouuoit ny voulloit rien sans ceulx qui estoient conjoinctz en party auec luy, et demanda tempz de les en aduertir; et cependant s'en alla es Pays Bas traicter auec le duc de Parme pour obtenir secours, et lia plus estroictement ses affaires auec le roy d'Espaigne. M. de Villeroy aduertit M. Duplessis du peu d'espoir qu'il y voyoit, et requist là dessus passeport et sauuegarde pour se retirer en sa maison, que sa majesté ne luy accorda pas du premier coup, et ce feut la premiere interruption de ce bon œuvre.

Sa majesté, apres auoir nettoyé le hault de la riuiere de Seine, entre Paris et Troye, se rezoleut assieger Paris. Aulcungs luy promettoient luy en ouurir vne porte, pour auec lesquelz resouldre feut depesché M. Duplessis, de Montereau, lequel confera auec eulx aupres de Paris, et la chose conduicte si proche de l'execution, que l'ordre et le marcher en estoit tout dressé; et veint sa majesté jusques à Chelles pour cest effect. Mais au besoing le cœur leur faillit. Depuis, plusieurs telles parties feurent remises sus par diuerses personnes et par diuers moyens, les vngz à bonne foy, et les aultres à fraude, pour entretenir le roy en cest espoir, affin qu'il n'y employast pas la vifue force, mais qui toutes reussirent en vain. Il feut remarquable que le roy, n'ayant que douze cens cheuaulx et neuf mille hommes de pied, se trouua en vng mesme jour assiegeant Paris, Sainct

Denis et Dammartin, reprenant Chasteaudun par le mareschal d'Aumont, et presentant la battaille, aulx portes de Laon, au duc de Mayenne. Pendant tout ce siege, M. Duplessis n'abandonna poinct la personne de sa majesté, qui luy faisoit cest honneur de luy parler priueement de ses affaires; mesmes s'il y auoit quelque entreprinse ou praticque d'importance, ou negotiation estrangere, la commettoit volontiers à M. le mareschal de Byron et à luy, ce qui n'estoit pas sans enuye des plus grantz. Surtout ilz lui imputoient la perseuerance de sa majesté en la vraye relligion, jusques à la luy reprocher ouuertement (qui estoit cause que sa majesté s'abstenoit de luy parler sy souuent); et quelquesfoys le mauuais succez de ses affaires, parce qu'il n'auoit esté d'aduis que sa majesté escriuist au pape, disant qu'il ne le pouuoit faire utilement s'il ne luy attribuoit les tiltres accoustumez, et ne les luy pouuoit attribuer en bonne conscience. Comme de faict l'aduis qu'il en donna sur le lieu au roy, et depuis luy enuoya (ceste question estant derechef remuee), en est encores en ses Memoyres. La chose passa sy auant qu'vng gentilhomme de la part du duc de Florence, comme il est à presumer à leur suggestion, apres plusieurs prefaces et remonstrances, luy feit offre de la part de son maistre de vingt mille escus de rente, partie en fondz de terre et partie en benefices, s'il voulloit conseiller à sa majesté de s'accommoder au pape, en ce qui estoit de la relligion, affin que les princes d'Italie peussent seruir le roy auec moins de scrupule et de reproche; et c'estoit aussy vne des causes principales qui luy faisoit desirer de s'esloigner pour vng

temps de la court, affin que ce qui debuoit estre imputé à la magnanimité et pieté du roy, ne le feust poinct à sa persuasion ny presence. Or, estant de retour à Saumur, il pleut à sa majesté luy en demander encores son aduis sur le retour de M. de Luxembourg, auquel il perseuera; et a grandement eu à en louer Dieu peu de temps apres, quand il a veu le pape pretendeu declaré schismaticque, ennemy de l'Eglize et du royaume, ses bulles bruslees par la main du bourreau, et le pretendeu nonce adjourné à troys briefz jours, et prinse de corps contre luy. Enfin, apres vng long pastir, le siege de Paris feut leué sur l'arriuee du duc de Parme; et luy ay souuent ouy dire que Paris auoit esté osté au roy, comme qui luy arracheroit, parce que toutes les raisons et apparences voulloient qu'il l'emportast. Sauf les peschez des hommes, nous recognoissons sa grace, et les desseruices des siens propres. Il auoit mesmes opinion qu'on pouuoit tenir Paris assiegé du costé de l'Uniuersité auec troys mille hommes, et faire teste de l'aultre au duc de Parme en la plaine de Bondy auec l'armee, en lieu sy aduantageux qu'elle ne s'y pouuoit forcer, sy le dict duc taschoit d'auitailler Paris, prenant son chemin vers la porte Sainct Anthoyne, le long de Marne, et tirant au bois de Vincennes; que c'estoit vng pays estroict, où vng tel carriage auroit de la pene, et qu'attaquant la queue ou le milieu de l'armee ennemye, la teste ne pourroit retourner, ce que toutesfoys sa majesté ne peut approuver, parce qu'on luy feit l'armee du duc de Parme plus puissante qu'elle n'estoit, et que les forces de M. de Turenne n'estoient encores joinctes.

La nuict particulierement que sa majesté se leua de deuant Paris en attente de donner la bataille, il luy repeta souuent que le malheur des gens de guerre estoit de ne combattre pas quand ilz voulloient, et que le duc de Parme ne combattroit poinct, ce qui estoit contre l'aduis commun; et n'est à oublier que, ceste mesme nuict, luy ayant donné charge d'aller tirer serment du regiment des Grisons qu'il ne bougeroit du fort de Conflans, quelque bruict de bataille qu'il ouyst, reuenant à Sainct Denys, il trouua le roy tout seul en son lict, qui, l'entendant, se leua en robbe de nuict, l'enquit de ce qu'il auoit faict, puis luy demanda ses psalmes, en leut quelques vngz à propos de ce qui se presentoit, et lui commanda de faire la pryere, et est certain que le roy estoit en anxieté, et monstroit vng cœur douloureux de ses faultes, et auoit vng grant recours à la misericorde de Dieu.

L'histoire contera le surplus, et je ne m'arreste qu'à ce qui concerne particulierement M. Duplessis. Depuis la bataille, tout ce temps qu'il feut pres du roy, il n'auoit eu aultre but que du restablissement des eglizes reformees, et la reuocation des edictz contraires, ce qu'ayant souuent obteneu du roy et persuadé aulx plus sages et plus grantz de son conseil, auoit esté interrompeu, tantost soubs craincte pretendeue de rendre ceulx de Paris plus opiniastre, et tantost soubs esperance de le faire plus solemnellement apres la prinse, luy, disant au contraire à ses amys que, puisque nous remettions à seruir Dieu apres Paris, il remettroit à nous donner Paris quand nous l'aurions seruy. Enfin, se voyant pressé de

l'hyuer, et ne voullant partir d'aupres du roy sans y auoir frappé coup, bien que les affaires du roy semblassent deffauorisez par la faulte de Paris et succez du duc de Parme, qui rendoient ses intentions plus foibles, il remeit l'affaire sus au Pont Sairct Pierre, et de sy bonne sorte, que l'edict feut concleu au conseil du roy, auec les officiers de la couronne et principaulx de son conseil, luy mesme eut la charge de le dresser, et le leur leut, et feut receu de tous. Mesmes feut ordonné par sa majesté que M. le chancelier et luy iroient ensemble auec depesche de sa majesté, pour le faire verifier à la court de parlement à Tours, qui estoit vers la my nouembre 1590; et de faict se departirent du roy à Escouy, et veinrent jusques à Anet ensemble, prenans leur chemin et leur escorte pour Tours. Mais, par l'artifice de quelques vngz, M. le chancelier receut vne lettre du roy à Anet, par laquelle il estoit contremandé; quoy voyant, M. Duplessis continua son chemin, accompaignant vng regiment de lansquenetz que le roy enuoyoit au secours de la Bretaigne, jusques à ce qu'il l'eust tiré hors des campaignes, et mis en lieu de seureté; ne laissa neantmoins, arriué qu'il feut à Saumur, de solliciter assiduellement sa majesté par lettres et enuoy de personnes expresses de la necessité de cest edict; tousjours sa majesté luy faisoit bonnes responses, et lequel maintenant, par la grace de Dieu, est publié du moys d'aoust 1591 (1), apres beaucoup de contradictions (et mesmes n'a

(1) Cet acte remit en vigueur le dernier édit de tolérance que Henri III avait rendu avant d'être dominé par la ligue.

pas esté du tout suyui en la mesme sorte que M. Duplessis l'auoit dressé, et qui auoit esté aggreé), et Dieu veuille qu'il serue pour le soulagement de son Eglize.

Auoit esté aussy remis sus par M. de Villeroy le traicté de paix, auec quelque esperance meilleure, et pensoit on que, pour auoir essayé les Espaignols, ilz s'en rendroient plus capables. M. Duplessis feut nommé par sa majesté, auec MM. le mareschal de Byron et vicomte de Turenne, pour ouyr M. de Villeroy, ce qui feut à Buhy, maison de son frere aisné; là, feut trouué bon des deux partis de traicter de paix: pour y paruenir, commencer par vne trefue, ou suspension d'armes qui addoucist les humeurs, et ycelle generale, affin que tous les subjects du roy s'en ressentissent, et en furent dressés articles. Mais derechef, le duc de Mayenne declara à M de Villeroy qu'il ne la pouuoit faire generale, sans aduis de ses associés, n'estimant pas ses reins assez fortz pour la leur faire aggreer d'authorité, et pour ce, requit des passeportz qui lui feurent baillés; mais il se trouua, par leurs depesches, qu'ilz en abusoient malignement, conuoquans leurs deputés à vne pretendeue assemblee d'estatz, pour proceder à la nomination d'vng roy, sans faire mention aulcune de paix. Ce qui feut verifié nommeement à Tours, deuant messeigneurs les cardinaulx de Bourbon et de Lenoncourt, et aultres du conseil du roy et de la court de parlement; et cependant, parce que M. Duplessis y auoit esté employé, en haine de la relligion plusieurs luy en imputoient l'interruption. Or, depuis son partement, elle feut continuee plus de

quattre moys, et sans y auoir recogneu au fondz que malignité et tromperie.

Quelques moys auant son partement, estoit arriué pres du roy le seigneur Horatio Palauicini, de la part de la royne d'Angleterre et des princes d'Allemaigne protestans, apportant asseurance au roy d'estre secoureu d'vne puissante armee d'Allemaigne, dont ilz fourniroient l'anrittgett (1) et la premiere monstre, pourueu qu'elle feust negotiee par personne qui leur feust aggreable, et ses instructions demandoient M. de Chastillon, M. de la Noue ou M. Duplessis. Le roy, ou la pluspart, s'arrestoient à luy, qui n'en auoit grant' envie, partie apprehendant le fardeau de ceste ambassade, et partie la longue absence de son gouuernement et de sa famille. M. de Turenne (2), auquel il n'auoit poinct esté pensé par les princes estrangers, à cause de sa longue blessure, en eut desir, et le luy feit cognoistre; et estimant que ce seroit le bien du roy et du royaume, et particulierement de l'Eglize, il en parla à sa majesté et le luy feit trouuer bon, tellement que ses pouuoirs et instructions feurent dressez à son contentement, et l'assista de plusieurs lettres à ses amys, es courtz des princes où il auoit à faire.

(1) Ce mot signifie une gratification qu'on donnait aux troupes allemandes avant de les faire entrer en campagne.

(2) Henri de la Tour-d'Auvergne ayant réussi dans cette mission, Henri IV lui donna à son retour la main de Charlotte de la Marck, sœur et héritière de Guillaume-Robert, dernier duc de Bouillon, et le reconnut pour souverain de cette principauté. (1er octobre 1591.)

Sa majesté voulleut que M. Duplessis eust vne commission pour l'alienation de son domaine de la couronne, jusques à la somme de deux cens mille escus, tant en vente qu'en reuente, pour estre les deniers qui en prouiendroient employés à l'entretenement de ceste armee. Bien est vray que, pour la continuation des lettres et messaiges de sa majesté, allegans la necessité de ses affaires, et nommeement la promesse faicte aulx Suisses, en les retranchant, il feut contrainct d'enuoyer vne partie de ses deniers à sa majesté, pour la consequence dont luy estoit le mescontentement des dicts Suisses.

Son retour à Saumur feut sur la fin de nouembre, et six jours apres s'en alla à Tours trouuer M. le mareschal d'Aumont, pour la rezolution d'vne entreprinse sur Poictiers, à l'execution de laquelle il le debuoit assister, et luy mena cent bons cheuaulx, cent harquebuziers à cheual et cent à pied, pour cest effect, qui feut sur le commencement de januier 92; mais il descouurit, par la conference des aduis qu'il auoit par le moyen d'vne aultre menee qu'il conduisoit auec le vicomte de la Guierche, que ce n'estoit qu'vng moyen d'attraper deniers, s'ilz eussent peu (car pour les personnes on y donnoit bon ordre), qui feut cause que s'estant rendeu au lieu d'où on debuoit marcher pour l'execution, il feut contremandé par le mareschal d'Aumont, et l'entreprinse rompeue. Mais le mesme soir feut aduerty que quattre compaignies d'harquebuziers à cheual du sieur de la Roche Boisseau, et sa compaignie de cheuaulx legers, estoient logés à vng quart de lieue de Mirebeau, dedans le villaige

d'Amberre, et demanda congé à M. le mareschal de les deffaire, parce que c'estoit proche de son quartier, lequel, pour passer sa colere, voulleut estre de la partie. Ilz feurent doncq attaquez par les harquebuziers à cheual du sieur de Paugeaz, et ceulx de Saumur, tant de pied que de cheual; et le chemin de leur retraicte couppé par M. Duplessis auec sa trouppe de caualerie, tellement qu'ilz feurent entierement deualisés. Le sieur de la Roche Boisseau estoit en la ville qui se retira à Poictiers.

Au retour de là, son soing feut de remettre sus les fortifications de Saumur, qui auoient esté abandonnees, faulte de moyens, pendant son absence, et alors entreprint tout en vng coup les bastions hors du chasteau, et le reuestement de pierre de taille de ceulx de dedans, y feit faire moulins à poudre et à farine, fondre canons, cuire salpestre, etc.; redressa la garnison, ordonna et accommoda vne place pour assembler les gardes et faire la pryere, mesme voulleut mettre la main à la closture du fauxbourg de la Billange, et en auoit faict la trace, sy le peuple se feust voulleu tant soit peu ayder; le tout auec vne extreme diligence, et par ouuriers payés, tant manœuures que masçons, sans foule de peuple, dont chacung s'esbahissoit, et aulcungs pensoient qu'il y feust aydé des Eglizes de France pour interest commun. Mais la verité est qu'il n'auoit aultre moyen que d'vng demy escu pour pipe de vin que le roy luy auoit accordé pour les dictes fortifications, que je luy auois donné aduis de demander lorsqu'il estoit en court, lequel il mesnageoit mieulx que son propre, au lieu que la plus-

part des gouuerneurs qui le leuoient sans commission, l'employent à leurs usages particuliers. Il feit establir, à la recepte de ses deniers, auec commission du roy, vng receueur comptable, affin que l'on veist, par les comptes qui en seroient rendeus, comment ses deniers estoient employés au seruice, et selon l'intention de sa majesté, et ne voulleut qu'vng seul des siens eust le maniement de la recepte.

Il auoit à Saumur, M. de Pierrefite, gentilhomme tres aduisé, lequel il auoit demandé au roy, pour commander en son abscence, et qui quitta le gouuernement en chef de Sainct Maixant, où il estoit pour estre aupres de luy. Au chasteau, M. de Bernapré, vieux gentilhomme et capitaine, aagé de septante cinq ans ou enuiron, qui auoit toute sa vie suyui les guerres de la relligion, et plusieurs aultres personnes de bonne marque. Mesmes, M. de Cugy, gentilhomme signalé de Dauphiné, qui auoit esté maistre de camp en noz guerres, et depuis commande deux mille Suisses pour le seruice du roy (à present regnant), ne desdaigna poinct de prendre vne compaignie de gens de pied dedans ceste garnison. Sa majesté luy accorda aussy, partant, en presence de M. de Turenne et de M. de Reuol, secretaire d'estat, la suruiuance de ce gouuernement pour nostre filz, lequel il affectionnoit plus qu'vng grant, par ce que c'estoit une marque de la tresfue negotiee par lui, qui auoit donné passage au roy de Nauarre, pour secourir le roy defunct, et, peu apres, pour paruenir à la couronne de France, à la gloire de Dieu comme nous esperons, et au bien de son Eglize.

Or, sur la fin de l'an 90, nous receusmes une grande affliction. La mort de madame Magdeleine Cheualier, dame de la Borde, ma mere, qui moureut le dernier de decembre au dict an, apres avoir receu beaucoup d'affliction de la misere du temps, ayant esté pillee plusieurs foys en sa maison d'Esprunes, et quattre moys malade à Melun, dont elle se feit transporter en sa maison de Vignau, où elle rendit son ame à Dieu. Elle ne faisoit poinct profession de la relligion, mais elle cognoissoit en gros qu'il y avoit beaucoup d'abuz en l'Eglise romaine, et en desiroit la reformation. Elle ordonna executeur de son testament messire Guy Arbaleste, seigneur de la Borde, mon frere aisné, et messire Pierre Morin, seigneur de Paroy, beau frere de feu M. le chancelier de l'Hospital. Elle donna à ma fille Suzanne de Pas, en consideration qu'elle auoit esté quelque temps auec elle, six cens escus par son testament, et ordonna que son corps seroit enterré en l'Eglise de Melun, ce qui a esté executé.

Quattre moys apres, l'affliction nous feut beaucoup redoublee par la mort de dame Françoise du Bec, dame de Buhy, mere de M. Duplessis, qui affectionnoit fort et nous et nostre famille; jusques au dernier soupir, elle monstra beaucoup de zele et d'affection à l'aduancement de la relligion. Elle feut assistee en sa mort par M. du Buisson, aultrement Viau, ministre de la parole de Dieu, qui a tesmoigné n'auoir jamais veu personne quitter ce monde auec moins de regret, et plus d'asseurance de son salut, par Jesus Christ, et feut cause ceste mort que nous enuoyasmes querir à Mantes, non sans grant peril,

nostre fille Anne, la plus petite de toutes, qui auoit esté nourrie au sein de ma dicte dame et belle mere, laquelle jusques à sa fin, tesmoigna l'amitié qu'elle nous portoit, et particulierement en laissa marque en son testament, au profict de nostre filz et de nostre fille Anne. Elle laissa executeur de son testament messire Pierre du Bec, seigneur de Vuardes, son nepueu. Son corps feut porté à Buhy, aupres de messire Jacques de Mornay, chevalier, seigneur de Buhy, son mary. Les larmes de ceste mort ne sont poinct encores essuyees à l'heure que j'escritz, et prye Dieu qu'il espargne le reste de la maison en sa misericorde.

Sur la fin de l'an 1591, M. Duplessis se rezoleut d'aller trouuer le roy au siege de Rouen, enuiron le moys de nouembre, ce qu'il auoit differé, craignant qu'arriuant pres de sa majesté auant la conjonction de l'armee estrangere, conduicte par M. de Turenne, maintenant par le mariaige de l'heritiere, duc de Bouillon, les deniers qui estoient entre ses mains prouenus de sa commission sus mentionnee et destinee à leur payement, feussent diuertis à aultres usages non sy necessaires, partie pour la necessité ordinaire, qui estoit pres de sa majesté qui faisoit tousjours courre au plus pressé, partie par la malice d'aulcungs assez recogneue, qui, en dissipant ces deniers, pretendoient dissiper l'armee, de laquelle ilz craignoient que le roy ne se seruist pour l'accroissement de la relligion; estant icelle commandee par le prince d'Anhalt, prince religieux, fomentee du duc de Saxe, et composee pour la pluspart de personnes de mesme profession.

Il arriua doncq à Dernetal le 28 de novembre, ayant prins son chemin par le Mans et la Normandie. Le siege estant commencé y auoit enuiron huict jours, là où il trouua la dicte armee remise sur sa veneue, et à troys jours pres de se deffaire, pour les longz delais où on l'auoit entreteneue et enfin degoustee; mais qui feut remise en vollonté par l'arriuee de ces deniers, et par le traicté que M. Duplessis eut charge du roy de faire auec le dict seigneur prince d'Anhalt, chef de la dicte armee. Il est certain que ses malueillans n'auoient rien obmis pour faire trouuer mauuais au roy qu'il ne se feust voulleu desaisir des dicts deniers, quelques importans mandemens qu'on luy eust enuoyés. Mais il ne laissa de trouuer la face de sa majesté tousjours vne en son endroict. Luy feist cognoistre combien il auoit esté à propos de les auoir reserués à leur droict usage, suyuant la teneur de la commission qu'il auoit eue. Combien, au contraire, il luy eust esté reprochable, et à sa majesté dommageable, de les auoir laissé conuertir ailleurs, estans certain, comme il disoit quelquesfoys, que les princes veullent le plus souuent estre plustost obeis que seruis; mais recognoissent enfin, quand on procede bien, que l'obeissance ne vault pas tousjours tant que le seruice. Partant de Saumur, il auoit prins son chemin par Tours, où il auoit veu ses amys et communicqué particulierement auec messieurs les presidens et principaulx de la court de parlement, lesquelz estoient offensés et en pene de ce que sa majesté, au prejudice de l'arrest qu'elle auoit donné contre le pape et les deffences portees par iceluy d'aller à

Rome, se rezoluoit sur les sollicitations de messieurs du clergé, portés par monseigneur le cardinal de Bourbon, de leur consentir d'enuoyer quelques evesques de leur part vers le pape, et de faict il y trouua sa majesté fort ebranlee, nonobstant les inconueniens qui luy auoient esté remonstrés par ses lettres; sur les raisons qu'il allegua à sa majesté, elle se rezoleut au contraire et remit à en faire response à monseigneur le cardinal et à messieurs du clergé, jusques à ce qu'elle en eust prins aduis de ses courtz de parlement; les premiers presidens desquelles feurent mandés à ceste fin et assignés à Dernetal, où sa majesté les ouyt et entendit, tant sur ce poinct que sur plusieurs aultres importans, dont ilz s'en retournerent satisfaicts.

N'est à oublier aussy que M. de Clermont d'Amboyse et luy, auec leurs compaignies de gensdarmes, s'estans joinctz ensemble pour ce voyaige, estans pres d'Alençon, feurent aduertis que le baron de Meydauid, commandant pour la ligue à Verneuil, estoit veneu rauager la ville de Seez, lequel ilz se rezoleurent d'enleuer la nuict dedans la dicte ville, et l'eussent faict commodement, sy la trouppe de M. de Clermont eust esté aussytost au rendez vous que celle de M. Duplessis; non obstant ne laisserent de les aller attaquer en plein midy, n'estans pas plus fortz dehors que les ennemys dedans, et n'ayant pour tout qu'enuiron soixante harquebuziers à cheual, qu'ilz feirent mettre pied à terre, faisant mine de mettre le feu aulx portes de la ville; quoy voyans, les ennemys se rezoleurent de quitter, et ne feurent plus tost apperceus, qu'ilz ne feussent tous à cheual,

sortant par la porte opposee de la ville, et tirant la route de Verneuil, au grant galop. Mais les portes leur estant ouuertes, les dicts sieurs auec leur trouppe trauerserent la ville, se meirent à leur queue, et les suivirent sy roide que le sieur du Buisson Fallu, lieutenant du sieur de Meydauid, qui voulloit faire la retraite, et vng capitaine Albanois qui l'assistoit, feurent tués, et plusieurs aultres qui se voulleurent opiniastrer auec eulx, partie qui n'estoient sy bien montés que le dict sieur de Meydauid, lequel ilz poursuivirent plus de trois lieues. M. de Rozieres, baillif d'Alençon, les y accompagnoit; brave gentilhomme, enseigne de la compaignie de monseigneur le prince de Condé; qui feut cause en partie de ce bonheur pour la cognoissance qu'il auoit des hommes du pays.

Pendant ce siege de Rouen, qui feut long et trauersé de plusieurs grantz accidens, sa compaignie feut logee en vng grant bourg nommé Boulehart, sur le cheming de Diepe, faisant front contre la garnison de Fescamp, mais il eut commandement du roy de loger pres de sa personne, à Dernetal, pour le seruir à toutes occurrences, et specialement aulx affaires plus importantes. En ce temps, veint le sieur de Grammont trouuer le roy, soubs ombre de voir le comte de Guiche son nepueu, et luy porta parole du duc de Mayenne qu'il ne desiroit rien tant que la paix; qu'il ne seroit jamais subject d'aultre que de luy; qu'il ne luy demanderoit chose qui, dechirast l'estat ny prejudiciast à son auctorité, et aultres bons propos; mais qu'estans rezoleu d'y disposer les choses et les personnes à ceste fin, qui

aultrement pour l'heure estoient trop creues, il estoit necessaires que cela feust secret, et pourtant le supplioit de ne s'en ouurir à personne, ce qui feut et n'en communicqua sa majesté qu'à M. le mareschal de Byron et à M. Duplessis, auec l'aduis desquelz il feit de fort gracieuses responses au dict sieur de Grammond, qui estoient pour produire quelque fruict, sans le voyaige que feit M. Duplessis en Angleterre, avec lequel seul le dict sieur de Grammond auoit prins intelligence et communication premier que partir, pour continuer ces erremens, joinct la veneue du duc de Parme, qui conuertit toutes les pensees des deux partis aulx actions plus pressees de la guerre; l'vng entreprenant le secours de Rouen, l'aultre tout occupé à l'empescher.

L'occasion de ce voyaige d'Angleterre feut telle; le roy auoit tiré quattre mille hommes de pied d'Angleterre, lesquelz s'estoient consommez de maladie. Le siege de Rouen ayant esté differé jusqu'à l'hyuer, à l'occasion du siege de Noyon et du voyaige du roy au deuant de ses estrangers; cependant sa majesté estoit aduertie de la prochaine veneue du duc de Parme, et consideroit que, sans vng renfort d'infanterie, il luy estoit impossible de faire teste à la campaigne au dict duc, et continuer le siege de la ville tout ensemble; oultre qu'en tout cas il auoit besoing de gens de pied pour attaquer la ville, n'ayant jusques là entreprins que le fort Saincte Catherine, à faulte de suffisante infanterie. Il feut doncq rezoleu d'enuoyer pryer la royne d'Angleterre d'octroyer vng nouueau secours, et feut M. Duplessis nommé pour ce voyaige; lequel s'en voulleut excuser, et n'oublia

de remonstrer au roy en partant qu'il ne debuoit laisser perdre les voyes du traicté encommencé de paix, pour lequel entretenir il eust esperé luy pouuoir faire vng bon seruice. En vain toutesfoys, parce que le roy auoit ce siege à cœur, et se proposoit son retour plus bref qu'il ne peut estre.

Il partit doncq le dernier decembre, s'embarqua à Diepe, et arriua le jour de l'an 1592 en Angleterre, où il feut fort bien receu, et eut grant plaisir de revoir ses anciens amys; mais en la negotiation, des contrarietez nonpareilles, confessans touz les seigneurs qu'il demandoit choses raisonnables, necessaires, non refusables, et recognoissant, à faulte d'icelles, vne ruyne sur les affaires du roy, et dommaige sur les leurs, et ne pouuoient par aulcunes raisons vaincre l'opinion de la royne, qui ne voulloit enuoyer nouuelles forces en France, craignant que ce ne feust vng subject au comte d'Essex, qui commandoit les Anglois en France, d'y demeurer, lequel au contraire elle voulloit faire reuenir, à quelque prix que ce feust, par persuasions, par menaces, par des faueurs, comme la personne du monde qu'elle aymoit le mieulx, et duquel elle redoutoit plus de danger. Cause seule vrayment tantost du refus, et tantost du delay de ce secours, encores qu'elle en alleguoit d'aultres, qu'elle appelloit mespris de ses conseilz et de ses forces, parce qu'on n'auoit assiegé Rouen plus tost. Le remede en somme feut que M. Duplessis, cognoissant le mal, respondoit aulx pretendeues raisons, et cherchoit cependant le vray remede, qui feut de persuader au roy de donner ce contentement à la royne que le comte d'Essex reueinst

en Angleterre. Quoi faict, secours nouueau feut embarqué, mais qui eust dauantaige seruy s'il feust arrivé vng peu plus tost. Toutes les replicques et duplicques de ceste negotiation se trouuent encores en ses papiers; et dura ce voyaige six sepmaines, dont les troys se passerent à attendre le vent à Douure.

N'est à oublier que le roy de Portugal, don Antonió, refugié en Angleterre (1), desira parler à M. Duplessis, lequel le feut saluer, et communicqua par deux foys auec luy. Son but estoit de faire vne descente en Portugal, en certaines terres et portz dont il luy dressa memoyres, et en esperoit vng grant fruict et progrez, moyennant vne auance de deux cens mille escus pour vne armee nauale. Les particularitez en sont es dicts Memoyres. Mais M. Duplessis lui remonstra que sa majesté n'y pouuoit entendre qu'auenant vng bon succez du siege de Rouen, lequel il le supplia d'attendre en patience.

Pendant qu'il feut en Angleterre, estoit fort eschauffee la dispute contre ceulx qu'on appelle puritains (ce sont ceulx qui abhorrent les ceremonies reteneues en Angleterre), contre lesquelz on auoit tellement aigry la royne, qu'on auoit projetté vne

---

(1) Antoine, prieur de Crato, était fils naturel de Louis, grand-oncle du dernier roi de Portugal, don Sébastien, mort en Afrique le 4 août 1578. Il aspirait au trône au moment où Philippe II s'empara de ce royaume. Élisabeth, reine d'Angleterre, lui donna vainement des secours. Lorsque Henri IV fut affermi, don Antoine vint se fixer à Paris, où il mourut en 1595

persecution contr'eulx. L'euesque de Wincestre, nommé , grant aumosnier de la royne, vit là dessus M. Duplessis pour communicquer auec luy de ce differend, lequel l'adouceit fort; lui remonstrant combien il falloit supporter de ses freres es choses indifferentes, et jusques à quoy la charité nous obligeoit, sans prejudice de la foy. Estant mesmes de retour en France, le dict sieur euesque luy escriuit sur ce subject, luy enuoya en seize tables l'ordre de l'Eglize d'Angleterre, les liures aussy qui auoient esté escritz de part et d'aultre, luy demandant fort precisement son aduis sur tout, à quoy M. Duplessis luy feit response; et se trouue encores en ses papiers vne lettre en latin qu'il luy en escriuit assez ample, s'excusant toutesfoys d'vng plus long escrit sur les armes qui le pressoient lors, et y a apparence, par le repos qui peu apres feut laissé aulx dictz puritains, qu'elle ne feut sans fruict.

Arriuant à Diepe, qui feut en feburier 1592, il trouua le duc de Parme jà bien auant en Picardie, et le lendemain eut la nouuelle de la blessure que le roy auoit receue en la retraicte d'Aumalle, qui y feut apportee auec vng grant effroi. Mais sa majesté eut soing de luy escrire qu'il ne s'en meist en pene, qu'il en assurast partout ses seruiteurs, en ces motz, que ce n'estoit qu'vne piqueure de mouche, le coup estant toutesfoys tel, que tant soit peu plus auant, il estoit mortel. Les lettres qu'il respondit à sa majesté se trouuent, où il luy remonstroit viuement le danger ou en sa personne il mettoit son estat et tous les gens de bien; qu'à la verité il n'auoit esté mauuais que son peuple recogneust combien luy valloit

sa vie; mais que c'estoit doncq à luy, puisqu'il aymoit son peuple, d'en aymer la conseruation. Or, sa majesté feut fort ayse de le reuoir, et luy parla selon la priuauté accoustumee de plusieurs choses, mesmes de l'esbranlement qu'il auoit veu en plusieurs lors de sa blessure.

Le moys se passa en factions ordinaires de guerre, parce que le duc de Parme s'advancea, prins Neufchastel, et se veint loger proche de Rouen, pour en faciliter le secours, le quel toutesfoys il ne tenta de vifue force, et tout ce temps feut M. Duplessis en son quartier auec sa trouppe, faisant lors la teste de l'armee, non sans fatigue, et accompagnant sa majesté en toutes ses entreprises. Mesmes elle auoit reteneu sa trouppe pour combattre pres d'elle. Enfin, pour ce coup, le duc de Parme se retira, dient les vngz, par ce qu'il feut aduerty par ceulx de Rouen qu'ilz n'auoient sy tost besoing de son secours, à l'occasion de l'heur que le sieur de Villars auoit eu en vne sortie, où il tailla en pieces les tranchees, et prins partye du canon; dient les aultres, par ce aussy qu'il estoit bien ayse de se faire pryer affin de tirer meilleure condition de leur necessité pour les affaires du roy d'Espaigne son maistre, et l'vng et l'aultre y pouuoit seruir.

Ne laissa durant ceste chaleur des armes, M. Duplessis, de remettre le roy sur les propos teneus par le sieur de Grammond, lesquelz il trouua comme taris en son absence, et là dessus de faire voir au roy combien la paix lui estoit necessaire, mesmes pour sortir de troys ou quattre especes de gens qui le tenoient en tyrannie, de laquelle n'y auoit moyen de le deliurer que cestuy là. Les vngz dient qu'ilz luy auoient

mis la couronne sur la teste, qu'il n'auoit poinct encores, et en voulans la recompense et le gré. Les aultres, qu'il ne pouuoit estre roy s'il n'estoit catholique, qui seroient muetz quand ceulx de la ligue l'auroient recogneu. Nombre d'aultres, qui chacung estoient plus roys que luy, et à pene luy deferoient le baise main, qui ne le recognoistroient jamais que par une paix. Oultre ce que tous ses voisins commençoient à traicter auec luy, comme auec vng roy depossedé, et sans plus auoir egard à son degré ny à la dignité de son royaume, cogneut que ces propos qui touchoient à la verité son interest, l'auoient esmeu et qu'il luy feroit chose agreable d'en tenter les chemings, qui feut cause, le duc de Parme s'estant retiré, que, pour auoir plus de liberté, il feit trouuer bon au roy de renvoyer sa compaignie de gensdarmes, et luy demanderent M. de Buhy, son frere et luy, congé d'aller faire leurs partaiges, prenant subject sur la mort de feue madamoyselle de Buhy leur mere, peu auant aduenene, ce qui leur feut accordé pour peu de jours. Et parce que la maison de M. de Villeroy, qui pouuoit beaucoup enuers M. de Mayenne, estoit proche de Buhy, M. Duplessis partant, demanda au roy sy on voulloit parler à luy, s'il troueroit bon qu'il prestast l'oreille; à quoy le roy lui respondit que pour luy il n'y auoit nul danger, se doubtant bien, M. Duplessis, qu'il ne seroit sy tost à Mantes, où ilz alloient parler de leurs partaiges, que le dict sieur de Villeroy ne le feist visiter. Ce mot feut le commencement de la negotiation de la paix que Dieu benie, dont sera plus amplement parlé; tous aultres cremens en estant lors perdeus, et n'y

ayant presques personne qui en eust ou espoir ou soing.

Le siege de Rouen continuoit, mais lentement, qui feut cause qu'il remit sus de fortifier Quillebeuf, entre le Havre et Rouen, place pour maistriser la riuiere, ce qu'il auoit proposé des son arrivee pres du roy, preuoyant que le duc de Parme s'efforceroit de leuer ce siege, et desirant, en cas qu'il s'en falleust retirer, que sa majesté laissast au moins Rouen les fers aulx pieds. Ce que sa majesté trouua tres à propos, mais il y eut de la lenteur à l'execution, et recogneut lors sa majesté, en plein conseil, qu'en l'an 86, lorsque son armee de Reystres entra en France, M. Duplessis luy auoit demandé congé de faire une descente en la riuiere de Seine auec douze cens hommes de guerre, pour fortifier ceste place de Quillebeuf, à la faueur de quattre vaisseaux de guerre qu'il auroit d'Angleterre ou des Pays Bas, en ayant des lors et long temps auparauant recogneu l'importance, comme de faict, il luy en auoit faict peindre le plan à La Rochelle; proposa aussy à sa majesté, pour brider la riuiere de Somme et les villes rebelles de Picardie, de fortifier le Hourdel, petite islette sise au dessoubs de Sainct Valery, à l'embouchure de la riuiere, en lieu sy à propos qu'elle peult arrester tous les bateaux, dont depuis la reprise de Sainct Valery, sa majesté a donné la charge au filz de defunct M. de la Noue, parauant promise au sieur des Reaux, à la requeste de M. Duplessis.

Pour les affaires de la relligion, qu'il auoit tousjours à cœur, il remonstra à sa majesté que l'edict

qu'elle auoit pretendeu en faueur de ceulx de la relligion n'estoit poinct encores verifié en ses parlèmens, sauf en celuy de Tours, où on l'auoit rendeu inutile, par vne restriction par laquelle on pretendoit les exclure de toutes charges et dignitez contre la teneur des edicts precedens, et l'intention manifeste de cestuy cy, qui n'estoit faict que pour les remettre sus. Sur quoy il eut de grandes contestations au conseil. M. le cardinal de Bourbon prenant la parole contre luy, et protestant qu'il ne seroit jamais souffert qu'ilz y participassent. Remonstrant au contraire M. Duplessis, auec le respect qu'il luy debuoit, qu'estans chrestiens et bons Françoys, comme ilz estoient, ilz ne pouuoient estre rejettez comme juifz ou estrangers, et ne le pouuoient estre que pour la mesme cause pour laquelle ceulx de la ligue vouloient exclure le roy de la couronne. Enfin sa majesté se rezoleut de declarer de vifue voix aulx premiers presidens de ses courtz souueraines de Paris et Rouen, les sieurs de Harlay et de la Court, et aulx deputés desdictes courtz qui les accompagnoient, sa vollonté là dessus; à sçauoir, qu'ilz passassent oultre sans acception de relligion, et pour le regard des inexecutions ou inobseruations de l'edict, accorda qu'il seroit enuoyé commissaires de qualité, à sçavoir les sieurs d'Emery et du Fay, conseillers d'estat, pour les parlemens de Paris et Bordeaux, et les sieurs de Montlouet et president de Villerez pour ceulx de Rouen et de Rennes, ce qui feut intermis par le retour du duc de Parme, qui occupa vng chacung entre aultres charges.

Obtiendrent aussy, M. le duc de Bouillon et luy,

de sa majesté, l'entretenement des ministres en France sur les deniers de l'Espaigne, en consequence et imitation de ce que M. Duplessis en auoit faict par la trefue pour les prouinces de Guyenne, Languedoc et Daulphiné, sur quoy feurent baillés au secretaire d'estat, chacung selon son departement, roolle des ministres de chacune prouince, certifiés par M. Duplessis, et, sur iceulx roolles, delivrees les ordonnances sur l'espargne; chose que, par tous les edicts precedens, n'auoit esté obteneue ny mesme tentee.

Remonstra à sa majesté le scandale que chacung prenoit de voir le filz de feu monseigneur prince de Condé, non encores baptisé, et qu'il estoit mal seant d'estre plus tost prince que chrestien. S'il craingnoit que le baptesme qui s'en feroit par son commandement, n'offensast les princes de la maison de Bourbon, comme sy par là il le declaroit legitime, et que cela nuist à ses affaires, qu'au moins en contentant les hommes, il n'irritast pas Dieu, et ne scandalizast les peuples par vng mespris du sacrement. Sur ce, feut approuué par sa majesté par l'expediant qu'il proposa, à sçavoir que madame la princesse, sa mere, le feist baptiser doulcement et sans ceremonie, comme estant malade, et craingnant qu'il n'en adueinst inconuenient. Ce que MM. de Bouillon et de la Trimouille, ses parentz, trouuerent à propos et feut effectué depuis. Aussy, feut dez lors par luy proposé de demander tuteurs à la court de parlement pour le dict seigneur prince en bas aage, voie propre pour le faire recognoistre sans engager le roy en ceste querelle, parce que luy donnant

tuteur, ilz le recognoistroient pour prince, et pour premier prince, parce que son degré n'estoit en contreuerse, et s'il s'y presentoit opposition, c'estoit vng subject pour la vuider.

Reuenant à son voyaige de Mantes, M. de Buhy son frere et luy confirmerent leurs partaiges faictz du viuant de feu madamoyselle de Buhy, leur mere, et vuiderent agreablement quelques petitz differends procedans de son testament; mais à l'ombre de cela se meit sus vne affaire de plus longue alene; car tout incontinent, M. de Fleury, beau frere de M. de Villeroy, veint trouver M. Duplessis, l'exhortant de donner lieu au dict sieur de Villeroy, pour le venir voir, et conferer ensemble des moyens d'vne paix. Sa response feut que la paix estoit chose tant desiree de tous les bons et de tant de peuple qui souffroit, que volontiers il ne s'ingereroit pas d'en traicter s'il n'y voyoit clair, mesmes veu les choses passees, qu'il n'y avoit aulcung, les voyant ensemble, quand ilz ne parleroient que de la chasse, qui ne les jugeast assemblés pour la paix. Cependant, s'il n'en reussissoit rien, qu'ilz n'auroient faulte de mesdisans pour leur en donner la coulpe, à luy singulierement en haine de la relligion, affin de le charger de la malediction du peuple. Au reste, qu'ilz ne pouuoient ny l'vng ny l'aultre rien produire qui eust vie en ceste affaire, n'en parlant que de leur propre chef; mais bien en pourroient ilz estre propres instrumens pour la bonne affection qu'ilz y apporteroient, s'ilz y estoient auctorisés, luy du roy, comme il garantissoit de l'estre à toutes heures; et M. de Villeroy de M. de Mayenne, l'adjurant

par sa prudence de ne se jetter en ce traicté, s'il n'y voyoit clair, au mauuais succez duquel il ne pouuoit acquerir que du blasme et du deplaisir. Le dict sieur de Villeroy trouua qu'il auoit raison, et voulleut estre esclaircy en quelle façon il entendoit qu'il se feist auctoriser parce que la chose debuoit estre tenue secrete; respondit qu'il ne s'arrestoit pas à grans' formalités; qu'il consideroit bien que le parti de M. de Mayenne, peult estre sa maison mesmes, estoit bigarree; les vngz desirans, les aultres abhorans la paix; selon que les vngz retenoient encores du François, les aultres s'estoient donnés à l'Espaignol, ou auoient plus d'interest à la paix qu'à la guerre; qu'il ne demandoit doncq ne sceau ny contresigne; mais que M. de Mayenne se pouuoit fier à soy mesmes, duquel il luy suffiroit de voir vne lettre de sa main, escritte au dict sieur de Villeroy, par laquelle il le priast et chargeast de traicter auec luy, et ainsy, consequemment, des aultres princes et grantz qui vouldroient entrer en ce traicté. C'estoit pour ne s'aheurter du commencement à difficultés vaines, et se feirent là dessus quelques allees et veneues, dont reussit que le dict sieur duc enuoya la dicte lettre au sieur de Villeroy, qui se rapportoit à vne plus ample du president Jeannin, son plus confident seruiteur, escritte en chiffres, lesquelles de bonne foy lui feurent communicquees. N'est à croire comme quelques vngz aupres du roy voulloient trauerser ceste sienne entremise, faisant entendre au duc de Mayenne combien il seroit trouué estrange que luy, qui auoit prins la protection des catholicques, traictast auec vng huguenot,

et mesmes auec vng seul, adjoustans, s'ilz voulloient bien entendre à ce coup, qu'ilz meneroient le roy à la messe ; toutesfoys pour lors, il ne voulleut jamais prendre aultre train, et ses raisons estoient : Qu'ilz tenoient M. Duplessis pour personne qui ne les tromperoit pas à son escient, et daduantage qui cognoissoit fort les intentions de son maistre, mesmes ce qui concernoit la relligion du roy, ne se pourroit mieulx vuider qu'auec luy, qui sçauoit ce qui se pouuoit sans blesser sa conscience, de laquelle aussy, et de ce qui la touchoit, difficilement se reposeroit sa majesté en aultre qu'en luy.

Or, feut ce aussy le premier poinct qu'ilz traicterent comme celuy qu'il cognoissoit ouurir ou fermer ce traicté, et pour ce, ne s'abboucherent poinct qu'ilz n'en feussent par conferences, par escritz, presques d'accord, qui feut en somme, que le roy prendroit vng temps prefix, pour se faire instruire, auec desir et intention d'estre joinct et uni à l'Eglize catholicque, et ce, par moyens conuenables à sa dignité et conscience, et en oultre consentiroit aulx seigneurs catholicques qui l'assistoient, d'enuoyer vers le pape pour luy faire entendre le debuoir auquel sa majesté se mettoit, et concerter auec luy les moyens de la sus dicte instruction. Le premier poinct, long temps disputé parce qu'il faisoit esuanouir leur pretexte à l'aduenir ; mais on n'y auoit que tenir, estant recogneu de toutes personnes raisonnables, qu'il estoit irrelligieux de demander vng changement de relligion, sans precedente instruction. Le second euincé auec mesme raison, parce qu'il n'estoit raisonnable que la dicte

instruction feust procuree par les catholicques de la Ligue, ny accordee à leurs armes, mais à la tres humble requeste de ceulx qui auroient assisté sa majesté, comme de faict ilz receurent grant contentement de cest article; et, pour le troisiesme, qu'en attendant cela, on ne lairoit de traicter de la paix et des articles requis pour icelle, tant generaulx que particuliers, entre sa majesté recogneue par eulx et M. le duc de Mayenne, pour auoir iceulx articles lieu, mesmes auant la dicte instruction. Ce feut les premiers traictz pour nouer la negotiation, et troys jours apres feit M. Duplessis ratifier ce que dessus au roy, en presence de MM. les mareschaulx de Byron, d'Aumont et de Bouillon, comme feit aussy le dict sieur de Villeroy, aggreer à M. de Mayenne, huict jours apres, soy faisant fort pour ce regard des principaulx chefs de son party.

Consequemment feurent esbauchés entre eulx, les principaulx articles concernans le general en la paix, à sçavoir la justice de la mort du feu roy, l'oubliance des choses passees, la seureté des partisans, leur restitution en leurs biens, charges et honneurs, et plusieurs aultres. Mesmes, pour le regard de ceulx de la relligion, qu'ilz viuroient selon les edicts precedens, seroient capables de toutes charges et dignités, etc., dont ils conuinrent en termes assez tolerables. Mais M. Duplessis, comme je le luy ay ouy dire, n'entra poinct en opinion qu'ilz entrassent en propos de paix à bon escient, jusques à ce qu'ilz vinssent à s'ouurir sur le contentement particulier des chefz. Tout le reste n'estant qu'vng accident esmeu d'ailleurs, dont la substance residoit en ce

seul poinct; et pour ce pressoit il tousjours là dessus M. de Villeroy, au contraire protestant n'en auoir encores charge, mais bien auoir tousjours ouy dire à M. de Mayenne que son particulier n'accrocheroit jamais le public. Tant qu'enfin, apres plusieurs adjurations de secretz, en feurent produictz des articles en chiffre, par lesquelz en somme M. de Mayenne demandoit le gouuernement de Bourgongne, pour lui et ses hoirs; le domaine de Bourgongne, par engagement, pour quelque notable somme, la disposition en icelle prouince de tous offices et benefices, quelque notable somme pour payer ses debtes et vne dignité en France, qui l'esleuast par dessus les aultres, en oultre, pour les sieurs ducz de Mercœur, de Nemours, de Guise, de Joyeuse, leurs gouvernemens, auec nomination des gouuerneurs et nombre de villes de seureté, pour la seureté de la relligion. De ces articles, qu'à la verité M. de Villeroy estoit honteux de proposer, M. Duplessis se monstra fort offensé, et tout prest à rompre, protestant que c'estoit contrarier à ses ordinaires propos, que M. de Mayenne ne demandoit poinct de deschirer l'estat, qu'il s'estoit assés veu d'hommes qui perdoient vng bras pour sauver le corps, nul pour le perdre, et qu'ainsy ne seroit il pas peult estre hors de raison de conseiller au roy de perdre la Bourgongne, sy par là il auoit caution de sauuer son estat, et qu'en ce cas il ne seroit pas des derniers à le dire; mais que ce seroit tout euidemment le perdre sans ressource, d'aultant que ceste ouuerture faicte, cinq ou six chefz qui estoient de ce parti, et ne recognoissoient que fort peu M. de

Mayenne, vouldroient avoir leurs gouvernemens auec mesme prerogatiue; viendroient à plus forte raison les princes du sang, qui ne vouldroient pas auoir moins acquis, en bien seruant, que les aultres, en faisant au pis, dont s'ensuiuroit enfin, que l'estat seroit dechiré, et n'y auroit rien, en France, moins roy que le roy mesmes. Quant à ce qu'il voulloit estre eslevé au dessus des aultres, qu'apres la grandeur qu'il demandoit en toutes sortes, c'estoit encores prendre plaisir à acquerir de l'enuie, ne pouvant par ces motz entendre qu'vne mairie du palais ou vne lieutenance generale, trop suspectes pour les exemples des regnes passés et presens. Nonobstant, il ne pensa pas auoir peu faict, de leur auoir ouuert le cœur, jugeans, puisqu'ilz se faisoient entendre sur leur particulier, qu'à la verité ils en cherchoient le contentement, et de faict, quand M. Duplessis rendit compte de sa negotiation au roy, qui feut à Buhy, maison de son frere aisné, et qu'il leur proposa ces articles qu'ilz trouuoient tous durz et aspres infiniment, il dict à sa majesté que ce qu'il trouuoit de pis, estoit ce qu'il en trouuoit de meilleur, par ce qu'ayant vne foys dict leur prix, quelque excessif qu'il feust, ilz auoient tesmoigné auoir enuie de vendre, et pourtant qu'il n'estoit nullement d'aduis de rompre là dessus.

Ainsy doncq feut continué le traicté; et le roy, s'en allant en Picardie, manda au sieur de Villeroy, que sur tout ce que dessus, il avoit laissé son intention à M. Duplessis, auquel toutesfoys il n'en auoit parlé que fort sommairement. Le roy mandoit aussy à M. de Villeroy qu'il estoit d'aduis et l'en pryoit,

qu'il veist M. de Mayenne, lors malade à Rouen, affin qu'à son retour il se trouvast plus esclarcy, veu les duretés des sus dictz articles.

Or, à la requisition de M. le mareschal de Byron, veint le sieur de Villeroy à Gisors, soubs ombre de le voir, et eurent plusieurs bons propos ensemble, M. le mareschal de Bouillon aussy, l'vng et l'aultre toutesfoys non aultrement chargé de la negotiation, mais desireux de s'aduancer pour la sonder particulierement en luy. Nonobstant, affin qu'il n'allast pas vuide trouuer le duc de Mayenne, et qu'il peust porter quelques offres, M. Duplessis leur feit trouuer bon qu'il luy feust dressé des articles raisonnables, lesquelz il s'asseuroit que sa majesté ne desiroit poinct, et feurent iceulx mis par escrit par M. de Reuol, secretaire d'estat, et luy, dont le sommaire estoit pour le particulier des chefz ; car il seroit trop long de les inserer ici, et en ses Memoires ilz se peuuent amplement voir, que sa majesté accorderoit à M. de Mayenne le gouuernement de Bourgongne, la suruiuance à son filz, luy donneroit cent mille escus par an de pension, disposeroit de quarante mille liures de benefices en Bourgongne en sa faveur, et, en oultre, es occasions qui à l'aduenir se presenteroient, l'honoreroit tres volontiers; aulx aultres chefz maintiendroit leurs gouuernemens, ainsy qu'ils auoient; et donneroit celuy de Champaigne, comme de nouueau, à M. de Guise, en faueur de la parenté, attendeu qu'il estoit vacant, dont il feroit auec M. de Neuers ; les aultres articles estans couchés pour le surplus en telz termes qu'ilz restoient presque sans difficulté. Le sieur de Villeroy doncq

traicta quelques jours auec le dict sieur de Mayenne à Rouen, et la response qu'il feit entendre à M. Duplessis, le venant aboucher à Buhy, feut en somme qu'il auoit laissé M. de Mayenne du tout resoleu à la paix; qu'il se tenoit pour content des offres concernant son particulier et les accepteroit peu plus, peu moins : tant y a qu'elles n'accrocheroient poinct le public, trouuoit aussy beaucoup de raison en tout ce qui luy auoit esté proposé, et louoit Dieu de voir les choses en telz termes; mais que le peu de secret qui auoit esté obserué en la negotiation (1), l'auoit brouillé et descrié enuers plusieurs, et pourtant qu'il en falloit esteindre les bruicts en tant qu'il se pourroit; qu'il feroit assembler les principaulx de son party, les plus sages et plus amateurs de la paix à Soissons, pour conferer auec eulx, les y disposeroit avec discretion, et esperoit les en rendre tous capables. Pour l'ayder à vng sy graut œuure, qu'il estoit besoing de deux choses, l'vne que le roy, par negotiations particulieres, taschast à y disposer les principaulx, à sçauoir MM. les ducs de Lorraine, Nemours, Mercœur, Guise, Joyeuse, etc., leur faisant entendre, et conuenant auec eulx du contentement particulier que chacung d'eulx auroit de luy, affin qu'ilz apportassent ou envoyassent en la dicte assemblee, leurs intentions tendantes à la paix, quant ils verroient que leur interest particulier seroit satisfaict; l'aultre, que, pour contenter les scrupules

(1) Villeroy, qui dans ses Mémoires raconte cette negociation, prétend que Duplessis Mornay n'eut pas toute la discrétion nécessaire.

des villes, sa majesté feist negotier le pape directement, ou indirectement, par les seigneurs catholiques de son party, et princes estrangers ses alliez et amys, à ce qu'il se laschast à consentir à la recognoissance du roy et à la paix du royaume, veu mesmes que sa majesté s'offroit à receuoir instruction par toutes voies deues et raisonnables; promettant ledict sieur duc de conjoindre ses practiques par diuerses voies à ce mesme but, tant vers les dicts princes que vers le pape, et mesmes d'y enuoyer expres; moyennant quoy il osoit asseurer le roy que leur assemblee ne se departiroit poinct sans vne paix; sans ces voies, qu'il y voyoit des difficultés tres grandes pour estre les peuples imbeus du pretexte de la relligion, et sollicités assiduellement par les menees, artifices et presens d'Espaigne; feut d'aduis M. Duplessis, que M. de Villeroy veist sa majesté pour luy tenir les mesmes propos; ce qui feut faict vne nuict à Gisors, presens seullement M. le duc de Bouillon et M. Duplessis, dont sa majesté receut grant contentement, et luy protesta fort le dict sieur de Villeroy, que, pour esuiter les indiscretions passees, il ne voulloit de là en auant (et luy estoit ainsy commandé), traicter qu'auec M. Duplessis, ce que sa majesté eut tres agreable, et d'abondant feut concleu qu'attendant la teneue de l'assemblee, pour assoupir tous les bruictz de paix, qui ne seruoient qu'à aiguiser les artifices d'Espaigne, M. Duplessis et luy se separeroient pour vng temps, chacung chez soy, des que les depesches qu'il falloit faire en diuers lieux seroient rezoleues.

Sa majesté ayant parlé à M. de Villeroy, jugea

bien de son affection, et de l'intention du duc de Mayenne; et est à noter aussy que euidemment ilz n'estoient pas bien, ny le chef, ny l'instrument auec le duc de Parme; mais M. Duplessis feut bien aise que sa majesté parlast au sieur de Villeroy pour estre asseuree par son propre jugement, et pour sa descharge; parce que les aultres, pour les choses passees, jugeoient tout aultrement du dict sieur de Villeroy, et par consequent de toute la negotiation, ausquelz M. Duplessis respondoit ordinairement en deux mots : qu'il voyoit que chacung crioit apres la paix, et ne pensoit poinct moyen d'y paruenir qu'en la traictant.

Ceste negotiation se feit durant les moys d'auril, may et juin, pendant lesquelz, en ces allees et veneues, M. Duplessis coureut beaucoup de danger, mesmes faillit à estre prins partant de Buhy, apres vne conference, par ceulx de Beauuais et de Dreux, qui s'estoient assemblés pour le surprendre, plus par haine de la paix que de luy. Feut aussi interrompeue par le retour du duc de Parme, dont s'ensuiuit que le siege de Rouen feut leué; mais aussy le duc de Parme, reduict en telle difficulté, qu'il luy conueint faire vne peu honorable retraicte, mesmes la paix ne feut pas peu deffauorisee par la desroute, adueneue deuant Craon, des forces de messeigneurs les princes de Conti et d'Ombes, par M. de Mercœur; suffisans empeschemens pour trauerser vng plus facile affaire.

Mais tant y a que les choses feurent amenees à ce poinct pour le seruice du roy, qu'il faisoit cognoistre à son royaume qu'il se mettoit en tous debuoirs pos-

sibles pour auoir la paix, et que sy elle auoit à se rompre, ce n'estoit pas pour le differend de la relligion, qui luy estoit particulier, mais pour les respectz de l'estat, qui leur estoient à tous communs, puisque tant estoit qu'il estoit d'accord auec eulx en ce qui concernoit l'instruction de sa personne. En quoy en tout cas M. Duplessis ne pensoit pas auoir peu gaigné pour descharger sa majesté d'enuie et calomnie; et pour son regard particulier, il paruint jusques là par l'introduction, poursuite et acheminement de ce traicté, que tous les plus grantz recogneurent que la France luy auoit de l'obligation, estant aucteur, quoy qu'il en aduint, presques seul de ce traicté. Aulcungs mesmes se confesserent à luy d'auoir eu toute aultre opinion auparauant, comme sy la relligion dont il faisoit profession la luy eust moins faict desirer; et feurent tous ses enuieux contrainctz de clore la bouche, ou de l'ouurir en aultre langage qu'ilz ne souloyent. Or auoit il esté trouué bon que, pour disposer l'Italie, et particulierement Rome, M. le cardinal de Gondy et M. le marquis de Pisani s'y achemineroient; cestuy là soubs ombre de son obedience au nouueau pape Aldobrandini, Florentin de nation; cestuy cy sur le subject d'aller voir sa femme, qu'il auoit espousee à Rome, de la maison des Sauelli, l'vng et l'aultre à mesme fin, mais par diuerses procedures; à sçauoir cestuy là parlant comme de soy, et comme seruiteur et membre du pape, selon la cognoissance qu'il auoit de l'estat du royaume, et de ce qui estoit propre au siege de Rome; cestuy cy allant de la part des seigneurs catholicques, et en leur nom, remon-

strant le debuoir ou se mettoit le roy, le tort qui luy estoit faict, et ce qui estoit pour le bien du royaume. Il feut doncq trouué bon que, pour l'esclaircissement des intentions de sa majesté, M. Duplessis conferast auec eulx, qui feut cause qu'il veit par deux foys M. le cardinal de Gondy à Noisy, allant et reuenant pour les partaiges de la succession de feu ma mere, en Brie, où ilz communicquerent fort priueement de toutes choses. Le sommaire de ses propos feut qu'il auoit à faire entendre au pape que ceste guerre, meue contre le roy, ne tenoit rien du faict de la relligion, ains d'vne ambition et conuoitise de regner, que tous ceulx qui s'en mesloient auoient voulleu traicter auec le dict seigneur roy, mesmes auant son auenement à la couronne, nonobstant la pretendue heresie, et que le roy d'Espaigne auoit negotié auec luy par ambassadeurs expres, pour l'armer contre le feu roy, premier que rien faire auec ceulx de Guise, luy offrant grantz auances de deniers, et adjoustant qu'il ne l'abandonneroit poinct qu'il ne luy eust mis la couronne de France sur la teste; que M. de Mayenne, lors mesmes qu'il commandoit l'armee du feu roy contre luy soubs ombre de l'extermination de la relligion en l'annee 85, aulx premiers remuemens de la ligue, auoit voulleu entrer en confederation auec luy, jusques à offrir de venir soubs sa foy parler à luy à La Rochelle, mesmes de luy bailler ses filz en hostaige de sa fidelité; qu'à pene y auoit il aulcung des plus signalez de la ligue qui, au plus fort des armes ciuiles, n'eust eu praticque auec luy (et luy en nommoit toutes les circonstances, parce que c'estoient choses qui auoient esté

principalement traictees auec luy); partant que c'estoit mal proceder en la cure de la maladie de cest estat, d'y applicquer emplastres de relligion, d'aultant que le mal ne tenoit pas là, ains venoit de l'ambition de ceulx qui de long temps pretendoient à l'estat; le roy d'Espaigne, comme chef, pour le voir dissiper; les aultres comme ses satellites, pour en arracher chacung sa piece; que là gisoit l'interest de tous les princes chrestiens, et du pape mesmes, n'y ayant estat aultre que celuy de France qui peust tenir l'Espaigne en contrepoids, laquelle s'accroissant de la France, emportoit infailliblement tous les aultres estatz de sa pesanteur seulle. Mesme la dissipant en petitz estatz, obtenoit le mesme effect, parce que ceste couronne dispersee ne retiendroit plus son auctorité ny sa dignité, non plus qu'vng diamant son prix et sa valeur, quand il est mis en pieces; que tous ces princes doncq deuiendroient tributaires, le pape chapellein, les cardinaulx clercz de chapelle du roy d'Espaigne; seroit à craindre d'aultre costé le roy et les seigneurs françoys, se voyans desesperez par le pape, qu'ilz ne preissent vng train qui luy seroit tres perilleux; comme de faict que, par auoir violenté Luther, on auroit obserué que ses predecesseurs auoient perdeu l'Allemaigne, et par s'estre aheurtez contre le roy Henry VIII, auoient esclipsé l'Angleterre. Qu'ainsy, par voulloir intemperamment user de leurs anathemes contre les Françoys, ilz pourroient assez tost perdre la France, chose qu'on voyoit desjà en beau cheming, veu que les courtz de parlement auoient deffendeu d'enuoyer à Rome, et bruslé les bulles du

pape, et dressé vng reglement par lequel on pouuoit pouruoir à tous benefices, sans aller à Rome (1), dont ont seroit tout esbahy, que le peuple ne tiendroit plus compte, quand il auroit veu qu'il ne seroit pas difficile, ains expedient de s'en passer, au lieu que facilitant le pape, la paix du royaume de France conserueroit sa dignité, et son auctorité, et ses moyens en France; obligeroit tous les estatz chrestiens par sa prudence, interessez en la diminution de ce grant estat, et retiendroit particulierement son degré contre l'ambition et insolence d'Espaigne: pour la relligion du roy, qu'il auoit tousjours dict qu'il estoit prest d'estre instruict, qu'on luy en auoit donné peu de loisir depuis, nonobstant qu'il prendroit vng terme prefix, et seroit bien ayse qu'on conuinst des moyens plus conuenables pour ce faire; que les maladies surueneues en la chrestienté par tant de siecles, nous en auoient appris les remedes; ou sy ceulx là mesmes ne sembloient à propos, on en pouuoit conuenir d'aultres; et que, pour cest effect, sa majesté consentoit que M. le marquis de Pisani feust enuoyé par les seigneurs catholicques

---

(1) Quelques membres du parlement de Tours auraient voulu qu'on créât en France un patriarche. Henri IV s'y opposa. Les évêques dressèrent un règlement qui fut observé jusqu'à la paix; il portait que les métropolitains seraient tenus de sacrer, dans un temps prescrit, les suffragans qu'on leur donnerait, et que, sur leur refus, le sacre serait fait par l'archevêque le plus voisin. Les évêques furent autorisés à expédier dans leurs diocèses les bulles des bénéfices, et à donner les dispenses jusqu'alors attribuées au saint siége.

de son royaume à Rome, toutes lesquelles raisons feurent fort pesees par le dict sieur cardinal, qui luy prya de les luy bailler par escrit. Mais, sur les moyens de l'instruction, il ne luy cela poinct qu'il ne falloit pas parler au pape d'vng concile, ny general, ny national, qui ne voulloit gaster tous les affaires : pretendans sans doubte ces messieurs, quand ilz parlent de l'instruction du roy, que ce soit seullement vne formalité qu'on apporte à vne rezolution qu'ilz presupposent au roy toute formee de changer de relligion, et non vne conference pour l'instruire reellement et de faict, à laquelle il apporte seullement la docilité et l'attention et l'intention de discerner la verité du mensonge, et l'ayant cogneue, de s'y attacher et de la suyure.

Feut aussy entr'eulx parlé des moyens qui leur seroient administrez soubs main pour leur voyaige, alleguant le dict seigneur cardinal ses pertes, lesquelles n'estoient pas bien prises d'vng chacung, pour les grants biens qu'ilz tenoient de la France; et neantmoins en feut conueneu; et M. de la Verriere, son cousin, preit la charge de les poursuyure. Mesmes propos, ou à peu pres, se passerent auec M. le marquis de Pisani, et eut la charge M. Duplessis de dresser les memoyres pour l'instruction de ce que l'vng et l'aultre auoit à negotier, et des procedures qu'ilz auoient à tenir, chacung en sa façon. Mesmes des depesches qui seroient faictes à Venise, aulx quantōns catholicques romains de Suisse, aulx ducs de Florence, Ferrare, Mantoue, aulx cardinaulx Montalto, Morosin et Saluiati, etc., du conseil desquelz le pape se seruoit principale-

ment, qui sembloient, pour leur extraction, peu fauoriser l'Espaignol. Tous lesquelz memoyres il bailla à M. Reuol, secretaire d'estat, escritz de sa main. Quant à escrire au pape, sa majesté en feut fort pressee, et feut remise sus ceste proposition auec grande instance; mais persista tousjours M. Duplessis en ses premieres raisons; qu'en conscience le roy ne luy pouuoit escrire selon la forme de ses predecesseurs, et que luy escrire aultrement, seroit plustost dommaigeable qu'utile. Or debuoient partir les sus dictz dix jours apres pour accelerer les moyens de la paix, lesquelz ne le sont encores deux moys apres que j'escris cecy; soit que les deniers ordonnez pour leur voyaige n'ayent reussy, soit que la sollicitation n'y ait esté si viue depuis l'absence de M. Duplessis, soit que quelques vngz le prolongent auec mauuais desseingz, ainsy que la pluspart escriuent.

Comme doncq les choses feurent ainsy acheminees, M. Duplessis demanda son congé au roy, apres huict moys ou enuiron de sejour pres sa personne, pour faire vng tour à son gouuernement de Saumur; ce que sa majesté trouua raisonnable, mesmes à l'occasion des grandes despenses qu'il luy auoit conuceneu faire, non seullement pour sa maison, mais pour la trouppe qu'il y auoit menee et entreteneue pendant tout le siege de Rouen; mais la principale raison feut qu'il sembla à sa majesté que le duc de Mercœur, fortifié et eleué du bon succez de Craon, où il auoit deffaict deux princes et pris onze pieces de batterie, estoit le premier et principal qu'il debuoit rendre capable de la paix, comme celuy qui auoit

alors plus de moyens ou de l'auancer ou d'y nuire. A quoy sa majesté jugea que le voyaige de M. Duplessis en Anjou pouuoit seruir. Mesmes feut aduisé que sa majesté, par son entremise, negotieroit auec la royne Louyse, sœur du dict duc (1), pour s'y rendre plus ployable; laquelle M. Duplessis auroit charge de voir, et particulierement pour prendre son aduis de ce qui auroit à estre faict ou dict en paix faisant, pour la reparation de l'assassinat commis en la personne du feu roy Henry III, son mary. Mais cela estant rezoleu, surueint vng accident qui luy feit changer tout soubdain de cheming, fort à son regret, mais non sans la conduicte euidente de Dieu, et le faict feut tel.

M. de Beslebat, chancelier de Nauarre, auoit prins la commission de fortifier Quillebeuf, à condition de le mettre es mains de M. de Bellegarde, grant escuyer de France, toutes les foys qu'il s'y presenteroit, auquel sa majesté en auoit donné le gouuernement. Le bourg, assis sur Seine, entre Rouen et le Havre, en lieu si commode, que tous les vaisseaux montans ou descendans, sont obligés par la nature, non seullement à l'approcher d'vne harquebuzade, mais mesmes d'y estaller vne maree, et d'y prendre conduicte de ceulx du lieu, qui seulz recognoissent les changemens qui aduiennent à toute heure dans le canal de la riuiere, et pour ce, ont ilz de long temps de notables priuileges. Or,

(1) Louise de Lorraine, veuve de Henri III, s'était retirée, depuis la mort de son mari, dans le château de Chenonceaux.

auoit il jà bien auancé la fortification, et luy faschoit d'en sortir, oultre ce que de long temps il estoit conuoiteur d'vng gouuernement. Tellement que le dict sieur grant escuyer s'y presentant, il luy en refusa l'entree, luy envoya des paroles atroces, chassa deux capitaines de la relligion et leurs compaignies, que le roy y auoit mises, parce que les dicts capitaines estoient allés saluer le dict seigneur grant escuyer; et s'y establit soubs l'appuy de deux regimens de lansquenetz, commandés par les sieurs de Rebours et de Temple, des habitans de la relligion, et des vaisseaulx de guerre, que les estatz des Pays Bas auoient enuoyés au secours du roy, pour tenir la riuiere fermee à ceulx de Rouen. Chose à lui aysée, parce que tous estimoient que le roy luy eust dict quelque mot à l'oreille (et de faict, il alleguoit par tout son intention). Aussy que d'ailleurs les lansquenetz auoient esté mal traictez en leurs payemens (encores qu'il est certain que le sieur de Temple, lors malade, n'y participoit poinct), et les habitans de la relligion opprimés des guerres passees, estoient bien ayses d'auoir vng abry soubs vne personne de mesme profession. Ceste nouueauté faisoit croire aulx personnes de peu de jugement, qu'il y auoit du desseing du roy, voullant establir ceulx de la relligion reformee par ces voyes obliques, et donnoit subject à d'aultres plus fins qui n'en croyoient rien, mais qui desiroient choses nouuelles de troubler les affaires de sa majesté soubs ce pretexte.

Tellement que les choses tendoient à vng grant mal, les principaulx du conseil ayans protesté au

roy que les catholicques n'auroient poinct de satisfaction, s'il ne faisoit trancher la teste au sieur de Beleshat; sa majesté aussy que s'il luy donnoit la pene d'y aller, il la luy cousteroit. Et de ce pas neantmoins tournoit la teste de son armee qui estoit vers Gisors, droict au Pont de l'Arche, pour y prendre l'artillerie qui y estoit demeuree, et marcher droict à luy. M. Duplessis, le roy se plaignant de cest acte, ne le trouuoit moins estrange; mais remonstroit à sa majesté que la puissance des souuerains ne se debuoit employer qu'aulx cas extresmes; qu'il auoit affaire à vng homme de qui les actions n'auoient poinct de mesure, qu'il valloit partant mieulx le faire sonder premierement, affin qu'il ne feust dict qu'vng seruiteur sy priué de sa personne luy feist vng refus; mais delà sa majesté, meue par le conseil de plusieurs, tira vne conclusion qu'il n'attendoit pas, qu'il falloit doncq qu'il y allast, et qu'aultre que luy n'y pouuoit remedier, ce qu'il entendit à son tres grant regret. Ses raisons estoient, à la verité, qu'il estoit sur les depesches concernans la paix, et sur son retour à Saumur, dont le publicq et le particulier seroient incommodez; mais la principale, que sy ce voyaige ne luy succedoit, il seroit subject à sinistres interpretations : les vngz disans que le roy luy auoit faict aultre commandement à part qu'à descouuert, des aultres qu'il y auroit apporté quelque mauuaise vollonté à l'occasion de la relligion, ce qu'il voulleut representer au roy, pour l'excuser, mais sans effect; il s'achemina ainsy par les chemings, où il feut aguetté diuersement, et enfin, arriuant à Quillebeuf, y trouua

M. de Belesbat, au huictiesme jour d'vne fiebure continue, plus procedante de douleur d'esprit que d'humeur du corps, tant pour la rezolution qu'il voyoit en sa majesté de le tirer delà, que du remors de ce qu'il auoit faict, et de ce que, en sortant delà, il auoit à deuenir; cela feut cause qu'il ne luy voulleut poinct bailler les lettres de sa majesté, plenes d'aigreur pour n'aigrir sa maladie; au contraire, pour l'addoucir, apres l'auoir exhorté à obeir, l'asseura de sa dignité au seruice de sa majesté, et de sa vie, contre ce qu'il eust peu craindre de l'inimytié de M le Grand; comme de faict il en auoit tiré la parole de sa majesté et promesse de M. le Grand, premier que de se mettre en voyaige; puis traicta auec les colonelz des lansquenetz, et conueint qu'ilz sortiroient quand il vouldroit, aulxquelz il feit deliurer deux prestz en argent, eu esgard à leur necessité, et finalement auec les six capitaines du bourg, et aultres habitans, la plus part de la relligion, aulxquelz, de la part de sa majesté, il en asseura l'exercice; comme de faict, premier que d'y introduire M. le Grand, il tira promesse de luy, qu'il ne les troubleroit aulcunement en iceluy, lui ayant viuement representé que le mescontentement de ces gens étoit la ruyne ineuitable de la place. Mais ce bon acheminement faillit à estre troublé par l'arriué d'vng que le sieur de Belesbat auoit enuoyé negotier son secours, lequel luy apportoit certitude de huict cens Anglois, qui debuoient entrer soubs Roger Wilhems, colonel anglois, plein de valeur et d'vng esprit capable de tel effect, et lettres fort fauorables, tant à luy qu'à

ceulx qui l'assistoient, de l'ambassadeur d'Angleterre, plenes de promesses, toutes lesquelles pieces tomberent en ses mains, parceque le porteur trouuant le sus dict sieur malade, s'en veint confesser à luy, auquel remoustrant la faulte qui se faisoit à l'estat, qu'on affligeoit par ceste nouuelle playe, et à tant de pauures Eglizes, qu'on mettoit en proye, soubs ce zele indiscret et mal pretendeu de relligion, luy feit pleurer son mauuais aduis, lequel il luy promit de ne descouurir jamais à personne qui luy en peust ny voulleust nuire; or, moureut troys jours apres le dict sieur de Belesbat, plein de douleur, de honte et de regret de cest acte, et pour ne luy manquer d'office jusqu'à la fin, encores que certes il n'en auoit pas tousjours eu occasion, il depescha le capitaine Picard, expres vers sa majesté, pour la supplier tres humblement de conseruer à la veufue et enfans, les bienfaictz que le defunct auoit de sa majesté, et particulierement l'abbaye des Mourolles en Poictou; sans auoir esgard à tout ce qui s'estoit passé, feit en somme, selon son desir, poser le corps sur le bastion qu'il auoit construict et nommé, et deliurer argent pour conduire son train jusques en lieu de sejour et de seureté.

Quant à M. le Grand, il l'installa au dict Quillebeuf à son contentement, selon l'intention du roy; luy dressa l'ordre pour la conseruation de la place, luy reteint les vaisseaulx flamans qui s'en voulloient aller, apprehendans d'estre mal traictez de luy, y remeit les deux compaignies de la relligion, que feu M. de Belesbat en auoit tirés, auec aultres quattre compaignies qu'il feit tout payer, affin qu'ilz n'eus-

sent à molester; et cela faict, prins son cheming par la Normandie, auec escorte du sieur de Breteuille, enseigne de M. le comte de Torigny, jusques à Argentan, tant qu'il arriua le 6e juillet 1592, graces à Dieu, en santé à Saumur.

Est certain qu'il y eut de l'instinct de Dieu en ce faict, et je luy ay souuent ouy dire qu'il en sentit l'admonition euidemment par plusieurs foys; car il estoit tenté d'aller retrouuer sa majesté, et y acheuer plusieurs affaires, quand, comme pour le contraindre à aultre rezolution, il entendit d'vne part que sa majesté prenoit le cheming de Picardie, et d'aultre veit M. de Mayenne qui se jettoit auec ses forces sur son cheming. De faict, deux jours apres son partement du Pont Audemer, le sieur de Hacqueuille, gouuerneur, frere du baron de Neufbourg, et son parent, liura la ville es mains de M. de Mayenne par vne insigne trahison; et le premier qui feut demandé à l'entree, feut M. Duplessis. Là feurent tués plusieurs gens de bien, plusieurs prisonniers, mesmes M. Marcel, intendant des finances, et M. Morlaz, maistre des requestes, que sa majesté auoit enuoyés auec luy. Le sus dict de Hacqueuille pretendoit luy auoir esté faict tort, en ce que le gouuernement de Quillebeuf auoit esté donné à vng aultre, estant en l'election du Pont Audemer, ne considerant pas que d'vng villaige on en faisoit vne ville; mais il en receut promptement, et en son honneur et en son ame, le chastiement qu'il meritoit. La dicte ville de Quillebeuf changea lors de nom, et feut appellee Henryquaruille, c'est à dire, la ville de Henry quatriesme; et,

peu de jours apres, feut attaquee par M. de Mayenne, mais tres bien deffendeue par MM. le Grand, comte de Torigny, et le sieur de Crillon.

N'est à oublier que M. Duplessis, premier que partir, feit vne depesche à sa majesté par M. de Morlaz, luy proposant de faire negotier le duc de Joyeuse, lequel prenoit vne grande auctorité en Languedoc pour le party contraire, affin qu'en l'assemblee qui se debuoit faire de ceulx de la ligue, il se rendist traictable pour la paix. Le moyen estoit d'y employer la prudence de M. le mareschal de Matignon, qu'il tenoit en lieu d'oncle, et la priuauté du comte de Torigny son fils, parce qu'ilz auoient esté nourris ensemble; ce qu'il auoit faict consentir au dict comte, sy sa majesté luy en enuoyoit le commandement, et pouuoit s'abboucher commodement auec le dict duc, parce qu'il auoit subject d'aller jusques à Sainct Felix, maison du sieur de Bellegarde, grant escuyer en Comminge, pour voir sa sœur, qu'on voulloit marier à son jeune frere, et d'ailleurs estoit jà fort sollicité de M. le mareschal son pere de l'aller voir en Guyenne. Ainsy doncq succeda le voyaige de Quillebeuf, et feut cogneu depuis par les plus sages que ceste estincelle auoit besoing d'estre esteincte à temps, en danger aultrement d'allumer vng feu qui eust peu auancer la ruyne de ce royaume, par la diuision qui en alloit naistre entre les seruiteurs du roy.

Au sejour de huict moys, ou enuiron, que M. Duplessis feit pres de sa majesté, comme son principal but estoit l'auancement de la vraye relligion, et l'affermissement de l'estat par toutes voyes deues

et legitimes, il luy proposa quelques expediens, lesquelz estant suyuis comme sa majesté sembloit les approuuer, pouuoient donner vng grant acheminement à l'vng ou à l'aultre; il consideroit que l'instruction à laquelle sa majesté se soubsmettoit, pourroit amener sy non vng concile, au moins vng colloque ou conference, sur les differends de la relligion, auquel il conuiendroit que les parties feussent ouyes, les vngz deuant les aultres; il feit donc trouuer bon à sa majesté qu'il assemblast à Saumur, jusques à vne douzaine des plus doctes et excellens ministres ou docteurs de la relligion reformee, qui feussent en France, ausquelz il administreroit moyens, logis et commoditez, et surtout des meilleurs liures, pour se preparer de bonne heure à ceste conference, de laquelle, premier que partir, il communicqua, tant de bouche que par lettres, auec plusieurs d'iceulx, qui l'approuuoient extremement. Son intention estoit de leur faire rafraischir la lecture des Anciens, mesmes des scholastiques, et que chacung en prinst sa part à lire; qu'en les lisant, chacung rapportast sur chaque poinct controuersé ce qu'il trouuoit es aucteurs, qui venoient en sa part, et en feist extraict; que puis apres chacung d'eulx se preparast principalement sur vng certain poinct, et surtout y remarquast en iceluy par ce qui resultoit du recueil et obseruation de tous, la pureté de la doctrine, jusques à quel aage elle auoit duré, par qui, quand et comment l'abuz y auoit glissé, comment du depuis il s'y seroit nourri, accreu, augmenté, etc.; les oppositions et interpellations qui auoient esté faictes, soit à sa naissance,

soit à son accroissement, etc., estant tout certain que la plus part des abuzés, principalement des grantz, qui combattent la pureté de la relligion, vient d'vne inueteree ignorance, par laquelle ilz croyent que l'Eglize a tousjours esté telle qu'ilz la voyent en la papauté, et partant qu'elle n'a besoing de reformation, et ne doibt souffrir de changement. Auoit aussy obserué que plusieurs conferences, tant en France qu'ailleurs, se seroient rendeues inutiles parce qu'elles n'auoient poinct de moderateur, et que les docteurs sophistes extrauaguent à faulte de bride, sur les matieres les plus dangereuses et moins necessaires, desquelz les profons secretz sont cachés aulx hommes, non pour les amener au port de verité, mais pour les jetter dans des vases ou dans des escueils; comme on auoit veu que, pressés sur la cene, ilz se seroient esgarés vers la toute puissance, et du franc arbitre en la reprobation, et du merite en la calomnie des bonnes œuures. A ces artifices indignes de la theologie, il pensoit auoir troué remede en la personne du roy, lequel ayant à estre instruict, choisiroit et nommeroit la matiere dont il vouldroit estre esclaircy, retiendroit les espritz entre les bornes, les y rameneroit s'ilz voulloient s'egarer, et, selon sa dexterité, sauroit obuier, par vng seul mot, à toutes ces illusions, et surtout n'esperoit pas peu de fruict de ceste methode, soit pour le roy, qui en seroit confirmé en sa vocation, soit pour l'affluence des hommes, dont plusieurs auroient moyen de recognoistre la verité, soit pour l'impression qui en demeureroit aulx plus malicieux ou ignorans,

que nostre doctrine n'estoit pas sans fondement, que ce n'estoient pas differentz feinctz ou faictz à plaisir, ains graues, pleins de subject et de raison; et pourtant qui se doibuent supporter par toutes personnes de deuotion et pieté, et ne peuuent estre opprimez violemment que par impieté et injustice.

Pour l'aduancement de la vraye relligion, luy proposa que les grantz changemens ne se pouuoient faire que par vne grande prudence, et qu'il se debuoit representer, estant né soubs ce grant schisme, et monté au degré de tres chrestien, que Dieu requeroit de luy comme d'vng Josias ou d'vng Constantin, la reunion de l'Eglize à laquelle il estoit impossible de paruenir que par la reformation, chose difficile, s'il n'y preparoit comme à vng grant bastiment, les instrumens et les materiaulx, et de qualité requise et de bonne heure, à ceste fin qu'il auroit à se faire dresser vne liste, en toutes ces prouinces, des personnes ecclesiastiques douees de sincerité, modestie, conscience et science; mais sur tout d'vng vray zele de voir l'Eglize en sa premiere pureté, tant pour les mœurs que pour la doctrine, pour iceulx pourueoir des plus notables charges en l'Eglize, auenant vacation, affin que, lorsque l'occasion seroit de tenir vng concile national en France, pour cest effect, il y trouvast la plus saine partie de l'Eglise gallicane disposee et auec peu de contradiction. Que pour tenir la main forte à vng sy bon œuvre, il debuoit auoir vne semblable liste des seigneurs et gentilzhommes, non alienés de la vraye relligion; encores que, pour n'estre pleinement instruictz, ilz n'en feissent ouverte profession; mais, souspirans

apres la restauration de l'Eglize, et capables de la recevoir pour iceulx pourveoir es occasions es meilleures charges du royaume, leur en bailler les clefs affin que, soubs pretexte de defendre la superstition, on ne troublast la repurgation des abuz tant necessaire en la relligion. Le mesme entre ceulx du tiers estat, pour les charges de justice et des finances, affin que les edictz et ordonnances ne fenssent poinct rebutees lorsqu'il seroit besoing de verification, au contraire embrassees, favorisees, auctorisees. Moyennant cela et la grace de Dieu principalement, qui beniroit ce sainct propos, qu'il ne doubtast qu'il n'en veinst à bout, auec la plus grande gloire que prince, depuis mille ans, eust acquise au monde, aulxquels conseilz le roy prestoit l'oreille, et sembloit incliner son jugement; mais, occupé es affaires de la guerre, ou se deffiant de ses moyens, ny mettoit la main sy viuement qu'il lui sembloit besoing.

Particulierement pour l'institution de la jeunesse et surtout de la noblesse de la relligion, meit en auant de dresser vne academie à Saumur, composee des gens doctes necessaires et doués de reuenu suffisant, dont il proposeroit les expediens au roy, à quoy, precipité pour le voyaige de Quillebeuf, il n'auroit peu mettre fin pour ce voyaige.

Mais, pour l'affermissement de l'estat, considerant qu'il flottoit tousjours, tandis que le roy n'auoit poinct d'enfans, et qu'oultre sa vie, on ne voyoit que des tenebres et des confusions, il sollicita fort sa majesté de penser à se marier, ou plustost à se desmarier affin d'estre libre de venir à mariaige. Et par ce que

beaucoup de difficultés s'y trouuoient, le diuorce ne pouuant estre faict en l'Eglize romaine, sans blesser sa conscience, ny en la reformee, sans estre subject à dispute, ny en toutes les deux, sans la tache infame de l'adultere, il luy proposa l'unicque expedient qu'il approuua fort, de representer à la royne sa pretendeue femme, les tortz qu'elle luy auoit faicts, et la justice qu'il en pouuoit faire aulx despens de sa vie et de son honneur, ce que toutesfoys, pour ceste seulle consideration qu'elle avoit esté nommee sa femme, il ne le feroit qu'à l'extremité, pourtant, que d'elle mesmes, elle cherchast les voyes de diuorce, telles qu'elles luy pouuoient estre ouvertes, et le procurast vers ceulx qu'il appartiendroit, moyennant quoy, il luy laisseroit son appennage, l'asseureroit de sa vie, ne remueroit poinct son honneur, et la laisseroit le reste de ses jours en paix. Il luy presenta le maistre des requestes Erard, tres habile homme, qui auoit manié les affaires de la dicte dame pour negotier vers elle de cest affaire, et l'expedient estoit qu'elle baillast sa procuration en blanc pour representer qu'elle n'avoit jamais apporté son consentement au mariaige, qu'elle en sentoit sa conscience chargee, par ce qu'il estoit es degres prohibés et sans dispense, aussi pour la disparité de relligion, requerans qu'il feust declaré nul et non adueneu, ce qui se pouvoit faire par vng simple official, moyennant quoy, sans interuention de sa majesté, et sans submission au pape, il deuenoit libre et en estat de se marier; et neantmoins, pour plus grant' seureté de sa posterité, ne lairroit de faire

approuuer son mariaige par les estats du royaume et courts de parlement, et ceste negotiation meit il en bon train premier que partir.

Arriué à Saumur, il eut grant contentement de voir le temple commencé, et fort aduancé en son absence, par la diligence que j'y meis, et sans qu'il en coustast vng dernier à l'Eglize, car il auoit esté contrainct pour les fortifications du chasteau d'abbattre vng lieu où on soulloit faire le presche, nommé la Fourriere, et de louer à vng escu et demy pour presche le jeu de paume de la ville, pendant qu'on en bastiroit vng ou vne place proche de la porte du Bourg qu'il achetta expres. Or, le trouua il doncq en tel estat, que, peu de jours apres, le presche y feut transporté, et est à noter que cela ne pleut pas à ses ennemys, car ils s'estoient tousjours attendeuz qu'il se jetteroit en quelqu'vng des lieux destinés au service de l'Eglize romaine, dont il auiendroit de la plaincte et du scandale, sans prendre la patience, et entreprendre les frais d'en bastir vng tout neuf.

Trouua aussy les fortifications de la place n'auoir eu moins de progrez qu'en sa presence selon le peu de moyen que l'on nous en donnoit, et de là en auant y apporta vng reglement plus certain. Mesmes feit commencer à fortifier le fauxbourg de la Billange qu'il auoit long temps desigué, lequel, depuis, sa majesté, venant à Saumur, ordonna estre continué, et en accrut, comme il sera dict, les moyens.

Son premier soing feut de tenter par diverses voyes le duc de Mercœur en luy proposant les conditions qu'il auoit jà touchees auec le duc de Mayenne, qui

feit quelque mine de voulloir entendre à vne paix, mesmes d'estre en deffiance du secours que le roy d'Espaigne luy enuoyoit plus souuent et plus grant qu'il ne voulloit; mais il n'osa offenser l'ambassadeur d'Espaigne, qui soubdain luy practiqua des principaulx du clergé pour luy en faire remonstrance, et d'ailleurs, depuis le succes de Craon, il voyoit sy peu d'opposition à sa prosperité, au contraire, vng sy facile progrez, qu'il tenoit pour facile l'usurpation de ce qui restoit de la Bretaigne, tellement que la fin feut qu'il enuoieroit ses deputés au duc de Mayenne, et en passeroit par ce qui seroit arresté en public.

Or auoit esté M. le mareschal d'Aumont ordonné par sa majesté pour le secours de Bretaigne, lequel auoit ses forces sur la frontiere d'icelle, auoit reprins la ville et Chasteau de Mayenne, et sembloit menacer Laual et Chasteaugontier, pour rendre plus aisee la communication des prouinces voisines auec la Bretaigne, sur quoy feut M. Duplessis sollicité par les plus affectionnés de la ville d'Angers, persuadés par le sieur de la Proustiere, maistre des requestes et intendant de la justice au dict lieu, de prendre ceste occasion pour attaquer Rochefort auec les forces du pays, offrans iceulx de fournir vingt mille escus pour les frais du siege. A ceste occasion doncq il feut d'aduis que M. de la Trimouille, seigneur de Rochefort, M. de Puycherie, gouuerneur d'Angers, et luy, s'entreuissent pour en conferer. Ce qui feut faict à Beaufort, où les dicts d'Angers se trouuerent aussy, et feut concleu entre eulx le dict siege; conueneu des moyens de l'entreprendre, du temps de l'inues-

tir, et de ce que chacung pour sa part y debuoit fournir d'hommes, d'artillerie, de munitions, le tout toutesfoys soubs le bon plaisir de monseigneur le prince de Conti et de M. le mareschal d'Aumont, sans le consentement et commandement desquelz ilz ne voulloient rien commencer. Mais M. le mareschal qui ne voyoit rien de bien prest pour attaquer Laual et Chasteaugontier, et pensoit au contraire voir plus clair en celuy cy qu'il voyoit esbauché, enuoya pryer M. Duplessis de se trouuer à Baugey où il veint du Mans pour conferer auec luy, qui feut cause que M. Duplessis, preuoyant bien le subject qui l'y menoit, prya M. de la Trimouille, du faict duquel en partie il s'agissoit, de s'y trouuer; et là, leur feut proposé par M. le mareschal, d'entreprendre tous ensemble le siege de Rochefort; grandes contentions se passerent en ceste entreueue. M. le mareschal y pretendoit plus de facilité, alleguant que ce qui se pounoit par les sieurs de la Trimouille, Duplessis et de Puycherie, se feroit encores mieulx quand ilz y seroient tous ensemble; et ne consideroit pas que l'unicque raison qui les enhardissoit à l'entreprendre, estoit que luy, attaquant Laual ou Chasteaugontier, c'est à dire la frontiere de Bretaigne, appelleroit de ce costé là le duc de Mercœur qui, par ce moyen, ne pourroit secourir Rochefort; d'abordee aussy, à l'instigation du sieur de Puycherie, feut mis en auant par le dict sieur mareschal, soubs le nom de ceulx d'Angers, qu'ilz ne bailleroient poinct leur argent, qu'à condition que Rochefort se prenant, seroit razé tout à l'heure, ce qui estoit dur au proprietaire, et de consequence à

tous ceulx de la relligion, en haine de laquelle ceste demolition s'estoit poursuiuie; et M. de la Trimouille alleguoit là dessus que ceste mesme obstination auoit faict perdre son chasteau de Craon, parce que par la prinse il y debuoit rentrer, et qu'on auoit mieulx aymé y ruyner l'armee.

Feut enfin conueneu que la place, venant à estre prinse, seroit mise es mains du sieur de Puycherie, qui la bailleroit en garde au sieur de la Bastide, gouuerneur du pont de Scé, jusques à ce que sa majesté en eust ordonné; cas que sa majesté voulleust qu'elle feust conseruee, qu'aussy elle seroit liuree à M. de la Trimouille; cas que sa majesté commandast qu'elle feust rasee, qu'il seroit baillé 15,000 liures à M. de la Trimouille, pour le dedommager. Ainsy, en se separant, feut concleu de l'inuestir, ce qui feut faict peu de jours apres, et dura ce siege pres de deux moys, qui, au jugement de tous les gens de guerre, pouuoit estre heureusement fini en peu de jours. M. Duplessis, occupé en d'aultres affaires pour le seruice de sa majesté, ne voulleut promettre d'y aller, toutesfoys il y feut des premiers, y mena deux canons, soixante gentilzhommes, la plus part catholicques romains, partie de la garnison de Saumur, et y fournit dix milliers de poudre. Ceulx qui auoient promis de grant' forces, en amenerent peu; qui deuoient y estre les premiers, n'y feurent qu'vng moys apres les aultres. Cela rasseura les ennemys, leur donna loisir de se fortifier, consuma la vigueur des assiegeans, donna temps à M. de Mercœur de prendre Quintin et la tour de Saissons, et puis s'en reuenir auec toute son armee pour les secourir,

mesmes aulx caulx de croistre et enfler les bras qui font les isles de Rochefort, de sorte que les tranchees et corps de garde des assiegeans ne se pouuoient plus entre secourir. Mais ce qui feut le comble, il auoit esté rezoleu par M. le mareschal, apres vne cognoissance et recognoissance de la place auec les sieurs Duplessis, de Montmartin, de Puycherie et de Pierrefite, etc., de battre la place par le costé appellé Sainct Symphorian, en batterie, et du haut du chasteau de Gueuzy, en courtine, et y auoit onze pieces de batterie suffisantes pour faire l'vng et l'aultre. Or, tout à coup, M. le mareschal changea cest aduis auec les sieurs de Sainct Luc et de Lauerdin, pour battre vne tour assise sur vng roc inaccessible, de quarante pieds de hault à pied droict, de laquelle la ruyne ne pouuoit faire chemin, où toutes les munitions se consommerent comme de gaieté de cœur; bien voulleut on sur la fin reuenir au premier conseil; mais, lorsqu'il n'y auoit plus que sept cens coups de canon à tirer (en ayant jà perdeu 2500), et cogneut toutesfoys par l'effect que 300 y feirent, que qui eust faict son effort par là, ilz ne pouuoient subsister, perdant Sainct Simphorian des le premier jour, et ne pouuoient, reduictz au chasteau, que moyenner vne composition. M. Duplessis en eut le principal contrecœur, lequel y commandoit l'artillerie, et l'executoit du tout contre son aduis, et des capitaines qui estoient auec luy; ce siege doncq feut leué apres auoir beaucoup cousté au pays, à M. Duplessis particulierement, et dont il n'acquit que ce tesmoignaige de tous, que mon dict sieur le mareschal recogneut depuis, et les ennemys ont

confirmé, que, s'il eust esté creu, ce douziesme jour il estoit emporté. Est certain que le doubte ou aulcungs estoient que le roy n'ordonnast que ceste place, estant prinse, feust baillee à M. de la Trimouille, faisoit qu'on y alloit en retenant; n'est à oublier aussy que Heurtaut, malade à Enceniz, frere de Sainct Offange qui y commandoit, auoit escrit vne lettre à son frere pour le faire bien esperer, qui feut deschiffree, et de ce mesme chiffre luy en feut escrite vne aultre qui luy desesperoit toutes choses, laquelle leur feut dextrement baillee la nuict par vng laquais, soy disant enuoyé de Heurtaut. Le conseil teneu sur icelle, ilz feurent esbranlés à se rendre, et le lendemain le faisoient sans vng laquais qui se glissa à trauers des gardes, qui leur apporta vne lettre contraire, dont ilz recogneurent le stratageme. En ce siege, M. Duplessis me manda de luy enuoyer son fils aagé de pres de quatorze ans, affin que, de bonne heure, il y receust les impressions necessaires à la profession qu'il auoit à suyure; M. le mareschal d'Aumont en retourna sy content de luy, qu'il disoit par tout qu'il aimoit mieulx ses refus que les promesses des aultres, se recognoissant auoir esté plus assisté de luy, qui ne luy auoit rien promis, que de tous les aultres.

Peu apres, et sur l'entree de l'an 1593, arriua madame, sœur unique du roy, à Saumur, à laquelle sa majesté auoit ordonné la ville pour sejour, attendant qu'il l'y veinst voir, ce qu'il feit peu apres; M. Duplessis luy feut au deuant en Poictou, et pourueut qu'en ce petit lieu, elle feust aussy honorablement receue qu'es plus grantz. Mais sa majesté, de-

sirant le voir premier que d'y venir, luy commanda de l'aller trouuer à Chartres, ce que madame aussy desiroit fort, en confiance qu'elle adouciroit entre eulx ce que les choses passees y auoient engendré d'aigreur; et de faict il partit auec quelques vngz de ses amys, en intention d'y estre peu de jours; mais, estant à Tours, receut commandement du roy par lettres, et par la bouche de M. Soueray, lieutenant de sa majesté en Touraine, qui reuenoit de la court, d'attendre sa majesté à Tours, ou luy aller seullement au deuant à Amboise. Quelques petites occasions delayoient la veneue de sa majesté, et rendoient le sejour de M. Duplessis plus long à Tours. Et sur tout, ce que M. de Guise passa la Loire, pretendant secourir le Bourgdieu en Berry, assiegé par M. de Montygny, commandant pour le roy en la prouince, d'aultant que le roy se jetta sur la queue; mais sur la nouuelle qu'il receut de la reddition, il auoit jà pourveu à sa retraicte.

M. Duplessis, à Tours, pendant son sejour, ne seruit pas peu à moderer vne contention qui pensa troubler la ville, à l'occasion de M. de Soueray qui ne voulloit recognoistre M. le prince de Conty; ains tenir son gouuernement en chef, par la mort du duc de Joyeuse, et en vertu de certaine promesse du feu roy, confirmee par le roy à present; car au moins y apporta il vne surseance, attendant l'arriuee de sa majesté, laquelle il alla, par son commandement, rencontrer à Amboise.

Là il feut receu du roy auec la priuauté accoustumee, et passa la pluspart de la nuict auec luy, l'enquerant de diuerses choses, mais sur tout luy

tenoit à cœur le faict de madame, d'autant plus proche de son cœur qu'elle auoit tousjours esté de son affection. Le comte de Soissons auoit esté rechercher de mariaige madicte dame en Bearn, contre le gré du roy. Le parlement du pays estoit entreueneu sur vng bruict qu'il la voulloit clandestinement espouser, dont luy avoit conveneu promptement sortir.

Le roy tenoit à entreprinse contre son auctorité cest acte en personne sy proche. Madame demandoit justice du parlement; M. Duplessis la conseilloit, premier que d'entrer là, de justifier clairement la sincerité de ses actions deuant le roy, ne pouuant auoir meilleur juge que celuy qui auoit interest qu'elle feust incoulpable. Madame ne s'en ouurit pas plus auant à luy, ce qui, peult estre, eust aydé à ses affaires, au contraire l'auoit chargé d'asseurer le roy qu'elle n'estoit en rien engagee, et feroit en tout sa vollonté, seullement comme elle protestoit de n'espouser personne contre le gré du roy, que le roy lui accordast de ne la marier à aulcung contre le sien, ce qu'aussy elle auoit escrit à M. Duplessis par plusieurs lettres et à moy mesmes, pour le luy faire entendre. Nonobstant, il ne laissa de dire au roy, selon sa fidelité, qu'il oyoit des soupirs qui luy faisoient craindre quelque chose plus que cela. Or sa majesté veint à Tours, et de là à Saumur, et l'entreueue et le sejour se passerent doulcement au milieu d'vne grande noblesse, et sans approfondir ce propos. Mais, comme il l'eut menee à Tours, il se changea à coup, car madame se voyant poursuyuie de mariaige par monseigneur de Mont-

pensier, du gré du roy, luy declara (ce que M. Duplessis auoit tousjours craint et predict au roy) qu'elle auoit donné vne promesse à M. le comte de Soissons, qui luy bridoit la conscience; ce que, peu apres, ayant confessé au roy, en entrerent en durs propos, et en sortit de chaudes larmes. Le roy doncq la mena auec soy à Mantes, suyui de M. de Montpensier, entreteneu de cest espoir, pendant que sa majesté trauailloit à retirer ladicte promesse affin que toutes choses se feissent sans scrupule, et sentismes la benediction de Dieu en ce qu'il luy pleut nous faire partir de ceste entreueue au contentement du roy et de madame, meslés bien auant en leurs affaires, et toutesfoys sans participer à ses fascheries domesticques, que Dieu, par sa grace, veuille finir par quelque sainct et heureux mariaige.

Sa majesté estant à Saumur, monstra estre fort content des fortifications, commanda de les poursuyure et en accreut les moyens. Mesmes, pour la closture du fauxbourg de la Billange, accorda aussy, en faueur de M. Duplessis, aulx habitans exemption de tailles pour neuf ans, desdommagement des maisons ruynees à l'occasion desdictes fortifications et droict de cloaison à l'instar de celuy d'Angers pour l'entretenement des murailles de la ville, loua particulierement le bastiment du temple, et octroya lettres d'erection pour vng college à Saumur, garny de professeurs es troys langues, et es arts et sciences, promettant de pouruecoir, quand la necessité de ses affaires le permettroit, au bastiment et entretenement d'iceluy.

Mais à Tours, où je suyuis M. Duplessis, accom-

pagnant Madame, feurent les grantz coups à soustenir, tant pour l'entretenement du ministere de noz eglizes sur les finances du royaume, que pour la reception de ceulx de la relligion, indifferemment, aulx charges et dignitez, selon les edictz : sur le premier poinct, le thresorier de l'espargne ayant protesté à sa majesté, parlant par la bouche des plus grantz, de la ruyne de son estat et desespoir de tous ses seruiteurs catholicques, s'il le consentoit; et non obstant, luy feut ordonné de les assigner, selon les roolles qui en seroient verifiés par M. Duplessis, et ordonné fondz en chacune prouince pour les payer, à quoy toutesfoys n'y a doubte que la passion des hommes rapporte encores nouuelles difficultez. Sur le second, ayant declaré sa majesté par vertueux et fermes propos, à ses procureurs et aduocatz, qu'il voulloit qu'ilz concleussent à les receuoir purement et simplement, estant chose du tout necessaire à la paix de son estat et concorde de ses subjects; à quoy toutesfoys les dicts procureur et aduocat, la Guesle et Seguier, s'opposerent opiniastrement, contre l'opinion de la pluspart des presidens et conseillers; tergiuersant qu'encores qu'il feust licite, il n'estoit encores expedient pour le seruice de sa majesté; et estoit toute ceste poursuite imputee à M. Duplessis, comme de faict il exhortoit le roy, dont ne demeura aulx ennemys de la relligion que tant plus d'audace, au roy du mespris de son auctorité, à M. Duplessis de la haine et de l'enuie, telle que plusieurs seigneurs allerent offrir aulx dessus dicts de s'en prendre à luy, et s'en attaquer en sa personne, ce que toutesfoys ilz ne trouuerent à propos; et ne laissa toutesfoys

de sejourner quelques jours à Tours, depuis mesmes le partement de sa majesté.

Or n'auoit le roy rien tant à cœur, pendant son sejour de Tours, que de negotier auec les compaignies du parlement, chambre des comptes, aydes, maison de ville, refugiez notables, vng prest d'une bonne somme pour payer les garnisons des fortz et places proches de Paris, pendant l'espace de neuf mois, qui aultrement estoient assignez sur le commerce, affin que tout traficq peust estre defendeu, et la ville de Paris reduicte par consequent à vne necessité ineuitable, à quoy contribuoient aussy les principaulx seigneurs de la court, et principalement les officiers des finances. Cela feut cause entre aultres que sa majesté, sur la requisition qui luy feut faicte par les dicts corps et communaultez d'establir es blocus qui se feroient, personne hors de soupçon et d'intelligence auec les ennemys, ou d'auarice, leur promeit d'en bailler l'vng des principaulx en garde à M. Duplessis, et luy commanda de l'y venir trouuer au plus tost auec sa compaignie de gensdarmes. Mais ce desseing feut retardé par l'entree de l'armee espaignole en Picardye, soubs la conduicte du comte Charles de Mansfeld, qui, pendant ces sejours de Saumur et Tours, assiegea et reduict à composition Noyon, qui donna occasion à M. Duplessis de ne haster son partement, joinct que sa majesté luy donna charge et commission pour vendre jusqu'à deux cent vingt et cinq mille escus du fondz de son domaine de Nauarre, pour le payement des troys vieulx regimens des Suisses, à sçauoir de Soleure, Glariz et des Grisons, dont le premier terme, qui

montoit pres de cinquante mille escus, debuoit estre fourny auant son partement, vente à laquelle il contredict plus d'vng an, pour ne voir dissiper ceste maison en ses mains, mais à laquelle finalement sa majesté luy commanda de ceder, pour la necessité urgente de ses affaires.

Adueint en ce temps, sur la fin d'apuril, que propos de paix se remeirent en auant, dont l'occasion feut telle : le cardinal de Gondy, duquel a esté cy deuant parlé, ne peut estre receu ny ouy à Rome, le pape s'estant obstiné à cela, pretendant qu'il auoit conniué auec les hereticques. Le duc de Mayenne mesmes qui auoit promis de fauoriser sa legation, pour paruenir, du gré du pape, à vne paix, auoit faict offices contraires, et l'Espaignol n'y auoit espargné ny argent ny artifices. Le duc de Mayenne, là dessus, produict une declaration sur la fin de laquelle il conuioit les seigneurs catholicques, qui estoient pres du roy, de conferer ensemble de la seureté de la relligion catholicque. Le roy est conseillé de le prendre au mot par vng escrit enuoyé par vng trompette; dont feut faicte vne introduction à vne conference pres Paris (1), pour laquelle feurent deputees personnes notables de part et d'aultre; non tant en espoir qu'vne paix en sortist, que parce que personne ne se voulloit charger du blasme d'auoir fuy les voyes de la paix. Or estoit il dict qu'à ceste conference

(1) Cette conférence se tint à Surenne, et s'ouvrit le 23 avril 1593. L'archevêque de Bourges était le principal fondé de pouvoirs du roi, et l'archevêque de Lyon exerçait les mêmes fonctions de la part de Mayenne.

nul de ceulx qu'ilz blasonnent hereticques, n'y entreuiendroit. Toutesfoys, sa majesté, nonobstant les occupations qu'elle luy auoit laissees, pressa fort M. Duplessis de l'aller trouuer pour le seruir en ceste occasion, lequel ne vacilloit pas peu là dessus; craignant que ceste conference ne concleust à offrir la paix au roy, moyennant qu'il feust catholicque romain; au refus de quoy esclateroient les monopoles de long temps brassez. Et en tout cas on prendroit plaisir de les charger dessus l'enuye et la haine du traicté de paix, qui auroit esté rompeu là dessus. De ce sejour est la meditation qu'il feit sur le psalme cent et vng, en laquelle il descrit le debuoir du bon prince, tiré de l'exemple de Dauid; et remonstre, en traictant ceste question, plusieurs choses au roy auec beaucoup de liberté et de zele, laquelle aussy il dedia et donna à sa majesté.

Or feut continuee la conference que dessus, par plusieurs sessions, esquelles il fault dire auec verité que la dignité de sa majesté feut mal conseruee par ses deputez propres, endurans que la ligue traitast de pair en toutes choses, jusques à disputer la seance et tirer les logis des deputez au sort, et n'en reussit enfin, apres plusieurs tergiuersations, que des renuoys à Rome, et à ce que le pape ordonneroit, au lieu que, lorsque l'on traictoit auec M. Duplessis, la preface estoit tousjours de recognoistre le roy, sans quoy il estimoit ne pouuoir entrer aulx aultres articles. Mais il en adueint encores pis; car les plus apparens catholicques romains d'aupres du roy, ayant alієné de plus pres ceulx de la ligue, par ces entreueues, prennent conclusion qu'il falloit que le

roy changeast de relligion, rezoleu aultrement, les vngz de prendre les armes contre luy, les aultres de l'abandonner; et de ce monopole M. Duplessis auoit aduerty plusieurs foys sa majesté, mais tout fraischement à Saumur et à Amboise, qui ne l'auoit voulleu croire. Tellement que le roy, se trouuant surpris et comme opprimé de ce soubdain et inopiné changement, voyans les visaiges et les cœurs des siens alienez de luy, aduerty à toute heure des gouuerneurs et des places, ou que l'on praticquoit, ou qui se diuertissoient de luy, se rezoleut, tant pour euiter ces remuemens, que pour se rendre la voye plus facile à son establissement, de s'accommoder, comme il feit quelques jours apres, à l'Eglize romaine. M. de Bouillon, qui se trouua pres de luy à l'heure de ceste rezolution, n'y feut pas peu empesché. On ne manqua de proposer au roy des remedes plus salutaires, luy de bouche, auec beaucoup de liberté (comme les lettres et memoyres s'en trouuent encores) : mais le roy se voulleut tenir à celle qui luy sembloit vuider humainement toutes les difficultez; et sembla à plusieurs, par la prompte conclusion qu'il en preit, qu'il ne falloit qu'vne preignante occasion pour l'y jetter, et que pieça elle estoit deliberee. Ne pouuant doncq mieulx, M. de Bouillon luy remonstra enfin qu'il estoit à craindre que ceulx de la relligion n'en prissent l'alarme; mesmes voyant que la paix se traictoit auec ceulx de la ligue, qui proposoient plusieurs articles contre eulx sans qu'ilz y feussent appellez : sur quoy sa majesté moyenna vne promesse que les seigneurs catholicques romains, estans pres de luy, signerent:

qu'attendant l'assemblee, que sa majesté conuoquoit à deux moys de là, il ne seroit rien traicté, faict, ny souffert par eulx à leur dommaige ; et d'abondant, ordonna sa majesté que des principaulx de la relligion en chascune prouince seroient mandez pour se trouuer vers elle, tant gentilzhommes qu'officiers de la justice et ministres, par lettres de sa majesté particulieres à chacung d'eulx, qu'elle sçauoit bien nommer pour les rendre, et par leur moyen, les peuples capables de son intention.

Aulcungs creurent qu'on les mandoit, nommeement les ministres, pour vne conference theologale, moyennant laquelle sa majesté se voulleust rezouldre au faict de la relligion; mais la rezolution en estoit prinse sur les considerations humaines, sans consulter les Escritures diuines ; et les euesques n'y feurent appellez que pour donner quelque forme et ceremonie à ceste pretendeue conuersion. Comme de faict, vng des plus grantz, escriuant à l'euesque de Chartres, pour le conuier à venir, luy mandoit qu'il ne se meist en pene de theologie, et le roy mesmes, lorsqu'ilz veinrent à l'instruire, leur declara qu'il n'auoit besoing de grant' instruction, estant rezoleu de ce qu'il auoit à faire. Toutesfoys il ne laissa de leur mouuoir des questions sur lesquelles on le satisfaisoit peu, ne le payant que du masque de l'Eglize romaine; tellement qu'il ne voulleut signer vne profession de foy en laquelle les abuz de la papauté estoient specifiez; mais vne seullement en gros, qui les enueloppoit soubs le nom d'ordonnance de l'Eglize.

Or, pendant tout ce temps, qui feut depuis apuril

jusques en aoust, le roy manda fort expressement, et par plusieurs foys, M. Duplessis, et jusques à s'offenser qu'il ne venoit poinct, et s'en plaindre à plusieurs. Ses raisons estoient : qu'il voyoit le roy rezoleu à la cheute, et n'en demandant conseil à ses seruiteurs, pour s'appuyer contre icelle; cependant que, vers plusieurs de ceulx de la relligion, il donneroit subject de doubter sy ce seroit de son conseil ou non, et vers les catholicques romains, se chargeroit d'enuie et de haine inutillement (car utillement il l'eust faict volontiers), pour les difficultez qu'il auroit tasché d'y apporter. Bien escriuit il au roy que sy serieusement il voulloit faire conferer de la relligion, pour l'esclaircissement de luy et de son peuple, il y porteroit vng front d'airain, contre tous perilz, et y accompaigneroit vne douzaine de ministres capables de faire luire la verité de Dieu deuant le mensonge. Mais aussy, supplioit il tres humblement sa majesté, s'elle estoit rezoleue au changement, et n'y recherchoit que la formalité par vne telle conference, qu'il ne surchargeast pas sa conscience d'vng tel crime, parce que, se rendant à l'idolastrie apres vng tel combat, où la verité ne pouuoit estre vaincue, il seroit aucteur d'vng scandale à l'Eglise chrestienne, comme s'il auoit cedé ou succombé, d'aultant qu'il auroit veu la relligion dont il faisoit profession, loyaulment conuaincue.

Or, feurent enuoyés les sieurs de Vicose, secretaire d'estat de Nauarre, et de Beauchamp, escuyer de Madame, sœur du roy, pour faire venir les deputez de la relligion. Le premier, en Poictou et Guyenne; le second, en Languedoc et Dauphiné;

et passa, le dict sieur de Vicose, à Saumur, auec charge du roy de communicquer ses depesches à M. Duplessis, et auec intention de s'y conduire principalement par son aduis. Le roy laissoit en doubte en ses depesches, s'il changeroit sa profession ou non; dont plusieurs penserent estre mandés pour vne conference, et pour ce estima, M. Duplessis, necessaire de les en esclaircir. Sa majesté aussy, mandoit de chaque prouince certaines personnes par elle choisies. Sur quoy il feit cognoistre au dict sieur de Vicose que le moyen que tenoit sa majesté en cest affaire, n'estoit pour paruenir à son intention estant icelle de contenter en peu de personnes toutes les Eglizes reformees de son royaume, et les asseurer contre les scrupules et deffiances que ce changement leur pouuoit apporter. Au lieu que, leur prescriuant ceulx qu'ilz auoient à enuoyer, il susciteroit contre eulx l'enuie de ceulx qu'ilz n'auoit poinct choisiz, qui s'en sentiroient moins prinses; et rendroit ceulx qu'il auoit nommés, suspectz à tous, et leur rapport par consequent sans foy, ni efficace; qu'il valloit doncq mieulx laisser en la liberté des Eglizes le choix de leurs deputez vers sa majesté, lesquelles s'assembleroient par colloques en assemblees en chacune prouince, y entendroient sa charge, et sur icelle pouruoieroient à l'election de personnes de qualité de tous ordres, qu'ilz pryeroient d'aller receuoir les commandemens, et entendre les intentions de sa majesté. Ce que le dict sieur de Vicose trouua à propos, et suyuit de poinct en poinct; mesmes le feit aggreer au roy, et, en consequence de ce, enuoya M. Duplessis

memoyres à toutes les eglizes du royaume, sur lesquelz ilz auroient à fonder les procurations, et bastir les articles et instructions dont ilz auroient à charger leurs deputez; et ce feut le fondement de l'assemblee qui depuis feut teneue à Mantes, dont sera parlé cy apres, et n'est cependant à oublier que ceste besoigne ne feut pas peu trauersee, car, comme le roy se feust rangé à l'Eglise romaine par la ceremonie de Sainct Denis (1), on feit faire diuerses depesches, par lesquelles la conuocation des dicts deputez feut contremandee, et sans les lettres que receut à propos le sieur de Vicose et les Eglizes de M. Duplessis, ilz ne venoient poinct : mesmes M. de Bouillon, apprehendant que leur veneue feust inutile, jusqu'à ce qu'on veist plus clair en la negotiation de Rome, n'estoit d'aduis de les faire auancer; mais l'aduis de M. Duplessis estoit, puisqu'ilz auoient esté appellés, qu'ilz debuoient venir, que Dieu en tireroit ou vne meilleure condition, ou vne plus euidente justification, et en tout cas, vne plus estroicte union et correspondance pour ses Eglizes.

Le roy doncq passa en la profession de l'Eglize romaine, ainsy que chacung sçait, et les libres aduis que M. Duplessis luy escriuit là dessus, se trouuent en ses Memoyres; nonobstant, se voyant tousjours pressé du roy de l'aller trouuer, mesmes,

---

(1) Henri IV fit son abjuration dans l'église de Saint-Denis le 28 juillet, aux acclamations d'une multitude immense, dont faisaient partie plusieurs ligueurs qui s'étaient échappés de Paris.

ainsy que ses lettres portoient, auant que les deputez de la relligion arriuassent pres de luy, il l'alla trouuer, enuiron le moys de septembre, à Chartres; là, pour son regard, sa majesté luy monstra le mesme visaige, et luy donna le mesme accez à ses affaires; mais particulierement s'enferma troys heures auec luy seul, en sa chambre, pour luy descouurir, par le meneu, ce qui s'estoit passé, et des causes qui luy avoient meu. La somme estoit, qu'il s'estoit trouué sur le bord d'vng tel precipice, par les monopoles des siens propres, qu'il particularisoit, qu'il n'auoit peu s'en eschapper que par là; que, d'ailleurs aussy, il n'auoit pas esté assisté de ceulx de la relligion comme il eust esté requis; mais que son cœur demeuroit toujours de mesmes enuers la relligion et ceulx qui en faisoient profession, et qu'il esperoit que Dieu luy feroit misericorde; est certain aussy qu'il le trouua imbeu d'vne opinion, qui luy sembloit alleger sa faulte; que le differend des relligions n'estoit grant que par l'animosité des prescheurs, et qu'vng jour, par son auctorité, il le pouuoit composer, et le discours passa plus auant sur ce poinct. M. Duplessis luy faisant voir, par plusieurs raisons, qu'on ne pouuoit paruenir à la reunion des relligions, et extinction du schisme en France, que deux choses ne precedassent; l'vne, que sa majesté feust fort absolument establie en son estat; l'aultre, que la puissance du pape ne feust abolie en France, et la liberté restituee à l'Eglize gallicane; la premiere, parce que, sy sa majesté n'estant encores affermie, remuoit quelque chose en la doctrine, es mœurs, es biens du clergé, ce ne seroit que rengen-

drer aulx brouillons nouueaulx pretextes de troubler; la seconde, parce que les papes estoient ennemys des conciles generaulx, et ne souffriroient jamais la teneue ny conuocation d'vng concile national en France, ains excommunieroient tous ceulx qui s'en mesleroient, qui estoit toutesfoys la voye plus certaine pour venir, par la conference des relligions, à en accorder la difference. Aulcungs luy auoient faict entendre que cela se pouuoit faire soubs vng pape françoys; mais il feit cognoistre, en l'estat des affaires de la chrestienté, et particulierement de la court de Rome, que difficilement y en pounoit il auoir aultre qu'Italien; que les cardinaulx les plus disposés à la reformation, en sont tousjours deueneuz ennemys venans à estre papes, tesmoing Pie second, Hadrian sixiesme et aultres, et qu'au reste, comme disoit le cardinal du Bellay, qu'à ceste chaire du filz de perdition il y auoit vne peste attachee, qui infectoit incontinent ceulx qui en apparence sembloient les meilleurs hommes.

Sa majesté, de ce voyaige, ne reteint M. Duplessis que troys jours, parce qu'elle entendit que les deputez de la relligion estoient jà auancez à Saumur, lesquelz il desira qu'il veist premier qu'ilz se presentassent à luy, et son intention estoit qu'ilz en choisissent six d'entre eulx qui l'allassent trouuer à Mantes, les aultres demeurans en corps à Vendosme. Toutesfoys, elle trouua bon depuis, pour leur donner plus de contentement, de les voir tous. M. de Bouillon arriua aussy à Chartres presque en mesme jour, ainsy que par lettres il en auoit asseuré M. Duplessis, et eurent moyen de communicquer

des moyens de rendre fructueux le voyaige des dicts deputez, pour l'auancement et manutention de la relligion.

En octobre doncq retourna M. Duplessis en court pour ne manquer au commandement de sa majesté, et specialement à la negotiation des deputez, et passa jusques à Diepe, où sa majesté s'estoit acheminee pour conseruer le fort de Fescamp, freschement reduict à son obeyssance, et sembloit bien qu'elle y sejournast d'aduantage pour esloingner l'audience des deputez, jusques à ce qu'il y eust nouuelles de Rome, allegans plusieurs de son conseil, qu'il estoit dangereux de donner nouueau pretexte à ceulx de la ligue, et subject au pape de s'aigrir en faisant quelque chose pour ceulx de la relligion. Les instances toutesfoys d'iceulx deputez, veneus à son mandement de si loing, en tel nombre, au trauers de tant de dangers, depuis tant de moys, le feirent condescendre à les ouyr, ce qu'il feit à Mantes fort humainement en son cabinet, en plein conseil, et feit la harangue au nom de tous, M. Feydeau, peu auparauant conseiller en la court de parlement de Bordeaux, tres bien digeree, pleine d'vne liberté attrempee de respect, et prononcee auec beaucoup de dignité; enfin de laquelle il meit le cahyer des remonstrances de toutes les eglizes du royaume es mains de sa majesté, qui le deliura à M. le chancelier, lequel les deputez auoient composé de tous les Memoyres des prouinces en plusieurs sessions, que, pour cest effect, ilz auoient teneues pendant leur sejour de Mantes. Feut mis en doubte pendant plusieurs jours sy sa

majesté y debuoit respondre ou non; delibera mesmes de les renuoyer auec honnestes propos, en les asseurant que, dans troys moys, sa majesté leur en donneroit contentement; ses affaires ne portans pour l'heure d'y toucher, et ceste partie estoit tres forte. Toutesfoys feut remonstré que les renuoyer ainsy, estoit mescontenter euidement les eglizes, et faire contraire effect à ce que sa majesté auoit pretendeu en les conuoquant; que Rome, au reste, ne debuoit estre mise en consideration, sy le pape refusoit à plat M. de Neuers, qui estoit allé pour luy faire la soubmission de la part du roy; qu'on diroit qu'il fauldroit craindre de le jetter hors des gondz; s'il accordoit, qu'il le fauldroit entretenir en ceste bonne humeur, ou, s'il suspendoit sa declaration, qu'il fauldroit aussy differer tout ce qui le pourroit tant soit peu scandalizer; tellement que jamais il ne se troueroit heure propre pour donner contentement à ceulx de la relligion; qu'il falloit doncq aduiser sur leurs cahyers sans les remettre, et que, pendant qu'on y vacqueroit, le temps apprendroit ce qu'on auroit à faire, sauf à differer pour quelques moys, sy besoing estoit, la publication; ce que sa majesté en son conseil auroit troué bon.

Sa majesté doncq nomma, pour voir, examiner et respondre le dict cahyer, MM. le chancelier, de Bellieure, d'O, de Schomberg, de Pontcarré, de Chandon, conseillers, et M. de Fresne, secretaire d'estat, tous catholicques romains, prudemment, affin de leur leuer tout scrupule, lesquelz appellerent plusieurs foys les dicts deputez, sur les difficultez qu'ilz rencontroient en leur demande, tant

qu'ilz recogneurent eulx mesmes qu'il leur estoit malaysé de rien faire auec eulx sans l'entremise de ceulx de la relligion, et le declarerent eulx mesmes à sa majesté. Lors doncq le roy commanda à M. de Bouillon et à M. Duplessis d'estre de cest affaire auec les dessus dicts pour faciliter les choses en ce qui se pourroit, et de là en auant traicterent de commune main auec les dicts deputez. Seullement, pour esbaucher les articles, feurent nommez M. Duplessis et M. de Calignon, chancelier de Nauarre, d'vne part, et MM. de Pontcarré et Chandon, d'aultre, lesquelz se trouuoient chez M. Duplessis les apres disnees, pour conuenir à peu pres des expediens sur les articles proposés, sauf à les rapporter, pour en rezouldre à toute la compaignie, et feut presque teneu cest ordre jusques à la fin. Le sommaire feut : Que sa majesté feroit valoir à ceulx de la relligion l'edict de 77, les conferences de Nerac et Flex sur ensuyuies, et les articles secretz qui, pour cest effect, seroient verifiez de nouueau en toutes les courtz de parlement, sans restriction et modification, en cassant et annullant les edicts de 85 et 88, procurés par la violence de la ligue; mais parce qu'il y auoit plusieurs choses qui auoient receu, ou debuoient receuoir changement à l'occasion des troubles, feut adjousté vng reglement prouisionel, contenant plusieurs articles particuliers, lequel demeureroit es mains de M. le chancelier et des secretaires d'estat, pour se regler selon iceluy es expeditions; et lequel aussy, selon qu'il seroit besoing, sa majesté feroit entendre à ses courtz de parlement, gouuerneurs et lieutenans generaulx

es prouinces, et aultres ses officiers, qu'il appartiendroit, lequel se pouuoit reduire à peu pres aulx articles suyuans : Que l'exercice de la relligion romaine seroit remis es lieux dont, par les troubles, il auroit esté excleus, et neantmoins y demeureroit celuy de la relligion reformee; qu'es villes de l'obeissance du roy (attendeu que la campaigne estoit interdicte et non accessible), sa majesté pouruoieroit que ceulx de la relligion auroient leur exercice, en usant discretement et à petit nombre, ce qui seroit diuersement temperé selon la diuersité des lieux, et que sa majesté en declarereroit sa vollonté à ses gouuerneurs et officiers pour y tenir la main; que l'exercice de la relligion seroit en la court de sa majesté auec toute liberté, par la presence de Madame; et, par son absence, se continueroit discretement en la maison des plus signalez de la relligion, sans chant de psalmes, entre aultres feurent nommés M. le duc de Bouillon, M. de Rohan, M. Duplessis et M. de Sanxi; qu'es armees de sa majesté tant commandees par elle memes que par ses lieutenans generaulx, le mesme exercice pourroit se faire, aulx quartiers et logis des capitaines de gendarmes et maistres de camp, etc.; que sa majesté, par aulcung serment qu'elle eust faict ou feist cy apres, ne pourroit se tenir obligee à faire guerre ou persecution à ceulx de la relligion, ce qui feut dict à l'occasion des sermens qui s'approchoient du sacre et du Sainct Esprit, portans clause d'exterminer l'heresie; qu'il seroit faict fondz en l'Espaigne d'vne somme pour l'entretenement des ministres, dont le roolle seroit baillé, deuement certifié par les pro-

uinces; et, pour en couurir l'employ, se feroit soubs le nom de Madame par tel qu'elle nommeroit, qui en compteroit par les quittances de ceulx qui seroient commis pour leur payement par les dictes prouinces; que ceulx de la relligion pourroient faire legz à leurs eglizes, poures, temples et aultres usages d'icelle, lesquelz pourroient estre poursuyuis en justice par les procureurs que chacune d'icelle pourroit nommer; que les enfans de ceulx de la relligion seroient institués selon la vollonté des peres, s'ilz auoient testé, sinon, selon, la profession en laquelle ilz auroient vescu. Pour les colleges, qu'ilz en pourroient bastir où ilz verroient à propos, pour l'institution de leur jeunesse, et n'en seroient recherchés; mais feurent pryés que cest article ne feust poinct escrit, et, pour la fin, que plusieurs articles du dict edict, contenans les validations ou inualidations des choses passees, seroient estendeuz jusques au temps present, sans qu'aulcung peust estre recherché de ce qu'entre temps il auroit faict. Cependant, au traicté de ces articles, surueinrent de foys à aultres diuerses contentions, qui tesmoignoient assez que les animosités n'estoient du tout esteintes, mais qu'ilz s'essayerent de vaincre tousjours pour le bien de paix par vne vigoureuse vertu, meslee de patience et de doulceur.

Or ne feurent contens les deputez de la relligion de ces articles, lesquelz esperoient meilleures conditions soubs vng roy qui avoit esté leur protecteur, que soubs leurs persecuteurs mesmes, apres tant de seruice faictz à sa majesté, tant de tesmoignaiges rendeus de leur fidelité à l'estat, et en feirent plu-

sieurs vertueuses remonstrances, tant à la compaignie qui traictoit auec eulx, que particulierement à sa majesté auec la modestie et reuerance requise. Toutesfoys ils n'obtinrent, sinon de bonnes et favorables paroles de sa majesté, les pryant de se contenter de cela, auec protestations qu'il ne changeroit jamais de vollonté envers eulx; ce qui feut leur dernier acte au cabinet de sa majesté, luy baillant leurs remonstrances par escrit sur les dicts articles, present seullement M. Duplessis auquel sa majesté les bailla en garde.

Les dicts deputez doncq se departirent sans acceptation ny refus des articles sus mentionnez, pour ne faire prejudice à leurs prouinces, et neantmoins auec vng consentement donné l'vng à l'aultre, que chacung s'en seruiroit selon qu'il verroit à propos pour le soulagement de sa prouince, et supplierent sa majesté pour agreable qu'ilz en feissent respectiuement leur rapport à ceulx qui les auoient deputez, et qu'à ceste fin, ilz se peussent assembler, comme il auoit esté faict pour leur deputation, ce que sa majesté leur permit, mesmes apres les assemblees particulieres de tenir vng synode national, et vne assemblee generale des eglizes pour lesquelz des lors le jour et le lieu feut rezoleu et pris. Ce qui est le plus remarquable, renouvellerent les dicts deputez à Mantes, en la face de la court, l'union ancienne entre ceulx de la relligion, ratifiée en diuerses solemnelles assemblees, et nommeement à Nismes, Meillau, Montauban et La Rochelle, de viure et mourir unis en leur confession de foy, presentee cy devant aulx roys predecesseurs, sous l'obeyssance

et protection du roy, ce qu'ils declarerent à sa majesté voulloir faire, laquelle ne monstra le prendre en mauuaise part, seullement qu'il se feist discretement et sans bruict.

Sur la fin, à l'occasion de certains propos teneus par M. du Perron, designé euesque d'Eureux, deffiant tous les ministres dont toutesfoys il leur feit excuse, feut instituee vne conference au logis de M. de Rhosny, gouuerneur de Mantes, entre ledict sieur du Perron, assisté de deux theologiens, et M. Rottan, ministre et docteur à La Rochelle, assisté des sieurs Beraud, ministre à Montauban, et de Beaulieu à Mantes, mais qui se passa en subtilitez et espines inutiles à l'Eglize, parce que la question estoit sy l'Escriture saincte estoit suffisante à salut, les ministres l'affermans, et du Perron, le niant, ce qu'il conueient par passaiges de l'Escriture, lesquelz le dict du Perron tascha d'eluder par des punctilles de grammaire et distinctions scholastiques, et feut ceste conference finie par le depart du roy, toutesfoys auec promesses reciproques d'y retourner amiablement, toutesfoys et quantes qu'ilz en seroient requis.

Or auoit esté faicte vne trefue quelques jours auparauant, qui venoit à expirer auec l'annee; M. de Mayenne auoit enuoyé plusieurs foys pour la renouer, mesmes M. de Belin, gouuerneur de Paris, par deux foys: il y sentoit du profict, parce qu'il attendoit vne armee espaignole, suspendoit les vollontez des siens, inclinans à traicter auec le roy dez que la doulceur de la trefue leur seroit ostee, et jouissoit cependant des deniers du royaume par moitié. Feut doncq re-

monstré à sa majesté, d'aultre part, qu'elle y auoit vng trop notable dommaige à la continuer; mais surtout parce qu'elle n'y estoit recogneue que pour chef de part, qui estoit accoustumer son peuple à viure soubs aultre roy que luy, et soubs aultre loy que la sienne; et que tant de gens qui monstroient vng desir de traicter auec luy, reteneus de l'esperance d'vng traicté general de paix, par la continuation de la trefue, ne viendroient jamais à s'accommoder en particulier, tandis qu'ilz verroient vne voye generale ouuerte, qu'ilz jugeroient plus honorable et plus seure. Ce poinct feut fort disputé en vng conseil tres solemnel, et non sans qu'il y pareust de monopole faict au contraire. Toutesfoys sa majesté concleut serieusement à la rupture de la trefue, et peult on dire que ce feut le commencement de l'heur du roy; car alors se declara le sieur de Vitry auec la ville de Meaux ouuertement, et commencerent à traicter, les sieurs de Villeroy, de Halincourt, son filz, pour Ponthoise, de la Chastre pour Orleans et Berry, de Villars pour Rouen, etc. Lion aussy peu apres feu reduict; chacung voullant faire et asseurer particulierement sa condition contre les euenemens de la guerre, puisqu'il se voyoit l'espoir osté de le faire par la paix.

En ce mesme temps eut le roy nouuelles de M. de Neuers de Rome, comme le pape luy auoit refusé l'absolution pour sa majesté, la demandant en son nom à genouilz, auec toutes especes de soubmission, jusques à six foys; qu'il auoit voulleu enuoyer à l'inquisition les prelatz qui l'accompagnoient, puis à la congregation des affaires de France, composee de

cardinaulx, la pluspart Espaignolz de faction; à quoy il s'estoit vertueusement opposé. Adjoustoit le dict seigneur, qu'il ne s'en falloit esbahir, d'aultant qu'il porteroit au roy copie de la promesse qu'auoit faicte le pape au roy d'Espaigne, pour paruenir au pontificat, de ne faire jamais pour les affaires de France que ce qu'il vouldroit; ce qui feut cause qu'il feut mis en deliberation sy sa majesté debuoit se faire sacrer ou non, parce qu'aulcungz escriuans de Rome, priyoient que non, de peur de despiter dauantage le pape. Il feut toutesfoys concleu au contraire, affin qu'il ne semblast que le sacre ou couronnement d'vng roy de France dependist du voulloir ou non voulloir du pape. Sur l'heure en feurent toutes les depesches commandees. M. Duplessis, à son precedent voyaige, s'estoit auancé de dire à sa majesté qu'il trouuoit estrange qu'on s'en attendist au pape, et que c'estoit comme compromettre sa couronne entre ses mains; present M. le chancelier et de Bourges, qui monstrèrent des lors approuuer ce qu'il en disoit.

Feut aussy en ce mesme voyaige prinse vne rezolution sur l'affaire cy deuant touché de la dissolution du mariaige du roy auec la royne Marguerite de France, du consentement et à la requisition d'ycelle; M. Duplessis le negotiant par l'entremise de M. Erard, maistre des requestes de Nauarre. Les conditions feurent que le roy luy laisseroit l'appennage qu'elle auoit de France, la nommination des benefices en iceluy restreincte aulx quattre jugeries, luy continueroit sa pension de cinquante mille liures, y comprins la baronnie d'Usson, qu'elle

retiendroit pour sa demeure, qui en feroit partie, et luy bailleroit assignation de deux cens cinquante mille escus sur de bonnes receptes; sçauoir, deux cens mille escus sur la couronne, et cinquante mille escus sur le domaine ancien de Nauarre, pour acquiter ses debtes, desquelles cependant elle auroit surseance pour vng an; moyennant quoy aussy elle remettoit au roy les terres de Picardye, qu'elle auoit de la maison de Nauarre, et rapportoit tous et chacung des dons à elle faictz par les feus roys, arreraiges de pension, etc., montans à pres de troys cens mille escus. Pour paruenir au poinct principal, feut aduisé que la dicte dame enuoyeroit vne procuration au roy, adressante à MM. du Puy et de Scarron, conseillers en la court de parlement de Paris, personnaiges d'honneur, tres bien choisis de sa majesté, et nommeement escrit de la main de la dicte dame, en la procuration, pour requerir en son nom, par deuant tous juges qu'il appartiendroit, la dissolution de ce mariaige, soy fondant sur deux nullitez principalles, partie sur la force et juste craincte interueneue de la part du feu roy Charles, son frere, dont il auroit prou appareu, par ce qui seroit ensuyui depuis; partie sur le degré prohibé, dont la dispense n'auroit esté obteneue qu'apres coup, oultre la disparité de relligion, les formalitez necessaires non gardees, le long temps qu'ilz auoient vescu ensemble sans lignee, etc. Comme plus à plein est conteneue en icelle procuration, laquelle feut concertee par le commandement du roy, auec MM. le chancelier, de Bellieure et Schomberg, et par les

lettres qui s'en voyent es papiers de M. Duplessis. Il en eut beaucoup de gré pour la sincerité qu'il y apporta de part et d'aultre.

Veint en mesme temps la royne douairiere Louyse de Lorraine, à Mantes, pour requerir solemnellement justice du roy de l'indigne assassinat commis par le jacobin, en la personne du feu roy son mary, où M. Duplessis eut l'honneur d'estre tres bien receu d'elle; et luy teint propos du desir qu'elle auoit, auec le bon plaisir du roy, de voir M. de Mercœur, son frere, pour essayer de le ramener à son debuoir enuers le roy, encores qu'elle ne s'en osast beaucoup promettre; en quoy il la fortifia des raisons qu'il peut, et sy auant, que le roy l'agrea, et luy declara en partant que, faisant ce voyaige, elle entendroit tousjours son intention par M. Duplessis; en consequence de quoy, sa majesté, depuis, estant de retour à Saumur, luy escriuit au commencement de mars, tres instamment qu'il se tinst prest pour ce voyaige, pour tenir la main que tout s'y passast selon son seruice.

Or le retour de M. Duplessis de la court feut vers la my feburier, dont je pensay auoir grande occasion de louer Dieu, pour les alarmes et justes crainctes que diuerses raisons me proposoient. Toutesfoys il y sentit la benediction de Dieu, et publicquement et particulierement, en ce qu'il se departit, auec la bonne grace du roy et la louange de tous les deputez des eglizes, à l'occasion desquelz principallement il auoit faict ce voyaige; et neantmoins ne laissa pas d'y esbaucher, pour ses affaires domes-

tiques, quelques moyens, auec le plaisir de Dieu, pour le repos et soulagement de nostre famille.

Quelques mois apres le retour de M. Duplessis, passa la royne douairiere à Saumur, pour aller à Anceniz, lieu de neutralité, entamer la negotiation auec M. de Mercœur, son frere, en laquelle elle estoit assistee de M. Duplessis et de M. de Chasteauneuf, son chancelier, nommez par le roy pour la direction d'icelle; mais parce qu'elle n'auoit veu depuis six ou sept ans le dict sieur duc son frere, elle prya M. Duplessis de ne s'y acheminer poinct pour le premier voyaige, jusques à ce qu'elle eust fondé et apprinoisé son humeur, ce qu'il estima à propos, nonobstant le commandement qu'il auoit du roy, pour s'accommoder à l'intention de la dicte dame, à laquelle aussy il rendit à Saumur tout l'honneur qu'il peut, pour luy arracher les sinistres opinions qu'on luy pouuoit donner contre ceulx de la relligion. Or feut la dicte dame quelques mois sans pouuoir voir le dict sieur son frere, s'excusant iceluy tantost sur vne affaire, tantost sur l'aultre, dont elle ne se pouuoit tenir de se plaindre. Et finalement, lorsqu'il la veit, luy donna peu d'ouuerture à la paix, se tenant sur ces poinctz qu'il ne pouuoit, sy le pape n'auoit absous le roy; aussy qu'il ne voulloit rien faire qu'en commun auec les princes de l'union, et par l'aduis des estats de Bretaigne; ce qui feut cause que la royne ne manda poinct M. Duplessis, ains se contenta de depescher M. de Chasteauneuf vers le roy, pour sçauoir ce qu'elle auoit à faire là dessus, lequel feut long temps reteneu en court sans y rien

auancer, et finalement se retira en sa maison. Ce feut vng subject à quelques vngz de dire que M. de Mercœur n'auoit voulleu traicter auec M. Duplessis à cause de la relligion; comme de faict il dict à la royne qu'il en faisoit beaucoup de cas, et que pour son regard il n'en faisoit difficulté, mais qu'il doubtoit de scandalizer ceulx de la prouince. La royne a dict plusieurs foys depuis à M. Duplessis qu'il s'estoit fort repenti, et le luy auoit dict, de n'auoir conferé auec luy ceste premiere foys.

Or, tost apres que la royne feut partie de Saumur, il receut commandement du roy d'aller en diligence en Xaintonge. C'estoit sur vng aduis qui estoit veneu à sa majesté de l'extreme maladie de M. de Sainct Mesmes, gouuerneur de Sainct Jehan, sur laquelle sa majesté craignant nouueautez en la ville, luy mandoit de se transporter pres de là, et, en cas de la mort du sieur de Sainct Mesmes, se rendre en la dicte ville, pour y contenir toutes choses en l'obeissance de sa majesté; mesmes d'autant plus que la personne de monseigneur le prince de Condé y estoit, adjoustant sa majesté qu'elle auoit donné le gouuernement de la place à M. de Rohan, son cousin, auquel il luy donnoit charge de le conseruer. Mais il trouua que M. de Sainct Mesmes se portoit bien, et pourtant ne s'en approcha poinct; ains alla à La Rochelle soubs aultre pretexte, sans que jamais il feust bruict du subject de son voyaige, lequel neantmoins engendra diuers bruictz entre les hommes, entre les catholicques romains particulierement, qu'il alloit praticquer auec ceulx de la relligion pour leur faire prendre les armes.

La verité est neantmoins que les eglises de Poictou, Xaintonge et Auniz communiquerent auec luy de ce qu'ilz auroient à faire à Saincte Foy, en l'assemblee à eulx permise par sa majesté; ausquelz il donna les meilleurs aduis qu'il peut, tant pour l'aduancement de la relligion, que pour le repos public. Mesmes, de la prouince d'Anjou, comparurent des deputés à Saincte Foy instruicts de bons memoyres, comme aussy au synode national teneu à Montauban. C'estoit enuiron les moys de juing et juillet.

En ceste assemblee, feurent deputés les sieurs de Chouppes et Texier vers le roy, pour representer les cahiers de Mantes à sa majesté, et faire entendre les plainctes de ceulx de la relligion, et à iceulx ordonné de presser tellement leur response, qu'ilz se rendissent au premier decembre à Saumur, pour en faire le rapport en vne aultre assemblee qui y feut assignee, pour, en la compaignie de trente personnages notables, sçavoir, deux de chacune prouince, selon le reglement faict au dict Saincte Foy, resouldre de ce qui auroit à estre faict sur iceluy, et est à noter que le lieu auoit esté choisi, disoient ils en partie, pour y jouir plus commodement de la presence de M. Duplessis, sans, toutesfoys, en auoir entendeu son aduis; il jugea incontinent que sa majesté en pourroit prendre jalousie, et que les calomniateurs en tourneroient la haine sur luy mesmes, d'aultant que ceste assemblee se conuoquoit sans que sa majesté en eust donné la permission, et pourtant qu'il y falloit obuier tant pour le general que pour le particulier.

Aduint à propos qu'enuiron le temps que les dicts deputez s'en alloient en court, sa majesté escriuit à M. Duplessis deux ou trois lettres par lesquelles elle le pressoit fort de l'aller trouuer, disant le voulloir voir auant son voyaige de Lyon, et ne le retenir que dix jours. Les causes estoient diuerses, car le roy disoit voulloir mettre vne fin au faict de son mariaige; d'ailleurs deliberer de la reformation de toutes les parties de son estat, et pour icelle tenir vne assemblee à Moulins; la troisiesme n'estoit la moindre, que sa majesté voulloit auoir son aduis sur les moyens de donner contentement à ceulx de la relligion, entre lesquelz il craignoit quelque nouueauté, et d'aultant plus qu'on luy en auoit escrit plusieurs choses, partie vrayes, partie fausses, qui le mettoient en alarme.

Pour le premier, sa majesté voulleut que la procuration de la royne Marguerite, dont a esté parlé cy dessus, feust derechef examinee; item, qu'apres icelle approuuee, on aduisast aulx moyens de dissouldre le mariaige; qu'on deliberast s'il se pouuoit, sans le pape, ou non, par qui et par quel ordre; et, pour cest affaire, sa majesté nomma MM. de Neuers, cardinal de Gondy; de Chiuerny, chancelier; de Schomberg, de Villeroy, de Harlay et Seguier, premier et second presidens; ses procureurs et aduocats generaulx, la Guesle, Seguier et Seruain, etc. Non tous de l'aduis de M. Duplessis, parce qu'il y en auoit en ce nombre qui auroient assez monstré en ces actions aultre but que le seruice du roy. Les deux procureurs de la royne y estoient aussy, sçauoir : MM. L'Anglois, preuost des

marchands de Paris (1), et Maulay (2), conseiller en la court, employés par la royne en sa procuration, et non ceulx qui, cy dessus, ont esté nommés, parce qu'il auoit esté consideré, pour esuiter tout soupçon d'intelligence et collusion, qu'il falloit faire principaulx entremetteurs de cest acte, des seruiteurs plus confidens de la dicte dame, telz que ceulx cy qui n'estoient mesmes reduicts au seruice du roy qu'auec la ville de Paris. Là M. Duplessis, assisté de M. Erard qui auoit fort serui en ceste negotiation, leur declara le desir du roy, et la necessité du royaume, la facilité qui s'y presentoit par ceste procuration, etc., et feut debattu cest affaire fort viuement et à plusieurs foys; plusieurs et les plus affectionnés, inclinans à ce que M. l'evesque de Paris, sçauoir le cardinal Gondy, jugeast la dissolution, sinon M. le grant aumosnier, comme euesque de la court, sçauoir : M. l'archeuesque de Bourges; et quelques vngz alleguoient vng passaige d'Iues, euesque de Chartres, que cela appartenoit de droict à l'archeuesque de Rheims. Toutesfoys l'esperance que par quelques depesches on donnoit de l'adoucissement du pape enuers la France, l'apparence qu'il y en auoit en la necessité de la chrestienté pressee du progres du Turq en Hongrie, et les difficultés que faisoit naistre le cardinal de Gondy, qui craignoit d'auoir affaire à cest office, feurent cause qu'on se rezoleut de faire encores vne depesche à Rome pour

---

(1) C'étoit alors l'Huillier qui avait cette charge. L'Anglois n'était qu'échevin.

(2) Molé.

sonder le pape par quelques confidens seruiteurs sur l'absolution, saus parler de la dissolution auec rezolution, s'il ne parloit françoys, de passer oultre. Les Seguiers aussi, qui ont en aultre chose assez moustré leur venin, taschoient fort de gaster cest affaire par leurs subtilités.

Pour le second, concernant vne assemblee des notables du royaume, comme le voyaige de Lyon feut long temps differé de moys en moys, aussi ne feut il pas fort viuement poussé, parce qu'il estoit remis à Moulins au retour de ce voyaige, et parce qu'il y auoit à doubter que quelques personnes artificieuses en feissent retomber l'effect contre ceulx de la relligion. Comme cy deuant on auoit accoustumé de toutes assemblees, mesmes qu'iceulx, ne leur estant poinct satisfaict sur leurs requestes, pouuoient en entrer en jalousie, feut trouué bon par les plus sages de terminer les affaires qui les touchoient, auant qu'entrer plus auant en ceste assemblee; pour lequel poinct sa majesté ayant conuoqué les plus auctorisés et moderés de son conseil à Sainct Germain, et les ayant preparés et faict preparer de son intention, mesmes par la bouche de M. Duplessis, feut concleu et arresté, nonobstant les contradictions de quelques passionnés, apres avoir ouï en ce conseil les sieurs de Chouppes, de Feugueray, ministre, et Texier, deputés par l'assemblee de Saincte Foy, que sa majesté debuoit faire verifier l'edict de 77, les conferences de Nerac et de Flex, etc., les articles secrets en tous les parlemens, et en faire effectuellement jouir ceulx de la relligion, en oultre des articles accordés à Mantes;

qu'ilz seroient enregistrés es greffes des parlemenz, et notifiés aulx gouuerneurs pour y auoir recours et esgard. A ceste fin, que sa majesté manderoit les principaulx de ses courtz de parlement, et leur prononceroit absolument sa vollonté pour laquelle leur confirmer par raisons tirees de la necessité du temps et de l'estat, seroient preparés M. de Neuers, M. le chancelier et aultres ses principaulx conseillers. En ce conseil estoit mon dict seigneur de Neuers, M. le chancelier, M. le mareschal de Rhetz, MM. de Schomberg, de Villeroy, de Fresne : M. Duplessis y estoit seul de la relligion, duquel neantmoins les expediens feurent suyuis et approuués de tous qui aultrement se trouuoient tres empeschés à se deuelopper de cest affaire, pour n'offenser les catholicques romains, et estoient pour prendre des voyes de longueurs; mais monstrans tous vng esprit assés moderé en ceste occasion, feurent bien aises qu'on leur ouurist des expediens. En consequence de ce conseil, feurent faictes les poursuites de l'edict, dont depuis ensuiuit la verification en janvier 1595.

Or, auoit esté le roy aduerti de tout ce qui s'estoit passé en l'assemblee de Saincte Foy; mesmes de l'assemblee qui y auoit esté ordonnee à Saumur, dont il estoit offensé, et particulierement luy demanda comment il l'eust peu souffrir sans son auctorité. Il respondit à sa majesté qu'il estimoit que ceulx qui estoient assemblés à Saincte Foy, auroient jugé que sa majesté donneroit quelque contentement à leurs deputez sur leurs requestes, pour lequel faire entendre aulx prouinces, seroit besoing qu'ilz en feissent leur rapport à quelque deputé d'icelles; et qu'il estoit à croire,

comme ilz enuoyeroient leurs deputez pour presenter leurs cahiers, qu'aussy leur auroient ilz donné charge de demander à sa majesté la permission de s'assembler, ce qui auroit esté teu à sa majesté par ceulx qui luy en auoient donné aduis; mais, puisque sa majesté les voulloit contenter aulcunement, et qu'ilz auroient à s'assembler, qu'il estoit plus à propos par son auctorité qu'aultrement pour le seruice de sa majesté et pour les contenir dedans les termes, ce qu'elle eut agreable, et nommeement que ce feust à Saumur, lieu par eulx designé, et en la presence de M. Duplessis; et en feit expedier lettres portant sauf conduit aulx deputez soubs le grant sceau.

Les dicts deputez craignoient de mesprendre en acquiesçant aulx poursuites qui se faisoient pour la verification de l'edict et conferences. Mais il leur feut dict qu'estans requerans et non contractans, ce qu'on leur accordoit moins ne pouuoit prejudicier au plus de leur requeste, à quoy Dieu sçauroit bien donner ouverture en temps et lieu.

Et, pour le regard des articles secretz accordés à Mantes, que sa majesté ne leur voulloit bailler, craignant qu'ilz feussent diuulguez, feut dict du propre mouuement de sa majesté, qu'ilz seroient repudiez en bonne et deue forme, puis baillez en garde, et comme en depost à M. Duplessis, auquel les eglizes auoient confiance, pour y auoir recours lorsque besoing seroit. Or il loua grandement Dieu de ce qu'il auoit conduict son voyaige sy à propos qu'il auoit eu ce bonheur d'acheminer les choses à quelque plus tolerable condition pour les eglizes, et d'aultant plus que, par les maulx passez et par la distraction

des espritz, il n'y voyoit pas l'ordre et l'union telle, pour encores qu'il eust esté à desirer.

En ce mesme voyaige, il eut ce bonheur de voir madame la princesse d'Orange, veneue en France pour quelques siens affaires, et renouueller auec elle l'amytié que feu M. le prince, son mary, luy auoit portee, ce qu'il eut d'autant plus à gré, qu'il deliberoit d'enuoyer en sa compaignie nostre filz en Hollande pour commencer ses voyaiges et continuer ses estudes. Aussy feurent esleuz M. de Rambouillet et lui arbitres par monseigneur de Montpensier et M. de Turenne, duc de Bouillon, du differend où ilz estoient pour la succession des terres souueraines de la maison de Sedan, à cause de la contrarieté de troys testamens, sçauoir de feu Henry Robert de la Marke pere (1), de feu Robert de la Marke filz, et de feue Charlotte de la Marke, fille de Henry Robert, et sœur de Robert, espouse du dict sieur de Turenne, pour les diuerses substitutions y conteneues qui s'entredetruisoient. L'accord qui s'en ensuiuit feut en somme, que Jametz demeuroit à monseigneur de Montpensier purement, et qu'il delaissoit tout ce qu'il pretendoit sur Sedan et les aultres terres souueraines audict sieur de Turenne, duc de Bouillon, moyennant 9,000 liures de rentes en fondz de terres, qu'il luy bailleroit de son propre, et demeurerent les ditcz seigneurs tres bons amys.

Pendant ce voyaige, moureut M. d'O à Paris, surintendant des finances de France, et feut parlé

---

(1) Feu Henri Robert de la Marck. *Voyez* les Notes des pages 84 et 197.

d'employer M. Duplessis en ceste charge ou en tout ou en partie; mais il prya ses amys de faire doulcement entendre au roy que c'estoit le plus grant desplaisir qu'il peust receuoir; leur alleguant que les finances ne pouuoient s'amender que par retranchement des charges ou augmentation des subsides, l'vng et l'aultre subject à trop d'enuie, pour personne faisant profession de la relligion, et d'ailleurs eslongné de son naturel, comme de faict, sans la necessité des affaires de la relligion. Je luy ay ouy souuent protester que jamais ne se feust meslé des finances, mais que l'affection qu'il y portoit, l'auoit faict renoncer à sa propre inclination. Cependant sa majesté voulleut qu'il donnast son aduis des reglemens qui s'y pourroient mettre, ce qu'il feit auant que partir de la court, en plusieurs conseils teneus sur ce faict, sans toutesfoys s'obliger à aulcune charge. Veint en court en ce temps, de la part de la royne douairiere, le sieur de Migenne, son maistre d'hostel, qui asseura le roy que M. de Mercœur estoit prest à traicter, et enuoyer à ceste fin ses deputez où il plairoit à sa majesté; laquelle feut d'aduis, pour faire voir à son peuple le soing qu'elle auoit de luy donner repos, que le dict traicté se feist sur les marches de Bretaigne; pour iceluy, feut expedié vng pouuoir et vne instruction, adressez à MM. le mareschal d'Aumont, l'euesque de Nantes, depuis creé archeuesque de Rheims, nostre oncle, les sieurs de Sainct Luc, de la Rochepot, Duplessis, de Chasteauneuf, Herpin et de la Gree, presidens en parlement et en la chambre des comptes; mais la principale charge et direction par vne simple instruction secrette et particuliere,

en fut commise à M. Duplessis, lequel nommeement feit instance vers sa majesté, qu'il n'y feust rien faict au prejudice des edictz de la relligion; ce que sa majesté approuua et y persista.

Cela feut cause que, sur la fin de nouembre, M. Duplessis reueint à Saumur, et, peu apres, s'achemina à Anceniz, où le pourparler feut encommencé auec les deputez de M. de Mercœur, dont les principaulx estoient l'euesque de Sainct Malo, le president de l'Aunay, Tornabon, Florentin, etc. etc., et y eut diuerses contestations sur le faict de la relligion et sur la sortie des Espaignolz, comme il se voit ez Memoyres de M. Duplessis, où il ne leur laissoit rien passer, ny de l'honneur de Dieu, ny du seruice du roy, sur lesquelles estant necessaire de consulter la bouche du roy, feut interrompeue la negotiation, sauf à la renouer en ianuier; et feurent MM. de Rheims et de Sainct Luc trouuer sa majesté, qui d'ailleurs y voulloit aller pour receuoir l'ordre du Sainct Esprit. Vne principale difficulté estoit sur ce que M. de Mercœur ne voulloit poinct receuoir l'edict de 77 en Bretaigne. Sur quoy remonstra M. Duplessis au roy, combien cela luy seroit de consequence pour les aultres traictez à venir, aussy pour la parole donnee à ceulx de la relligion de le leur entretenir, mais encores que les aultres chefs de la ligue qui auroient traicté auparauant, ayant passé par ce chemin là, si le duc de Mercœur seul en estoit excepté, ce seroit justifier son pretexte, et luy remettre entre les mains la creance generale de la ligue, qui estoit desperie entre les mains du duc de Mayenne, à laquelle manifestement il pretendoit, qui feut

cause que sa majesté declara aulx dictz sieurs archevesque de Rheims et de Sainct Luc, qu'il voulloit que le duc de Mercœur, en l'article de la relligion, passast par la loy generale du royaume; et neantmoins, affin que la rupture du traicté n'interuinst là dessus, envoya encores vne declaration particuliere à M. Duplessis, pour la direction de cest affaire; feut aussy de son aduis, que sa majesté, pour mettre le dict duc en son tort, offrist de renuoyer les Anglois, rappeller les Suisses de Bretaigne, et y donner vne tresue pour six moys, pourueu que les Espaignolz sortissent par mesme moyen, affin que le peuple cogneust de quel costé venoit la continuation de ces miseres, et repartit M. Duplessis pour ceste negotiation, le 27 januier 1595, nonobstant vng flux de ventre dont il estoit trauaillé, il y auoit plus de troys moys, et que les medecins jugeoient luy proceder d'vne debilitation du foye, et duquel il n'estoit encores bien guery.

Feut attenté sur la personne de sa majesté par vng nommé Pierre Chastel (1) qui le blessa au visaige; sa majesté depescha incontinent vng courrier, pour en aduertir tous ses gouuerneurs, et par ceste mesme voye en escriuit à M. Duplessis; mais particulierement luy en depescha vng second auec lettres de sa main, et vng ample memoyre de toutes les circonstances, pour luy leuer toute apprehension, par lesquelles elle l'adjuroit de faire pryer Dieu pour luy par toutes les eglizes, et luy faire rendre grace

(1) Les historiens s'accordent à nommer cet assassin Jean Chastel.

de sa deliurance, monstrant vng soing et souuenir special de luy, en ceste insigne affliction, dont M. Duplessis se tenoit estroictement obligé à sa majesté. De là il print subject de luy escrire une lettre par laquelle il luy remonstroit le jugement de Dieu, et l'exhortoit à sentir sa main, et à se conuertir à luy, affin qu'elle ne s'appesantist poinct sur luy et sur son peuple, et icelle se trouue en ses papiers.

Apres quelques remises, feut question de retourner à Anceniz pour la negotiation de Bretaigne, de laquelle tout le discours est amplement es Memoyres de M. Duplessis. Le sommaire feut que M. de Mercœur tesmoigna par toutes ses procedures auoir intention ou de rompre sur la relligion ou d'allonger le traicté, en esperance que le temps luy produisist quelque aduantage. Les longueurs feurent menagees, sur la deliurance de Heurtant, capitaine de Rochefort, qu'il voulloit mettre pour vng preallable, et luy feut promis d'en moyenner vers le roy l'eschange auec aultres prisonniers, qui depuis feut effectué à la diligence de M. de la Rochepot. Mais l'artifice de rompre sur la relligion feut en ce qu'il demanda tousjours la seureté de la relligion catholicque romaine auec exclusion de la reformee; sur quoy luy feut respondeu qu'on estoit prest de le contenter sur la dicte seureté, pour le regard de toutes les places qu'il tenoit en Bretaigne; mais il s'obstina de voulloir traicter pour toute la prouince, à quoy luy estant repliqué que ce seroit trop faire de tort à la plus saine partie, qui auoit suyui son debuoir, et persisté auec beaucoup de raisons, feut le traicté separé là dessus, sauf à se reuoir au 15 apuril, apres que le

tout seroit rapporté au roy et au duc de Mercœur, et par ainsy feut gaigné ce poinct de ne rompre poinct sur le faict odieux de la relligion, ains sur l'interest favorable de la prouince de Bretaigne et meilleure partie d'icelle. Durant ce sejour d'Anceniz, M. Duplessis acheua sa Meditation sur le pseaume VI qu'il feit particulierement en contemplation du roy.

Or, pendant que M. Duplessis feut à Anceniz, qui feut tout le caresme, se tenoit à Saumur l'assemblee des deputez des eglizes reformees soubs l'auctorité du roy, pour laquelle diriger estoit esleu M. de la Noue, lequel luy donna aduis, de foys à aultre, de ce qui s'y passoit; plusieurs choses y feurent agitees, quelques vnes auec juste douleur des mauuais traictemens que receuoient ceulx de la relligion, par tout le royaume, aulsquelz sa majesté n'apportoit aulcung remede, au lieu que l'impunité des malfaisans, et la contumace des magistratz en redoubloit d'heure à aultre le mal : la cause de se plaindre estoit grande. Le desir neantmoins de s'esleuer n'y estoit poinct, ains de recourir pour vng dernier coup à sa majesté. Et cependant la douleur auoit peu pousser hors des parolès, lesquelles rapportees à sa majesté, l'auoient mise en quelque alarme des dictz de la relligion. Or, ne voulleurent ilz rien conclure que M. Duplessis ne feust de retour, et le pryerent de se haster, ce qu'il feit; et, apres auoïr conferé auec eulx, raddoucit fort, non tant les choses qui estoient justes, que les paroles et les procedures qui eussent peu estre trouuees dures, interpretees contre leur intention; mais surtout asseura sa majesté qu'il n'y avoit esté rien traicté au prejudice de l'estat et

repos publicq, rien que luy mesmes n'eust loué et approuvé, s'il l'eust ouy; exhortant neantmoins à leur pouruoir à ce coup, de sorte qu'ilz trouuassent en luy remede à leurs maulx, s'il ne voulloit qu'à faulte de l'y trouuer, ilz le cherchassent en eulx mesmes; ce que peu apres il luy repeta encores de viue voix, estant pres de sa majesté à Fontainebleau.

M. de la Noue toutesfoys, qui l'alla trouver à Lyon, assisté du sieur de la Primaudaye, n'en rapporta que des promesses d'executer les edictz et conferences de la relligion, par l'enuoy des commissaires par les prouinces, à quoy on n'auroit pas pensé depuis; et pour le regard de ce qui auoit esté promis par sa majesté, de mettre ce qui auoit esté accordé aulx eglizes à Mantes, entre les mains de M. Duplessis; les articles concernans la relligion, justice et police, luy auroient bien esté enuoyés, signez du roy et contresignez d'vng secretaire d'estat, pour les communicquer à l'assemblee, ce qu'il auroit faict; mais non celuy qui concernoit les seuretez, sçavoir, que toutes les villes teneus par ceulx de la relligion, leur demeureroient pour seureté auec les garnisons entreteneues, dont, se plaignant le dict sieur de la Noue, luy feut dict qu'il seroit entreteneu, mais ne pouuoit plus estre baillé par escrit; ce qui feut imputé à craincte d'offenser le pape, duquel l'absolution estoit rezoleue et attendeue.

Le voyaige que feit M. Duplessis en court sur la fin d'apuril, feut fondé sur vng tres expres commandement du roy, qui, apres plusieurs delaiz, se rezoleut au voyaige de Lyon, prenant son cheming par Troies et Dijon, etc., et desira voir M. Duplessis,

premier que de s'eslongner. Il trouva sa majesté à Fontainebleau, où elle le receut avec plus de demonstration de bonne vollonté et de priuauté que jamais; tous les seigneurs de la court aussy : mais de subject particulier de l'auoir si precisement mandé, il n'en recogneut aultre que pour luy ouurir son cœur, et le luy descharger de plusieurs mescontentemens et maulx cachez, qui luy pezoient. Il pressa sa majesté de se marier, mais il recogneut bien qu'on avoit gagné ce poinct sur luy, de remettre les affaires dont vng mariaige dependoit, apres qu'il auroit l'absolution du pape, et peult estre quelque aultre affection en amolissoit le desir (1); luy parla du mariaige de madame sa sœur; il se pleignoit qu'elle ne voulloit pas ceulx qu'il voulloit, et luy commanda de luy parler de monseigneur de Montpensier ou de M. le marquis du Pont, mais elle luy dict certaines raisons pour lesquelles elle ne s'y pouuoit accommoder. Il se brouilla aussy en ce voyaige quelques affaires, dont sa majesté receut de grantz mescontentemens contre quelques personnes qualifiees de la relligion, vers lesquelles il addoucit sa majesté aultant qu'il peut. Nostre filz, qui par auparavant s'estoit departy de nous pour commencer ses voyaiges par la veue de Paris, le veint trouuer à Fontainebleau, où il le presenta au roy qui luy feit beaucoup de bon visaige, et luy feit parler de le laisser pres de luy, dont il s'excusa, pour le voulloir

(1) Henri IV était alors épris de Gabrielle d'Estrée. Il ne pensa sérieusement à se marier qu'après la mort de cette dame, qui arriva en 1599.

rendre plus capable de luy faire seruice, premier que l'approcher de sa personne; luy feit saluer aussy tous les seigneurs de la court, desquelz il feut fort bien veu, et des lors le feit receuoir à la capitennerie du chasteau de Saumur, dont il feit le serment entre les mains de M. le comte de Chiuerny, chancelier de France.

Sa majesté ayant jà dict adieu à Paris pour commencer son voyaige, eut aduis que monseigneur le comte de Soissons se rezoluoit de ne l'y accompagner poinct, ce qu'il interpretoit à mauuais sens, parce qu'il luy auoit promis et auoit receu argent pour ce voyaige. Quelques propos aussy s'estoient passez de luy auec sa majesté à Fontainebleau, telz qu'ilz n'estoient pas partis contens l'vng de l'aultre; et là dessus de mauuais esprits bastissoient, tellement que sa majesté entra en quelque opinion qu'il voulleust s'arrester à Paris, pour y faire quelque nouueauté en son absence. Sa majesté doncq commanda à M. Duplessis, estant à Monceaux, d'aller en poste à Paris parler à tous ses plus confidens seruiteurs, sonder discretement le bien ou le mal qui y estoit, pour luy donner aduis des la nuict de ce qu'il auoit à faire; mais qu'il ne le feist poinct rebrousser, s'il n'estoit besoing. M. Duplessis, des le soir, luy depescha vng courrier, qu'apres auoir penetré ce qu'il auoit peu, il ne voyoit poinct que ce mescontentement peust venir jusqu'à troubler Paris, parce que les parties nobles de la ville estoient saines, et non susceptibles de mauuais conseils. Toutesfoys, pour auoir l'esprit plus net en son voyaige, il estoit d'aduis que sa majesté donnast legerement

vng tour à Paris, soubs ombre de voir encores vne foys madame sa sœur; et que, par occasion, elle y trouueroit le moyen de contenter et guerir l'esprit de monseigneur le comte de Soissons, mesmes de l'amener auec luy. Sa majesté doncq partit des le lendemain matin, et se rendit au soir à Paris, et manda à M. Duplessis de luy venir au deuant pour s'informer mieulx de bouche. Monseigneur le comte de Soissons se feit pryer d'aller trouuer le roy. Enfin ilz s'enfermerent en vne chambre seuls pour s'en tresclaircir : il y eut diuers propos et doulx et aigres, dont le fin feut que le dict seigneur comte iroit auec sa majesté, partiroit dans troys jours, comme il feit, et qu'il luy seroit deliuré argent pour ce faire. M. de Schomberg et M. Duplessis auoient fort supplié sa majesté de se vaincre en parlant à luy, ce qu'elle feit. Mais le grief du dict seigneur comte estoit que sa majesté se deffioit de luy, et à ceste occasion ne l'auanceroit poinct aulx charges. Sa majesté disoit en auoir subject qu'il luy feroit cognoistre. Le dict seigneur comte l'en supplia, et luy promeit sa majesté de luy presenter personnes qui parleroient deuant luy en son premier sejour de Troyes. Le mal feut que monseigneur le comte, retardé par la fiebure, n'arriua à Troyes que la veille que le roy en partit pour aller secourir Dijon, et M. le mareschal de Byron auec son armee, qui y estoit à troys heures pres d'vng extreme danger, tellement que sa majesté ne luy peut donner ceste satisfaction; et ce feut soubs ce pretexte que le dict seigneur comte se retira, et dict adieu à sa majesté par lettres.

Au moys de may, M. Duplessis feut de retour à

Saumur, apres auoir donné congé à nostre filz, qu'il laissa à Paris; et, peu de jours apres, je partis pour luy aller dire adieu, premier qu'il passast la mer pour Angleterre et Escosse, où, oultre ce contentement, j'eus celuy de voir partie de noz plus proches; aussy de voir madame la princesse d'Orange, qui me promit beaucoup d'amytié et de faueur pour nostre filz en son sejour en Hollande.

De là prins mon cheming aulx eaux de Pougues, en esperance d'y receuoir quelque allegement en mes maladies, qui ne reussit pas à ce qu'on m'auoit faict esperer; et enfin, vers le moys de septembre, me retrouuay à Saumur, pres de M. Duplessis, lequel aussy auoit usé quelques jours des eaux de Pougues, que je luy auois enuoyees pour craincte de la grauelle. J'eus aussy ce contentement en ce voyaige, de voir plusieurs eglizes que Dieu auoit reseruees de tant de naufraiges par sa misericorde, semences des plus grandes quand il luy plaira multiplier son peuple.

Pendant mon voyaige, s'executa pres de la Chastegneraye vng cruel carnage sur ceulx de la relligion, assemblez pour ouyr la parolle de Dieu en vne maison du sieur de Vaudoré, appellee la Brossardiere. Les executeurs estoient les cheuaulx legers de Rochefort, assistez de quelques aultres. M. Duplessis preit ce faict à cœur; et bien qu'il feust en trefue, enuoya le capitaine Bruneau, sergent major de Saumur, vers toutes les eglizes et garnisons de Poictou, pour exciter les gouuerneurs et noblesse, et leur ouurir des moyens de s'en resentir, affin que la punition qu'ilz en feroient empeschast semblables attentats à l'auenir. Offrit mesmes et argent et forces,

et aultres commoditez à ceste fin. Et l'ay ouy souuent plaindre que ce faict ne feust pas embrassé de telle affection, ny en justice, car il leur feit obtenir lettres du roy fort expresses; ny par la voye de faict qu'il jugeoit estre à propos. Aussy, durant mon absence, il commencea vng œuure de longue aleine, qu'il s'estoit proposé de longue main, pour monstrer le progrez tant de la rhapsodie de la messe romaine, que de sa doctrine, que Dieu benira s'il luy plaist, à l'instruction de son peuple.

Se traicta aussy aulx pontz de Sec, par M. la Rochepot et luy, la moderation des subsides de la riuiere de Loire, auec les deputez de M. de Mercœur, lesquelz ilz feirent diminuer des deux tiers pour l'establissement du commerce, à faulte duquel le peuple d'Anjou s'en alloit ruyné; ce qui feut aggreé et ratifié peu apres par sa majesté.

Mais, quant à la negotiation principalle de Bretaigne, pour laquelle on auoit deu se rassembler à Chenonceaux (1), et dont particuliere instruction auoit encores esté baillee à M. Duplessis, à Fontainebleau, n'y feut procedé plus auant, parce qu'apres plusieurs remises, M. de Mercœur feit entendre à la royne qu'il ne pouuoit, qu'il n'eust aduis du roy d'Espaigne. Aussy que, voyant le roy occupé sur la frontiere de Picardye, il estima pouuoir gagner temps, selon son naturel et coustume.

La trefue auoit esté presque tout ce temps entre

---

(1) On a vu que la reine Louise, veuve de Henri III, qui y résidait, s'occupait de pacifier la Bretagne, et de ramener le duc de Mercœur au service du roi.

l'Anjou et Bretaigne, laquelle finit au commencement d'octobre, pour vne opiniastreté de ceulx de la ligue, qui voulloient estre payez de ce qu'ilz pretendoient estre deu à leurs garnisons, par M. de Boisdaufin, qui nouuellement s'estoit faict seruiteur du roy. A quoy on leur respondoit qu'ilz auoient choisy sa foy pour estre payez par ses mains; et que c'estoit à en compter entre eulx. Cependant, le 13 octobre, ilz surprirent le chasteau de Tigny au gouuernement de M. Duplessis, place d'importance, pour estre assise au milieu de cinq elections, forte d'elle mesmes, et que, d'abondant, ilz fortifierent en diligence. Ilz en eurent aussy le loisir deux moys durant, parce que M. Duplessis n'auoit ny forces ny canons en nombre suffisant pour l'entreprendre seul, et que ce qui se faict par plusieurs est ordinairement subject à longueur, ayans à s'entrattendre, et n'allant pas chacung de mesme pas. Mais la principalle trauerse feut que M. de Boisdaufin, s'estant offert à les assister pour ceste entreprinse, M. de la Rochepot et luy, de mille harquebuziers qu'il auoit, il les bailla à commander à vng nommé Perraudiere, homme de peu de foy, qu'il auoit particulierement offensé, et auquel neantmoins il se fioit, contre l'aduis de M. Duplessis, et mesmes de M. de la Rochepot, lesquelz ne prenoient poinct plaisir à se seruir de ses forces commandees par cest homme, parce qu'il eust faict vne bonne partie de leur armee, et que c'estoit plustost se commettre à luy que se seruir de luy; oultre ce, que la pluspart de ses capitaines et soldatz estoient fraiz reuenus de la ligue, dont ilz n'auoient encores quitté les escharpes, et moins la

vollonté. Et auoit M. Duplessis aduis à toute heure, et de diuers endroictz, de s'abstenir de ce siege, à l'occasion duquel on luy feroit vng mauuais tour, et sur sa personne, et sur sa place, dont j'estoy en vne perplexité extreme. Enfin, comme il feut allé à Loudun, pour rallier toutes les forces qui tenoient les champs de toutes partz, il eut aduis, tant de M. de la Rochepot que de M. de Boisdaufin, de la trahison descouuerte de Perraudiere, lequel auoit promis de se saisir de l'artillerie, et tout au moins des personnes de M. de la Rochepot et de M. Duplessis, pour les liurer à M. de Mercœur, pour la somme de trente six mille escus; aulcungs toutesfoys disent que M. Duplessis, pour la haine de la relligion, ne debuoit estre mené sy loing. L'agent du dict Perraudiere feut executé à Angers, nommé Ponderue, ayant esté arresté sur vne lettre qu'vng laquais portoit de M. de Mercœur au dict Perraudiere, lequel en eut le vent, et se retira à Tigny, puis à Rochefort, et de là en Bretaigne.

M. Duplessis ne laissa auec plus de confiance à poursuivre son desseing, et meit es mains de M. de Pierrefitte, en qualité de mareschal de camp, les trouppes qu'il auoit recueillies, pour en faire corps autour de Tigny, pendant qu'il mettroit la noblesse aulx champs auec l'artillerie. M. de la Rochepot auoit esté entreteneu d'vne capitulation par vng nommé Maluoisine, jusques à estre icelle signee, par laquelle l'ennemy remettoit la place moyennant quelque argent, pour espargner le pays, et, quant il passa à Saumur, ne pensoit plus auoir besoing de siege; ains en partoient en intention d'entrer par ladicte capi-

tulation dans la place, et mener toute leur cauallerie auec vne couleurine pour aller desfaire M. de Goulenes et les regimens françoys de M. de Mercœur, qui estoient au pays de Mauges; mais les dicts ennemys s'en desdirent, et, par ce moyen, les obligerent à ce siege par vne façon ineuitable, lequel dura enuiron douze jours, puis se rendirent à composition, à laquelle ilz feurent receus, non tant qu'on craignist le secours de M. de Mercœur, qu'à l'occasion de l'impatience des trouppes volontaires, qui menaçoient à toute heure de retraicte; il y auoit cinq pieces de baterie, et nonobstant ce que chacung jugeoit, elle n'eust pas tant esté prinse à coups de canon que par aultre industrie. M. de la Rochepot et luy s'y accorderent fort bien, faisans tous les actes de commandement tous deux ensemble, sauf que M. Duplessis, parce que c'estoit dans sa charge, et qu'il le venoit assister, luy defera le mot par courtoisie. Toutes les expeditions feurent signees des deux; M. de Pierrefitte et M. de Briace y feurent mareschaulx de camp : M. de Cugy commandoit l'artillerie. M. Duplessis se louoit fort du bon debuoir qu'y auoient faict MM. de Pierrefitte et de Cugy, chacung en sa charge. Le faix du charroy et attelage, les poudres, balles, etc., tomba sur M. Duplessis, et par consequent la principalle despense. Or, je n'eus pas faulte de mes penes; mais celle que j'auoy apres tant d'aduertissemens de sa personne, engloutissoit toutes les aultres. La noblesse du pays l'assista au nombre de cent ou six vingtz gentilzhommes; ilz y feurent aussy aydés des trouppes de M. d'Elbeuf, de Sou-

uray, de Sainct Luc, et de celles de MM. le comte de Monsoreau et de Puycherie, qui veinrent en personne. La trefue de Poictou empescha le secours qu'on eust aultrement deu attendre de ce costé là.

Feut conueneu, entre M. de la Rochepot et M. Duplessis, que la place seroit desmantelee, sauf le donjon qui seroit conserué pour la demeure du seigneur du lieu, pourueu que, dans la fin de l'an, il fournist d'vne neutralité de M. de Mercœur; ce qu'il feit. Et feut laissé par M. Duplessis le capitaine Babouet auec trente harquebuziers dedans pour la rendre inutile, lequel, moyennant la dicte neutralité, remeit la place en januier 1596. Celuy qui l'auoit surprise estoit vng nommé des Esues du Lude.

A pene feut elle reprise, qu'vng nommé La Marque, dependant du sieur de Goulenes, surprit le chasteau de la Grezille, appartenant au comte de Crissay. Ceulx de Sainct Offenge n'y prenoient plaisir, parce qu'ilz estoient mal auec le dict sieur de Goulenes, auquel ilz ne voulloient deferer. M. Duplessis pensoit aulx moyens de ne les y laisser longuement; mais les dicts de Sainct Offenge l'enuoyerent pryer de ne les inuestir poinct, promettans, par l'auctorité de M. de Mercœur, de les faire sortir, mesmes par la force, sy besoing estoit, et en faire justice, pourueu qu'il leur donnast seureté de ne rien entreprendre contre eulx pendant qu'ilz en feroient leurs diligences; ce qu'il leur accorda pour vng terme prefix, en dedans lequel ilz les meirent hors, et en feut le negotiateur l'Aunay, le maçon, leur parent. Ceste voye leur pleut, parce qu'elle

sauluoit le pays d'vne grande ruyne, aussy que la dicte place tenoit en neutralité.

Pendant le siege de Tigny, s'estoit faicte la trefue en Bretaigne, sans y comprendre l'Anjou et aultres prouinces circonuoisines, nonobstant le commandement du roy, M. de Sainct Luc, comme il y a apparence, ayant esté pressé par la prouince, tellement que tout le faix de la guerre se deschargeoit sur l'Anjou. Pour à ce remedier, feut mis en auant de tenir vne conference à Anceniz, pour traicter de la trefue, où particulierement M. Duplessis enuoya M. l'Assesseur de Saumur, assisté d'vng des esleus, nommé Des Plantes, auec instruction de ce qu'ilz auroient à traicter auec les deputez de M. de Mercœur, conformement auec ceulx des aultres prouinces.

Durant le siege de Tigny, moureut M. de Bernapré auec grantz tesmoignaiges de la pieté qu'il auoit monstree en toute sa vie, ne signifiant aultre regret que de n'auoir peu voir M. Duplessis, en l'absence duquel, apres en auoir receu ses lettres, je meis le capitaine Teil dedans le chasteau, lieutenant de la compaignie de mon filz, pour le luy garder, qui y a esté continué depuis. Ce ne feut sans nous apperceuoir de quelque commencement de mauuaise trame, qui feut aussy tost rompeue.

Mais peu apres se rezoleut M. Duplessis de s'y retirer du tout, et y faire nostre principalle demeure, ayans esté aduerty d'vne entreprinse brasee par quelques habitans, et fomentee par mauuais voisins, de se saisir de sa personne, pour, au moyen d'icelle,

faire rendre le chasteau, et en estoit entre aultres nommé pour instrument principal, vng Italien nommé le capitaine Pol. Ce ne feut pas sans grant incommodité et despense du commencement, parce qu'il estoit tout en ruyne. Là je commençay, quelque deux moys apres, d'estre plus violentee de mon catharre, mesmes de craindre la perte de la veue, de laquelle je sentoy grant' diminution; à quoy j'apportoy, comme jusqu'à present, tout le soing que je peu, sans y espargner aulcung remede, non sans vne continuelle apprehension d'estre priuee de ma seulle consolation que je prenoy en la lecture des sainctes Ecritures. Dieu la me rendra, s'il luy plaist, entiere, et en tout cas me sera consolation luy mesmes par son Sainct Esprit.

Vng synode general feut teneu au printemps, à Saumur, en la salle de nostre logis de la maison de ville, que nous retenons tousjours pour loger noz amys, auquel presida M. de La Tousche. Plusieurs personnages de nom s'y trouuerent, entre aultres MM. Merlin et de Serres. M. Duplessis n'en perdit vne seulle seance, tant en la qualité de lieutenant du roy, qui luy donnoit entree, qu'à la pryere de la compaignie, qui prenoit plaisir de l'y voir; et s'il tardoit tant soit peu, l'en enuoyoit pryer. Il y feut traicté plusieurs matieres de consequences, confuté aussy quelques hereticques, nommeement vng veneu de Suisse, introduisant vne justification par les œuures apres la regeneration; vng aultre de Poictou, mal distinguant les deux natures, et subtilisant sur vne question scholastique : sy Christ, pendant les troys jours qu'il feut au sepulchre, es-

toit homme. Je receuz aussy beaucoup de contentement des bons et familiers deuiz que j'euz auec ceulx qui se trouuerent en ce synode, et beaucoup de consolation qui m'estoit donnee par aulcung d'eulx, sur l'apprehension et menace d'vne paralysie de la moytié de moy, et de la perte de veue, dont Dieu me soulagera, s'il luy plaist; et leurs propos fondés sur la prouidence de Dieu qui nous ayme, et en nous affligeant d'vne main, nous releue et consolle de l'aultre. M. Duplessis imputoit à vne grande benediction sur Saumur d'auoir ceste bonne compaignie; et parce qu'en ce mesme temps estoit M. Duplessis proche d'acheuer l'œuure par luy commencé, de la messe, qu'il feut pryé de mettre au plus tost en lumiere, il requit MM. du synode de nommer quelques vngz d'entre eulx, ausquelz il eust à le communicquer, lesquelz nommerent M. Merlin, qui auoit choisy son sejour à Saumur pour quelques moys, et MM. de Macefer et Vincent, pasteurs du lieu, ausquelz il le meit en main, et ne feut toutesfoys sy tost imprimé pour quelques incommoditez qui s'y rencontrerent.

En juing, estoit assignee l'assemblee generale des Eglizes à Loudun, pour y ouïr le rapport de MM. de la Noue et de la Primaudaye qui estoient allé trouuer le roy à Lyon, laquelle feut peu satisfaicte et des responses à eulx faictes, et des effectz depuis ensuyuis. Comme aussy feut que rien ne s'effectua à leur aduantage, plusieurs choses au contraire tous les jours à leur prejudice; estant frustrés de tout espoir de la court, il y feut deliberé de se remettre en l'estat de la treue faicte en 89; ce qui sembloit se

pouuoir faire justement, attendeu que le feu roy auoit promis dans vng an de contenter ceulx de la relligion par vne paix, attendeu aussy que le roy mesmes venant à la couronne, auroit declaré qu'il entendoit que la dicte trefue feust entreteneue en tous ses articles pendant six moys, auant la fin desquelz il y pouruoiroit. Toutesfois ilz feurent persuadés d'enuoyer encores vers sa majesté representer leur requeste pour vne derniere foys, et feut choisi, à ceste fin, M. Vulson, conseiller au parlement de Grenoble, auquel feut repondeu aussy maigrement que deuant, mesmes par luy mandé aulx sieurs de la dicte assemblee de se departir; ce qui feut receu de sy mauuaise part d'eulx tous et non sans raison, apres tant de poursuites et de patiences, qu'ilz s'en retournoient chacung en sa prouince, en intention de chercher les remedes de leurs maulx en eulx mesmes, dont se feust infailliblement ensuyui vng trouble, pour acheuer la ruyne de cest estat, sy, par l'industrie de M. Duplessis, le roy n'eust esté aduerti à propos de ce danger eminent, et par luy persuadé d'enuoyer à bon escient traicter auec les sieurs de la dicte assemblee, et qu'il n'estoit plus question de les mener en paroles, mais necessaire de leur faire toucher les effectz de sa bonne vollonté; et feut le sieur Hesperian, filz du ministre Hesperian de Bearn, instrument de ceste negotiation vers sa majesté, à laquelle quelques malueillans taschoient de faire croire que ce n'estoient que faulses allarmes qu'il luy donnoit pour le ployer aulx demandes de ceulx de la relligion; sur ce neantmoins, feurent enuoyés MM. de Vic et de Calignon, conseillers

d'estat, vers la dicte assemblee, puis, parce qu'ilz n'auoient pas suffisant pouuoir pour la contenter, feurent deputés six du nombre d'icelle vers le roy, et finalement n'ayant iceulx peu obtenir du roy le contentement requis, feut commis le traicté à MM. de Schomberg, et president de Thou, lors en la prouince pour le traicté de Bretaigne, leur demeurans pour adjoincts les dicts sieurs de Vic et de Calignon.

Le traicté traisna pres d'vng an, pendant lequel n'y eut pas peu de pene à temperer les aigreurs sur infinis griefs qui se representoient tousjours, capables d'epuiser toute patience; et ne feut pas sans pene M. Duplessis pour esuiter les calomnies de toutes parts, ce que toutesfoys il obteint par la sincere intention qui feut recogneue en luy de ne rechercher que la liberté et seureté de la vraye relligion, en la paix et tranquillité de l'estat; de toute ceste negotiation il feit vng bref discours.

Et par ce qu'on n'auroit peu encores en conuenir auec les dicts sieurs, ne s'estendans MM. du conseil du roy, pour la relligion, justice et seuretés autant qu'il estoit besoing, et que les dicts sieurs mesmes jugeoient raisonnables, ilz s'en seroient retournés en court, pour remonstrer le tout au roy, et en rendre plus capables MM. de son conseil; pendant lequel temps se seroient aussy les deputés transportés es prouinces pour leur rendre compte de toute ceste procedure; sauf à se retrouuer ensemble au 15 juing 97 à Chastelleraut, fortifiés de personnes de qualités de toutes les dictes prouinces, mesmes de la presence de M. de Bouillon, mareschal de France, ainsy qu'il leur auoit promis, et d'aultant que ceste

longueur pouuoit estre calomnieusement imputee à ceulx de la relligion, parce que, depuis leurs requestes presentees au roy, seroient arriuees plusieurs aduersités au royaume, sçauoir, la prise de Doulan, Cambray, Calais, Amiens et aultres, ausquelles il sembloit qu'ilz deussent tout ceder, au lieu qu'icelles debuoient estre plus tost rejettees sur ceulx qui leur debuoient depuis si long temps justice, auroit esté pryé M. Duplessis, par la dicte assemblee, d'en faire vng bref discours que j'ai touché cy dessus, qu'ils auroient depuis publié auec ce tiltre pour esclaircir vng chacung des justes procedures de ceulx de la relligion reformee en ce royaume.

En mesme temps seroit veneue en concurrence la negotiation auec M. de Mercœur pour la pacification de Bretaigne, laquelle se seroit recueillie sur l'esperance qu'auroit donné la royne douairiere, qu'il en reussiroit mieulx que par le passé, et pour icelle auroient esté enuoyés MM. de Schomberg, comte de Nanteuil, et de Thou president, en parlement, ausquelz estoient joincts au pouuoir MM. de la Rochepot et Duplessis; pour ce se seroient diuerses foys abouchés auec le sieur de la Ragotiere, aduocat à Nantes, seruiteur confident de M. de Mercœur, en presence de la royne, à Chenonceaux, et depuis, à Angers; et finalement ne s'en seroit ensuyui aultre fruict, que d'auoir decouuert la mauuaise foy de M. de Mercœur; ce feut par la prise d'vng Nicolas des Loges, nepueu de l'agent de M. de Mercœur pres du cardinal d'Austriche, arresté à Saumur par M. Duplessis, tost apres la prinse d'Amiens, par vng instinct vraiement de Dieu, et

sans aulcung desseing humain, lequel se trouua chargé de lettres du dict cardinal à M. de Mercœur, et à don Mendo, agent du roy d'Espaigne pres de luy, par lesquelles appareut de l'estroicte intelligence et obligation qu'il auroit à l'Espaignol. Pareillement feurent trouuees sur luy plusieurs lettres, qui descouuroient nouueaulx remuemens par luy practiquez es principales villes de ce royaume, Paris, Rouen, Rheims, et aultres; et feut iceluy mené à Paris, et condamné à la roue; en consequence de ce, feut prins aussy vng aduocat nommé Carpentier, executé de mesmes, et les lettres que M. de Mercœur luy escriuoit, par lesquelles il protestoit n'auoir traicté ny paix, ny trefue qu'en attendant l'armee que le roy d'Espaigne luy promettoit dans le moys de juillet, declaroit en termes propres n'auoir rien tant à cœur que la ruyne du roy et du royaume de France, et de testifier par tous seruices sa deuotion au roy d'Espaigne et au dict cardinal. Plusieurs aultres menees feurent par mesme moyen decouuertes, lesquelles on aima mieulx estouffer que presser pour l'importance des personnes qu'elles enueloppoient, et escriuit M. Rapin, grant preuost de la connestablie, à M. Duplessis que ce proces leur auoit donné beaucoup de cognoissances, mais encores laissé plus d'horreur, et qu'il n'auoit presque osé en decouurir le fond au roy pour la pesanteur tant des choses que des personnes qui y trempoient. M. de Mercœur auoit demandé ce prisonnier à M. Duplessis, auec paroles haultaines, cas qu'il en mesaduinst, et quelques vngz s'en esmouuoient; il luy respondit simplement qu'il ne s'estoit poinct

aduoué de luy, et qu'il en auoit aduerti le roy, duquel il en attendoit la vollonté.

Et par ce que, sur la rupture de la negotiation de Bretaigne sy longtemps demenee, la calomnie n'auoit que trop d'argument de s'exercer, comme s'il n'eust tenu qu'au roy ou aulx siens que l'yssue n'en eust esté meilleure, MM. de Schomberg et de Thou, s'en retournans vers le roy, auoient prié M. Duplessis de dresser vng manifeste, par lequel il appareust à vng chacung de la verité de tout ce qui s'y seroit passé, et par consequent en feust donné le blasme à qui il appartenoit, ce qu'il feit, et l'ennoya en poste aulx dicts sieurs, en may 1597, tellement que cest escrit arriua en court aussy tost qu'eulx, auquel il est mieulx de renuoyer pour la deduction de tout cest affaire, oultre que toutes les pieces de ceste negotiation se trouuent es papiers de M. Duplessis, par ce qu'il les minutoit toutes de sa main, à la priere des dicts sieurs.

Feut aussy prins ordre pour la guerre contre le dict sieur duc de Mercœur, qu'il feut rezoleu de commencer par la prise de Mirebeau, trahy par Villebois, que M. de la Rochepot y auoit establi, prenant subject de ce que monseigneur de Montpensier, auquel ceste place appartenoit, y voulloit rentrer. Le desseing concerté entre M. de Schomberg et M. Duplessis feut que mon dict seigneur de Montpensier auroit commandement du roy de le venir assieger, et, pour leuer toute deffiance, mesmes celle que ceulx de la relligion, non encores satisfaictz, pourroient prendre sy M. d'Espernon, à sa pryere, s'y entremestoit, se contenteroit mon dict seigneur de Mont-

pensier d'y venir auec sa maison, et moyennant ce, seroit seruy et assisté de M. de la Trimouille, de tous les seigneurs et gouuerneurs de la relligion, des prouinces voisines, et des canons et munitions des places dont ilz auroient charge; seroient aussy leuez des regimens par les sieurs de Nesde et de Jonquerez, faisans profession de la relligion, et vng tiers par le sieur de Sainct George, nepueu de M. de Schomberg, ausquelz seroient enuoyees commissions du roy à ceste fin que M. de Clermont y auroit la charge de mareschal de camp, et ne laisseroient toutesfoys les seigneurs et gouuerneurs catholicques du pays d'y estre employez. En oultre que le dict siege expedié, mon dict seigneur de Montpensier retourneroit trouuer sa majesté pour la seruir en Picardie, et demeureroit lors l'armee entre les mains de M. de la Trimouille, pour estre exploitee par luy contre les places que le duc de Mercœur tient en Poictou et en Bretaigne, deçà Loire.

A ce desseing auroit tellement trauaillé M. de Schomberg en court, que le roy s'y seroit condescendu en tout poinct, dont M. Duplessis pretendoit plusieurs utilitez : sçauoir, que par ce moyen vne trahison sy exemplaire seroit punie, pour en preuenir plusieurs semblables, et apprendroit M. de Mercœur, par la guerre qu'on luy feroit renaistre à bon escient, à se repentir d'auoir refusé la paix.

2°. Que M. de la Trimouille, se voyant dignement employé, et ceulx de la relligion auec luy, seroient tant plus capables de tous conseilz paisibles, moyennant que, d'ailleurs, la cause publicque feust satisfaicte sur ses justes et necessaires requestes.

3°. Que ceulx de la relligion, estant par ce moyen armez par l'auctorité du roy, seroient moins ouuertz aulx entreprinses qu'on pourroit faire contre eulx, et plus parez contre tous inconueniens. Ne laissoit M. Duplessis de craindre que ce bon desseing ne feust rompeu par ceulx qui auoient contraires intentions, et qu'aulcungs seruiteurs mesmes du roy ne persuadassent, et à M. de Mercœur de se rendre plus facile à la trefue, et à Villebois de composer plustost que de seruir de subject aulx dicts de la relligion d'estre armez.

Diuerses praticques de M. Duplessis se rencontrerent en ceste annee, par lesquelles il taschoit d'aduancer et la relligion, et le bien du seruice du roy, qu'il conjoingnoit en tant qu'il pouuoit. M. de Pierrefitte feut trouuer le roy à Rouen, de sa part, pendant l'assemblee des conuoquez (1), sur troys propositions. La premiere estoit d'vng capitaine qui promettoit, moyennant certaines conditions, d'enleuer M. de Mercœur, et l'amener prisonnier à Saumur. La seconde d'vne entreprinse sur Villemil, fauxbourg de Nantes, que M. Duplessis auoit faict recognoistre, et offroit au roy d'executer, et moyennant ce, oster la communication de Poictou et la pluspart de l'utilité de la riuiere de Loire, à M. de Mercœur. La troisieme d'vne entreprinse à luy proposee par le capitaine Gentil, sur la ville et chasteau de Perpignan, qu'il rendoit fort aysee, moyennant quelques adresses qui debuoient proceder de l'auctorité du roy. Le dict sieur de Pierrefitte s'y

(1) L'assemblée des notables qui eut lieu en 1596.

comporta tres bien, et pour la premiere, rapporta les depesches necessaires; mais la trefue par plusieurs foys renouee, laquelle il ne desiroit forfaire pour quelconque apparente utilité, en feit ou perdre ou differer les occasions. Pour la seconde, feut leué le regiment du sieur de Nesde, composé de six cens hommes fort bien armez, soubs vng pretexte general, neantmoins de la guerre qu'on voulloit releuer contre M. de Mercœur; et enuoya sa majesté à M. Duplessis le commandement de l'executer, et vne promesse du gouuernement de la place, pour tel qu'il y vouldroit establir. Elle feut derechef trauersee par la continuation de la trefue, sur laquelle ceulx qui s'ennuyoient de voir vng fort regiment à sa deuotion dans le pays, preirent subject à toute importunité de le faire licentier, comme estant trop en charge aulx finances de sa majesté. Pour la troysiesme, obteint aussy le dict sieur de Pierrefitte les depesches necessaires; et en feut peu apres commise la charge et execution au mareschal d'Ornano. C'estoit en l'an 1596, en hyuer.

Sur le commencement de 97, enuoya vers luy M. de la Tremblaye, commandant à Montcontour, et au Haure de Paimpoul en Bretaigne, luy declarer que la cognoissance qu'il auoit de la vraye relligion ne pouuoit plus se retenir sans en faire profession, et effectuer en consequence tout ce qu'elle requeroit, requerant de luy conseiller comment il auoit à s'y gouuerner, etc.; à quoy il le conforta de tout son pouuoir, et s'employa aussy pour luy recouurer vng ministre; et remonstra au synode prouincial la consequence et le bien que l'eglize feust establie

à Montcontour en Bretaigne, qui en estoit sy destituee. Par mesme moyen, M. de la Tremblaye luy feit proposer vne entreprinse sur le Croisil, d'importance tres grande pour le seruice du roy, le pryant de le secourir de huict cens hommes de pied par la mer; ce qu'il luy promeit; et donna ordre aussytost qu'il ne luy feust manqué en ceste bonne occasion.

En mesme temps aussy feut recherché de M. le mareschal de Brissac, pour faire entrer ceulx de la relligion, par son moyen, en intelligence auec luy, affin qu'ilz aboutassent leurs desseingz ensemble, pour attaquer M. de Mercœur en Poictou, comme il feroit en Bretaigne; à quoy il entendeit volontiers; et employa les moyens qu'il jugea propres pour le nourrir en ceste vollonté; considerant qu'il n'en pouuoit reussir que de l'affermissement à la relligion et du seruice au royaume, et particulierement à la dicte prouince. Madame de Rohan, qui se trouuoit sur ceste occasion à Rennes, fomentoit cest affaire par sa prudence, laquelle en feit plusieurs depesches à M. Duplessis, qui pourront produire leur fruict en leur temps.

Ainsy taschoit il de rendre son absence de la court la moins inutile qu'il pouuoit, voyant bien que sa presence n'y pouuoit estre utile ny au publicq ny à soi mesmes, pour la contrarieté que la profession de la relligion eust apportee à ses meilleurs conseilz. Ce n'estoit pas toutesfoys sans calomnie; car il y en eut qui le voulleurent mettre mal auec Madame, sœur du roy, luy imputant la ruyne de la maison de Nauarre, de laquelle il n'auoit administré que la

misere; apres que le mauuais mesnaige de cinquante annees precedentes, et d'aultant de mauuais mesnaiges y auoit passé, et encores que chacung sçauoit assez (comme aussy il ne paroissoit que trop en ses affaires) qu'il n'auoit tiré aulcung aduantaige de ceste maison; ce qui luy estoit vne deffense trop suffisante contre telz langaiges. Toutesfoys il ne la voulleut negliger, et feit apparoir au roy, par vng certificat de sa chambre des comptes de Pau, par deuant laquelle comptent tous les thresoriers de la maison, qui luy feut presenté par M. de Pierrefitte, qu'en vingt ans qu'il auoit seruy le roy en ses principaulx affaires, dont il en auoit esté, les quatorze, surintendant de sa maison de Nauarre, il n'auoit eu aulcung don. Peu auparauant, il auoit faict porter parolle à sa majesté, par le jeune Hesperien, s'il s'en trouuoit pour dix escus, il vendroit son bien pour en bailler dix mille à ma dicte dame; quoy entendant le roy, s'en alla de ce pas à ma dicte dame, et luy mena celuy qui luy portoit ceste parolle, qui feut depuis justifiee par le dict certificat, comme ioyeux d'auoir en main de quoy euincer l'innocence de son seruiteur contre vne telle calomnie; et depuis feut on contrainct de s'en taire. Ce feut lors qu'il feit, se consolant en soy mesmes, sa Meditation sur ces motz du Genese : Ne crains poinct, Abraham, je suis ton bouclier et ton loyer tres abondant, etc.

En 97, se presenta M. de la Vairie, pour rechercher nostre fille de Martinssart, gentilhomme du Mayne, de bon lieu et de mediocres biens, auec lequel feut contracté en date du 6 juing. S'ouurirent

aussy quelques propos pour noz aultres filles, par M. de la Trimouille et madame de Rohan, que Dieu benira s'il luy plaist.

Le principal esgard que nous y auons, et comme il sçait, a esté qu'elles feussent mariees à personnes instruictes en sa craincte. Nous feut aussy faict ouuerture, par ma dicte dame de Rohan, du mariaige de nostre filz auec la fille aisnee de feu M. de Chastillon, filz du feu admiral de Coligny, laquelle en escriuit à madame de Chastillon, sa mere, comme d'elle mesmes, et en eut fauorable response.

Icy je reprends la plume apres vne longue interruption, tant à l'occasion de ma fascheuse maladie, qui me continue tousjours, que de l'agitation et incertitude des affaires, tant domesticques que publicques, esquelz M. Duplessis a esté employé; et premier que d'entrer en matiere de plus longue deduction, je laisseray icy pour memoyre que le capitaine qui auoit promis à M. Duplessis de se saisir de la personne de M. de Mercœur, ayant failly vne foys son occasion, perdeit courage d'y retourner, sur ce que le dict sieur en auoit faiçt prendre certain aultre atteinct de semblable entreprinse, dont il se tenoit aussy mieulx sur ses gardes. Tellement que les deniers que M. Duplessis luy auoit faict distribuer à plusieurs foys, tournerent à neant. Feut aussy conduicte auec peu de silence, et tentee auec peu d'ordre, l'entreprinse de Perpignan, qui, auec vng meilleur, sembloit debuoir reussir; et, quant à celle du Croisil, M. de la Tremblaye le surpreit; et aussytost que M. Duplessis en eut aduis par M. de Schomberg, qui toutesfoys n'estoit poinct de l'intelligence,

s'en alla à Chastelleraült, d'où il pourueut à luy faire acheminer douze cens hommes de pied, pour traicter de Beauuais sur mer, en la prochaine coste de Bretaigne. Mais adueint inopinement que l'armee nauale des Espaignolz veint prendre terre en la coste du Croisil, dont le sieur de la Tremblaye preit l'alarme non sans subject, et se rezoleut à la retraicte, au lieu que le premier desseing estoit d'y prendre pied ferme, ce qu'aultrement M. Duplessis ne luy eust jamais conseillé. Les trouppes composees de pieces diuerses, l'enuie du pillaige, et le desir de quelques vngz, soy voullant retirer en leurs garnisons, feut cause qu'on n'y eut poinct la patience requise.

En ce temps, enuiron le moys de may, receusmes vne perte de M. de la Borde, mon frere aisné, emporté soudainement d'vne violente apoplexie, au cinquante troisiesme an de son aage.

N'est à oublier aussy qu'enuiron ce mesme temps le sieur de Vernay, lieutenant au chasteau de Chinon, poussé de mescontentement, s'en rendeit maistre, et meit la dame de Chauigny dehors, laquelle le gouuernoit par l'incapacité du sieur de Chauigny, son mary, auengle de vieillesse; à quoy se resoluant, traicta auec M. de la Trimouille, qu'il tiendroit la place soubs son auctorité, et receuroit l'exercice de la relligion en la ville, moyennant l'asseurance de son secours, dont le roy feut offensé. Le dict Vernay d'ailleurs, sur le reproche qu'on luy faisoit d'auoir eu recours à ceulx de la relligion, s'en departeit; et feut recherché à mesme fin de M. d'Espernon, duquel mesmes il preit quelque argent.

M. Duplessis, par commandement du roy, et pour la consequence de ceste place, le veit, et tira promesse de luy de renoncer à tous ces traictez particuliers, pour ne despendre que du roy seul, lequel le continua en la charge et estat. Ne laissa iceluy Vernay d'estre sollicité par grandes conditions de la part du duc de Mercœur, par l'entremise de Bourcany, commandant pour son party à Anceniz; ce qu'il descouurit de jour à aultre à M. Duplessis, qui ne laissoit pas d'en estre en pene; tant que le roy veint en personne au pays, qui rompeit toutes ces trames, et meit enfin pour prouision vng exempt de ses gardes en la place. Ceste place aussy de Chinon donna subject à l'assassinat depuis attenté sur M. Duplessis, par le sieur de Sainct Phal, à Angers, parce qu'il conduisoit certaine entreprinse pour y remettre la dame de Chauigny, sa tante, et faisoit des menees par vng nommé Monceniz, lequel feut prins proche de Mirebeau, par quelques soldatz de Monstreuil-Bellay, et ses lettres enuoyees à M. Duplessis, lequel en ouurit partie pour juger sy le porteur estoit de bonne prinse ou non; et manda qu'il feust laissé libre et ses lettres à luy rendues, aussy tost qu'il y recogneut la signature du dict de Sainct Phal; encores qu'il y auoit de quoy entrer en soupçon que l'entreprinse allast plus oultre, dont toutesfoys, pour n'y voir assez clair, il ne voulleut donner aduis au roy.

La conuocation plus grande de ceulx de la relligion estant assignee sur la fin de juing, je m'acheminai aulx eaux de Pougues au mesme jour que M. Duplessis à Chastellerault, là où il ne feut pas

sans affaires, car plus il y trouuoit de gens, plus il y auoit d'humeurs à combattre, et le peu de debuoir qu'on faisoit au conseil du roy de contenter ceulx de la relligion sur les choses necessaires, donnoit subject de s'attacher aulx non necessaires, mesmes de se voulloir preualoir de l'affliction publicque du royaume puisqu'ilz aymoient mieulx s'opiniastrer contre leurs justes requestes que d'estre seruis d'eulx en les leur accordant. L'opinion cependant de M. Duplessis estoit tousjours de conclure ce traicté plustost à moins, pour, iceluy concleu, se porter tous ensemble au secours du roy deuant Amiens, qu'il jugeoit estre vne crise et de l'estat et de leurs affaires, parce que ce qui leur seroit accordé seroit tant plus tost verifié par le parlement de Paris, attendant, en l'anxieté où il estoit, ce notable secours d'eulx, par ce qu'ilz changeroient le reproche qui leur estoit faict de troubler le roy en l'affliction de ses affaires, en vne congratulation de leur seruice sy opportun; parce qu'il y auoit apparence que l'execution des choses promises s'y feroit plus gaiement; par ce, bref, que, sy Amiens se perdoit, la perte estoit irreparable pour tout le royaume, la consequence non mesurable, et à tout cela ilz auoient à participer; sy au contraire il se prenoit, le gré leur en seroit perdeu, leurs conditions en empireroient, et d'aultant plus qu'il s'en ensuyuroit vne paix entre les deux roys qui rendroit le roy plus redoutable et releueroit les catholicques de la necessité de leur accorder ce qu'ilz demandoient. A quoy neantmoins s'opposoit pour fortifier l'humeur contraire que nous auions à faire à gens qui ne s'obligeoient par aulcungs debuoirs, et

reuenoit là dessus en memoyre que, pour estre accoureus à la necessité du feu roy et à la ruyne publicque, renonceans à leurs interests particuliers, ilz n'en auoient pas esté plus gratifiés. Ce doncq qu'on peut faire pour ce coup en ceste assemblee feut que le mal n'esclatast pas plus auant sans pouuoir venir à vne conclusion, et en feurent concertés auec messieurs les deputez du roy, la plus part des articles concernans la relligion et la justice, par l'entremise de M. Duplessis, de ce requis par messieurs de l'assemblee auec l'adjonction de quelques vngz des deputez des prouinces; mais pour ce qui estoit des seuretés qui gisoient en l'entretenement de garnisons es places par eulx teneues pour quelques annees, et en la nomination des gouuerneurs et capitaines qui viendroient à vaquer, n'osans d'vne part les deputez du roy traicter ces articles où il alloit de l'auctorité de sa majesté et ceulx de la relligion; de l'aultre, esperans en auoir meilleur compte, les traictans auec sa majesté mesmes, feut enuoyé M. de Clairuille, ministre de la parole de Dieu, vers sa dicte majesté pour la priuauté et confiance qu'il prendroit de luy, auec memoyres qui luy feurent dressés par M. Duplessis. En ces entrefaictes, feut le cardinal d'Austriche rennoyé auec sa honte, et consequemment Amiens rendeu contre l'opinion de la plus part, et neantmoins feut le sieur de Clairuille fort humainement receu de sa majesté, et depesché non sans matiere de quelque contentement, et toutesfoys pour les causes que dessus ne s'y peut encores prendre vne rezolution finale, et, pendant son voyaige, reueinrent messieurs les deputez du roy à

Saumur, pour aduiser aulx affaires de Bretaigne. C'estoit vers la fin d'octobre 1597 que M. le mareschal de Brissac, estant veneu en sa maison de Brissac, auec intention principale, comme il auoit escrit par plusieurs lettres à M. Duplessis, de communiquer auec luy des moyens de joindre les forces de Poictou et de Bretaigne contre M. de Mercœur, luy enuoya vng gentilhomme nommé La Fin, de ses plus confidens, et auec lettre de creance, par laquelle il le pryoit de le venir voir à Brissac, où il se preparoit à luy faire bonne chere, sinon qu'il le viendroit voir jusques à Saumur, ou se rendroit en tel lieu qu'il jugeroit à propos pour leur entreueue. Mesmes propos tenoit le dict sieur de La Fin à M. de Schomberg, sur quoy, sans l'incommodité de la personne du dict sieur de Schomberg, ilz se rezoluoient d'aller à Brissac; mais parce qu'il ne pouuoit aller qu'en carosse, non trop seurement pour auoir à approcher de sy pres les places des ennemys, se donnerent assignation au 27 octobre à Angers, auquel lieu feurent logés ensemble MM. de Schomberg et Duplessis en l'abbaye de Sainct Aubin, comme compaignons de commission, en ce nommeement qui regardoit le traicté de Bretaigne et les affaires des prouinces circonuoisines. Des ce soir doncq veirent ensemble le dict sieur mareschal, et le lendemain 28 confererent tout le matin auec luy; et, au sortir, s'en allerent disner ensemble chez M. de la Rochepot, gouuerneur de la prouince. Les particularités de l'attentat qui suit seroient longues, et par ce que je les ai redigees auec tous les actes en vng escrit à part, je n'en parlerai que sommairement. M. Du-

plessis doncq, sortant sur les deux heures apres midy de chez M. de la Rochepot, pour s'en retourner à son logis, peu accompagné, parce que les siens s'en estoient allés qui deçà qui delà passer le temps, et aussy ne se doubtoit il de rien. Le sieur de Sainct Phal qui l'attendoit au passaige, en la rue courte, luy faict dire qu'il auoit à parler à luy, ce qu'il consent aussy tost, et luy demande la raison des lettres ouuertes, dont cy dessus a esté faict mention; c'estoit quelques cinq moys apres. M. Duplessis luy dict comme la chose estoit passee à la verité, dont il sembla se voulloir contenter, et y auoit de quoy. Toutesfoys (argument que l'attentat estoit rezoleu) il le repressa de plus fort, tant que M. Duplessis luy dict par deux foys, que sy ceste raison ne le contentoit il la luy feroit quand, où, et en telle aultre façon qu'il vouldroit, luy mettant le marché à la main, par la voie accoustumee entre gens d'honneur, s'il en eust eu enuie; ce feut là dessus que le dict Sainct Phal, retournant vng pas en arriere, luy donna sur la teste neue (car ilz parloient ainsy l'vng à l'aultre) à l'endroict de la tempe, d'vng baston qu'il cachoit derriere, dont il tomba chancelant, comme il tiroit son espee, et aussy tost Sainct Phal alla gaigner son cheual, le laissant à acheuer aulx siens, qui luy tirerent quelques estocades à terre, dont partie la chute, partie l'assistance d'vng des siens, le garantit, aussy qu'il se releua aussy tost l'espee à la main; mais le dict Sainct Phal estoit euadé, et auoit faict haye des siens à trauers de la rue pour couurir sa retraicte, et aller gaigner son cheual qui l'attendoit. Il auoit dix ou douze hommes

de main auec luy, qui tous mirent l'espee au poing, attirez à cest acte, oultre plusieurs aultres cachez dans les boutiques qui parurent apres le coup, et M. Duplessis n'auoit pour tout que Lugny, son escuyer, qu'ils prirent par derriere au mesme instant et le jetterent par terre; Brouard, son maistre d'hostel, qui le para de quelques coups lorsqu'il feut porté par terre; vng commis d'vng receueur de Saumur nommé Pitet, et vng aultre jeune homme, nommé Drugeon, qui s'y trouua fortuitement, lesquelz deux donnerent à trauers ceulx de Sainct Phal, et en remporterent chacung vng coup d'espee. Le bruict feut aussy tost que M. Duplessis estoit tué, mesmes en la Doutre, argument certain de l'intention du dict de Sainct Phal. Mais, graces à Dieu, la blessure feut petite pour le coup, et y pareut que les hommes ne tuent pas quand ilz veullent, et qu'ilz semblent le pouuoir faire. Des ce soir, M. de Brissac, M. de la Rochepot et M. d'Auangour, parens de Sainct Phal, vinrent trouuer M. Duplessis, detestans ce mechant acte, et luy offrans de luy en faire telle raison que luy mesmes arbitreroit; il feit response que le faict estoit trop cru pour y penser, qu'il prendoit conseil auec ses amys de ce qu'il auoit à faire : les officiers du roy le veinrent aussy voir, ausquelz il feit response qu'il sçauoit le debuoir de leurs charges, n'ayant aultre desir que de sortir de là, où il ne voyoit grand' seureté. Ce soir mesmes il me depescha Lenteuille auec lettres de sa main, et Pitet des qu'il se vit hors d'Angers, lesquelz me trouuerent à Gien extremement affoiblie du battement de cœur, qui m'auoit redoublé par l'usaige des

eaux et des bains; ces mesmes jours, m'y estant veneu rencontrer, nostre filz, retournant de ses voyaiges; mais ceste joie feut detrempee de ceste douleur, par laquelle, nonobstant ma foiblesse, apres auoir loué Dieu, je me resoleus de venir en toute diligence trouuer M. Duplessis à Saumur, et mon filz print le deuant en poste, et à ceste entreueue nous sembloit que nous renaissions l'vng à l'aultre, luy, sortant contre toute apparence de cest assassinat, moy oultre toute esperance du sepulchre.

Entre Angers et Saumur, feut par M. de Schomberg depesché vers le roy M. de la Bastide, gouuerneur du pont de Scé, et maistre d'hostel ordinaire de sa majesté, qui luy portoit l'histoire de ce qui s'estoit passé en la personne de M. Duplessis, telle qu'elle est inseree en l'escrit cy dessus mentionné, laquelle prit ce faict à cœur, et aussy tost le redepescha vers M. Duplessis, auec lettres escrites de sa propre main, en ces motz : Que l'injure estoit sienne, que comme son amy, il lui porteroit sa vie et son espee aussy franchement qu'aultre qu'il eust, mais que, comme son roy, il luy en feroit telle justice qu'il en seroit content, etc. Mais à M. le mareschal de Brissac, lequel, à la diligence de M. de Schomberg, s'estoit, des Angers, chargé du sieur de Sainct Phal, non tant pour le mettre en justice que pour le couurir, soubs ceste ombre, de ce qui pourroit estre entreprins en vengeance de cest acte; sa majesté commandoit par exprez de le mettre ez mains du capitaine Dauphin, exempt de ses gardes, pour le mener au chasteau d'Angers, et à M. de Schomberg d'y tenir la main, dont le dict sieur de

Brissac s'exempta par diuerses tergiuersations, en repondant toutesfoys à sa majesté de son honneur et de sa teste. Mais au lieu de le garder, il lui bailla sa maison de la Guierche pour prison, d'où il se retira peu apres en Anjou, en son chasteau de Beaupreau, pays de Mauges.

A l'occasion de cest attèntat, recogneut M. Duplessis beaucoup de bons amys, la pluspart des grantz et des gens d'honneur qui se trouuoient pres sa majesté, esmeuz de l'indiguité de l'acte; messieurs de la court de parlement montrerent aussy de desirer que le criminel leur feust mis en main pour en faire vng exemple, et feurent les gens du roy, nommeement les sieurs Seruain et Marion, pretz de venir supplier sa majesté d'auoir agreable qu'en son nom ilz en requissent la justice. Messieurs de l'assemblée de Chastellerault, tant en corps que chacung pour sa prouince, enuoierent le sieur de Cases expres pour s'en condouloir auec luy, et luy offrir tout ce qui dependoit d'eulx et de leurs prouinces, mesmes de depescher personnaiges notables d'entre eulx vers le roy pour en faire leur faict propre, dont M. Duplessis se contenta de recognoistre leur bonne vollonté, pour esuiter jalousie, sans les employer. Les principales villes et esglizes de la relligion feirent de mesmes, particulierement messieurs de La Rochelle, luy faisans offre de faire sortir nombre de leurs bourgeois auec artillerie et munitions pour l'assister en ce qu'il vouldroit entreprendre. M. le duc de Bouillon, mareschal de France, et M. de la Trimouille, qui en parloit auec l'honneur de le tenir pour parent, l'obligerent aussy

fort par offre de leurs personnes et de leurs amys, mesmes des forces qu'ilz auoient en campaigne. M. de Chastillon pareillement, tout jeune que lors il estoit, dont l'obligation est deue à madame sa mere, mais MM. de Rohan et de Soubize non moins, jusques à voulloir, M. de Rohan, porter la parole vers le roy, au nom de tous les parens, pour en requerir justice, recognoissans M. Duplessis pour auoir cest honneur d'estre allié de costé paternel et maternel de leur maison, et à ces bons offices les incitoit d'aultant plus la bonne affection que madame de Rohan, leur mere, nous auoit tousjours portee; madame la princesse d'Orange en feit de mesmes, en souuenance du seruice que M. Duplessis auoit voué à feu M. le prince son mary, et de l'amytié qu'il luy auoit portee, alleguant à sa majesté que tous les gens de bien, mesmes hors du royaume, auroient l'œil à la justice que sa majesté en feroit. Entre les seigneurs et gentilzhommes de la relligion, luy feirent particulierement apparoir de leur bonne vollonté MM. le marquis de Galerande, vidame de Chartres, de Fontrailles, de la Force, de la Barbee de Moulinfrou, de Parabere, lieutenant general en Poictou, de Cargroy, de la Rochegiffard, de Luzignan, de Chouppes, de Sainct Germain, de la Bouchetiere, de Montmartin, de Pangeaz, de Monglat, aussy les sieurs de Preaux, gouuerneur de Chastellerault, de Constant, gouuerneur de Marans, de Nesde, maistre de camp, capitaine, comte, gouuerneur de Foix, de la Ferriere, de Vezins, et infinis aultres. Et quant aulx seigneurs catholicques, monseigneur de Montpensier luy feit cest hon-

neur de s'offrir à luy l'aduouant pour parent; madame de Fronteuault, selon son sexe, luy en tesmoigna aussy beaucoup de ressentiment, monseigneur le connestable l'asseura, par lettres, de luy en procurer la justice, en parla vertueusement en toutes occasions, et y teint la main jusques à la fin. M. le comte de Chiuerny, chancelier de France, l'enuoya visiter auec tres affectionnees offres jusques à Saumur; M. d'Elbeuf, se ressouvenant de quelques bons offices que M. Duplessis lui auoit faicts, en voullant prendre reuanche auec toute l'affection qui se peult dire; M. de Villeroy, secretaire d'estat, particulierement en feit son faict propre, et n'y obmit chose qui se deust attendre d'vng amy. Il se recognoist aussy obligé à MM. le mareschal de Boisdaufin, marquis de Narmoustier, de Malicorne, gouuerneur de Poictou, de Souuray, gouuerneur de Touraine; de Schomberg, comte de Nanteuil; des Chasteliers, euesque de Bayeux; à MM. le comte de Crissay, de Montbarot, gouuerneur de Rennes, de la Rocheposay, gouuerneur de la Marche, de Puycherie, gouuerneur du chasteau d'Angers, de Villegomblain, baillif de Blois, et plusieurs aultres seigneurs et gentilzhommes catholicques, qui tous luy offreirent tout ce qui seroit en eulx. Particulierement M. de Malicorne, à l'aage de septante ans, s'offroit de le venir trouuer auec cinq cens gentilzhommes, ses amys, ce qui soit dict sans vanité, affin que nostre filz sçache à qui nous auons l'obligation pour la meriter enuers eulx et les leurs. N'est mesmes à oublier icy madame d'Auangour, tante de Sainct Phal, qui enuoya gentilzhomme

expres à M. Duplessis pour detester le faict, et luy protester qu'elle preferoit son amytié et sa parenté à la proximité de sa partie, et que sy son sexe lui permettoit, elle en voudroit estre à la vengeance. Entre noz parens, prirent le faict à cœur M. de Buhy, frere aisné de M. Duplessis, que Dieu nous osta en cheming de cest affaire, M. l'archeuesque de Rheims, son oncle, M. l'euesque de Sainct Malo, et M. de Vardes ses cousins germains, M. de Monloue, de la maison de Rambouillet, M. de Mouhy, non obstant que Sainct Phal feut chef de ses armes, M. du Breuil d'Ange, M. de Montaterre, lieutenant de la compaignie de gensdarmes de monseigneur le prince, M. de Villerceaux, M. de Valançay en Berry, M. le baron de Mortemer, nostre nepueu de Vaucelas, etc., etc. Comme aussy, au regard de ce qui concernoit la justice, MM. Forget, de Blancmesnil et de Thou, presidens de la court, M. du Bouchet, president en la chambre des comptes, MM. de Fresne, et de Geure, secretaires d'estat, les dicts presidens Forget et de Fresne, alliez de M. Duplessis, pour auoir le dict sieur de Fresne espousé vne fille du feu comte Sainct Aignan, veufue du sieur d'Huilly; madame la mareschale de Rhetz, aussy sa parente, y promit l'affection de son mary et la personne de son filz.

Or estoit M. Duplessis agité diuersement, et des diuers conseilz de ses amys, et entre l'honneur et la conscience, se rezoluant neantmoins de ne faire rien pour l'vng qui prejudiciast à l'aultre. Pour doncq ne rien faire que meurement, et auoir l'aduis de ses plus proches, il prya M. de Pierrefitte d'aller

trouuer sa majesté pour la remercier tres humblement de l'honneur qu'il luy auoit faict, et par mesme moyen assembler ses parens, pour prendre vng commun aduis de ce qui seroit à faire. Ceulx qui faisoient profession des armes conseilloient la voye des armes, non pour appel dont ils estoient tous d'aduis que Sainct Phal s'estoit rendeu indigne, mais par quelconque violence que ce feust, qui desormais luy estoit licite : ceulx qui faisoient profession de la justice, preferoient celle de la justice, en vng faict qui ne tenoit rien de l'honneur, assassinat et partant crime, à traicter par consequent criminellement, et où, sans doubte, il y auroit plus d'exemple. Mais, par ce que la voye de justice ne se pouuoit poursuiure sans renoncer à l'aultre, feut trouué bon qu'elle feust poursuyuie, le roy s'y faisant partie et qu'à ceste fin, sa majesté, au nom de tous les parens, sans que M. Duplessis y interueinst, feust requis de justice, se reseruant par ce moyen M. Duplessis, l'aultre voye toute entiere à poursuyure de son chef, selon les occasions que Dieu luy presenteroit, et estoit son intention de tenter tous moyens de le faire prendre en sa maison ou ailleurs, et l'ayant en sa puissance sans en abuzer, le mettre entre les mains du roy, pour en ordonner ce qu'il luy plairoit, puisqu'il luy auoit pleu faire l'injure sienne, se rezoluant de se tenir content, quand sa vie et son honneur seroient en sa puissance, sans luy meffaire. Mais, comme ceste conclusion feut prinse de presenter ceste requeste au roy, par la bouche de M. de Rohan, assisté de tous ses parens susnommez, MM. de Rhosny et de Fresne l'ap-

prouuerent, en sorte que, neantmoins, il en falloit premier sçavoir la vollonté du roy auqúel ilz se chargerent d'en parler, et ne feut sa majesté de cest aduis, disant que le faict et le merite de la personne lui touchoient d'assez pres pour n'auoir pas besoing d'en estre requis, et qu'il luy en feroit telle justice que tous les parens seroient satisfaicts.

M. Duplessis avoit en mains troys regimens commandés par les sieurs de Jonqueres, de Nesde et de Boisguerin, ses amys, et nombre de noblesse qui s'offroit à luy. MM. les ducs de Bouillon, et de la Trimouille ne demandoient pas mieulx que de luy assister; artillerie et munitions ne luy manquoient poinct, et le pouuoit inuestir en sa maison de Beaupreau pour s'en faire telle justice que bon luy eust semblé. Vne consideration le reteint qu'il voyoit beaucoup d'humeurs esmeues entre ceulx d'vne et d'aultre relligion, à l'occasion particulierement de l'assemblee de Chastellerault; que, quand on le verroit en campaigne, assisté de tous les principaulx du mesme party, ceulx de contraire relligion croiroient ou feroient semblant de croire que ce seroit vng remuement general, contre lequel ilz s'armeroient, dont l'estat à son occasion pourroit estre troublé, et ne se rasseureroit pas quant il le vouldroit. Luy pesoit aussi d'auoir à mener et tenir des forces aulx champs qui mangeassent le peuple pour son subject, bien consent il à nostre filz d'entreprendre par escalade, ou par petard sur la maison de Sainct Phal, en tirant serment de luy, et des capitaines qui l'assistoient de ne le tuer poinct, ains de le luy amener prisonnier en tant que faire se pourroit. Mais le

dict de Sainct Phal eut aduis de Saumur assez à temps pour s'en retirer, parce que, pour cacher son desseing, il estoit contrainct de prendre vng grant tour, et n'eut pas beaucoup à deuiner qui auoit donné le dict aduis.

Le bon succez du roy deuant Amiens auoit affermy l'estat euidemment incliné, non tant à ruyne par les ennemys, qu'à trouble, par les espritz desireux de nouueauté, qui n'attendoient que ce naufrage pour se jetter chacung sur sa piece. Mais aussy tost les vit on remis, tellement, que d'où se craignoit le malheur, Dieu feit sortir le bonheur de cest estat; sa majesté voulleut que ceulx de la relligion recogneussent que ceste prosperité ne l'avoit poinct esleué à leur dommaige, et demeura en mesmes termes pour leur regard, non toutesfoys plusieurs aultres, lesquelz taschoient de faire, ou retrancher ou rendre de plus difficile execution ce qui, accepté en temps et lieu, se feust rendeu plus facile.

(1598.) Enuiron ce temps, au moys de januier 98 moureut M. de Buhy, frere aisné de M. Duplessis, en sa maison, surpris d'une violente apoplexie à la chasse, de laquelle il auoit jà eu deux aultres accez. Ceste plaie nous feut sensible mesmes en l'estat où nous estions. Le roy en escriuit des lettres de condoleance à M. Duplessis en cez motz, qu'il n'y pensoit pas auoir moins perdeu que luy. Il auoit asseurance du gouuernement de Calais ou de Nantes, le premier qui seroit remis en l'obeyssance du roy, ce que sa majesté confirma encores auec paroles de regret à M. Duplessis, passant à Saumur; mais il n'y eut moyen de conseruer ny ses estatz, ny ses

esperances à son filz unique, n'estant, lors de son decez, aagé que de douze ans.

S'aduanceoit cependant aussy, en consequence de ce grant et inopiné succez d'Amiens, le traicté auec le roy d'Espaigne d'vne part, conduict par MM. de Belieure et de Sillery; le voyaige de Bretaigne, de l'aultre, pour reduire M. de Mercœur par la force, qui, abusant du malheur de la Picardie, n'auoit sceu prendre son temps pour traicter à telles conditions presques qu'il eust peu demander. Et des progrez de ces deux affaires aduertissoit M. Duplessis à tout heure MM. de l'assemblee de Chastellerault, l'ung desquelz passoit par ses mains, l'aultre ne luy estoit caché par sa majesté mesmes, à ce qu'ilz preuinssent par la conclusion de leurs affaires, la paix d'Espaigne et la reduction de Bretaigne, lesquelles ne pouuoient tarder, et accomplies qu'elles seroient, les laisseroient du tout à la pure discretion du roy, et toutesfoys tousjours y en auoit il qui en voulleurent doubter, et qui en faisoient doubter les aultres, pensant tousjours gaigner quelque poinct, tanstost pour le publicq, tantost pour le particulier, tellement que le roy feust à Angers, la negotiation de Veruins (car là se traictoit elle) à la ratification pres, premier que l'edict de la relligion feust arresté, ce qui feut finalement à Nantes, et cependant le roy passant à Tours, l'estoient veneu trouuer de Chastellerault MM. le duc de Bouillon et de la Trimouille, non sans quelque diminution de la reputation et auctorité de l'assemblee, desemparee de leurs personnes. Feurent neantmoins enfin rezoleues toutes les difficultez de ce traicté, auquel M. Duplessis n'oublia

rien pour les faciliter vers sa majesté et son conseil. Mais la verification s'en rendit difficile, par la pacification generale de l'estat, qui se feust rendeue facile pendant qu'il estoit en incertitude, non au regard du roy, duquel la bonne vollonté ne s'allienoit poinct, mais de ceulx qui l'assistoient, et de ses courtz qui ne mesuroient noz conditions à nostre justice, mais à leur necessité. M. Duplessis estoit allé rencontrer sa majesté pres de Blois, où aussy tost elle parla de l'accorder auec M. le duc d'Espernon, procedant la querelle de ce que, quelques annees parauant, passant à Saumur auec troys mille hommes de pied et quattre ou cinq cens cheuaulx, il ne luy auoit accordé le passaige qu'à telles conditions qu'il n'en pouuoit abuzer, se plaignant, le dict seigneur d'Espernon, qu'il auoit monstré se deffier de luy, et en voulloit sçauoir et auoir la raison. Le roy aduerty de ce, luy dict franchement que M. Duplessis auoit faict ce qu'il debuoit, et estoit concerté que M. Duplessis l'iroit voir, et que, sans parler du passé, il luy feroit bonne chere; ce que M. Duplessis ne voulleut consentir, mais bien de l'aller voir quand ilz seroient amys; et sur ce qu'on luy alleguoit la qualité de pair France, respondit qu'il n'auoit teneu et ne tenoit qu'au roy, qu'il ne feist aultant pour ses seruices que le feu roy avoit faict pour sa faueur. Ainsy ne se peut faire cest accord à Tours, et d'ailleurs ne le voulleut, le dict seigneur duc à Saumur, pour estre le lieu où il pretendoit auoir esté offensé. Ce feut doncq à Angers où sa majesté, ayant declaré que le tout entendeu, il n'y trouuoit rien qui les em-

peschast d'estre amys, leur commanda de s'embrasser. M. d'Espernon dict à M. Duplessis qu'il auoit esté fort amy de son frere, et auoit desiré estre le sien. M. Duplessis luy respondit, que l'honorant de son amytié, il luy feroit seruice. Le dict seigneur d'Espernon repartit encores auec paroles fort gracieuses, et lors le roy se meit entre deux, se pourmenant et leur parlant de ses affaires.

Or, à Angers, vers le moys d'Apuril, arriua milord Cicil, secretaire d'estat d'Angleterre, pour raccrocher le traicte d'Espaigne; aussy MM. de Nassau, admiral de Zeelande, et de Barneueld, aduocat general de Hollande, de la part des Prouinces Unies à mesme fin. Et feut M. Duplessis de ceulx qui feurent commis par le roy pour les ouyr et traicter auec eulx. Mais les choses estoient trop auant pour les reculler, et le roy desireux, auec beaucoup de raison, de composer et reintegrer son estat, voulloit la paix, nonobstant qu'on luy proposast vne reuolte prochaine en Artois et Haynault, s'il poursuyuoit sa poincte. Particulierement messieurs les ambassadeurs des estats veinrent expres conferer à Saumur auec M. Duplessis, sur l'ordre qu'ilz auoient à tenir parmy leurs peuples, et en leurs affaires, pour empescher que, se voyans par ce traicté abandonnez de la France, ilz ne veinssent à s'esbouler en ruyne, estant d'ailleurs tres rezoleus de n'entendre à aulcune paix; sur quoy M. Duplessis leur feit toutes les meilleures ouuertures qu'il peut : surtout qu'ilz ne rompissent aulcunement auec la France, laquelle estoit d'humeur de ne demeurer pas long temps en vng tel estat; que la mort

du roy d'Espaigne ne pouuoit tarder, qui leur donneroit temps de respirer, et ouuriroit la porte à nouueaulx affaires; que le marquisat de Salusses estoit vng leuain de nouueaulx differends; que le transport des pays faict à l'archiduc, affoibliroit les coups de leur ennemy, sans doubte; seullement qu'ilz feissent vng effort qui peust durer jusques à l'hyuer sans perte, et, cependant, qu'ilz fortifiassent leurs frontieres, et surtout consolidassent les cœurs et vollontez de leurs peuples.

Quant à M. de Mercœur, en aueint ce que M. Duplessis auoit asseuré au roy par plusieurs lettres qui se trouuent en ses Memoyres, et qui ne feurent pas la moindre cause, de le faire resouldre à ce voyaige, sçauoir qu'il ne sçeut ny se rendre ny se deffendre, tous les principaulx des siens se jettans à corps perdeu entre les bras du roy, des qu'ilz le virent partir de Paris et tourner la teste vers eulx : mesmes ayant auec precipitation enuoyé madame de Mercœur au devant du roy, pour accepter telles conditions qu'il luy plairoit sans ozer disputer ny le gouuernement ni aulcune place en la prouince, bien heureux de pouuoir accorder pour toute ressource sa fille unique à M. de Vendosme, filz naturel du roy auec tous les aduantages requis. N'est icy à oublier que M. Duplessis auoit representé au roy par plusieurs raisons, qu'auoir de M. de Mercœur, la Bretaigne, par traicté aulx conditions cy devant presentees, estoit la luy donner, parce que demeurant gouuerneur et saysi des places, il y seroit tousjours plus consideré que le roy mesmes, qui ne la voyoit poinct, qu'il n'y auoit doncq moyen d'y re-

prendre son auctorité, que par l'en mettre hors, ce qui ne se pouuoit que par sa puissance, et ses lettres se trouuent encores en ses Memoyres.

En mariaige faisant, donnoit le roy, à Cesar, monsieur son fils naturel et de madame la duchesse de Beaufort, la duché de Vendosme, auquel don il feit consentir madame sa sœur unique, où est à noter qu'encores que ce duché feist vng principal membre de la maison de Nauarre, de laquelle M. Duplessis estoit surintendant, il ne luy en parla jamais, et n'y interueint aulcunement, doubtant sa majesté qu'il ne luy feist, selon sa fidelité, quelque remonstrance au contraire. Seullement y feut appellé apres qu'il eut esté dressé par M. le president Jeanin, et passé par deuant notaires, auec ceulx de son conseil d'estat, lorsque lecture en feut faicte deuant les parties, et particulierement quand il feut presenté à madame sa sœur unique pour prendre acte de son consentement.

Le roy estant à Angers, sur les refeus que faisoit Sainct Phal de se representer, et sur les excuses que le mareschal de Brissac, son beau frere, pretendoit de ce qu'il ne le mettoit poinct es mains du roy, comme il s'y estoit obligé, feut decernee commission par sa majesté à messieurs de la court de parlement pour luy faire son proces, et mandé aulx procureurs et aduocatz generaulx d'en requerir la justice en laquelle commission estoit le faict qualifié de guet à pens; et, en consequence d'icelle, adresserent messieurs de la court leur commission au lieutenant general de Tours pour en informer. Cela feut

cause que les parens s'esmeurent, M. de Mouy particulierement, parent commung et au besoing plus amy de M. Duplessis, mais auquel il estoit dur de voir deshonorer ses armes et sa maison en la personne de Sainct Phal. Il sonda doncq M. Duplessis par tous moyens, tant à Angers que depuis à Nantes, et enfin, n'en trouuant poinct vers luy, feut cause que messieurs les mareschaulx de France s'assemblerent par commandement du roy pour en aduizer, dont sortit quelque concert de la reparation qui luy debuoit estre faicte. Quoy preuoyant M. Duplessis, auec le bon plaisir et congé de sa majesté, quitta tous ses affaires et s'en reueint à Saumur, où, depuis, luy feut enuoyé par M. le mareschal de Bouillon, comme amy particulier, le dict concert, sy d'aduenture il l'aggreeroit; mais sur iceluy il prya M. de Pierrefitte d'aller trouuer le roy à Rennes, pour luy remonstrer les griefz qu'il y pretendoit et les copies du dict concert, et de sa depesche sur iceluy sont en noz Memoyres.

Cependant le lieutenant general de Tours, sieur de Gardette, meu de l'indignité de l'acte, informa diligentement, et ouyt plusieurs tesmoings. En feurent aussy ouys quelques vngz à Rennes, le tout enuoyé au greffe de la court de parlement à Paris, où il est encores, et plus qu'il n'en falloit pour verifier vng assassinat, et le mettre consequemment sur vng eschafaud; le tout sans que M. Duplessis y interueinst aulcunement. Mais le roy, estant de retour uers Paris sur ce que les parens luy donnerent asseurance qu'il obeiroit, et se rendroit en sa justice,

moyennant l'interruption des dictes procedures, feurent icelles sursises à condition de les reprendre s'il n'obeissoit dans vng temps limité.

Le 15 apuril au dict an 1598, sur les dix heures du soir, nasquit Philippes de la Verrie, à Saumur, où M. de la Verrie, son pere, et ma fille, sa mere, s'estoit veneus retirer pour estre pres de M. Duplessis et de moy, et plus aisement assistez de nostre faueur et ayde en leurs affaires. M. Duplessis et moy le presentasmes au sainct baptesme.

M. Duplessis accompagna le roy sur son retour jusques à la Bourdaisiere pres Tours, auquel lieu le roy le mena, pour auec M. de Villeroy, secretaire d'estat, voir le traicté d'Espaigne, luy en faire ensemble le rapport, et sur iceluy en faire la ratification; ce qui feut faict, et du dict lieu se departeit pour reuenir à Saumur, auec promesse que le roy tira de luy de se rendre pres sa personne lorsqu'il le manderoit. Mais il se passa grant temps depuis, partie en ce que Sainct Phal ne voulleut poinct s'cheminer qu'il n'eust asseurance de n'estre poinct recherché par justice, partie qu'abusant de ceste assseurance, il se pourmena dans Paris, dont sur la plaincte serieuse de M. Duplessis, il feut enuoyé, soubs la garde d'vng exempt, prisonnier assez estroictement en sa maison de Sainct Phal en Champaigne. Ayant remonstré M. Duplessis à sa majesté, par le sieur de la Chesnaye, l'vng de ses ordinaires, enuoyé expres vers luy pour le faire acheminer en court, qu'il ne pouuoit d'vng tel commencement attendre bonne yssue, puisque la partie s'osoit pourmener le pistolet dans Paris, comme en despit de la jus-

tice, argument qu'il n'auoit pas à l'esperer en effect, puisque les apparences luy en estoient deniees; ce que sa majesté preit à cœur; et feut l'exempt qui le gardoit en danger d'estre cassé; et veint peu apres vne diette ordonnee à sa majesté, qui mena cest affaire jusques en l'hyuer.

Ces allees et veneues continuerent depuis le moys de juing jusques à la fin d'octobre.

M. Duplessis ne voulleut poinct comparoir deuant sa majesté que Sainct Phal ne feust prisonnier en la Bastille. Sa majesté promettoit de l'y mettre, mais non que M. Duplessis ne feust en court, craignant qu'il ne l'y laissast long temps tremper, auquel cas les parens ne luy conseilleroient de venir. Enfin feut conseillé M. Duplessis de se rendre pres du roy mandé pour les affaires de sa majesté, et non pour les siennes particulieres; et nommeement pour la decision des difficultez qui se presentoient es affaires de la relligion, et pour la conclusion du traicté de mariaige de Madame (1), ce qu'il feit à Sainct Germain en Laye, assisté de M. de Villarnoul, des lors accordé auec nostre fille aisnee, et du sieur de Nesde, maistre de camp, et du sieur de la Ferriere, guidon de sa compaignie de gens d'armes, et commandant à Veznis, sans plus, n'ayant voulleu s'accompaigner dauantage contre vng homme prisonnier de justice; et luy feit cest honneur sa majesté, comme il feut à Meulan, de luy enuoyer le sieur du Morier, l'vng des secretaires de sa chambre, auec lettres qui tes-

(1) Catherine, sœur de Henri IV, épousa en 1599 le duc de Bar, fils du duc de Lorraine.

moignoient le contentement qu'il auoit de sa veneue, et luy promettoit tout ce qu'il pouuoit desirer d'vng bon maistre. Il veit doncq sa majesté à Sainct Germain, le 20 decembre de l'an 1598, et en feut tres bien receu, et de tous les seigneurs et amys; et se passerent plusieurs jours sans luy parler de cest affaire particulier; mais bien luy communicquoit il ses principaulx affaires, nommeement feut employé auec M. le mareschal de Bouillon, pour resouldre par expediens les oppositions que fournirent ceulx du clergé contre l'edict accordé à ceulx de la relligion (1), et les difficultez que faisoient les gens du roy pour en requerir la verification pure et simple, et les modifications que la court de parlement y vouloit faire, nonobstant tous lesquelz obstacles, par la prudence et dexterité du roy, et moyennant les bons expediens qui luy feurent ouuerts, il feut purement et simplement verifié, et sans y apporter l'auctorité de sa presence, qui eust esté interpretee à violence. Ayant eu sa majesté ce particulier esgard qu'il valloit mieulx gaigner pied à pied par raison, que l'emporter par auctorité; procedure qui luy eust esté prejudicieuse, et eust rendeu l'execution de l'esdict moins fauorable. Or est il bien vray que cest esdict, tel qu'il a esté verifié, est moins en quelques choses que celuy de Nantes; en peu toutesfoys, et de peu d'importance. Il s'y en remarque deux prin-

(1) L'édit de Nantes, rédigé par de Thou, Schomberg, de Vic et Colignon, fut scellé le 13 avril 1598. L'année suivante il fut présenté au parlement de Paris, et Henri IV eut beaucoup de peine à l'y faire enregistrer.

cipalement; l'vue, que les six conseillers de la relligion qui debuoient faire partie de la chambre de l'esdict de Paris, sont seullement distribuez par les chambres; et est à noter que premier que M. Duplessis partist de Saumur, ceulx qui estoient en court s'y estoient jà relaschez; l'aultre, que les synodes nationaulx ne pouuoient estre teneus que de permission de sa majesté. A quoy il a pleu à sa majesté escrire à M. Duplessis sur les remonstrances qu'il luy en faisoit, qu'elle leur pouruoiroit à leur contentement; et sy à Chastellerault il en eust esté creu, il n'en eust poinct esté faict de particulier article, parce que l'article general, qui permettoit tout exercice de la relligion et de la discipline, sans aultre expedition, luy sembloit suffire.

(1599.) Enfin feut amené Sainct Phal par l'exempt à Paris, et aussy tost conduict prisonnier à la Bastille le 12 januier 1599, auquel M. de la Force, capitaine des gardes, feit oster l'espee; et en mesme temps feut depesché vng courrier à M. Duplessis, lors à Buhy, auec lettres de sa majesté, par lesquelles il luy commandoit de venir. Cependant assembloit monsieur le connestable messieurs les mareschaulx de France, et les plus notables cheualiers, pour ordonner de cest affaire; et veilloit particulierement M. de Vardes, nostre cousin germain, qu'il ne s'y passast rien qu'à l'aduantaige de M. Duplessis, lequel aussy, comme il veit les choses en termes raisonnables, gentilhomme qui est d'humeur d'y regarder de fort pres, et pour soy et pour ses amys, luy escriuit qu'il pouuoit s'acheminer sans difficuité. M. Duplessis doncq arriué à Paris, pryé de ses prin-

cipaulx parens et amys, ceulx qui se trouuerent sur le lieu, de se trouuer en son logis, les requerans de luy donner leur aduis, selon leur honneur et le sien, de la forme d'accord qui luy estoit proposee, laquelle tous ilz approuuerent, protestans qu'en pareil cas ilz n'en refuseroient vng semblable, et que pour vng prince à pene pourroit estre la satisfaction en aultres termes; et estoit la dicte forme telle qu'il en suict :

M. le connestable et MM. les mareschaulx de France s'en iront trouuer le roy, pour luy dire comme ilz ont entendeu ce qui s'est passé entre MM. Duplessis et de Sainct Phal; qu'ilz ont trouué que le dict sieur de Sainct Phal a offensé grandement sa majesté, dont il merite punition; et qu'il ne peult venir en combat auec le dict sieur Duplessis, pour la qualité de l'offense, qui l'en a rendeu incapable; et ayant cy deuant les parens de Sainct Phal supplié sa majesté de luy pardonner l'offense qu'il a commise, M. le connetable dira qu'ilz l'en ont pryé de nouueau, et que luy auec eulx supplie sa majesté de trouuer bon qu'il luy presente le dict sieur de Sainct Phal, pour se jetter à ses piedz et luy en demander pardon.

Lors le dict sieur de Sainct Phal se presentera deuant sa majesté; mettant vng genou en terre, il le suppliera tres humblement luy pardonner la faulte qu'il a commise, et trouuer bon qu'en sa presence il satisfasse à M. Duplessis.

Puis il se leuera et dira au dict sieur Duplessis :

Monsieur, ayant cru que vous auiez faict quelque rapport au roy qui pouuoit reuoquer en doubte la

ſidelité que je luy doibs comme son tres fidele subject, cela a esté occasion qu'estant à Angers, ayant disné ensemble au logis de M. de la Rochepot, vous voyant sortir du logis, accompagné de quattre hommes, je sorty, vng peu apres vous, plus accompagné que vous, et en trouuay encores qui se joignirent auec moy; vous ayant ratteint, je voulleus m'esclaircir de ce doubte auec vous, sur quoy vous me teintes des langages honnestes, m'offrant de m'en faire raison telle qu'on a accoustumee entre gens d'honneur, chose suffisante pour me contenter; mais la creance de cest offense auoit peu tellement sur moy, qu'elle m'osta la raison, et me feit passer à l'injure que j'auois deliberé vous faire, prenant vng baston que j'auois derriere mon dos, sans que le peussiés voir, et vous en donnay vng coup qui vous porta par terre; soubdain j'allay à mon cheual, quoy que les miens eussent l'espee à la main, et donnerent quelques coups aulx vostres qui vous voulloient garantir des miens; je recognois vous auoir faict cest offense de propos deliberé, et auec tel aduentaige qu'il n'y a homme d'honneur à qui l'on en puisse faire le semblable, qui me faict vous supplier me le pardonner, et me submetz de receuoir de vostre main vng pareil coup que vous receustes, vous suppliant interceder pour moy vers le roy, à ce qu'il ſasse arrester le cours de la justice pour les punitions que j'ai meritees d'auoir sy indignement offensé vng gentilhomme de vostre qualité, conseiller d'estat et qui exerçoit vne commission de sy grande importance, et je demeureray en recompense vostre amy et seruiteur, vous asseurant que, sy pareille chose

m'estoit arriuee, je me contenterois d'vne telle satisfaction.

M. Duplessis dira au roy qu'il le supplie tres humblement pardonner l'offense au dict sieur de Sainct Phal, et, pour le regard de la sienne qu'il eust bien voulleu en tirer sa raison par aultre voye.

Le roy fera lors cest honneur au dict sieur Duplessis de luy dire qu'il a toujours veu l'acte tel qu'il ne pouuoit et ne debuoit estre recherché par la voyes des armes, et qu'au reste il cognoissoit la submission du dict sieur de Sainct Phal suffisante pour reparer l'injure qu'il auoit receue, et qu'il s'en doibt contenter, mesmes pour ce qu'il y va de son seruice, de voir assoupir les querelles entre ses seruiteurs, et de telle qualité, et que, pour le regard de l'offense de sa majesté, qu'elle y pouruoira selon qu'elle verra estre à faire.

Le sieur Duplessis dira lors au sieur de Sainct Phal que, puisqu'il plaist à sa majesté et que messieurs le connestable et mareschaulx de France trouuent qu'il y a occasion de satisfaction, qu'il luy pardonne par son commandement.

Le roy fera lors cest honneur au dict sieur de Sainct Phal, de luy dire qu'il luy pardonne à la pryere du sieur Duplessis; et luy remonstrera sa faulte, luy commandant de se garder à l'aduenir de semblable.

Quoy faict, feut le lendemain amené deuant sa majesté le sieur de Sainct Phal par le sieur de la Force, capitaine des gardes, sans armes, lequel se jetta aulx genoux de sa majesté; et presens tous les princes et seigneurs qui lors se trouuerent en court,

Sainct Phal prononça de sa bouche à M. Duplessis la satisfaction cy dessus mentionnee. Estoient entre ceulx ausquels M. Duplessis demanda leur aduis, M. de Rohan, MM. de Chastillon, de Clermont marquis de Galerande, Vidame de Chartres, de la Force, de Montlouc, de Montaterre, du Breuil d'Auge, de Parabere, de Chouppes, de Sainct Malo, comte Sainct Aignan, de Vardes, et plusieurs aultres personnaiges de qualité. Les prya toutesfoys M. Duplessis de ne l'accompagner poinct au Louure, mais de s'y rendre chacung à part, parce qu'il ne voulloit pas se faire assister de ses amys contre vng prisonnier qui auoit les mains liees : est à noter que, sur la question, sy le sieur de Sainct Phal debuoit auoir l'espee ou non lorsqu'il prononceroit la satisfaction, sa majesté ordonna qu'il se presenteroit sans espee, mais, qu'apres lui auoir demandé pardon et permission de satisfaire M. Duplessis, elle luy seroit rendeue, et la raison de sa majesté estoit qu'il seroit plus honorable pour M. Duplessis d'estre satisfaict par vng homme armé que desarmé, et suffisoit que, par le presenter sans armes, il eust esté declaré indigne, sy sa clemence ne l'en releuoit, de porter les armes. De ce aussy luy fut baillé, par le commandement de sa majesté, acte authentique signé de sa majesté, et contresigné de M. de Villeroy, son secretaire d'estat, qui porte expres qu'au dict de Sainct Phal seront lettres de remission expediees, comme de guet à pens, etc. ; et ne fault oublier que le jugement cy dessus ayant esté executé de poinct en poinct, sa majesté feit la remonstrance au dict Sainct Phal en ces termes :

Qu'il debuoit auoir eu honte de se prendre à vng vieulx cheuallier, vng jeune homme sans experience, à vng gentilhomme qui s'estoit trouué auec des marques signalees en plusieurs combatz et en quattre batailles, qui auoit bien merité de son seruice, et ayant des premiers commandemens en la prouince, qui luy auoit neantmoins presenté les voyes d'honneur; qu'il pardonnoit à sa jeunesse, et à la supplication de M. Duplessis, et que sy à luy ou à aultre auenoit vng pareil cas, qu'il en feroit desormais punition exemplaire, et parce que cest attentat auoit esclaté loing, tant dedans que dehors le royaume, enuoya M. Duplessis copie de la satisfaction à tous ses amys, particulierement à messieurs les deputez de Chastellerault. Tous les ambassadeurs aussy la voulleurent avoir, et en eut peu apres congratulation de toutes parts. Est aussy à remarquer que ceste satisfaction est signee de monsieur le connestable et de tous les mareschaulx de France qui y assisterent, mais particulierement du mareschal de Brissac, beau frere du dict de Sainct Phal, qui depuis feit tout ce qu'il peut pour raccoster M. Duplessis. En ce dernier acte recognoissoit M. Duplessis auoir receu beaucoup d'assistance de M. de la Force; se tient aussy fort obligé à M. le mareschal d'Ornano, lequel toutesfoys il auoit peu practiqué, pour y auoir fort vertueusement parlé pour la justice de sa cause. Mais monseigneur le connestable et M. le mareschal de Bouillon y tinrent coup, et le roy y testifia toujours sa bonne vollonté, recommandant l'affaire et la personne à ceulx qu'il voyoit estre besoing; sauf qu'il auoit donné sa parolle de tirer

Sainct Phal des voyes de la justice qui portent ignominie. M. Duplessis, vers le moys de juillet de l'an 98, auoit mis en lumiere son liure de l'Institution de la saincte Eucharistie, et n'est à croire comme il remua tous les espritz, et surtout esmeut et troubla le clergé; plusieurs de ses amys eussent desiré que c'eust esté sans y mettre son nom; mais encores qu'il preueust assez quelle enuie il attireroit sur luy, il considera qu'il seroit plus leu, et par consequent seruiroit plus à l'eclaircissement de la verité, portant ceste marque.

Le cardinal de Medicis, lors legat en France, qui estoit sur son partement, en emporta six exemplaires en Italie. Les jesuites de Bordeaux requirent le parlement de le faire deffendre et brusler, ausquelz il feut reponden par M. Daffiz, premier president, que ces chemings n'estoient plus tenables; mais qu'ilz aduisassent, puisqu'il tenoit à garant les peres, d'y bien respondre; et là dessus partirent entr'eulx leurs ouurages pour y trauailler. Boulenger, aumosnier du roy, attaqua la preface auec aultant de temerité que d'impudence, et pour luy oster le credit, impregna la pluspart des passaiges de faux, ausquels, premier que partir de Saumur pour son voyaige, feut satisfaict par M. Duplessis, et sa responce imprimee; mais le grant bruict, c'estoit par toutes les chaires du royaume, et nommeement à Paris, pendant le quaresme, où les prescheurs n'oublioient rien de seditieux, et contre le liure, et contre la personne, pour exciter le peuple contre luy; et neantmoins, pendant tout ce temps, ne laissa de conuerser auec toute liberté par la ville, frequen-

tant toutes sortes de compaignies, pour faire voir à tous qu'il estoit pres de maintenir de vifue voix ce qu'il auoit escrit; offrit mesmes contre ce qu'ilz publierent des passaiges alleguez faux, que sy les prescheurs et docteurs de Paris luy en voulloient bailler la liste signee de leurs mains, de leur verifier en deux foys vingt quattre heures; mais ils s'excuserent, se disans estre de ce empeschez par quelques reglemens et obediences, et auoir nommeement defense de l'euesque de Paris au contraire. Ilz feirent plus; car, à leur sollicitation, veint vne depesche de Rome, en laquelle le pape se plaignoit de ce liure, dont l'aucteur seroit des plus intimes seruiteurs et conseillers du roy, lequel cependant osoit le qualifier et maintenir ante-christ; et là dessus representerent plusieurs au roy de quelle consequence cela luy estoit, mesmes sur ce qu'il auoit tant de besoing de la faueur du pape, soit pour se demarier, soit pour se marier, chose qu'il auoit uniquement à cœur. Le roy neantmoins ne luy en dit jamais mot, ny feit pire visaige. Bien peut estre est ce la cause qu'il ne le jetta poinct plus auant en ses affaires; et disoit seullement sa majesté estre marrie qu'à ceste occasion il ne peust pas l'approcher sy pres de luy, qu'il eust desiré. Sa majesté doncq luy en feit tenir propos par M. de la Force, capitaine de ses gardes, gentilhomme fort accomply, et fort son amy, auquel il feit response qu'il n'auoit rien faict sans consideration, et auoit preueu tout ce qui luy en pouuoit aduenir; mais que le roy luy estoit tesmoing qu'il auoit toujours ainsy vescu, ordonnant sa vie par ordre au seruice

de Dieu premierement, puis de son roy et de ses amys; qu'il n'ignoroit poinct que cela le pouuoit reculer des honneurs du monde, et ne le trouueroit estrange; mais que la parole de Dieu ne manquoit poinct, qui honoreroit ceulx qui l'honoreroient; que, ce qu'il auoit mis son nom, n'auoit poinct esté par ambition ny vanité, qui luy eust cousté trop cher, mais affin que la verité feust plus auidement leue et recogneue; qu'il estoit desormais temps qu'elle le feust; et que sy sa majesté auoit desseing, comme elle debuoit auoir, de chasser vng jour les abuz de l'Eglize, il debuoit desirer que sa terre feust labouree par telz moyens, pour estre capable de receuoir telle semence; et requit fort affectionnement M. de la Force de luy faire ceste response. La mesme feit il au sieur de Lomenie, secretaire intime de la chambre du roy, luy en parlant de sa part; mais sa majesté ne luy en parla du tout poinct, encores que quelques vngz voulloient animer madame la duchesse de Beaufort contre luy, luy faisans entendre que, sy le roy ne faisoit demonstration au pape de le trouuer mauuais, il y auoit danger qu'il ne luy deniast sa faueur pour son mariaige. Au contraire, comme diuers propos s'en esmeurent deuant le roy sur son disner, il me semble, dict il, quoy qu'on die, que les choses sont en beau cheming; car, puisqu'ilz impuguent les passaiges qu'ilz alleguent de faux, et qu'il les maintient vrays, je preste ma maison de Sainct Germain et ma librairie pour ceste conference. S'ilz luy sont prouuez faux, il offre d'acquiescer, et en luy nous en auons gaigné nombre d'aul-

tres. S'ilz sont trouuez vrays, nous auons tous interest à sçauoir ce qui en est; et feut ceste parole releuee de plusieurs.

Donna aussy ce liure subject à quelques conferences, entre aultres à vne d'vng Escossoys nommé Daliel, auec le capucin Archange, celuy qui crioit le plus hault à Paris, lequel l'alla trouuer en son couuent, et luy verifia, en presence de plusieurs gens d'honneur d'vne et d'aultre relligion, ses calomnies. Particulierement le pressa de telle sorte sur la fraction en la transsubstantiation, et sur les motz par eulx pretendeus consecratifz, qu'il n'en peut eschapper que par ces motz blasphematoires : L'euangeliste est tombé en vne petite faussete, qui passerent en prouerbe à Paris. Veirent aussy en lumiere, pendant son sejour de quattre moys en court, la descouuerte du docteur du Puy, chantre de l'eglize de Bassas, sur sa preface, et l'inuentaire des theologiens de Bordeaux sur tout le liure, l'vng et l'aultre traictans la question du faict, et s'attendans au jesuite Richaume et au sieur du Perron, euesque d'Eureux, pour celle de droict; et tardoit fort à M. Duplessis d'estre de retour pour leur respondre, ce qu'il a faict depuis, justifiant son liure contre toutes leurs pretendeues faussetez; et s'imprime sa responce à present, en ce moys d'aoust 1599.

L'annee 1599 le trouua encores en court, au commencement de laquelle feut celebré le mariaige de Madame, sœur unicque du roy, laquelle, tost apres, s'achemina en Lorraine; et n'oublia M. Duplessis vers elle rien de ce qui luy debuoit estre dict ny conseillé pour la perseuerance en la vraye relli-

gion. Pendant ce sien sejour, aussy il trauailla tant qu'il peut au contentement des creanciers de la maison de Nauarre, et n'est encores ceste negotiation à fin, quelque bon acheminement qu'il y eust donné. Vng affaire le fascha plus que tout, que sa majesté, pour obtenir son absolution du pape, s'estoit obligé de remettre la messe en Bearn, ce que, par diuers conseilz, il auoit reculé plusieurs annees, et maintenant la voyoit rezoleue de l'effectuer, d'aultant plus qu'il voulloit se rendre le pape fauorable par ce moyen, lequel aussy, de son costé, sçauoit bien prendre son aduantaige affin de consentir ce qu'il desiroit de luy pour son mariaige. Il traicta neantmoins cest affaire de façon, auec sa majesté, en presence de M. de Calignon, chancellier de Nauarre, par les bonnes raisons qu'il luy representa, que l'Eglize reformee demeuroit en son entier en Bearn, les biens ecclesiastiques aussy affectez aulx mesmes usaiges que deuant; sauoir, l'entretenement du sainct ministere, synodes, temples, colleges, estudians en theologie, conseil, chambre des comptes, garnisons, etc. Seullement quelques lieux pareils en des champs estoient assignez aulx catholicques romains pour leur exercice, et quelques reueneuz mediocres aulx euesques de Lescar et Oleron, dont les eglizes de Bearn, qui s'attendoient à vng bien plus grant coup, se trouuerent consolees, et le remercierent par lettres publicques et particulieres. Il preit doncq congé de sa majesté à Fontainebleau, quelques jours auant Pasques, pour reuenir à Saumur, laquelle, bien qu'elle feust fort auant en l'execution de son desseing pour le mariaige de madame la duchesse de Beau-

fort, ne s'en ouurit toutesfoys aulcunement à luy, auquel il ne celoit gueres d'aultres affaires, continuant en la façon dont il auoit tousjours vescu auparauant auec M. Duplessis, auquel, nonobstant quelconques priuautez, il n'auoit jamais parlé de ses amours, le tenant suspect en tous telz affaires. Auant que partir, aussy il feit trouuer bon à sa majesté qu'il enuoyast nostre filz en Hollande, pour se rendre capable de seruir vng jour à sa patrie; sans charge toutesfoys, affin de l'en pouuoir tirer plus aysement, lequel partit tost apres son retour, ayant assisté au mariaige de sa sœur, nostre fille aisnee, auec l'aisné de la maison de Villarnoul, Jehan de Jaucourt, celebré à Saumur le 14e d'apuril en cest an 1599, duquel les accordz auroient esté passés auant son voyaige en court, maison illustre en son pays de Bourgongne, ancienne, bien alliee et de bon nom, mais en laquelle la profession de la relligion et la misere des temps a laissé de grantz affaires. Eusmes aussy ce bonheur que M. de la Borde, mon frere, qui tient aujourd'huy le lieu de l'aisné, s'y trouua, venant faire protestation en l'Eglize de viure doresnauant en la vraye relligion, de laquelle il s'estoit departy depuis l'an 1572, par la desroute generale de noz eglizes. Singuliere consolation à moy de voir la benediction de Dieu rentrer auec sa parole en nostre maison.

M. Duplessis ne feut sy tost de retour, qu'il eut la nouuelle de la subite mort de madame la duchesse de Beaufort, jugement de Dieu en misericorde sur le roy et sur la France, pour les maulx que tous les prudens en preuoyoient, et ausquelz nulle prudence

ne pouuoit pourueoir; il feut sollicité de plusieurs de prendre la poste pour consoler sa majesté; mais il ne pouuoit s'imaginer en quels termes de conscience qui luy peussent estre agreables, qui feut cause qu'il se contenta d'escrire à M. de Lomenie, pour sçauoir de la santé de sa majesté, craignant qu'elle feust endommagee par cest ennuy.

Cependant noz deputez de noz eglizes, continuans leur residence à Chastellerault, n'ayant osé accepter l'edict modifié comme il estoit, l'auoient enuoyé aulx prouinces, pour sçauoir ce qu'ilz en auroient à faire, sur quoy la pluspart feurent d'aduis de faire nouuelles remonstrances à sa majesté, à ce qu'il luy pleust le faire valloir tel qu'il auoit esté arresté à Nantes. Particulierement les prouinces de hault et bas Languedoc et haulte Guyenne se rezoleurent d'enuoyer deputez vers sa majesté à ceste fin. Sa majesté de ce aduertie, se trouuoit perplexe, en ayant, ce luy sembloit, assez accordé à ceulx de la relligion pour offenser les catholicques romains, et non assez pour satisfaire ceulx de la relligion, et par ainsy, n'ayans contenté ny les vngz ny les aultres, et, en ceste perplexité, se laissoit aller à des propos assez vigoureux. Là dessus doncq, sa majesté feit depescher vng courrier expres vers M. Duplessis, par lequel il s'en plainct à luy, le faict temoing de ce qu'il auoit faict pour la verification de l'edict, et de ce qu'il ne pouuoit rien plus sans ruyner ses affaires, luy commandant d'aduiser aux moyens de destourner ce coup, soit se transportant à Chastellerault, ou aultrement, ce qu'il remettoit à sa prudence; et en mesme sens luy escriuoit M. le duc de Bouillon,

chargé par ceulx qui desiroient nouueauté de preferer au publicq ses affaires particulieres. M. Duplessis auoit eu aduis que les deputez des dictes prouinces auoient charge de conferer auec luy premier que passer oultre, ce qui les luy feit attendre de pied coy, comme de faict, M. Beraut, l'vng d'eulx pour tous, ministre de la parole de Dieu, le veint voir expressement à Saumur, lequel il tascha de rendre capable, par plusieurs raisons, de passer ces differends par expediens, tels que sa majesté ne feut contraincte de repasser par les espines des parlemens, moyennant quoy ilz le troueroient facile en toutes choses. L'expedient estoit pour le faict des synodes nationaulx, qu'ilz en prinssent vne permission du roy par lettres patentes scellees de son grant sceau. Ilz recognoissoient que cela suffisoit pour sa vie, mais qu'auenant sa mort, ilz rentroient en mesme difficulté : il repliquoit que, ce cas auenant, il y auroit assez d'aultres poincts à ramener, entre lesquels cestuy là passeroit ayseement, et que le successeur seroit tout ayse de leur donner ce contentement. Pour la chambre de l'edict de Paris, où ilz pressoient que les six conseillers entrassent, leur faisoit considerer que ces six contre dix ne les garantissoient de rien; mais que s'ilz demandoient que les catholicques romains, dont elle seroit composee, feussent tous choisis par sa majesté, sur le bon tesmoignage qu'elle en auroit des gens de bien, et la liste à eulx communicqué, que cela leur seroit plus seur, par ce qu'il n'y auroit poinct de bandage, et qu'il y auoit apparence de l'obtenir, s'il estoit manié discrettement, sur les fiefs des ecclesiastiques dont

estoit excleus l'exercice, et par consequent vne grande difficulté d'accommoder les villes episcopales, leur proposoit qu'ez instructions des commissaires pourroit leur estre mandé de l'establir es maisons de ceulx de la relligion, ou aultres de gré à gré, hors les dicts fiefs, sans auoir esgard aulx motz (bourgs ou villages), ce qui a esté pour la pluspart suiuy, et comme il en rendoit capables les dicts deputez, aussy y auoit il desjà disposé sa majesté; c'estoit enuiron le moys de juing.

Peu auparauant, auoit esté mis en lumiere à La Rochelle son Traicté de l'eglize, reueu et augmenté de plus d'vng tiers, auec les passaiges latins des peres en marge, nouuel accroissement des crieries, mais lesquelles il negligeoit pour le desir qu'il avoit d'esclarcir la verité.

Au commencement d'aoust, nous eusmes lettres de nostre filz, du 19[e] juillet, qui s'estoit trouué en vng assaut donné à vng retranchement des Espaignolz, que M. le prince Maurice n'auoit pas aduis qui feut en tel estat qu'il le trouua; cest assaut feut rude, et y feut tué nombre de bons hommes. Nostre filz y donna à la teste, y feut des premiers et derniers, y receut deux coups de piques dans ses armes, qui par deux foys le rejetterent du hault dans le fossé, vng gentilhomme que nous luy auons donné, nommé la Haye, nepueu des sieurs de Cheruille de Beausse, qui y alla auec luy, y receut vne grande mousquetade dans le corps, M. de La Noue conduisoit la teste, et M. le prince Maurice faisoit fermer auec sa cauallerie. Dieu qui le nous a preserué, le nous ramenera, s'il luy plaist, en santé pour seruir à sa gloire.

Ce mesme moys, neuuieme juillet, à huict heures du soir est accouchee ma fille de la Verrie, au chasteau de Saumur, d'vne fille, presentee au sainct baptesme par M. et madame de Charbonnieres, laquelle ils nommerent Charlotte, que Dieu benie s'il luy plaist.

Et cecy escrips je maintenant, en ce moys d'aoust 1599, voyant M. Duplessis prest d'aller trouuer sa majesté à Blois, comme il luy feut mandé des son partement de Fontainebleau, et depuis par plusieurs lettres, où je prye Dieu qu'il le benie es affaires publicques et particulieres.

Le 7 aoust, M. Duplessis partit de Saumur pour aller trouuer le roy, qui estoit veneu à Blois, et ce, selon le commandement qu'il en auoit receu; il sceut neautmoins par les chemings que sa majesté estoit retournee en poste à Paris, et ne laissa de passer oultre. Le subject de ce voyaige l'affligeoit, fondé sur nouuelles amours, et non moins la façon dont il s'exposoit au danger, n'y restant encores que trop de mauuaises vollontez. L'alarme n'en redoubla pas peu à tous les gens de bien, quand ils sceurent l'attentat du prince de Ginuille sur M. le grant escuyer, de nuict, à la porte du logis du roy, reuenant sa majesté de soupper chez M. le duc d'Elbeuf, où ilz avoient beu l'vng et l'aultre, et n'ayant eu depuis sa majesté, loisir que de se coucher, par où la facilité d'entreprendre sur le roy mesme en la vie qu'il faict, ne feut que trop manifeste, au peu de debuoir qui feut faict contre l'entrepreneur, et au peu mesme de bruict, qui ne feut que Dieu voulleut que ce feut

vng aduertissement à sa majesté pour se prendre garde de plus pres.

Quelques jours apres, sa majesté feut de retour à Blois, où M. Duplessis lui baisa les mains; il ne l'auoit poinct veu depuis la mort de la feue duchesse de Beaufort, et toutesfoys est à remarquer qu'il ne luy en dict vng seul mot de ses regretz, comme ainsy feut toutesfoys, qu'à tous ceulx qui venoient de nouueau en court, il en feit ses doleances.

Pendant ce sejour, il feut employé principalement en ce qui concernoit l'establissement de l'edict de la relligion. MM. du parlement de Rouen l'auoient verifié, sauf à faire remonstrances au roy, principalement sur deux articles. Sçavoir pour esloingner l'exercice de cinq lieues de la ville, et pour abolir les euocations de leur parlement à la chambre de l'edict de Paris, et avoient deputé M. le premier president de Rouen, le procureur du roy et quelques conseillers pour cest effect; comme aussy estoient veneuz des deputez de ceulx de la relligion de la prouince, pour supplier tres humblement sa majesté que l'edict leur feust mainteneu en son entier. Feurent doncq commis par sa majesté, M. de Bellieure, son chancelier, le dict sieur premier president, et M. Duplessis pour terminer cest affaire, lequel, d'accord de parties, eut telle ysseue, que l'exercice de la relligion seroit establi à Diepedal, à troys quartz de lieue de la ville de Rouen, et, pour la justice, qu'il y auroit chambre de l'edict à Rouen, pour juger les causes où ceulx de la relligion auroient interest, laquelle sur le champ feut composee des

plus paisibles, de ceulx nommeement desquelz les deputez de la relligion auroient baillé la liste à M. Duplessis, et d'abondant, qu'il seroit receu quattre conseillers de la relligion au parlement, pour estre distribuez par les chambres, sçauoir le sieur de Tancourt, jà pourueu en la grant' chambre, et troys de nouuelle creation sans payer finance, l'vng pour la chambre de l'edict, les deux aultres pour les deux chambres des enquestes, le tout auant que le parlement peust juger des causes de ceulx de la relligion.

Feut aussy terminé principalement entre M. le chancelier et luy, le differend pour l'establissement de l'exercice de la relligion à Tours, pretendans le maire que les commissaires l'auoient establi sur le paué Duplessis contre le dict, attendeu, disoient ilz, qu'il faict partie du faulxbourg de la Riche, ceulx de la relligion au contraire; et feut ce faict demené auec grand' contention dont neantmoins s'ensuyuit vng arrest qui porte sommairement qu'à faulte que les maire et escheuins baillent vng aultre lieu à leurs despens dans quinzaine en equidistance ou à six vingtz toises plus, aulx dicts de la relligion, l'achetans pour cest effect des ecclesiastiques, puisqu'aultre ne se trouuoit, et dont les dictz maire et echeuins seroient garentz, les dictz de la relligion continueroient l'exercice au lieu à eulx assigné par les commissaires, et y pourroient bastir; et en cas que le roy vienne cy apres à les transferer ailleurs, n'en pourroient estre depossedez que les dicts maire et escheuins ne les remboursassent de tous leurs fraiz, dont ceulx de la dicte Eglize receurent grant contentement. Et d'aultant plus que le clergé, de-

puis, a declaré ne voulloir ny pouuoir vendre aulcune place, à l'occasion de quoy y a apparence qu'ilz demeureront là où ilz sont.

Feut aussy traicté auec les deputez de l'assemblee de Chastellerault, fortifiez d'aultres veneuz de Languedoc et Guyenne, pour faire remonstrances à sa majesté contre les retranchemens faictz en l'edict de Nantes, lesquelz remporterent contentement sur partie de leurs articles, conformement à ce qui en est dict cy dessus, nommeement pour le faict des synodes, sçauoir vng breuet pour lequel est dict qu'ilz en useront en la mesme liberté qu'ilz ont faict par le passé, es choses qui eussent requis verification des courtz, ne peult estre touché, comme il leur auoit jà esté predict.

Sur l'establissement de l'edict de Bearn estoient interueneu quelques difficultez sur lesquelles le parlement auoit deputé vng conseiller vers sa majesté; estoit aussy veneu de l'aultre part, l'euesque d'Oleron. Ces differends remis à sa majesté par M. Duplessis et à M. de Calignon, chancelier de Nauarre, feurent aussy terminez au contentement de toutes parties, et non sans en sçavoir les eglizes de Bearn, vng grant gré à M. Duplessis, par les lettres que les dictes eglizes, le lieutenant general au pays, et le parlement lui en escrit.

Sa majesté, le 14 septembre, estant allee voir la royne donairiere à Chenonceaux, reueint prendre la poste à Blois, et sans parler à personne, s'en alla à Orleans, pour de là se rendre à Fontainebleau, laissant mandement à son conseil de le suyure, dont s'ensuyuit vng debris du conseil, et jusques

au commencement d'octobre, qui feut cause que M. Duplessis reueint à Saumur, où il arriua le 18 à l'heure que je me deliberoy l'aller trouuer à Blois pour consulter ma maladie. Ceste interruption feit grant tort à noz affaires particuliers, qu'il auoit tasché d'acheminer, et pour lesquelz acheuer, nous sommes sur le poinct de faire vng tour ensemble, à Paris, que Dieu veuille benir. Particulierement y eust M. Duplessis regret, par ce qu'il auoit mis en auant la reduction des subsides de la riuiere de Loire, pour rendre le commerce au peuple, lequel affaire il espere amener à bonne fin en ce voyaige.

Le 29 septembre retourna Brouard, nostre maistre d'hostel que nous auions enuoyé auec nostre filz, lequel nous rapporta de ses nouvelles, particulierement comme il s'estoit trouué au siege de Doctecum auec le Guillaume comte de Nassau qui auroit esté prys, et le pays par ce moyen fort eslargy, où il auroit pleu à Dieu le nous preseruer.

Le 6 du moys d'octobre, M. Duplessis print la poste à Saumur pour s'en aller à Paris, me laissant rezoleue de le suyure tost apres auec nostre famille, nonobstant mon indisposition ordinaire. Mon filz et ma fille de la Verrie se retirerent à leur mesnage, pour pouruoir à leurs affaires, mesmes à l'acquisition que ma fille auoit faicte de la terre de la Beloticre, des deniers que nous luy auions donnés en mariaige, qu'elle auoit employés en ceste acquisition, pour payer leurs creanciers; ilz amenerent leur petit filz auec eulx, et laisserent leur fille en nourrice, pres de Saumur, où je feus pour la voir auant que de partir du pays. M. Duplessis, arriué qu'il feut à Paris,

s'en alla trouuer le roy à Fontainebleau, au visaige duquel il remarqua quelque froideur envers luy, laquelle il interpreta en desplaisir de ce qu'il ne pouuoit pas le luy faire tel qu'il souloit aultrefoys, pour n'offenser le party catholique, rezoleu neantmoins de passer par dessus pour pouruoir vne foys à nostre famille, qui feut cause aussy que je partis le 12 d'octobre pour le suyure, et arriuay pres de luy auec nostre famille le 22, affin que, sans regret et interruption, nous peussions mettre fin à noz affaires, pendant que Dieu nous en donnoit le temps, et laisser aulx nostres quelque fruict, sy non sy grant, au moins asseuré de noz trauaulx passés, car, pour la court, la verité est que M. Duplessis n'auoit aulcun but ny desir de s'y affermir, et ont eu grant tort ceulx qui, par enuie et jalouzie, luy susciterent des desfaueurs, lesquelz l'en pouuoient honnestement renuoyer en expediant ses affaires.

Auec nous estoient nostre filz et fille de Villarnoul.

Arriua aussy tost apres nostre filz reuenant de Hollande, parce que l'hyuer y finissoit la guerre, lequel vit le roy en secret, et luy rendit compte de ce qui s'y estoit passé, dont sa majesté monstra faire bon jugement de luy.

Nostre despense à la verité auec ce train estoit grande, mais plus l'eust elle esté estans distraictz en deux mesnaiges, et eust esté malaysé, moy demeurant à Saumur, que M. Duplessis y eust rendeu l'assiduité necessaire, veu mesmes les alarmes que de fois à aultre luy pouuoient donner mes maladies.

Comme de faict par les chemins j'en eus des atteintes qui me feirent penser à la mort, et, quel-

ques moys apres, tombay malade à plat à Paris, d'vng grant flux hepatique qui surueint à tous mes aultres maulx, dont je doibs, apres Dieu, la guerison à M. Marescot qui, oultre la coustume ordinaire, me feit saigner, et aussy tost en receuz allegement. M. de la Riuiere aussy, premier medecin du roy, quelque temps auparavant m'auoit visitee, et auoit estudié sur ma maladie; mais, comme il estoit distraict, ne me voyoit que rarement. Adueint que, depuis, estant releuee de ce dernier accident, j'uzai de certaines pilules qu'il m'auoit baillees, lesquelles toucherent sy viuement la cause de mon mal, qu'elles m'amenerent à desfaillances, qui s'entresuyuoient de sy pres que je n'attendois que le moment d'y demeurer; à cest inconuenient il est mandé, et y accourut. Dieu me tourna le tout en bien, parce que, non seulement il me soulagea du mal present, mais aussy de ceste heure là print comme à tasche de me penser, et y banda son esprit, tellement qu'il feit vng traicté expres de ma maladie, lequel il me bailla, qui en contient le discours, les remedes et le regime, lequel a esté approuué et admiré depuis des plus doctes medecins de ce royaume.

Le roy, en faueur de M. Duplessis, auoit faict mon filz de la Verrie gentilhomme ordinaire de sa chambre; M. Duplessis obteint pour mon filz de Villamont pareille qualité, lequel en feit le serment es mains de M. le mareschal de Bouillon, premier gentilhomme de la chambre, et en seruit; peu de temps apres aussy, estant question d'executer l'edict de pacification en Bourgongne, il feit que sa majesté le

nomma pour commissaire, auquel effect il se transporta en la prouince auec le sieur de Vole, maistre des requestes, et s'en acquitta au contentement du roy et de son conseil, et au desir des eglizes.

C'estoit ce qu'il pounoit faire pour les siens selon le peu de credit qu'il trouoit en court pour soy mesmes, où il se peult dire que le roy, pendant tout son sejour, ne l'employa en aulcun affaire, encores qu'il s'en presentast des occasions assez; jusques là qu'il feut trouué estrange par les plus grantz, mesmes de la relligion contraire, qu'il ne feust nommé entre ceulx qui auoient à negotier auec M. de Sauoye, lors veneu en court pour le differend du marquisat de Saluces; mais la presence du nonce et du patriarche qui de fois à aultre faisoient instance de la part du pape contre luy, donnoient subject au roy de l'en reculer, lequel plus fauorablement luy eust peu commander de se retirer pour vng temps, et, à ceste fin, recommander l'expedition de ses affaires qui consistoient en assignation de deniers par luy auancez pour le seruice de sa majesté, dont il apparoissoit par les arrestz de la chambre des comptes de Paris. Son seul exercice doncq estoit d'assister au conseil lors principalement qu'il estoit question des differendz prouenans de l'edict de la relligion et execution d'iceluy, lesquelz, la plus part du temps, peu d'aultres appelez, M. le chancelier terminoit auec luy; le surplus il le donnoit à noz affaires domesticques, esquelz la dureté de M. de Rosny, egale vers les choses justes et injustes, le chagrinoit fort, encores qu'il sembloit la debuoir amollir enuers

luy, duquel il auoit espouzé la niepce, et qui auoit, peu premier que luy auoit, mesme charge; mais la jalouzie, et sans subject, passoit tous ces respects.

Tost passa ce changement particulier du roy enuers M. Duplessis, et en general enuers la relligion mesmes; car le roy prenoit pene et plaisir de destourner de la profession d'icelle, ceulx qui estoient pres de luy, leur declarant que, perseuerans, il ne pouuoit rien faire pour leur aduancement, et s'adressoit ceste parole particulierement aulx sieurs de Saincte Marie de Castelnau, de Beaupré de Vignolles, de Chambaret, gentilzhommes, esquelz il pensoit auoir cogneu moins de zele de Dieu que d'amour au monde, et lesquelz toutesfoys jusques ici il n'auroit peu destourner, sauf le sieur de Saincte Marie, duquel il sera parlé cy apres, lequel sa mauuaise conuersation auoit desjà mis aulx censures de l'Eglize. Se plaisoit aussy sa majesté à magnifier enuers tous l'obligation qu'elle auoit au pape, et l'obeissance qu'il luy voulloit rendre, à denigrer au contraire l'Eglize reformee et les ministres d'icelle; mais le pis estoit que MM. le chancelier et de Villeroy, qui l'auoient mis en ceste humeur vers le pape, et l'y entretenoient continuellement par depesche de Rome, luy faisoient dependre tous ses affaires et sa condition de la bonne grace du pape, et l'art dont ilz auoient usé pour l'amener là, estoit que, pour desormais, apres tant de trauaulx, viure et regner en paix et seureté, non seulement elle luy estoit necessaire, mais mesmes luy suffisoit seulle, parce que, contre sa vie, les jesuites, gens d'Eglize, et aultres cy deuant par eulx suscités par vng pretendeu zele, n'oseroient

jamais attenter, tandis qu'il seroit bien auec le pape, et aussy peu les grantz de son royaume auroient le moyen de soubleuer ses subjects contre luy, et luy brasser des monopoles parce qu'il n'y auroit puissant pretexte pour ce faire que la relligion, lequel leur manqueroit, et n'y seroient suiuis, tandis qu'il seroit bien en court de Rome, ce qui soit dict en passant, parce qu'il faict à ce qui feut depuis projetté contre M. Duplessis.

Ensuite de ce que dessus, le pape requerroit instamment le roy de faire publier le Concile de Trente en son royaume, et de restablir les jesuites, et estoit sa majesté persuadee de faire l'vng et l'aultre, jusques à y persuader, aultant qu'elle pouuoit, les aultres, contre la procedure de ses predecesseurs qui souloient prendre conseil de leurs gens de la court de parlement pour s'en deffaire, et les exhortoient à bien estudier les raisons pour s'en defendre, et entra sa majesté sur ce propos auec M. Duplessis, lequel, presens MM. les mareschaulx de Byron, de la Verdin et d'Ornano, luy dict les raisons pour lesquelles estoit dangereux de le receuoir, tirees de l'interest de sa personne et de son estat; mais, comme sa majesté s'en sentit pressee, elle le coupa par ces motz : Sy fault il que nous soyons tous chrestiens; et brisa là, dont s'ensuyuit qu'es conseils qui feurent depuis teneus chez le sieur Zamet et chez monsieur le chancelier, où le faict du Concile feut mis sur le bureau, sa majesté ne voulleut qu'il feust appellé. Au premier, où n'y auoit que ceulx du conseil d'estat, sur la proposition de monsieur le chancelier, que le roy n'y pouuoit plus reculer, feut concleu qu'il le

falloit faire, neantmoins auec l'exception accordee auec le pape, des edicts faicts pour la necessité publique, en danger doncq d'estre reuoquez, quant on pourroit pretendre que ceste necessité cesseroit. Au second, où feurent mandés messieurs les presidens et les gens du roy, sur la contradiction ou remise qu'ilz y apportoient unanimement, monsieur le chancelier, assez moderé de son naturel, s'eschapa jusques à dire que le roy le vouloit, et auoit les moyens de leur faire faire. Feut dict au roy que M. Duplessis les auoit tous esté visiter chez eulx les jours precedens et imputé que c'estoit sur cest affaire. La verité estoit qu'il les auoit veu pour leur recommander la reception du sieur de Coudray, deputé des eglizes pres du roy, en conseiller de la court, et que d'eulx mesmes ilz l'auoient chacung jeté sur ce propos, sur lequel il ne leur auoit pas celé ny ses raisons, ny son aduis, ny eulx à luy le leur, pour la plus part conforme.

Et n'est à oublier que, sur ce changement notable du roy, duquel les effectz estoient sy notoires, la cause neantmoins moins cogneue, discouroient souuent ensemble M. de Bouillon, M. de la Trimouille; M. d'Esdiguieres et M. Duplessis mesmes, se trouuerent deux foys en nostre logis pour resouldre de la façon dont ilz se debuoient comporter pour le publicq, sy les choses passoient plus auant.

Or toutes ces causes preparoient à M. Duplessis ce qui luy aduint depuis, car le roy, rencontrant trop de contradiction pour faire sy tost receuoir le Concile et les jesuites, et pensant neantmoins auoir besoing de tesmoigner en quelque acte signalé

sa bonne volonté au pape, se rezoleut de le contenter en sa personne, sur l'instance tres ardente que l'euesque de Modene, nonce du pape, luy faisoit à toutes ses audiences de luy faire raison de ce qu'vng sien seruiteur de telle qualité et de tel nom, en son seruice, auoit osé escrire contre l'Eglize romaine; le pape mesmes en ayant faict troys depesches au roy, dont la derniere, au temps de la conference pretendeue de Fontainebleau, feut apportee par le sieur d'Alincourt, en laquelle, parlant de M. Duplessis, l'appelloit son ennemy. Et sa majesté estant en ceste rezolution d'vng faict qui sembloit inopiné, preit occasion de paruenir à ceste fin.

Il a esté dict que sa majesté prenoit pene de degouster de la relligion plusieurs gentilzhommes qui estoient pres de luy; à ceste fin, il les faisoit solliciter par quelques theologiens, mais le plus souuent importuner par le frere de l'euesque d'Eureux, le sieur de Saincte Marie du Mont, particulierement estant tout rezoleu à la reuolte, pour y apporter quelque couleur, feit mine de voulloir s'esclaircir par quelque conference priuee, sur quoy mesdames la princesse d'Orange et de Chastillon, rencontrant M. Duplessis à Ablon, au presche, le pryerent de se trouuer le lendemain à disner chez madame la princesse d'Orange, où ilz feirent trouuer Saincte Marie : il en feit difficulté, leur alleguant que c'estoit vng homme tout perdeu, qui ne recherchoit que pretexte à sa reuolte, que cela ne feroit qu'vng esclat sans proffict, peut estre mesmes auec dommaige. Toutesfoys il ne les en peut desdire, et est la verité que, des que j'en ouys parler, je le receus auec beau-

coup de desplaisir, et en ressenty vng instinct fort vehement de ce qui en arriua puis apres.

M. Duplessis doncq s'y trouua, et auant le disner, tascha d'esclaircir le sieur de Saincte Marie des poinctz sur lesquelz il disoit doubter; et sur ce qu'on luy conseilloit, pour plus grant esclaircissement, de lire les liures de M. Duplessis, où il auoit traicté ces matieres, replicqua qu'on luy disoit à tous propos que c'estoit tous passages falsifiez, que le frere de l'euesque d'Eureux lui en auoit faict voir plusieurs, et en auoit mesmes faict voir au roy, et choses semblables. M. Duplessis, qui sauoit que le roy, pour destourner de la relligion les cy dessus nommez, leur auoit ainsy parlé de ses liures, qui plus est à M. de Bouillon, et à M. le premier president de Rouen, et plusieurs aultres, piqué de long temps au vif de ce qu'apres vingt cinq ans de fidelité et de prudhommie, il luy feist ce tort de voulloir croire et faire croire de luy vne mauuaise foi sy signalee, et en chose de telle consequence, luy dict que, s'il plaisoit au roy nommer à l'euesque d'Eureux et à luy quelque commissaire, par deuant lequel les passaiges par luy alleguez eussent à estre verifiez, il luy feroit voir le contraire; et sur ce que le sieur de Saincte Marie luy replicqua qu'il feroit beaucoup pour son honneur de le faire, veu l'impression contraire, il signa l'escrit priué qui feut enuoyé au sieur d'Eureux, en date du 20e mars, lequel le dict euesque respondeit le 25e par escrit publicq et imprimé; mais, premier que le publier, l'ennoya à M. de Villeroy, lequel il supplia de luy estre pour parrain en ce combat; et feit entendre au roy par son frere, qui auoit tout accez

vers sa majesté (pour estre entremetteur des amours de la damoyselle d'Entragues), la procedeure qu'il y falloit tenir, et M. de Villeroy, l'occasion que, par ce moyen, il auoit en main d'obliger le siege romain; et là dessus feut dressee la partie, tout au rebours de ce que pretendoit M. Duplessis; sçauoir, que son liure feust examiné priueement par quelques gens de bien que le roy y commettroit pour s'esclaircir de sa prudhommie, recognoissant tres bien que sy c'estoit par vne voye publicque, veu la disposition des choses et des personnes, ce ne pouuoit estre qu'à son dommaige.

Feut doncq amené M. Duplessis, ensuite de ce que dessus, à la pretendeue conference de Fontainebleau, au 4e de may 1600, de laquelle la teneue et procedures sont deduictes en vng discours expres, que M. Duplessis en feit tost apres son retour à Saumur, lesquelles nous y remettrons à voir, sans en faire repetition en ce lieu. Sont neantmoins à remarquer quelques circonstances teues en ce discours, qui font voir tant plus jusques où alloit non tant l'animosité contre sa personne, que le desseing d'opprimer et scandaliser la relligion en icelle. Vne faueur extraordinaire en toutes sortes que le roy monstra à l'euesque d'Eureux, vne deffaueur au contraire à l'endroict de M. Duplessis, comme sy tous ses seruices luy eussent teneu lieu de desseruices : tout le projet de ceste conference concerté et consulté auec le dict euesque, à M. Duplessis au contraire ne luy en parloit aulcunement; et s'il se presentoit à luy en parler, le rompoit en peu de motz, comme s'il n'eust à rien moins pensé qu'à cest affaire. Les commissaires nommez ou rejettez à l'ap-

petit du sieur d'Eureux, sans en parler ny faire parler à M. Duplessis. M. le chancelier, pour prononcer du tout, affecta au pape MM. le president de Thou et Pithou, soubs ombre de leur doctrine, desquelz la timidité luy estoit cogneue, d'aultant plus grande qu'ilz auoient esté suspectz de la relligion; et au premier d'iceulx, parce qu'il s'en excusa, enuoya le roy le sieur de la Varenne, controlleur des postes, expres, qui luy dict de sa part qu'il veinst, s'il ne luy voulloit faire desplaisir; qu'il sçauoit que M. Duplessis, premier que partir, l'auoit veu pour le destourner d'en estre (à quoy n'auoit oncques pensé); qu'il s'estoit desjà assez rendeu odieux, pour auoir esté entremis en l'edict de la relligion, et en la pairie de M. de la Trimouille; s'il manquoit en cest acte, qu'il ne pouuoit plus rien faire pour son auancement, enjoingnant de plus au dict la Varenne d'aller trouuer M. le premier president, et luy en dire aultant, affin qu'il persuadast le dict president de Thou, comme son amy, et pour son bien, de ne refuser ceste commission; et de faict il partit de ce pas pour aller à Fontainebleau. Par l'euesque d'Eureux auoit esté nommé le medecin Martin, homme passionné s'il en feut onq, et qui en l'acte mesmes ne pouuoit cacher sa rage; et quant à ceulx de la relligion, le roy auoit du commencement nommé M. le president de Calignon, chancelier de Nauarre, mais on redouta sa rondeur. Estant demeuré à Paris sur quelque accez de fiebure, il enuoya prier M. le chancelier de l'excuser s'il ne l'auoit sy tost suyui; que le lundy il esperoit estre à Fontainebleau pres de luy. M. le chancelier luy manda qu'il auoit

bien sceu son indisposition ; qu'il ne bougeast de Paris, où M. de Rosny s'en retournoit le lundy ou mardy suyuant, qui luy bailleroit en main des affaires qui concernoient le seruice du roy ; mais la verité est que M. de Rosny n'y veint pas; et le jeudy suyuant feut teneue ceste pretendeue conference; et feut pris, au lieu de M. de Calignon, M. Canaye[5], president à Castres, tout fraiz arriué, la relligion duquel estoit de long temps incertaine, et M. Casaubon, personnaige à la verité rare es lettres humaines, mais nullement theologien, et non de qualité pour porter ny la splendeur de la court, ny la parolle d'vng roy, qui aussytost l'esblouyrent et estonnerent; encores leur declara sa majesté à tous qu'elle ne les appelloit poinct pour juges, s'en estant reserué le jugement à soy mesmes, mais seullement pour interpretes, là où il y auroit differend pour la langue; et neantmoins toutes choses ainsy preparees, feut remarqué en sa majesté, la veille, vne telle anxieté, qu'il ne pouuoit mettre son esprit en repos, dont M. de Lomenie, secretaire du cabinet, ne se peut tenir de luy dire que la veille de Coutras, d'Arques et d'Yury, il ne monstroit pas estre en sy grand pene, ce qu'il auoua. Tant desiroit sa majesté faire reussir ceste action au contentement du pape, auquel il en auroit donné aduis et obteneu son consentement, soubs l'asseurance qu'il en auoit donné, ce qui pareut aussy en toute sa contenance pendant la dicte conference, ainsy que mesmes il est remarqué par ce que les aduersaires en ont escrit. N'est aussy à oublier que M. Duplessis, estant logé à Fontainebleau en l'hostel de Nauarre, où estoit

aussy le train de M. le duc de Vendosme, son maistre d'hostel eut charge de veiller sy M. Duplessis s'en iroit, et ferma l'escurie à clef, craingnant qu'il se retirast, sur le refus des equitables conditions qu'il demandoit, et la rigueur de celles qui luy estoient imposees.

Feut doncq teneu le jeudy 4e may, ceste conference, et en feut l'yssue telle qu'il se voit par le discours, et le soir le roy s'en glorifiant deuant l'euesque d'Eureux : J'ai voulleu, dict il, soupper au champ de bataille (sçauoir en la salle du baing, où elle auoit esté teneue), mais dictes verité, M. d'Eureux, bon droict a eu bon besoing d'ayde; et des ce pas escriuit aussy sa majesté à M. d'Espernon, qui estoit à Paris, la lettre dont la teneur en suit :

Mon amy, le diocese d'Eureux a gaingné celuy de Saumur, et la doulceur dont on y a procedé a esté occasion à quelque huguenot que ce soit, de dire que rien y ait eu force que la verité; ce porteur y estoit qui vous contera comme j'y ai faict merueilles; certes, c'est vng des grants coups pour l'Eglize de Dieu, qu'il se soit faict il y a long temps; suyuant ces erres, nous ramenerons plus de separés de l'Eglize en vng an que, par vne aultre voye, en cinquante; il a ouy les discours d'vng chacung qui seroient trop longz à discourir par escrit, il vous dira la façon que je suis d'aduis que mes seruiteurs tiennent pour tirer fruict de cest œuure; bon soir, mon amy; sçachant le plaisir que vous en aurez, vous estes le seul à qui je l'ai mandé. Ce 6 may, à Fontainebleau, signé Henry; et au dessus, à mon cousin le duc d'Espernon.

Laquelle il enuoya par tout, et tost feut veue dedans et dehors le royaume, et imprimee jusques à Prague, et à aultre des seigneurs n'en feut rien escrit : ceste façon et ce style feut trouué estrange, par ce que chacung cognoissoit le peu d'amitié que le roy luy portoit, et luy mesmes s'en rioit entre les siens, mais en faisoit son proffict, surtout auec ceulx du clergé, dont aussy le roy peu apres se repentit, sur ce qu'on lui feit cognoistre que c'estoit donner lieu à cest homme par dessus tous les catholiques de son royaume, puis qu'entre tous il l'auoit choisi seul. Feut noté aussy qu'en ceste lettre, sa majesté usoit de ces motz (j'y ai faict merueilles), lesquelz depuis quelques vngz voulleurent changer en quelques exemplaires en ceulx cy (il s'y est faict merueilles), par ce que sa majesté declaroit trop qu'il y auoit esté partie, mais pour la plus part où elle feut imprimee, feut auec les premiers motz et suyuant l'original. Le jugement de la pluspart des grantz feut, qu'ilz n'auoient rien veu à l'aduantaige de la relligion catholique (1), mais bien vng ancien seruiteur et fidele, tres mal payé de tant et de sy grantz seruices.

Le lendemain, M. Duplessis tomba malade d'vne grande oppression et de continuels vomissemens, dont M. de la Riviere, premier medecin, ne rendict que trop de tesmoignaige, à l'occasion de quoy feut la conference interrompeue, à laquelle toutesfoys le

---

(1) Sully, dans ses *Économies royales*, dit tout le contraire, tome III, pages 345 et 346, édition de 1820. Il est vrai que son témoignage est suspect.

soir il s'estoit preparé de retourner, et partie le trauail, partie de creuecœur de se voir ainsy traicté en feurent cause, mais, plus que tout, vng profond regret qu'il auoit en l'ame, et duquel il souppiroit perpetuellement, ce qu'il auoit travaillé pour l'instruction du peuple et l'edification de l'Eglize, tournast à destourbier et à scandale, à quoy il eust preferé mille mortz.

Le roy feut aduerti par quelqu'vng de le faire visiter, et varia s'il estoit de sa dignité, enfin y enuoya M. de Lomenie; les propos en somme feurent, qu'il ne s'affligeast poinct, et s'asseurast qu'il seroit tousjours son maistre et son amy : il respondit : De maistre, je ne m'en suis que trop apperceu; d'amy, il ne m'appartient pas; j'en ai veu qui ont entrepris sur la vie, l'honneur et l'estat du roy, sur son lict mesmes; contre ceulx là tous ensemble, le roy n'a jamais monstré tant de rigueur que contre moy seul, qui luy ai faict toute ma vie seruice : il repliqua, qu'il se plaignoit qu'il auoit escrit contre le pape; s'il s'en voulloit abstenir, qu'il se seruiroit de luy plus que jamais : ceste vapeur estant vne foys passee, il respondit que la verité estoit assez forte pour subsister toute seulle; s'y toutesfoys elle estoit assaillie, qu'il estoit de son debuoir de la deffendre, et en demeurerent là dessus. Or, sembloit aussy estre de l'intention du roy d'assoupir tout cela, moyennant qu'il n'escriuist poinct; ains se teinst pour vaincu, pretendant de là tirer quelque aduantage pour la relligion romaine, et, de faict, ces mesmes jours, depuis ceste action, il disoit aulx plus grantz que jamais n'auoit eu meilleur seruiteur, qu'il ne l'auoit

jamais veu las, ny recreue en ses aduersitez; que par son seul aduis, il estoit veneu du fondz des montaignes, au milieu du royaume, et n'auoit pas la moindre part à ceste grandeur, où il se voyoit, et plus il en disoit, plus aussy croissoit l'obligation qu'il acquerroit sur le pape; mais, comme il sceut qu'il ne se rendoit poinct, ce feut à dire le pis qu'il pouuoit contre luy, et toutesfoys sans pouuoir exprimer aultre desseruice que celuy seul d'auoir escrit contre le pape, le meilleur de ses amys, le plus necessaire à la conseruation de son estat.

Or, estois je pendant ce voyaige de Fontainebleau demeuree à Paris, en une extresme transe, fraischement releuee d'une grande maladie, trauaillee de la heurtement de tous noz affaires domestiques, et tout cela ne sentois je poinct au regard de la disgrace ineuitable de ce voyaige, j'auois recouuré pour M. Duplessis tous les liures dont il pouuoit auoir besoing, recherchez avec vne grande diligence pour le peu de temps, en toutes les librairies de noz amys, et les luy auois faict tenir, mais vng peu tard, par ce que trop tard il m'en auoit donné la charge; j'estois aussy plus tost en attente qu'en doubte de cest evenement pour les preparatifs que j'en voyois qui m'y auoient preparee, et M. du Moulin, ministre de Paris, à son retour de Fontainebleau, nous en redoubla bien l'allarme, mesmes à mes filles à qui il declara l'extresme maladie de M. Duplessis, et quelques vngz adjoustoient qu'il y auoit tous signes de poison, ce qu'ilz me celerent à cause de ma grande foiblesse, et y pournoyoient de tout leur pouuoir pour luy enuoyer

du secours; quand M. Perilleau arriua vers moy, depesché par M. Duplessis, qui m'en conta l'histoire, et nous donna meilleur espoir de sa maladie à laquelle il auoit esté promptement pourueu.

A l'heure mesmes je pryai M. du Moulin de faire vng sommaire escrit de ce qui s'y estoit passé, lequel je fay semer par la ville, et feut enuoyé dedans et dehors le royaume, pour preuenir les mauuais bruictz, pendant que M. Duplessis, jour et nuict, nonobstant sa maladie, faisoit de mesmes à Fontainebleau, assisté de nostre filz, et des sieurs de la Roche Chandieu, et des Bordes Mercier, qu'il auoit menez auec luy; le sieur du Coudray, lors deputé des Eglizes pres sa majesté, aussy du sieur de la Fin, qui l'alla trouuer à Fontainebleau aussy tost qu'il sceut que M. Duplessis y estoit arriué. L'escrit que dessus imparfaict à la verité, et qui, neantmoins, par ce qu'il veint à temps, feit vng grant fruict, par ce que l'estonnement auoit passé entre les nostres, quelques vngs mesmes de ceulx qui y auoient esté presens, lesquelz, à la veue d'iceluy, reprirent leur sens, et recogneurent, revoyant les liures, que c'estoit vne illusion toute pure. Nous eusmes en ceste disgrace ceste consolation que, pendant ce sejour de Fontainebleau, nostre filz attaqué et prys à partie à toute heure des courtizans, tantost sur le faict de la relligion, tantost sur ceste action particuliere, monstra en ses reparties vng courage inuincible; il luy eschappa de dire à quelques vngz qui le pressoient : N'auez vous poinct l'esprit de voir que le roy, pour contenter le pape, a voulleu sacrifier à ses pieds l'honneur de mon pere? dont le roy se teint

fort offensé, et l'est encores; et sur ce qu'on luy dict que c'estoit vng jeune homme oultré de juste douleur, et pour son pere, Il a quarante ans, dict il, il n'est poinct jeune, vingt ans d'aage et aultres vingts de l'instruction de son pere.

Or, se rezoleut M. Duplessis de se faire conduire par eau à Paris, et me manda de me rendre à Charenton pour deliberer ensemble sur ce qu'aurions à faire, premier que d'y voir personne; ce que je feis aussy tost, et, sans nous y arrester, veinsmes descendre droict à nostre logis à Paris. Je le trouuoy à la verité fort angoissé, mais d'ailleurs fort rezoleu que Dieu l'auoit faict; qu'il luy voulloit faire porter l'opprobre de son Christ, et en tireroit enfin sa gloire, en quoy Dieu me feit aussy la grace que je senty sa vertu en mon infirmité, et vng redoublement de courage; que je sentoy mon mal, non pour y succomber, mais pour cercher tous moyens de le vaincre, ce qu'il ne se pouuoit lasser de dire luy auoir esté en singuliere consolation. Nostre rezolution feut : Qu'il se debuoit retirer à Saumur, et de là au plustost enuoyer vng escript qui releuast la verité de cest affaire; et en ce feut confirmé par MM. les ministres, et des principaulx de l'Eglise de Paris, aussy par MM. de Calignon et de la Noue, desquelz il esprouua la constante amytié en cest affaire. Il partit doncq de Paris en nostre carrosse le lendemain 10e de may, où je le conduy jusques à Chaliot, et là trouua ses cheuaulx, et print la trauerse droict à Saumur; auquel lieu il trouua le peuple tout alteré, et les gens de bien en alarme, à l'occasion des lettres cy dessus, que le roy auoit

escrites à M. d'Espernon sur ce faict de la conference, desquelles il auoit enuoyé copie à M. de Souuray, gouuerneur en Touraine; et luy au seneschal du lieu, lequel, attendant l'impression, en auroit faict faire infinies copies, et icelles distribuees par le pays, où elles auroient esté leues es prosnes de toutes les paroisses, et ce mesme ordre auroit esté suyui par tout le royaume. Son arriuee neantmoins à l'improuiste, moyennant le doulx chastiment qu'il feit de quelques insolens, les eust tost remis à raison.

Mais luy veint fort à propos qu'il y trouua l'assemblee des deputez de ceulx de la relligion, qui, depuis quelques moys, y auoient transporté leur seance, ausquelz il eut moyen de faire entendre la vraye histoire, et par eulx à toutes les prouinces; et à ceste fin, son premier soing feut, apres m'auoir donné aduis de son arriuee en seureté au dict lieu, de dresser le discours de la conference de Fontainebleau, lequel il eut acheué en quattre jours, comprenant, tant la procedure de ceste conference, que la verification des passaiges y disputez, lequel feut approuué des dicts sieurs deputez et de MM. noz ministres, jusques là que les dicts sieurs deputez mesmes priurent la pene d'en escrire eulx mesmes chacung vne copie, pour icelle enuoyer en toute diligence chacung en sa prouince. Ce discours particulierement m'enuoya promptement M. Duplessis à Paris, pour icelluy faire voir à noz plus confidens amys et à MM. de l'Eglize de Paris, premier que le faire imprimer, lesquelz aussy le jugerent tres necessaire; et en tesmoignaige d'approbation,

trouuerent bon que quelques lignes feussent adjoustees en teste du dict discours, par lesquelles il appareust que les eglizes en faisoient leur cause propre.

Ce discours enuoya M. Duplessis imprimer à La Rochelle, et à moy me remeit le soing de le faire imprimer, ou à Paris ou en tel aultre lieu que j'aduiseroy, portant toutesfoys impatiemment que je tardasse là pour la crainte qu'il auoit que l'affection que j'apportoy à cest affaire, et le courroux du roy qui s'augmenta depuis qu'il sceut M. Duplessis party, ne me causast quelque inconuenient; car il est certain que, comme le roy veit qu'il s'estoit retiré, desesperé de l'aduantaige qu'il s'estoit promis de ceste action, parce qu'il jugeoit bien que M. Duplessis ne s'en pouuoit taire, il en monstra vne animosité qui ne se pouuoit estancher, ne rencontrant personne de la relligion à qui il ne s'en desgorgeast, et prenant à party tous ceulx qui tant soit peu taschoient de l'addoucir, tellement que quelques vngz de nos meilleurs amys, de ce aduertiz, M. le duc de Bouillon mesmes, ayant veu ce discours, enuoya expres vers M. Duplessis, l'exhortant à se contenter d'escrire ce qui concernoit la verification des passaiges, sans deduire la procedure, luy representant la male grace du roy, et ce qu'elle pouuoit produire contre luy; mais, ne luy estant allegué que son dommaige particulier, et voyant, de l'aultre part, l'utilité publicque, laquelle ilz recognoissoient tous estre manifeste en la publication des procedures, il se rezoleut de preferer le publicq. Comme de faict la procedure de ceste action, et l'action mesmes estoient sy attachees l'vne

à l'aultre, qu'il estoit malaysé de bien juger de l'action, et pour le present et pour l'auenir, sans estre informé des procedures; je ne laissay doncq aussy pour cela de faire mes diligences, et d'enuoyer copie de ce discours : premierement à M. de Tillenus, docteur en theologie à Sedan, qui feit grande diligence de le faire imprimer et courir, et puis partout ailleurs dedans et dehors le royaume, pour le faire imprimer et traduire selon les addresses, partie que M. Duplessis me donnoit, partie dont je m'aduisoy de moy mesmes, et depuis nous en auons eu response de toutes parts, dont nous auons grandement à louer Dieu; de l'Eglize de Geneue particulierement, par lettres de M. de Beze, au nom d'icelle, et les lettres en sont en noz memoyres. Mais pour Paris je me trouuoy en pene, où toutesfoys il importoit sur tout que ce faict feust releué, et le peril n'estoit pas petit à l'entreprendre. Vne femme enfin me feut amenee, veufue d'vng nommé de Louuain, qui s'en chargea, moyennant quelque somme que je luy baillay; mais elle s'y conduict auec sy peu de diligence et de discretion, que la premiere nouuelle que j'euz apres mon retour à Saumur, feut qu'elle auoit esté descouuerte et prise; et l'imprimeur Monstreuil qui la seruoit, ayant presque acheué son impression, et interrogé, auoit deposé ce qui en estoit, sur quoy le lieutenant ciuil auroit depesché en poste à Lyon vers le roy, pour sçauoir ce qu'il en feroit.

Je ne veulx obmettre icy que, pendant mon sejour de Paris, je quittay nostre demeure en la rue du Louure, et me retiray au fauxbourg Sainct Germain

des Prez, où, nonobstant nostre desfaueur, je ne laissay d'estre visitee de tous les gens de bien. Mesmes y receus courtoisies de quelques vngz des plus grantz d'entre les catholicques, qui auparauant ne se souuenoient pas de nous : il sera trouué estrange qu'il me feust dict, de la part de M. d'Espernon, que, combien que le roy luy eust voulleu faire croire que M. Duplessis le hayssoit, il ne le pouuoit croire ayant esté reconciliez, et qu'il ne croyoit rien de tout ce qu'on imputoit à M. Duplessis, qu'il le tenoit pour gentilzhomme d'honneur, qu'il estoit son amy et le nommeroit tel là où il le vouldroit employer : je ne veulx aussy oublier qu'oultre l'amytié et bons offices ordinaires de M. et madame du Bouchet, qu'en ce faict particulier nous leur auons vne tres speciale obligation, lesquelz, pour tout cela, bien que catholicques romains, ne s'en reculerent poinct de moy, au contraire, n'oublierent aulcungs bons offices, jusques à maintenir la bonne foy de M. Duplessis partout où l'occasion s'en presentoit.

L'euesque d'Eureux cependant publioit ses vanteries en ses sermons, les Te Deum s'en chantoient partout, mais Dieu se faisoit ouyr au dessus de toutes ces insolences. Le 21e de may, jour de la Pentecoste, il prescha à Nostre Dame de Paris, le roy present, non sans grantz applaudissemens de luy et de toute la court, et continua les festes, et n'y feurent oubliez ses pretendeus triomphes, ausquelz il se seruoit lui mesmes de trompette. Entre le jeudy et vendredy prochainement suyuant, qui estoient le 25e et le 26e, tomba la foudre dans la dicte eglize, brisa la chaire où il auoit presché, quelques sieges

aussy dans le chœur de l'eglize, et quelques images, mesmes brusla la robe et rompit la main d'vne Nostre Dame. On adjouste aussy pour certain qu'il emporta aussy le ciboire. Les chanoines et presbtres celerent tant qu'ilz peurent ce rauage, mais il feut sceu par tous ceulx qui sonnoient les cloches, qu'il avoit renversez, et est à noter qu'à ce mesme instant la foudre tomba au jardin des Tuilleries. Continua le sieur d'Eureux à prescher le jeudy ensuyuant, jour du sacre, mais en l'eglize Sainct Germain de l'Auxerrois, paroisse du Louure, et le lendemain le roy lui feit repeter son sermon durant son soupper, mesmes le feit soupper à vne table aupres de luy, seruy de ses viandes. La nuict ensuyuant, la foudre tomba encores sur Sainct Germain l'Auxerrois, rompit le marteau des cloches, et escarta les sonneurs, abbattit quelques images, et emporta quelques parties de la couuerture et du clocher; ce qui feut veu le matin auec estonnement d'vng chacung. Ce qui est remarquable, à mesme instant il tomba au jardin nommé Mastignon, et brusla les orangers du roy; il estoit lors couché auec la damoyselle d'Entragues, et en feut estonné extraordinairement, mais elle de telle sorte, qu'elle en tomba malade; les plus contraires recognoissoient le doigt de Dieu en ces prodiges, et n'y vouloit on plus prester d'esglize au sieur d'Eureux pour prescher, comme de faict il cessa, et disoit on qu'il auoit protesté qu'il n'y prescheroit plus que l'hyuer ne feust veneu.

Reuenant à mon sejour de Paris, encores pour ne rien desesperer, taschay je d'acheuer quelque affaire

domesticque, aultant que la rigueur de M. de Rosny le pouuoit comporter; c'est que le roy, il y avoit quelques moys, auoit accordé à M. Duplessis la surintendance generale des mines du royaume, vacante par la mort de M. d'Incaruille, conseiller d'estat et controolleur general des finances, mais de laquelle M. le grant escuyer auoit esté pourveu, et par ce qu'il la possedoit inutilement, le roy consentoit de le recompenser de quatre mille escus, et iceulx prendre sur la taxe des procureurs de Languedoc, cy deuant supprimez, que, moyennant icelle, on restabliroit. De ce restablissement, M. Duplessis auoit faict donner arrest au conseil priué, et de la finance qui en prouenoit j'auois faict expedier le don par l'entremise de M. de Fresne, secretaire d'estat, lequel persista à nous estre amy, nonobstant toutes ces vapeurs de court. Mais le prompt partement du conseil m'osta le moyen de le faire controoller et sceller, et depuis il a été remis sy loing, prenant le roy la publication de ce discours pour subject de le reuoquer, qu'il y a peu à en esperer, encores que sa majesté a pris plaisir de dire à tous les deputez et autres de la relligion, que, depuis ceste conference, il nous auoit encores faict ce bien.

Pendant ce sejour de Paris, m'y veint trouuer M. de Sainct Germain, filz de M. de Fontenay, de Normandie, de la maison de Rouurou, pour la recherche de nostre fille Elisabeth, duquel il nous auoit esté escrit par nostre fille de la Verrie, il y auoit jà quelques moys. En ceste anxieté d'affaires, je le pryai de ne se declarer poinct pour l'heure, et de remettre à quand M. Duplessis et moy serions en-

semble, lequel je faisois estat d'aller bien tost retrouuer, à quoy il s'accommoda, et je requis cela de luy, partie craignant que quelqu'vng ne nous y feist mauuais office, partie aussy pour n'entasser tant de choses l'vne sur l'aultre, et ny rien commencer qu'en presence de M. Duplessis; il nous veint doncq voir quelque moys apres mon retour, dont s'ensuiuit vng contract de mariaige, lequel Dieu veuille benir par sa grace, en date du 4 d'octobre 1600.

Je party doncq de Paris le samedy 10 de juing et m'en allay coucher à Ablon, où le lendemain, apres le presche, je prins congé des ministres de l'Eglize de Paris et de plusieurs de noz amys. Au partir, Dieu nous feit ceste grace par les moyens qu'il nous suscita à poinct nommé, que, nonobstant la despense que nous y feismes, pour ce necessaire sejour, de pres de huict mille escus, nous ne laissasmes vng seul à payer pour laisser ceste benediction apres nous.

Auant mon partement de Paris, l'on me dict la mort de Charlotte de la Verrie, ma petite fille, qui estoit morte des la fin d'apuril chez sa nourrice, et feut enterree au cimetiere de Saumur : ceste nouuelle ayant esté mandee à Paris, me feut celee quelque temps, tant à cause de mes maladies ordinaires, que pour les affaires qu'auions alors.

J'arriuay doncq à Saumur le vendredi 23 juing, M. Duplessis m'auoit mandé par les chemings, comme nostre fille de Villarnoul, qui s'estoit retiree de Paris troys sebmaines deuant moy pour s'acheminer à Saumur pour y faire ses couches, estoit accouchee le 15 juing d'vng filz heureusement : je sceus ceste nouuelle à Amboise, mais, à mon ar-

riuee, je la trouuay fort malade d'vne grosse fiebure, dont, peu de jours apres, par la grace de Dieu, elle recouura sa santé. Le 25, son filz feut presenté au sainct baptesme par M. Duplessis et moy, et feut nommé Philippes; ce feut en l'absence de M. de Villarnoul qui feut tout ce temps en sa commission pour l'execution de l'edict, mais qui en auoit declaré sa vollonté auant son partement d'auec nous, et depuis pryé par ses lettres; je trouuay aussy mon filz gueri d'vne fiebure double tierce, dont il auoit esté tres mal, et qui luy estoit procedee des coleres qu'il auoit receues durant ceste pretendue conference, et principalement pour l'extresme fascherie qu'il receut quand il veit M. Duplessis sy grieuement malade, et non sans danger de sa vie.

M. Duplessis se portoit assez bien, veu et sa maladie et ses fascheries; mais commençant toutesfoys à se sentir d'vne deflexion sur les bras, qui de puis l'a reduict à vne diette et aultres regimes, dont il n'a encores receu grant soulagement, et lui feut et à moy grant plaisir de nous voir; il estoit en apprehension que la colere du roy ne me creast quelque deplaisir d'aultant plus que, tost apres, M. de Villeroy eut copie du discours sus dict, lequel feit entendre au roy qu'il estoit prejudiciable à son seruice, et là dessus renouuellement de courroux. Le roy doncq, qui estoit lors sur son chemin de Lyon, s'en plaignoit à tous ceulx qu'il voyoit, menaçant de luy faire son proces là dessus, selon qu'on luy auoit exageré la matiere; et pis encores, lorsqu'il sceut qu'il estoit imprimé, et que le lieutenant ciuil luy en eust enuoyé les copies; mais la guerre de Sauoye qui

s'enflamma, et quelques soupçons de remuemens audedans, luy feirent estimer qu'il ne falloit pas aliener du tout ceulx de la relligion, tellement qu'ayant esté plusieurs foys deliberé sur ce qu'on auoit à respondre au lieutenant ciuil Miron, qui s'estoit voulleu rendre agreable par là, luy feut mandé qu'il ne decernast rien contre moy; et pour les prisonniers, la femme feut condamnee à l'amende, l'homme à vng banissement qui luy feut prononcé entre les dents, mais, à mesme heure, tout hault, qu'il se retirast en sa maison; et quant aulx liures, on tient qu'ilz feurent secretement bruslés. N'est à croire cependant combien diuersement le roy parloit de M. Duplessis selon les personnes, aulx catholicques romains auec demonstration de haine, et menaces de le ruyner sans espoir de jamais rentrer en sa grace; à ceulx de la relligion, auec plaincte de ce qu'il l'auoit offensé en ce discours, recognoissant neantmoins qu'il l'auoit tres bien serui; mais qu'il luy ostoit tout moyens de rien faire pour luy, par s'estre rendeu sy odieux au monde; à quelques vngz qu'il tenoit pour vraiement zelés à la vraye relligion, et ses confidens amys, qu'on luy debuoit conseiller de reuoir son liure exactement, et le rendre à toute preuue, affin qu'il peust vng jour seruir pour la reformation de l'Eglise : enquerant particulierement vng deputé des Eglizes de Guyenne, quel jugement on auoit faict de son comportement au faict de Fontainebleau, luy dict que les catholicques auoient delà prins asseurance qu'il estoit tout à eulx; ceulx de la relligion, au contraire, qu'il ne retenoit plus rien de sa premiere profession, et monstra y prendre

vng singulier plaisir, adjoustant que cette opinion des catholicques, à la verité, le faisoit plus seurement et absolument regner, en toutes ses façons, tesmoignans que hayne ni offense n'estoit proprement cause de son courroux, mais vng desseing formé de satisfaire au pape, duquel on luy faisoit esperer affermissement au dedans et au dehors, qu'il ne pouvoit dissimuler.

La confiance cependant qu'on luy faisoit prendre que, par la bonne grace du pape, il regneroit hors de toute craincte, n'empescha poinct qu'vne femme de Sainct Denys, tenant l'hostellerie de la Corne de Cerf, esmeue, comme l'on disoit, de quelque despense que la grant' escurie du roy auroit faict pendant la guerre, chez elle, dont elle n'auroit peu estre payee, ne preist la hardiesse d'attenter à sa vie, laquelle oza s'adresser à monseigneur le comte de Soissons, luy proposer vng grant moyen de grandeur, auquel elle se promettoit qu'il entendroit volontiers, lequel elle luy representa en la facilité qu'elle auoit de faire mourir le roy, par l'accez qu'elle auoit chez la damoyselle d'Entragues, où elle luy presenteroit quelques fruictz, dont le roy ne se tiendroit jamais, selon sa coustume, qu'il n'en goustast; mais mon dict seigneur le comte en aduertit aussy tost le roy, lequel enuoya le sieur de Lomenie, qu'il feit cacher soubs vne table couuerte d'vng grant tapis, pour ouyr tous ses propos, sur quoy feut icelle liuree à MM. de la court, qui, toutes les chambres assemblees, la condamnerent à estre bruslee vifue, ce qui feut executé le mercredy 14 de juing 1600, tant sont les princes peu

asseurez que, quand tout aultre ennemy leur manque, la poussiere est suffisante de s'eslever contre eulx.

Il n'est hors de propos de mettre encores ici le foudre de Fontainebleau du 1 aoust au mesme an, où le roy, s'en allant à Lyon, auoit laissé la damoyselle d'Entragues, lequel foudre la visita dans sa chambre, et y frappa sans blesser vng seul de ses plus proches, et entra dans la galerie où plusieurs peintres trauailloient, et voltigeant le long d'icelle galerie, effaça plusieurs tableaux; mais s'attaqua principalement à vne brodure vng peu eslevee où il y auoit plusieurs H couronnees entrelacees de G en memoire de la duchesse de Beaufort, qu'il raya et noircit de bout à aultre.

Or, auoit esté le roy eschauffé vng temps sur le faict de la relligion, tantost ne parlant à tous ceulx qui l'approchoient que de se faire instruire, tantost designant vng concile national pour en decider les differends, auquel quelques ministres seroient appelez; partie desquelz, par l'aduis du seigneur d'Eureux, on auroit entre cy et là tasché de corrompre, jurant qu'il feroit punir à toute rigueur qui n'y obeiroit, et toute la court retentissoit de ces discours tant que la guerre que dessus, euidemment suscitee de Dieu contre son desir et la deliberation de son conseil, les attiedit. Cependant, la conference de Fontainebleau eut ses fruictz inesperés, et Dieu manifestera ceulx qu'il nous cache quand il luy plaira, que le roy, pensant auoir donné vne suffisante preuue de sa foy au pape et au clergé, et craignant sur son esloignement trop d'opposition au Concile de Trente et au restablissement des jesuites,

differa la poursuite et execution de l'vng et de l'aultre, et n'osant aussy tout à la foys offenser en tant de sortes ceulx de la relligion, ne donna poinct congé à l'assemblee de Saumur, ce qu'auparauant il estoit resoleu de faire; et M. de Fresne, secretaire d'estat, en auoit desjà expedié les depesches pour les reuoquer : mesmes le roy se rendit depuis facile à plusieurs affaires, tant des prouinces que des particuliers, oultre esperance, comme sy tout son courroux n'eust regardé que M. Duplessis seul, ce que toutesfoys les eglizes sceurent bien interpreter au meilleur sens, qui recognoissoient les remarquables seruices qu'il auoit sy long temps continués au roy, lesquelz, sans la hayne de la relligion, eussent eu toute aultre recompense; en particulier, M. Duplessis eut aussy ses consolations que les eglizes dedans et dehors le royaume, le consolerent et fortifierent par lettres; que ceulx de la court que le roy auoit cuydé esbranler par là, voyant que les grantz coups qu'on promettoit, n'estoient qu'esgratigneures, s'en affirmirent; que mesmes plusieurs catholicques romains en entrerent en meilleure creance de ses escritz, et se rezolurent de s'enquerir de la verité, la cerchant dans les bons liures. A quoy veint à propos la publication d'vng aultre liure de M. Duplessis, contenant vne exacte verification de tous les lieux impugnés en son liure de l'Eucharistie, par Dupuy, chantre de Bazas, le docteur Boulanger, et ceulx de la faculté de theologie de Bordeaux, portans tous les lieux des peres et aucteurs grecs et latins en marge, à laquelle il adjouste, pour comble, la response au liure du pere

Richeome, jesuite de Bordeaux, contre luy, qu'il auoit seullement mise au jour enuiron ce mesme temps de la conference, œuures par lui entreprins depuis son retour, acheuez dez le moys d'aoust 1599, nonobstant que le seigneur d'Eureux, auquel et à ses semblables il couppe broche par ces escritz, n'avoit encores rien faict voir, soit pour l'assaillir, soit pour s'en defendre.

Le 20 d'aoust 1600, ma fille de la Verrie accoucha en sa maison de la Verrie d'vne fille, dont aussy tost mon filz de la Verrie m'en donna aduis, et nous prya de trouuer bon que madame de Fontenay et M. de Sainct Germain la presentassent au sainct baptesme, laquelle ilz nommerent Elizabeth.

N'est à oublier que, vers la fin de juillet, nous eusmes la nouuelle de la victoire de M. le prince Maurice en Flandres sur l'archiduc, non sans regret de nostre filz, qui se voyoit à l'occasion de ceste desfaueur reculé des armes de France; et, à la verité, rien ne nous trauailloit plus l'esprit que de voir qu'il se rongeoit le sieng à faulte de cest exercice; cela feut cause que nous tentasmes toutes voies de luy donner ce contentement, n'estant toutesfoys ny de la bienseance ny de son couraige de seruir aupres du roy pendant ceste brouee. M. Duplessis doncq escriuit à M. de Beze, offrant, sy MM. de Geneue faisoient la guerre au duc de Sauoye de leur chef, d'y enuoyer son filz auec vng regiment, lesquelz le chargerent de luy en faire vng tres honorable remerciement, l'acceptant sy ce cas se presentoit, et n'osant toutesfoys, en tant que leurs affaires dependoient de plus grantz, luy en donner encores as-

seurance; escriuit en mesme intention à M. de Buzenual, ambassadeur du roy vers les Prouinces Unies (mais nostre singulier amy), s'il s'y faisoit ouuerture de quelque charge sortable, en attente que Dieu, par sa grace, monstrera à temps les occasions de le seruir, surtout, s'il luy plaist, en l'aduancement de son Eglize.

Je reprens icy mon fil auec l'an 1601, à l'entree duquel M. Duplessis eut ce contentement de voir M. le duc de Bouillon, premierement à Thouars chez M. le duc de la Trimouille, et, peu apres, en ce chasteau de Saumur, ne l'ayant point veu depuis son esloingnement de la court, non sans beaucoup de demonstrations d'amytié vers luy, et pour luy de consolation; mesmes s'offrit de parler au roy fermement sur ce subject, et estant en court, voulleut à diuerses foys entamer ce propos; mais il trouua le roy sy mal disposé, soit parce que le desseing de contenter le pape continuoit, soit parce qu'il ne prenoit pas plaisir qu'il obligeast M. Duplessis par estre instrument de le remettre en sa bonne grace, soit qu'en toutes façons cest affaire ne feust pas meur, qu'il ne feust pas conseillé, ains dissuadé de continuer, de peur d'attirer sur luy pareille desfaueur.

Au moys de may se teint à Gergeau, le synode national de noz eglizes, et M. Duplessis auoit jà travaillé quelque moys à la reueue de son liure de l'Eucharistie pour vne nouuelle edition, estendant les passages y alleguez au long, les employant en marge, et les fortifiant de plusieurs aultres, sans toutesfoys rien changer en la texture. MM. les

ducz de Bouillon et de la Trimouille, et plusieurs personnes de qualité de la relligion, luy conseilloient de se trouuer à ce synode; plusieurs des prouinces l'y conuioient, mesmes des pasteurs qui, s'acheminans au dict synode, prenoient leur cheming par Saumur; et y auoit des raisons publicques et particulieres pour s'y trouuer, vne toutesfoys le reteint, que le roy, en l'humeur où il estoit de receuoir ayseement toute calomnie contre luy, n'interpretast mal ce voyaige, et n'en feist pis es affaires qui auroient à luy estre representees par les deputez du synode, qui feut cause qu'il leur feit entendre ceste consideration, qui les regardoit plus tost que luy, laquelle cessante, il seroit prest de les aller trouuer, s'ilz le jugeoient conuenir; ce qu'estant par eulx pesé, estimerent plus à propos de l'en remercyer. Cependant se trouuoit au dict synode de la part de l'assemblee generale des eglizes encores residentes à Saumur, MM. de l'Humeau, gentilhomme, deputé de la prouince d'Orleans et Berry, et d'Audenoust, depvté de Dauphiné, ses bons amys, ausquelz il commit ce qu'il estima leur debuoir estre representé sur plusieurs affaires d'importance; mais particulierement prya M. d'Audenoust de faire entendre de sa part, à MM. les pasteurs y assemblés, qu'il auoit fort exactement reueu son liure de l'Eucharistie; qu'auant la premiere edition, il l'auoit presenté au synode national teneu à Saumur, requerant luy estre donné quelques personnaiges pour l'examiner, qui auroit lors commis à ceste fin, MM. Merlin, de la

Noue, Macefer et Vincent; que plus il auroit esté calomnié par ses aduersaires, et plus il desiroit qu'il feust espluché, premier que de le commettre à vne seconde edition; pourtant qu'il les supplioit d'y nommer encore ceste foys quelques doctes personnaiges qui en pussent prendre le loisir; en quoy deux esgardz luy sembloient necessaires, qu'ilz feussent tous portés en mesme lieu pour pouuoir conferer ensemble, et partir leurs labeurs, et qu'ilz feussent en lieu où il y eust nombre de bons liures, pour verifier les allegations sur les propres aucteurs; cecy faict, que les dicts à ce commis, eussent charge et pouuoir du synode de luy en bailler leur attestation; le dict sieur Audenoust doncq, apres auoir presenté au synode les lettres de M. Duplessis sur ce subject, leur feit ceste proposition de sa part, laquelle feut louee et embrassee d'eulx tous, et la chose mise en deliberation, trouuerent bon de requerir MM. les pasteurs et professeurs de l'Eglize de Geneue d'accepter ceste charge auec le pouuoir sus dict; à laquelle fin ordonnerent qu'il leur en seroit escrit, et les lettres enuoyees à M. Duplessis pour les leur faire tenir, auec aultres lettres du synode à luy adressantes, par lesquelles ilz luy congratuloient ses labeurs pour la defense de la verité et l'utilité de l'Eglise.

Est à sçauoir que, peu auant ce synode, le roy auoit escrit à messieurs de l'assemblee generale des Eglizes, reseans à Saumur, qu'ilz eussent à se retirer chacung en sa prouince, attendeu que l'edict de pacification estoit executé en ses principales par-

ties. Partant, cessoit la cause de leur continuation, qui feut cause que messieurs du synode deputerent deux de leurs corps vers sa majesté, pour luy remonstrer l'inexecution de plusieurs poinctz, qui requeroient encores la continuation de la dicte assemblee; mais ilz trouuerent sa majesté fort rezoleue au contraire, alleguant surtout l'exemple que les catholicques voulloient prendre de là de s'assembler. Accorda neantmoins sa majesté la residence de deux deputez pres d'elle pour la sollicitation des affaires de la relligion, et pour iceulx choisir vne assemblee generale des eglizes en la ville de Saincte Foy, pour le moys de septembre ensuyuant, attendant laquelle, M. Audenoust, deputé de la prouince de Dauphiné, demeureroit pres de sa majesté en ceste charge. Or auroit il esté proposé que les principaulx de la relligion s'y deussent trouuer, pour en tirer quelque bon ordre, d'aultant plus que difficilement cy apres sa majesté en accorderoit elle vng aultre. Toutesfoys les choses ne s'y peurent accommoder; M. de Bouillon surtout, estant obligé à la court pour le seruice de son annee. M. Duplessis, enuiron ce temps, estoit conuié de faire vng voyaige en Perigord et Limousin, à l'occasion d'vng arrest par luy obteneu contre le sieur de la Martonie, pour le retraict de la chastellenie du Bas Bruzac, lequel il luy conuenoit faire executer, et en tout cas, consigner dix mille escus pour gaigner les fruictz, attendant le retraict; esperoit aussy que sa presence pourroit faire venir la partie à composition, pour abreger affaires. Il se rezoleut doncq à ce voyaige le 25e de septembre; et parce qu'on n'attendoit que l'heure

de l'accouchement de la royne (1), me laissa ordre pour tirer le canon et faire les feux de joye; comme de faict il n'eut pas faict deux journees, que le sieur de Bonneueau arriua à Saumur auec lettres du roy à M. Duplessis, portant ceste nouuelle et ce commandement, que je feis aussytost effectuer, et luy enuoyay la depesche du roy, qui l'atteignit à Bergerac, sur laquelle il preit occasion de luy faire vne lettre qui se voit en noz Memoyres, la premiere que, depuis sa deffaueur, il luy auoit escrite, et laquelle luy estant presentee par M. Audenoust, ne se peut tenir d'en tesmoigner quelque contentement. De Bergerac, apres le sejour de peu de jours, se rendit au mesme temps que les deputez de toutes partz arriuoient à Saincte Foy sur Dordongne, lesquelz ne feurent sy tost ensemble qu'ilz deputerent vers luy auec lettres fort expresses, par lesquelles ilz le pryoient de voulloir, pour l'utilité qu'ilz s'en promettoient tous, se trouuer en leur assemblee; mais il les prya de l'en voulloir tenir pour excusé; et ses raisons feurent qu'il craignoit que ce qu'ilz feroient de mieulx, en sa desfaueur ne feust mal interpreté du roy, soubs ombre de sa presence; que d'ailleurs, il seroit inuidieux et à eulx et à luy, que de tout le royaume, il feust seul non député de prouince admis en ceste assemblee; que sy neantmoins ilz desiroient son aduis sur les poinctz qu'ilz auroient principalement à traicter, il en confereroit tres volon-

(1) Le 27 septembre 1601, Marie de Médecis, qui avait épousé Henri IV l'année précédente, mit au monde un fils qui fut depuis Louis XIII.

tiers auec tel qu'ilz vouldroient deputer de leur compaignie; et feurent ces raisons bien pesees, esquelles ilz remarquerent tous leur propre interest plus que le sieng, estant certain que, s'y trouuant, il se rendoit tousjours tant plus considerable à l'endroict de ceulx qui ne l'aymoient pas, et leur faisoit voir que sa creance et reputation estoit toute entiere entre les gens de bien, ce que toutesfoys il voulloit postposer au publicq. Et feut nommé le sieur Baron de la Hairie, deputé de la prouince de Guyenne, pour le venir trouuer en la ville de Tonneins sur Garonne, et là receuoir ses aduis sur diuers poinctz, lesquelz il luy bailla escritz de sa main pour iceulx presenter à la compaignie. Son voyaige toutesfoys, pour s'estre rencontré auec la dicte assemblee, ne laissa d'estre mal pris en court, soit qu'on creust la calomnie, soit qu'on voulleust faire mine de la croire : or preit il occasion, se voyant acheminé sy auant, de visiter la pluspart des terres de l'ancien domaine de Nauarre, selon le deu de sa charge, et y esbaucha diuers affaires, mesmes se transporta aulx montz Pyrenees pour juger sur les lieux ce qui se pouuoit esperer de la recherche des mines et mineraux en Bigorre, Aure, Barousse, Nebouzan, Couzerans, Foix, etc., et en feit faire plusieurs essaiz qui promettent quelque chose, dont aussy il donna aduis au roy, et s'en verront les fruictz en leur temps : mais la principale utilité et consolation feut de reuoir ses anciens amys, qui par toutes les villes et eglizes le receuoient auec larmes de joye, luy faisoient voir par effect qu'il n'y a amytié que de gens de bien, qui, au milieu de la plus grande deffaueur,

ne peuuent ny mescognoistre la vertu, ny dissimuler leur affection enuers ceulx qui l'ayment. Entre ceux de profession contraire mesmes, il eut ce contentement de ressentir qu'en vain on auroit tasché de le denigrer vers les gens d'honneur; car à Nerac il feut visité et festoyé de M. Nesmond, president en la chambre my partie, et de tous les officiers et conseillers tant d'vne que d'aultre relligion. A Perigueux, à Limoges, et par toutes les villes où il passa, receu et visité de mesmes, bien que peu fauorables à la relligion. Mesmes feut nostre filz embrassé de tous les gens de bien, et caressé de M. le mareschal d'Ornano et des principaulx, tant de la court que de la maison de ville. A Thoulouze, visité en son logis des Capitoulx, qui luy monstrerent leur arsenal, et tout ce qu'ilz estimoient recommandable en leur ville, ne dissimulans poinct qu'ils eussent prins à plaisir que M. Duplessis y feust veneu, pour l'y receuoir auec toute courtoysie; et feut son retour à Saumur le 7e decembre, n'ayant peu tomber d'accord pour le faict de Bruzac auec la partie; mais bien faict vne consignation qui nous en acqueroit les fruictz auec toutes les formalitez requises.

En ce voyaige il depescha le sieur Marbault, son secretaire, à Geneue, auec les lettres du synode national cy dessus mentionnees et les siennes, pour leur presenter partie de son liure de la saincte Eucharistie, reueu et mis au net, affin de l'examiner, tandis qu'il leur prepareroit le reste, ce que tous messieurs les pasteurs et professeurs receurent de bonne part, et auec responses de tous, et chacung tres honorables.

Mais, comme il feut de retour, il eut, premier que d'acheuer, à s'acquiter d'vne aultre promesse ; c'est que, peu auant qu'il partist, l'euesque d'Eureux, importuné et gourmandé de toutes partz de ses amys, meit en lumiere son liure contenant les pretendeus actes de Fontainebleau, et la refutation du discours qu'en auoit publié M. Duplessis, lequel, voyant que son voyaige ne luy permettoit d'y respondre sy tost, publia vng aduertissement, par lequel il pryoit les lecteurs de suspendre leur jugement, et promettoit d'y satisfaire en moins de sepmaines que l'euesque n'y auoit employé de moys, par ce, de faict, qu'il auoit esté quinze moys à couuer ce liure. Cet aduertissement feut fort bien receu d'vng chacung, sur lequel toutesfoys on voulloit picquer le roy, mais qui ne s'en monstra pas offensé quand il l'eût veu. Ce feut doncq l'exercice de M. Duplessis pendant le reste de l'hyuer, auquel il eut esgard de justifier et verifier les passaiges impregnez et la doctrine y conteneue, et refuter de poinct en poinct tout le liure de l'euesque en ce qui la concernoit, mais de ne toucher en rien à la procedeure de Fontainebleau, assez recogneue d'vng chacung depuis le temps, et laquelle ne se pouuoit regratter sans rafraischir ou la colere du roy, ou le subject qu'il en prenoit, en quoy il pensoit satisfaire, et à son debuoir, vers la deffense de la verité, et au conseil des plus saiges, pour le respect deu au roy, et Dieu, s'il luy plaist, benira ce labeur, lequel, à l'heure que j'escriz cecy, est soubs la presse bien auancé.

N'est à oublier aussy que, pendant son voyaige, feut entamee la conference de Sainct Germain, entre

l'euesque d'Eureux, pretendant prouuer la verité du sacrifice de la messe à madame, sœur du roy, et quelques ministres et docteurs des nostres en maintenant la faulseté, sur le subject de laquelle ont esté publiés quelques escrits de part et d'aultre. La supercherie de Fontainebleau et la crainte de l'infirmité en ma dicte dame, feut cause qu'on y requit des conditions que l'euesque ne voulleut subir, bien que tres raisonnables, et commencea sa charlaterie à y estre recogneue, mesmes de ceulx qui plus en faisoient de cas; nostre prouince en escriuit à ceulx qui estoient destinez pour entrer en ceste lice, affin que le passé les rendist plus circonspectz pour le present, et je leur en feis tenir la depesche, au plus pres de laquelle ilz s'estoient desjà reglez.

En ceste mesme annee 1601, le troiziesme jour du moys de may, feut celebré à Saumur le mariaige de nostre fille Elisabeth auec Jacques de Sainct Germain, de Normandie, sieur de Lingreuille, Beaumont et la Baleine, filz de Gilles de Sainct Germain, sieur de Fontenay, ysseu de la maison de Rouuron, heritier, de par sa mere, de la maison de Cresteuille en Costentin, et demeura neantmoins auec nous jusques au 27 septembre, que M. de Fontenay, son beau pere, la veint querir. M. Duplessis ne la peut conduire en son mesnaige à cause de son voyaige, ny nostre filz qui l'y accompagnoit; et moy, pour mon indisposition; mais M. de Villarnoud, l'vng de noz gendres, luy rendict ce bon office.

Moureut aussy au 15 de feburier au dict an, en ce chasteau de Saumur, Philippe de Jaucourt, aisné de mon filz de Villarnoud, n'ayant que huict moys, apres

auoir longuement languy; feut trouué que les grandes saignees de sa mere, lors de sa grossesse, necessaires toutesfoys, en estoient en partie cause, et feut enterré dans le temple que nous auons donné en ceste eglize.

Leur nasquit en ceste mesme annee, au mesme lieu, pour consolation, Catherine de Jaucourt, le 18e jour du moys d'aoust, laquelle eut pour parain monseigneur le duc Jehan Leon des Deux Ponts, filz aisné de monseigneur le duc Jehan, et dame Catherine de Parthenay, vicomtesse de Rohan, princesse de Leon, etc., s'estans rencontrez en ce lieu pour y traicter le mariaige de damoiselle Catherine de Rohan, auec le dict seigneur duc, pour lequel faciliter monseigneur le duc Jehan des Deux Ponts, pere, auoit escrit fort affectionnement à M. Duplessis, et s'en estoit principalement adressé à luy, et y feut la chose acheminee à assez bonne fin.

Le moys de decembre, le , accoucha ma fille de la Verrie, en sa maison de la Verrie, d'vne fille qu'elle prya nostre filz, son frere, de presenter au sainct baptesme, auec madamoyselle de Tourode, qui en feut maraine, et la nomma Susanne; ce feut en son voyaige de Normandie, dont il sera parlé apres. Mais, peu apres son retour, qui feut en feburier 1602, nous eusmes nouuelles de mon filz et ma fille de la Verrie, qu'elle estoit morte. L'an 1602 commencea par vng faict estrange: le 13 de jannier, vng jour de dimanche, M. Duplessis estoit au presche, en la ville, et par ce qu'il auoit eu la coqueluche, je luy auois faict counrir sa chaire d'vne tapisserie. Vng jeune homme est remarqué de plusieurs s'auancer jusqu'à leuer ceste

tapisserie pour le regarder, et vng aultre le suiure à quattre ou cinq pas pres, l'vng et l'aultre n'ayant la contenance d'estre là pour le presche, comme de faict ilz s'en retirerent aussytost, et feurent veuz parler à vng moine, vesteu d'enfumé, qui les attendoit à la porte du temple. Ces circonstances, auec quelques aultres, donnerent souspçon d'eulx, mesmes par ce qu'on veit ce premier changer de couleur et entrer en tremblement. Au retour, mon filz en faict le recit à M. Duplessis qui n'en auoit rien apperceu, et commanda aussy à quelques soldats de voir que ces gens deuenoient, desquelz tout le jour on ne peut auoir nouuelles, parce qu'ilz estoient es Eglizes de la ville, et ne laissa nostre filz de partir le lundy pour aller voir ses seurs au Mayenne et Normandie, ce qu'il n'eust faict sy on eust cuydé que la chose portast sy auant. Le lundy sont recogneus le moine et l'vng d'eulx, celuy nommeement qui auoit leué la tapisserie, en la chapelle des Ardilliers, d'où sortis qu'ilz feurent, on les amena au chasteau à M. Duplessis, lequel toutesfoys ne voulleut poinct voir le moine, et le renuoya aussytost, disant que cela ne faisoit que du bruict, mais bien reteint ce jeune homme, l'interrogea, qui et d'où il estoit, s'il estoit de la relligion, et, n'en estant poinct, à quelle fin il venoit au presche, mesmes pourquoy il auoit leué la tapisserie; respondit qu'il n'estoit pas de la relligion, mais qu'il en eust bien voulleu estre, qu'il voulloit parler au ministre pour se faire recommander, et que ce qu'il s'estoit approché de luy, estoit vng desir de le voir, pour la reputation qu'il auoit; enquis ce qu'il faisoit auec le moine, dict

qu'il luy aydoit à faire sa queste, et qu'il luy auoit promis de le mener auec luy en Italie, et, pour l'heure, n'en tira aultre chose, et l'enuoya en vne tour qui sert de prison, en laquelle aussy estoit vng soldat nommé Rondeau, pour vne desobeyssance commise à l'endroict du sergent major, lequel l'exhorta à dire verité, sans se faire tourmenter, tellement que, le matin, il demanda à parler à M. Du plessis, et voulleut neantmoins du commencement tergiuerser, jurant sans propos, que, lorsqu'il l'approcha, il n'auoit cousteau ny alumelle; sur quoy M. Duplessis lui dict, Comment, mon amy! auriés vous bien la mine de tuer vng homme? et, là dessus, le pressa daduantaige; lors doncq, luy declara que le moine les auoit subornez, luy appellé Mathieu Roland, et son compagnon Nicolas Girard, pour le tuer, et leur auoit à chacung baillé vng cousteau à ceste fin, ce qu'il debuoit executer sur l'heure, s'ilz en trouuoient l'occasion, sy non le bien recognoistre, pour le frapper au sortir du presche, et debuoit luy commencer, et Girard seconder, et leur promettoit le moine d'y venir à temps, s'il en estoit besoing : protestant que c'estoit la vérité, et qu'il en auoit esté empesché par vng tremblement qui l'auroit prys, lorsqu'il auroit commencé de voir vng costé de son visaige en leuant la tapisserie. M. Duplessis aussytost, voyant qu'il y alloit du sien, mande le preuost et l'assesseur, leur conte l'affaire, auec ceste preface toutesfoys, que, peult estre, n'estoit ce rien, et leur faict liurer le prisonnier, lequel ilz interrogent sur tout ce faict auec les formalitez requises, et, au bout d'enuiron deux heures, luy re-

uiennent dire qu'ilz n'auoient jamais ouy parler plus fermement en toutes circoustances, et s'apperceut lors M. Duplessis qu'il auoit esté trop hasté de renuoyer le moine, lequel se trouua party de l'hospital de Saumur, où il se retiroit, du grant matin, auec Girard, et, pour les rattrapper, feurent expediez deux decretz et gens en campaigne, les vngs vers Tours, les aultres vers Chinon, pour en auoir nouuelles. Le mercredy feurent relancez en la secretainerie de l'abbaye de Fronteuault; et, sur cest aduis, partirent aussytost le preuost auec l'assesseur pour les demander à madame de Fronteuault; mais les trouuerent partis des les onze heures, tirans vers Chinon, suyuis de loing de l'vng des nostres, sur la piste duquel ilz se mirent, et, arrivez à Chinon, trouuerent qu'il les auoit remis dans l'hospital, où ilz les allerent prendre sur leur soupper, et les amenerent le jeudy à Saumur, auquel lieu M. Duplessis ne les voulleut poinct voir, s'en remettant du tout à la justice, seullement, affin qu'on en peust mieulx sçauoir la verité, requit qu'ilz feussent en prisons separees, et que personne ne parlast à eulx.

Le procez en forme en est entre noz papiers, qu'il seroit long de rapporter icy, mais la somme est que ce moine, nommé Anastasio de Vera, natif de la paroisse de Sainct Vincent de Lyon, portant l'habit des freres de Sainct Paul l'hermite de Monte Madonia en Sicile, seroit veneu en Flandres, et, estant à Bruxelles, auroit esté induit par vng capucin à tuer M. Duplessis, luy disant qu'vng frere Jacques Clement auroit tué vng meschant roy en France, dont il seroit maintenant glorieux entre les anges; que

celuy qui tueroit M. Duplessis, qui faict tant de mal à l'Eglize, ne feroit ny meriteroit pas moins, et en tout cas seroit glorieux martyr; luy auroit designé le moyen qu'il auroit à tenir; sçauoir, qu'il le falloit tuer au temple, ou entre le chasteau et le temple, ce qu'il auroit promis d'executer, et, en ceste intention, au lieu de retourner en Italie, seroit veneu en France par Amiens, Rouen, Eureux, le Mans, Mayenne, Fougeres, Rennes, Nantes, Angers, prenant partout lettres recommandatoires des euesques ou de leurs grantz vicaires, desquelz, de faict, il estoit saisy, et, sur ce, sera remarqué que, ce que du Mans il tourna à Nantes, au lieu de venir droict à Saumur, ne pouuoit estre sans mystere, et qu'il y debuoit auoir et prendre quelque adresse, comme de faict ceste circonstance entre le chasteau et le temple ne pouuoit venir de sy loing, joinct qu'en ce temps se tenoit le chapitre general des cordeliers à Nantes, et que, lorsqu'il commencea à parler sur la question, quelqu'vng entendit qu'il auoit premierement nommé Nantes, le quel auroit changé tout aussy tost, la douleur luy estant relaschee auec la corde.

Qu'en ceste intention, estant à l'hospital du Mans, il se seroit associé de Nicolas Girard, parauant recors d'vng sergent, et en l'hospital d'Angers, de Mathieu Roland, jeune homme necessiteux, les obligeant à luy de loing, et les preparant à cest acte, duquel finalement il se seroit ouuert à eulx, approchant de Saumur, et en l'hospital du dict lieu, les y auroit rezoleus, et leur auroit mis à chacung le cousteau en main, auec serment d'executer,

leur promettant, le coup faict, de les mener en Italie, les introduire en la maison de quelques cardinaulx, où ilz n'auroient jamais faulte de rien, et seroient à leur ayse, abusant, ce miserable, de la pauvreté et misere de ces gens pour les rendre executeurs de sa promesse, et leur en faire courir le peril, et s'en exempter, en tant qu'il pouuoit; et, de faict, se debuoit retirer promptement par la porte du bourg qui joinct le temple, et auoit soubs son habit enfumé vng habit de cordelier, pour jetter celuy auquel il auroit esté veu, et estre mecogneu en l'aultre. Pour les obliger tant plus et par malefice, auroit faict fraternité auec Girard, mesmes par sa confession attenté sodomie sur luy, pesché dont il faisoit peu de cas, moins que du moindre larcin, ordinaire, leur disoit il, en Italie, mesmes à Rome entre les cardinaulx, et recogneut l'auoir exercé passiuement en Italie en sa jeunesse, et, depuis, actiuement auec plusieurs, dont, et de sa facilité à le prononcer, tous les juges eurent horreur, encores que ce ne feust qu'vng incident au procez, l'assassinat y demeurant tousjours pour fondement, comme, de faict, ilz ne pouuoient pas juger preuostablement sur la sodomie.

Toutes lesquelles choses deuement verifiees, et par sa propre confession, et par la rencontre de toutes les circonstances, declaré par M. le seneschal de Saumur, assisté de neuf juges et du preuost, atteinct et conuaincu de l'assassinat, condamné à faire amende honorable en l'audience, puis estre mené en la place de la Billange, pour y estre pendeu et estranglé, sa teste couppee et mise sur la porte du bourg, son corps bruslé, et ses cendres jettees

au vent. Roland et Girard, condamnez à estre fouettez au lieu du supplice, et par tous les carrefours; Girard banni à perpetuité, et Roland aulx galeres perpetuelles.

La difference des supplices au regard du moyne, par ce qu'il estoit autheur et auoit faict tout ce qui estoit en luy; les aultres par luy subornez, jeunes gens qui n'estoient pas veneus jusques au coup; au regard des deulx, par ce que Roland se trouuoit auoir ouuert des moyens pour faciliter l'execution, et auoir approché plus pres de l'affaire, et teint, nonobstant, à peu qu'il ne passast comme le moyne. Est à noter que M. le seneschal, des plus deuotieux entre ceulx de l'Eglize romaine, estoit assisté de sept juges de mesme profession, n'y en ayant pour tout que deux de la relligion; mais la clarté et l'horreur du faict les feit passer oultre sans deferer à l'appel, pour la qualité du moyne, qui se trouua n'auoir pas seullement tonsure, joinct qu'ilz se remirent tous deuant les yeux le peril où ce moyen les jettoit, le coup ne portant qu'à demy sur le pere, ou en tout cas suruiuant le filz, sur ceste chaulde douleur, à l'heure propre de leur procession, premier que de se pouuoir donner le loisir d'informer d'où le mal venoit. Tel doncq feut le procez et le jugement duquel nous recherchasmes plus la verité que le supplice.

Le preuost et l'assesseur apporterent en l'instruction beaucoup de conscience et de diligence. Les juges, au jugement, de circonspection et de droicture, et receusmes du contentement beaucoup, en ce principalement qu'ilz auoient recogneu et ap-

prehendé leur peril au nostre. La verité est neantmoins qu'ilz se contenterent d'en sçauoir aultant seulement qu'il en falloit pour verifier l'assassinat, ne redoublans poinct la question pour sçauoir le fondz des autheurs, soit pour le respect de l'habit, soit pour n'y enuelopper poinct d'aultres au diffame de l'Eglize romaine, et Dieu le voulleut ainsy, affin que nous apprinssions de plus en plus à nous remettre en sa prouidence, plus tost qu'en nostre prudence, et là dessus n'est icy à oublier que Roland dict à plusieurs, et plusieurs foys, mais hors et depuis l'interrogatoire, que le moyne luy auoit dict qu'il auoit esté de Flandres à Paris, y auroit sejourné quelques jours, et parlé assez long temps auec l'euesque d'Eureux (1), lequel luy auroit donné des lettres de recommandation à son grant vicaire, et sur ce poinct ne feut poinct enquis plus profondement. N'est à oublier aussy que le moyne auoit baillé à Roland vng Agnus Dei, qu'il luy disoit deuoir porter tout bonheur en ceste entreprise, auec deffense de le coucher auec luy. Le moyne au reste sy ignorant qu'à pene sçauoit il sa patenostre, et falleut que l'executeur luy feist prononcer son *In manus* de mot à mot; sy enyuré des persuasions de ceulx qui l'auroient induict, qu'à l'heure mesme du supplice, il s'attendoit à vng miracle, et promettoit au peuple et aulx juges qu'ilz le verroient: enfin, prest à estre jetté, rappella son confesseur, vng cordelier de Saumur, auquel on

---

(1) Le cardinal du Perron n'eut, pendant les guerres civiles, aucun excès à se reprocher. On a de la peine à croire qu'il ait pu entrer dans le complot du plus lâche assassinat.

croit qu'il dict ce qu'il luy auoit teu à la premiere confession, et requit le peuple de pryer Dieu de luy pardonner ce qu'il auroit oublié à dire.

Diuers propos en feurent teneus en diuers lieux jusques au roy qui en parla diuersement, mais la verité ferma la bouche aulx plus aduersaires, et enfin le roy y loua la procedure de M. Duplessis, lequel, pendant tout ce proces, n'en voulleut escrire à aulcung, seullement à M. de Villarnoul, nostre gendre, lors estant pour ses affaires à Paris, et fort sobrement, affin qu'il en informast ceulx de noz plus confidens amys qui en seroient en pene et s'en enquerroient; bien que du dedans et du dehors du royaume, mesmes des ambassadeurs, des princes, il feut requis de leur en enuoyer l'histoire.

La royne d'Angleterre particulierement qui la sceut, print subject d'en parler à l'ambassadeur du roy, en luy remonstrant, en cest effect, en quel danger il se mettoit de remettre les jesuites en son royaume, aucteurs, sans doubte, de telles enormités, qui feut l'occasion que le roy s'en enquit plus particulierement, et en sceut la verité par la lecture d'vne lettre que M. Duplessis en auoit escrite à M. de Lomenie, secretaire du cabinet, sur ce qu'il s'estoit plainct de luy de son sy long silence sur ce faict. M. Duplessis aussy adjousta en sa dicte lettre quelques plainctes de diuerses calomnies sur son voyaige de Gascongne et sur celuy de Normandie de nostre filz.

Or cest attentat me donna des trauerses qui n'adjousterent pas peu à mon indisposition ordinaire; car bien que j'y recogneusse le soing qu'il auoit pleu

à Dieu auoir de nous et de nostre famille, malgré la nonchalance que, du commencement, M. Duplessis y auoit apportee, sy considerois je le desseing formé contre sa vie, lequel apparemment ne se rebuteroit pas de ce premier coup, et d'aultant plus que M. Duplessis ne se rallentissoit en rien en ce qu'il estimoit estre du seruice de Dieu, au contraire se pensoit tant plus obligé de le poursuyure; Dieu me feit la grace toutesfoys de me remettre en sa prouidence, en ce que je recognoissois sa bonté auoir esté perpetuelle sur nous, n'obmettant rien de ce qui se debuoit faire pour leur oster la facilité de continuer leurs entreprises, dont Dieu nous veille preseruer par sa misericorde. Nostre filz, pendant toute ceste procedure, estoit en Normandie, et n'en auoit rien sceu que sur la fin, parce que, de jour en jour, je differois à luy escrire, tant que la verité en feust bien esclaircie, et adueint que, pendant le peu de sejour qu'il feit à Fontenay, M. de Mongommery le prya de nommer vng sien filz au sainct baptesme, ce qu'il feit, et de là reprint son cheming par Sainct Malo, Rennes, Vitray et Laual, pour se rendre au plus tost à Saumur, ayant sceu la nouuelle de cest assassinat à Rennes seullement. De ce voyaige doncq on donne aduis au roy qu'il y auoit veu force noblesse, et que, sur sa veneue, s'estoient faictes assemblees en Normandie et Bretaigne, par MM. de Mongommery et de Monbarot; ce dernier toutesfoys qu'il n'auoit point veu (parce qu'il estoit à Guerrande), tout cela tendant à quelque remuement de consequence, et dict on que l'aduis veint de l'euesque d'Auranches. La dessus le roy entra en vne extresme

colere, soit qu'il le creust, ou qu'il le faignist; decerne commission et commissaire pour faire ouurir et demolir les tours et portaux de Rennes, seul moyen restant à M. de Monbarot de garder la place, et est aussy mandé à M. de Mongommery de ses amyz qu'il estoit ruyné en court s'il ne se venoit justifier, lequel, y estant arriué, s'en purgea en peu de paroles, et tost apres s'en retourna auec contentement, y ayant mesmes asseuré vne abbaye qu'il s'attendoit de perdre; y veint aussy M. de Monbarot duquel la presence justifia la calomnie, et allentit l'effect de la commission, non toutesfoys encores changee ny contremandee.

Pour le regard de nostre filz, nous ne nous en esmeusmes poinct, partie parce que leur justification estoit la sienne mesmes, partie aussy, parce qu'il estoit aysé à voir que le roy jettoit contr'eux la colere qu'il auoit au cœur contre d'aultres, qui, journellement, se descouuroient voulloir ruyner l'estat, et se contenta M. Duplessis d'en escrire vng mot à M. de Lomenie, dans les sus dictes lettres, affin qu'il ne semblast au roy qu'il negligeast sa malegrace.

N'est ici cependant à oublier que sa majesté, ayant voulleu voir ces lettres escrites à M. de Lomenie, sur l'occasion de ce que son ambassadeur luy en escriuoit d'Angleterre, commanda au sieur de Lomenie d'escrire à M. Duplessis qu'il luy enuoyast l'histoire de l'attentat faict sur luy, lequel aima mieulx luy en enuoyer le proces en forme, leué du greffe, lequel sa majesté feit mettre es mains de M. de Vil-

leroy, secretaire d'estat, qui luy en feit le rapport par lequel il cogneut toute la verité.

Or, en ce temps, tombe le voyaige de sa majesté à Blois et Poictiers, qui traisnoit depuis vng an, lequel on vouiloit faire apprehender à M. Duplessis, luy conseillant de s'esloigner, pour le peu de faueur qu'il en debuoit attendre, veu ce qui s'estoit passé; neantmoins il se rezoleut de ne bouger, et espera en Dieu qu'il maintiendroit son integrité, n'estant sa defaueur qu'à l'occasion de sa verité, il attendoit doncq à Saumur ce qu'il luy plairoit en ordonner; et Dieu conduict la chose de sorte que le roy veint en ces quartiers tout addoucy, dont la cause plus apparente estoit es nouuelles brouilleries qui luy estoient suscitees en son royaume; esquelles il pensa pouuoir encores auoir besoing du seruice de ceulx de la relligion; ce qui feut aussy occasion que le roy monstra quelque vollonté de rendre sa bonne grace à M. Duplessis.

Ici doncq est à sçauoir que, des l'an 1600, M. Duplessis auroit receu lettres de M. de Constant reuenant de la court, en date du 26 octobre, par lesquelles il luy faisoit entendre que M. de Villeroy luy auroit teneu propos de remettre M. Duplessis aulx bonnes graces du roy, adjoustant qu'il ne tiendroit qu'à luy qu'il n'y feust aussy bien qu'il y auoit jamais esté. La jalousie de M. de Rosny le pouuoit mener là; ce que M. Duplessis n'auoit trouué à propos de poursuyure, craignant qu'on ne luy voulleust imposer condition d'abandonner la defense de la verité. Auroient aussy esté depuis continués pareilz propos

par aultres, lesquelz neantmoins n'auroient passé oultre pour les mesmes raisons, tellement que tout en estoit demeuré là. Mais, peu de jours auant que sa majesté s'acheminast à Blois, sur ces nouuelles occurrences, M. de Rosny auoit dict à M. de Villarnoul nostre gendre, que le roy luy auoit donné charge de r'habiller M. Duplessis auec luy (c'estoient ses motz), comme aussy au dict sieur Constant, qu'il auoit à luy parler là dessus, premier qu'il partist, auquel, neantmoins, prenant congé de luy, il dict qu'il n'estoit encores temps. M. Duplessis se rezoult de patienter ce qu'on auroit à luy dire, craignant tousjours, s'il pressoit, qu'on ne voulleust tirer promesse de luy qu'il ne vouldroit donner, encores que le roy eust dict à M. de Villeroy qu'il seroit bien ayse de le voir, luy feroit bon visaige, et luy tesmoigneroit qu'il n'auoit oublié ses seruices, mesmes qu'il voulloit que quelqu'vng le veist de sa part; ce que M. de Lomenie s'offroit de faire, et supplioit sa majesté de luy en donner congé. Et là dessus M. de Rosny dict au roy, à Blois, que de Tours il iroit voir M. Duplessis à Saumur; et, depuis, à Poictiers, le roy ayant de rechef parlé d'ennoyer vers M. Duplessis, luy dict : que sa femme estoit ma niepce qui auoit enuye de nous venir voir, et qu'il l'y conduiroit, dont il feit mesme toute demonstration; mais le roy partant subitement de Poitiers, sur quelques aduis qu'il auoit, mesmes manquant à monseigneur de Montpensier qui le debuoit festoyer à Champigny, ceste veue, soit à bon escient ou aultrement, nous feust ostee, et commençoit on à accuser M. Duplessis d'auoir manqué à son debuoir vers le roy; et de ses

amys, d'auoir defailly à soy mesmes, de n'auoir prins ceste occasion de venir en court, au lieu qu'on l'auoit de jour à aultre teneu en attente de luy faire sçauoir la vollonté du roy, selon laquelle c'estoit à luy à se retenir ou aduancer; quoy preuoyant, M. Duplessis depescha le sieur Marbaut vers le roy auec lettres d'excuse, qui feurent bien receues, et qui veinrent à temps pour effacer telles impressions, sur lesquelles aussy sa majesté luy feit assez fauorable response en date du 10 juing à Orleans, et en tout ce que dessus, pareut que ceulx qu'on faisoit instrument de luy rendre la bonne grace du roy, estoient mal choisis à cest effect.

Or, troys jours apres, arriua à Fontainebleau le duc de Byron, chef principal des remuemens que sa majesté craignoit, fomentés du roy d'Espaigne et du duc de Sauoye, lequel, du commandement du roy, y feut arresté prisonnier et mené à la Bastille; et le comte d'Aunergne auec luy le 14 juing, duquel sera plus auant parlé cy apres, ce qui feut cause d'vne seconde lettre de M. Duplessis, presentee au roy par le sieur Marbaut, et de l'vne et de l'aultre sont les copies en noz papiers. Est certain que long temps auparauant, M. Duplessis sçauoit que son proces estoit comme faict; mais Dieu le conduisoit là contre toute apparence pour le repos de ce royaume, dont Dieu fasse la grace à sa majesté de le bien louer et recognoistre.

M. Duplessis auoit tousjours fort affectionné l'establissement de ceste ville de Saumur, et particulierement d'vng bon college en icelle, en quoy il auroit esté trauersé par beaucoup d'aduersitez;

y auions eu du commencement, pour pasteur, M. d'Espina, personnaige celebre, mais que, des noz premieres annees à Saumur, son grant aage nous auroit emporté, et depuis Dieu nous y auroit suscité M. Macefer, d'aduocat qu'il estoit au parlement de Paris, faict ministre du sainct Euangile; en mesme temps maistre Jehan Vincent, bon theologion, bien versé en toutes bonnes lettres, que nous auions entretenu quelques annees pour lecture du sainct ministere, auquel il seroit reussy entre les premiers; et M. Felix du Tronchay, dit de la Noue, personnaige de rare pieté, doctrine et singuliere eloquence, lequel nous aurions recouuré auec beaucoup de bonheur et de pene; tellement que nous pouuions dire qu'il n'y auoit en la chrestienté eglize mieulx pourueue. Mais auroit pleu à Dieu, en l'espace d'vng an ou enuiron, retirer à soy M. Vincent, en apuril 1599, par vne phtisie qui de long temps le menaçoit, et nous rauir en nouembre 1600 M. de la Noue, par vne pleuresie contagieuse, auec vng regret incomparable de ceste eglize et de nous, et non sans vne profonde apprehension de l'ire de Dieu, qu'il luy plaise moderer enuers nous tous.

Or on a trauaillé en diuers lieux pour reparer ceste bresche, enuoyant en Hollande pour attirer icy M. Junius qui y teinst lieu de professeur et de pasteur ensemble, auec tres bonnes conditions, à quoy nous n'aurions peu paruenir, et, jusques icy, sommes encores en queste pour l'vne et l'aultre charge. Nostre college particulierement feit notable perte en M. de la Noue, qui en auoit grant soing,

et en besoing s'offroit d'y faire vne leçon grecque.

J'oublioy à dire icy que M. Duplessis, partant en l'an 1601 pour aller en Gascongne, nous passasmes vne donation du temple à l'eglise de Saumur, lequel nous auions faict construire, de laquelle l'instrument est en noz papiers, en date du 28e juing 1601. Aussy qu'en la mesme annee Dieu nous feit la grace d'establir le ministere de son Eglize en nostre maison du Plessis, à la requeste de tous ceulx du voisinaige, qui sont de la relligion, que Dieu y veille par sa misericorde perpetuer à tousjours.

Enuiron ce temps, les escritz de M. Duplessis feurent abbayez d'vne nouuelle calomnie, semans ses enuieulx que M. de l'Escalle mesme les comdamnoit, personnaige d'incomparable erudition, et pourtant duquel le jugement, en l'vne ou en l'aultre part, sembloit faire prejugé notable. Luy doncq, aduerty de cela au desceu de M. Duplessis, en escriuit de son propre mouuement ce qui en suit, dont la copie sur l'original feut enuoyee de Normandie à M. Duplessis par M. de Pierrefitte.

« D'aultant que ces jours passés quelques imposteurs ont faict courir vng bruict, qu'estant à Nerac, j'auroy dict à sa majesté, le sieur Duplessis ne sçauoit rien en grec, ny en latin, ny en hebreu, j'ay voulleu par la presente attestation obuier à vne sy effrontee et impudente calomnie, de laquelle je suis aultant indigne qu'ilz sont dignes de blasme, ou plustost de chastiment, sy justice auoit lieu, de m'auoir enueloppé, en tant qu'en eulx est, en vng sy vilain reproche, auquel je suis plus interessé que le sieur Duplessis; car ses merites estans telz qu'il n'y a que les

ames despourueues de toute honte qui les osent desaduouer, je serois plus impudent qu'eulx sy je ne recognoissois les graces que Dieu a logees en luy; aueugle, sy je ne voyoy ce qui est en veue de tout le monde; malin, sy je ne confessoy ce que je ne puis nier. Or, moy estant à Nerac, où j'estoy allé expressement pour faire la reuerence à sa majesté, il y a dix huict ans, en troys heures entieres au plus que je feus reteneu par elle, se pourmenant au jardin du chasteau, le propos ne s'adonna jamais de parler du sieur Duplessis que touchant le petit traicté qu'il auoit faict sur la publication du Concile de Trente, lequel je disoy auoir recogneu estre du dict sieur, bien qu'il n'y eust apposé son nom. De quoy sa majesté s'esbahit, et l'ayant appellé en ma presence, il luy dict que j'auoy deuiné l'aucteur du liuret. Depuis, nous n'entrasmes jamais en propos du dict sieur Duplessis, par quoy je m'en plains à bon droict du tort que me font ceulx là, en me voullant faire badin de la farce qu'ilz ont composee. Comment auroy je dis qu'il est ignorant des langues, là où ses excellens escritz, que j'admire par dessus tous ceulx de ce siecle, me conuaincroient du contraire? oultre ce que je sçay par ses compaignons d'estude, qu'il a eu à ses propres fraiz des Juifz en Italie, pour apprendre exactement l'hebraïsme; qu'il n'y a mesmes poete grec sy ferré, qu'il n'ait apprins en ses premieres estudes. Mais qu'est il besoing de ces preuues? Je les recognoy en ses escritz, je les lis en ma conscience; c'est pourquoy je n'en puis faire aultre rapport. Je diray en peu de paroles, et Dieu est tesmoing de mon cœur, qu'il sçait plus de bonnes

lettres, et a plus de sentiment d'icelles et d'experience, que le plus celebre et mieulx en parlé de tous ses aduersaires, et c'est ce qui leur faict tant de mal. Que doncq ces noires ames cherchent vng aultre subject d'ignorance que le sieur Duplessis, vne aultre trompette de medisance que ma personne. La candeur de mon ame, la generosité de mon courage, l'innocence de mes escritz, bref, la teneur de toute ma vie passee, imposeront silence à telz controuueurs de mensonges; et à la mienne vollonté que le nom de l'aucteur de ceste imposture me feust aussy bien cogneu que son impudence; je l'accueilleroy de telle façon que la posterité en retiendroit la memoyre à perpetuité. Puisque son nom m'est incogneu, pour la deffense de mon honneur, et pour le tesmoignaige de deuote et affectionnee volonté enuers le dict sieur Duplessis, je ne puis moins faire que d'escrire et signer de ma main la presente attestation, tant pour me seruir de descharge enuers ceulx qui à bon droict se pourront scandalizer de cecy, que pour faire rougir ceulx qui jusques aujourd'huy n'ont jamais sceu apprendre que c'est que vergoigne. »

Signé, Josephus Scaliger, Julii Cæs. F.

Faict à Leyden en Hollande, ce 8 nouembre 1601.

L'original d'icelle attestation est entre les mains de M. de la Renaudiere, medecin à Caen, et l'original de celle qui en est escritte à M. de Pierrefite, par le dict sieur de la Renaudiere, est entre noz papiers; et est signee Josephus Scaliger, Julii Cæs. F. celle qui est demeuree à M. de la Renaudiere.

Le duc de Byron et le comte d'Auuergne feurent quelques moys prisonniers en la Bastille; et au duc de Byron particulierement se faisoit le procez par la court de parlement, de laquelle la longueur ne contentoit pas sa majesté. Il y paroissoit de plusieurs menees, par fortes conjectures, quelques tesmoignaiges aussy et memoyres, mais qui, contrebatteus de la consideration de ses seruices, et de l'infamie de ses accusateurs, suspendoient les espritz des juges; mais se couppant soy mesme en ses deffenses, il ostoit aulx plus indulgens le moyen de l'espargner, dont il feut condamné à auoir la teste tranchee, et, pour grace, toutesfoys, que l'execution s'en feroit à la Bastille, et non, selon la coustume, en Greue. Il attendoit jusques à la fin la clemence du roy, laquelle luy manquant, ne monstra qu'vng transport de fureur, sans rezolution, laissant vng exemple à tous, qu'il fault tout aultre courage et aultre discipline à bien mourir qu'à tuer les aultres. Le comte d'Essex, quelque temps auparauant, auoit été executé en Angleterre, pour auoir entreprins sur aulcungs du conseil de la royne Elizabeth, qu'il estimoit aucteurs de sa disgrace, en la mort duquel il auoit pareu que c'est de la rezolution d'vng chrestien au supplice, au regard de la fierté d'vng homme mal instruict en ce qui est de son salut. Auec le dict sieur de Byron feut esteincte plustost la faction que l'affection de brouiller, ce qui feut tesmoigné par les regrets qu'en eurent plusieurs. L'Espaignol qui auoit traicté auec luy, remit la partie à vne aultre foys. Le comte d'Auuergne feut retenu long temps depuis à la Bastille, non sans que plusieurs foys il feust

deliberé de luy faire son procez; enfin il feut donné aulx prieres de la marquise sa sœur (1), apres qu'on eut tiré de luy et de ses complices tout ce qu'on peut contre M. de Bouillon, qu'on enueloppoit en mesme crime, soubs ombre de quelques pourparlers de mariaige, qu'on voulloit estendre jusques là, dont depuis ensuiuit sa disgrace.

Cependant M. Duplessis, vers le commencement d'aoust que ces choses se passoient, meit en lumiere sa response à l'euesque d'Eureux, pressee et attendeue impatiemment de plusieurs qui ne se l'imaginoient pas ny sy ample ny sy exacte, de laquelle on feit peu de bruict à la court, par ce que les esprits estoient occupés en la recherche et apprehension des restes de ceste conspiration dont on ne voyoit pas le fondz, receue cependant auec applaudissement de tous les gens de bien, et jusques icy sans response de l'euesque, que nous comptons 1604.

La peste, sur le moys d'aoust, rauagea es enuirons de Saumur, mesmes dans la ville, jusques là qu'aulcungs de la garnison du chasteau en feurent atterez, et moureurent hors d'iceluy; toutesfoys, cela nous feit rezouldre à en sortir, y laissant bon ordre, et meilleur que par nostre presence qui nous obligeoit à trop de communication; ainsy nous acceptasmes la courtoysie de madame de Rohan, qui nous presta sa maison du parc de Soubize, en Poictou, meublee de tout poinct, où nous nous transportasmes auec ma fille de Sainct Germain, et peu de jours apres, nous y veint

(1) Catherine Henriette de Balzac d'Entragues, maîtresse de Henri IV, était sœur maternelle du comte d'Auvergne.

trouuer mon filz de Sainct Germain, son mary; en ce sejour qui feut de quattre moys, ma dicte fille y accoucha d'vng filz qui feut baptizé et nommé Philippe Sanson, mais moureut tost apres, enterré le 23 de septembre en la sepulture de MM. de Soubize. Ce nous feut vne grande affliction, et pour beaucoup de raisons. Ce feut aussy sur la fin de ce sejour, que le roy appella M. de Bouillon en court, pour se purger dés accuzations d'aulcungs contre luy, qui là dessus se rezoleut s'aller presenter à la chambre my partie de Castres, pour estre par elle purgé, selon l'edict de pacification; et de faict il en presenta requeste aulx juges, qui declarerent leur estre defendeu par le roy d'en prendre cognoissance, dont il demanda acte et le leut; et de là partit pour sortir du royaume, non sans plusieurs pieces et perils; mais, sur l'esperance qui luy estoit donnee de la court, que, donnant ce contentement au roy, il le radouciroit, par ce qu'il craignoit qu'en ces prouinces de Guyenne et Languedoc, il troublast les affaires. M. de la Trimouille particulierement, son beau frere, qui estoit lors en court, feut aduerti de lui donner cest aduis, lequel ne s'y trouua pas peu embarrassé, estant allé trouuer sa majesté sur ce que M. le landgraue de Hessen ayant de Geneue trauersé le Dauphiné, le Languedoc, la Gayenne et le Poictou, en habit dissimulé, estoit passé à Thouars; et là, auoit prys aduis auec luy sur le desseing que luy, et quelques aultres princes allemans, auoient de faire eslire le roy en roy des Romains, sy on estimoit qu'il feust utile aulx eglizes reformees, auquel propos il auoit esté conforté par plusieurs raisons, et sur l'aduis que

le dict seigneur de la Trimouille auoit donné au roy, en diligence de son passage, luy auoit esté commandé de se rendre en mesme temps aupres de sa personne, à quoy il se seroit rezoleu en soy mesmes, soit esperant estre employé en ceste grande occasion, soit prenant ce subject de se trouuer en court, pour faire voir à vng chacung qu'il se sentoit exempt des brouilleries sus dictes : il prya M. Duplessis de le voir premier que partir, qui luy feit voir par plusieurs raisons que ce desseing tourneroit à neant, à ce qui estoit du principal, par ce que l'humeur du roy, et de chacung de son conseil, estoit portee pour diuers respectz au contraire; en ce qui estoit de luy mesmes, par ce que, mesmes y voullant entendre, le roy ne se confieroit jamais de ceste negotiation en luy, et craindroit qu'il ne s'en seruist à aultre chose, encores que ce qu'il estoit beau frere d'vng premier electeur, l'y sembloit ayder, ce dont il s'apperceut bientost, et ne feut sans se repentir plusieurs foys de ce voyaige, où il feut à boire maintes amertumes, pour les coleres du roy contre M. de Bouillon. M. le landgraue auoit eu desseing de passer à Saumur pour en communicquer auec M. Duplessis, mais il se trouua encores en Poictou, d'où, à l'entree du moys de decembre, la peste esteinte, il reueint à Saumur, et, peu de jours auparavant, auoit esté prins à Rennes M. de Monbarot, gouuerneur de la ville, et mené à la Bastille de Paris, pour les soupeçons du temps, dont, ne se trouuans les preuues que le mareschal de Brissac auoit promises au roy, il ne s'est faict aulcune poursuytte, demeurant toutefoys iceluy prisonnier jusques en l'an 1604 bien auant. La verité est que

retournant de la court qui estoit à Blois, en Bretaigne, il veit M. Duplessis à Saumur, et luy remeit en auant ce qu'il auoit mis plusieurs ans auparauant, qu'il estoit perplex en son ame, desireux de faire profession de la vraye relligion, dont Dieu luy auoit donné cognoissance, et reteneu neantmoins de la craincte de perdre son gouuernement, et tout ensemble le moyen d'y seruir, et requerant là dessus son conseil, sur quoy M. Duplessis luy dict qu'il ne luy pouuoit donner qu'en chrestien, qui estoit de fouller toutes considerations humaines, pour seruir à Dieu et mettre sa conscience en repos, luy remettre au reste les inconueniens et difficultés à souldre, que peult estre selon le monde, mesmes en l'estat des affaires, il seroit plus consideré, faisant ceste profession que l'on dissimuloit comme on sauoit qu'il faisoit.

Je reueins de Poictou à Saumur peu apres M. Duplessis, et le mesme jour y arriua de la part du roy M. du Morier, secretaire de M. de Bouillon, resident pour ses affaires en court, et lequel le roy auoit choisi expres, parce qu'il le cognoissoit nourri de la main de M. Duplessis, ce qui mesme auoit empesché qu'il ne feust saisi prisonnier; sa majesté, à ceulx qui le luy proposoient, ayant rendeu ce tesmoignaige qu'il n'auoit poinct appris auec luy à estre instrument de meschanceté; sa charge estoit de sçauoir de M. Duplessis, de la part de sa majesté, comment il estoit d'aduis qu'il se gouuernast au faict de M. de Bouillon, affaire perplex, et où il estoit dangereux de heurter de part ou d'aultre. Son aduis feut, lequel il bailla par escrit, que sa

majesté debuoit accorder à M. de Bouillon, pour juge en ce faict, la Chambre my partie de Castres, puis mesmes que dejà il s'y presentoit; que son edict y etoit expres, lequel accordant cela en toutes causes et à toutes personnes de la relligion, ne pouuoit estre denié aulx plus grautz, et aux plus griefues causes de la vie et de l'honneur; que si ces crimes estoient telz qu'on disoit, conspiration contre l'estat, et intelligence auec l'Espaignol, ceulx de la relligion l'espargneroient moins que les catholicques; que sy ces juges luy estoient refusés, qu'ilz croiroient tous qu'on vouldroit opprimer son innocence; dont arriueroit que de sa cause particuliere, on en feroit vne publicque; que sy les affaires de son estat portoient de couurir plus tost que d'approfondir cest affaire, ce qui estoit à sa majesté de juger, non à luy de deuiner, on pourroit negotier que M. de Bouillon requerroit M. le mareschal d'Ornano, gouuerneur de Guyenne, seruiteur tres fidelle de sa majesté, de s'entreuoir pour s'esclaircir auec luy sur tous les bruictz, à quoy sa majesté consentiroit, qui seroit vng moyen doulx à sa majesté de receuoir contentement sur cest affaire, duquel, en l'estat de ce royaume, les consequences ne pouuoient estre petites. Cest aduis, porté à sa majesté, ne feut ny mal pris ny suyui, et a esté recogneu depuis qu'on eust voulleu en auoir uzé; mais la violence l'emporta; et les conseilz comme les fruictz ne sont ordinairement bons qu'en leur saison.

A la fin de l'an 1602, M. de Sauoye executa vne entreprinse sur Geneue, directement contre les

traictés, de laquelle Dieu les garantit à sa grande honte et dommaige. Ceste rupture feit croire que la guerre s'en ensuyuroit, qui feut cause qu'aussy tost nostre filz eut grant desir de les aller seruir, et que nous nous rezoleumes de l'y enuoyer, auec offre de leur mener vng regiment de deux mille hommes de pied françoys, s'ilz en auoient besoing; ce feut en januier 1603 qu'il arriua à Geneue; il y feut tres bien receu et remercyé, et parce qu'ilz attendoient tous leur support du roy, le requirent de l'aller trouuer, avec depesche de leur part, pour obtenir secours de sa majesté en ce besoing; ce dont M. Duplessis auoit esté d'aduis de ne refuser nonobstant nostre desfaueur, s'il en estoit requis; nostre filz doncq veint trouuer sa majesté en poste, laquelle le receut auec beaucoup de bonnes paroles, apres nommeement qu'il eut paré contre la calomnie que jà on auoit jettee en son oreille, qu'il estoit allé soubs ce pretexte à la rencontre de M. de Bouillon, qui se retiroit du royaume, luy promit et accorda le commandement de l'infanterie qui se leueroit en France pour Geneue, et luy commanda de s'y preparer, adjoustant neantmoins qu'il voulloit sçauoir que deuiendroit le traicté de paix que les Suisses entreprenoient entre le duc de Sauoye et ceulx de Geneue, premier que passer oultre. Cela feut cause qu'il nous veint retrouuer pour disposer nos amys, et y auoit, par la grace de Dieu, trouué sy bon heur, qu'il eust emmené, sy cela eust continué, les plus belles trouppes qui, de long temps, fussent sorties de France, pour le nombre de noblesse qui s'y obligeoit, et le choix qu'on pouuoit

faire en la paix des meilleurs capitaines qui restoient inutiles; mais la paix finalement s'en ensuyuit, oultre ce qu'il pareut que quelques vngz eussent tasché de nous y trauerser, allegans que dejà M. Duplessis auoit trop de creance entre ceulx de la relligion, pour ne luy en donner daduantaige. Les pieces de toute ceste negotiation sont en noz affaires. Cependant il s'estoit faict quelques collectes en noz eglizes, pour la subuention de Geneue, dont le roy aduerti, s'en formaliza grandement, et feit commandement à ses gouuerneurs et officiers d'en informer, ce qui feut selon leur humeur plus ou moins rigoureusement; particulierement au synode d'Anjou teneu à Beaugey, pour accelerer ceste subuention, auroit esté proposé par aulcungs ministres de se seruir des deniers que le roy leur bailloit, sauf à les remplacer des dictes collectes, ce qui feut rejetté; M. de Macefer, nostre pasteur, y demanda congé d'aller vng tour à Paris, soubs ombre d'vng procez de peu d'importance, en recommandation duquel il demanda lettres à M. Duplessis, qu'il luy bailla; mais, troys jours apres qu'il feut arriué, visitant les Thuilleries, passant sur vne planche, elle luy fondit soubs les pieds, dont il se rompit le col, ce qui feut encores nouuelle affliction à ceste eglize, et à nous, à cause d'elle, encores que c'estoit vng homme d'vng esprit fort inegal, las de son ministere, qui auoit monstré diuerses passions au dict synode, et qui, en ce voyaige, estoit creu auoir aultre desseing, mesmes de trouuer accez de parler au roy, lequel luy auoit esté moyenné. Cest accident feut cause que M. Bouchereau, que nostre eglize

faisoit estudier à Leyden en Hollande, feut appellé, personnaige en ceste jeunesse doué de rares dons de Dieu, esquelz, par sa grace, il croist tous les jours, et attendant qu'il eust l'imposition des mains, à la requeste de M. Duplessis, l'eglize de La Rochelle nous secoureut pour quelque temps de M. Merlin le jeune, lequel, faisant vng tour à Vittray pour voir son pere, premier que s'en retourner à sa charge, veint à propos pour le consoler à la mort; ceste perte nous feut griefue, pour l'amytié qu'il portoit à toute nostre famille.

En nostre sejour de Poictou, nous auoit esté entré en propos du mariaige de nostre derniere fille, auec le baron de la Lande, fils de M. de la Tabariere, gouuerneur de Fontenay; le party estoit beau, et pour la maison, et pour le merite du pere, et pour le bien. Neantmoins nous reculions pour n'estre encores quitte du precedent, et pour le desir que nous auions d'achepter, auparauant que de marier nostre dicte, vne terre pour nostre filz; depuis nostre retour neantmoins nous en feusmes tellement pressés par l'entremise de M. de la Mouee, beau frere du dict sieur de lá Tabariere, que nous en tombasmes d'accord, et les fiançailles s'en feirent au chasteau de Saumur, le 12 du moys de juing 1603, où se trouua M. de la Tabariere, assisté de ses principaulx parentz et amys de Poictou. Les nostres estoient trop loing pour s'y rencontrer, et l'hyuer suiuant feut le mariaige celebré le 29 du moys d'octobre, au mesme lieu, et nostre fille conduicte en son menaige par nostre filz, le 23 de feburier 1604; M. Duplessis et ma fille de Sainct Germain estoient

pretz à y aller, ne l'ayant peu pour vne subite et grande defluction qui me surueint; le voyaige. comme tous ses pas estoient comptés, eust peult estre donné lieu à quelque nouuelle calomnie; M. Duplessis auoit tousjours la reueue de son liure de la saincte Eucharistie, et maintenant se presentant l'occasion du synode national, assigné à Gap en Dauphiné, au 1[er] d'octobre, se rezoleut le mettre en lumière auec toutes les formalités requises, et comme il eust jà à diuerses foys enuoyé les cahiers d'iceluy à MM. les pasteurs et professeurs de Geneue, à mesure qu'il s'aduançoit, il leur enuoye les derniers par le sieur de Licques, gentilhomme de Picardie, bien versé en toutes bonnes lettres, auec pryere d'acheuer le tout, et luy en expedier leur tesmoignaige pour estre presenté au dict synode de Gap, selon l'ordre prins à sa requeste au synode national precedent à Gergeau; ilz acheuerent doncq de reuoir ce qui restoit, et lui remirent entre les mains le tout, auec lettres à M. Duplessis, pleines de contentement, et d'abondant escriuirent à messieurs du synode à Gap, en approbation authentique de son labeur, suyuant quoy y eut arrest du dict synode, par lequel il feut requis de le mettre en lumiere, et lettres tant en general que chacung des assistans en particulier, pour l'en requerir fort affectionnement. Les pieces en sont en noz papiers, et d'abondant les principales imprimees en teste de sa seconde edition, laquelle en l'an 1604, à la fin d'apuril, commencea à estre veue et publiee, et Dieu la benira s'il luy plaist à sa gloire. Au moins receoit il tous les jours lettres du contentement que

les gens de bien en reçoiuent. L'euesque d'Eureux dict au roy à vng soupper à Fontainebleau, qu'il l'auoit leue, et qu'il y auoit plus de faussetés qu'en la premiere. Sa majesté luy respondit qu'il n'estoit pas d'aduis qu'il escriuist contre luy, que sa plume estoit trop forte; que, s'il ne l'eust reduict à Fontainebleau à vne conference verbale, le dict euesque estoit ruyné d'honneur, ou il ne l'auoit emporté que de sa grosse et forte voix, et de l'auctorité qu'il y auoit apportee; qu'il ne sçauoit plus que dire à la noblesse catholicque, à laquelle il auoit promis, soubs sa parole, qu'il respondroit à son Traicté de l'Eglize, ce qu'il n'auoit peu depuis vingt cinq ans; qu'il ne voulloit plus estre trompé de ceste sorte (1). Il s'excusa sur aultres occupations; mais, puisque sa majesté le desiroit, au premier jour on la verroit.

M. Duplessis, au reste, n'eut pas plustost acheué ceste œuure, qu'il en entreprint la version latine, craignant que quelqu'ung le feist qui n'atteignist pas à son sens, laquelle, aydant Dieu, se verra bien tost.

Au voyaige que le sieur de Licques feit à Geneue, il luy auoit donné charge de traicter auec M. Bucanus, professeur en theologie à Lausanne, pour l'academie de Saumur, duquel on luy auoit presque donné asseurance; mais il se trouua mort, n'y auoit

(1) Il est probable qu'on avait fait à madame Duplessis-Mornay un récit inexact des paroles que Henri IV avait adressées dans cette circonstance au cardinal du Perron, dont il connaissait le savoir, et dont il admirait le talent pour la controverse.

que cinq jours, d'vne apoplexie. Depuis, ayant recogneu que M. du Moullin, pasteur d'Orleans, eust bien desiré que son filz, pasteur en l'Eglize de Paris, feust en ce lieu, M. Duplessis, recoguoissant son merite, l'auroit faict proposer au synode prouincial teneu en apuril 1604, à Vendosme, d'où ilz en auroient escrit à l'Eglize de Paris, et y auroit conjoinct ses lettres et prieres, sur ce fondees, que la dicte Eglize attendoit M. Couet, à present receant à Basle, personnaige doué de rares qualitez; mais leur auroit esté faict responce qu'il n'y auoit moyen de les en accommoder, parce qu'on estoit hors d'esperance d'auoir ce dict sieur Couet, et par ainsy demeuroit encores ceste place vuide à son grant regret.

Au synode national de Gap, M. Duplessis enuoya memoyres de ce qu'il estimoit concerner le repos et conseruation de noz eglizes. La somme estoit que le roy feust tres humblement remercyé du soing qu'il auoit eu de faire establir et obseruer son edict; et neantmoins remonstrer à sa majesté, en quantes façons on s'apperceuoit de la continuation de l'animosité es peuples, quand ceulx qui auoient desseing de troubler sa personne et son estat, ne pensoient trouuer pretexte plus plausible de les prendre à partie, ce qui se seroit n'agueres veu en la conspiration du duc de Byron, comme il auoit pleu à sa majesté mesmes le leur faire entendre. Quand aussy, depuis peu, sa majesté auoit esté malade griefuement, conseilz auoient esté prins en plusieurs villes du royaume de ce qu'on auoit à faire de ceulx de leur profession, en cas que Dieu eust retiré sa majesté, où il auroit esté prins des rezolutions sanglantes, et qui

ressentoient encores les passions du temps passé, dont on leur auroit bien faict cognoistre combien ilz auoient à pryer Dieu pour sa longue vie. Partant feut sa majesté, auec toute soubmission, suppliee de voulloir redoubler de tant plus sa protection et sauuegarde sur elles, qui ressentoient, et pour le present, et pour l'aduenir, en auoir plus de besoing que jamais. Tout cela tendant à faire cognoistre à sa majesté leur condition, et la necessité de leur continuer les moyens, sans lesquelz ilz se sentoient exposez en proye, affin que, lorsque le temps des places expireroit, sa majesté ne trouuast estrange que, contre ces justes deffiances, il feust supplié de leur continuer ces remedes; et estoit l'intention de M. Duplessis que troys ou quattre personnes graues feussent deputees du synode vers sa majesté pour luy faire ceste remonstrance, oultre et par dessus les deputez generaulx qui auoient à resider pres de luy, affin qu'en leur voix il recogneust celle de toutes les eglizes : mais, oultre ce qu'ilz se contenterent de les bailler simplement par instruction aulx dictz deputez, sans les accompaigner d'aulcungs de la compaignie, se passa au dict synode quelques choses inopinees qui irriterent le roy, et en feirent perdre le fruict. Ce feut que M. de Bouillon, leur ayant escrit et enuoyé des lettres de M. l'electeur Palatin, qui les requeroit de l'esclaircir de l'opinion qu'ilz auoient du dict sieur, duquel, comme de son proche allié, il desiroit porter l'innocence, ilz luy auroient faict response grandement à l'aduantaige du dict sieur de Bouillon, ce que sa majesté reprocha aulx deputez n'auoir peu estre sans crime, d'auoir receu,

ouuert et respondeu lettres d'vng prince estranger, et feut excusé sur leur simplicité et inexperience en telz affaires. Les dictz deputez la supplierent leur voulloir pardonner, et dont neantmoins il demeura à sa majesté vne mauuaise vollonté, qui se respandit puis apres sur M. Renaud, ministre de l'eglize de Bordeaux, deputé pour porter la responce des dictes lettres.

En ce synode aussy feut ordonné qu'il seroit inseré article en la confession des eglizes de ce royaume, par lequel le pape seroit declaré antechrist, doctrine non nouuelle es eglizes reformees; mais l'occasion de ceste nouueauté feut de ce que M. Ferrier, ministre et professeur de l'eglize de Nismes, ayant proposé ceste these en l'academie de Nismes, la court de parlement de Thoulouze auroit procedé criminellement contre luy, faict brusler les theses par la main d'vng bourreau, et, à son exemple, aultres en auroient esté inquietez en diuers lieux, lesquelz tous remonstrans que, pour vng article de relligion, ilz estoient poursuyuis comme seditieux. Feut aduizé de l'inserer, affin qu'il feust manifeste à tous que qui seroit inquieté à l'occasion d'iceluy, seroit estimé persecuté pour la doctrine; à laquelle neantmoins la liberté estoit acquise par les edictz de pacification. Le roy neantmoins estima que cest article n'auoit esté inseré que pour luy desplaire, à cause de l'amytié qu'il auoit auec le pape, dont il se monstra tres offensé; et voulleut que les deputez escriuissent à toutes les prouinces le courroux qu'il en auoit, auec deffense de l'inserer dans la confession, menaçant d'oster le cours aulx Bibles et nouueaulx

Testamens et pseaumes, où il se trouueroit imprimé. Mesmes de proceder criminellement contre ceulx qui entreprendroient plus oultre; cela n'ayant esté faict soubs ses predecesseurs, et le deuant moins soubs luy particulierement, il en feit escrire par M. de Villeroy, à M. Duplessis, lettres tres preignantes, portant menace des inconueniens qui auoient à en auenir sur noz eglizes. A cela M. Duplessis respondit, declarant la vraye cause qui les auoit meuz; sçauoir la poursuyte qui s'estoit faicte contre le sieur Ferrier et aultres, et non vne gayté de cœur d'offenser sa majesté, à laquelle nul n'auroit jamais pensé, et moins la suggestion d'aulcung que sa majesté eust soupçonné; et parce que noz deputez auoient eu commandement de monstrer au roy les responses que les prouinces leur feroient sur les lettres sus mentionnees, M. Duplessis, preuoyant que, par les brigues et intimidations qui se faisoient, il pourroit aduenir que tant de synodes prouinciaulx respondroient diuersement selon que les vngs seroient plus foibles et moins rezoleus que les aultres, dont on pourroit prendre aduantaige pour diuiser les eglizes, faisant mesme proffict des vngz contre les aultres, estima qu'il estoit necessaire de leur enuoyer partout vng memoyre de ce qu'ilz debuoient escrire aulx deputez, affin que tous se conformassent à vng mesme sens, bien qu'en diuerses parolles, pour lequel il prya MM. de Cleruille et Riuet, pasteurs de Loudun et de Thouars, de le venir voir à Saumur; et, apres en auoir conferé auec eulx, en feit vng petit concert qu'il feit tenir par toutes les prouinces, auquel la pluspart des synodes confor-

merent leurs lettres, tellement qu'au lieu qu'on en auoit attendeu vng differend, on veit vne plene concorde. Le sommaire estoit que cest article de l'antechrist n'estant poinct nouueau ny particulier aulx eglizes de France, mais, des le commencement de la reformation, commun à toutes eglizes reformees de la chrestienté, et non inseré par esprit de nouueauté en leur confession; moins pour desplaire à sa majesté, mais de pure necessité pour les raisons cy dessus; sa majesté estoit suppliee tres humblement de leur y laisser la mesme liberté qu'en tous aultres articles de leur doctrine, selon ses esdictz, auec protestation que, s'il n'y feust allé que de quelques circonstances, ilz eussent tasché de s'y accommoder, ce qu'ilz ne pouuoient là où il y va de la substance de leur profession. Cest article n'estant pas entre les moindres causes qui les ont faict separer de l'Eglize romaine, et neantmoins encores qu'il ne s'y feist mention de l'impression, parce qu'on jugeoit que la colere de sa majesté estoit passee, estoit trouué bon de la reseruer en noz eglizes françoyses jusques au prochain synode national, sy sa majesté continuoit à en faire instance.

Cependant, contre le desseing de M. Duplessis de faire voir à tous l'unanimité de noz eglizes, M. Tilenus, professeur en theologie à Sedan, ayant publié des theses de l'antechrist en suyte de la decision de Gap, tres bien dressees, et depuis oyant dire qu'aulcungz, redoutans le courroux du roy, eussent desiré qu'on n'y eust poinct touché, adjousta au bout d'icelle vne apologie en laquelle il presupposoit vne playe et comme vng schisme prest à s'ouurir entre

noz eglizes sur ce faict, pour la guerison duquel il seroit plus à propos de le publier que de s'en taire; laquelle apologie il enuoya à M. Duplessis, luy en demandant son aduis : mais le mal estoit qu'elle estoit jà imprimee en latin, et couroit par le monde, dont il eut vng extresme regret, premierement parce que, graces à Dieu, ceste playe n'estoit poinct; secondement, parce qu'estant, elle eust deu estre pansee plus doulcement, et cachee aulx aduersaires. Ce feut la cause qu'il luy en escriuit, luy remonstrant qu'il auoit fort approuué ces theses premieres, mais que ceste addition nourrit la bouche en blaspheme aulx aduersaires; que toutes noz eglizes estoient d'accord en ce poinct; qu'il en paroissoit par toutes les lettres de noz synodes prouinciaulx à noz deputez, s'il y auoit eu quelques opinions foybles, elles auroient esté aussytost releuees; et s'il en restoit en quelqu'vng, que cela ne meritoit pas de venir en compte; qu'il estoit à la verité à propos de faire voir l'utilité et necessité de ceste doctrine, mais sans presupposer en noz eglizes doubte ny hesitation aulcune. Ensuitte de ce, en feut aussy escrit à M. de la Trimouille, et par les prouinces voisines, assez à temps pour empescher l'impression françoyse; et pour la latine, il esperoit qu'en recognoissant les inconueniens, il la restreindroit aultant qu'il seroit possible.

En Angleterre aussy, le roy s'estoit plainct au roy d'Angleterre, de nouueau appellé par la mort de la royne Elizabeth à ces couronnes, des innouations du synode de Gap, lequel les auroit mal prinses, et sur ce M. de La Fontaine, ministre de l'eglize de

langue françoise à Londres, non sans charge, en auoit escrit à M. Duplessis vne fort longue lettre, lequel luy auoit amplement satisfaict sur chacvng article, en intention, comme le dict sieur de La Fontaine luy faisoit assez sentir, que le roy d'Angleterre verroit sa response, et peult estre l'enuoyeroit au roy. La dicte lettre et sa response sont dans ces papiers, qu'il seroit trop long d'inserer, et esperoit qu'elle auroit satisfaict de ceste part; c'estoit au moys de mars 1604.

Ce feut aussy enuiron ce mesme temps qu'il feut mis en auant en court d'y appeller M. Duplessis, dont il ne feut pas sans pene; le pretexte estoit sur la maison de Nauarre, que le roy voulloit regler apres le decez de madame sa sœur, adveneu le 23e de feburier 1604, et ce auec luy qui en auoit la surintendance; mais la vraye cause, sur ce que le roy croyoit que le roy d'Angleterre estoit sur le poinct de faire la paix auec le roy d'Espaigne, et auoit aduis de son ambassadeur qu'il n'y auoit moyen de la rompre que par l'enuoy de quelques personnes de qualité de la relligion, mesmes de luy nommeement, qu'il sçauoit tenir en grande estime. Sa majesté doncq, lors à Sainct Germain, se rezoleut de l'enuoyer querir des qu'elle seroit à Fontainebleau; et sur ce que quelqu'vng dict que difficilement y viendroit il, respondit qu'il debuoit prendre cette occasion pour estre aupres de luy aussy bien que jamais; M. Duplessis, veu les choses passees, ne voyoit aulcune raison d'y aller, consideroit que son liure estoit prest à sortir, qui luy pouuoit susciter nouuelles haines, daduantaige qu'ores qu'il y eust esté

quelque espace bien receu, il ne fauldroit qu'vne despesche de Rome pour le rejetter en mesmes inconueniens; n'ignoroit pas cependant, d'aultre part, les inconueniens que, sur son refus, on prendroit vng plausible subject de luy oster sa charge de Nauarre et ses estatz, puisqu'il ne les voulloit exercer à ce besoing; il se rezoleut doncq là dessus pour s'en eschapper plus doulcement, de faire sentir à quelques vngz, particulierement à M. de Villeroy, par les propos d'vng tiers, les doubtes qu'il pourroit faire, affin qu'ilz les feissent paruenir jusques au roy, sçachant bien que ceulx mesmes qui se disoient plus ses amis, ne prenoient pas plaisir pour la profession qu'il faisoit de le voir pres de sa majesté, crainte qu'il ne s'y en creust comme par le passé; ce qui reussit sy à propos, que sa majesté se departit de la vollonté de le mander, ne voullant estre refusee. Veint aussy son liure en lumiere en ce propre temps, qui n'estoit pas pour haster ce rappel, et d'abondant, le roy d'Angleterre asseura le roy, par l'enuoy du cheualier Hay, qu'il ne feroit rien auec le roy d'Espaigne au prejudice de leur traicté, dont l'alarme de ceste part feut rallentie.

En deux ans, 1603 et 1604, dont j'escris cecy en juillet, retirez en la maison de Bommois, deux lieues pres de Saumur, que M. de Bommois nous a prestee à cause de la contagion qui nous a de rechef contrainctz de nous esloingner de Saumur, se rencontrerent diuerses impatiences que M. Duplessis ramenoit tousjours à raison, tant qu'il pouuoit, quelque opinion qu'on taschast d'imprimer au roy au contraire, n'ayant rien tant deuant les yeux que de

retenir vne manifeste justice en la cause de noz eglizes, et en esloingner le trouble, aultant que, sans prejudice et euidente ruyne, faire se pourroit, et ceulx à qui il a donné tel conseil s'en sont bien trouvez et s'en sont louez depuis, ayant bien recogneu les inconuenientz ou aultrement on feut tombé.

Nostre fille de Villarnoul alla en Bourgongne prendre possession de la terre du Vau, qu'elle auoit acquize, et où elle auoit employé partie des deniers que luy auions donnés en mariaige; elle partit d'aupres de nous le moys d'aoust 1602, peu deuant que nous allassions en Poictou. En l'an 1603, luy naquist vne fille, qu'elle feit nommer Charlotte, enuiron le septiesme du moys de may, et feut son parain Jacques de Jaucourt, seigneur de Rouuroy, et sa maraine, madame Despeueilles. Elle moureut à l'aage de huict moys en langueur, s'estant bien sentie des fascheries que sa mere auoit eues, ayant esté tousjours à Paris à la poursuytte de ses procez.

Au moys d'aoust suyuant naquist vne fille à nostre fille de la Verrie, laquelle feut baptisee et moureut tost apres.

Au mesme an 1603 naquist vng filz de nostre fille de Sainct Germain, au chasteau de Saumur, que nous presentasmes, M. Duplessis et moy, au baptesme, et nommasmes comme le precedent, que Dieu auoit prins, Philippe Sanson; ce feut le 18e jour du moys de septembre.

En l'an 1604, au moys d'apuril, naquist vne fille à nostre fille de Villarnoul, qui feut appellee Benigne, qui feut presentee au baptesme par M. d'Espeueilles et madamoyselle de Jaucourt.

Pendant tout ce temps, j'estois, comme je suis encores, toujours trauaillee de mes maulx ordinaires, aussy que les perplexitez de noz affaires n'y adjoustoient pas peu de rengregement, consollee toutesfoys de la presence de M. Duplessis, que la guerre et la court m'auoient desrobé tant d'annees, et surtout de la rezolution que je prens en Dieu par tant d'experiences, que celuy qui a faict le commencement et le milieu, fera aussy par sa grace la fin de noz affaires.

En juillet 1604, M. de Rhosny veint prendre possession de son gouuernement de Poictou, où il feut receu auec vng honneur respondant à la faueur que chacung recognoissoit du roy enuers luy. Retournant en court, il veint voir M. Duplessis à Saumur, et madame de Rhosny, nostre niepce, sa femme auec luy, à la reception duquel M. Duplessis conuia ses voisins et amys, et y feut assisté d'eulx auec vne fort prompte affection, jusques au nombre de six vingtz gentilzhommes des meilleures maisons, la pluspart de relligion contraire, parce qu'il y en a peu d'aultres au pays. En ceste entreueue, se renoua vne plus estroicte intelligence entre eulx, et feurent prins quelques conseils pour le bien de l'eglize et de l'estat, qu'il plaise à Dieu benir; il arriua à Saumur le 16e juillet, et en partit le jour ensuiuant, pressé de lettres du roy ; le but de M. Duplessis feut de luy leuer toute deffiance de ceulx de la relligion, affin que, par la craincte de remuement de leur part, le roy ne feust poinct retenu d'entreprendre contre l'Espaignol, pareillement ce qu'on auoit mis en l'esprit du roy, que l'assemblee que ceulx de la relligion

demandoient par leur deputez leur estre permise, n'estoit que pour seruir aulx passions de quelques vngz, et leur estoit nommeement suggerée par M. de Bouillon, duquel la disgrace continuoit, et de ces deulx poinctz luy sembloit dependre la continuation du repos des eglizes, et le remede ou la precaution de plusieurs inconueniens. Quelques jours auant l'arriuee de M. de Rhosny à Saumur, le chasteau auoit esté menacé de peste, le filz d'vng sergent de la garnison en auoit esté atteinct, qui seroit toutesfoys mort, transporté aulx champs, ce qui nous avoit faict varier d'en partir, et l'eussions faict, n'eust esté que nous craignionsque le dict sieur ne se feist croire que nous alleguions cest inconuenient pour excuse de l'y receuoir; cela feut cause que tost apres nous nous retirasmes en la maison de Bommoy, à vne bonne lieue de Saumur, que le seigneur et dame du lieu nous presterent fort volontiers; madame de Rohan nous auoit faict accommoder et meubler sa maison de Vanderenne en Poictou, M. de la Trimouille celle de l'isle Bouchart, et l'vng et l'aultre nous en presserent fort; mais, pour plusieurs raisons, nous estimasmes plus à propos de nous eslongner de Saumur. Peu de jours apres, M. Duplessis y receut lettres de M. de Rhosny, esquelles sa majesté se plaignoit de certaines lettres escrites aulx eglizes par M. de Bouillon, pour leur faire ressentir l'exil de M. Renaud, ministre de la parole de Dieu, et la consequence d'iceluy, icelles lettres veneues bien tost à la cognoissance de sa majesté, qui jà auoit receu le dict sieur Renaud en sa bonne grace et renuoyé libre en son eglize, ce que M. Duplessis auoit tous-

jours preueu, et desapprouué telles lettres qui seroient jugees proceder du propre interest plus tost que de l'aultrui, et requeroit le dict sieur de Rhosny de M. Duplessis qu'il en escriuist son aduis à M. de Bouillon, et le subject qu'auoit le roy de s'en offenser, ce qu'il feit fort franchement par les siennes du 9e septembre, luy faisant cognoistre que telles lettres ne luy nuysoient pas moins enuers noz eglizes, qui jugeoient ce subject trop affecté pour les interesser.

Le mariaige du duc Jehan des Deux Ponts auec mademoiselle Catherine de Rohan auoit esté longuement traisné à nostre grant deplaisir, parce que, de part et d'aultre, nous y estions employés Adueint pendant ces delais la mort du duc pere, capable de le rompre sy Dieu n'y eust pourueu : il veint doncq à propos, d'vne part que M. Durant, conseiller du dict duc pere, ayant sceu par messager expres à Paris, s'aduisa prudemment d'en donner l'aduis à madame de Rohan; d'aultre part, que nostre filz se trouuoit lors au Parc, maison de la dicte dame, où estoit le jeune duc poursuyuant ses amours, lequel feit voir que sy le dict duc sauoit le deces de son pere, il ne pouuoit sur tel dueil honnestement se marier, et, retournant en Allemaigne, le mariaige non accompli, y trouueroit encores conseil pour le rompre du tout, estant tout clair que le pere presque seul l'auoit affectionné; sur ce doncq feut rezoleu de l'acheuer, et, pour ce, faire entendre au dict jeune duc que le roy pressoit M. de Rohan pour affaires d'importance de l'aller soubdainement trouuer, partant qu'il le pryoit d'anticiper au premier jour, ce qu'

nostre filz, allant de ce pas trouuer M. de Rohan à la chasse, luy feit trouuer bon et au dict jeune duc tellement que, deux jours apres, les nopces se celebrerent, et, trois jours apres icelles celebrees, feut au dict duc annoncé ladicte nouuelle, non sans regret de quelques vngz des siens qui eussent voulleu rompre le mariaige de ne l'auoir plustost sceu. Peu apres il s'achemina en Allemaigne, et l'an en suyuant 1605, madame sa femme luy suyuit, où, par la benediction de Dieu, ilz viuent fort contentz l'vng de l'aultre; ce que dessus feut en septembre 1604.

M. Duplessis arriua quelques jours apres les nopces, ausquelles, sans la precipitation, nous estions conuiez, mais pour en mesme temps faire vng office de dueil, parce que M. de la Tabariere, beau pere de nostre plus jeune fille, estoit decedé non sans nostre grant deplaisir, tant pour son merite que pour l'affection qu'il portoit à nostre dicte fille; ceste mort leur apportoit des affaires, auec la douairiere et les filles du second lict coheritieres; mais qui, apres quelques alterations, feurent terminees par les amis.

M. de Rhosny, en son voyaige de Poictou, auoit veu M. de la Trimouille à Thouars, et auoit esté fort honorablement receu, et apres plusieurs propos assez libres des choses passees, l'auoit conuié de venir en court en luy faisant esperer d'estre employé contre l'Espaignol, jusques à auoir tiré de luy promesse assez expresse de s'y rendre au plustost. Estant de retour, il en asseure sa majesté, laquelle ne le croyoit pas aysement, et est depuis rapporté au roy par M. le Grand, qui auoit veu M. de la Trimouille chez monseigneur de Montpensier, à Cham-

pigny, qu'il ne faisoit pas cest estat là. Le dict sieur de Rhosny doncq là dessus le presse par plusieurs lettres de sa parole, et enfin sur ce qu'il alleguoit, tantost sa goutte, tantost qu'il n'estoit prest d'argent, luy escrit fort absolument qu'il fault qu'il s'y rezolue, et meslant les esperances de craintes, luy faict assez cognoistre que sa condition est en peril s'il ne vient, et ce, pour resider pres de sa majesté, ou en tel aultre lieu qu'elle luy ordonnera, paroles qui luy donnerent à penser. M. Duplessis, sur ces entrefaictes, vers la fin de septembre, alloit en Poictou, et le veit en passant fort esbranlé à y aller, mesmes en esperance d'y estre employé, et n'en voyoit toutesfoys aultre raison que la parole qui luy estoit eschappee. A son retour, il le trouua prys de la goutte en vng bras, et ressentant en sa personne vne secrete indisposition aultre que de coustume; peu de jours doncq apres, vne forte conuulsion le prent, sur la fin d'vng regime, sur laquelle madame de la Trimouille manda à M. Duplessis, à Dommoy, que, s'il n'y auoit amendement, elle le pryeroit de le venir voir. Ne se passa pas long temps, qu'vng laquais qu'il tenoit pres de luy pour, de foys à aultre, en sçauoir des nouuelles, luy vient toute la nuict auec lettres que, s'il auoit encores vne foys à le voir viuant, il falloit qu'il se hastast; ce qu'il feit, prenant à l'instant la poste; et le trouua accablé d'vng continuel assoupissement, nonobstant lequel il le recogneut et le remercia, et feit effort de luy faire cognoistre la joye qu'il auoit de le voir par diuers eslans de propos courtz et à reprises, mais esquelz il mons-

troit son jugement, les accourcissant à la portee de ce qu'il pouuoit prononcer, et neantmoins exprimant son sens. C'estoit en luy recommandant de continuer l'amytié qu'il luy auoit tesmoignee vers madame sa femme et ses enfans, mais surtout negligeoit tous aultres discours qu'on luy tenoit, il recueilloit son esprit lorsqu'on luy parloit de sa conscience et de l'aultre vie, et respondoit tousjours quelque periode, qui ressentoit sa rezolution à la mort, l'asseurance de sa foy en Christ, et le clair jugement qu'on luy auoit recogneu en sa santé. Le dernier mot qu'il dict à M. Duplessis, luy parlant de son salut, feut cestuy ci : aultres discours ne m'appartiennent plus que ceulx cy, le pryant de les luy continuer. Il deceda doncq en Dieu le   d'octobre, et a esté recogneu depuis que Dieu l'auoit espargné pour le danger qu'il couroit, soit allant, soit n'allant pas à la court, et le progres des affaires de M. de Bouillon, esquelz il eust esté malaizé qu'il n'eust bien auant trempé. Quelques moys auparauant, il auoit faict son testament, auquel il ordonnoit expressement que ses enfans feussent nourris en la relligion reformee, et ne se mariassent qu'à personnes de ceste profession, et d'iceluy nommoit executeurs, MM. l'electeur Palatin, prince Maurice et duc de Bouillon, et M. Duplessis, lequel, pour la proximité des lieux, il pryoit d'en prendre la principale charge, ce qu'il feit volontiers, bien que pleine d'enuye, comme tost apres il pareut, assistant la dicte dame sa veufue de foys à l'aultre, tant de consolations en ses douleurs, que de conseilz en ses per-

plexitez ; laquelle, enuiron vng moys apres, feut surchargee de la perte de sa plus jeune fille, qui luy estoit fort chere, dont elle pensa estre accablee.

Peu d'heures auant la mort de M. de la Trimouille, et sur le fort de son agonie, madame la princesse de Condé sa sœur, qui se trouuoit au pays, pour faire razer le chasteau de Craon, à quoy elle auroit consenti, pour quelque somme d'argent, sur l'aduis qu'elle en eust, passant à Saumur, s'achemina à Thouars, enuoya pryer madame sa belle sœur de luy enuoyer son carrosse pour relayer le sien : ce messaige feut dur à ceste pauure dame, qui voulloit tousjours esperer de la vie de son mary, et aprehendoit que ceste veufe ne luy amenast nouuelle conuulsion, par ce mesmes que son frere et elle n'estoient pas bien ensemble, tellement qu'elle requict fort asprement M. Duplessis de la descharger en quelque façon de ceste veneue, synon qu'elle voyoit son mary mort, et elle mesmes, et auoit desjà la dicte dame declaré à M. Duplessis la confiance que M. son mary auoit prins, en son testament, de son amytié ; luy doncq, s'y sentant obligé de conscience, en ayant deliberé auec MM. de la Noue et de Sainct Germain qui s'y trouuoient là, escrit à la dicte dame princesse la plus respectueuse lettre qu'il peult, pour la supplyer de remettre ce voyaige à vne aultre foys, auquel elle ne verroit que piteux spectacles, de toutes partz ; et en feut porteur le sieur Duplessis Bellay, auec creance pour luy en exposer les raisons, M. son frere aulx traicts de la mort, qui jà auoit perdeu la parole ; madame sa belle sœur plus morte que viue, la fille aisnée auec la petite verolle,

les medecins qui ne voulloient rien deseperer en l'onziesme jour qui estoit critique, auquel toute esmotion en ceste agonie seroit mortelle; et de faict, là dessus, elle print aultre cheming; mais ce feut en depeschant des le soir, en court vers monseigneur le prince, son filz, auec plainctes aygres contre M. Duplessis, qu'il eust à faire viuement entendre au roy, luy faisant mesmes glisser des soupçons comme s'il eust voulleu disposer des enfans, ou des places, au prejudice de son seruice, tellement que sa majesté mesmes, abbreuuee d'ailleurs d'aultres calomnies, s'en monstra offensee. La sincerité enfin de sa procedure qu'il feit entendre aulx principaulx parentz, feut recogneue, et luy par eulx, fort honorablement remercié des bons offices qu'il rendoit à la dicte dame, nommeement par monseigneur de Montpensier, monseigneur le connestable, M. le prince d'Orange, M. l'admiral et aultres, et, peu apres, auec plusieurs remerciemens, luy enuoyerent leurs procurations tres amples, monseigneur l'electeur Palatin et MM. les princes Maurice et duc de Bouillon, pour, tant en leur nom qu'au sien, proceder à l'execution du testament; mesmes, comme le Noel ensuyuant, ma dicte dame princesse se trouuoit à Thouars, il luy en parla fort librement, et luy feit voir la raison qu'il auoit eue, et le tort qui luy estoit faict, dont elle se teint contente, comme aussy sa majesté mesmes, quant elle en eust sceu la verité par M. de Montaterre.

Vers la my nouembre, nous feusmes bien ayses que nostre filz, qui s'estoit ennuyé d'auoir esté inutilement reteneu, en l'attente du voyaige que M. de Rohan se promettoit faire en Angleterre, pour voir

le nouueau roy, auquel il auoit cest honneur d'estre proche, s'allast desennuyer visitant noz parentz, commençant par nostre filz et fille de Villarnoul en Bourgoigne; ce qu'il feit assez à propos, recogneut et feit beaucoup d'amis; et, enuiron le mesme temps, je m'acheminay à Bodet en Poictou, nonobstant mon indisposition, pour estre aulx premieres couches de ma fille de la Tabariere, en intention aussy de voir madame de Rohan, premier qu'elle s'acheminast à Paris, pour conduire madame la duchesse des Deux Ponts sa fille, laquelle je faillis par les chemings, et feus contraincte de luy faire mes adieux, et à madame la duchesse des Deux Ponts sa fille, par lettres. M. Duplessis, qui les vit à Thouars, les leur feit en personne, ce feut là qu'en mon absence il receut lettres de nostre dict filz qui renuoyoit son train à Saumur, pour se faire secrettement panser à Paris par M. Turgot medecin du roy, de certain accident qui le trauailloit, à luy adueneu par vng effort, lorsque de Geneue il veint trouuer le roy en poste, pour negotier leur secours; le roy ne sçachant qu'il estoit deueneu, et doubtant qu'il feust allé à Sedan pour quelque desseing, en feit faire perquisition, et feut recogneu où il estoit, dont M. de Rhosny voulleut presumer vne maladie honteuse, et le dict au roy, qui, soubs ombre de bon office, le feit dire à M. Duplessis, par M. de Montalent; mais il sçauoit où il luy tenoit, ce que, pour ne luy faire tort ailleurs, il n'osoit declarer, et depuis la verité n'en a esté que trop cogneue.

J'auois sejourné quelque temps à Bodet, et estois en alarme que nostre fille de la Tabariere trainast

plus longuement, quand elle accoucha heureusement d'vng filz, le vendredy 10 de decembre 1604, pour le baptesme duquel se rendit tost apres M. Duplessis au dict lieu, et le nommasmes Philippes; il s'y trouua fort honorable compaignie d'vne et d'aultre relligion, et reueinsmes les festes de Noel, M. Duplessis et moy, à Saumur.

En januier 1605, M. Duplessis receut lettres de M. de Rhosny, par lesquelles il luy escriuoit, par commandement du roy, qu'il enuoyast nostre filz à Paris, auquel il auoit procuré vng regiment pour le seruir en la guerre des estatz, ce qu'il deuoit tenir secret; et c'estoit sur la fin du regime qui luy auoit esté ordonné pour l'accident que dessus; M. Duplessis doncq luy aduertit à ce qu'au plus tost que sa santé le luy permettroit, il se presentast à sa majesté; ce qu'il feit, et en feut fort fauorablement receu, et luy feit fort clairement entendre M. de Villeroy, que cest honneur ne luy venoit que du propre mouuement du roy. Sa dicte majesté doncq lui declara son intention de faire pour le printemps troys regimens nouueaulx pour la guerre des Pays Bas, qui se debuoit entamer par la coste de Flandres, dont l'vng seroit pour M. de Soubize, l'aultre pour luy, et le tiers estoit en doubte entre le filz du sieur des Fauatz et le sieur de Bethune; et là dessus nostre filz auoit jetté les yeux sur ceulx qu'il auoit à employer, à quoy s'offroient de toutes parts gentilzhommes et capitaines des meilleures qualités. Ceste rezolution neantmoins feut tost changee, tant sur la protestation que feit l'ambassadeur d'Espaigne sy telle chose auoit lieu, que, le lendemain, son mais-

tre declareroit la guerre au roy, que sur les instances du nonce du Pape, lequel se rendoit protecteur de la paix par luy faicte entre les deux roys, joinct qu'en ceste saison adueint la mort du pape Clement VIII, auquel ayant succedé le cardinal de Florence, qui feut nommé Leon II, de l'election duquel, chose parauant inouye en France, on auoit faict feux de joye, et tiré le canon de l'arsenal. Le dict Leon vescut fort peu de jours, au grant regret du roy et non sans en jetter larmes, auquel il auoit cousté plus de 300,000 escus distribués aulx cardinaulx pour le faire eslire, et le double où on estoit d'en pouuoir auoir vng aussy fauorable, n'aydoit pas peu à allentir toute rezolution qui pouuoit porter à la guerre.

Entreueint là dessus que le sieur de la Martonie, gentilhomme de Perigord auec lequel nous auions eu proces pour l'interest mesmes de sa majesté, et auquel nous le pensions auoir obligé de plusieurs courtoysies, feut instigué à prendre ce mauuais subject d'appeller en duel nostre filz, ce qu'il feit au jugement de tous les gens du mestier mal à propos, et s'y porta au contraire nostre dict filz auec tant de discretion et franchise, qu'il feut recogneu de sa majesté et de tous les grantz, juges de tels affaires, qu'il n'y auoit rien oublié ny de valeur, ny de bon aduis, comme de faict, sa partie, par commandement du roy, feut mis prisonnier au fort l'Euesque, en danger de la teste; luy simplement gardé en son logis, et peu apres declaré libre; pendant ceste garde, visité auec offre de tant d'amys, d'vne et d'aultre relligion, et des plus grantz, qu'il sembloit que cest accident, bien que fascheux, estoit né expres

pour faire voir combien en ceste jeunesse ceste vertu naissante estoit jà recogneue. Il feut neantmoins fort remarqué de plusieurs que, contre toute coustume, il auoit esté mis en liberté, et auec congé de s'en aller sans l'accorder auec sa partie; et croyoient aulcungs que ce n'estoit sans mystere pour nous laisser au pied ceste epine; et, quant à sa partie, quelque temps apres, à la pryere de M. le duc d'Aiguillon, le roy luy donna la vie, auec penitence de seruir deux ans en Hongrie, ce que toutesfoys il ne feit poinct.

Voyant doncq nostre filz que ceste leuee des trois regimens s'en alloit à neant, il se rezoleut, estant encores en garde, de faire demander sa liberté et son congé tout ensemble, au moins pour aller en personne priuee aulx Pays Bas apprendre à seruir sa majesté, puisque, pour encores, il n'y pouuoit estre employé pour son seruice. M. le marquis de Galerande, plein de bonne vollonté, requit de sa part M. de Rhosny de parler au roy, lequel, tost apres, luy faict response que l'vne et l'aultre luy estoit accordé, et luy feit assez cognoistre le dict sieur marquis, qu'on luy auoit octroyé ce congé fort gayement; doncq il se presenta au roy pour receuoir ses commandemens, lequel, apres plusieurs bonnes paroles, le congedia pour venir nous dire adieu. La verité est que nous nous rendions plus faciles à ce voyaige, parce que nous voyons que l'oisiveté le chagrinoit, qu'il mouroit sur les pieds, quand l'occasion de monstrer sa vertu luy eschappoit, pour quelque bonne raison que d'ailleurs il feust reteneu, et en auons eu beaucoup de pene pour les sieges d'Ostende

et de l'Ecluse, pendant lesquelz diuers subjectz importans le nous auoient faict retenir pres de nous.

En juillet 1604, lorsque M. de Rhosny passa à Saumur, à la pryere de M. le duc de Rohan et de madame sa mere, qui l'en auoient requis, par gentilhomme expres, M. Duplessis luy auoit faict ouuerture du mariaige du dict sieur duc de Rohan auec sa fille, nostre petite niepce, lequel l'auoit rejetté assez brusquement. Moy mesmes en estois entree plus auant en propos auec madame de Rhosny, ma niepce, qui m'auoit faict cognoistre qu'elle s'attendoit à M. le comte de Laual, pour lequel madame de Feruaques, sa mere, la recherchoit, lequel estoit sur son retour d'Italie, et, dans peu de jours, auoit à uoir s'il seroit en la mesme vollonté que la dicte dame, sa mere. M. Duplessis doncq, ayant trouué le dict sieur de Rhosny sy froid, ne luy voulleut poinct faire sentir qu'il en eust charge, et manda simplement à M. et dame de Rohan, qu'il pensoit ailleurs. En octobre en suyuant, MM. de Rohan et Soubize, freres, s'en allant à la court, nous feirent cest honneur de nous venir voir à Bommoy, et là declare, M. de Rohan à M. Duplessis, l'affection qu'il auoit vers la fille du feu comte de Chemilly, l'vne des plus riches heritieres du royaume, le pryant de sonder, par quelque amy, s'il y seroit receu, surtout à ceste condition, que la fille, encores jeune, feust mise es mains de madame sa mere pour la nourrir en la vraye relligion; car aultrement ne luy conseilloit il aulcunement d'y entendre, et luy en remonstroit les inconueniens, et selon Dieu et selon les hommes. M. Duplessis doncq

luy promet d'y penser à bon escient (ne luy celant poinct les difficultez de persuader ceste condition à la mere), et de luy en mander des nouuelles dans vng moys. Mais tost apres que M. de Rohan feut arriué en court, M. de Laual reuenint d'Italie, branlant en la relligion, lequel le roy estoit pryé par le pape d'y pousser viuement pendant qu'il estoit en ce branle; doubta sa majesté que l'alliance de M. de Rhosny feist obstacle à ce changement, parce que M. de Rhosny, qui voulloit regagner credit entre ceulx de la relligion, declaroit qu'il n'auroit poinct sa fille s'il changeoit. Sa majesté doncq s'aduisa de recommander à M. de Rhosny le mariaige de sa fille auec M. de Rohan, lequel aussy, par ceste alliance, il estreignoit tant plus à son seruice, qui feut cause que M. de Rohan donna aduis à M. Duplessis de ce pourparler, affin qu'il ne s'engageast poinct plus auant en l'aultre; et, tost apres, feut concleu le mariaige de M. de Rohan auec la fille de M. de Rhosny, nostre petite niepce, et nous feit cest honneur M. de Rohan de nous en enuoyer les accordz; et ce faisant, feut aussy, le dict sieur, pourueu de la charge de colonnel general des Suisses.

Quant à M. de Laual, apres plusieurs tergiuersations, il quitta la relligion, faisant voir à l'œil à vng chacung, par ses procedures, que la debauche de sa vie, qu'il n'eust peu continuer telle parmi nous, le meneroit là; en Italie aussy il s'estoit addoné aulx deuins et sortileges, et d'aultres. Le roy n'y oublioit poinct ses inductions, ce que le pere Cotton, jesuite, ne dissumula poinct en vne lettre à vng amy, en ces motz : Qu'il esperoit bien de sa conuersion,

parce que les majestez diuine et humaine y cooperoient. Les escritz reciproques là dessus sont en publicq, et particulierement M. Duplessis, que le pere auoit aymé uniquement, estima de son debuoir de luy en escrire vne viuement; mais à la suggestion de M. d'Andelot, son oncle, instrument en partie de sa reuolte, il monstra la lettre au roy, qu'aulcungs tascherent de picquer contre M. Duplessis sur ce subject. Nostre filz, qui lors estoit à Paris, luy dict franchement qu'il seroit plus blasmé de son peu de fidelité de l'auoir monstree à sa majesté, ce qui toutesfoys, en vne telle cause, nous estoit indifferent, que M. Duplessis de sa franchise; et il luy nia fort, comme aussy le sieur de la Fin l'vng des siens, qu'il auoit laissé prisonnier en la Tour de Nonne à Rome, à la requeste du sieur de Bethune, ambassadeur pour le roy, et à l'instigation sans doubte de la dame de Feruaques, qui n'auoit trouué bon qu'il feist le voyaige auec son filz, eust moyen de depescher à M. Duplessis vng valet de la prison, allemand, jusques à Saumur, pour le pryer de prendre soing de luy. M. Duplessis l'adressa à nostre filz à Paris, auec lettres qu'il portoit pour luy, nostre dict filz, et M. de Laual, affin que, sur les lieux, par les plus discrettes voyes qu'il aduiseroit auec noz amys, il procurast sa deliurance. Mais, pour l'heure, il n'y eut que refuz et rudesses, et M. de Laual, qui promettoit tousjours beaucoup, ne l'assista, ny de faict ny de paroles. Ces lettres contiennent auec toute liberté le discours de sa prison, les disputes qu'il auoit auec diuers docteurs, les tentations qui luy estoient presentees à gauche et

à droicte, les viues reparties qu'il y faisoit, les rigueurs qu'il luy estoient teneues, desquelles il n'attendoit la fin que par le feu et par l'eau, et n'est à croire auec quelle liberté et auec quelz termes il auoit prononcé tout ce qu'il s'ensuit, du pape, de la court et de la doctrine romaine, ses lettres seulles estans suffisantes pour le perdre. Depuis neantmoins, par ce qu'il n'estoit prisonnier du roy, il feut deliuré, apres que l'on eut veu l'innocence de M. de Monbarot, gouuerneur de Rennes, prisonnier en la Bastille, duquel on le voulloit faire complice, sur l'instance que les deputez de la relligion eurent charge, en l'assemblee de Chastelleraust, de faire vers sa majesté pour luy, et que des lors ils feirent à M. de Rhosny, qui s'y trouua de la part du roy, le tout principalement par le soing de M. Duplessis, qui auoit recommandé cest affaire aulx deputez de diuerses prouinces. Retournant aussy de Rome, il veint de Lion à Saumur, pour le voir et l'en remercier, d'où il print son cheming pour s'aller presenter deuant sa majesté, en feburier 1606.

Et, quant à M. de Laual, il feut tué en Hongrie, en vne retraicte pres de Sienne, d'vng coup dans le petit ventre, en decembre 1605, laissant pour heritier principal, M. de la Trimouille, et pour ce qui est de la maison de Rieux, M. d'Elbœuf, non sans quelques aultres pretentions que le temps demeslera.

En decembre 1604 deceda M. de Fontenay, beau pere de nostre fille Elizabeth, d'vne longue maladie. Dieu luy feit la grace de tesmoigner jusques à la fin sa foy, et à son filz de l'assister, et de receuoir sa benediction; nostre fille estoit lors auec nous, qui

l'an 1605, le 22 de feburier, accoucha au chasteau de Saumur, d'vne fille; madame de la Trimouille et M. de la Tabariere, nostre gendre, la presenterent au baptesme, et feut nommeé Charlotte.

Des l'an 1604, les sieurs de Sainct Germain et des Bordes Mercier, deputez generaulx de ceulx de la relligion pres de sa majesté, l'auoient suppliee de leur accorder vne assemblee generale pour, en icelle, nommeement pournoir à leur descharge et à l'election de nouneaulx deputez, par ce qu'ilz n'auoient esté nommés que pour vng an, et jà en auoit serui deux, et, apres quelques delaiz, leur auoit icelle esté accordee pour tenir en la ville de Bergerac, en may. Comme ilz en poursuyuoient les expeditions, on leur declare que l'intention de sa majesté estoit qu'ilz enuoyassent vng memoyre à toutes les prouinces des conditions sous lesquelles, desormais, il leur accordoit et consentoit leurs assemblees tant generales que prouincialles, tant synodales que politiques, sçauoir pour les synodales, qu'elles ne se tiendront sans congé special de sa majesté, et qu'à icelles assisteroit tousjours vng gentilhomme de la relligion de sa part; pour les politicques, qu'il leur en accordoit vne à Chatellerault, en laquelle, de chaque prouince ne se pourroit trouuer que deux deputez, ne pourroient deliberer d'aultres affaires que du changement des deputez generaulx, et, pour voir clair à ce qui s'y feroit, assisteroit et presideroit vng gentilhomme de la relligion pour sa majesté; mais, pour l'aduenir oster ce pretendeu mauuais exemple, qu'il n'entendoit plus qu'il s'en teinst; ains que, lorsqu'il seroit besoing de changer les deputez, les prouinces par

simples messagers enuoyassent leur nomination, en vng billet, en certain lieu, et que ceulx feussent teneus pour escleus qui auroient le plus de voix, sy mieulx ilz n'aimoient en nommer tout à la foys douze, lesquelz eussent à seruir deux à deux, de deux ans en deux ans, au choix de sa majesté, et feut ce memoyre dressé par M. Forget, secretaire d'estat, et par les deputez, enuoyé à toutes les prouinces.

Ce memoyre scandaliza plusieurs, et leur faisoit mal estimer de l'adueuir, par ce qu'ilz voyoient et la liberté de leur synode perdeue contre le breuet qui luy auoit esté expres accordé, et le moyen de faire entretenir l'edict osté, ne pouuans plus s'assembler pour en remonstrer les inexecutions et contrauentions, joinct que ce leur estoit, apres la fidelité tant esprouuee de leurs seruices, vne flestrissure qu'on n'imposoit pas mesmes aulx jesuites, libres en tous leurs conuenticules, et conuaincus neantmoins d'auoir entrepris contre l'estat et personne des roys; et sembloit à plusieurs que l'exil de M. de Bouillon et la mort de M. de la Trimouille donnoit aduantaige à faire ce changement, mesmes en ce que le lieu de l'assemblee auoit esté remis de Bergerac à Chastellerault, depuis la mort du dict sieur de la Trimouille, duquel on doubtoit le voisinaige; ce qui ne se discouroit sans diuers murmures; representans quelques vngz de quelle importance il leur estoit d'auoir ou n'auoir poinct des personnes eminentes, quand on en sçauoit prendre ces aduantaiges, aussytost qu'elles estoient ou deperies d'auctorité ou esteinctes.

M. Duplessis doncq, desireux comme tousjours, et de preuenir le trouble, et d'empescher que la condition de l'Eglize reformee n'empirast, en communique auec M. de Sainct Germain Monroy, l'vng de noz deputez, qui le veint expres voir à Bommoy, sur la fin de l'an 1604, et luy en bailla des memoyres. Non content de cela, en enuoya par toutes les prouinces, sur lesquelz, icelles, en diuerses paroles, mais tendantes à mesme sens, feirent leur response sur le memoyre ennoyé de par sa majesté, remonstrans à bon escient leurs griefs, et la suppliant de ne leur imposer ceste rigueur indigne et de sa bonté, et des fideles seruices qu'elle auoit receus d'eulx; et d'aultant plus que les feus roys ne les auoient jamais assubjectis à telles choses, qui toutesfoys n'auoient tant de cognoissance de leurs actions : toutes lesquelles pieces se voient en ces recueils, et feurent les dicts memoyres partout unanimement suyuis.

Mais particulierement luy veint en main vne bonne occasion, sur ce que sa majesté depescha vers luy le sieur Hesperien, conseiller de Bearn, instruict particulierement par M. de Sillery, aujourd'huy garde des sceaux, et ce sur troys poinctz. Le premier estoit vne plaincte de sa majesté de la trop grande accointance que M. Duplessis auoit eue auec feu M. de la Trimouille, ne voullant toutesfoys, en ce desseruice, comme font, disoit il, assez souuent les aultres princes, enseuelir ses seruices; à quoy M. Duplessis feit response qu'il auoit de l'obligation naturelle et ciuile à M. de la Trimouille, telle qu'en sy proche voisinaige, moins de hantize eust esté

inimitié; mais qui l'auoit tousjours rendeue subalterne à son debuoir vers sa majesté, et qu'il y auoit pareu aulx effects, et y en apparoistroit dauantaige s'il plaisoit à sa majesté les approfoudir, et plusieurs aultres raisons là dessus. Le second estoit vne plaincte de sa majesté de certaines bizarreries de ceulx de la relligion, prenans ombrage de ses actions mesmes de ce qu'elle auoit des jesuites pres d'elle, dont quelques mauuais espritz voulloient abuzer; sur quoy respondit M. Duplessis qu'ilz auoient tort de s'en plaindre, veu la profession que faict sa majesté, et pour certaines raisons qu'elle reserue par deuers elle. Bien auroient ilz à craindre qu'ilz luy jettassent quelques mauuais conseilz en l'oreille, mais par la fidelité qu'il luy debuoit, ne luy pouuoit il dissimuler que ceulx de la relligion generalement estoient esbahis des memoyres, par son commandement, enuoyez aulx prouinces, qui leur imposoit des conditions nouuelles, onereuses et infamantes, ce qu'aulcung des feus roys en plus de temps n'auoit faict, marques qu'il se deffie d'eulx, partant les hait, et consequemment procurera leur ruyne en temps et lieu, dont naissent des discours qui ne pouuoient engendrer rien de bon; et de ce ne falloit doubter qu'au premier jour les deputez ne feussent chargez de luy faire griefues plainctes, lesquelles il estoit à propos à sa majesté de preuenir par sa prudence. Le troysiesme, en ce que sa majesté luy faisoit entendre l'intelligence de M. de Bouillon auec le roy d'Espaigne, duquel, depuis peu, il auroit eu vng messager auec lettres qui auoient passé par les mains de sa majesté; sur quoy luy respondit M. Duplessis

que ceste intelligence seroit tousjours condamnee de tous les gens de bien, de luy plus que d'aulcung aultre, comme estant contre l'estat et contre la profession de la relligion; mais qu'il ne se pouuoit tenir de luy dire qu'il importoit desormais au seruice de sa majesté que telz crimes veinssent en euidence, parce que, depuis deux ans que ces accusations duroient, on auoit esté trop peu soigneux de les mettre au jour, qui les faisoient decroire à ceulx qui d'abord les auoient creues; et de ce feit recueillir au dict sieur Hesperien ses propres motz, pour les escrire à M. de Sillery, auec plusieurs bonnes raisons sur chaque poinct, qui se lisent en ses memoyres. Ceste depesche feut en mars 1605.

L'effect feut que, tout bien pesé, peu de jours apres, sa majesté enuoya querir les dicts sieurs deputez de la relligion, et leur declara que jamais son intention n'auoit esté de leur imposer ces conditions, et que celuy qui auoit faict la depesche, l'auoit mal conceue, dont sa majesté les chargeoit d'aduertir ses bons subjectz de la relligion, qu'il leur accordoit la liberté de leur synode à l'accoustumee. Pour l'assemblee politique, la leur permettoit de mesme pour juillet prochain, à Chastelleraul; seullement qu'il y feroit trouuer vng gentilhomme de la relligion de sa part, pour leur y faire entendre sa volonté, dont ilz auroient subject de se louer; et de ce leur feut baillee l'expedition necessaire. Le gentilhomme estoit M. de Rhosny, gouuerneur de la prouince; et leur feut par sa majesté exprimé qu'il n'y seroit ny pour presider à l'assemblee, ny pour controller en aulcune sorte leurs actions, ny mesmes

pour y assister, mais simplement pour y proposer la vollonté de sa majesté; et le dict sieur se feit entendre aulx deputez qu'il leur y porteroit la continuation des places de seureté pour six ans, affin que d'eulx mesmes ilz se disposassent à l'y faire presider.

En ce mesme moys, receut M. Duplessis des lettres de l'uniuersité d'Escosse, en date du moys d'octobre 1604. Le subject estoit qu'au synode national, teneu à Gap en l'an 1603, l'opinion du docteur Piscator, Allemand, auoit esté condamnee en assez rudes termes, par laquelle il pretend que la seulle mort de Jesus Christ est nostre justification, et non aussy toute sa vie; et que le filz nous soit né et donné tout entier, et que toute sa conuersation en terre appartienne à nostre salut, opinion neantmoins sur laquelle M. Duplessis auoit estimé qu'il falloit l'auoir ouy premier que de prononcer. Les pasteurs doncq et professeurs de l'uniuersité de Sainct André le requeroient d'employer son auctorité vers noz eglizes françoyses, et partout ailleurs, pour moderer ceste sentence, et empescher que ce differend, d'ailleurs comme indifferent, n'esclatast en schisme. A cela leur promit M. Duplessis de remettre la main à bon escient, n'estant la saison d'ouurir nouuelles playes, ains de fermer les vieilles; les pryans reciproquement tenir la main vers le docteur Piscator et les siens, à ce qu'ilz ne veinssent poinct aulx escritz publicqz; et de faict, en escriuit à tous les synodes prouinciaulx, qui feurent remis en cest an 1605, en France, leur remonstrant de quelle consequence estoit cest affaire, et combien il estoit plus louable de suyure l'exemple des eglizes

reformees de Poulongne, lesquelles, en differends plus importans. s'estoient reunies en pleine concorde; et de la pluspart des dicts synodes prouincianlx feut remercié, et chargez les deputez, qui de leur part se trouueroient au premier synode national, de traicter des moyens de pacifier cest affaire, mesmes adoucissant la sentence trop rigoureuse du synode de Gap.

De mesme soing feit aulx dicts synodes prouinciaulx entendre combien il estoit dangereux d'approfondir au synode national les questions que le synode de Gap y auoit remuees. S'il y a reste d'Eglize et de vocation en la Romaine en quelle part, que l'on concleut, et les inconueniens, en danger mesmes d'vne diuision qui, de part et d'aultre, en arriueroit, surtout parce que les decrets des synodes qui simplement affirment ou nient, approuuent ou condamnent sans s'estendre aulx justices et raisons de leurs decisions, laissent beaucoup à deuiner aulx hommes; et de ce feit vng petit escrit en latin, qu'il leur enuoya partout; mesmes en confera auec des plus apparens; et en la pluspart des dicts synodes prouinciaulx feut trouué bon de se tenir aulx termes où on estoit, sans rien innouer.

Mesmes à l'imitation de la reunion des Eglizes faicte en Polongne, meit en auant en Allemaigne par l'entremise de quelques grantz personnaiges, les moyens de reconcilier les differends des eglizes reformees, ce qui feut trouué bon de quelques princes de l'vne et de l'aultre confession jusques à parler de la teneue d'vng commun concile d'icelles; mais pour la longueur des deliberations d'Allemaigne, la chose

n'auroit peu encores venir sy auant, bien que non hors d'espoir, et est à noter que, comme ceulx qui font les affaires du roy en Allemaigne, eussent entr'ouy quelque chose de ceste union negotiee par luy, ilz en donnerent aduis à sa majesté, estimans que ce feust vne union politique des eglizes françoyses auec celles d'Allemaigne, dont sa majesté entra en grant' colere contre luy, jusques à parler de luy oster tous ces estatz; mais les depesches qui veinrent depuis l'esclaircirent qu'elle ne regardoit que la doctrine, ce que M. de Villeroy luy recogneut, lorsqu'il eut l'honneur de voir sa majesté à Chastellerant en ce mesme an 1605 en octobre. Les memoyres qu'il enuoyoit en Allemaigne passoient jusques là, que les princes, soubs l'auctorité desquelz se tiendroit le synode national en Allemaigne, enuoyassent vers le roy d'Angleterre, luy feissent entendre le succes d'iceluy, et le pryassent de s'employer vers les princes ses alliez, pour les rendre capables de ceste saincte union de doctrine; mesmes prissent occasion de luy remonstrer l'aduantaige que les aduersaires prenoient de la rigueur qu'ilz tenoient à ceulx qu'en son royaume on appelle puritains, estant de sa prudence, puisqu'en la substance de la foy il n'y auoit poinct de differend, de les supporter es choses qui ne regardent que la police, y ouuroit aussy vng expedient, cas que nos eglizes françoises y feussent conuiees d'enuoyer en ce synode d'Allemaigne, par lequel, auec le gré du roy, elles le pouuoient faire sçauoir en l'en requerant tres humblement, luy faisant apparoir des lettres des uniuersités d'Allemaigne par lesquelles elles y feussent exhortees.

M. Duplessis auoit acheué en l'an 1604 la version latine de son œuure de l'Eucharistie, laquelle, en mars 1605, il enuoya à Francfort au sieur Claude de Marne, imprimeur, par l'entremise de M. de Bongars, agent pour le roy en Allemaigne; lequel la depescha pour la foire suiuante de septembre; et la sçachant fort desiree des estrangers, en feit deux editions à la foys, l'vne in folio, l'aultre in octauo; et, enuiron ce mesme temps, veinrent en lumiere ses Meditations, par luy reueues et augmentees de quelque nombre qui feurent imprimees à Saumur, et bien recueillies de tous gens de bien, mesmes de contraire relligion.

Sur la fin de mars aussy 1605, nostre filz nous veint retrouuer pour se preparer à son voyaige des Pays Bas, lequel il commença vers la fin de may; plusieurs raisons le luy faisoient entreprendre auec quelque regret, le congé qu'il remarquoit luy auoir esté donné sy gayement, le deplaisir que nous en receuions, qui pensions au contraire à le marier, et estions en propos de la fille aisnee de la maison de Jarnac, moy surtout tousjours trauaillee de maladie et de douleur, peu asseuree à ceste occasion de le reuoir, et, pour le publicq, l'incertitude de la condition de noz eglizes jusques à ce qu'on veist l'isseue de nostre assemblee, et, en icelle, de la demande de noz places, la condition de M. Duplessis mesmes abbayé à toute heure de calomnies aupres du roy, lequel deslors on disoit s'acheminer en ces quartiers, pour de plus fortifier la negotiation de M. de Rhosny en l'assemblee, et affoiblir le courage des deputez de noz eglizes; mais à tout cela s'oppo-

soit vng desir incroyable de monstrer sa vertu, et d'en apprendre l'exercice, et le congé du roy luy estoit vng commandement irreuocable, et nous, qui estions chagrins pour luy quand nous le voyons se chagriner en oisiueté, l'y voyans rezoleut, donnions nostre deplaisir au sien pour ne contrister son voyaige; tellement qu'ayant donné vng tour en Poictou, pour dire adieu à son frere et sœur de la Tabariere, il nous laissa recevant nostre benediction; et prenant son chemin par le Mayne et la Normandie, auec son frere de Fontenay, qui l'accompaigna jusques à sa maison, où il feut arresté d'vne fiebure tierce aspre, qui luy rompit son desseing de le conduire jusques à Dieppe, où il s'alla embarquer; il veit aussy son frere et sa sœur de la Verrie, lequel l'accompagna quelques journees.

Le roy ayant accordé à ceulx de la relligion vne assemblee generale pour le moys de juillet, les prouinciales se tenoient en apuril et may preparatoires à la generale, et estoit besoing que les bons conseilz sy prissent de bonne heure, qu'il eust esté trop tard de proposer en la generale. M. Duplessis doncq dresse des memoyres, et choisit quelques personnes d'auctorité et de confiance en chaque prouince, qui les representent à chacune prouinciale, pour sur iceulx diriger les instructions des deputez qu'ilz auroient à faire trouuer en la dicte generale. Les memoyres en obseruant le respect deu au roy, et la consideration du repos publicq, proposoient aulx eglizes les moyens de leur conseruation, en maintenant leur union publicque, retenant la liberté de leurs assemblees qu'il plaisoit au roy leur donner,

et surtout luy demandant auec toute humilité les choses necessaires, specialement la continuation des places baillees en garde aulx dicts de la relligion pour leur seureté, et y estoient deduictes les raisons pour lesquelles il leur estoit juste de les demander, et de l'equité de sa majesté de les leur accorder; et sur ces memoyres assez amples, feurent dressés ceulx de la pluspart des prouinces, partie desquelles mesmes feirent passer leurs deputez à Saumur, pour en conferer plus au long auec luy. Estoit question d'y reformer l'union des eglizes reformees. Il leur proposa d'y adjouster clause, par laquelle ilz demeurassent uniz soubs l'auctorité du roy et de monseigneur le dauphin, prenant occasion des monopoles descouuerts des l'an 1604, et plus esclaircis en l'an 1606, de la marquise de Verneuil et du seigneur d'Entragues son pere, qui, soubs pretexte de se garantir et ses enfans de l'animosité de la royne, auroient traicté auec l'Espaignol pour se mettre en la protection du roy d'Espaigne, et se transporter en pays de son obeissance; ce qui feut faict en la dicte assemblee sans que M. de Rhosny, qui neantmoins en voulleut auoir gré de la royne, en ouurist la bouche, ny en sceust rien que lorsqu'il feut prest à partir. Estoit aussy question de nommer noueaulx deputez personnes sans exception; il disposa M. de la Noue, le venant voir auec madame de la Trimouille, qui s'en alloit en court, d'accepter ceste charge, et nonobstant que le roy l'eust enuoyé à Geneue, sur certaine alarme qui s'y presentoit, pouruent qu'en l'assemblee prouinciale de Poictou, il feut, entre plusieurs aultres, nommé deputé de la

prouince, et consequemment, en l'assemblee generale, depnté general pour resider pres de sa majesté, ce qu'il n'eust peu aultrement. Restoit que M. de Rhosny desiroit fort estre gratifié de presider en la dicte assemblee generale nonobstant que sa majesté leur eust laissé la liberté entiere, et cela estimoit il indifferent au seruice du roy, mais de dangereuse consequence pour les eglizes, qui feut cause qu'il ne feignit de leur en remonstrer les inconueniens, tant es assemblees prouinciales qu'en la generale, les admonestant au reste de luy rendre, hors cela, tout l'honneur et le respect dont ilz se pourroient aduiser, et ce feut sur cela que M. de Rhosny se piqua contre luy, qui l'eust deu gratifier des bons esgards qu'il auoit eú pour le seruice du roy et repos publicq, dont il luy escriuit assez brusquement que le roy ne trouueroit pas bon qu'il ne se feust poinct trouué à Chastellerault pour l'y seruir comme quelques aultres, qu'il couroit certains memoyres soubs son nom, dont il ne le vouldroit pas garantir que sa majesté ne se trouuast fort offensee; mais M. Duplessis en escriuit à M. de Villeroy, remonstrant qu'il ne s'y estoit poinct trouué, parce qu'il n'y auoit poinct de charge, que M. de Rhosny mesmes ne l'en auoit poinct requis, et s'il l'eust faict, qu'on y eust donné quelque mauuaise interpretation comme à ses meilleures actions, et maintenant luy estoit bien dur que son respect feust imputé à crime, pour les memoyres qu'il en auoit enuoyés, et ne les desauoueroit poinct, quand on les luy feroit voir, et quand il plairoit à sa majesté se les faire lire, comme il l'en supplioit tres humblement; qu'en y procurant le

bien des eglizes, dont il ne peult estre blasmé, veu sa profession, elle trouueroit qu'il n'y auoit rien oublié de ce qui regardoit le seruice de sa majesté et le bien de son estat; à quoy luy feut respondeu que sa majesté n'auoit jamais attendeu aultre chose de son ancienne fidelité, et qu'au retour de M. de Rhosny, on luy feroit plus ample response là dessus, ce qui toutesfoys ne se feit poinct.

L'isseue feut telle, que, de quinze prouinces, les treize nommerent M. de La Case pour y presider, gentilhómme qualifié de la maison de Pontz de Xaintonge, et n'y eut que deux voix pour y faire presider M. de Rhosny, mesme feut à son occasion excleu M. de Parabere, lieutenant general en la prouince: non sans grant mescontentement, que sa majesté accorda à ceulx de la relligion les places pour encore sept ans, à compter de januier 1606, sçauoir troys jusques à la derniere verification faicte à Rennes, et quattre aultres apres que MM. de La Noue et du Craux, aduocat de Grenoble, feurent deputez pour resider pres de sa majesté pour les affaires des eglizes, pour vng an, au bout duquel sa majesté seroit requise d'vne aultre assemblee pour proceder à nouuelle election, et iceulx chargez des cahiers, des plainctes et remonstrances des dictes eglizes, et y feut remarqué qu'on auoit amolly les courages de plusieurs en danger de n'y rien faire à propos, s'ilz n'eussent esté releués les plus fortes prouinces bien souuent par les plus foybles; M. de Rhosny voulleut faire entendre au roy qu'il luy avoit là empesché du remuement; mais la verité est que nul n'y pensa oncq que requerir ce qui estoit neces-

saire à la conservation des eglizes, et par les voyes legitimes de supplication vers sa majesté, lequel leur accordoit librement, selon son equité, et que l'on leur voulloit faire trouuer bon en barguignant. Particulierement M. de Rhosny n'y eut pas tout le contentement qu'il s'estoit promis de la dicte assemblee, ny la pluspart de ceulx qui s'y trouvoient, de la variation de ses procedures, leur disant tantost qu'il n'estoit poinct veneu pour eulx, ne venoit que visiter son gouuernement, n'auoit rien à leur dire de la part du roy, nulle charge pour les places, et tantost le contraire; la verité est que la pluspart des prouinces avoient prié M. Duplessis de s'y trouuer, mais il voulleut esviter ceste jalouzie entre le temps que l'assemblee feust accordee et qu'elle feust teneue. Madame de La Trimouille print son occasion d'aller en court, où, de long temps, elle estoit appellee, il luy avoit esté parlé d'y mener M. son filz pour estre nourry prés de monseigneur le dauphin, ce qu'elle redouttoit, craignant qu'en ce petit aage on ne luy instillast quelque chose contre la relligion, et M. de Montaterre venant en ces quartiers, n'avoit poinct celé que le roy luy en avoit parlé clairement, adjoustant qu'il sçavoit bien qu'elle n'en feroit rien sy elle croyoit M. Duplessis, sur lequel en tomboit l'enuie; arriuant toutesfoys sur ces entrefaites en court, la trouuant mesme brouillee d'ailleurs de plusieurs ombraiges, elle y feut fort bien receue, et n'en feut pressee en aulcune sorte, à quoy ne seruit peu, auec la circonstance du temps pris à propos, ce que M. Duplessis en auoit dict à M. de Montaterre, pour jetter en l'esprit de sa majesté que ce jeune seigneur,

en cest aage, ne luy pouvoit, aupres de monseigneur le dauphin, seruir ny ailleurs nuire, et cependant que ceulx de la relligion auroient subject de croire qu'on auoit soing de leur arracher tout ce qui estoit eminent entre eulx pour les auilir et abaisser, ce qui les feroit entrer en deffiance et mauuaise creance des intentions de sa majesté.

Pendant tout cest an 1605 continuoit la disgrace de M. de Bouillon, quelques moyens qu'il recherchast de se remettre bien aupres de sa majesté, ce qu'au jugement de M. Duplessis eust mieulx reussy s'il se feust teu du tout. Vne grande legation doncq veint vers sa majesté, tant des princes d'Allemaigne que des quattre principaulx quantons euangeliques de Suisse sur ce subject, representans à sa majesté les seruices et merite du dict seigneur, lequel n'en venant aultre chose en euidence, ilz croient estre innocent, veu mesmes les sermentz qu'il leur en faisoit, et supplioient sa majesté en paroles assez fortes, les Allemans principalement, par les bons offices qu'ilz luy auoient rendeus en la necessité de ses affaires, de le receuoir en sa grace. La response de sa majesté feut qu'il estoit prest de luy ouurir ou sa justice s'il estoit innocent, ou sa clemence s'il confessoit sa faulte. Et sur leur replique qui ressentoit quelque tacite menace, que s'ilz faisoient peu d'estat de son amytié, il n'auoit que faire de la leur. Ceste legation de prince feut considerable, en ce que les princes de la confession d'Augsbourg s'y voyoient joinctz auec ceulx de la nostre; en ce aussy que les Suisses s'y rencontroient auec les Allemans, mais qui perdit beaucoup de sa force, quand on remarqua

que les Suisses n'y emploient que ceulx qui sollicitoient leurs debtes en court, et non gens enuoyez expres, et demanderent leur audience à part; d'ailleurs, ayans besoing du roy à cest instant, sur l'alarme où ilz estoient du fort que l'Espaignol faisoit construire à l'entree des Grisons; que les princes allemans aussy, pour la pluspart, faisoient faire ceste office par leurs agens residens en court à mesme fin, et porter leur parole au roy par un simple conseiller de M. l'electeur Palatin, qu'ilz debuoient par quelque comte des plus notables, veu que le dict seigneur electeur y auoit enuoyé parauant, de son seul chef, vng comte de Salme auec le sieur de Plessem, des principaulx de son conseil.

Ceste legation veneue à neant, sembla qu'vne plus basse entremise seroit moins odieuse au roy, qui ne prenoit pas en bonne part que les princes estrangers se meslassent entre luy et ses subjects, et en mesme temps diuerses praticques de l'Espaignol se descouuroient en l'estat, qui faisoit penser à assoupir cest affaire, qui feut cause que M. de Monlouet, de la maison de Rambouillet, gentilhomme de la relligion, des mieulx qualifiez, soubs ombre d'aller voir ses enfans etudians à Sedan, eut charge de tenter cest affaire par quelques ouuertures, esquelles en rendant à M. de Bouillon la bonne grace du roy, l'auctorité de sa majesté feust conseruee, mais, apres quelques allees et veneues, la chose ne peut reussir, M. de Rhosny ne faignant de dire qu'il n'auoit eu aulcune charge, et qu'il se mesloit de ce dont il n'auoit que faire; enfin toutesfoys M. le landgraue de Hesse, duquel sa majesté prenoit particuliere confiance, luy

ayant remonstré les mescontentemens que les princes d'Allemaigne auoient conceus, d'auoir esté peu considerés en cest affaire prejudiciable à son seruice, sa majesté trouua bon qu'il s'y entremist, dont il amena la chose à tel poinct, que sa majesté luy donnoit sa parole que M. de Bouillon le pouuoit venir trouuer en toute seureté, pour se justifier deuant luy, et luy seroit libre de s'en retourner chez luy, sy sa majesté n'en demeuroit satisfaicte. Ce que le dict sieur s'estoit rezoleu de faire sur la parole que le dict sieur landgraue luy en donnoit, et de ce enuoya les concertz à M. Duplessis, luy en demandant son aduis, qui luy conseilloit de ne perdre poinct ceste occasion, n'y ayant apparence que le roy voulleust enfraindre sa parole à vng tel prince, qui mesmes ne faignoit de la garantir enuers les aultres princes d'Allemaigne ses alliez. C'estoit vers la fin du moys de juing 1605. M. de Bouillon cependant, sur diuers aduis qu'il auoit eus, et les remarques que luy mesmes auoit obseruees, que le roy auoit faict recognoistre sa place dedans et dehors, apprehendant vng siege, il auoit pensé de preparer en ce cas vne diuersion, et, sur les ouuertures que luy en auroient faictes aulcungs de ses seruiteurs, auroit presté l'oreille à certaine noblesse mescontente en Perigord et Quercy, mesmes faict distribuer quelques deniers à certains qui lui promettoient quelques places, et de ce estoit il rezoleu de se confesser au roy, s'il eust eu l'honneur de s'abboucher par l'entremise que dessus. Mais aduenint, sur l'entree du moys d'aoust, pendant les alleez et veneues du sieur de Widemar, que M. le landgraue employoit en cest affaire, qu'aulcung

de ceulx auec lesquelz ses gens auoient traicté, soit gaignez, soit craignant l'yssue, veinrent le tout descouurir à sa majesté; vng Blanchard entre aultres, qui manioit la recepte des terres du dict sieur en Auuergne; tellement que sa majesté, animee de plus belle, se rezoleut de tant plus à sa ruyne, que le crime venoit en euidence, et depuis ne voulleut ouyr parler de la negotiation susdicte.

Lors doncq se rezoleut sa majesté d'acheminer forces et canons en Limozin, pour opprimer d'abord ceste esmeute de noblesse qui toutesfoys ne se veit jamais à cheual dix ensemble; ce que voyant M. de Bouillon, et qu'il n'y alloit de moins que de faire razer tous ses chasteaulx et confisquer ses terres, estima plus à propos, par le conseil de ses amys, et non sans son grant regret, d'en offrir et faire l'ouuerture luy mesmes, pourueu qu'ilz fussent de la relligion; ce qu'estant accepté de sa majesté, commanda aulx siens, qui estoient dedans, de baisser les pontz à quiconque auroit charge de sa majesté d'y entrer, ce que feirent nommeement les sieurs de Rignac et de Barsignac; le premier, catholicque romain, l'aultre de la relligion; mais se retirerent deuant, à cause des sus dictes accusations, ne laissant que des soldatz dans les dictes places; et feurent enuoyés par sa majesté pour entrer au chasteau de Turenne, le sieur de Villepion; en celuy de Sainct Seré, le sieur de Viuans; et en ceulx de Limeuil et de Montfort, le sieur de Brezolles; tous de la relligion, et d'ailleurs non desagreables au dict sieur de Bouillon. Ne feut contesté sur la condition qu'ils feussent de la relligion, parce que les deputez

generaulx des eglizes remonstroient que ces places faisoient partie de leur seureté, estant de celles qui leur estoient baillees en garde, et les voulloit on plus tost gratifier qu'offenser pour ne les interesser auec le dict sieur de Bouillon. Cependant, sa majesté s'acheminoit tousjours le long de la riuiere de Loire, pour en fauoriser de plus pres l'execution, qui feut cause que M. Duplessis, la sçachant arriuee à Orleans, estima deuoir depescher vers elle le sieur d'Ambesaigues, qui la rencontra à Blois; ses lettres portoient en somme, que, sur le bruict de ses remuemens, il auoit pensé debuoir enuoyer receuoir les commandemens de sa majesté, ne pouuant croire que la cause n'en feust plus grande qu'elle ne paroissoit au dehors, puis qu'elle la jugeoit digne d'y porter et ses forces et sa personne, qui, par sa seulle presence, auroit aultresfoys calmé tant de tempestes, et eut sa majesté cest enuoy agreable; demanda pourquoy il n'estoit veneu; respondit le dict gentilhomme, qu'il pensoit encores sa majesté à Orleans; demanda s'il viendroit le voir; respondit qu'il ne doubtoit poinct qu'il n'obeist à son commandement, sur tout s'il estoit asseuré d'vng bon visaige de sa majesté, parce qu'vng mauuais le desespereroit, vng indifferent ne le satisferoit pas; repliqua sa majesté, qu'il n'en debuoit doubter, et qu'il la veinst trouuer à Chastellerault, dont la depesche feut commandee à M. de Villeroy, portant commandement à M. Duplessis de se rendre à Chastellerault, et que là il luy diroit les raisons de son voyaige, qu'il s'asseuroit qu'il trouueroit bien fondé; le dict sieur de Villeroy, et aussy M. de

Fresne, secretaires d'estat, feirent instance de le mander à Tours; mais sa majesté persista à Chastellerault, soit qu'elle le pensast voir en vne ville de la relligion plus priuement, soit qu'elle voulleust auoir veu M. de Rhosny premier, à cause de ce qui s'estoit passé entre eulx sur l'assemblee de Chastellerault. Veint à propos au sieur d'Ambesaigues, que sa majesté se plaignant que le precedent voyaige qu'elle estoit veneue sur la riuiere de Loire, il ne l'auoit poinct veue, respondit que la cause estoit qu'il estoit lors prest de mettre en lumiere sa response au liure de l'euesque d'Eureux, et craignoit que sa majesté lui en feist defense, à laquelle desobeissant, il eust offensé tant plus sa majesté; obeissant, eust faict tort à son honneur et à sa conscience; ouy, repliqua sa majesté, à vng liure qui ne feut, n'est, et ne sera jamais, monstrant assez par là bien recognoistre la charlatanerie du dict euesque, luy remoustrant aussy comme on auoit vouleu calomnier M. Duplessis sur certains mesmoyres, par luy enuoyés à l'assemblee de Chastellerault; luy respondit sa majesté, que cela n'estoit rien, et qu'il n'auroit oncq doubté de sa fidelité; repliqua le gentilhomme, que s'il eust pleu à sa majesté le voir, elle y eust trouué du seruice; qu'on lui voulloit faire croire la clause par laquelle noz eglizes en leur union generale recognoissoient monseigneur le dauphin, laquelle neantmoins d'aultres s'estoient attribuees comme procedante de leur soing et prudence. Le roy respondit, que pouuoient elles moins faire, et neantmoins ne laissa, par des propos teneus depuis, de le recognoistre pour notable seruice;

mais c'est l'ordinaire des princes de ne faire semblant de cognoistre ce qu'ilz ne veullent pas recognoistre. C'estoit sur la fin de septembre.

A Tours eut nouuelles sa majesté que les places de M. de Bouillon auroient obei, et là dessus, la plus part concleurent à retourner à Paris; la royne qui se faschoit de laisser le roy; M. de Rhosny qui auoit prins son cheming par le Berry, visitant ses nouuelles acquisitions, veint en poste de Chastellerault à Tours, qui rezoleut sa majesté à continuer le voyaige; la seulle raison feut que par là sa majesté feroit voir à ses subjectz qu'elle estoit aussy preste que jamais de porter sa personne là où le besoing l'appelloit, et feut celle que sa majesté mesmes dict à M. Duplessis, tandis qu'il attendoit le jour certain que le roy partiroit de Tours pour l'aller rencontrer. Pere Cotton, jesuite, venant de La Flesche, passa à Saumur, et demanda à le saluer auec cinq de son ordre. M. Duplessis le receut courtoysement, et ne s'y passa que propos communs du debuoir qu'ilz auoient voulleu rendre à sa reputation, sçachant bien aussy qu'il feroit chose aggreable au roy de luy dire de ses nouuelles, à quoy il leur respondit qu'il esperoit le lendemain auoir l'honneur de luy en dire luy mesmes; les catholicques romains de la ville eurent pene à croire ceste visite, et veinrent en nombre jusques à la porte du chasteau pour s'en asseurer par leurs yeulx, et en diuers lieux s'en feit des gageures.

Le   octobre doncq M. Duplessis part pour aller trouuer sa majesté, et sans s'accompagner que de M. de Fontenay, l'vng de noz gendres, et le len-

demain matin, passant la Creuse deuant le port de Pilles, sceut que sa majesté qui auoit couché à Sainct Maure, y venoit disner. En l'attendant y passerent ou arriuerent bonne partie de ses amys, mesmes du conseil d'estat, lesquelz monstrerent beaucoup de joye de le voir, M. de Villeroy surtout, qui ne le voulleut aulcunement abandonner qu'il n'eust veu le roy. L'abord de sa majesté feut assez grascieux, et, apres peu de propos ordinaires, attendant sa viande, le tire à part, et l'entreteint de griefues plainctes contre M. de Bouillon, pour rendre le present plus croyable, luy ramentant le passé, et monstroit bien que ceste fascherie luy tenoit au cœur par dessus toutes aultres. M. Duplessis luy respondit que ses seruiteurs estoient teneus de croire ce qu'il luy plaisoit de leur dire, et ne se feut pas mise en ce cheming sy elle n'eust veu bien clair en cest affaire, mais que de ce scandale sa majesté ne pouuoit tirer vne grande edification, sçauoir, qu'il n'y auoit sy grant, ny de naissance, ny de creance, en son royaume, qui peust destourner ses subjects de la relligion de leur debuoir, ce qui luy paroissoit en ce qu'en tout ce remuement où sa majesté disoit se trouuer compris plus de troys cens gentilzhommes catholiques, il n'y en auoit que deux de la relligion, l'vng domestique de M. de Bouillon, l'aultre qui en auoit donné le premier aduis, ce que sa majesté recogneut estre vray. Adjoustoit sa majesté qu'on luy voulloit faire croire que l'argent qu'auoit faict distribuer M. de Bouillon estoit veneu de l'Espaignol, mais qu'il n'en croyoit rien, mais bien que, quelque auaricieux qu'il feust, que la

haine qu'il luy portoit auoit esté assez puissante en luy, qu'elle auoit forcé l'auarice jusques à employer ses reueneus, dont, ayant perdeu ses pensions, il n'auoit pas trop pour troubler ses affaires. Luy respondit qu'il estoit à la verité malaysé, qu'il peust auoir liaison de ce costé, les aultres qu'il auoit, de profession et de sang du tout contraires; mais bien estoit il croyable que, doubtant vng siege à Sedan, il auroit voulleu se premunir d'vne diuersion, et que ce luy estoit vng grant malheur que le propos sy auant acheminé par M. le landgraue, feust interrompeu. Et, lors luy dict sa majesté que c'estoit luy mesmes qui par sa bonté auoit executé ceste negotiation, et que le dict sieur de Bouillon y vouldroit bien reuenir, mais que les choses estoient hors de ces termes, et qu'il n'en falloit plus parler; et plus ne se dict sur ce propos au port de Piles. Apres que sa majesté eust disné, se retira en sa chambre, où arriua M. de la Tabariere, nostre gendre, mandé par M. Duplessis; et, quelque heure apres, entra sa majesté dans son carrosse auec les princes, pour aller à Chastellerault, auquel lieu son arriuee feut troublee par la dispute entreueneue sur le logis entre le fourrier de monseigneur le comte de Soissons, le demandant en son rang, contre M. de Rhosny, le pretendant retenir comme gouuerneur de la prouince, ce que sa majesté ne trouua bon, et dict à quelques vngs que ces fougues le ruyneroient, luy commandant au reste par le sieur de Prallin, capitaine des gardes, de faire place au dict seigneur comte, et la verité est que, de toute la court, ceste entreprinse feut trouuee estrange. Le jour ensuyuant,

sa majesté à son cabinet, remit sus à M. Duplessis ce propos de M. de Bouillon, s'en monstrant extremement offensee. Il luy dict que nul ne sçauoit mieulx que sa majesté qu'il n'auoit poinct d'obligation à M. de Bouillon, mais qu'il parloit pour son seruice; qu'il auoit tousjours estimé que tant pour le repos de son esprit que de son estat, cest affaire debuoit estre accommodé, et qu'il ne croyoit pas que celuy qui auoit esté sy prodigue de clemence à tant d'aultres, la voulleust tout à coup reserrer à l'endroict de cestuy là seul. Respondit sa majesté que non; au contraire, dict il, je seray tousjours plus prest de luy pardonner, que luy de s'amender, mais, affin qu'il n'ait pas à dire, ce qu'il faict, que je veille opprimer son innocence, je veulx que sa faulte soit euidente à vng chacung. Ouy, sire, dict M. Duplessis, vous voullez que le pesché abonde, affin que vostre grasce surabonde, et puis doncq qu'il se soubmet, comme on dict, à la confesser, je le voy en bon cheming. Ouy, dict sa majesté, s'il le faisoit comme il doibt; mais il ne confesse qu'à mesure qu'il se voit conuaincu, et ce qu'il ne peult plus nier, et qu'auparauant il auoit nié sy expressement, et ne regarde pas que je le voy tout à descouuert; et, là dessus, force particuliaritez et non sans grande esmotion; enfin, mais quant je luy auray rendeu ma bonne grasce, ses estatz et ses pensions, ma chambre et mon conseil, et mes affaires, quelle seureté puis je prendre de luy? Quelle aultre, dict M. Duplessis, peult prendre vng prince de son subject, vng maistre de son seruiteur, que celle qu'il a tousjours en sa main? Vostre majesté n'a elle pas la justice et la force, ne garde

elle pas tousjours les gages; n'est il pas en vous, s'il forfaict à son debuoir aujourd'huy, de le chatier demain, ou seroit il de la dignité de vostre majesté d'en prendre la caution de quelques princes d'Allemaigne, ausquelz il a l'honneur d'appartenir? Vng sy grant roy ne pouuoir s'asseurer que par la caution des estrangers d'vng sien subject. Enfin, dict sa majesté, j'en sçay vne, et, à ce dernier propos, appella le sieur Constant, aultresfoys seruiteur domestique de M. de Bouillon, qui entra sur ce poinct, c'est qu'il me mette sa place de Sedan entre les mains, aussy bien ne sens je ma conscience de rien plus chargee que de la luy auoir baillee, l'ostant à qui elle appartenoit, et j'y mettray vng gouuerneur de la relligion, que tous vous aultres aurés agreable; qu'en dictes vous? Ceste seureté, sire, est bonne pour le seruice de vostre majesté; mais je doubte qu'elle ne luy soit plus dure, et qu'il n'ayme mieulx supporter sa maladie, que subir ce remede; je crains, sire, que là dessus il ne se cabre et ne se desespere; vous direz, sire, que ce sera à sa ruyne, et je le croy ainsy; mais prenez garde aussy qu'il ne mette le feu en vostre maison; et là dessus, entrant le jesuite Cotton: Cotton, dict le roy, que vous voyés là, se loue fort de la reception que luy auez faicte, mais il ne crainct rien tant que vous le teniés pour vng sorcier. C'est à propos, sire, de ses questions qui courent sous ce nom; ouy, dict il, où il dict qu'on adjouste tous les jours, comme à la bibliotheque de la royne mere. Mais, respondit il, sire, vostre majesté les peult faire compulser sur l'original qui est es mains de M. de Rhosny; et en demeura on là. C'estoient certaines ques-

tions en latin que le dict Cotton auoit dressees pour, sur icelles, interroger le diable, impies, seditieuses et scandaleuses, entre aultres sur la vie du roy, de la royne, de M. de Rhosny, la paix du royaume, la disposition des subjects et des voisins, nommeement quels estoient les passaiges en l'Escriture plus propres pour prouuer le purgatoire et l'inuocation des saincts et semblables; ne les ayant peu trouuer en la parole de Dieu, il les cherche en celle du diable, les questions escrites de sa propre main, par luy niees du commencement, et depuis recogneues en disant qu'en l'auctorité de l'Églize elles se pouuoient licitement faire au diable.

M. Duplessis auoit occupé son apres disnee à voir ses amys, singulierement MM. de Sillery et de Villeroy, ausquelz, sur le faict de M. de Bouillon, il auroit tenen semblables propos, et concerté auec M. de Villeroy, que, pour adoucir sa majesté à son retour de Limoges, madame de Bouillon le veinst trouuer; qu'ensuite de cela, on achemineroit le surplus, que madame la princesse d'Orange n'y estoit proche par ce que le roy ne l'auoit pas en assez de respect, et aussytost en donna aduis à madame de la Trimouille, par M. de Bessay, gentilhomme de qualité de Poictou, pour en aduertir la dicte dame sa sœur, laquelle feit; mais, soit que sa couche ou aultre consideration la reteint, M. de Bouillon, comme il se verra cy apres, ne feut d'aduis qu'elle veinst, et pryt son adresse vers la princesse d'Orange.

M. Duplessis, le roy luy ayant parlé assez franchement de cest affaire, et mesmes de plusieurs aultres, luy dict, vostre majesté m'a tantost faict l'hon-

neur de me parler de tout le monde, fors que de moy; sy sçay je, sire, qu'il n'y a pas faulte de gens qui m'ont voulleu brouiller vers vostre majesté. Je la supplie doncq de trouuer bon que je l'en esclaircisse; mais le roy luy respondit en general qu'il auoit tousjours recogneu sa fidelité, et n'auoit jamais attendeu aultre chose de luy; ce qui ne le contentoit poinct, dont il redoubla qu'il la supplioit de trouuer bon qu'il luy dict que ceste trop generale declaration de sa majesté ne luy contentoit pas l'esprit, s'il ne luy plaisoit approfondir les choses dadvantaige; et lors luy dict, sa majesté, quand vous estes loing de moy, on me parle de vous, et à vous de moy; mais tout cela n'est rien. Ouy, sire, repliqua il; mais le mal est que ce qu'on me dict de vous, ne vous peult nuire, et ce que l'on vous dict de moy, me ruyne; et là dessus se print sa majesté à soubs rire. Neantmoins print là dessus M. Duplessis occasion de luy particulariser les imputations passees, et comme elle auoit recogneu la faulseté de la pluspart, qu'aussy feroit elle des aultres, s'il luy plaisoit d'y voir jusques au fond; qu'enfin il ne craignoit sa justice, parce qu'il ne craignoit pas son injustice, et se monstra sa majesté satisfaicte de tout ce propos. Le lendemain, lundy matin, d'octobre, sa majesté, partant pour continuer son voyaige de Limoges, il print congé d'aller à la Tour d'Oyré, maison de la dame de la Bouloye; et lors feurent recapitulez tous les propos que dessus, celuy nommeement de M. de Bouillon, du danger de le desesperer, et d'appeller les forces

d'Espaigne sur la frontiere pour y faire bresche, premier qu'il peust parer au coup, et luy dict, sa majesté, qu'elle y pouruoiroit, et vouldroit desjà en estre là, parce que l'Espaignol luy faisoit pis à couuert qu'il ne pouuoit armes descouuertes, et que lors, ceulx de son conseil n'auroient plus rien à alleguer pour empescher la guerre; qu'aussy il renforceroit au printemps le secours des estats de deux regimens françoys, desquelz il donneroit l'vng à nostre filz, sur quoy M. Duplessis luy respondit: Vostre majesté me pardonne sy je ne l'en remercye qu'à demy, parce que je n'ay qu'vng filz; et là dessus luy dict que le sieur de Buzenual, son ambassadeur, luy ennoyoit ordinairement en ses depesches les lettres que nostre dict filz luy escriuoit de l'armee du prince Maurice, de laquelle, et de tout leur estat, il escriuoit auec beaucoup de jugement. L'aduis feut que M. Duplessis le veinst voir à Paris, et passast quelque partie de l'annee aupres de luy, que lors il verroit mieulx dans ses bonnes intentions pour en assurer les aultres; et de là s'en reueint M. Duplessis à Saumur, bien veu aultant que jamais de la court et de ses amys, ausquelz toutesfoys il feit assez entendre qu'il n'y auoit aulcung desseing auec M. de Rhosny, à cause de l'assemblee de Chastellerault. Il y eut de la froideur; M. de Rhosny se plaignoit à luy qu'il auoit enuoyé ses lettres au roy; il luy dict qu'il ne pouuoit se justifier de bonne grace de la calomnie qu'en enuoiant ses lettres, qui luy en auoient donné cognoissance; aultrement eut on dict qu'il se feust accusé luy mesmes, mais qu'en

ce qu'il auoit escrit au roy, il n'y auoit rien dont il deust estre offensé. Repliqua M. de Rhosny, qu'il ne luy en pouuoit dire aultre chose, sinon qu'il l'auoit faict par commandement du roy. Alleguant le roy, dict M. Duplessis, vous me fermez la bouche; je pense toutesfoys que sa majesté est satisfaicte là dessus.

Feut remarqué que, tandis qu'il feut là, il ne se passa repas que sa majesté n'entreteinst la compaignie des notables seruices qu'il luy auoit faicts en ses plus difficiles temps, en paix et en guerre, directeur presque seul de ses conseilz et entreprinses, et continua tout ce voyaige; mesmes de Limoges, M. de Rohan et M. de la Force, capitaine des gardes de sa majesté, luy escriuirent plusieurs bons propos à eulx teneus par sa majesté sur ce subject, desquelz le refrain estoit vng regret de ce que ses escritz luy auoient osté le moyen de se seruir de luy. A Limoges pardonna sa majesté à quelques vngz coupables de ce remuement. Aultres feurent prins, ausquelz, depuis, M. de Rhosny feit le proces, et à d'aultres par contumace, nommeement aulx sieurs de Reignac et Bassignac, domesticques de M. de Bouillon, auec clause de degradation, confiscation et razemens de maisons; aultres, comme les sieurs de la Chappelle Byron et Tayac, se retirerent en Espaigne pour renoner ce qu'ils pourroient; mais sa majesté de retour à Paris vers la Toussaint, ayant prins plus de clarté par les proces susdicts, meit le faict de M. de Bouillon es mains de son procureur general, et parla d'estre luy mesmes executeur de l'arrest qui s'en ensuyuroit, qui feut cause que M. de

Bouillon, auquel, en ce dict temps, Dieu auoit donné vng filz, employa madame la princesse d'Orange vers sa majesté pour l'addoucir. C'estoit auec offres de confesser ses faultes, en demandant pardon, en prendre abolition, ce que sa majesté luy accordoit, laissant à deuiner la seureté qu'il desiroit de luy, puisque, de sa part, il la luy donnoit toute entiere, sauf que, quelquefoys M. de Sillery, garde des sceaux, laissoit echapper que cela regardoit Sedan, et pour Sedan, tant qu'enfin le mot feut tranché au sieur de Teneuil, gentilhomme enuoyé par M. de Bouillon à madame la princesse d'Orange, que le roy voulloit auoir vng gouuerneur et vne garnison dans Sedan, qui luy respondissent de la place, lesquelz toutesfoys seroient de la relligion, sinon qu'il auoit la justice et la force en la main pour le ruyner d'honneur et de biens, ce que, par vng escript dressé expres, de l'aduis de ses principaulx amys à Paris, on luy conseilloit d'accepter, et se remettre totalement à la misericorde du roy; conseil dur et non moins durement proposé au sus dict escript, parce qu'on auoit craint qu'il ne sentist pas assez son mal, et de faict il le rejetta aussy fort brusquement; qui feut cause, craignant qu'il ne prist vng party de desespoir, que la dicte princesse d'Orange supplia le roy d'auoir agreable que M. de la Noue, lors deputé general des eglizes, l'allast trouuer de la part d'icelle sur ce subject, ce que sa majesté permist d'aultant plus tost que, le persuadant, il auroit ce qu'il pretendoit; venant sans rien faire, l'auroit pour tesmoing vers ceulx de la relligion du refus qu'il en auroit rapporté, iceulx mis hors d'interest, puis qu'il

offroit que la place feust baillee à vng d'entr'eulx, et feut parlé de MM. de la Noue et de Monlouet.

M. de la Noue est quattre jours à Sedan auec luy, luy allegue la dessus tout ce qu'il peult, le trouue neantmoins rezoleu de retenir sa place, nullement porté à s'en desaisir; mais bien offre il par sa bouche d'accepter les conditions de protection traictee auec le grant roy Françoys, d'y receuoir le roy fort ou foible, mesmes auec vne armee des le lendemain qu'il l'auroit receu en sa bonne grace, ses lieutenans ou aultres qui luy plairoit de mesmes, feussent ilz ses ennemys, apportant vng commandement de sa majesté qui luy feust pour garand, aussy de faire faire le serment à sa majesté, par le gouuerneur, garnison et habitans du lieu, en les declarant absoubs et dispensés de celuy qu'ilz luy auoient, cas qu'il forfist la dicte protection, et de bailler pour caution de sa foy les princes allemands ausquelz il auoit l'honneur d'appartenir; toutes ces offres neantmoins reputees friuoles et parolles sans effect, et sa majesté arrestee à la demande que dessus, sur quoy feut promptement mis le canon hors de l'arsenal, expedié commission, les creues des regimens, et pour mettre sus quelques compaignies de gensdarmes, et depesche en Suisse pour vne leuee de huict mille hommes.

Et n'auoit obmis cependant le dict sieur de la Noue pour sa descharge de representer l'estat de la place, la fortification meilleure que d'aulcune du royaume, garnie de viures, munitions et argent pour 5,000 hommes de guerre pour deux ans, et le dict sieur

jà asseuré de 2,500 hommes, recherché d'ailleurs de voisins qui ne le lairroient poinct perdre; mais tout cela assez mal prins de luy, auquel M. de Rhosny respondit par plusieurs foys : je la prendray, feust elle imprenable comme vous la faictes; et le sieur Erard mesmes, ingenieur du roy, qui auoit conduict la fortification de la dicte place, luy en dict de mesmes. MM. de Sillery et de Villeroy en apprehendans l'yssue, y sembloient chercher quelque expedient, et, voyans qu'en vain, s'en lauoient les mains.

N'est à oublier qu'en ce mesme instant les ambassadeurs du roy d'Espaigne et de l'archiduc demanderent congé au roy; c'estoit pour faire penser à vne rupture; mais on disoit que celuy d'Espaigne en auoit parlé y avoit jà quattre moys, pour certain proces d'importance qui le rappelloit; et de faict, peu de jours apres il partit. Sa majesté leur dict qu'ilz n'auoient poinct à prendre ombrage de ces preparatifs qui n'estoient que pour chastier vng subject rebelle. Repliqua l'ambassadeur du roy d'Espaigne, que c'estoit bien faict de chastier de telles gens; mais que sa majesté se souueinst aussy de ne supporter pas les rebelles contre les princes ses alliez; et au reste, puisqu'elle aduançoit vne armee sy pres d'eulx, ne trouuast poinct estrange qu'ilz en missent vne en Luxembourg; et là dessus se passerent quelques aigreurs. Ces choses joinctes auec toutes les entreprinses descouuertes en toute l'annee 1605, sur Beziers et Narbonne, en Languedoc, et n'agueres sur Marseille, dont les entrepreneurs auoient esté executés par justice, qui ne sembloient aulx plus sages

promettre que du bruict sur le printemps pour tant plus faire peser les suittes du desespoir de M. de Bouillon, et cecy se passe en januier, feburier et la my mars de l'an 1606.

M. Duplessis, d'vne part, deploroit d'y voir engager la personne du roy en laquelle consistoit humainement la vie et le repos de cest estat, qui feut cause que M. de la Varenne, seruiteur priué du roy, le venant voir à Saumur, il luy en dict fort librement les consequences; de l'aultre, le hazard de ceste pauure Eglize, qui en tant d'orages passés auoit seruy de port aulx plus grandes, et que ceulx de la relligion feussent, par ce moyen, engagés en la ruyne les vngz des aultres; ce qui, par la grace de Dieu, ne s'estoit poinct encores veu, ne pouuant se persuadér que sa majesté, sy prudente, ne balanceast fort entre les submissions de M. de Bouillon, et les difficultés de l'entreprise, sinon que c'estoit vne manifeste fatalité de laquelle il falloit se remettre en la prouidence de Dieu. Doncq M. de Rhosny se voyant seul chargé de la haine et du doubteux succez de ceste entrepriuse, faict trouuer bon au roy que le sieur du Morier, secretaire de M. de Bouillon, retournast de la part de la princesse d'Orange à Sedan, et luy est donné charge d'offrir au dict sieur recompense en terre et en argent, pour sa souueraineté et place, sçauoir, deux cens mille escus en deniers, et des terres à l'equipolent du double reuenu, auec les dignités competentes dans le royaume, sinon qu'il acceptast M. de la Noue auec vne garnison qui respondist de la place au roy; au premier respond qu'il ne peult vendre Sedan, sy

on n'achete tout ensemble tout ce qu'il a dans le royaume; au second, qu'il ne peult receuoir personne, et aussy peu M. de la Noue qu'vng aultre plus fort que luy dans sa place; et sur le retour du dict sieur du Morier, s'acheminent toutes choses de part et d'aultre à l'extreme, et desjà monsieur l'electeur Palatin auoit retiré son filz de Sedan. Madame de Bouillon se retiroit auec ses enfans en Allemaigne, le peuple des villaiges de la souueraineté auoit vendeu son bestail, mis les femmes et enfans à couuert, rezoleu de se jetter dedans : demeuroit incertain sy M. de Bouillon s'y enfermeroit, ou lairroit vng comte de Nassau en sa place.

N'est à oublier que le jour de Noel de l'an 1605, M. Duplessis receut lettres du roy, par lesquelles il luy dict de faire rendre graces solemnelles à Dieu, en l'estendue de son gouuernement, de son insigne deliurance, et luy enuoyoit l'interrogat d'vng certain praticien de Senlis deueneu fol, et soy disant roy des Françoys des le commencement du monde; lequel auroit colleté sa majesté sur le pont Neuf, reuenant de la chasse, pour le tuer d'vng poignard; et pressé de sy pres, que sa majesté auroit crié, Secourez moy, il m'estrangle; et, empoigné à l'instant, auroit dict qu'il le voulloit tuer, parce qu'il luy retenoit son royaume, en quoy il auroit tousjours persisté au Four l'Euesque; sa majesté, à ceste occasion, ne voulleut qu'on le feist mourir, mais bien qu'il feust gardé en vne cage en la Bastille, où il tient mesme langage.

Aussy, enuiron ce mesme temps, feut descouuerte ceste prodigieuse conspiration en Angleterre, où

quelques gentilzhommes papistes auroient, depuis deux ans, percé d'vne cave qu'ilz auoient louee pres du palais de Westmonter lez Londres jusques soubs la salle du dict lieu, où le parlement, c'est à dire les estatz du royaume ont accoustumé de se tenir, et ce dessoubs emply nombre de caques de canon pour, à l'heure que le dict parlement entreroit, faire jouer ceste fougade, et faire saulter ensemble le roy, la royne, le prince de Galles, le conseil, tous les seigneurs et personnes principales du royaume, et plusieurs milliers d'hommes de toutes qualitez qui lors se trouuent en vne grande place qui est au deuant. Ceste entreprise conduicte à deux jours pres et descouuerte par le desir qu'eut vng des entrepreneurs de sauluer le vicomte de Montagu son amy, auquel il enuoya vng billet qu'il meit es mains du secretaire d'estat Cecil, et luy du roy, lequel ordonnant de prendre garde secrettement aulx enuirons, y feurent surpris partie des dicts entrepreneurs; leur bon zele se voyoit en ce qu'il est certain qu'ilz n'eussent pas moins faict mourir de catholicques romains de toutes qualitez que d'aultres, et se considere icy à combien peu tiennent les roys et les royaumes. Le roy d'Angleterre en commeit la justice aulx estatz du royaume, et au premier jour seront mieulx cogneus les autheurs. Le jesuite Cotton en voulleut fort absouldre ses confreres, mais deux d'entre eulx feurent accusez par ceulx qui jà ont esté executés en feburier pour principaulx directeurs de ce monstrueux desseing, et lesquelz on cherche par tous les endroits du royaume. (1)

(1) Ces deux jésuites furent arrêtés et exécutés. Ils s'appe-

J'ay laissé mon pauure filz embarqué à Dieppe pour passer aulx Pays Bas. Tout l'esté s'y passa, les armees du prince Maurice et du marquis de Spinola tranchees l'vne deuant l'aultre; les lougis plus aduancés à moins de deux cens pas, se saluans tout le jour de coups de canon, l'vne couurant l'Escluze, et l'aultre Bruges, sans aultre chose entreprendre, et n'y feut mon filz sans s'ennuyer, encores qu'il ne tenoit pas à se hazarder aux moindres occasions qu'il ne feist quelque chose. Vne fiebure double tierce, au sortir de là, le trauailla fort, et non sans pene de ceulx qui l'aimoient; mais il ne laissa pas, tout foible qu'il estoit, aussy tost qu'elle l'eust laissé, de suyvre en septembre l'armee en Frise, lorsque Spinola quitta son tranché pour s'y acheminer, en espoir de plusieurs entreprises, et le prince Maurice le sien pour s'y opposer. Le premier exploit de Spinola feut Olderzed, place de peu, puis Linghen, bonne, et de laquelle on attendoit assez de patience pour la pouuoir secourir, mais qui feut mal deffendeue par le regiment des Frisons qui la gardoit. Ceste prise menaçoit Gruringhe, ville d'importance; mais le comte Guillaume de Nassau, gouuerneur de la prouince, s'y jetta pour y soustenir le siege, et auec lui nostre filz, que particulierement il affectionnoit fort, ce qui rompit le progres de Spinola; et lors le dict sieur comte veint joindre M. le prince Maurice à Wesel et Conuorden, où l'armee

---

laient Henry Garnet, et Édouard Oldecorne. Ils n'étaient pas chefs de la conjuration, et ils ne furent condamnés que parce que, l'ayant connue, ils ne l'avaient pas révélée.

estoit fort mal menee de maladies. Le 9e d'octobre, le dict sieur prince part de son camp auec toute sa caualerie et partie de son infanterie, menee sur charriots, pour enleuer la caualerie de l'ennemy, commandee par le marquis de Triulze, Milanois; le malheur voulleut que nostre filz n'y peut aller, qui deux jours auparauant, en la poursuite d'vng conuoi de l'ennemy, auoit receu vng coup de pied de cheual qu'on menoit en main, à la cheuille, dont y auoit eu grande contusion, inflammation et enfleure, et s'opiniastrant, nonobstant, de s'y faire porter, feut reteneu par ses amys. En ceste rencontre feut le combat diuers, tuerie et fuitte de part et d'aultre, et comme de l'honneur pour quelques vngz, de la honte pour d'aultres, et n'y demeura en tout que quelque deux cens hommes. Mais tant y a encores qu'il le nous cachast en ses lettres, nous lisions assez son desplaisir, que ceste seule occasion de quelque importance se feust presentee par delà pendant tout ce temps, et que, par ce malheur, il n'eust peu s'y trouuer, concluons assez de là que nous n'estions pas pour le reuoir qu'il n'eust tasché d'en retrouuer vne aultre. Le sieur Dommaruille, l'vng des colonnelz des Françoys, y auoit esté tué sur la retraicte. L'affection que luy portoient, à nostre filz, la pluspart des capitaines, non sans enuie, luy persuada de faire demander ce regiment au roy, non tant pour l'obtenir, car luy mesmes le donnoit au merite du sieur de Bethune, mais pour se ramenteuoir à vne aultre occasion semblable, et là dessus nous depescha vng laquaiz expres. Cela adjoustoit à nostre aprehension, parce que, quelque protestation qu'il nous

feit de n'y penser pas à bon escient, nous ne le croyons pas aysement, et le voyons s'engager par de là pour vng long temps, sy, en cest aage, il y auoit vne telle charge; et de faict il ne parloit poinct de son retour, comme es precedentes, esquelles, depuis troys moys, il nous l'auoit faict esperer, n'attendant que de sçauoir de nous quel cheming il auroit à prendre, que nous auions laissé à sa discretion, sauf qu'il veist le roy à son retour pour luy rendre compte de son voyaïge. Le regiment ne feut poinct demandé pour luy, encores que nous enuoyasmes sa depesche à nostre nepueu de Vaucelas, maistre de camp du regiment de Piemont, lors pres du roy à Limoges, par ce qu'vne depesche de madame de Rohan preuint, laissee à Paris, en passant, par le mesme laquais, qui depescha en poste pour le faire demander au roy par M. de Rohan, pour M. de Soubize son frere, lequel toutesfoys, bien qu'octroyé par sa majesté, ne l'eut poinct, parce que M. de Rhosny, pretendant la promesse jà faicte au sieur de Bethune son cousin, par les estatz, lui feit confirmer par sa majesté, qui à la verité l'auoit jà merité par seruice faict à iceulx, et auoit esté pris et blessé en ceste mesme charge.

Le 22 octobre on veint dire à nostre filz, à Wesel, où il estoit encores desteneu au lict de sa blesseure, que M. le prince Maurice debuoit, la nuict ensuyuant, executer vne entreprinse sur la ville de Gheldres; luy, joyeux de penser auoir ratteint sy tost vne occasion meilleure que celle qui luy estoit eschappee, se rezoult, nonobstant son incommodité, de s'y porter, et pour n'y faillir, trouuer moyen d'auoir place dans le charriot qui

portoit les petards qui debuoient faire l'execution, et prend deux des siens pour l'appuyer de part et d'aultre, quand il seroit veneu au lieu de l'execution: La Grise, que M. Duplessis auoit nourry page, et Jolinoy, son homme de chambre. Arriués deuant la ville le 23 d'octobre, l'aube du jour paroissoit desjà, et estoit la courtine bordee de flambeaux et d'harquebuziers, nonobstant, on ne laisse de s'y rezouldre; les petardiers s'auancent, le capitaine du Sault debuoit donner le premier auec douze hommes armés de pistolets et de cuirasses; nostre filz, qui l'estimoit fort, se donne pour ce jour là pour son soldat, et auec luy s'auance à la teste, appuyé comme dessus; le premier petard joue à la premiere barriere qui ne fait que noircir; le second y est appliqué, qui y faict ouuerture, par laquelle ilz entrent; mais non sans confusion, parce que le second petard estoit destiné, auec son pont fait expres, pour la porte, et celuy qui suyuoit n'estoit de mesme; aduint que le petardier, allant querir le troisiesme, cria : retirés vous, pour se faire faire place; ce qui, par les moyens asseurez est interpreté à retraicte, lesquelz aussy tost laissent la place vuide; là, nostre filz, qui estoit sur le bord du fossé, s'escriant, l'espee à la main, pour les rallier aupres de luy, est frappé en la poictrine et au cœur, d'vng coup de piesce, qui tombe sans jetter vng seul souspir, et du mesme coup La Grise, l'vng de ceulx qui l'appuyoient, blessé à mort, et à l'instant retiré et porté au gros, qui aussy tost feit sa retraicte : heureuse fin à luy né en l'Eglize de Dieu, esleué en sa craincte, remarqué en cest aage de tant de vertu, en vne juste querelle,

en vne action honorable ; mais à nous, commencement d'vne douleur qui ne prend fin que par la mort, ne trouue consolation qu'en celle que Dieu nous donnera en sa grasce par sa craincte, et à remascher en attendant ceste amertume.

M. le prince Maurice eut soing de faire enterrer les entrailles en la ville de Wesel, portees par les colonnelz des gens de guerre de toutes les nations, l'armee en bataille deuant la ville, parce que la neutralité ne luy permettoit d'y entrer, auec les solemnités accoutumees aulx exeques d'vng notable chef, encores qu'il n'estoit que particulier en l'armee, et de mesmes feut conduict son corps jusqu'au batteau qui le menoit à Roterdam, nommeement par le dict seigneur prince, et tous les comtes de la maison de Nassau ; chose non parauant veue à l'endroict d'aulcung aultre de sa qualité, et feut escrit de plusieurs gentilzhommes de l'armee, mesmes de la relligion contraire, que le deuil en estoit aussy grant parmy tous, que s'ilz eussent perdeu bonne partie de l'armee. En nostre court, ceste perte feut receue d'vng chacung auec tristesse, du roy surtout, tant la vertu a de force, qui prononça en lisant ceste nouuelle, à luy escrite auec honneur par M. le prince Maurice, J'ai perdeu la plus belle esperance de gentilhomme de mon royaume, j'en plains le pere, et fault que je l'enuoye consoler ; aultre pere que luy ne pouuoit faire vne telle perte ; et, à l'instant, depescha le sieur Brunau, l'vng de ses secretaires, auec lettres fort gracieuses pour nous consoler, auec charge neantmoins de ne se presenter qu'il ne feust asseuré que nous le sceussions jà ; d'ailleurs, ne voul-

lant estre le premier de qui nous apprissions vne sy triste nouuelle, et delà en auant plusieurs des grantz de la court, d'vne et d'aultre relligion, seigneurs et dames, qui sentoient ou cognoissoient nostre mal, nous enuoyerent ou escriuirent à mesme fin; mais particulierement les eglizes reformees, tant voisines que loingtaines, nous en tesmoignerent vng vif ressentiment, mesmes quelques estrangers, et à l'heure encores que j'escritz, pres de cinq mois apres son deces, selon la distance des lieux, nous continuent tous les jours ces offices.

Ce feut la cause pour laquelle noz amyz qui la nous eussent voulleu celer, se rezoleurent plustost à la nous dire, craingnans que d'ailleurs elle nous feust presentee plus rudement, et vng jeudy, 24 de nouembre, sur le soir, M. Duplessis sortant d'auec moi, plein de ceste apprehension pour quelques bruictz venus à la trauerse, luy trancherent ce dur mot; lequel l'ayant profondement nauré, et sçachant bien qu'il ne me pourroit deguiser son visaige, se rezoleut qu'il falloit mesler noz douleurs ensemble, et d'entree : Ma mye, me dict il, c'est aujourd'huy que Dieu nous appelle à l'espreuue de sa foy et de son obeissance; puis qu'il l'a fait, c'est à nous à nous taire; ausquelz propos, doubteuse jà que j'estoy, et alangourie de longue maladie, j'entray en pamoison et conuulsions; je perdis long temps la parole, non sans apparence d'y succomber, et la premiere qui me reueint feut, la volonté de Dieu soit faicte; nous l'eussions peu perdre en vng duel; et lors, quelle consolation en eussions nous peu prendre? Le surplus se peult mieulx exprimer à toute personne

qui a sentiment, par vng silence; nous sentismes arracher nos entrailles, retrancher nos esperances, tarir noz desseings et noz desirs; nous ne trouuions vng long temps que dire l'vng à l'aultre, que penser en nous mesmes, parce qu'il estoit seul apres Dieu, nostre discours, nostre pensee; noz filles, nonobstant la defaueur de la court, heureusement mariees, et mises auec beaucoup de peine hors de la maison, pour la luy laisser nette; desormais toutes noz lignes partoient de ce centre et s'y rencontroient, et nous voyons qu'en luy Dieu nous arrachoit tout, sans doubte pour nous arracher ensemble du monde, pour n'y tenir plus à rien à quelque heure qu'il nous appelle, et entre cy et là, estimer son Eglize, nostre maison, nostre famille propre, conuertir tout nostre soing vers elle.

M. Bouchereau, nostre pasteur, nous rendit de grantz offices pour nous consoler en ce besoing, et luy en auons tous obligation, à M. de Haumont aussy, aduocat du roy, qui peu nous abandonnoient sur ces premiers eslans; noz filles et gendres peu apres y accoureurent, arriuans l'vng apres l'aultre de diuerses partz; c'estoient aultant de nouuelles playes. Les regretz de la ville de Saumur, mesmes entre ceulx de la relligion contraire, se feirent ouyr plus que nous n'eussions creu, et est au-dessus de toute creance, combien partout ailleurs il se veit regretté, tant ce naturel prompt à obliger vng chacung en ce qu'il pouuoit, importun d'ailleurs à personne, s'estoit faict recognoistre en sy peu d'ans, presques à sa naissance. Tout cela qui sembloit debuoir addoucir nostre douleur, et cependant la rengregeoit,

parce qu'il nous faisoit tant plus recognoistre nostre perte, et, selon la perte, se redoubloient noz douleurs et angoisses.

Ce feut lors que M. Duplessis escriuit noz larmes en latin, par luy mesmes traduictes en françoys, les desirant perpetuer à la posterité, comme en noz ames elles sont perpetuelles; lors aussy que renonceant du tout aulx esperances de ceste vie, nous achetasmes et feismes bastir vng lieu pour nostre sepulture, joignant le temple que nous auons basti pour l'Eglize reformee de Saumur, en laquelle nous esperons, au premier jour, poser le corps de nostre filz à nous ramené de Hollande, par ses domestiques, conduict particulierement par le sieur de la Jaunaye de Mirebalaiz, qui auoit faict ce voyaige auec luy, deposé en attendant en nostre maison du Plessis.

Le 21 d'auril 1606 arriua le corps de nostre pauure filz que nous auions enuoyé querir, qui nous feut amené et conduict par le sieur de Licques, le capitaine la Roche, et quelqu'vng des domestiques de nostre filz, feut conduict par eulx Duplessis, au faulxbourg de la Croix Vert de Saumur. Les magistratz, pour monstrer les effects de leur bonne vollonté qu'ilz portent à M. Duplessis, et à l'honneur de la memoyre du pauure desfunct, auoient proposé quelques jours auparauant à M. Duplessis, et mesmes pryé qu'il trouuast bon qu'ilz allassent receuillir le corps auec tout le peuple, tant d'vne relligion que d'aultre, à la Croix Vert, ce qui feut faict par tous les magistratz et officiers du roy, et tout le peuple, et feut porté depuis le dict faulxbourg jus-

ques à la maison de ville de Saumur, par le dict sieur de Licques et capitaines de la garnison, et par les escheuins et officiers de la ville, puis, s'estantz separez les officiers du roy, à cause de la relligion contraire, feut receu en la dicte maison de ville, par ceulx de la relligion, et d'icelle porté au temple de l'Eglise reformee, par les sus dicts sieurs de Licques et capitaines, et par les anciens de la dicte Eglize, et là mis en son repos au lieu par nous destiné à cest effect.

Ordonnans, selon que Dieu nous appellera, d'y estre posés apres, et aupres de luy, puisqu'il a voulleu qu'il y soit pour premices, affin qu'en ce grant jour, tous ensemble par la grace de Dieu en Jesus Christ son bien aimé, nous resuscitions en sa gloire.

Et icy est il raisonnable que ce mien liure finisse par luy, qui ne feut entreprins que pour luy, pour luy descrire nostre peregrination en ceste vie, et puisqu'il a pleu à Dieu, il a eu plus tost et plus doulcement fini la sienne; aussy bien, sy je ne craignois l'affliction de M. Duplessis, qui, à mesure que la mienne croist, me faict sentir son affection, il m'enuyeroit extremement à le suruiure.

DISCOURS

DE LA MORT DE DAME CHARLOTTE ARBALESTE,

FEMME DE MESSIRE PHILIPPES DE MORNAY, SEIGNEUR DUPLESSIS MARLY.

Depuis le deces de Philippes de Mornay, leur filz, adueneu en l'entreprinse de la ville de Gueldres, en l'an 1606, le 25e d'octobre, il est certain que la dicte dame, trauaillee d'ailleurs de ses indispositions accoutumees, n'auoit poinct eu vne bonne heure, ce qu'aussy M. Duplessis, à l'instant que ceste triste nouuelle luy feut prononcee, auoit preueu en ces motz : Je n'ay plus de filz, je n'ay doncq plus de femme. Mesmes la constance et rezolution qu'elle taschoit d'apporter contre ceste affliction, luy tournoit en creuecœur, ceste amertume s'enfermant au dedans plus forte que la vertu, qui en auoit surmonté d'aultres, ne pouuoit digerer ce que ressentant bien en elle mesmes, elle n'auoit plus aultre estude, ny presques aultre discours auec ses familiers que de se preparer à bien mourir.

Le 7e doncq du moys de may 1606, jour de dimanche, ayant esté au presche, elle commencea incontinent apres disner à se sentir mal, ce que toutesfoys elle voulleut forcer, à cause d'vne sienne femme de chambre qu'elle marioit ce jour là. Mesmes, apres le disner, voulleut aller au catechisme; le mal neantmoins la pressant, elle s'arresta; passa l'apres disnee en ses meditations ordinaires, en son cabinet,

et M. Duplessis estant de retour du catechisme, luy dict qu'elle desiroit tracer quelque memoyre, concernant la nourriture et instruction de ses petits enfans pour laisser à ses filles, et qu'elle le pryoit de le reuoir quand elle l'auroit faict, et y adjouster ce qu'il verroit estre à propos, ce qu'il luy promeit volontiers, et peu apres elle se meit au lict.

Le mal extraordinaire qu'elle sentoit estoit en la region où se tient la cholique passion, et sembloit estre de celles qu'on appelle de Poicton; et depuis six moys ou enuiron elle en auoit eu des atteinctes. M. Dissoudeau, son medecin ordinaire, est appellé, qui luy ordonne ce qui se pouuoit selon l'art; mais le mal ne cedoit poinct aulx remedes, et peu de jours auparauant M. Duplessis luy auoit dict qu'il preist garde qu'ilz ne faisoient plus leur effect, et qu'il sembloit que nature menaceast de luy deffaillir; continuant, le dict sieur Dissoudeau est d'aduis d'auoir du secours; et aussytost sont mandés M. Nancel, medecin de madame de Fronteurault, M. Milon, celebre à Poictiers, et M. Ferand, d'Angers, ce dernier toutesfoys qui n'arriua qu'apres son decez, lesquelz feirent leur debuoir, tant par luy proposer des alimens qui luy donnassent force pour patienter les remedes, en quoy elle estoit difficile, que par s'aduiser de tout ce qu'ilz pouuoient pour luy ouurir le corps par bas, lequel jamais ne se peut descharger; et lors entrerent en doubte quelquefoys d'vng *miserere mei*, quelquefoys d'vng abcez aulx intestins; surtout luy veint le ventre desmesurement enflé, dont ilz commencerent à en peu esperer. Cela dura d'vng dimanche à l'aultre auec des douleurs incroyables;

vne continuation aussy de remedes qui ne la trauailloient gueres moins; et, pendant ce temps, elle monstroit assez desirer d'estre separee de ce corps pour aller à Dieu, et le passoit en pryeres et lectures sainctes, à propos de ses souffrances et de son desir, assistee à cest effect de MM. Bouchereau et de Frochoregge, nos pasteurs, ne plaignant que le regret qu'elle lairoit d'elle à M. Duplessis, en consideration duquel, et non pour aultre subject, elle protestoit de s'efforcer à traisner sa vie.

Le dimanche au soir, le 14e de may, il s'estoit jetté sur vng lict en sa chambre, pour prendre vng peu de repos; car jour et nuict il ne l'abandonnoit poinct. On le veint esueiller, l'aduertissant, de la part de M. Dissoudeau, qu'elle s'abaissoit, ce qui se voyoit par vne sueur froide, et par le pouls qui remontoit; et en mesme temps elle luy manda, ou qu'il se preparoit vne grande crise, ou qu'elle estoit bien mal : aussytost il mande M. Bouchereau, et entre en sa chambre rezoleu de ne luy celer, par ce mesmes que souuent elle luy auoit dict qu'elle vouloit sçauoir sa fin, pour rendre par la grace de Dieu confession de sa foy jusques à son dernier souspir. Approchant d'elle, il commence à l'embrasser, et en mesme temps elle à luy dire qu'il ne falloit plus penser au monde, mais à Dieu; ce qui luy feit ouuerture à luy dire, non sans vng grand contrecœur, qu'à la verité, bien que Dieu feust puissant pour la rendre à leurs prieres, il estoit à propos de s'y disposer; ce qu'elle entendit incontinent; et là dessus luy demanda s'il estoit vray, et sy les medecins en jugeoient ainsy; et luy ayant dict qu'ilz la trou-

uoient en danger, l'interpreta à mort certaine, et monstra en receuoir la nouuelle non seullement auec rezolution, mais mesmes auec joye. Lors dict à M. Duplessis qu'apres la cognoissance de son salut en Jesus Christ, elle n'auoit de rien tant remercié Dieu que de l'auoir donnee à luy; qu'il preist constamment pour l'amour d'elle ce que Dieu la retiroit de tant de miseres; qu'il voulloit encores se seruir de luy; et que par la tristesse qu'il receuoit de sa mort il ne se rendist poinct moins utile à son Eglize; qu'elle supplioit son Dieu de toute son affection qu'il le voulleust de plus en plus benir; pour elle, qu'elle s'en alloit à luy rezoleue que rien ne la pouuoit separer de la dilection que Dieu luy auoit portee en son filz bien aymé; que son redempteur viuoit et estoit demeuré le dernier sur la terre; que le champ luy estoit demeuré; qu'elle auoit part par sa grace à sa victoire, et qu'en ceste mesme chair elle verroit encores vng jour son Dieu; cela auec vne voix forte, des parolles sy solides, des textes de l'Escriture qu'elle estendoit sy à propos, que jamais on ne luy auoit veu ny l'esprit plus entier, ny la memoire plus ferme; et selon que M. Duplessis luy respondoit en passaiges conformes, seullement pour venir aulx atteintes des siens, car la douleur l'engloutissoit, elle ne manquoit jamais de repartie.

Arriua M. Bouchereau là dessus, lequel l'exhorta par lieux de l'Escriture saincte les plus consolatoires, tres à propos luy donnant tousjours lieu de parler à son tour, parce qu'il luy auoit souuent ouy dire qu'à la mort elle seroit bien ayse d'estre consolee de ceste sorte, non par vng discours continu du

son ame propre, et rendre tesmoignaige de sa foy, et se passerent quattre heures et plus, partie en ces propos reciproques, partie en sainctes pryeres de foys à aultre, partie en lecture de pseaumes ou aultres passaiges de l'Escriture, qu'elle mesmes designoit par expres, nommeement se feit lire les pseaumes 16, 25, 32, 91 et le 130, et sur les versets qui asseuroient les fideles de la grace de Dieu et de leur salut, et qui luy touchoient particulierement l'ame, remarquoit : cela m'appartient, cela est dict pour moy, s'applicquant, et tres à propos, et auec pleine confiance, les promesses que Dieu faict à ses enfans; quelquefoys aussy pryoit qu'on luy donnast trefue, affin, disoit elle, de mediter seulle en Dieu, d'esleuer son ame à luy, à ce qu'œil n'a veu, oreille ouy, et qui n'est monté en cœur d'homme; puis, peu apres, reuenoit d'elle mesme à ses saincts discours, trauersee quelquefoys de quelques remedes que les medecins luy bailloient, ne voullans desesperer de son mal, et qu'elle s'efforçoit de prendre, tousjours en protestant à M. Duplessis que c'estoit pour l'amour de luy, et que pour elle son mieulx estoit d'aller à Dieu; et comme il luy disoit qu'à la verité elle laissoit ces miseres pour aller à vne felicité eternelle; ouy, disoit elle, je le sçay, tout le bien est aujourd'huy de mon costé. M. Millon, medecin catholicque romain, luy dict qu'elle preist couraige; mon couraige, dict elle, est là haut. Et voyant ceste rezolution sy ferme, et telle qu'il disoit n'auoir jamais veue, feut d'aduis de ne luy tenir plus propos qui la feist penser à ceste vie.

Tout ce que dessus, auec des douleurs insuppor-

tables, car elle y estoit de sy long temps accoustumee qu'elle ne se plaignoit jamais des mediocres, et au milieu desquelles, neantmoins, elle monstroit la force de sa foy et de son esprit, contre ce qu'elle auoit tousjours requis à Dieu qu'il luy donnast vne mort moins douloureuse; mais il voulloit parfaire sa puissance en ceste infirmité, et tant plus faire reluire la force de son esprit en sa patience, sa patience en ses souffrances.

En ses angoisses, elle aduertit qu'on aduisast comment on feroit sauoir la nouuelle de sa mort à ses filles, surtout à madame de Fontenay, parce qu'elle estoit preste d'accoucher; leur recommanda la nourriture de leurs enfans en la vraie craincte de Dieu, et particulierement prya M. Duplessis d'auoir soing du petit de la Vairie, filz de sa fille du premier lict; le requit aussy de ce qu'elle desiroit pour ceulx et celles qui l'auoient seruie; et tous et toutes les consoloit viuement par la miserable condition qu'elle laissoit, et par la beatitude qui l'attendoit; et ainsy pryant Dieu de les voulloir benir, leur dict adieu à tous, à madamoyselle de la Robiniere specialement en ces motz : Bonne femme, vous craignez la mort; nous allons à Dieu, il ne la fault pas craindre.

Son heure s'aduançant, elle sentit son ouye s'affoiblir, et demanda qu'on parlast plus haut; requist aussy M. Bouchereau de luy ramenteuoir, approchant de sa fin, ces dernieres paroles de nostre Seigneur : En la croix, pere, je remets mon esprit entre tes mains pour mourir là dessus; mais il n'en feut besoing, car elle s'en souuint d'elle mesme, et les prononça fermement, adjoustant les motz qui suy-

uent au psalme : Car tu m'as rachepté, ô Eternel Dieu de verité! Et lors prya M. Bouchereau de dire Nostre Pere, sçauoir l'Oraison dominicale, apres laquelle, tendant à sa deliurance tousjours auec sainctes paroles, tant qu'elle peut parler, elle finit en sanglottant ô Jesus! jusques à son dernier souspir; et ainsy rendit son ame à Dieu le 15e de may, entre cinq et six heures du matin, ayant accompli l'an cinquante septiesme de son aage, et entamé en feburier le cinquante huict. En toute ceste agonie, M. Duplessis ne l'abandonna poinct; et quand, ou pour pryer Dieu pour elle, ou creué de douleur, il se retiroit en quelque coing de la chambre, elle le demandoit, et aussytost luy tendoit la main, tesmoignant par quelque mot que la douleur qu'il sentoit pour elle, luy estoit plus sensible que la sienne propre; particulierement la recommandant à Dieu auec tres ardentes paroles. Il la prya aussy de pryer pour luy en ses dernieres heures, puis qu'il estoit reduict à la suruiure. Sans toutesfoys la laisser jusqu'au dernier soupir, et lors il se retira en sa chambre, et, n'en pouuant plus, se meit au lict pour se consoler auec Dieu. Le corps feut visité par les medecins, et embaumé. Par leur rapport, ilz trouuoient la cause principale de sa mort en vng abcez es intestins inferieurs, comme il se peult voir plus au long; mais la flestrissure extraordinaire du cœur monstroit bien que la tristesse auoit faict vne impression insigne. Et feut son corps le mardy ensuyuant, 16e may, deposé pres de celuy de son filz, au lieu à ce destiné qu'elle auoit faict achepter et bastir auec grant soing, portee partie par les plus

honnestes gens de la famille et garnison, partie par les anciens de l'eglize reformee de Saumur, qui s'y veinrent volontairement offrir à cest office, la pleurans tous comme mere; et secondez en ce regret, sans distinction de relligion, de tous ceulx de la ville.

Ce qui nous en reste est qu'apres nous auoir esté long temps en exemple de viure en la craincte de Dieu, il nous la propose en exemple de bien mourir en la foy de Jesus Christ, son filz, dont, par son Sainct Esprit, il nous fasse la grasce. Amen.

Adjousté par M. Bouchereau.

Vng jour deuant son heureux decez, quittant le discours de sa maladie, et estant entree en celuy de la mort auec M. Millon, medecin catholicque romain, elle se meit à parler de la consolation qui estoit donnee en ceste agonie à ceulx de la relligion reformee, et combien elle est differente des propos qu'on tient aulx malades de profession romaine; car, dict elle, il leur fault parler selon vostre doctrine du feu de purgatoire, qui les attend apres ceste vie, qui est, à vostre opinion, vng mal plus violent que tous les plus violens ensemble qu'on peult endurer en ce monde. Ce discours est plus propre à les faire engloutir à la tristesse, et precipiter en desespoir, qu'à les consoler, et partir d'icy auec joye; mais, quant à nous, on ne nous tient discours apres la remonstrance de nos faultes, et exhortation à repentance, et à en demander pardon à Dieu, que du grant et profond abisme de sa misericorde, de Jesus Christ mort et ressuscité pour la remission de noz peschez, et intercedant pour nous

à la dextre de Dieu son pere, des promesses de l'Euangile, des paroles de l'Escriture les plus consolatoires; ce qu'estant par nous receu et appliqué en foy, nous fait sortir d'ici allaigrement auec joye et paix de conscience.

Estant en ce grant combat qui dura depuis le soir du dimanche jusques à cinq heures du lundy matin, heure de sa victoire, comme elle cherchoit à se consoler en Dieu, et en ce qu'elle auoit reteneu des choses qu'elle auoit remarquees pendant sa vie, elle jetta ses yeulx sur vne de ses femmes qu'elle auoit tousjours pres d'elle, et luy dict d'vng visaige asseuré et comme riant : Mauleuault, que c'est vne doulce sentence que celle que vostre pere auoit dans sa bouche, vng peu deuant sa mort; cest homme, cest homme qui est mort pour mes offenses, et ressuscité pour ma justification; qui m'a esté faict de par Dieu sapience, justice, sanctification et redemption.

Et comme, approchant de sa fin, elle se voyoit en l'estat douloureux qu'elle auoit tousjours apprehendé, et que ceulx qui estoient aupres d'elle luy disoient pour sa consolation ce que Dieu leur mettoit en bousche, que bien qu'elle ne feust exaucee des mots de la pryere qu'elle auoit faicte d'estre exempte de doulleur en la mort, elle l'estoit, et seroit au sens pour ce que Dieu luy donneroit, nonobstant les douleurs, d'inuoquer son nom, et donner tesmoignaige de sa foy en luy.

Elle mesmes preit la parole, et apres auoir acquiescé, en joignant les mains, à ce qu'on luy auoit dict, dict : Il y a tant d'annees qu'en la place où je suis moureut vng homme de bien (entendant parler

de M. de Bernapre), qui, encores qu'il feust tourmenté griefuement et auec douleurs incroyables d'vne pierre qu'il auoit en la vessie, toutesfoys, par vne grace speciale de Dieu, auoit relasché de la douleur pour ouyr ceulx qui luy parloient de son saulueur Jesus Christ, pour vacquer à pryeres et oraisons, et à faire confession de sa foy. Je m'asseure par cest exemple que Dieu me fera aussy misericorde en ce poinct, et la mesme grace, malgré ces grandes douleurs que j'endure.

Vng peu deuant sa mort, comme sa parole s'abaissoit et ses sens commenceoient à deffaillir, songeant non seullement à sa consolation, mais à l'edification de l'Eglize, elle se tourna vers M. Duplessis, qui estoit au cheuet de son lict, et vers les aultres assistans, et leur dict : Cependant que j'ay le moyen de parler, je me veulx descharger d'vne chose que j'ay sur le cœur, c'est que, demandant à M. Millon sy cest estat douloureux où je suis dureroit encores long temps, et s'il n'y auoit poinct quelque medecine, il a prins mes paroles que je ne peus acheuer, à cause de la douleur qui me pressoit, comme sy par impatience je me feusse voulleu precipiter, qui est directement contre mon intention, ce que je desire qu'il sçache, affin qu'il n'aille dire à mon occasion mal de la profession que je faictz, et soit mal edifié de moy.

Elle monstra vng sy grant desir que Dieu luy conseruast l'entendement sain jusques à la derniere heure, pour inuoquer son nom et se consoler en luy auec ses amys, que d'aultant que la lecture continue, et le discours trop long estourdissoit son cer-

ueau foible, apres auoir ouy lire quelque pseaume, et qu'on luy auoit dict quelque bonne parole, elle demandoit d'estre laissee à repos et mediter à part, et remettre son esprit et l'affermir; designoit elle mesmes les remedes qu'elle voulloit qu'on luy donnast, affin que les vapeurs ne luy montassent au cerueau et l'embrouillassent, et l'empeschassent d'ouyr les consolations qu'on luy donneroit, et d'y respondre, et pryer Dieu en commun auec ses freres.

SONNETZ DE M. DUPLESSIS.

Non, ce n'est pas mourir, c'est courir à la vie,
Discourir, à froid sens, des mysteres des cieux,
En prendre inuestiture, et du cœur et des yeux,
A sa voix en empraindre aulx plus foibles l'enuie.

Non, ce n'est pas mourir; auoir l'ame rauie
Dans le sein paternel; d'vng vol audacieux
Fendre l'espais du siecle, esteindre glorieux,
Au doulx du sainct espoir des douleurs la furie.

Ame, pour te chanter, il me fault des sereines;
Ame, pour me pleurer, j'ay besoing de fontaines:
Mais mes pleurs, en ton heur, je tasche d'engloutir.

Dans le ciel tu viuois, des ceste humaine fange,
De ce test mi cassé tu esclouois vng ange;
Comment pourroit en mort telle vie aboutir?

Ce coup qui te perça, me transperça mon ame;
Qui te rendit à Dieu, me laissa mille morts.
Tandis que mon esprit, demenant ses efforts,
Plus m'enfonce ce dard, et plus auant m'entame.

Plus je baigne ma plaie, et plus elle s'enflamme;
Elle herisse d'horreur des qu'on touche ses bords.
Tous ces baulmes humains, gardes les pour les corps:
Dieu seul sçait, de mes maulx, trouuer le cataplasme.

Qui tous deux en vng coup, de si loing nous enferre,
De si loing rassemblés, ensemble nous enserre,
Nous recueille en son sein, mais le tiers gist icy.

Nauré de corps et d'ame, en son sang il se traisne,
Pere de tous les troys, ayes de luy mercy;
Tu as raui sa vie, allonges tu sa gesne?

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE SOMMAIRE

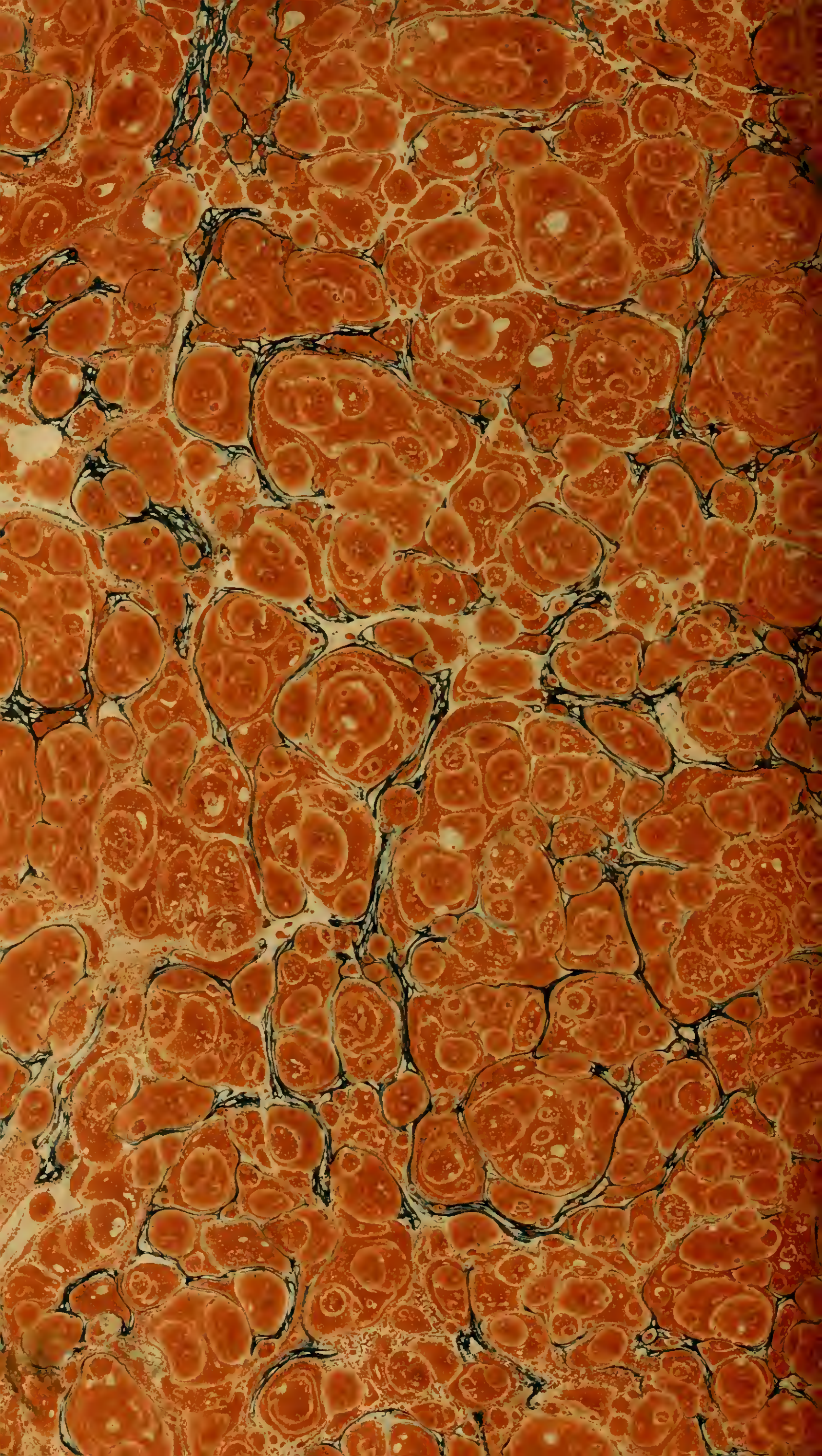
DES

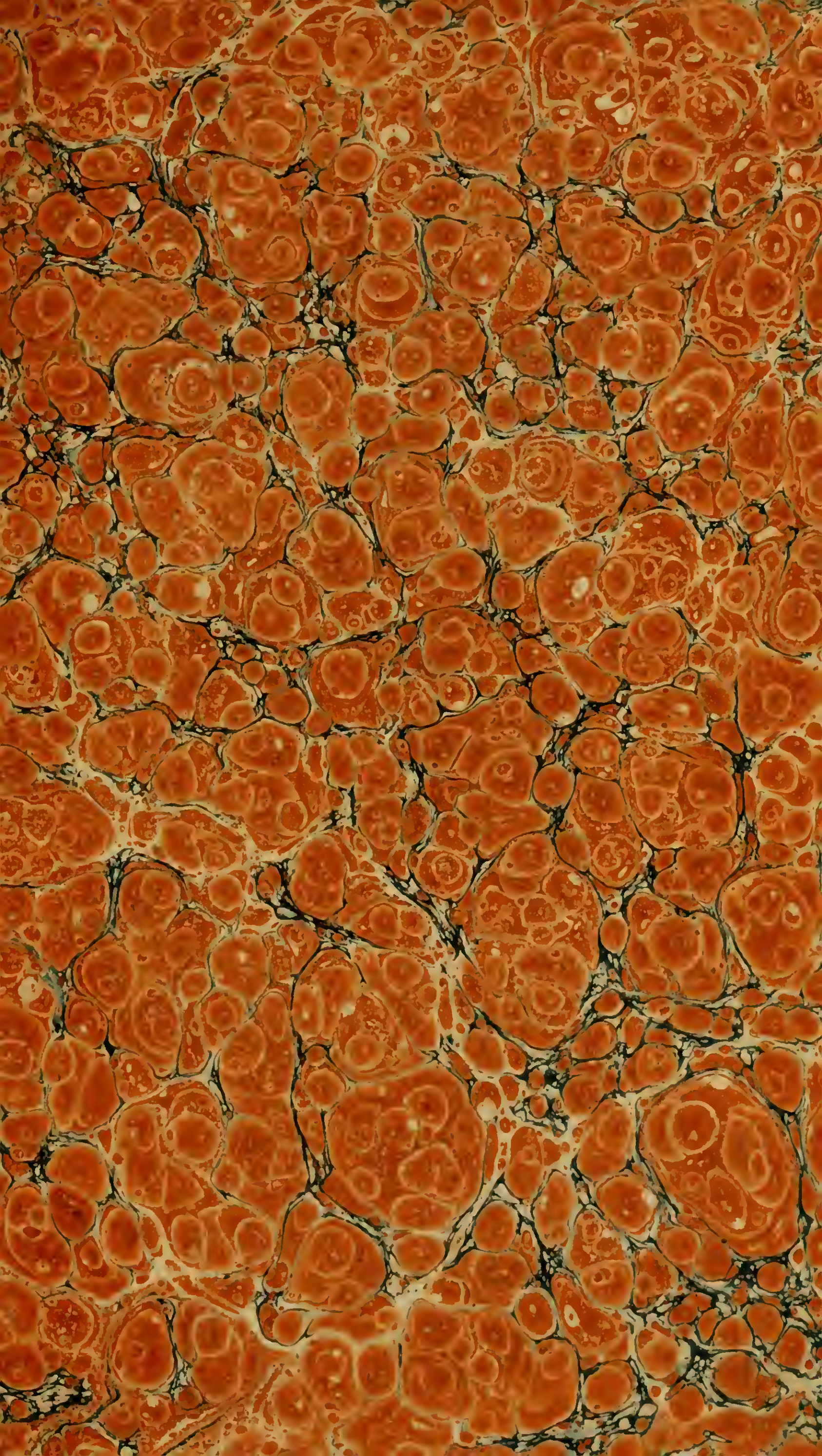
MÉMOIRES DE MADAME DE MORNAY.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

N. B. *Nous devons prévenir nos lecteurs qu'ils trouveront en quelques endroits des* Mémoires de Mornay *des noms de personnes laissés en blanc; il ne nous a pas été possible de remplir les lacunes des manuscrits; nous avons éprouvé plus d'une fois le même embarras pour déchiffrer les mots oblitérés ou illisibles. Nous avons mieux aimé les laisser en blanc que de les remplacer par des mots qui auroient pu changer le sens de la phrase.*

[illegible]






DC112 .M9A2 1824 v.1
Memoires et correspondance de
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00133 6926